



HAL
open science

La patrimonialisation transformative : les héritages industriels dans la transformation des ruralités : le cas des héritages industriels en Monts d'Ardèche

Flore Vigné

► **To cite this version:**

Flore Vigné. La patrimonialisation transformative : les héritages industriels dans la transformation des ruralités : le cas des héritages industriels en Monts d'Ardèche. Géographie. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2021. Français. NNT : 2021GRALH031 . tel-03868986

HAL Id: tel-03868986

<https://theses.hal.science/tel-03868986>

Submitted on 24 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Flore Vigné

Thèse dirigée par **Marie-Christine FOURNY, Professeure émérite, Université Grenoble Alpes**, et codirigée par **Pierre-Antoine LANDEL, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE (UMR 5194)** dans l'**École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire**

La patrimonialisation transformative : les héritages industriels dans la transformation des ruralités

Le cas des Monts d'Ardèche

Thèse soutenue publiquement le **6 décembre 2021**,
devant le jury composé de :

Mme, Laurence, BARTHE

Maîtresse de conférences, Université Toulouse Jean Jaurès, Membre

M., Richard, BONIN

Chef de service, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Invité

Mme, Edith, FAGNONI

Professeure des universités, Sorbonne Université, Présidente et Rapportrice

Mme, Marie-Christine, FOURNY

Professeure émérite, Université Grenoble Alpes, Co-directrice

M., Simon, EDELBLUTTE

Professeur, Université de Lorraine, Rapporteur

M., Pierre-Antoine, LANDEL

Maître de conférences, Université Grenoble Alpes, Co-encadrant

M., Michel, RAUTENBERG

Professeur, Université Jean Monnet, Membre

M., Vincent, VESCHAMBRE

Professeur, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Membre



REMERCIEMENTS

A l'issue de ce parcours de recherche, le sentiment prédominant est celui d'une immense gratitude à l'encontre de ceux qui ont permis sa réalisation. La liste est longue, j'espère que les lecteurs me le pardonneront.

Mes remerciements vont d'abord à Marie-Christine et Pierre-Antoine qui ont dirigé ce travail avec attention et patience. Ce manuscrit n'aurait pas vu le jour sans leur rigueur mais aussi leur humanité. Leur présence régulière à mes côtés tout au long de la rédaction, et surtout après leurs départs respectifs à la retraite, a été un véritable soutien.

Je remercie également Laurence Barthe, Simon Edelblutte, Edith Fagnoni, Michel Rautenberg et Vincent Veschambre d'avoir accepté d'évaluer la pertinence de cet écrit. J'ajoute que Simon Edelblutte et Michel Rautenberg ont été des interlocuteurs précieux dans la construction de ce travail : pour cela aussi, je les remercie chaleureusement.

Je ne saurais comment exprimer toute ma reconnaissance envers Lorraine Chenot, présidente du Parc jusqu'en 2020, Dominique Allix, son successeur, Raoul Lherminier, vice-président à la culture, et tous les membres du Comité syndical du Parc qui ont accepté d'accueillir ce travail de recherche et l'ont accompagné jusqu'à son issue. Merci à eux.

Un immense merci également à Marie-Françoise Perret, chargée de mission culture et patrimoine et ma tutrice côté Parc. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans l'appui qu'elle a apporté au projet et l'accompagnement qu'elle a fourni, elle aussi jusqu'à sa retraite. Son engagement pour le territoire a été une inspiration de chaque instant.

Au cœur de l'action, je veux aussi remercier Richard Bonin, chef du service Culture et économie durable, et Caroline Muller, directrice du Parc. Leur soutien indéfectible a rendu légers les moments les plus difficiles. Merci aussi à chacun des collègues pour leur accueil et leur bienveillance : les covoitureurs Florence et Guillaume ; le « pôle Culture » Elisa et Eléonore ; les co-bureaux LEADER Marthe, Marlène et Chloé ; la team transition Camille et Pascaline ; Arnaud, Fabrice, Loraine, Nicolas K et Ruben ; Vanessa et Mathias ; Marc, Damien, François, Jérôme, Nathalie, et Nicolas D. ; Violaine, Ema, Nadine, Mathieu, et Sylvie ; Julia et Gabriel. Merci encore à Océane Royon et Adrien Vinson qui ont conjugué leur effort au mien pour le travail d'inventaire.

Merci aux collègues du monde d'avant la thèse, pour m'avoir soutenue dans ce projet fou : en premier lieu à ma collègue Céline, et au bureau d'en face, Mélanie, Laure, Lauriane, Mélanie la blonde et Rosanne.

Cette thèse n'aurait sans doute même pas débuté sans la commission patrimoine industriel de l'Ardèche : Yves Boutry, Philippe Brun, Guy Chaudanson, Jean-François Cuttier, Pierre Court, Guy Delubac, Philippe Garel, Pierre Ladet, Yvonne Leclere, Yves Morel, Georges Naud, Didier Picheral, Marie-Hélène Reynaud et Colette Véron. J'y ajoute Sylvette Bérault-Williams, Michel Beurrier, Roger Dugua et Mathieu Gounon. Leur passion pour le patrimoine industriel a inspiré ce travail, ils ont accepté de le suivre et ont répondu à chacune des sollicitations que je ne manquais pas de leur faire. Je leur adresse un immense merci. J'en profite pour remercier également toutes les associations locales avec qui j'ai été en contact pendant ce travail, elles effectuent au quotidien un travail remarquable.

Je remercie aussi les nombreux partenaires croisés pendant cette thèse et plus particulièrement Marine Bellier et Clémentine Pernot, au Département ; Céline Blanc, Sandra Bœuf, Sophie Bottoni, Franck Bréchon, Tassadite Chemin, Céline Clair, Charlotte Garcia, Séverine Rey et Romain Schockmel au sein des intercommunalités.

Merci à tous les particuliers propriétaires de sites industriels qui m'ont ouvert leur porte, ils ont donné du corps et du cœur à ce travail. Je remercie plus particulièrement chaque personne de mes trois études de cas, qui ont accepté de m'accueillir, de parler, d'échanger. Votre confiance m'honore. Merci aussi à Christian Tran qui m'a entraîné dans l'aventure du tournage et m'a fait redécouvrir encore la richesse de cette histoire industrielle dans l'œil de sa caméra.

Dans cette belle interface entre la recherche et l'action, je vais tenter d'exprimer toute ma gratitude à l'inénarrable « équipe » du CERMOSEM. Au flegmatique Pascal Mao, son directeur, à l'indispensable Samya, au magicien-cartographe Robin', au grand-frère du patrimoine NicoS, à la pétillante Mélo, au chercheur sans thèse Jérémie, à la grandiose Elodie, à l'adorable Laurie, à l'impressionnante Claire, à ceux qui en sont partis, Mélanie et Olivier, à celles que j'ai eu moins le temps de connaître, Madeleine et Aurélie, je voudrais adresser un énorme merci. Il va aussi à mes compagnons de thèse, plus que je ne saurais le dire. Lucas et Fabien, vous avez été des exemples. Valérie et P-A, vous avez été mon phare dans la tempête. Yannick, Arnaud et Adrien, vous avez formé un superbe équipage avec lequel j'ai eu plaisir à naviguer.

Côté Grenoble, un grand merci à l'équipe Villes et territoires de m'avoir inclus dans vos échanges. Surtout, je voudrais remercier vivement les camarades de MéThéoGéo pour quatre années de séminaires aussi enrichissants que surprenants : Antoine, Claske, Edith, François, Jean, Laurent, Lise, Marjolaine, Maxence, Nassima, Pierre-Louis et Vanessa. Je n'aurais tout simplement pas fini cette thèse sans le soutien de mes blabla-thèseuses favorites, Alexia et

Maelle : pour votre bonne humeur, votre courage et vos coups de gueule, un colossal merci à vous, la team Citron Kaviar !

Un immense merci à tous mes amis. A ceux qui prenaient toujours des pincettes pour demander « *comment ça va la thèse ?* ». A ceux qui n’osaient pas en prendre. A ceux qui m’ont supporté au quotidien. A ceux qui ont toléré mes silences. A Abdel, Alex, Chloé, Clément, Marion, Marjo et Sophie qui m’ont soutenue malgré la distance. A Meul, surtout, sans qui j’aurais abandonné mille fois. A Karine et Amé qui m’ont fourni un bol d’air presque quotidien. A mes amis d’enfance qui sont toujours là.

Bien entendu, je n’aurais pas fini cet exercice sans le soutien formidable de ma famille. De mes oncles, tantes et cousins, toujours là pour se changer les idées. De mes beaux-parents, Marie-Laure et Yves, de ma belle-sœur et de son compagnon, Delphine et Jérôme : nos repas, nos jeux et nos balades à la recherche de champignons ont été des bulles d’air de chaque instant. De ma grand-mère Eva, de ma mère Martine, de mes sœurs adorées Fanny et Gaëlle et de leurs compagnons Julien et Clément, de leurs enfants Jeanne, Annah, Sam et tout particulièrement de ma nièce chérie Louise : je vous ai porté avec moi tout au long de ce travail, vous m’avez donné le souffle et l’endurance pour l’achever. A vous tous, je vous dis un incommensurable merci. Je voulais évoquer enfin mon plus grand appui, mon compagnon Thomas : tu m’as suivi dans ce chemin sinueux et qui a pu paraître infini sans perdre une seule fois confiance en moi et en nous, je te remercie de tout cœur.

Un dernier remerciement à ceux qui ont joué le rôle de relecteurs de ce travail : ma mère, Jérôme, Karine, Marion et Thomas.

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| REMERCIEMENTS | 1 |
| SOMMAIRE | 4 |
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| INTRODUCTION GENERALE | 6 |
| PARTIE 1 : PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ET IMPLICATIONS METHODOLOGIQUES . | 33 |
| Introduction de la première partie..... | 34 |
| Chapitre 1 : cadre théorique | 35 |
| Chapitre 2 : contexte territorial | 57 |
| Chapitre 3 : méthodologie..... | 91 |
| Conclusion de la première partie | 115 |
| PARTIE 2 : DES HERITAGES AUX PATRIMOINES | 117 |
| Introduction de la deuxième partie..... | 118 |
| Chapitre 4 : Sites industriels et sociétés locales..... | 120 |
| Chapitre 5 : Devenir des héritages | 142 |
| Chapitre 6 : Des trajectoires patrimoniales | 169 |
| Conclusion de la deuxième partie | 196 |
| PARTIE 3 : ETUDES DE CAS | 197 |
| Introduction de la troisième partie | 198 |
| Chapitre 7 : le Moulinon, réinventer la production | 199 |
| Chapitre 8 : le Moulinage de Chirols, habiter le commun | 231 |
| Chapitre 9 : La Nouvelle Manufacture, à la croisée du patrimoine et de la culture . | 272 |
| Conclusion de la troisième partie..... | 320 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 322 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 334 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 350 |
| ANNEXES | 354 |
| TABLE DES MATIERES | 365 |

AVANT-PROPOS

Cette thèse a été financée à travers une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE) à travers l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT).

Elle a été accueillie au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, avec l'appui du programme européen LEADER Ardèche 3 et du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) *Ardèche, Jeunesse, Innovation Ruralité* (AJIR) porté par le Département de l'Ardèche. La recherche a été soutenue à l'issue du contrat CIFRE par un poste de chargée de mission *Valorisation des données de la recherche* à mi-temps au Parc des Monts d'Ardèche avec à nouveau le soutien financier du programme européen LEADER Ardèche 3.

Elle a été réalisée au sein du laboratoire PACTE (UMR 5194), via son antenne ardéchoise le CERMOSEM (Centre de Recherche sur les MONTagnes SÈches Méditerranéennes), et de l'Ecole Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED SHPT) de l'Université Grenoble Alpes (UGA).



INTRODUCTION GENERALE

En septembre 2019, le député de la première circonscription de la Lozère, Pierre Morel-À-L'Huissier, dépose un projet de loi visant « à *définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises* », c'est-à-dire les « *émissions sonores et olfactives des espaces et milieux naturels terrestres et marins, des sites, aménagés ou non, ainsi que des êtres vivants qui présentent au regard de la ruralité un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation* » (article 1 de la proposition de loi). La ruralité elle-même n'est pas définie et l'inscription d'un son et/ou d'une odeur est laissée à l'approbation d'une commission départementale. Mais les exemples utilisés dans l'exposé des motifs sont très clairs : il s'agit des manifestations agricoles (« *chant du coq* », « *braiement de l'âne* », « *odeur du fumier ou des poulaillers* »), naturelles (« *coassements de batraciens* ») ou religieuses (« *tintement des cloches* »). La menace, qui justifie la protection, est aussi nommée dans la proposition de loi : « *Les actions en justice sont souvent intentées par des vacanciers ou des "néoruraux", qui ne supportent pas ce genre de nuisances* »¹.

Cet exemple illustre un conflit : celui des nouvelles ruralités, où les tensions cristallisent les représentations d'un espace qui est à la fois productif, agricole, industriel, tertiaire, résidentiel, récréatif, touristique, ou encore de nature. Plus largement, il montre que les sens porté par la ruralité sont évolutifs et subjectifs. Le patrimoine, construit par des jeux politiques et sociaux, sert d'argumentaire mais aussi de miroir à ces identités rurales. En cela, il n'est pas qu'un regard porté sur le passé, mais plutôt un débat à tenir dans le présent à propos des rapports à l'espace que nos sociétés souhaitent construire (Rautenberg *et alii*, 2000). Cette actualité invite à explorer les transformations des ruralités et des processus de patrimonialisation de manière conjointe.

Contexte socio-culturel et interprétation théorique

Trois termes importants apparaissent dans cette ouverture : *ruralités*, *patrimonialisation* et *transformations*. Chacun est porteur à la fois de son sens courant et de son actualité sociale, mais aussi d'une construction théorique : ces deux éléments permettent de situer notre propos.

¹ Rapport n°2618, disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2211_proposition-loi#

Ruralités

Pour comprendre le terme de *ruralités*, il faut d'abord expliquer son utilisation au pluriel : les ruralités sont multiples du fait de leurs histoires. Nous reviendrons ensuite sur les *ruralités* comme notion théorique.

Dans son sens courant, le mot désigne la « *condition des choses et des gens de la campagne ; caractère, état de ce qui est rural* »². Ces conditions, caractères ou états, se modifient au gré des évolutions territoriales mais aussi au fil des représentations construites autour de ce qu'est la campagne ou ce qui se lit derrière la qualification de rural. Afin de ne pas surcharger le propos, nous allons concentrer notre analyse sur les mutations les plus récentes et laisser le temps long à des travaux historiques (Duby et Wallon, 1975). Le changement territorial le plus notable est l'*urbanisation des campagnes* (Julliard, 1961). Le phénomène se met en place à partir des années 1960 : « *les transformations actuellement les plus profondes sont d'une autre nature. Elles ne résultent ni d'une crise de la production agricole — jamais elle n'a été plus élevée — ni des excès de l'exode rural : un mouvement de reflux s'esquisse au contraire, avec l'étalement des villes, le desserrement industriel, les mille façons de l'évasion urbaine* » (Julliard, 1973, p. 5). Ce mouvement vers les espaces de campagne ou ruraux va faire évoluer les représentations. Jusqu'ici la ruralité a été plus ou moins exclusivement définie par une de ses caractéristiques : l'agriculture. Mais, d'une part, la production se diversifie : l'industrie rurale est redynamisée³ dans la seconde partie du 20^e siècle, le secteur tertiaire se développe largement, et le tourisme rural gagne une place importante (Jean et Périgord, 2009). D'autre part, à côté de ces « *campagnes ressources* », deux autres figures se construisent : la « *campagne cadre de vie* » qui questionne l'attractivité résidentielle et touristique et la « *campagne nature* » qui rappelle l'importance de la préservation des milieux (Perrier-Cornet, 2002). Ces évolutions invitent ainsi à parler de « *ruralités* » au pluriel : « *les processus de recomposition de l'espace rural en Europe Occidentale mettent en évidence la diversification grandissante de ce qu'on continue à appeler les campagnes* » (Guibert et Jean, 2011, p. 142). Le terme est parfois accompagné d'un adjectif : les nouvelles ruralités. Elles décrivent la multiplication et/ou la diversification des rapports au rural, mais aussi les transformations et les hybridations des représentations du rural. Il s'agit aussi d'y reconnaître un système de valeur : « *la montée en puissance d'un modèle reposant sur une hiérarchie entre les valeurs des lieux (qualité de vie, ressources naturelles et patrimoniales) à l'avantage de la ruralité* » (Rieutort, 2012). Les actualités très récentes des deux confinements de 2020 lors de

² Définition prise sur le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <https://www.cnrtl.fr/definition/ruralité>

³ C'est le cas notamment dans le secteur agroalimentaire.

la crise sanitaire de la COVID 19 ont reposé la question de cette attractivité de la campagne avec acuité.

Ces évolutions ne sont pas sans effet sur l'outillage théorique du chercheur, ne serait-ce parce que « *la ruralité est peut-être plus difficile à définir en 2011 qu'en 1960* » (ibid., p. 160). En France, l'acte de naissance des études rurales est le programme sur les formes de l'habitat rural porté par Albert Demangeon à partir de 1920. Ainsi, pendant plusieurs décennies, l'adjectif « *rural* » viendra qualifier la campagne dans son sens courant, c'est-à-dire les dimensions agraires des paysages. « *Ce ne sont à peu près que des problèmes agricoles ou des questions d'organisation du paysage par les activités agricoles qui occupent les géographes jusqu'aux années 1960* » (Plet, 2003, p. 87). Or, le monde agricole n'a cessé de diminuer en nombre tout au long du 20^e siècle. Du « *sentiment de la fin d'un monde* » jusqu'à « *une véritable culture du pathos* » (Cornu et Delfosse, 2017, p. 457), « *les études rurales, et singulièrement la géographie rurale, n'ont cessé de prophétiser la mort du rural et leur propre effacement* » (ibid., p. 453). Les années 1960 apportent un renouveau : celui d'un rural construit en opposition à l'urbain. « *À partir des années 1950, Pierre George et ses élèves élaborent une vision de la campagne à partir des villes* » (Plet, 2003, p.91). L'héritage de cette pensée binaire se lit encore dans les tentatives de délimitation des espaces ruraux. Les approches cartographiques quantitatives les inscrivent souvent en négatif ou en dépendance vis-à-vis d'une catégorie regroupant densément habitants et bâtis (zonage en unité urbaine, INSEE depuis 1954 ; grille communale de densité, INSEE, 2015), emplois (zonage en aires urbaines, INSEE depuis 1996 ; typologies des campagnes françaises, Hilal et al., 2011) et services (hyper-ruralité, A. Bertrand, 2014). Cette opposition urbain/rural n'est pas constante dans toutes les recherches : d'autres tendent vers une analyse de leurs relations (Julliard, 1961 et 1973 ; Mathieu, 1985). Plus les caractéristiques du rural se diversifient, plus sa délimitation par des éléments quantitatifs est rendue difficile. La prospective Territoires 2040 a utilisé le filtre de la faible densité, tout en précisant « *la première caractéristique majeure des espaces de faible densité français [...] porte sur leur diversité de profils* » (Barthe et Milian, 2012, p. 144). L'approche par la notion d'arrière-pays méditerranéen tente d'utiliser la carte pour mieux saisir les espaces ruraux de montagne tout en multipliant les critères afin d'obtenir une grille de lecture plus aboutie. A travers ses dix-sept critères, une grande diversité de variables et de visages du rural peut être observée (Landel *et alii*, 1999). Des dimensions classiques s'y retrouvent : la densité, l'importance de l'agriculture et l'enclavement. Mais c'est aussi une bonne illustration de travaux plus récents sur l'économie présentielle, le tourisme, les emplois de proximité et les entreprises artisanales. « *Cette mosaïque territoriale illustre une juxtaposition des systèmes territoriaux à l'échelle locale. Cette "marqueterie territoriale" (Mao, 2003) de l'espace méditerranéen rend aléatoire toute définition d'un zonage ou délimitation* » (ibid., p. 12). Pour saisir la diversité, les chercheurs questionnent plutôt **la**

ruralité comme le rapport que les individus et les collectifs ont avec le territoire et ce qu'ils y considèrent comme rural. Il ne faut pas y lire uniquement un rapport aux héritages passés : les qualités recherchées sont donc subjectives et en transformation constante. « *L'analyse de la ruralité doit donc dépasser la simple description de l'espace rural [...] et rejeter la domination des références : qu'elles soient socio-spatiales — le rural par rapport à l'urbain —, ou temporelles — le rural d'aujourd'hui par rapport à son passé. La ruralité est une forme de rapport de la société à l'espace* » (Kayser, 1988, p. 100). Saisir les ruralités passe par la définition d'une spécificité, qui prend en compte les héritages mais qui est aussi évolutive.

Etudier les ruralités invite donc d'une part à interroger les espaces ruraux en prenant en compte leur diversité et leurs dynamiques. Pour nous, c'est surtout l'occasion de saisir les relations à l'espace dans une approche qui affirme l'importance de la lecture sociale et du point de vue des individus.

Patrimonialisations

La *patrimonialisation* concerne le processus social de construction patrimoniale. Elle est donc étroitement liée au concept de *patrimoine*. Ici encore, la notion répond à un contexte social : celui de la multiplication des patrimoines.

L'histoire de la prise en compte du patrimoine a fait l'objet de nombreuses recherches (Babelon et Chastel, 1994 ; Choay, 1996 ; Leniaud, 1992 ; Poulot, 1988). Globalement, le sens collectif du mot *patrimoine* émerge à la Révolution française et se construit en parallèle de la « *chaîne patrimoniale* » (Heinich, 2009b, p. 510). C'est toute une administration qui se constitue et, avec elle, un corps d'experts qui accapare la légitimité à désigner ce qui fait patrimoine. La patrimonialisation est une affaire d'Etat et a pour but la constitution de la nation française. Cette chaîne patrimoniale évolue dans le temps (Di Méo, 2007) : de monuments ou d'objets, elle va prendre en compte des éléments de plus en plus larges (le site, le quartier, le territoire) ; du sacré à l'ordinaire, elle s'intéresse à des éléments de plus en plus communs (le patrimoine vernaculaire, le patrimoine industriel) ; du matériel à l'idéal, elle cible également des éléments immanents (la mémoire, la tradition) ; du culturel au naturel, elle vise également l'environnement (sites naturels, espèces protégées). Par ailleurs, l'Etat n'est plus le seul expert du patrimoine : les collectivités territoriales, les associations et l'échelle internationale avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) prennent en charge des éléments patrimoniaux. Dans les années 1980, l'expression *tout patrimoine* (Neyret, 2004) fait son apparition : elle désigne cet élargissement, tant dans les objets que dans les acteurs qui s'en saisissent. Bien évidemment, les différentes conceptions du patrimoine et les différents modes de construction viennent entrer en tension et

questionnent la définition même du terme. Hervé Glevarac parle de « *la bipolarisation entre le monument historique et le patrimoine, entre "notre patrimoine" et "du patrimoine". L'État va dire c'est "du patrimoine", et les associations vont revendiquer "leur patrimoine"* » (Bullen et alii, 2021).

En sciences sociales, l'intérêt pour le patrimoine remonte aux années 1970-1980 (Veschambre, 2007a) : il est concomitant de l'élargissement spatial, typologique et chronologique du terme patrimoine. Dans les années 2000, le terme *patrimonialisation* est préféré à celui de *patrimoine* « *ce qui traduit la volonté d'envisager un processus social de reconnaissance de certains héritages plutôt que les éléments patrimonialisés en tant que tels* » (*ibid.*, p. 367). Le terme *héritage*, tel qu'utilisé dans ce travail, renvoie à ce qui a été transmis et est aujourd'hui reçu. Il est utilisé pour le distinguer de *patrimoine* car celui-ci apporte une dimension complémentaire : ce qui a été transmis, est aujourd'hui reçu mais a pour vocation d'être à nouveau transmis (et donc sélectionné, conservé, protégé, valorisé, etc.). Cela signifie que tous les héritages ne deviennent pas patrimoines, seulement ceux qui sont saisis par un individu, un groupe ou une société dans son ensemble. Cela répond aussi à l'idée que « *le passé se construit dans le présent, mais aussi par le présent* » (Rautenberg, 2003) : le patrimoine est une construction sociale qui porte plus qu'un seul rapport au passé.

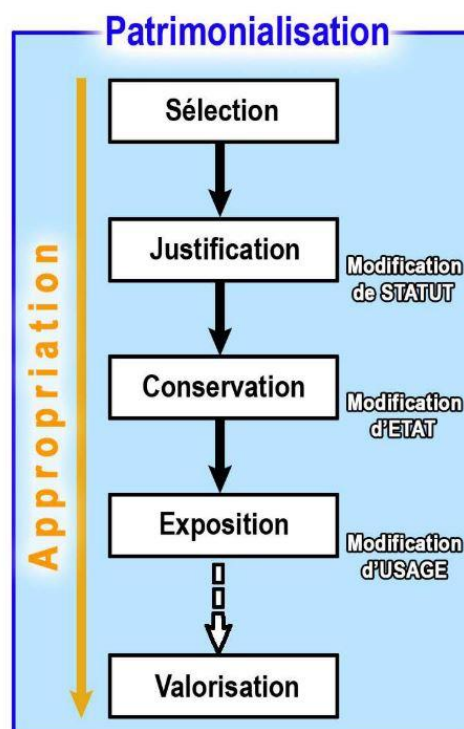


Figure 1 : la patrimonialisation

(D'après François et al., 2006)

Une prise de conscience (Di Méo, 2007) est nécessaire pour amorcer le processus : la patrimonialisation est d'abord un processus réflexif. Dans ce même article, Guy Di Méo

reprend d'autres travaux (François *et alii*, 2006) proposant les étapes de sélection et de justification, de conservation, d'exposition et valorisation (entendue ici comme marchande et comme étape non obligatoire pour compléter une patrimonialisation). L'héritage ne devient donc patrimoine qu'après un processus de reconnaissance sociale. La patrimonialisation est également saisie comme une « grille de lecture essentielle pour analyser les processus actuels de valorisation, d'appropriation et de transformation des espaces » (Veschambre, 2007a). L'appropriation ne se limite pas à la question de la propriété : c'est aussi plus globalement un rapport à l'espace. Dans ce travail, le terme sera souvent employé au pluriel : les patrimonialisations. Cela n'est pas dû à l'élargissement du champ patrimonial mais plus particulièrement à la prise en compte de la diversité des appropriations. Les patrimonialisations répondent ainsi théoriquement à la nécessité d'observer une multiplicité de constructions patrimoniales.

Depuis l'émergence du terme *patrimoine*, les objets sélectionnés, les acteurs qui les sélectionnent et les manières de le construire ont largement évolué. Pour répondre à cette multiplication d'initiatives et à leur diversité, l'étude des patrimonialisations comme processus permet de se saisir de ces réalités en tension.

Transformations

La transformation implique un changement, assez profond puisqu'il modifie une forme, mais non radical, où la forme initiale ne saurait être identifiée. Ces formes initiales peuvent être considérées comme des héritages. La transformation implique donc des choix vis-à-vis des héritages, entre conservation, destruction et création, et ainsi elle est porteuse d'une intention et de sens : en cela elle se différencie du changement ou de la modification. Dans bien des aspects, le monde actuel est le cadre de transformations multiples. Sans les énumérer, nous tenterons d'en comprendre les fondements avant de clarifier la manière dont nous envisageons de les saisir.

Il n'est évidemment pas question de faire référence à un temps où les transformations étaient absentes. En revanche, il est important de noter une *accélération* de celles-ci et notamment dans la période dite moderne (Rosa, 2010). A partir de la Renaissance et de manière plus forte encore avec la philosophie kantienne et les Lumières, une nouvelle manière de penser les relations au monde semble prendre le dessus. La modernité représente la libération des dogmes religieux et la place importante de l'homme dans l'histoire (Lévy et Lussault, 2003). Elle repose sur l'idéal du progrès et la primauté de la rationalité (Wackermann, 2011). Aujourd'hui la modernité peut être considérée comme en crise du point de vue des représentations. La conscientisation progressive des limites du progrès s'est faite en plusieurs étapes. L'extermination industrielle des populations juives, tsiganes,

homosexuelles, handicapées sous le régime nazi et le rapport Meadows en 1972 en sont deux bifurcations essentielles. Celle-ci repose notamment sur la prise en compte de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes : il s'agit bien sûr du changement climatique. *The Emissions Gap Report*⁴ émis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en novembre 2019 statue que « *The summary findings are bleak. Countries collectively failed to stop the growth on global GHG emissions, meaning that deeper and faster cuts are now required* » (que nous pouvons traduire par « *Les résultats sommaires sont sombres. Collectivement, les pays ont échoué à réduire la hausse des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), ce qui signifie que des réductions plus profondes et plus rapides sont désormais requises* »). L'*anthropocène* est une notion qui tente d'illustrer cette tension. Elle se diffuse dans les années 2000, notamment sous l'impulsion des travaux de Paul Crutzen, un géochimiste qui propose l'existence d'une géologie de l'humain (2002). Il fait remonter le début de cette période à la fin du 18^e siècle avec l'élévation du dioxyde de carbone et du méthane dans l'atmosphère : l'humanité altère son milieu à un point tel que cela devient lisible dans les analyses des calottes glaciaires. Mais le changement climatique ne peut être pensé isolément : l'urbanisation, la pollution, ou la surconsommation des ressources sont d'autres éléments à inclure dans l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Plus largement encore, l'augmentation des inégalités pose la question d'une crise sociale, la montée des extrémismes celle d'une crise culturelle. C'est tout un mode de relation au monde qui est mis en question. Aujourd'hui, les transformations semblent ainsi pouvoir être scindées en deux catégories : celles qui poursuivent les ambitions de la modernité et celles qui la remettent en cause.

Ce que les transformations questionnent en commun, c'est le rapport au temps. La modernité se symbolise par un temps linéaire, fléché depuis le présent vers le futur, en rupture avec le passé. L'*Anthropocène* prend le point de vue du futur pour regarder rétrospectivement nos sociétés contemporaines. Mais d'autres théories géographiques questionnent le temps autrement : la géographie vidalienne, le temps historique long ; la prospective, le futur proche, etc. La perspective de la géographie sociale est de travailler le temps « *en acceptant l'idée que la réalité géographique est en mouvement, qu'elle ne reste jamais la même et qu'elle se transforme en permanence* » (Elissalde, 2000, p.231). Chaque acteur possède un temps qui lui est propre et s'ajoute à des temps plus longs qui laissent des structures spatiales : « *le changement spatial n'est pas uniquement synonyme de rupture ou de bifurcation, mais nécessite de s'intéresser aux rythmes et aux échelles de temps variés, c'est-à-dire à la diversité des temporalités de l'espace géographique* » (*ibid.*, p.235). Il s'agit de lire ces temporalités d'un seul tenant. Entre deux systèmes spatiaux, se trouvent des phases de *transition* dans lesquelles l'accumulation de faits nouveaux produit des *événements spatiaux* qui entraînent le

⁴ Consulté sur : <https://www.unenvironment.org/resources/emissions-gap-report-2019>

changement. La notion de *trajectoire* peut permettre de saisir les transformations territoriales de façon non linéaire : elle laisse la place aux ruptures, aux bifurcations, aux crises, dans la manière dont les groupes sociaux interagissent avec le territoire. Chaque mobilisation de ressource ouvre sur un mode de développement qui révèle une trajectoire. Pour finir, le concept de *transition* connaît une actualité théorique assez importante, notamment dans la littérature anglo-saxonne : les *transitions studies*. Plusieurs caractéristiques peuvent être mises en avant pour comprendre l'utilisation du terme de transition. Elle repose sur la remise en cause du système actuel considéré comme en crise ; elle tend vers une logique de développement durable, comme amélioration des conditions de vie (sans que cela soit directement lié à la production de richesses) ; elle se fait sur un temps long et non linéaire ; elle s'attache à la coévolution des hommes, des techniques et de la nature. Nous reviendrons sur ces formes de la transformation dans la suite de l'introduction mais surtout les approfondirons dans le premier chapitre de ce travail.

Ce travail souhaite saisir les transformations dans leur diversité. Elles prennent évidemment en compte le contexte global de transformations accélérées par la modernité, mais aussi les réactions à ce contexte avec une lecture des transformations par la *transition*.

Nous avons mis en avant un espace rural en transformation, portant des représentations diverses dans ses représentations, ses valeurs et ses modes de vie : ces relations à l'espace sont saisies comme ruralités. Les patrimonialisations semblent elles aussi devenir plus diverses et porter de nouvelles significations. Ces quelques paragraphes ont permis de poser le contexte socio-culturel et théorique de cette recherche à travers la définition de trois grandes thématiques qui sont aussi les notions clés de ce travail : les ruralités, les patrimonialisations et les transformations. Elles ont en commun une prise en compte des héritages (voir schéma récapitulatif ci-dessous).

| RURALITES | PATRIMONIALISATIONS | TRANSFORMATIONS |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des espaces ruraux • Diversité des représentations des espaces ruraux • Importance du rapport à l'espace et au temps | <ul style="list-style-type: none"> • Le « <i>tout patrimoine</i> » • Patrimoine comme construit social • Processus d'appropriation | <ul style="list-style-type: none"> • Globales : modernité et anthropocène • Changement spatial • Trajectoires • <i>Transitions studies</i> |
| HERITAGES | | |

Figure 2 : trois thématiques de recherche et un chaînon commun

(Vigné, 2021)

Articulations

Notre questionnement envisage ces trois notions, ruralités, patrimonialisations et transformations, dans une mise en dialogue que nous allons tenter de développer ici en trois articulations : le lien entre transformations et ruralités, le lien entre patrimonialisations et ruralités et enfin le lien entre patrimonialisations et transformations. Ces liens permettront de nouer notre problématisation et de construire nos hypothèses.

Transformations et ruralités : l'innovation sociale

Penser les ruralités en transformations invite à utiliser la notion d'*innovation sociale*. Les campagnes sont « *le siège de multiples innovations dans un contexte de liens redéfinis avec un monde urbain lui-même en mouvement* » (Margetic et alii, 2017, p. 197). Celles-ci ne font pas référence à des aspects technologiques, à quelque chose de forcément nouveau ou encore à une diffusion importante. Elles expriment plutôt un écart vis-à-vis de la norme et sont particulièrement adaptées à la lecture des *transitions* comme transformations alternatives.

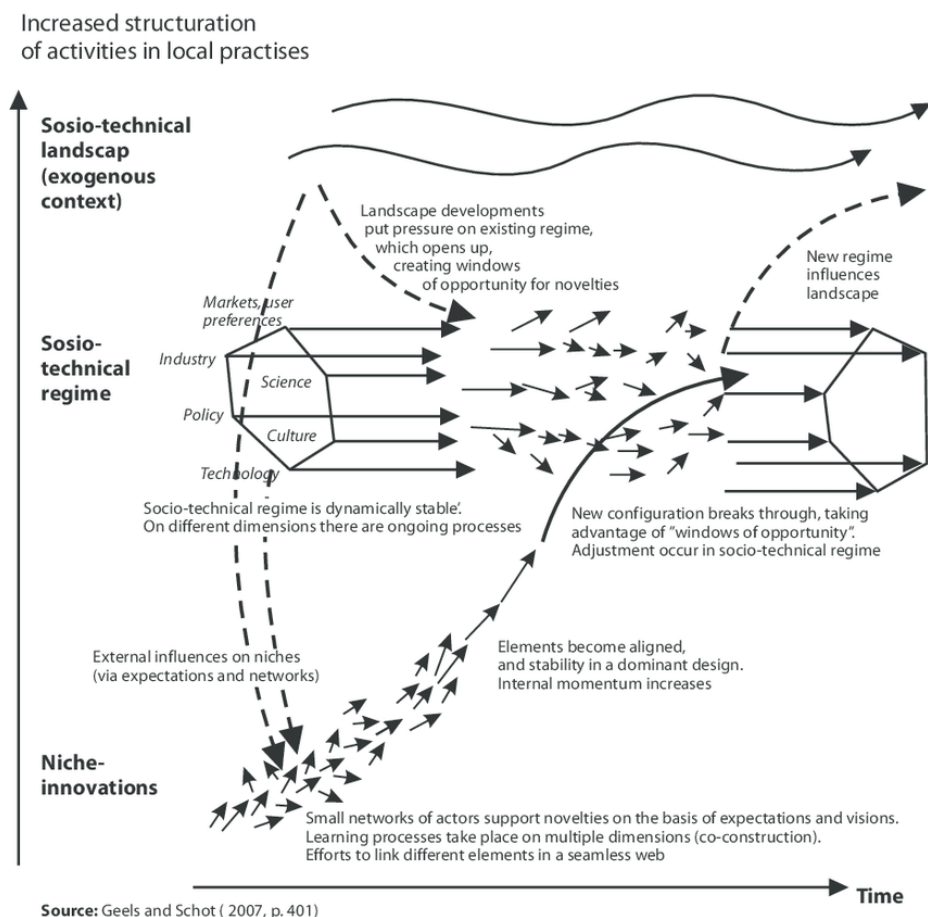


Figure 3 : the multi-level perspective

(Geels, 2011)

Le terme d'*innovation sociale* est polysémique mais le consensus se fait sur « *la nature de l'innovation comme un processus de "changement"* » et « *le fait que l'innovation [...] permet de répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits* » (Richez-Battesti et alii, 2012, p. 25 et 28 respectivement). Ainsi parler d'innovation ne signifie pas forcément de traiter ce qui est nouveau. Cela est particulièrement important à mentionner dans le cas des ruralités, où les imaginaires tendraient à simplifier les choses entre une période où la ruralité (exprimée par la société villageoise et son agriculture) était un état intangible et la période plus récente où le rural deviendrait extrêmement novateur. « *Il faudrait cesser de véhiculer de fausses idées sur les formes historiques des sociétés rurales françaises* » (Gaveau, 2011, p. 3). En effet les mobilités, les mutations, la production hors agriculture : tout ça n'est pas nouveau. Cela reviendrait aussi à simplifier un rapport à l'espace et oublier que le corpus de recherches menées dans les années 1970 et 1980 montre l'atténuation de la frontière urbain/rural par l'interpénétration des villes et des campagnes (Mathieu et Duboscq, 1985). Les *innovations sociales* ne s'expriment pas non plus forcément par un mouvement massif : certaines se diffusent, mais pas toutes. En cela, elles peuvent se lire dans le cadre d'une analyse empruntée aux *transitions studies* : la *Multi-level perspective* (Geels, 2011).

- La grande échelle correspond au local qui se structure en niches, porteuses d'innovations, en réaction au paysage et au régime sociotechnique globaux qui ne correspondent pas aux aspirations des acteurs.
- Le régime sociotechnique absorbe les innovations et engage des dynamiques en son cadre, évoluant vers un autre régime.
- Le paysage est influencé par la transformation des régimes sociotechniques et évolue lui-même.

Si les *innovations sociales* nous intéressent, c'est qu'elles peuvent être opératrices et révélatrices d'une transformation en cours des ruralités. Plus particulièrement, certaines recherches font l'hypothèse que l'observation des *innovations sociales* produites dans un contexte de marginalité permet de porter attention à des innovations plus *alternatives*, c'est à dire qui se positionnent de façon militante à l'encontre des normes (institutionnelles, relatives à la mondialisation ou au capitalisme par exemple). Les représentations du rural le pensent souvent en marge, c'est-à-dire comme « *pas tout à fait soumis à la norme* » (Cornu et Delfosse, 2017, p. 455). L'approche par les marges n'a pas vocation à analyser les espaces à l'écart ou encore qui présenteraient des difficultés spécifiques. Elle fait plutôt l'hypothèse de singularités et de similarités avec d'autres territoires qui ne sont pas de l'ordre de l'opposition ou du mimétisme. La marge est ainsi marquée par une forme d'écart ou de distance vis à vis de valeurs considérées comme dominantes. Elles peuvent même y être refusées : « *Nous sommes en pleine période de métropolisation. Les politiques nationales sont totalement calées sur*

cette vision. Les métropoles seraient l'avenir de la France. Hors d'elles, point de salut ! On ne s'y retrouve pas. C'est en décalage total avec la réalité, telle que la vivent beaucoup d'habitants de nos départements » déclare Patrick Joly, sénateur et ex-président du Conseil départemental de la Nièvre, lorsqu'il est l'interrogé sur la fondation de l'association *Nouvelles ruralités* (Moquay, 2015, p. 156). Selon Samuel Depraz (2017), l'apport du concept de marge en géographie « *consiste surtout en un décentrement de l'analyse au profit de territoires et de groupes sociaux généralement minoritaires* ». Elle suppose l'écart vis à vis d'une norme et en conséquence le dégagement possible d'une « *marge de manœuvre* » (Janin et Andres, 2008) pour transformer les territoires. Les marges peuvent aussi être des espaces d'*alternatives* dans le sens où elles se construisent avec des choix qui s'éloignent de la norme. En retour, s'intéresser à l'innovation des marges, c'est appuyer l'intérêt de l'innovation sociale : « *l'hypothèse que les régions périphériques - elles aussi - sont innovantes appelle à observer l'innovation en d'autres termes que ceux de la nouveauté technique* » (Fourny, 2018, p. 8). Par ailleurs ces innovations se forment dans des espaces marginaux mais il semble qu'elles participent également à leur transformation : c'est le concept d'innovation sociale transformative « *contribuant à la transformation sociale en profondeur, aussi bien dans son intention que par les processus qu'elle engendre* » (Koop et alii, 2019, p.22).

Observer les transformations des ruralités par les innovations sociales permet de questionner les transitions portées par les acteurs et les dimensions d'une transformation *alternative*.

Patrimonialisations et ruralités : la ressource

Les liens entre ruralités et patrimonialisations font écho d'une part aux liens entre *patrimoine* et *territoire*, d'autre part à la notion de *ressource patrimoniale*.

Les notions de patrimoine et de territoire ont beaucoup en commun (Di Méo, 1994). Bien sûr, tous deux sont des construits sociaux, tous deux ont une dimension matérielle et idéelle. De plus, le patrimoine prend en compte la dimension spatiale de façon plus importante et le territoire se nourrit de la symbolique patrimoniale. Les ruralités ont pu ainsi prendre une dimension patrimoniale à travers la notion de *campagne* : « *dimension spatiale de la mémoire de la ruralité* » pour Levy (et Lussault, 2003) ou « *des lieux d'où sont originaires nos grands-parents, [...] un monde dont on souhaite la préservation* » pour Rautenberg (et alii, 2000). Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer « *la fascination qu'exercent ces territoires du vide* » (Di Méo, 1994, p.21) : la valeur écologique et le rapport à la terre. La création des Parcs nationaux en 1960 correspond à la préservation de ce patrimoine naturel : d'abord plutôt de l'ordre du paysage, puis de plus en plus de l'ordre des espèces animales et végétales. La création des Parcs naturels régionaux en 1967 correspond à la préservation d'une ruralité plus

complexe : le décret 67-158 précise qu'un Parc sera créé « *lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel* ». Le rural, ou la ruralité, ne sont pas évoqués dans le décret lui-même mais en revanche ils le sont dans les débats du colloque de Lurs, en Provence, qui en 1966 préfigure les PNR, ainsi que dans la déclaration des motifs du décret lui-même. Ce « *patrimoine naturel et culturel* » peut être lu comme les attributs du rural. En dehors de la sauvegarder pour la transmettre, la nature a aussi un rôle social dans le présent : celui de « *la détente des citadins dans le calme et le silence* », cité dans la déclaration des motifs du décret (Baron et Lajarge, 2015, p. 79). Au sein même de la ruralité émergent des représentations distinctes qui entrent en dialogue, voire en conflit. A titre d'exemple, en 1966, le billet de Morvan Lebesque dans le *Canard enchaîné* qui s'insurge contre le projet de la création des PNR les compare à une « *aspirine de naturel* » donnée au citadin contre la dégradation connue de son propre environnement quotidien (*ibid.*, p. 77).

Quel serait alors le lien de parenté unissant patrimoine et territoire ? Patrimonialisations et ruralités ? Il semble que le processus de patrimonialisation construirait un patrimoine qui aurait également une dimension de *ressource* pour le territoire. Ceci fait écho à la réflexion de Guy Saupin et Nadine Vivier (Morice et al., 2015). La décentralisation aurait dans un premier temps favorisé les actions patrimoniales locales : structuration de services dédiés au sein des intercommunalités, dialogue entre associations, élus et professionnels, financement de projets localisés. Mais aujourd'hui, avec les difficultés budgétaires que les collectivités rencontrent, une forme de concurrence se mettrait en place et favoriserait l'émergence d'une forme de patrimoine-ressource. « *Le patrimoine [...] c'est avant tout une ressource, matérielle ou immatérielle à utiliser pour améliorer la qualité de vie des populations, leur permettre de se situer dans le temps et l'espace, étayer leur mémoire et satisfaire leurs aspirations dans un cadre respectueux de l'environnement et de la conscience citoyenne* » (*ibid.*, p. 261). Mais la patrimonialisation semble construire des ressources spécifiques. La *ressource territoriale* a été théorisée comme une « *caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce dans une optique de développement* » (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Dans la continuité de ces recherches, Landel et Senil (2016, p.3) proposent de traiter de ressource patrimoniale, c'est-à-dire d'un « *objet matériel ou immatériel sélectionné, révélé et transmis par un collectif social et engagé dans un projet pour sa référence temporelle, dans un objectif de durabilité* ». Mises en miroir, ces deux définitions reflètent des points d'accroches évidents, mais également des disparités. Là où la ressource territoriale fait logiquement écho à des spécificités du territoire, la ressource patrimoniale place l'accent sur le temps. Il ne s'agit bien sûr pas seulement du temps passé, ce qui ramènerait la question aux héritages, mais aussi d'un rapport au temps construit en lien avec un projet. Une autre différence peut se lire dans les objectifs/optiques proposés dans ces définitions. Si la ressource territoriale reste ancrée dans la logique d'un développement (économique, mais aussi social, culturel, ...), la ressource patrimoniale

questionne particulièrement la durabilité, comprise comme le développement durable. Les deux perspectives se rattachent donc à la notion de développement mais la seconde met l'accent sur la conservation des objets, l'autonomie des acteurs et l'adaptation au changement. Un autre lien entre patrimoine et ruralités mérite d'être exploré : celui de l'identité, qui offre une lecture plus socio-culturelle. Le patrimoine peut aussi être lu comme un opérateur, dans le sens où il permet de construire des référents d'identification communs aux membres d'une société (Fourny *et alii*, 2010). Ainsi, le patrimoine peut-être un « *relai* » qui permet d'« *assurer le passage des générations passées aux nouvelles et aux nouveaux arrivants* » (Glevarec et Saez, 2002). Cette identité n'est pas objective mais au contraire est le produit des représentations de ce qui est commun et de ce qui est différent. La ruralité s'exprime dans ces références culturelles et territoriales.

Mettre en miroir *patrimoine* et *territoire* permet de comprendre les dimensions patrimoniales portées par certaines ruralités. Une clef de lecture possible est de lire la patrimonialisation comme génératrice de *ressources patrimoniales*, nourrissant un lien au territoire, au temps, et à l'identité. Elle est ainsi révélatrice de ruralités.

Patrimonialisations et transformations : les modes d'habiter

La dernière articulation entre patrimonialisations et transformations nous amène sur un autre registre que celui du développement ou de la transition : c'est celui de *l'habiter*. Pour le saisir, il faut s'éloigner de la perspective d'une patrimonialisation conservatrice pour aller vers une patrimonialisation transformative.

Le lien entre patrimonialisations et transformations est à la fois évident et complexe : comme processus, la patrimonialisation est, de fait, liée à une transformation ; cependant, la patrimonialisation a longtemps été étudiée comme fait de conservation. La patrimonialisation comme processus social est dépendante de son contexte : les raisons de la sélection de tel ou tel héritage comme la manière de faire patrimoine vont varier selon l'époque, le lieu et le groupe social responsable de la patrimonialisation. Cela signifie que les patrimonialisations se transforment. Mais cela ne signifie pas forcément que les patrimonialisations sont transformatives. La conservation et la restauration jouent une place importante dans le processus : c'est vrai pour les patrimonialisations institutionnelles, notamment l'inscription ou le classement aux monuments historiques, mais aussi très largement pour les expériences plus locales. Avec la décentralisation et les difficultés budgétaires, de nouvelles politiques patrimoniales se mettent en place et doivent « *être justifiées par une fonction d'usage au service des citoyens* » (Morice *et alii*, 2015). L'intégration de ce changement d'usage au sein des processus de patrimonialisation pose la question de la transformation de façon plus aigüe.

« *Le meilleur moyen pour protéger le patrimoine, c'est de l'occuper, de lui attribuer une fonction, de lui accorder un rôle dans la société actuelle, bref, de l'habiter* », Maria Gravari-Barbas entame l'ouvrage *Habiter le patrimoine* sur cette affirmation (Gravari-Barbas, 2005, p. 11). Cette notion d'*habiter* nous porte au-delà de la simple question de l'usage. La sortie en 2015 d'un numéro des Annales de Géographie permet d'envisager trois conceptions actuelles de l'habiter (Lazarotti, 2015b). La première se situe dans la perspective d'Heidegger : elle interroge alors l'« *être dans le monde* ». Elle est explorée dans le numéro par les écrits d'Augustin Berque et d'André-Frédéric Hoyaux. Elle se rapproche des travaux sur la géographicit  (Dardel, 1990) ou le milieu (Berque, 1999, 2000, 2010). La deuxième est la perspective de l'expérience du monde : il s'agit de « faire avec l'espace ». Elle renvoie aux écrits de Jean-Marc Besse, Michel Lussault, Jacques Levy et Mathis Stock. Enfin, il s'agit de « *se construire en construisant l'espace* ». A cette troisième acception, fait  cho l'id e d'une g ographie qui prendrait le concept d'habiter comme centre de son analyse : questionnant   la fois l'habitant, la cohabitation et la co-construction de l'espace habit  par l'habitant et de l'habitant par l'espace habit  et permettant ainsi de « *nommer ce qui est localis  – stricto sensu ce qui est mis en lieu* » (Lazarotti, 2015a, p. 450). Certains poussent   une lecture plus transversale : Florent Herouard (2007) reconna t ainsi un int r t   la notion d'habiter car elle permet justement de saisir   la fois les perceptions, les repr sentations et les pratiques, qui s'alimentent de toute fa on les unes et les autres. La patrimonialisation serait alors transformative mais aussi composite : elle int gre un projet territorial plus global. A travers elle, il est possible de saisir un renouvellement des *modes d'habiter* comme « *le mode de relation des soci t s aux lieux de vie, aux milieux, aux ressources* » (Mathieu, 2010, p. 3).

Penser la patrimonialisation comme transformations invite   solliciter le concept d'*habiter* et la notion de *modes d'habiter*. Il ne s'agit pas de s'int resser uniquement au devenir de l'objet patrimonialis , mais   la relation dans laquelle les acteurs s'engagent vis- -vis de l'espace qui les entourent.

Trois articulations ont  t  d gag es de la mise en dialogue de nos trois grandes th matiques. Elles font  merger une structure th orique avec trois notions : celle d'innovation sociale, celle de modes d'habiter et celle de ressources territoriales et patrimoniales. A partir de celles-ci, nous pouvons construire nos hypoth ses de travail.

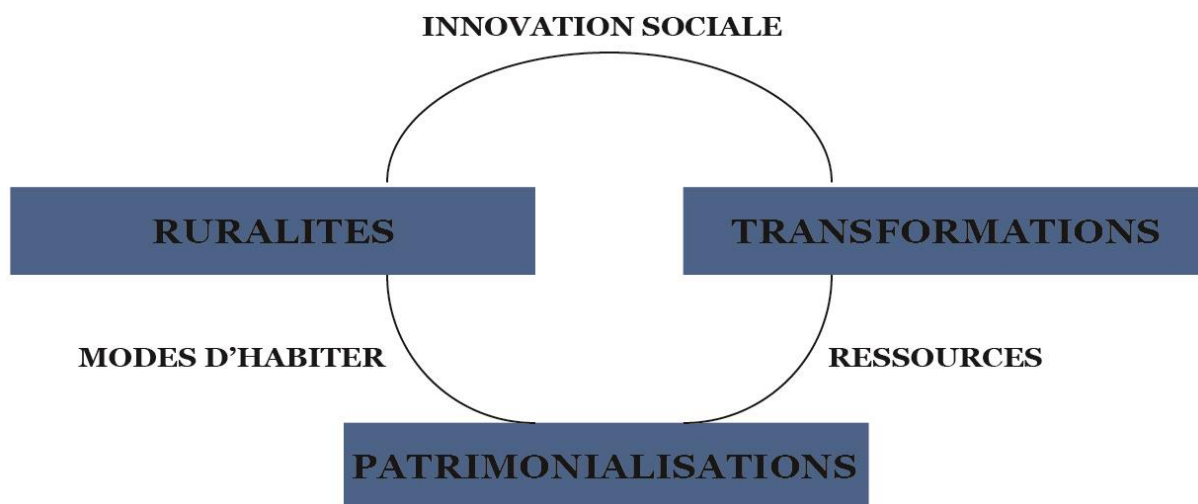


Figure 4 : les trois articulations, bases du questionnaire

(Vigné, 2021)

Problématique et hypothèses

L'objectif de ce travail est, d'une part, d'affirmer les liens évoqués dans ces articulations, et d'autre part de questionner plus spécifiquement les liens entre patrimonialisations et transformations des ruralités. La problématique fait état de ce questionnement :

En quoi la patrimonialisation des héritages ruraux participe-t-elle à la transformation des ruralités ?

Pour y répondre, nous proposons une hypothèse principale, déclinée en trois sous-hypothèses.

Certaines patrimonialisations ont pour spécificité d'être transformatives et accompagnent la transformation des ruralités.

Sous-hypothèse 1 - La relation aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités. Que se passe-t-il avant la patrimonialisation ? Les éléments matériels et immatériels qui vont être saisis dans ce processus sont d'abord des héritages. Ils découlent d'une forme d'appropriation de l'espace à un temps donné, c'est-à-dire d'une ruralité passée. Ils ont été une ressource pour le territoire mais cette ressource a été abandonnée et a produit une *déterritorialisation* (Raffestin, 1997) : c'est la fin de cette forme d'appropriation, d'une ruralité. Inversement, ces héritages peuvent être inclus dans un nouveau projet de territoire et être réappropriés. Il y a *reterritorialisation* (*ibid*). Dans cette réappropriation, il n'y a pas forcément *patrimonialisation*, mais plusieurs héritages, correspondants à des ruralités diverses, peuvent se superposer. Nous faisons ainsi l'hypothèse que l'héritage a une vie complexe, qui mérite d'être explorée car ses usages sont le miroir de rapport sociaux à

l'espace, eux aussi en évolution. Il s'agit de prendre en compte les transformations, avant même l'intervention des acteurs de la patrimonialisation.

Sous-hypothèse 2 - Les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter. Cette hypothèse fait la part belle à la question de la transformation au cœur des patrimonialisations, à travers l'affaiblissement des valeurs de remémoration vers des valeurs de contemporanéité (Riegl, 2016 [1903]). Dans la première catégorie se trouvent la valeur d'ancienneté (vécu visible du bâtiment), la valeur historique (le bâti comme étape de l'évolution humaine) et la valeur de remémoration intentionnelle (le propre du monument au sens étymologique du terme : le bâti comme mode de commémoration d'un événement). Dans la seconde catégorie se trouvent la valeur d'usage (utilisation du bâti et modifications de celui-ci), la valeur artistique élémentaire ou de nouveauté (intégrité du bâti pour un plaisir esthétique immédiat) et la valeur artistique relative (bâti au goût du jour). La relecture du patrimoine comme ressource ouvre la voie à une place considérable de l'usage dans la patrimonialisation. Une lecture moins économique et plus sociale de la ressource ouvre sur la notion d'*habiter*. Le processus patrimonial n'est pas cloisonné mais composite : il a besoin d'un regard qui n'est pas centré sur son rapport au passé mais cherche à comprendre toutes ses dimensions présentes, passées et futures. Par ailleurs, avec le *tout patrimoine* et le patrimoine immatériel, une place renouvelée est accordée aux initiatives locales, associatives et citoyennes : ils participent à ouvrir le récit patrimonial à une diversité d'acteurs. La multiplication de ces derniers tend à faire cohabiter les valeurs et les récits patrimoniaux, organisant leur réactualisation constante au sein d'une *expérience* patrimoniale (Tornatore, 2019). Les *modes d'habiter* semblent répondre à cette analyse globale qui relie les rapports sociaux à l'espace : en pratiques, perceptions, représentations. Ces modes d'habiter révèlent des ruralités plus fines : liées à des groupes ou même des individus.

Sous-hypothèse 3 - Les patrimonialisations des héritages ruraux sont porteuses d'innovation sociale. Cette hypothèse est la plus exploratoire. Elle repose sur le fait que certaines patrimonialisations laissent une place suffisante à la transformation pour faire figure d'innovation sociale comme « *une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles* » (Saucier et al., 2007, p. 390). La marginalité des espaces ruraux peut permettre de décaler le regard vers ces innovations sociales et particulièrement celles qui portent des valeurs alternatives vis-à-vis de la modernité. Les patrimonialisations des héritages ruraux pourraient remettre en cause non seulement la norme des patrimonialisations institutionnelles mais aussi d'autres normes : celles des découpages urbain/rural, de la mondialisation, du capitalisme, ... En cela, elles feraient figures

d'innovations sociales et auraient la capacité de transformer encore les ruralités, consolidant leur marginalité comme marge non pas subie mais choisie/instrumentalisée/expérimentée. Loin d'une patrimonialisation figée, sclérosée sur un passé perdu, ces patrimonialisations mettraient non seulement en jeu des transformations mais seraient plus encore porteuses d'alternatives.

Trois manières d'appréhender les héritages et leurs patrimonialisations en lien avec la construction des ruralités seront donc explorées dans ce travail : comme ressources territoriales et patrimoniales, comme modes d'habiter et comme innovations sociales.

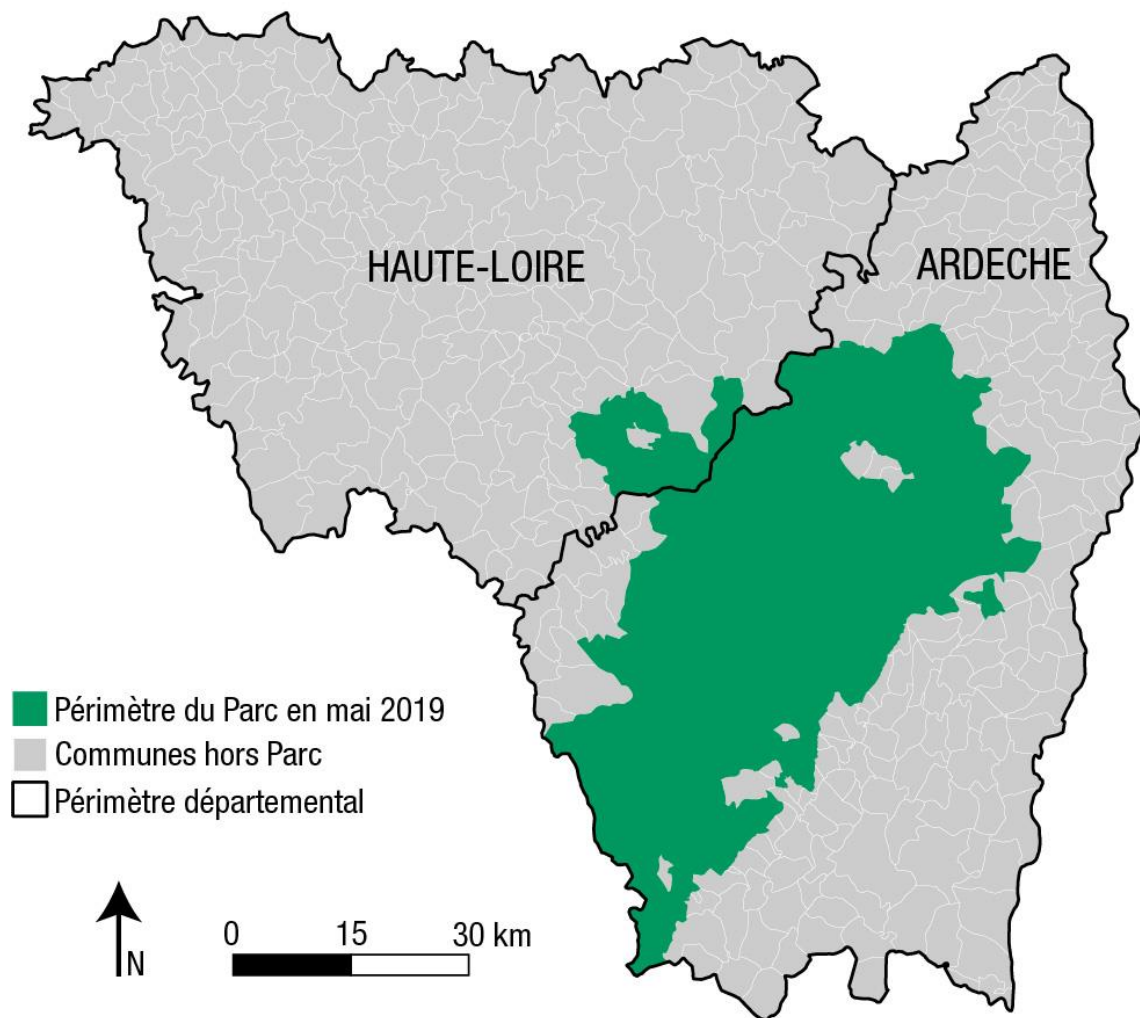
Objet, posture et méthode

La construction du travail de thèse a été guidée par deux choix : celui de concentrer l'étude sur un type d'héritages, ceux issus de l'industrie rurale ; celui de travailler en partenariat avec une structure territoriale, un Parc naturel régional, et une plateforme universitaire spécialisée dans les questions rurales, le CERMOSEM, dans le cadre d'une thèse CIFRE. Sur ces deux choix se construit la méthodologie de ce travail.

Un objet : les héritages industriels d'un Parc

Choisir de travailler sur les héritages industriels et leurs patrimonialisations au sein d'un Parc, espace lui-même patrimonialisé, n'est pas anodin.

Questionner la ruralité dans un Parc naturel régional (PNR), c'est déjà se mettre en posture de questionnement vis-à-vis de la ruralité patrimonialisée. A leur création, les Parcs sont voulus comme outils d'aménagement du territoire. Mais depuis 1967, ils ont largement évolué : « *datariens* » les premières années, ils deviennent « *régionalistes* » pendant la décennie 1970, « *développementalistes* » dans les années 1980, avant de connaître une diversification dans les années 1990, qui débouche finalement sur une dernière génération marquée par une perspective « *naturaliste* » (Baron et Lajarge, 2015). Le PNR des Monts d'Ardèche, qui fait l'objet de cette étude, porte une dynamique composite. Initialement, la ruralité à défendre est celle de l'agriculture, et plus précisément la castanéiculture : à partir de 1992, les castanéiculteurs ardéchois lancent une initiative qui aboutit à la création du Parc en 2001 et de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Châtaigne d'Ardèche en 2006. Le Parc est composé de 146 communes, situées en Ardèche (138) et en Haute-Loire (8), et il regroupe 78 600 habitants. Le périmètre de l'étude est le résultat de notre posture méthodologique et ne correspond pas tout à fait au périmètre du Parc : nous y reviendrons dans le troisième chapitre de ce travail.



Données : découpage administratif communal data.gouv, découpage Parc des Monts d'Ardèche. Réalisation : Ogjis.

Carte 1 : le périmètre du Parc

(Vigné, 2021)

Cette première ambition agricole rencontre celle des patrimoines naturels. Au sein du Parc des Monts d'Ardèche, la première charte distingue les « *espaces naturels d'intérêt majeur* » à protéger, le « *patrimoine naturel courant* » à gérer, et les « *sites naturels* » à mettre en valeur ; le mitage urbain, les paysages, la question de la chasse, de la pêche ou encore des sports motorisés y font également écho (PNR, 2001). La seconde interroge spécifiquement la question de la biodiversité (toujours avec la mention de « *réservoirs* » et de « *nature ordinaire* »), de l'eau et à travers les paysages, de la géologie (PNR, 2013). Les patrimoines culturels viennent s'y ajouter. La première charte du Parc met en avant sous le terme « *rural* » les fermes, les aménagements agricoles (notamment les terrasses, les séchoirs à châtaignes dits clèdes, les élevages de vers à soie dites magnaneries) et hydrauliques (notamment les canaux, dits béalières et les moulins) (PNR, 2001, pp. 33–37). D'autres types de patrimoine sont évoqués : architectural (châteaux et maisons fortes), religieux (églises et chapelles romanes,

éléments de l'histoire du protestantisme), industriel (moulinages), viaire et immatériel (dialectes, chants, savoir-faire). La seconde Charte donne trois axes thématiques de travail : l'architecture, le patrimoine agricole et l'industriel (PNR, 2013, pp. 48–53). Cette multiplicité patrimoniale fait écho à une diversité de ruralités.

Parmi les différents patrimoines évoqués, cette étude propose de se recentrer sur les héritages industriels. Cette perspective confirme le lien à la marge. D'abord parce que l'histoire industrielle résonne comme un paradoxe dans l'histoire rurale et les représentations habituelles du rural : « *on a sous-estimé l'importance de l'industrie en milieu rural* » (Houssel, 1992). Ce constat est largement partagé par les chercheurs qui ont prêté attention aux espaces catégorisés comme ruraux ou reconnus comme campagnes. C'est principalement dû au fait que les industries rurales ne correspondent pas à l'image dominante de l'industrie, faite de grandes entreprises sur des sites concentrés : elles sont au contraire très diffuses dans l'espace. Ensuite parce que les patrimoines industriels sont marginaux. Leur patrimonialisation est tardive et pose toujours question. L'industrie prend une dimension patrimoniale dans les dernières décennies du 20^e siècle. La désindustrialisation marque une forme de rupture qui va déclencher recherches et émotions patrimoniales : une prise de conscience. Mais dans le même temps, des larges pans des héritages industriels sont détruits volontairement dans le cadre de politique d'aménagement. Le rapport Lacaze sur les *Grandes friches industrielles* indique clairement que le meilleur moyen de faire le deuil de cette activité mourante est de supprimer les héritages industriels du paysage. « *Un pays moderne ne peut laisser vivre une fraction de sa population, et précisément celle qui est le plus durement frappée par la crise, dans un paysage lourdement marqué par les stigmates des industries disparues. C'est une question de symbolique culturelle et de confiance dans l'avenir* » (1985, p. 22). Aujourd'hui encore, Marina Gasnier (2018, p. 25) indique l'existence d'un « *automatisme culturel* » qui mènerait à la destruction des bâtiments industriels, par opposition à tout patrimoine préindustriel. Au sein même de ce patrimoine marginal, les héritages industriels ruraux se posent comme une marge dans la marge. Simon Edelblutte et Johann Legrand expliquent que le bâti industriel manque de plusieurs caractéristiques attirant les démarches patrimoniales : l'ancienneté, la visibilité, l'originalité, la rareté, l'homogénéité et l'accessibilité. « *Ainsi, les petites usines, le patrimoine industriel annexe (cités ouvrières, aménagements hydrauliques...), les bâtiments peu spectaculaires, les usines les plus banales (comme celles au toit à sheds), les sites moins accessibles... sont les moins à même d'être valorisés, si ce n'est protégés. Or c'est justement en zone rurale que ces dernières caractéristiques sont les plus présentes. De plus, en milieu rural, la problématique du développement local fait en général peu de place à l'industriel, passé ou futur, considéré comme annexe* » (2012).

Le choix de travailler sur l'espace patrimonialisé qu'est le Parc des Monts d'Ardèche ouvre la voie à un questionnement de ruralités en tension. Le recentrement sur la thématique industrielle renforce nos hypothèses dans le questionnement par la marge : d'abord parce que les imaginaires du rural tendent à occulter ce passé industriel ; ensuite parce que le détour par l'usage pour conservation des sites suppose de s'intéresser à l'habiter ; enfin parce que la marginalité laisse place à des projets innovants voire alternatifs. Nous reviendrons sur ces trois points dans le premier chapitre.

Une thèse en CIFRE, le choix de l'immersion

Cette thèse a été menée en dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche). Il permet un conventionnement entre un laboratoire de recherche, une structure d'accueil (entreprise, association ou collectivité territoriale) et un doctorant. Il est porté par l'Association Nationale Recherche et Technologie (ANRT). Cela suppose un lien privilégié avec le terrain et l'action sur le territoire.

Ce lien préexiste à l'élaboration de la thèse : dans une dimension personnelle et dans une pratique professionnelle et associative. Je ferai donc dans ce paragraphe une entorse au « nous » de modestie employé dans le reste de cet écrit. Née en Ardèche, dans la vallée de l'Eyrieux, j'ai parcouru le territoire jusqu'à mes dix-huit ans, où j'ai commencé mes études supérieures à Grenoble puis Lyon. Les héritages industriels ont fait partie de mon quotidien, d'autant plus que ma grand-mère maternelle était elle-même ouvrière en soie dans le moulinage de mon village. J'ai plusieurs fois travaillé la thématique de l'industrie dans mon parcours, à travers des écrits (mini-mémoire de licence sur la soie dans les cartes postales anciennes en 2010), des stages (inventaires de moulinages au Parc des Monts d'Ardèche en 2012) et dans le monde professionnel (commission patrimoine industriel de Patrimoine Aurhalpin, où j'ai travaillé de 2013 à 2016). J'ai par ailleurs ponctuellement un engagement associatif auprès des Amis du Talaron (association patrimoniale locale), de la Fondation du Patrimoine et de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent. Enfin, mon lien au territoire est aussi celui de mon père, élu local, qui a été impliqué à la fois dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, dans la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres et au Département de l'Ardèche. Il a tout particulièrement été moteur dans le projet du Moulinon, qui constitue une de mes études de cas. L'immersion sur le terrain de thèse a donc débuté bien avant le projet de thèse lui-même.

Le dossier de thèse a été construit en lien avec le Parc. Les démarches ont débuté au printemps 2016 et le bureau syndical a délibéré en novembre de la même année. Le financement a été composé d'un dossier LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) Ardèche³ concernant l'urbanisme et d'une bourse PIA (Programme

d'Investissement Avenir) portée par le Département. La construction du projet s'est faite aussi en lien avec les membres de la commission Patrimoine industriel et en contact avec des communautés de communes volontaires. La portée partenariale et la dimension de recherche-action était donc au cœur de ce travail. Le contrat de thèse a finalement débuté en avril 2017 : c'est la première thèse en CIFRE dans une collectivité territoriale en Ardèche et en Haute-Loire. La commande n'a été réellement formulée que lors du quatrième rapport d'activité trimestriel, en recoupant les différents éléments des réunions précédentes :

- Contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine industriel.
- Mener des actions de proximité.
- Accorder une attention particulière portée à l'innovation (sociale, économique, urbaine et au sein de la démarche de recherche).
- Construire un outil final pour valoriser les résultats.

Cette commande peut être reformulée en deux enjeux principaux. Il s'agit d'abord de questionner l'évolution de la prise en compte des héritages industriels par des dynamiques de patrimonialisations locales. Mais il s'agit aussi d'interroger une forme de développement territorial lié à ces démarches, et spécifiquement dans son caractère innovant. Ces deux directions sont englobées dans une approche de la recherche comme moteur de l'action territoriale, faisant du patrimoine industriel un objet d'étude mais aussi une action à poursuivre.

Le contexte du laboratoire a permis un ancrage dans une dynamique de recherche préexistante. L'encadrement de ce travail de recherche a été effectué par Marie-Christine Fourny, professeure des universités, et Pierre-Antoine Landel, maître de conférences, au sein du laboratoire PACTE. C'est une unité mixte de recherche (UMR 5194) dépendant de l'Université de Grenoble Alpes (UGA), de l'Institut d'études politiques de Grenoble et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Il résulte de la fusion de plusieurs laboratoires de recherche en 2003. Il est donc pluridisciplinaire : plusieurs sciences humaines et sociales y sont représentées : économie, sociologie, urbanisme, histoire, géographie, écologie, aménagement, ... Ainsi ce travail se situe en géographie, mais il s'inspire des travaux d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. Il se situe également sur plusieurs lieux à Grenoble mais aussi sur des antennes régionales. Le CERMOSEM (Centre de Recherche sur les MONTagnes SÈches Méditerranéennes) en fait partie : il se situe sur le domaine Olivier de Serres, au Pradel, à Mirabel. C'est le lieu d'accueil physique de cette thèse : cela a permis une immersion totale dans le terrain de thèse. En dehors des questions de localisation physique ou de discipline, ces structures ont nourri ce travail à travers les recherches précédentes ou actuelles. Les territoires ruraux et de montagnes sont largement explorés, notamment dans leur dynamique d'innovation sociale, dans les différents numéros de la Revue de Géographie

Alpine (RGA) et dans des articles et ouvrages récents (Fourny, 2018). De nombreux travaux ont également portés sur la ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Lajarge, *et alii*, 2012). Les travaux menés au CERMOSEM sur la patrimonialisation ont permis de reprendre cette notion avec celle de ressource patrimoniale (Landel et Senil, 2009 ; 2016). L'actualité de l'équipe de recherche Villes et Territoires, autour des questions de transition et d'alternatives doit également être prise en compte (cycle de séminaires de l'équipe et Koop et Senil, 2015).

Le choix d'une thèse en CIFRE a permis un lien étroit avec les problématiques de développement territorial du Parc des Monts d'Ardèche et le développement d'une recherche partenariale et en lien avec l'action. L'encadrement par le laboratoire PACTE donne un ancrage théorique à ces questions de développement territorial et aux mutations des ruralités tout en assurant l'immersion dans le terrain à travers le site du CERMOSEM.

Méthodologie

La construction méthodologique de la thèse résulte à la fois de la formulation des hypothèses mais également de la réponse à la commande formulée par le Parc : les méthodes mobilisées ont donc tenté de satisfaire ces deux aspects de manière simultanée.

Pour répondre à l'enjeu Parc d'une meilleure connaissance du patrimoine industriel et pour tenter de confirmer la première sous-hypothèse, un travail quantitatif de recensement des anciens sites industriels a été effectué. Une base de données a été constituée afin de regrouper les éléments historiques connus et les usages des sites depuis la fin de l'activité industrielle. Cette base est traitée de façon cartographique pour comprendre la répartition des sites sur le territoire. Elle fait aussi l'objet d'un traitement statistique pour comprendre les types d'industries en présence et leurs nouveaux usages. Cette lecture permet à la fois de saisir les grandes tendances de l'appropriation des héritages industriels comme ressources territoriales mais aussi de questionner la place de la patrimonialisation dans cet ensemble.

Ce recensement des anciens sites industriels permet aussi de questionner la seconde sous-hypothèse en repérant les patrimonialisations incluses dans un projet territorial plus large. La posture de la thèse CIFRE a également permis de la participation observante (Dulaurans et Foli, 2013), c'est-à-dire l'expérimentation de dispositifs de collecte en lien avec l'organisation d'évènements consacrés au patrimoine industriel. Cela répond également à la demande du Parc de mener des actions de proximité. Dix réunions ont été organisées pour présenter le travail de thèse et elles ont permis la mise en place d'une collecte de propositions d'action en faveur du patrimoine industriel à travers un questionnaire. De nombreuses données ont également été collectées en observation participante (Hellec, 2014) : pendant quatre ans et demi, les rôles successifs de chargée de recherche sur la reconversion des

patrimoines industriels puis de chargée de mission Valorisation de la recherche sur le patrimoine industriel ont été le quotidien de la doctorante. Cela inclut une connaissance approfondie de la structure Parc, des documents produits par celle-ci et des liens avec les acteurs du patrimoine. L'animation de la commission Patrimoine industriel a notamment été progressivement une des missions effectuées. La transmission des données de la thèse vers l'action s'est construite avec la mise en place de plusieurs outils (diagnostics, mémento, conseil) mais aussi des outils de sensibilisation (publications, conférence, film, ...).

Enfin, pour aller plus loin sur la question des modes d'habiter, trois études de cas ont été effectuées à l'aide d'entretiens semi-directifs afin d'avoir un regard plus qualitatif sur les vécus des acteurs. Ces entretiens sont traités à travers une analyse effectuée sur le logiciel NVIVO.

Ces trois études de cas nourrissent également la troisième sous-hypothèse : ce sont en effet trois expérimentations qui peuvent être lues comme innovations sociales. Cet objectif se marie à la demande du Parc de porter une attention particulière aux projets innovants.

- Le moulinage et tissage de Pont-de-Veyrières à Chirols. La première fabrique de torsion du fil de soie est installée en 1816. Les locaux s'agrandissent et se modernisent au fil du 19e et 20e siècle, avec notamment l'ajout d'un tissage. En 1925 il est considéré comme le moulinage le plus important de France et il compte quantités d'activités secondaires : production énergétique, boulangerie, moulin, chapelle, orphelinat, artisans et école ménagère. Le site fonctionne jusque dans les années 2000. Mais en 1988, l'Ecomusée du Moulinage s'y installe, porté par une association, dans des locaux publics situés dans la partie la plus ancienne du site. Il y a quelques années, des acteurs privés frappés par le potentiel du lieu se rencontrent et décident de créer un collectif pour racheter et reconverter la partie restée privée. Le Collectif de Chirols se réunit chaque mois depuis quatre ans et construit son projet dans une gouvernance horizontale et fondée sur le consentement. Il se compose d'une association collégiale comptant vingt-huit membres actifs et 315 sympathisants, et d'une coopérative. Le projet se compose d'un pôle culturel, d'un espace de coworking, d'une cantine, d'hébergements, d'un centre de formation, d'habitats et d'entreprises. L'achat s'est concrétisé fin 2018 et les premiers chantiers participatifs ont débutés. Le Collectif porte également des projets artistiques en lien avec l'histoire du lieu et la mémoire.
- La Nouvelle Manufacture à Saint-Martin-de-Valamas. Le site industriel existe depuis le début du 20e siècle, implanté par la Maison Legros (devenue Altesse puis Bijoux Altesse). L'entreprise y installe une filiale, Oslo 2 J, dans le début des années 1990 mais elle ferme en 1999. Une initiative privée voit le jour dans l'usine à bijoux du Garail. La Nouvelle Manufacture est d'abord un projet artistique : deux artistes recherchant un atelier acquièrent le lieu. Mais face à son potentiel, ils décident de

l'ouvrir et lancent une association. En 2014, un espace d'art est aménagé. Mais cette ouverture ne leur suffit pas et, à travers une opération de *crowdfunding*, l'association porte le projet d'un café culturel, afin d'ouvrir plus régulièrement le lieu. En 2020, le programme du café d'la Manuf est ouvert trois jours par semaine et accueille une vingtaine d'évènements (ateliers, expositions, marchés, conférences, projections...).

- Le Pôle d'activité du Moulinon à Saint-Sauveur-de-Montagut. Le site datant de la première moitié du 19e siècle : sur l'emplacement d'un moulin, une première fabrique de torsion du fil de soie est construite, puis agrandie, avec son barrage, ses logements et une filature. L'activité de moulinage emploie jusqu'à 150 personnes et perdure jusqu'en 2001. Dans le même temps, l'entreprise Terre Adélice, créée en 1996 pour fabriquer des glaces et sorbets, cherche des locaux pour s'agrandir. La communauté de communes lance alors le projet de reconversion du site : l'entreprise aménage en 2007 dans le Pôle d'Activité du Moulinon. Des bureaux pour un office notarial s'y installent également, ainsi que l'école de musique. Les travaux s'effectuent par tranche, la cinquième tranche ayant abouti en 2021. Elle propose une nouvelle extension de Terre Adélice avec notamment un salon glacier. L'inventivité ici tient surtout à la dynamique de cette entreprise ancrée dans le tissu économique local (fruits bios et locaux, volonté d'un maintien dans la vallée) et portant des valeurs de transition (développement durable, croissance maîtrisée, organisation horizontale sur le mode de l'entreprise libérée).

Ce travail de recherche repose donc sur un travail à la fois quantitatif et qualitatif inscrit dans une base solide d'observation participante menée dans le cadre de la CIFRE.

En synthèse, ne pouvant proposer un regard exhaustif sur le patrimoine rural, cette thèse repose sur le choix d'un objet paradoxal, le patrimoine industriel rural au sein d'un Parc, afin de proposer un regard décentré sur les patrimonialisations. Il se construit aussi sur une immersion importante sur le terrain à travers une thèse en dispositif CIFRE. Il en découle une méthodologie qui fait la part belle à l'observation, tout en maintenant un socle quantitatif (recensement, questionnaire) et qualitatif (entretiens semi-directifs).

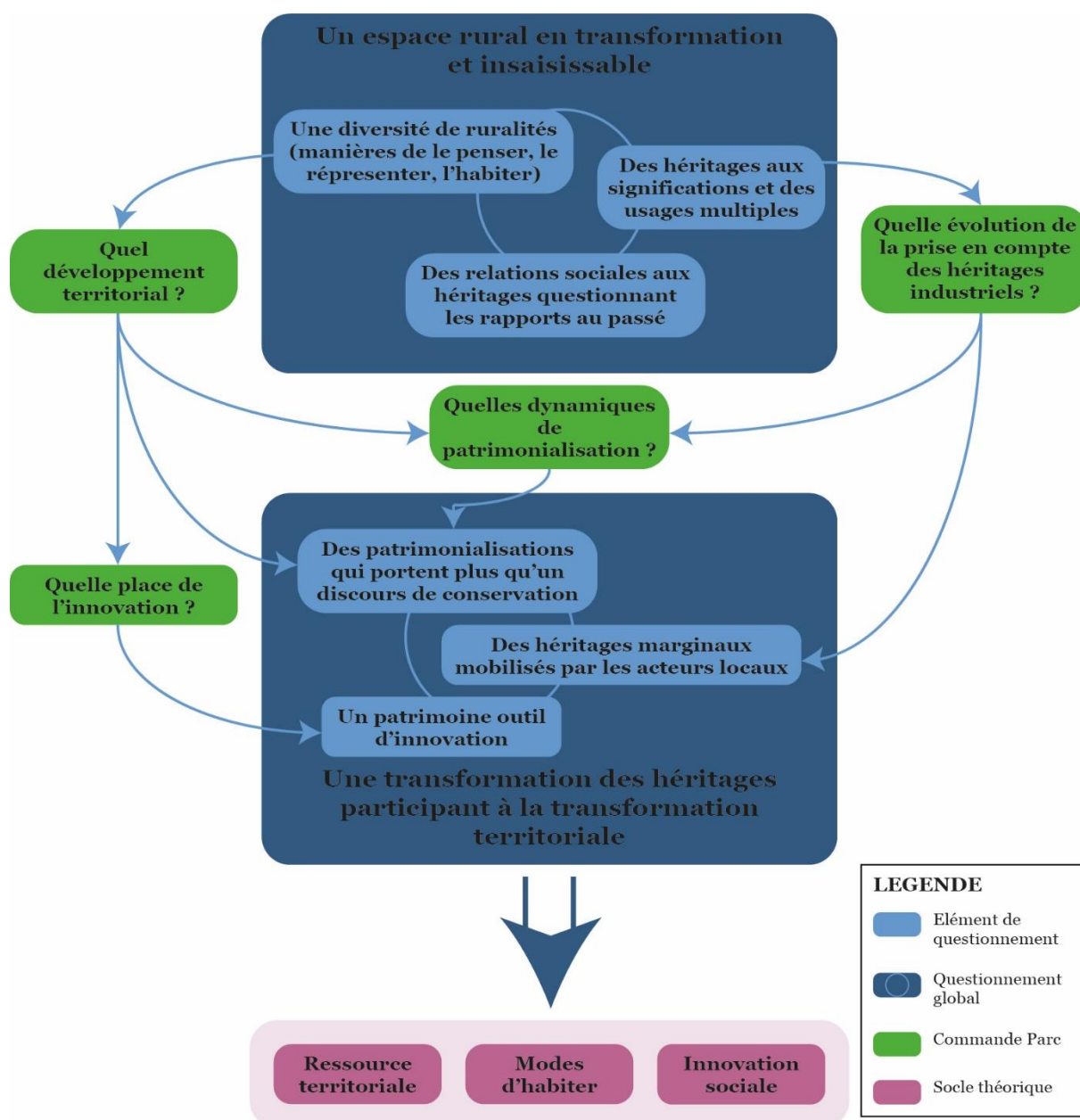


Figure 5 : l'interaction du questionnement et de la commande Parc

(Vigné, 2021)

Organisation

La structure de cet écrit suit un format assez classique : allant du plus général, le contexte théorique, au plus particulier, les résultats des études de cas, avant de venir explorer les implications des réponses apportées à la problématique.

La première partie propose de poser le contexte dans ses multiples dimensions : théorique, territorial et méthodologique. Le premier chapitre étoffe la problématique en précisant la construction théorique autour de l'objet choisi : les héritages industriels et leurs patrimonialisations. Le deuxième se rapporte à des aspects plus empiriques, c'est à dire la

présentation du territoire d'étude. Le troisième chapitre lie finalement les deux premiers dans le descriptif précis des méthodes utilisées.

La deuxième partie présente les premières analyses en gardant une focale assez large sur le terrain dans son ensemble. Le quatrième chapitre propose un premier regard sur les sites industriels anciens. Le cinquième questionne plus particulièrement les usages installés dans les sites industriels qui ont perdu leur fonction première. Le sixième chapitre explore plus spécifiquement les territoires des études de cas et tente de saisir les patrimonialisations existantes et en cours.

Enfin, la troisième partie mobilise les études de cas pour explorer les patrimonialisations transformatives. Chaque chapitre est consacré à une étude de cas spécifique : Le Moulinon d'abord, le Moulinage de Chirols ensuite et enfin La Nouvelle Manufacture.

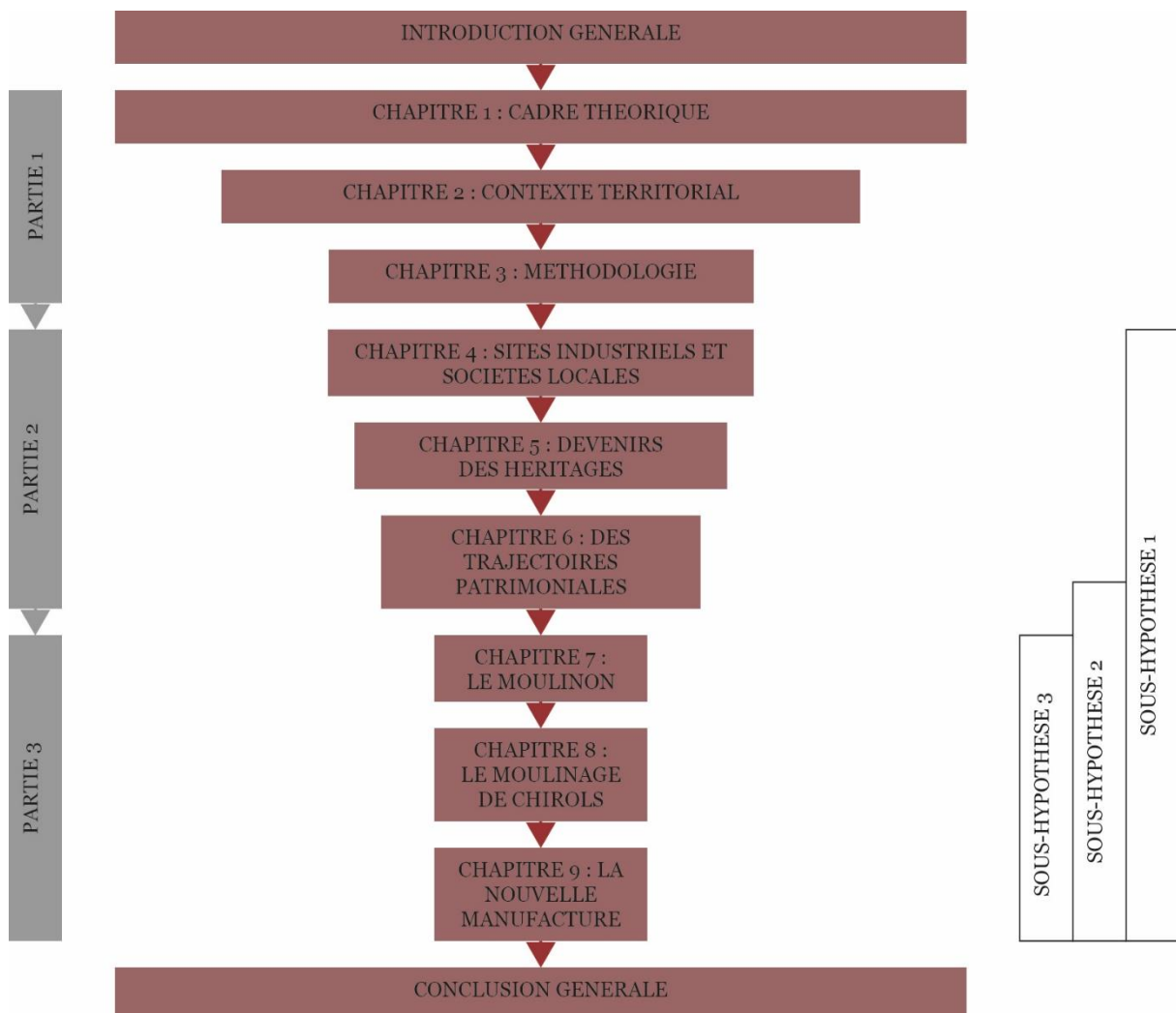


Figure 6 : économie générale du manuscrit

(Vigné, 2021)

La conclusion générale reviendra sur les différents résultats et les trois hypothèses de travail afin d'apporter une réponse à la problématique mais également d'ouvrir ce travail sur d'autres perspectives.

PARTIE 1 : PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ET IMPLICATIONS METHODOLOGIQUES

Introduction de la première partie

Cette première partie a pour but de proposer un cheminement reliant d'une part les concepts scientifiques mobilisées, et d'autre part la compréhension du contexte territorial, afin de détailler la construction méthodologique qui supporte ce travail de recherche. Il s'agit donc aussi de suivre un parcours allant des connaissances générales à l'expérience pratique.

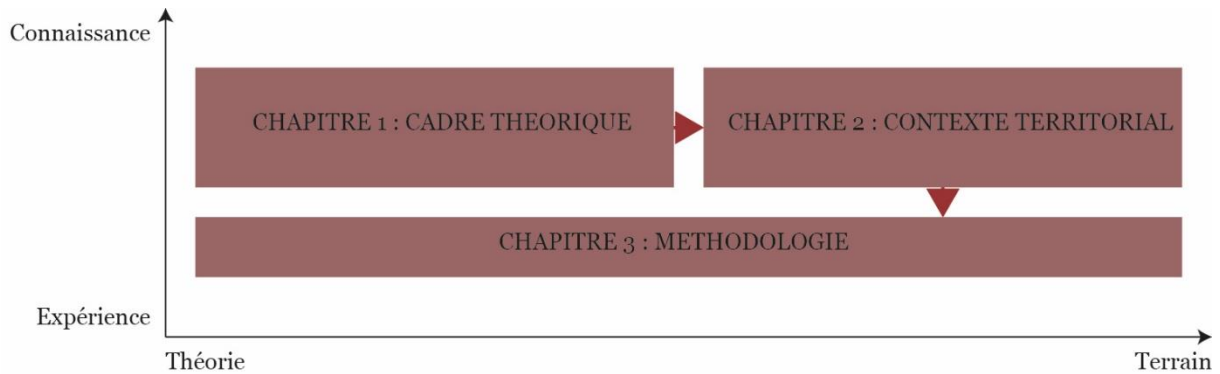


Figure 7 : économie de la première partie

(Vigné, 2021)

Le premier chapitre propose de compléter la problématisation de ce travail au regard de l'objet d'étude sélectionné : les héritages industriels ruraux. Mais il s'agit aussi de développer les notions utilisées dans la construction des hypothèses : ressources, modes d'habiter et innovations sociales. Chacune illustre une façon de se saisir des patrimonialisations mais aussi d'observer les ruralités : par le développement territorial, par les rapports à l'espace, par la transformation. Le deuxième chapitre vise à comprendre les particularités du terrain sélectionné pour l'étude. Il s'agit à la fois de saisir les spécificités de son histoire industrielle, de son statut de Parc naturel régional et de la mobilisation d'une thèse CIFRE. La définition du périmètre d'étude, des modes de collecte et d'analyse des données seront l'objet du troisième chapitre. Plus précisément, il s'agira de les articuler comme outils de résolution des trois sous-hypothèses proposées en introduction générale et alimentées par les développements théoriques du premier chapitre.

Chapitre 1 : cadre théorique

Introduction de chapitre

Ce premier chapitre a pour but d'alimenter les trois hypothèses construites au regard de la problématique choisie mais aussi des spécificités de l'objet d'étude sélectionné. Il s'agit donc de préciser quels sont les éléments théoriques qui conduisent à postuler que la notion de patrimonialisation transformative permet de traiter de la transformation des ruralités, au regard des héritages industriels ruraux. Cela signifie à la fois d'évaluer les notions existantes qui pourraient porter l'idée d'une patrimonialisation comme transformation, mais aussi de comprendre comment ces notions s'articulent avec une lecture des transformations des ruralités. Les héritages lus comme ressource permettent d'envisager la transformation de trajectoires territoriales. La patrimonialisation se lit dans une double dimension, celle de ressource patrimoniale mais aussi d'expérience. Enfin, tenter de saisir les ruralités comme modes d'habiter ouvre à une lecture des patrimonialisations transformatives, à travers l'innovation sociale.

1. Ressources et trajectoires territoriales

Cette première partie a pour but de discuter la pertinence d'une approche des transformations des ruralités par le biais des *trajectoires* du rural mentionnées dans la première sous-hypothèse. Celles-ci reposent sur une analyse territoriale, que nous proposons de conduire à travers les dynamiques des *ressources*. Dans le langage courant, la ressource est un moyen. Ce premier aspect a son intérêt : il implique une action à venir (un moyen pour quoi ?) mais aussi un acteur (un moyen pour qui ?). La ressource est donc un construit qui porte la question de la transformation. En tant que notion de sciences sociales, la ressource entretient une relation au territoire et aux territorialités à travers la *ressource territoriale*. Elle peut donc être un outil d'analyse des *trajectoires territoriales*. Au travers de ces deux temps, il s'agit aussi de questionner la possibilité de saisir les héritages industriels ruraux non seulement par la patrimonialisation mais aussi mobilisés par d'autres processus.

1.1. Trajectoires de ressources

En sciences sociales, la ressource est également saisie comme construit : « *une ressource est toujours relative : elle n'existe comme ressource que si elle est connue, révélée, et si l'on est en mesure de l'exploiter ; sinon ce n'est pas encore une ressource* » (Brunet et al., 1992) ; « *réalité entrant dans un processus de production et incorporé dans le résultat final de cette production* » (Lévy et Lussault, 2003). Le concept a été particulièrement saisi dans ses dimensions économiques mais il faut constater que rien dans sa définition ne l'y réduit : la ressource peut être mise au service d'intentions diverses. D'une même forme (ou « *réalité* »,

ou « *facteur* ») initiale, plusieurs ressources peuvent être construites selon les objectifs des acteurs. La transformation induite par la révélation d'une ressource peut ainsi prendre plusieurs trajectoires. Une typologie peut être reprise à travers une série de travaux menés sur la ressource et ses trajectoires (Colletis et Pecqueur, 1993 ; François *et alii.*, 2006 ; François *et alii.*, 2013).

Une première partition peut être faite entre ressource générique et ressource spécifique. La ressource générique est une forme saisie par les acteurs pour devenir un produit standardisé : elle peut exister de la même façon n'importe où dans le monde mais est néanmoins dépendante de son contexte sociotechnique. L'histoire des héritages industriels ruraux est une bonne illustration de la diversité des trajectoires de la ressource. L'installation d'une production à la campagne est due à un certain nombre de choix. Trois facteurs semblent la favoriser : l'existence de matières premières (minerai, pierres, eaux minérales, bois, ...), de force motrice (notamment hydraulique) et de main d'œuvre (Edelblutte et Legrand, 2012). Ces éléments ont été révélés à la faveur d'un contexte sociotechnique qui a permis leur exploitation. L'extraction du charbon ne se met en place que parce les méthodes d'extraction permettaient de creuser les galeries et les puits nécessaires et que la production en bois de chauffage ne permettait plus de couvrir la hausse des besoins domestiques et industriels. Néanmoins, il constitue une ressource générique, mise en concurrence avec toutes les autres exploitations de charbon. Les implantations industrielles correspondaient donc majoritairement à la logique économique classique du marché. La ressource spécifique est dépendante de son contexte socio-territorial, c'est-à-dire à la fois d'une singularité géographique mais aussi d'une mobilisation inédite d'acteurs qui cherchent à répondre à un problème qui leur est propre. En cela, elle devient difficilement délocalisable. Certaines productions industrielles constituent directement une ressource spécifique. La valorisation d'une production locale de fruits dans une industrie agroalimentaire, comme les entreprises Sabaton et Faugier en Ardèche, va constituer une ressource spécifique.

Les deux autres trajectoires sont celles de la spécification et de la banalisation. Elles illustrent le passage d'une forme de ressource, générique ou spécifique, à l'autre. La spécification va concerner une ressource générique qui va être reconstruite comme ressource spécifique. Des dynamiques de spécification existent dans l'industrie : des productions s'ancrent fortement dans le contexte socio-territorial et deviennent des ressources spécifiques. Elles ont été largement appréhendées dans la littérature à travers les clusters (Marshall), les districts industriels (Beccatini, 1979) et les systèmes productifs localisés (Courlet et Pecqueur, 1992). C'est l'organisation sociale, les savoir-faire, les liens entre structures qui vont construire la spécificité de la ressource. La banalisation illustre au contraire la déconstruction d'une ressource spécifique en une ressource générique. Par exemple, les artisans papetiers

d'Annonay ont ainsi été destitués de leur savoir-faire lorsque l'industrie papetière a découpé l'opération de fabrication du papier en une centaine de micro-tâches ne réclamant que peu de savoir-faire (Rosenband, 2015).

Pour compléter ces trajectoires, une dernière doit être ajoutée : il s'agit de la déprise. Cela ne signifie pas forcément la disparition matérielle de la ressource mais la fin de sa prise en compte par les acteurs dans l'intention qui était la leur. Elle redevient non plus un moyen mais une forme (qui n'est pas toujours sa forme initiale). Cette trajectoire de la ressource s'illustre par exemple par la fermeture d'un site de production et sa mise en friche. Il faut préciser que la friche instrumentalisée peut être aussi une déprise ponctuelle qui ne remet pas en cause le statut de ressource mais permet d'ajuster l'activité (Raffestin, 1997 ; Janin et Andres, 2008) : la friche comme régulation (la fermeture ponctuelle d'une usine pour modifier les machines et accueillir une nouvelle production) ou la friche fonctionnelle (la fermeture de tout ou partie de l'activité d'une usine car les ouvriers sont aux champs pour l'été et que l'eau de la rivière fait défaut pour faire tourner les machines). Les différentes trajectoires de la ressource peuvent s'enchaîner les unes après les autres : un héritage industriel peut être réutilisé comme habitation et redevenir une ressource générique portant une nouvelle intention. Pendant ce nouvel usage, il peut aussi se charger de nouvelles significations qui enrichissent sa dimension d'héritage ; ou être rénové de façon à rendre méconnaissable les particularités de son architecture, appauvrissant ainsi son potentiel de transmission en ce qui concerne l'histoire industrielle. Les origines de ces trajectoires sont multiples, elles peuvent venir des acteurs eux-mêmes (intention, organisation), du contexte sociotechnique (innovations, crises) ou même de la forme mobilisée (épuisement).

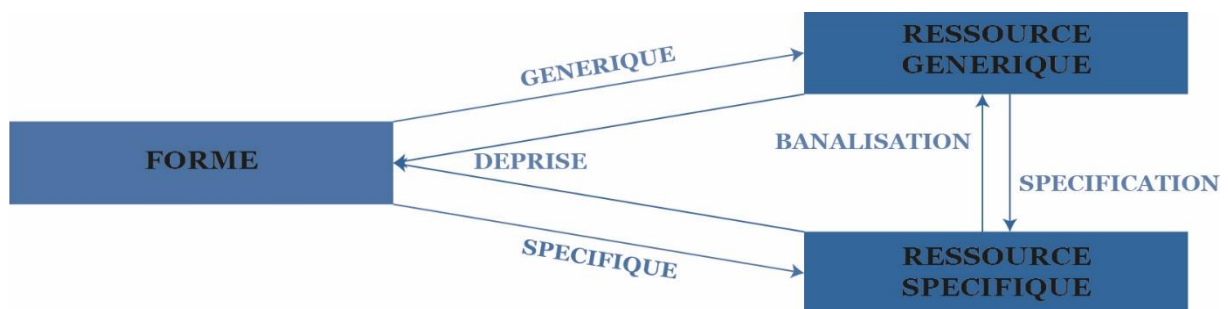


Figure 8 : les cinq trajectoires de ressources

(Vigné, 2021)

La ressource permet d'appréhender des dynamiques de transformation portées par des acteurs dans des buts divers. Elles se traduisent par des trajectoires génériques, spécifiques, de spécification, de banalisation ou de déprise. Ces cinq dynamiques sont résumées dans la figure ci-dessus. L'histoire des héritages industriels ruraux permet d'illustrer la diversité de ces trajectoires mais elle porte surtout des intentions économiques. Ces dernières sont influencées par un contexte sociotechnique d'une échelle supra. Pour évoquer les transformations des

ruralités, il semble intéressant d'interroger la dynamique inverse : ce que ces trajectoires de ressources font à l'échelle des territoires.

1.2. Trajectoires territoriales

L'analyse des trajectoires territoriales a été beaucoup portée par la science régionale et notamment l'économie territoriale, souvent au travers des dynamiques territoriales et des trajectoires de développement. Mais là encore, rien ne l'y réduit dans ses termes : « *Les dynamiques territoriales peuvent être définies à travers l'interaction de deux concepts : la coordination et ses répercussions à l'échelle territoriale, les ressources construites sur un territoire* » (Colletis-Wahl *et alii*, 2008). Les trajectoires des ressources influent-elles sur les trajectoires territoriales ? Bien entendu, cela impliquerait un changement d'échelle dans la réflexion : la trajectoire territoriale peut difficilement être le résultat de la trajectoire d'une seule ressource. Les distinctions entre les cinq types de trajectoires de la ressource vont-elles également avoir des impacts sur leur prise en compte au niveau du territoire ?

Les trajectoires territoriales sont aussi construites autour d'une appropriation de l'espace et font ainsi appel à un type de ressource spécifique : la ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Celle-ci propose de s'intéresser plus particulièrement à une intention commune des acteurs : la ressource territoriale est un moyen pour construire une territorialité collective, c'est-à-dire le « *sentiment profond, socialement partagé du rapport à l'espace (et plus précisément à un espace)* » (Di Méo, 2002, cité par Bédard, 2018). La territorialité s'illustre alors dans une série de caractéristiques spatiales choisies par les acteurs comme constituant une identité collective. Mais, là où l'identité collective interroge ce qui, dans l'espace, fait partie du groupe, la territorialité collective interroge ce que le groupe s'approprie de l'espace (Di Méo, 2002). La construction de l'identité collective donne lieu à une trajectoire dite de territorialisation. Raffestin (1997) met aussi en avant les processus de déterritorialisation (processus qui met fin à une territorialité) et de reterritorialisation (processus de construction d'une nouvelle territorialité). Ces trajectoires territoriales vont chacune mobiliser certaines dynamiques des ressources. La territorialisation et la reterritorialisation vont s'appuyer sur la construction de ressource territoriale. Leurs dynamiques sont identiques du point de vue de la mobilisation des ressources mais elles se situent différemment dans le temps : la reterritorialisation suppose qu'une première territorialité ait été construite et ait disparu. Il semble qu'il y ait deux types de déterritorialisation possibles : l'une mettant l'accent sur la banalisation (Aderghal *et alii*, 2017) ; l'autre sur la marginalisation. La première repose sur les trajectoires de ressources génériques et de banalisation. La seconde sur les trajectoires de déprise. Dans chacun de ces cas, cela ne signifie pas que les autres trajectoires de la ressource n'existent pas, mais simplement qu'elles sont minorées par la construction ou déconstruction territoriale.

Ces trajectoires territoriales, territorialisation, banalisation et marginalisation, se rapprochent de travaux déjà menés sur les territoires industriels. Jean-Louis Tornatore explore dans l'« *invention de la Lorraine industrielle* » (2005) un processus de territorialisation de la mémoire après le démantèlement de l'industrie minière et sidérurgique en Lorraine, mais aussi les débats qu'elle a pu engendrer. La fermeture de la dernière mine de Lorraine se fait à travers un spectacle « *orchestré en hommage tout à la fois à un métier hautement héroïsé et fortement corporatif, à un territoire marqué du sceau du génie technique et industriel, et à sa population travailleuse [...] il inscrivait le siècle houiller de la Lorraine dans l'histoire millénaire de son charbon et célébrait la rencontre de l'homme et de la matière* ». Le lien est plus étroit encore chez Simon Edelblutte qui propose trois phases dans la reconversion industrielle de Thaon-les-Vosges (2014). Il les caractérise par des postures économiques, des ressentis d'acteurs, et des postures territoriales résumées dans le tableau ci-dessous. Nos trois types de trajectoires territoriales peuvent être mises en parallèle dans la dernière colonne.

| PHASES | ECONOMIE | TERRITOIRE | POPULATION | TRAJECTOIRE |
|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------|--------------------|
| CRISE ECONOMIQUE | Fermeture du site | Inaction | Incrédulité | Marginalisation |
| CRISE MULTIFORME | Compenser la perte d'emploi | Actions d'urgence | Deuil | Banalisation |
| GESTION DE LA CRISE | Réflexion globale sur l'avenir | Redéveloppement territorial | Action | Territorialisation |

Tableau 1 : reconversion industrielle et trajectoires territoriales

(Vigné, 2021, d'après Edelblutte, 2014)

Cependant, ces trois trajectoires territoriales suivant les dynamiques de ressources semblent ne pas suffire à épuiser les possibles. Les héritages industriels permettent d'éclairer de façon spécifique deux temps clés dans les trajectoires territoriales. Le premier est celui de la *friche* : « *La friche est [...] un indicateur de changement, un indicateur du passage de l'ancien à l'actuel, du passé au futur par un présent de crise* » (Raffestin, 1997, p. 6). Elle peut être ainsi considérée comme un marqueur territorial de la trajectoire de la marginalisation. Le deuxième est la *reconversion*. En histoire de l'art et en architecture, ce terme est mobilisé comme « *acte conscientisé guidé par la valeur patrimoniale du lieu pour lui donner un nouvel usage* » (Gasnier, 2018 ; mais la même sémantique se retrouve chez Real, 2015) et s'oppose à d'autres qui ne composent pas avec cette dimension patrimoniale : réemploi, réhabilitation, réutilisation ou recyclage. Cette distinction ne sera pas reprise ici car elle reste porteuse d'une ambiguïté liée à son sens commun, celui de transformation. Certains acteurs ne reconnaissent pas la valeur patrimoniale comme intrinsèque à toute reconversion et ce notamment dans le monde de l'aménagement et du développement territorial, et tout particulièrement en ce qui concerne les friches industrielles. Le terme de reconversion évoque ici des questions de dépollution, de re-naturalisation, ou même de démolition des héritages industriels bâtis : nous sommes bien loin de la question du patrimoine. La reconversion est donc également un

marqueur territorial mais il est ambivalent : l'installation de nouveaux usages peut tout autant porter une trajectoire de banalisation que de territorialisation. Cela permet de mettre en évidence que les trois trajectoires territoriales proposées ne couvrent pas la possibilité d'une ressource spécifique qui ne serait pas territoriale : la constitution de la ressource est dépendante de son contexte local, mais l'intention des acteurs ne serait pas la territorialisation. Elle pourrait être territorialisante mais aussi banalisante.

Par ailleurs, l'industrialisation a constitué de nombreuses ressources génériques qui ne sont pas pourtant dépourvues d'un lien à l'espace, aux populations, aux paysages. « *L'industrie a développé une approche fusionnelle du territoire* » (Fagnoni, 2015, p. 557). L'installation d'une usine va marquer l'espace, mais ce n'est pas la seule trace : « *Le bâtiment industriel n'est pas un monument comme les autres. De bonne heure il n'a pu se suffire à lui-même* » (Bergeron et Dorel-Ferré, 1996). Le bâti industriel comprend également de nombreuses annexes (Edelblutte, 2010). En amont, les espaces d'extraction et l'alimentation en énergie sont aussi un critère de localisation du site industriel : la présence d'une mine ou d'un cours d'eau dirige l'implantation de l'usine. En aval, le traitement des déchets peut marquer très fortement le paysage : terrils, bassins de décantation par exemple. Dans le même registre, les espaces de stockage de la matière première ou des produits finis occupent parfois un espace important. Par ailleurs, les sites industriels ont été une forme d'aménagement du territoire avec l'installation de voies de communications, de ponts, de routes, de voies ferrées, ... Il faut ajouter les espaces d'administration et de services pour l'usine, les logements patronaux et ouvriers, les services aux résidents de ces espaces (chapelles, écoles, magasins, centre de formation, ...). Ainsi, le site industriel peut prendre des proportions imposantes dans un ensemble spatial cohérent : ce sont les concepts de *géosystème industriel*, de *villes-usines* ou de *villes industrielles* (*ibid.*). Mais Simon Edelblutte mobilise aussi la petite échelle : en reprenant l'idée de systèmes productifs localisés (SPL), de districts, de vallées, de bassins industriels ; mais aussi en questionnant la dimension régionale, nationale et internationale des sites productifs. « *Le territoire industriel s'entend à plusieurs échelles, l'usine étant incluse dans un site, puis dans une ville-usine, dans une vallée industrielle, voire dans une région ou un pays industriel. Si l'on peut toujours évidemment caractériser et analyser une usine, un site industriel, un technopôle, une ville industrielle ou un bassin industriel en tant que tels, l'emboîtement des échelles est aussi difficilement contournable.* » Ces ressources, bien que génériques, laissent des traces dans le paysage à différentes échelles. La même analyse pourrait être faite sur les empreintes sociales : structurations familiales, constitution de savoir-faire, dépendance progressive au salariat, etc. Même lors de la déprise, ici la désindustrialisation, de nombreuses formes industrielles subsistent et marquent durablement l'espace. Les ressources, même génériques, pourraient donc être territorialisantes sans que cela soit l'intention première des acteurs qui les portent.

Les trajectoires territoriales peuvent être explorées par le biais des trajectoires prises par les ressources : la territorialisation et la ressource territoriale, la banalisation et la ressource générique, et la marginalisation et la déprise des ressources. Mais l'exemple des héritages industriels montre que ces trajectoires peuvent être nuancées : les ressources génériques et spécifiques peuvent également être territorialisantes, sans être territoriales, et une ressource spécifique peut être banalisante.

Cette première entrée théorique par les ressources et les trajectoires territoriales vient en appui de notre première sous-hypothèse. Elles permettent d'interroger les liens entretenus par l'histoire industrielle sur les territoires et ainsi donner une lecture des héritages industriels, avant leur prise en compte dans un processus patrimonial. Les héritages industriels ruraux peuvent être saisis à travers une lecture des ressources : en friche, ils marqueraient la déterritorialisation et la marginalisation du territoire ; reconvertis pour un usage générique, ils illustreraient une autre forme de déterritorialisation, la banalisation ; mais ils pourraient aussi être saisi comme ressources spécifiques et induire une territorialisation. En retour, leur observation peut également questionner les trajectoires de ressources génériques et spécifiques, banalisante et territorialisante ou de déprise.

2. Ressources patrimoniales et expériences patrimoniales

Nous interrogeons toujours la patrimonialisation dans sa contribution à la transformation des ruralités. Mais nous avons vu en introduction que les héritages industriels ruraux comme leurs patrimonialisations étaient marginaux, non représentatifs des identités rurales, et pas forcément saisis par les institutions. Pour les comprendre, nous proposons de croiser les approches de la ressource patrimoniale et de l'expérience patrimoniale. Après avoir présenté la ressource patrimoniale, dans la continuité de notre analyse de ressources et trajectoires territoriales, nous proposons de porter le regard sur les évolutions des patrimonialisations, et particulièrement en ce qui concerne les héritages industriels. Cette analyse nourrit en effet le recours à une autre lecture des patrimonialisations par l'*expérience*.

2.1. Ressources patrimoniales

Cette partie a pour objectif de justifier l'utilisation de la notion de ressource patrimoniale comme forme de ressource territoriale. Elle est aussi l'occasion de questionner ce que cette notion apporte en regard des trajectoires de la ressource et des trajectoires territoriales.

Plusieurs approches considèrent le patrimoine comme ressource : en introduction celle de Morice, Saupin et Viviers (2015) et celle de Landel et Senil (2016) ont été citées. Dire que le patrimoine est une ressource permet ainsi d'appuyer sa dimension de construit (déjà évoquée

dans l'introduction générale) et de valider l'intérêt de la notion d'héritage comme la forme qui préexiste au patrimoine avant que sa dimension de ressource et son rôle dans le développement territorial ne soit révélée (ce que nous nommons héritage). A la ressource patrimoniale préexiste un « *stock d'opportunité* » (Barel, 1981), une « *valeur d'existence* » (Magnaghi, 2017) ou encore une « *valeur en soi* » (Senil, 2011). Par ailleurs, le patrimoine semble faire partie des ressources spécifiques, et plus particulièrement territoriales. Des recherches appuient le lien entre patrimoine et territoire mis à jour par Di Méo (1994) et le passage du monument au patrimoine territorial (Choay, 1996). Plusieurs jalons peuvent être évoqués pour soutenir ces parallèles : en 1906, les sites naturels pittoresques (puis sites inscrits ou classés en 1930) ; en 1943, la mise en place d'un périmètre de protection autour des monuments historiques ; en 1960, les Parcs nationaux ; en 1962, les secteurs sauvegardés ; en 1967, les Parc naturels régionaux ; en 1983, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP, qui deviennent Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, AVAP, en 2010, puis sites patrimoniaux remarquables, SPR, en 2016). Le patrimoine se spatialise et le territoire se met en scène à travers le patrimoine : le territoire est patrimonial et le patrimoine territorial. La *Società dei territorialisti e delle territoriliste* (SdT), créée en 2010, s'appuie également sur cette notion de « *patrimoine territorial* », qui est en fait un territoire patrimonialisé. Elle propose un « *retour au territoire à travers la croissance de la conscience du lieu* » (Magnaghi, 2017). Le patrimoine territorial est l'outil de cette prise de conscience du lien social : le soin qui lui est apporté rejait dans l'obtention d'une valeur territoriale ajoutée qui alimente à la fois la « *valeur d'usage* » et la « *valeur d'existence* » du patrimoine, qui se nourrissent elles-mêmes dans une forme de dynamique vertueuse. La valorisation du patrimoine a donc un rôle, non seulement dans la construction idéelle du territoire mais également dans le développement du territoire. De plus, les étapes de la construction de la ressource territoriale et celles de la patrimonialisation peuvent être mises en miroir.

| CONSTRUCTION DE LA RESSOURCE | PATRIMONIALISATION |
|--------------------------------|--|
| Constatation | Prise de conscience |
| Justification de l'ancrage | Sélection et justification |
| Elargissement | Conservation, exposition et valorisation |
| Développement et recombinaison | |
| Transmission | |

Tableau 2 : les similarités de la ressource territoriale et de la patrimonialisation

(Vigné, 2021, d'après di Méo, 2007 ; François et al., 2006 ; Lajarge et al., 2012)

Pour la première, elles sont ainsi détaillées (Lajarge et al., 2012) : constatation de territorialités actives, justification de l'ancrage au territoire, élargissement, développement et

recombinaison, et transmission. Du côté de la patrimonialisation, comme vu plus haut, se trouvent la prise de conscience, la sélection et la justification, et la conservation, l'exposition et la valorisation (Di Méo, 2007). Par ailleurs, un des processus identifiés de la ressource territoriale est l'appropriation, qui est aussi présente dans l'analyse de la patrimonialisation proposée par François, Hirczak et Senil (2006).

Là où la ressource territoriale questionne particulièrement l'appropriation de l'espace, la ressource patrimoniale (Landel et Senil, 2016) va trouver sa particularité dans la manière d'interroger le temps. Lors de la patrimonialisation et plus particulièrement des phases de sélection et de justification, la ressource patrimoniale peut réactiver des ressources préexistantes en déprise mais aussi les faire changer de statut en transformant des ressources génériques en ressources spécifiques. La patrimonialisation des héritages miniers de Loos-en-Gohelle est un bon exemple. La mine est une activité « *prédatrice* » constituant indéniablement une ressource générique (Melin, 2013). Sa fermeture entraîne une déprise, vécue comme un « *traumatisme économique, mais aussi social et culturel* » (*ibid.*) : c'est la marginalisation. Mais la patrimonialisation permet de transformer cette ancienne ressource générique déclassée en une ressource patrimoniale, en révélant les liens sociaux et culturels que le travail de la mine avait constitués : « *Loos-en-Gohelle est une des communes qui s'est le plus engagée dans cette reconquête de l'industrie par la mise en patrimoine* » (*ibid.*) ; « *Nous avons considéré que ce lieu [le carreau de la fosse 11/19], qui a été prédateur et douloureux pour la région, constituait pour la ville une chance et une ressource incroyable* » (Caron, 2010). La ressource patrimoniale participe ici à une continuité entre le temps passé et le temps du projet territorial, présent et futur. C'est le cas à Loos-en-Gohelle où Hélène Melin constate « *un double processus de réaffirmation identitaire et de développement local* » (*ibid.*) : la friche minière devient un outil de développement durable du territoire.

La patrimonialisation présente de nombreux points communs avec la ressource, notamment la ressource territoriale. La ressource patrimoniale propose une appropriation complémentaire : celle du temps long des formes et ressources passées entrant en résonance avec celle du temps du projet territorial.



Figure 9 : la ressource patrimoniale, une appropriation complémentaire

(Vigné, 2021)

Les héritages industriels ruraux peuvent être reconvertis dans une ressource territoriale et/ou patrimoniale. Leur appropriation est alors triple : dans le rapport à la forme, à l'espace et au temps. Si cette lecture par les ressources apporte certains éléments sur la construction collective des territorialités par les acteurs, elle pose néanmoins de nouvelles questions : quelle est la place de l'intentionnalité dans la construction d'une territorialité collective ? comment saisir plus particulièrement l'appropriation de l'espace et du temps dans un projet complexe ?

2.2. Patrimoines industriels, révélateurs de mutations

Comme nous avons déjà pu l'évoquer en introduction, la patrimonialisation des héritages industriels ne se présente pas comme une évidence, d'autant plus quand ceux-ci sont liés à des territoires ruraux. Il s'agit ici de se demander pourquoi ces particularités invitent à poursuivre une approche du patrimoine complémentaire à celle de la ressource. La patrimonialisation des héritages industriels ruraux permet de questionner plusieurs mutations actuelles du champ patrimonial : la multiplication des objets et celle des acteurs.

L'industrie semble souffrir d'un déficit de considération dans le champ patrimonial, faisant du patrimoine industriel un objet qui « *ne va pas de soi* » (Leniaud, 1992). Une première explication peut être que le patrimoine s'est d'abord construit en parallèle mais aussi en vis-à-vis de l'industrialisation des systèmes productifs. Françoise Choay (1996) propose que le nouveau statut patrimonial soit né de la rupture créée dans la société du 19^e par le développement intense de l'industrie. Les bâtiments « *préindustriels* » deviennent les représentants d'un monde révolu et doivent donc être consacrés comme monuments historiques témoins de ce temps. Les bâtiments industriels sont donc quasiment étrangers à la mise en place des politiques patrimoniales de l'Etat du 19^e et du début du 20^e siècle : inventaire, classement, inscription. En 1939, une dizaine de bâtiments industriels sont protégés en France et tous sont construits dans un style architectural « *emprunté à l'époque de l'Ancien Régime* », dont la saline Royale d'Arc-et-Senans, la corderie royale de Rochefort, ou encore la verrerie de Saint-Gobain (d'après une étude de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), citée par Gasnier, 2011). Par ailleurs, l'industrie n'entre dans le champ du patrimoine que tardivement. La désindustrialisation des années 1970-1980 marque une forme de rupture qui va déclencher recherches et émotions patrimoniales : une prise de conscience. Cette émergence place les patrimoines industriels dans la catégorie du « *tout patrimoine* » (Neyret, 2004) que beaucoup voient d'un regard méfiant si ce n'est hostile : « *inflation anarchique* » (Andrieux, 1997), « *inflation brutale et désordonnée* » (Nora, 2011) ou encore ayant des « *effets stérilisants* » (Poirrier, 2002). Il est motivé par la crainte que ces nouveaux objets ordinaires dissolvent l'intérêt patrimonial : il « *manifeste la volonté des tenants d'un patrimoine classique, voire élitiste, de maintenir le principe de rareté et de ne pas dévaloriser ce patrimoine déjà reconnu* » (Veschambre, 2007b). Mais il est aussi dû à la peur d'une

instrumentalisation du patrimoine : il peut effectivement produire de la domination (patrimoines coloniaux par exemple), du mercantilisme (valorisation touristique), de l'exclusion (augmentation des loyers qui résultent d'opérations de requalification des centres anciens). Là où, au début du 20^e siècle, la patrimonialisation passait principalement par les valeurs de remémoration (Riegl, 2016 [1903]) que la chaîne patrimoniale tente de rendre objectives (Heinich, 2009), aujourd'hui elles se mêlent à des valeurs de contemporanéité très prégnantes, et ce d'autant plus que la légitimité du patrimoine est mise en question. Le patrimoine industriel ouvre ici un champ d'interrogation plus large : celui de la construction de la légitimité des héritages quotidiens, non pas rares mais représentatifs d'un mode de vie à un temps donné, alors même qu'ils sont investis de valeurs qui n'ont pas forcément d'élément commun avec celles portées par le passé. A travers l'exemple de la reconnaissance du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine de l'humanité comme paysage culturel évolutif, Edith Fagnoni évoque une « *nouvelle dynamique désormais articulée entre patrimoine et modernité* » (2020, p. 196). La lecture par la ressource est vue comme limitante car trop économique : un complément peut être apporté par un point de vue plus socioculturel.

Par ailleurs, le patrimoine industriel illustre l'émergence d'une multiplicité d'acteurs. Plusieurs textes peuvent servir de référence ici, mais nous nous appuyerons principalement sur l'ouvrage de Marina Gasnier (Gasnier, 2011), qui retrace les évolutions des politiques publiques autour du patrimoine industriel et technique sur trente ans. Trois types d'acteurs entrent en jeu dans ces premières années : les scientifiques, les associations et l'Etat. La démolition des sites, intensifiée par les orientations aménagistes, interpelle les historiens, les historiens de l'art, et des ethnologues : ils partagent le constat que les critères à même de déterminer la démolition ou la conservation d'un bâtiment ne sont pas construits. Ils travaillent en lien étroit avec la Mission Interministérielle de l'Information Scientifique et Technique (MIDIST en 1979) et le Ministère de la Culture (création d'une cellule « patrimoine industriel » au sein de l'inventaire en 1983 et débuts du repérage national, qui ne sera jamais achevé, en 1986). Quelques sites industriels accèdent ainsi au classement ou à l'inscription aux Monuments Historiques : d'abord des moulins, puis progressivement d'autres secteurs artisanaux et industriels. Surtout, l'industrie prend une valeur historique : c'est la naissance de l'archéologie industrielle mêlant histoire des techniques, étude du bâti et collecte de mémoire. Le champ ne cesse de se diversifier par la suite, intéressant dans les années 2000 la quasi-totalité des sciences humaines et sociales. Parallèlement, la prise de conscience patrimoniale se construit aussi dans la société civile : la volonté de préserver des sites menacés et de recueillir une mémoire fragile a pour conséquence la création d'une multitude d'associations. Des écomusées et musées de société se mettent en place, avec pour doyen dans la thématique de l'industrie celui du Creusot en 1973. Ils portent une logique d'inclusion des populations : « *Un écomusée, c'est une chose qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble.*

Ce pouvoir, avec les experts, les facilités, les ressources qu'il fournit. Cette population, avec la participation de ses forces vives de toutes générations, selon ses aspirations, ses savoirs, ses facultés d'approche » (Rivière, 1989). Ces préoccupations scientifiques et citoyennes ressurgissent au niveau international, avec la création de *The International Committee for the Conservation of Industrial Heritage* (TICCIH) en 1973 et national, avec la création du Comité de liaison pour l'archéologie industrielle (CILAC) en 1979. Les années 1980-1990 représentent en fait une césure : « *moment où le jugement et la décision qui sont portés sur lui [le patrimoine] semblent basculer d'une norme publique et nationale à une norme culturelle et locale* » (Drouin et alii, 2019). L'émergence de ce patrimoine citoyen s'observe à travers tout le champ patrimonial mais particulièrement sur des objets considérés comme marginaux, comme c'est le cas des héritages industriels ruraux. Il n'écarte pas pour autant les acteurs historiques, et notamment l'Etat et l'UNESCO. La multiplication des expertises patrimoniales invite à déconstruire l'idée d'une patrimonialisation uniforme qui suivrait une intention unique, celle de faire ressource pour le territoire, mais à prendre en compte les tensions au sein de la patrimonialisation.

La patrimonialisation des héritages industriels ouvre à l'étude des mutations actuelles des patrimoines : celles-ci sont portées par des tensions au sein de la sélection et de la justification des héritages mais aussi dans les interactions d'acteurs. Le point de vue de la ressource patrimoniale pourrait être enrichi par une autre lecture de la patrimonialisation, s'intéressant plus particulièrement à ces aspects.

2.3. Patrimonialisations comme expérience

Pour se saisir des patrimonialisations en prenant en compte les nouveaux acteurs et les nouvelles manières de faire patrimoine, une nouvelle approche peut être tentée : celle du patrimoine, ou plutôt de la patrimonialisation, comme expérience selon John Dewey (Tornatore, 2019). Elle repose sur des interrogations portées par le processus de patrimonialisation et la ressource patrimoniale.

La formalisation de la patrimonialisation proposée en introduction (François et alii, 2006) laisse une impression de linéarité dans le processus. Celle-ci n'est pourtant pas voulue : le processus est bien vu comme itératif mais « *le déroulement de chaque étape conditionnant celui de la suivante* » (François et alii, 2007). Il n'y aurait donc pas de conservation sans justification, d'exposition sans conservation, etc. La patrimonialisation est ainsi entre la procédure et le processus (le Coq, 2019). La première est la succession d'étapes « *de la transformation institutionnelle d'un objet en objet patrimonial* » : elle suppose un encadrement législatif ou une régulation (par une typologie notamment). La patrimonialisation est alors réservée à des experts désignés. Elle pourrait être par exemple celle

de la désignation des patrimoines par le Service Régional de l'Inventaire, décrite comme la « *fabrique du patrimoine* » (Heinich, 2009a) ou encore la création d'un Parc naturel régional. La seconde propose de concentrer l'analyse sur les relations que les acteurs construisent avec les héritages. Les étapes décrites précédemment prennent alors une dimension non linéaire qui permet de saisir une réalité plurielle : sur un même site une procédure et un processus de patrimonialisation peuvent se rencontrer, plusieurs procédures ou plusieurs processus peuvent également cohabiter. Mais l'ordre des étapes reste et il semble que la patrimonialisation des héritages industriels le remette parfois en question. La conservation du bâti peut être due à des considérations foncières qui ne répondent pas à une sélection ou une justification patrimoniale. Des démarches d'exposition peuvent être mises en place à travers des sentiers d'interprétation alors que la conservation des bâtiments n'est pas évoquée. Par ailleurs, les tensions évoquées dans la partie précédente se retrouvent dans chacun des trois changements évoqués : de statut, d'état, et d'usage. Dans une patrimonialisation classique, telle que la mettrait en place l'Etat, le changement de statut correspondrait à l'inscription ou au classement aux Monuments Historiques, le changement d'état à la restauration à l'identique, et le changement d'usage à son ouverture au public. Dans le cas du patrimoine industriel rural, les choses sont rarement aussi simples. Le changement de statut ouvre des interrogations sur ce qui est à écarter, à mettre en avant, à créer dans l'histoire du lieu. Le changement d'état passe par des interrogations sur la destruction, la conservation mais aussi la transformation des lieux. Le changement d'usage questionne tout autant des opportunités foncières, des considérations territoriales, que l'usage du bien en tant que tel.

Le terme de patrimoine lui-même est actuellement remis en question dans les sciences humaines et sociales. Il est porteur de cet historique lourd de sens, où le monopole de l'expertise patrimoniale revenait à l'Etat, et de son actualité, où la valorisation touristique semble le but unique. Certains auteurs questionnent même l'opportunité de l'abandonner, purement et simplement : « *laisser le mot à l'État et au Marché et en promouvoir un autre "non-pré-occupé"* » (J. Tornatore, 2019b, p. 25). Les réflexions récentes de Tornatore sur le patrimoine et l'ethnologie (2019b, 2019a ; 2007, 2017) se développent en réaction aux analyses de géographie économique, dont celles de la ressource territoriale et de la patrimonialisation (2017, p. 7). Il choisit donc de tourner le dos à l'analyse du patrimoine comme ressource pour le développement des territoires à cause de ces dimensions économiques. Il note que « *bien que les auteurs des études ci-dessus mentionnées avancent que la valorisation économique n'est ni systématique ni obligatoire, qu'elle n'est qu'une étape optionnelle dans la "démarche d'exposition du patrimoine", on peut cependant se demander si l'ensemble du processus de transformation patrimoniale d'éléments ou de biens culturels ne prépare pas, sinon ne vise pas, l'usage marchand* » (2017, p. 6). Notre proposition est, au contraire, de mettre ces deux orientations en dialogue. Si l'effort de décentrer le regard des patrimonialisations

institutionnelles et des patrimonialisations à vocation économique semble enrichissant, l'abandon des termes de « *patrimoine* » et de « *patrimonialisation* » ne nous paraît pas pertinent. En effet, ce qui est décrit est toujours l'appropriation d'héritages : « *la destitution n'est réalisée que dans un seul but celui de réinstituer, réhabiliter, mais dans une autre forme de pensée, dans un autre système, dans une autre forme de relation* » (notes de Mathilde Bielawski, séance « *Destituer le patrimoine* » du séminaire *Dé-patrimonialisations* mené par le LADEC).

Tornatore propose une lecture du patrimoine par l'expérience (2019). Dans son sens commun, l'expérience a une double définition : c'est un fait vécu et c'est un fait observé. C'est donc à la fois une action et une réflexion. Dans la philosophie de Dewey, l'expérience est également caractérisée par sa double détente : il s'agit d'évoquer d'un seul tenant le *what*, ce que les acteurs font, et le *how*, comment ils le font. Un parallèle est possible avec la théorie de la formativité (Pareyson et Tiberghien, 2007), qui provient du domaine de la philosophie de l'esthétique et notamment des travaux sur l'art mais qui « *concerne tous les domaines de l'activité humaine même si elle s'applique de façon élective à l'art* ». « *La formativité est nœud inséparable d'invention et de production : former signifie faire mais un faire tel que, tandis [que l'artiste] fait, il invente sa manière de faire* ». Cela invite à ne pas séparer la dimension performative et cognitive. Pour reprendre la proposition de Daniel Fabre (rapportée par Tornatore, 2019), le patrimoine est subjectivé : les acteurs ne disent plus « *le patrimoine, c'est à nous* » mais « *le patrimoine, c'est nous* ». La démarcation entre l'action et la pensée, mais aussi entre le sujet et l'objet s'amenuise. L'expérience invite à s'intéresser particulièrement aux limites de la patrimonialisation, à ses obstacles et ses circonvolutions. Pour le regard extérieur, les héritages industriels ruraux semblent confidentiels, leurs patrimonialisations superficielles. Le travail de recherche tient alors du dévoilement. Les traces observables sont fines, les pratiques mélangent le patrimoine et d'autres entrées multiples, et les discours restent rares. L'une des pratiques auxquelles nous accorderons une attention particulière est celle du soin ou de l'entretien : relevée par Jean-Marc Besse comme « *une manière de faire de la place pour faire du temps* » (2013), rattachée à l'idée de patrimoine, le soin est aussi la base de la construction d'une conscience du lieu chez Magnaghi (2017). Mais il ne s'agit pas d'écarter les patrimonialisations plus officielles, plutôt de les mettre en regard avec les appropriations locales : que se passe-t-il sur un site inscrit ou classé ? Ce point de vue laisse une place aux initiatives alternatives, où la patrimonialisation n'est qu'une partie d'un projet. Il permet de développer des approches citoyennes.

L'attention portée sur les héritages industriels nous amène à nous intéresser aux limites du processus de patrimonialisation et à ses exemples les plus discrets, voire inaboutis. L'entrée par l'expérience apporte alors un complément à la lecture de la ressource patrimoniale : en

questionnant particulièrement les relations construites dans le processus de patrimonialisation, elle permet de relire les limites et les tensions dans l'appropriation des héritages industriels.

La construction théorique de la patrimonialisation et de la ressource patrimoniale laisse place à des interrogations, nourries par les mutations patrimoniales et de nouvelles pistes de recherche. L'*expérience* est une approche qui tente de saisir au mieux les patrimonialisations citoyennes et ce qu'elles découvrent de tensions et de limites. Elle semble complémentaire avec l'approche par la ressource patrimoniale comme le résume le schéma ci-dessous : elle permet de s'intéresser précisément à la construction du processus par les acteurs, c'est-à-dire à son aboutissement et aux relations constituées dans le processus, plutôt qu'à des finalités institutionnelles ou économiques. Elle s'intéresse à ce que recouvre l'appropriation des héritages, dans une lecture non pas unifiée mais questionnant les tensions entre différentes appropriations. Cette approche permet de saisir notre problématique différemment : en interrogeant la construction des processus de patrimonialisation plutôt que leur aboutissement. L'entrée par l'expérience se rapproche aussi de l'*habiter* : la patrimonialisation se retrouve dans les perceptions, les représentations, et les pratiques. Elle ouvre aussi à une lecture des transformations des ruralités dans une perspective micro, celle des habitants, à travers les *modes d'habiter*.

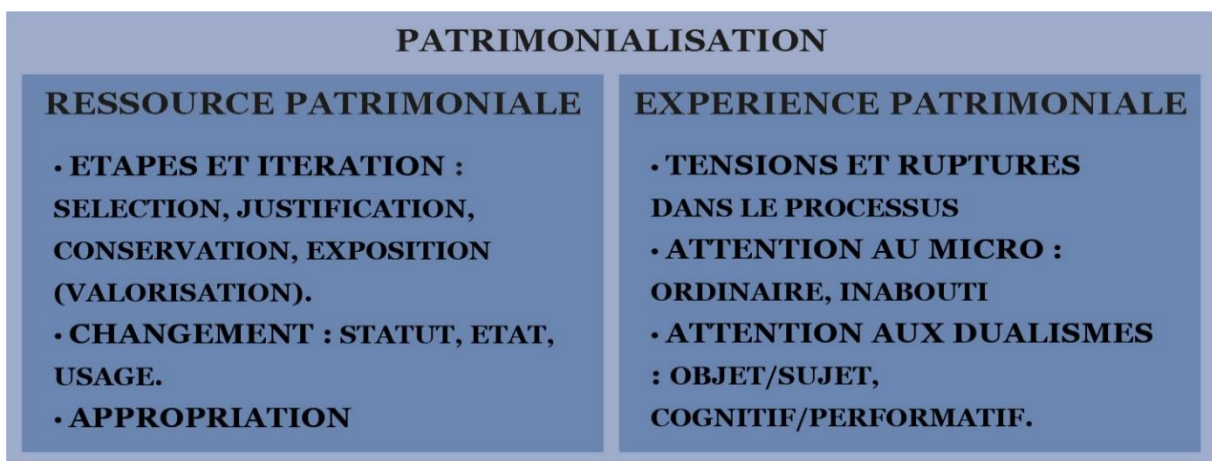


Figure 10 : deux approches de la patrimonialisation, ressource et expérience
(Vigné, 2021)

3. Vers la patrimonialisation transformative

Nous avons commencé à alimenter notre seconde sous-hypothèse, avec la lecture des patrimonialisations par l'expérience, mais sans aller jusqu'à questionner leur lien aux *modes d'habiter*. Cette dernière partie correspond également à notre dernière hypothèse. Il s'agit de

comprendre comment les patrimonialisations peuvent être opératrices de transformation des ruralités. La patrimonialisation lue comme *innovation sociale* ouvre la voie à une transformation volontaire, incluse dans le projet patrimonial : c'est l'idée que recouvre la *patrimonialisation transformative*. Puisque l'innovation sociale cherche à répondre à des besoins sociaux non satisfaits (voir introduction), nous postulons que les ruralités qui seront mises en jeu par celle-ci porteront un récit de changement social. Pour qualifier ce changement et les valeurs qui y correspondent, deux lectures des transformations nous paraissent pertinentes : celle de la *transition* et celles des *alternatives*.

3.1. Les modes d'habiter

Qu'est-ce que cette double approche des patrimonialisations, par la ressource et l'expérience, apporte à la lecture des transformations des ruralités ? L'hypothèse est que les patrimonialisations mettent en jeu des ruralités comme « *forme de rapport de la société à l'espace* » (Kayser, 1988, p. 100). En effet, l'expérience ouvre une lecture de la patrimonialisation comme relation à un héritage et relations entre les acteurs qui le mobilisent. Les ruralités expriment une relation à l'espace et des relations entre les acteurs qui l'habitent. Les modes d'habiter permettent de prendre en compte ces dimensions relationnelles depuis la perspective de l'habitant, et non plus seulement à travers des dynamiques territoriales collectives ou des représentations dualistes figées (urbain/rural ou agricole/industriel par exemple). Une attention particulière est donc portée à la figure de l'habitant d'une part et à la préexistence de schémas de pensée dualistes d'autre part.

Pour comprendre les modes d'habiter, il est nécessaire de se détacher des systèmes de valeurs institutionnels de la patrimonialisation et plus globalement d'« *une vision descendante de ce qui produit les "lieux ayant un esprit", vision qui est largement répandue chez les architectes, les urbanistes, les paysagistes, et d'une façon générale chez tous ceux qui pensent posséder les clés de l'aménagement d'un territoire* » (Mathieu, 2006). Les modes d'habiter se traduisent dans la manière dont les habitants donnent une valeur à l'espace. Ce « *rapport entre sensibilité des habitants et valeur des lieux* » (*ibid.*) s'exprime à travers les affects, les discours et les pratiques des habitants. Ils répondent à la question : qu'est-ce qui rend ce lieu habitable pour vous ? Ce sont donc des relations individuelles à l'espace, là où les trajectoires territoriales exprimaient des ruralités collectives. Ces rapports personnels au monde ouvrent sur une lecture intime de l'espace mais aussi sur d'éventuels signaux faibles des transformations à venir. La particularité de l'approche de Mathieu vient du fait qu'elle mobilise le mode d'habiter comme outil conceptuel pour étudier les transformations : il s'agit de « *savoir penser le changement des sociétés rurales et la relation ville/campagnes* » (2010, p. 3). Par ailleurs, ces ruralités individuelles dialoguent avec les ruralités collectives : celles des institutions mais

aussi celles qui se constituent dans les projets. Le mode d'habiter est donc une autre entrée possible sur les ruralités collectives.

Le concept de mode d'habiter invite aussi à dépasser un autre schéma de pensée qu'est celui du dualisme urbain/rural. Il a pour but de rassembler et de réactualiser les concepts de *genre de vie* de la géographie vidalienne, qui souffrait de son lien au déterminisme, et de *mode de vie* de la sociologie, devenu une notion trop floue ou trop figée dans des réalités statistiques. Par sa « *capacité intégrative, encore très ouverte et heuristique, des relations entre dimensions et niveaux d'organisation d'un système complexe que l'on désigne communément par l'expression de "rapports sociétés/natures" ou de "éco-socio-système"* », le mode d'habiter a pour but de réunir ces perspectives (Mathieu, 2006). Habiter n'est pas uniquement se loger, les modes d'habiter replacent la patrimonialisation dans un contexte de vie quotidienne : « *Travailler, Demeurer, Circuler, Vivre ensemble, mises elles-mêmes en relation avec la diversité des lieux et milieux qui sont à la fois supports et interfaces* » (Mathieu, 2010). A travers le point de vue des habitants, les découpages urbains et ruraux évoqués en introduction résistent mal car les rapports à l'espace diffèrent, d'une localité à l'autre, d'un pays à l'autre. Le constat est plutôt celui de « *la diversité qu'engendrent les différentes représentations et formes de relation entre le rural et l'urbain dans les systèmes de peuplement au niveau national, régional et local* » (*ibid.*). Le découpage dualiste est donc remplacé par une logique de relations entre les espaces.

Les modes d'habiter permettent d'ouvrir à une lecture des ruralités, telle que vécue, dite et construite par ses habitants. La ruralité collective n'est pas écartée mais redéfinie, en s'éloignant des logiques institutionnelles et des découpages préconstruits : elle se lit dans l'organisation collective du vivre ensemble, en représentation et en pratiques.

3.2. La patrimonialisation comme innovation sociale

La patrimonialisation transformative suppose que la patrimonialisation soit saisie comme innovation sociale. L'une et l'autre ont en commun d'être des processus, mais au-delà, elles forment un parallèle à explorer. Des proximités se révèlent particulièrement autour de la prise en compte des héritages industriels.

Nous avons vu dans la première partie de ce chapitre que la patrimonialisation des héritages industriels permettait d'agir sur les territoires. S'ils se révèlent moteur d'action, ils semblent aussi être porteur de projets de création. Emmanuelle Réal (2015) indique que les sites industriels ont beaucoup été investis par des démarches artistiques, à travers les lofts (années 1950 aux Etats-Unis) puis les friches artistiques (années 1960 aux Etats-Unis et 1970 en France). En milieu rural, Pierre-Marie Georges interroge plus particulièrement le cas de Saint-Julien-Molin-Molette dans la Loire où une quarantaine d'artistes se sont installés dans

des anciens moulinages et filatures. Il note que l'opportunité foncière qui attire initialement les artistes vers ces grands espaces relativement peu onéreux se couple avec une dimension patrimoniale qui imprègne jusqu'au projet artistique : « *En un mot, le patrimoine se territorialise, et le projet artistique individuel se définit dans ce cadre* » (Georges, 2012, p.4). Patrimoine industriel et création entrent donc en dialogue : la patrimonialisation s'inscrit dans quelque chose de nouveau, d'original. Mais l'innovation sociale ne se réduit pas à son caractère novateur, qui peut toujours être discuté (nouveau par rapport à quoi ?), mais plutôt à la volonté de changement face à des besoins. Un autre axe d'analyse possible vient de la marginalité des héritages et patrimoines industriels évoquée dans la deuxième partie. L'intérêt moindre des institutions patrimoniales et des acteurs économiques pour le patrimoine industriel rural peut être un moteur d'innovation sociale : « *L'incertitude exige et permet tout à la fois l'innovation sociale* » (Valette, 2003). Cela peut être car ces héritages offrent un objet *indéterminé* (le patrimoine industriel en milieu rural, c'est vague, petit, ...) ou au contraire en réaction à une *surdétermination* (le patrimoine rural ce n'est pas l'industrie mais l'agriculture, le paysage, ...). Dans les deux cas, l'héritage, par son manque de caractéristiques ou ses caractéristiques qui ne correspondent pas aux représentations, peut être saisi avec une liberté supplémentaire (*ibid.*). La marginalité des héritages industriels ruraux offre ainsi un potentiel d'innovation sociale pour les acteurs qui souhaiteraient s'en saisir.

Toute patrimonialisation n'a pas cette proximité avec l'innovation sociale. Pour la décrire, nous proposons le terme de *patrimonialisation transformative*. L'usage de cet adjectif, plutôt que de transformatrice, indique que la transformation est de l'ordre de la potentialité mais n'est nullement un automatisme. Et c'est bien la patrimonialisation qui est qualifiée : il ne s'agit pas de désigner un patrimoine transformé ou encore un héritage qui porterait cette potentialité comme caractéristique propre. **La patrimonialisation transformative désigne la possibilité que le processus a de produire des transformations sociales en s'appuyant sur des héritages.** Nous la caractérisons par l'intention forte des acteurs de produire un changement à travers leur projet « *de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles* » (Saucier *et al.*, 2007, p. 390) pour reprendre une définition de l'innovation sociale. En faire l'hypothèse, c'est donc postuler que la mobilisation des héritages est mise au service du processus de transformation sociale : elle pourrait donc servir de levier à celle-ci. Comment ? Il semble que plusieurs pistes s'ouvrent à l'observation : d'une part, la transformation des héritages eux-mêmes et d'autre part, la transformation des relations entre acteurs et avec le territoire. En effet, cette intention se traduit sur les héritages eux-mêmes, qui deviennent porteurs de significations en lien avec ce projet : ils ont donc de nouvelles valeurs. La question des normes sur ou contre lesquelles ces valeurs sont construites, est donc centrale pour la compréhension du processus. L'intention porte aussi des modifications dans les

relations d'acteurs : les tensions au sein des différentes phases de la patrimonialisation y sont d'autant plus importantes car la dimension patrimoniale est utilisée par le projet. En regard du patrimoine institutionnel, elle peut donc paraître particulièrement subversive. Par ailleurs, l'intention intéresse le local, où le projet se développe, mais aussi les contextes territoriaux et globaux, car le changement souhaité se construit en complément ou en réaction à ceux-ci. La patrimonialisation transformative s'intéresse ainsi à l'interface entre l'échelle individuelle explorée par l'*expérience patrimoniale* et l'échelle collective lue par la *ressource patrimoniale*.

Mettre en parallèle patrimonialisation des héritages industriels ruraux et innovation sociale permet de mettre en évidence des possibilités de création et d'innovation dans ces patrimoines marginaux. Le terme de patrimonialisation transformative est proposé pour qualifier ces processus de prise en compte des héritages qui visent le changement social.

3.3. Lire les ruralités durables

Quelles seraient les caractéristiques des ruralités produites par ces patrimonialisations transformatives ? Bien que locales, elles questionnent les territoires et les territorialités et portent des enjeux de développement durable. Par leurs marginalités, elles entrent également dans des récits alternatifs.

L'innovation sociale a principalement été mobilisée dans trois directions : comme « *outil de modernisation des politiques publiques* », « *innovation entrepreneuriale* » et « *système d'innovation territorialisé* » (Richez-Battesti *et alii*, 2012). L'analyse territoriale s'intéresse particulièrement à la troisième : l'innovation sociale est ancrée localement et pose ainsi de façon systématique la question de sa diffusion et avec elle, celle de la soutenabilité du modèle à l'échelle territoriale et au-delà. Cet enjeu de durabilité fait écho aux questionnements portés dans la première partie sur les rapports au temps dans la patrimonialisation. Il replace également la patrimonialisation transformative dans le contexte mondial actuel : celui de crises écologiques, politiques et sociales évoqué en introduction. Les initiatives alternatives construites en réaction à ces crises recherchent une plus grande soutenabilité. Il ne s'agit plus uniquement d'un développement durable consensus tel qu'il apparaît au Sommet pour la Terre de Rio en 1992 : où les trois sphères économique, sociale et écologique se recouvrent partiellement. Il s'agit également de ses évolutions : depuis une approche technico-économiste où la sphère économique englobe les deux autres dite de *soutenabilité faible*, jusqu'à l'approche écosystémique où la sphère environnementale englobe les deux autres, dite de *soutenabilité forte* (Boutaud, 2005). Ce sont ainsi des récits très différents qui peuvent être saisis.

L'approche territoriale interroge aussi la diffusion. Les *transitions studies* interrogent déjà cette question : depuis la niche vers le régime puis le paysage. Mais où se situe le

territoire et quel rôle peut-il jouer dans la diffusion des innovations ? Nous proposons d'expérimenter les interfaces proposées par Landel, Koop et Senil (dans Fourny, 2018).

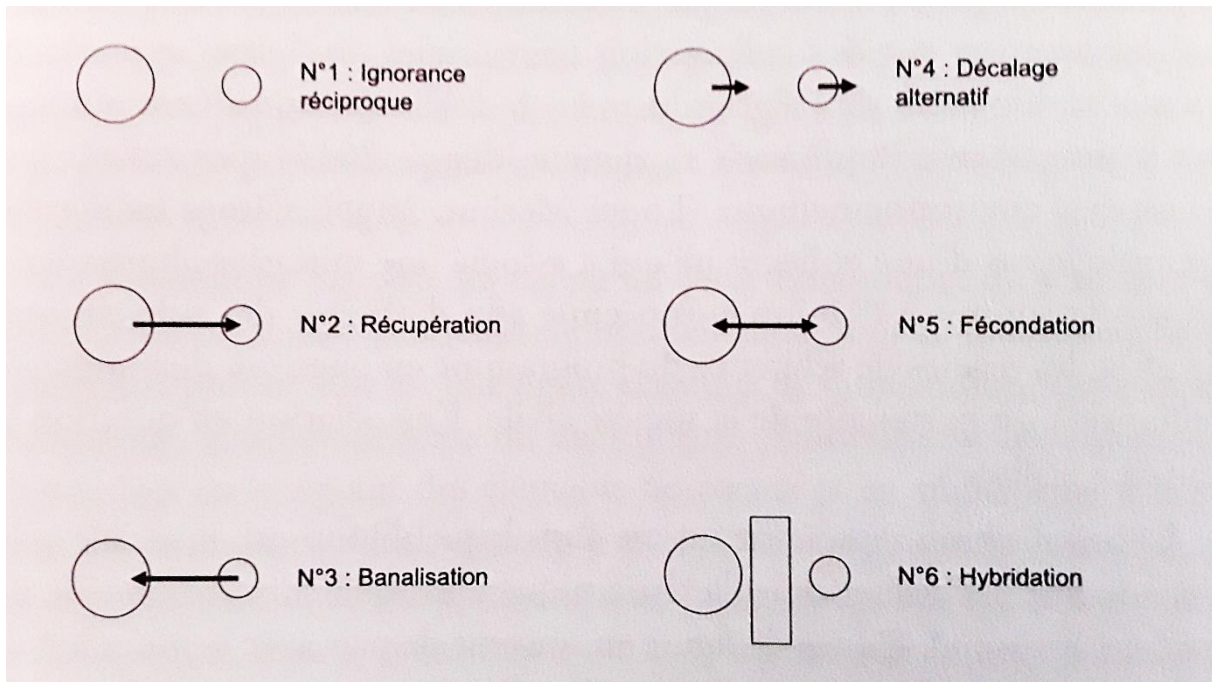


Figure 11 : interfaces entre innovations sociales et territoire

(Landel, Koop et Senil dans Fourny, 2018)

- L'ignorance réciproque illustre l'absence de diffusion. Dans les cinq autres cas, l'innovation et le territoire entrent en dialogue.
- La récupération illustre la prise en compte de l'innovation par le territoire mais qui la vide de son caractère marginal et transformatif.
- La banalisation illustre un tropisme du territoire qui implique que l'innovation elle-même réintègre la norme.
- Le décalage alternatif induit une créativité importante au sein du groupe social portant l'innovation : tandis que le territoire intègre les innovations en cours, de nouvelles arrivent.
- La fécondation admet un dialogue entre innovation sociale et territoire mais sans que l'un ou l'autre perde sa culture propre.
- L'hybridation propose l'existence d'une troisième voie, qui s'inspire à la fois du territoire et de l'innovation mais suit son propre parcours.

L'approche territoriale des patrimonialisations transformatives invite à s'intéresser plus particulièrement à la durabilité des initiatives mais aussi à leur diffusion du local au territorial : s'en saisir revient à questionner à la fois la construction de ruralités collectives durables et l'imprégnation des ruralités collectives existantes. Si notre travail s'inscrit dans cette perspective et souhaite interroger la portée des transformations étudiées, ce ne sera que

modestement. Nous interrogeons les intentions de diffusion des acteurs, dans leurs récits et leurs pratiques : pensent-ils le bien commun, l'intérêt général ou encore la crise écologique ? Ces intentions permettent-elles de les inscrire dans l'une ou l'autre de ces interfaces ?

Les modes d'habiter proposent de lire les ruralités produites au sein du processus de patrimonialisation, dans le rapport construit avec l'espace et la société depuis le point de vue des acteurs, habitants ou collectif. La lecture des patrimonialisations comme innovation sociale amène à proposer la notion de patrimonialisation transformative comme processus intentionnel de transformation par la mobilisation des héritages. Les ruralités ainsi construites peuvent être particulièrement questionnées à travers les valeurs mobilisées et notamment celle de durabilité. Un second axe de questionnement sera abordé de manière exploratoire : celle de l'intention de diffusion des acteurs.

Conclusion de chapitre

Ce premier chapitre a permis de poser le cadre théorique de ce travail en regard de nos trois sous-hypothèses. Il présente une grille de lecture de la patrimonialisation des héritages industriels en trois temps : celle de la ressource patrimoniale, celle de l'expérience patrimoniale et celle de la patrimonialisation transformative. Elles permettent d'interroger tour à tour, les processus de développement, les tensions et les ruptures au sein de ceux-ci, et leurs intentions en projet. En miroir, trois manières de se saisir des ruralités sont développées : celles des trajectoires territoriales, celle des modes d'habiter et celle des ruralités alternatives. Là encore, ces trois points de vue apportent en complémentarité, des ruralités collectives, citoyennes et alternatives.

| <i>HYPOTHESES / LECTURES</i> | PATRIMONIALISATION | RURALITES |
|---|--|---|
| <i>La relation aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités.</i> | Ressource Les héritages comme moyen (pour qui ? vers quoi ?) | Trajectoires territoriales Les ruralités collectives |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter</i> | Expérience Le patrimoine comme relations (entre qui ? entre quoi ?) | Modes d'habiter Les ruralités collectives et individuelles en interaction |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux peuvent prendre la forme d'une innovation sociale</i> | Transformative Le patrimoine comme intention de changement (pour quoi ?) | Alternatives Les ruralités innovantes |

Tableau 3 : trois lectures théoriques

(Vigné, 2021)

Ce premier chapitre a également permis de comprendre les particularités des héritages industriels ruraux : celles-ci alimentent également les trois hypothèses. L'histoire des héritages, de leur constitution en tant que ressources économiques à leur abandon et leur éventuelle reconversion, invite à considérer leur construction et leur lien aux ruralités évolutives évoqués dans la première hypothèse. Leurs patrimonialisations, largement initiées par les citoyens, révèlent les mutations en cours dans le champ patrimonial et la nécessité de dédoubler les approches pour répondre à la deuxième hypothèse. Enfin, la marginalité de ces héritages et des patrimonialisations qui s'en réfèrent renforce l'interrogation d'une patrimonialisation qui transformerait volontairement les ruralités.

Chapitre 2 : contexte territorial

Introduction de chapitre

Après avoir décrit l'environnement théorique qu'il nous a semblé pertinent de mobiliser pour ce travail, ce second chapitre a pour but d'explorer en quoi le contexte territorial de l'étude nourrit la problématique et les hypothèses construites. Comme évoqué en introduction, le portage en CIFRE de cette recherche nous amène à cibler le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Nous revenons sur le découpage particulier du périmètre de l'étude dans notre chapitre 3. Mais pour les besoins des paragraphes qui vont suivre, nous allons à la fois étendre notre propos à tout le département de l'Ardèche, afin de nous permettre de saisir des dynamiques un peu plus larges, et omettre le traitement de la partie altiligérienne du Parc, correspondant aux communes de Chaudeyrolles, du Fay-sur-Lignon, de Freycenet-la-Cuche, du Monastier-sur-Gazeille, des Estables, de Moudeyres et de Présailles.

En écho aux termes clés de notre problématique, nous nous attachons ainsi à faire le point sur les particularités du territoire de l'étude, les Monts d'Ardèche, celle de l'objet saisi, les patrimonialisations des héritages industriels, et enfin, les ruralités exprimées, en s'attachant particulièrement aux ruralités décrites comme en transformation.

1. Les Monts d'Ardèche

L'appellation *Monts d'Ardèche* fait référence à un territoire de projet, celui du Parc naturel régional. Situé à la bordure Est du Massif central, c'est un espace de moyenne montagne mais qui n'est pas homogène. Par ailleurs, le Parc a été préfiguré dès 1992 par les travaux des castanéculteurs et suit aujourd'hui à sa seconde charte : des principes fondateurs peuvent être identifiés, mais aussi des évolutions. Ces paysages, mais aussi ces dynamiques, sont importantes à saisir pour comprendre l'expression des ruralités locales. Mais avant de s'inscrire dans le projet Parc, le département ardéchois, comme de nombreux espaces ruraux, a connu un passé industriel qui n'est pas sans survivances aujourd'hui.

1.1. L'Ardèche, territoire industriel

Le département de l'Ardèche, et le territoire que recouvrent aujourd'hui une partie des Monts d'Ardèche, a connu un développement industriel important qui n'a pas complètement disparu de nos jours. Nous reviendrons d'abord sur l'histoire industrielle, puis sur l'économie actuelle, afin de mieux saisir les particularités de notre objet d'étude.

L'installation des usines est due à des facteurs divers. Le premier est l'existence d'une proto-industrialisation, marquée notamment par la présence de moulins, du travail à domicile et des manufactures royales (Edelblutte, 2018). En Ardèche, ces différents éléments existent.

Les archives attestent l'existence de moulins au Xe siècle. Au début du 19e siècle (à la date du cadastre napoléonien) « *près de 1400 moulins sont [...] recensés* » (Véron, 2017). Le travail à domicile est attesté dans le domaine textile, notamment la laine, la filature ou les rubans de soie (Reynier, 1921 ; Arbos, 1935), mais aussi le travail du cuir (Gounon, 2016). Aubenas compte trois manufactures royales : laine et draps, coton et mouchoirs, et soie (MATP, 1999). Le passage à l'industrie va s'opérer par la présence d'autres facteurs : des ressources naturelles (minerai, pierre, eau minérale), des potentiels énergétiques (principalement la force hydraulique) et des moyens humains (main d'œuvre docile et nombreuse). Là où les moyens techniques actuels auraient permis de déplacer ces ressources, de transporter l'énergie produite ou encore d'attirer les populations, aux 18e et 19e siècles, il n'en est rien. Les implantations des usines se font donc sur place. Il faut également prendre en compte les influences extérieures : celle de Lyon pour le secteur de la soie, par exemple, est particulièrement significative. Les bâtis sont majoritairement de petite taille, car ils n'attirent pas la main d'œuvre au-delà d'un périmètre restreint, accessible à pied, et doivent s'installer en fond de vallée pour bénéficier de la force de l'eau mais cela sans consommer des terres arables. Ils peuvent être extrêmement isolés, notamment dans le cas des extractions minières. Les archives d'entreprises sont rares du fait d'une administration souvent familiale. Les savoir-faire sont rarement valorisés car les productions n'aboutissent pas à des produits finis. Dans une thèse en histoire menée sur le moulinage dans le bassin de la rivière Ardèche, Yves Morel s'est employé à comparer le poids de ces établissements vis-à-vis des autres secteurs d'activités en 1874 en Ardèche (Morel, 2002). Cela nous donne une idée de l'activité industrielle de l'Ardèche à cette période.

| Types d'établissement | Nombre d'établissement |
|-----------------------|------------------------|
| Moulinages à soie | 424 |
| Mégisseries | 88 |
| Filatures à soie | 84 |
| Fours à chaux | 80 |
| Carrières | 39 |
| Papeteries | 11 |
| Mines | 9 |
| Laine | 8 |
| Métallurgie | 7 |
| Impression sur tissu | 4 |
| Divers | 245 |
| Total | 999 |

Tableau 4 : les établissements industriels ardéchois en 1874

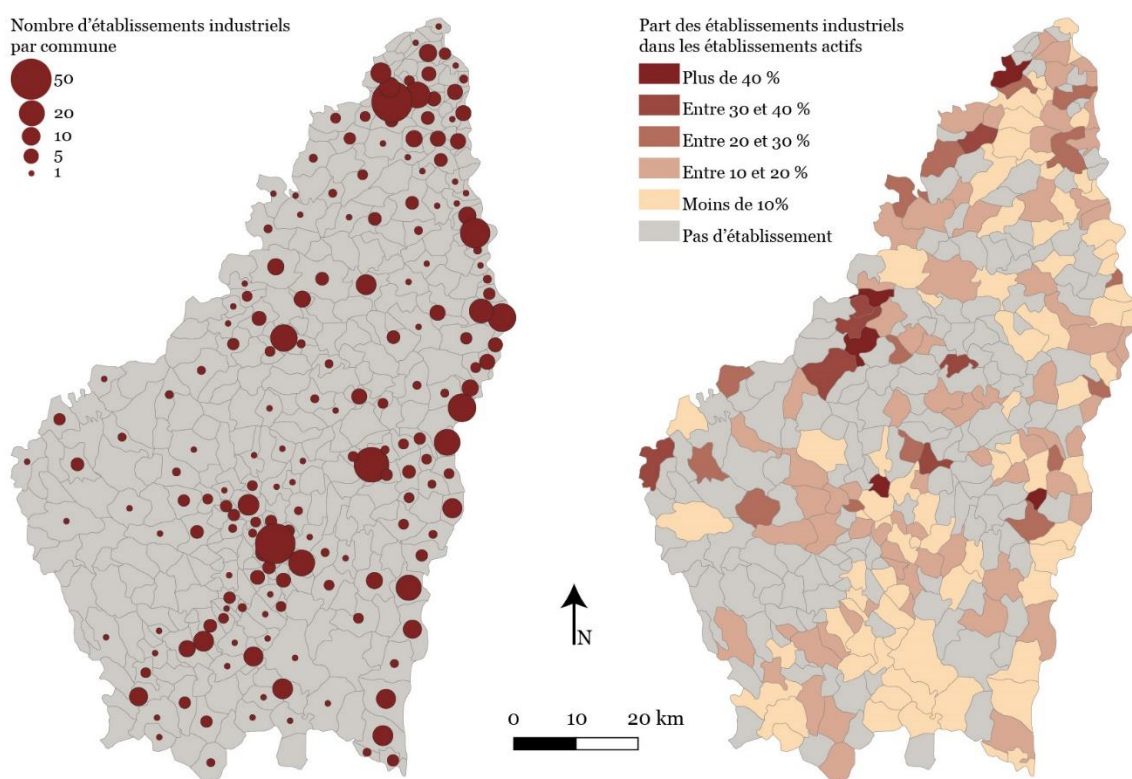
(D'après Morel, 2002)

Le premier secteur à s'industrialiser est celui de la soie (Morel, 2020). Les moulinages se constituent en véritables usines dès le début du 18e siècle. Cette opération permet de passer de

la soie grège (dévidée du cocon mais encombrée du grès, la bave du ver à soie, elle ne peut être teinte) à la soie ouvrée (le grès qui tenait les fils ensemble est remplacé par la torsion des fils, permettant par ailleurs de donner plusieurs qualités au fil). L'Ardèche devient le pourvoyeur de la moitié de la soie ouvrée française au 19^e siècle. Sur le terrain, cela s'illustre par la mise en place de plus de 450 moulinages le long des cours d'eau du département (*ibid.*, p 169). Les maladies du ver à soie mettant fin à l'approvisionnement local, les nouveaux fils artificiels demandant le changement de l'équipement et la concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre sont quelques uns des facteurs de fermeture de ces « *fabriques* ». Encore plus de 200 en 1956, elles sont une centaine en 1977, une cinquantaine en 1993, (*ibid.*, p. 215) et moins d'une dizaine aujourd'hui. La filature, étape précédente où les cocons sont dévidés et assemblés, ne devient industrielle qu'au milieu du 19^e siècle. Le nombre d'usines est bien moindre, environ 80 à la fin du 19^e. Les étapes suivantes, de teinture, tissage ou encore confection, restent marginales : la soie ouvrée part majoritairement dans les usines de Lyon. Le travail du cuir s'industrialise au 19^e siècle et principalement dans les pôles urbains hors Parc comme Annonay, Bourg-Saint-Andéol mais aussi Privas et Le Cheylard. Là encore, la production s'arrête dans la grande majorité des cas à la préparation de la matière première : les cuirs tannés sont envoyés à Romans ou Grenoble. Une seule tannerie est encore en fonctionnement sur le département. Les industries extractives ont une place conséquente dans l'histoire ardéchoise. Les mines et les carrières se développent dès le début du 19^e siècle. Elles extraient notamment le charbon, le fer, le plomb argentifère et le calcaire (pour la production de chaux puis de ciment). Plusieurs fonderies, situées en vallée du Rhône sont rattachées à la production de fer : le département produit, à la moitié du 19^e, 10% du fer français. Si le secteur minier a complètement disparu, plusieurs carrières sont encore en activité pour la chaux, le marbre ou la pouzzolane notamment. Les eaux minérales sont plutôt exploitées de façon industrielle à la fin du 19^e, certaines continuent de l'être aujourd'hui. Il faut ajouter à ces industries par secteur d'autres plus dispersées : les fabrications textiles (laine, coton), le travail du bois (scieries, usine à tannin, papeteries), la mécanique (machines-outils, véhicules), l'agroalimentaire (marrons, confitures, salaisons, minoteries), l'hydroélectrique et des productions de niches comme le bijou. Beaucoup de ces secteurs ont été frappés par la désindustrialisation, mais il est rare qu'ils aient complètement disparu.

Aujourd'hui l'Ardèche continue d'être un territoire industriel : c'est le troisième département le plus industriel d'Auvergne-Rhône-Alpes avec 2600 établissements et 20 000 emplois (CCI de l'Ardèche, 2020). Ce sont toutes des Petites et Moyennes Entreprises (PME, moins de 500 salariés) et pour 90% des Très Petites Entreprises (TPE, moins de 10 salariés). Selon l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), 805 établissements relèvent strictement du secteur de la production industrielle en 2018. Ils correspondent principalement aux industries agroalimentaires et mécaniques. Il faudrait ajouter à ce

décompte les établissements de service aux entreprises, qui sont le résultat d'une externalisation de certains aspects de la production, auparavant inclus dans le secteur industriel. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) indique en 2017 le chiffre de 919 établissements relevant de l'industrie en Ardèche. Ces statistiques permettent de comprendre la répartition géographique actuelle de l'industrie. Le nombre d'établissements industriels par commune montre des bassins industriels autour de pôles urbains : celui d'Annonay, du Cheylard, de Privas, d'Aubenas et Vals-les-Bains et l'importance de la vallée du Rhône. Il illustre par ailleurs l'existence d'une industrie dispersée sur le reste du département : les zones de montagne ne sont pas des déserts industriels. La comparaison avec la part d'établissements industriels dans les établissements actifs totaux donne un autre type de renseignement : l'importance relative de la place de l'industrie dans certaines communes en bordure ou même à l'écart de ces bassins.



Sources : INSEE FLORES 2017, GEOFLA 2015. Réalisation : Qgis, Vigné, 2021.

Carte 2 : l'industrie en Ardèche en 2017, ses établissements industriels actifs
(Vigné, 2021)

L'Ardèche a connu dès le 18e siècle ses premières traces d'industrialisation. Les secteurs d'activités sont divers mais certaines filières comme la soie, le cuir, le minéral, la pierre ou les eaux minérales marquent particulièrement le département. Aujourd'hui, l'industrie s'est transformée mais n'a pas disparu : les secteurs agroalimentaire et mécanique continuent de fonctionner dans un tissu de petites entreprises qui maintiennent leur présence sur une grande part du territoire. Cette présence va alimenter les représentations du territoire et le projet Parc.

1.2. Un territoire de contrastes

La cohérence du territoire du Parc des Monts d'Ardèche ne se situe pas dans son uniformité. Dès les premiers mots de la charte constitutive de 2001, il est précisé que le Parc trouve une identité commune « *malgré la taille et la diversité des petits pays qui composent les Boutières et la Cévenne d'Ardèche (chaque vallée a ses spécificités) et les contraintes dues à des reliefs marqués* » (2001, p.7). Cette première partie a pour but de saisir ces réalités territoriales, qui influent sur les ruralités qui s'y construisent.



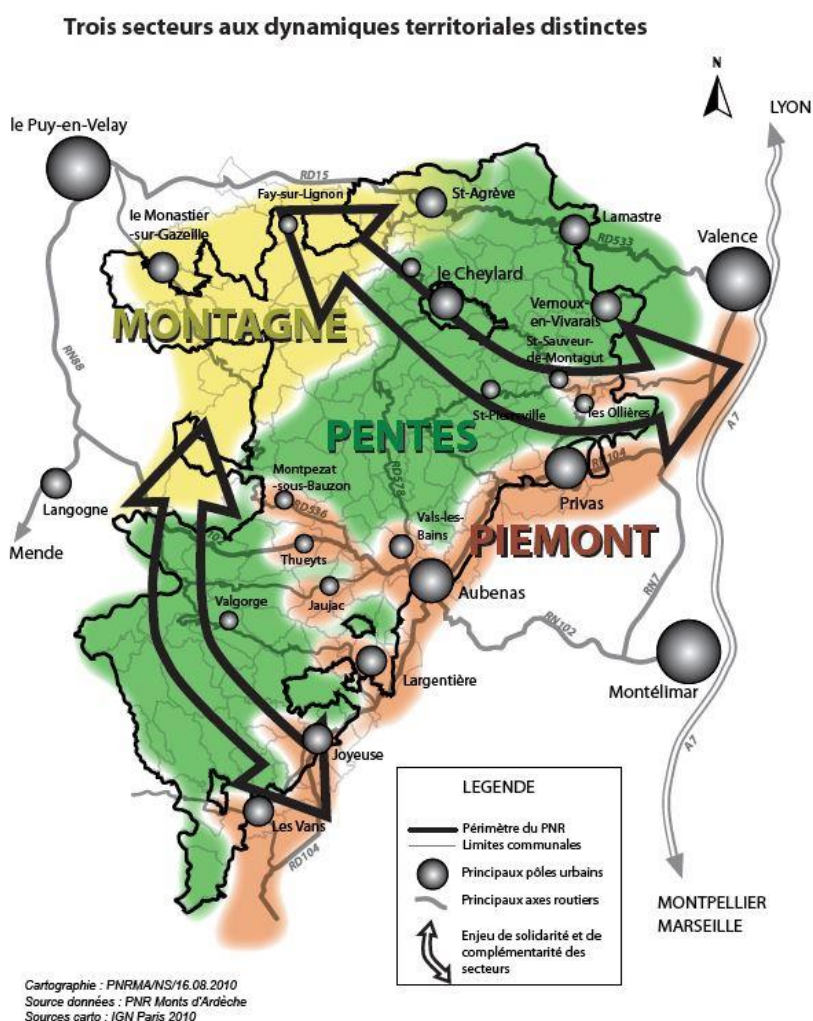
Carte 3 : les entités paysagères de la première charte, indicateurs de diversité
(Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013)

Dès la première charte, la qualification des entités territoriales existantes au sein du Parc se fait par la dimension paysagère. Une analyse préalable établit une typologie en sept catégories sur le périmètre d'étude (*ibid.*): le Piémont cévenol, la Cévenne méridionale, la Haute-Cévenne, les Boutières, le Plateau de Vernoux, les Sucs et les Sources de la Loire. Cette dernière ne sera pas incluse dans le périmètre final du Parc. Dans la définition de ces entités, deux critères ont une place prépondérante. D'une part, le relief délimite les zones de piémont

et de montagne, de pente et de plateau, mais aussi des formations spécifiques au Massif central comme celles des sucs. D'autre part, les bassins versants découpent l'espace entre Cévenne (bassin de l'Ardèche) et Boutières (bassin de l'Eyrieux) mais aussi entre Atlantique et Méditerranée (ligne de partage des eaux). Le Piémont cévenol est aussi caractérisé par sa géologie. C'est là que le schiste rencontre le calcaire, ses boisements méditerranéens et la densité de son habitat, accentuée sur la saison estivale. La Cévenne méridionale est dominée par l'idée de la pente, des hameaux et terrasses qui y sont attachés et par la culture de la châtaigne. La Haute Cévenne est marquée par le volcanisme, les installations industrielles proches des rivières, les châtaigneraies, les villages perchés et les nouvelles habitations le long des axes qui mènent à Aubenas. Les Boutières sont caractérisées par les roches de granit ou de gneiss, mais aussi par le fait que le paysage est très aménagé : par l'activité industrielle, les terrasses et châtaigneraies mais aussi la culture d'autres fruitiers et les villages de fonds de vallées. Le plateau de Vernoux se repère à l'activité agricole et notamment d'élevage bovin, à ses habitations très groupées. Les Sucs sont évidemment marqués par l'activité volcanique, l'élevage bovin, les grandes forêts, le climat froid et difficile et la faible densité de population. De fait, le périmètre défini par le décret du 9 avril 2001 est moins large que le périmètre d'étude présenté sur la carte. Plusieurs zones ne figurent pas ou sont amoindries dans le contour du PNR : les sources de la Loire sont quasi absentes, les Sucs-Mézenc-Gerbier, les Boutières, le plateau de Vernoux et le Piémont Cévenol sont en partie tronquées.

La seconde charte du Parc (2013) permet une extension du périmètre, vers la zone des Sucs-Mézenc-Gerbier (communes altiligériennes), dans les Boutières (amointrissement de l'enclave du Cheylard et extension autour de Saint-Agrève), sur le plateau de Vernoux (Lamastre, Vernoux-en-Vivarais). Le Piémont cévenol se modifie de manière marginale. La charte commence également par un rappel de la diversité du territoire caractérisé par son caractère d'interface (Massif central, Vallée rhodanienne, Méditerranée), la variation de son altitude (de 200 à 1700m) et, à nouveau, ses paysages (compris dans la même lecture). Cependant l'analyse des dynamiques paysagères dans le cadre du diagnostic territorial entre les deux chartes (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2012) tout comme la seconde charte, privilégient un découpage en trois catégories, exclusivement basées sur le relief : la montagne, la pente et le piémont. L'attractivité résidentielle est considérée comme importante en piémont, moyenne en pentes et très faible en montagne. Ces trois catégories ne se superposent pas exactement sur les sept entités paysagères existantes et surtout ne sont pas décrites de la même façon dans le diagnostic et dans la charte. Dans le premier la Montagne concerne « *les Sucs, le Mézenc, le Plateau de Vernoux et la Cévenne Méridionale qui comprend le Plateau de Montselgues* » et elle est caractérisée par des espaces de plateaux où se pratique principalement l'élevage bovin (2012, p.47). Elle se réduit au secteur des Sucs et des Sources de la Loire dans la charte et ajoute à ses marqueurs les marques de l'activité volcanique et

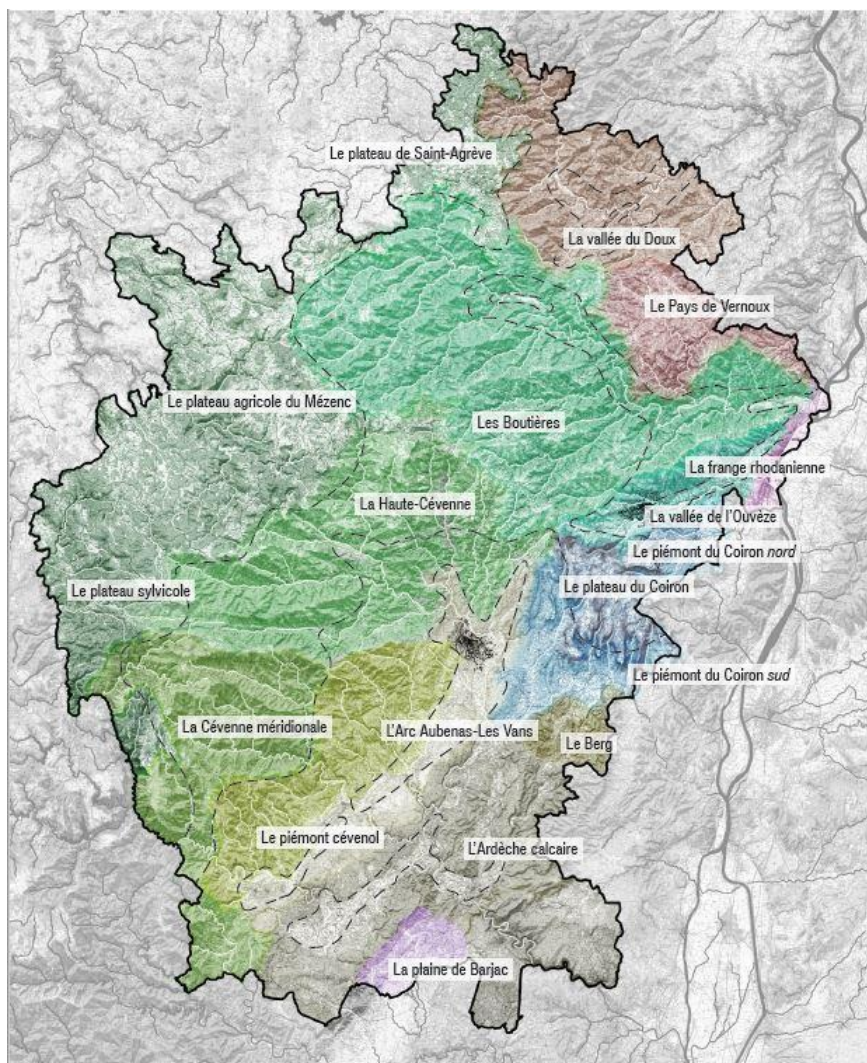
l'accueil touristique autour des activités de nature, de neige et d'agritourisme (2013, p. 23 et 24). La pente est d'abord « *les Boutières, la Haute Cévenne et la Cévenne Méridionale* » et elle se repère à la présence des châtaigniers et des terrasses (2012, p.47). Dans la Charte, elle comprend également le Plateau de Vernoux et se caractérise pourtant par des vallées, fonctionnant en bassin de vie, au travers d'activités variées (2013, p. 24). Enfin, le Piémont se réduit d'abord au Piémont Cévenol et en présente les principaux repères : agriculture de fruits et légumes et notamment viticole, forêts de pins, urbanisation, tourisme important (2012, p. 48). Dans la charte le Piémont s'étend aux vallées de l'Ardèche et de l'Eyrieux et propose une lecture plus globale : des zones urbaines et périurbaines où se concentrent les activités et où la pression foncière est plus importante (2013, p. 25). En miroir des difficultés à caractériser le rural, évoquées en introduction, ce décalage marque la complexité de représenter géographiquement les réalités territoriales, en termes de paysage ou de dynamiques en cours, et ce même sur un espace restreint.



Carte 4 : les trois secteurs de la seconde charte, marqueurs des difficultés de caractérisation

(Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013)

Un constat identique peut être dressé au regard de caractérisations plus récentes. En 2016, un diagnostic paysager commun au Parc et aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche et Ardèche Méridionale a été lancé (2017). Il reprend les distinctions montagnes, pentes, piémont, auxquelles s'ajoute une dernière, les plaines et fonds de vallées, correspondant notamment aux espaces hors Parc (la basse vallée de l'Ardèche et le bassin privadois). Mais surtout, il découpe dix-sept entités paysagères, dont huit concernent le Parc. Le piémont cévenol, la Cévenne méridionale, la Haute-Cévenne, les Boutières et le plateau de Vernoux s'y retrouvent. Mais les Boutières sont découpées de manière sensiblement différente, prenant en compte toute une partie de l'entité Sucs et cédant leur partie Nord à une nouvelle entité. De nouvelles dénominations apparaissent et mettent en avant des particularismes locaux : le plateau agricole du Mézenc, le plateau de Saint-Agrève (initialement dans l'entité Sucs) et la Vallée du Doux (initialement dans l'entité Boutières).



Carte 5 : les entités paysagères du plan paysage

(Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et SCoT Centre Ardèche et Ardèche méridionale, 2017)

Il est également intéressant de mettre en parallèle les découpages montagne-pente-piémont (indiqués en pointillé) avec ceux de la seconde charte du Parc. La zone Piémont marque par son importance : elle occupe la haute vallée de l'Eyrieux, jusqu'au Cheylard et la haute vallée de l'Ardèche jusqu'à Mayres. Certains espaces du Parc comme Le Cheylard, Lamastre, Vals-les-Bains, sont inclus dans l'entité Plaines et fonds de vallées. Le secteur des pentes grignote la montagne jusqu'à la limite départementale au niveau des Boutières. La montagne est ainsi réduite aux secteurs de Saint-Agrève, à la partie altiligérienne du Parc et au secteur de Saint-Cirgues-en-Montagne.

Paysages divers, dynamiques difficilement caractérisables, les Monts d'Ardèche sont un territoire de contrastes. Selon l'étagement, la vallée, les pratiques productives, l'espace est marqué par des signes qui forment sa spécificité. L'approche par les ruralités proposées dans la problématique confirme sa pertinence vis-à-vis de découpages du rural. A une même densité de population, nombre d'emplois ou distance aux services, divers critères utilisés pour caractériser le rural, ce sont des réalités territoriales complètement différentes qui seront vécues en montagne, en pentes ou en piémont, ou même dans les différentes vallées qui les composent. Cette diversité marque également tout l'intérêt des approches des modes d'habiter et des innovations, privilégiant les points de vue micro. Ce qui fonde l'identité du Parc, plutôt que la cohérence territoriale, c'est le projet sur lequel il s'est constitué.

1.3. La définition d'un territoire de projet

Dans la présentation de la genèse du projet Parc, deux éléments sont mis en avant : des éléments identitaires, notamment les terrasses et le châtaignier, et des intentions d'acteurs, celle d'une « *approche qualitative du développement durable* » (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2001, p. 7). Le Parc fête en 2021 ses vingt ans mais le projet n'est pas loin de ses trente ans : un chemin a été parcouru et comprendre comment ces principes initiaux ont été appliqués. permet de saisir l'évolution du projet au prisme des réalités territoriales.

L'acte de naissance des Parcs naturels régionaux en 1967 en fait une survivance de la grande époque de l'aménagement du territoire. Ce constat débouche sur un étonnement : « *que viennent faire ces Parcs dans cette époque du lourd, du "grand", du cher ?* » (Baron et Lajarge, 2015) mais également quelles adaptations possibles dans un outil conçu dans un autre contexte ? Pour les auteurs de l'ouvrage cités ci-dessus, la pérennité de la figure des PNR tient à leur adaptabilité. Ils distinguent ainsi plusieurs types de Parcs, en fonction d'une chronologie : « *datariens* » les premières années, ils deviennent « *régionalistes* » pendant la décennie 1970, « *développementalistes* » dans les années 1980, avant de connaître une diversification dans les années 1990, qui débouche finalement sur une dernière génération marquée par une perspective « *naturaliste* ». Il est intéressant de noter l'usage de « patrimonial » dans ce

tableau : le terme désigne la tendance conservatrice et de préservation des Parcs. L'analyse des premières chartes de ces Parcs permet de faire émerger des grandes tendances qui orientent leurs actions. L'adaptabilité se lit aussi dans le renouvellement des chartes, qui ne gardent pas forcément les mêmes orientations que la première, avec une tendance à l'élargissement.

| 1967-1970 | Jusqu'en 1979 | 1985-1991 | 1995-2000 | Depuis 2001 |
|----------------------------|---|---|---|--|
| « datariens » | « régionalistes » | « développementalistes » | diversité | « naturalistes » |
| Naturalistes et incitatifs | Valorisation économique du patrimoine naturel | Développement local et tourisme de nature | Deux voies : patrimoniaux et protecteurs ou développeurs et innovants | Prudence économique et entrée patrimoniale |

Tableau 5 : typologie chronologique des Parcs naturels régionaux

(d'après Baron et Lajarge, 2015)

Le Parc des Monts d'Ardèche fait partie de la dernière génération. Il n'est donc pas un outil issu de l'aménagement du territoire mais bien un territoire de projet. Sa tendance « *naturaliste* », qui serait caractérisée par une certaine timidité vis-à-vis des questions de développement et un intérêt pour la préservation des espèces et milieux naturels, n'est pas très claire : il propose au contraire d'articuler développement et préservation.



Figure 12: les mots des articles de la charte 2000-2013

(Vigné, 2021 via nuagesdemots.fr)

L'analyse textuelle des titres des articles de la charte 2000-2013 montre effectivement que certains termes reviennent régulièrement : « *gestion* » (12 fois), « *préservation* » (5 fois), « *maîtrise* » (4 fois) ou encore « *protection* » (3 fois). Cependant, en parallèle, apparaissent les termes de « *développement* » (12 fois), de « *valorisation* » (10 fois), d'« *activités* » (9 fois),

de « *création* » et de « *promotion* » (8 fois chacun) ou encore de « *participer* » (5 fois). Il faut rappeler en cela que le Parc est d'abord le produit d'une réflexion agricole : celle des castanéiculteurs.



Figure 13 : les mots des mesures de la charte 2013-2025

(Vigné, 2021 via nuagesdemots.fr)

La charte 2013-2025 se démarque surtout par l'irruption du mot « *territoire* », qui apparaît 17 fois, contre 4 fois dans la première charte. Cela tient d'une part au fait qu'il est de plus en plus utilisé dans le vocabulaire des collectivités, mais d'autre part à la mise en avant d'une réalité territoriale constituée par douze ans de travaux. Par ailleurs la charte maintient l'entre-deux mis en place dans la première charte avec les mots « *préserver* » (8 fois) et « *gérer* » (6 fois) face à « *valoriser* » (7 fois), « *ressources* » (6 fois) et « *développement* » (5 fois).

Cet équilibre est remis en cause par le rapport d'évaluation de la première charte (Smith et Terrier, 2009). Il pointe un investissement important sur les actions de sensibilisation et de contribution au développement économique ; un investissement moyen de l'aménagement du territoire et de l'expérimentation ; et une faiblesse de l'investissement sur la protection du patrimoine (*ibid.*, p. 66). Ceci est contradictoire avec l'apparent équilibre de la charte. L'explication est probablement à l'origine du Parc : dans le projet castanéicole, par essence développementaliste. Le projet était de faire un syndicat mixte ouvert, associant la Chambre d'agriculture. La durée des débats a fait que le Parc a dû adapter un nouveau cadre réglementaire imposant les syndicats mixtes fermés, réservé aux seules collectivités territoriales. La Charte, qui a tenté d'équilibrer ce projet par un volet de préservation nourri, n'a pas compensé l'élan de départ. Par ailleurs, sur les 53 actions évaluées à l'aide des indices

stratégiques et indices de développement durable, 19 sont considérées comme à revoir, c'est-à-dire qu'elles sont à la fois peu durables et peu stratégiques et 10 sont considérés comme conformes, c'est-à-dire stratégiques mais peu durables (*ibid.*, p. 73). L'engagement dans l'approche du développement durable se situe moins dans les faits que dans les intentions. La commission d'enquête publique pour la révision de la première charte (Demoulin, 2013) met en avant le manque de lisibilité du Parc : « *le Parc a mis en œuvre [...] un grand nombre d'actions concrètes. Dès lors, les réflexions souvent entendues durant les permanences [...] interpellent : la commission s'est vue régulièrement tenir des discours du type "le parc ne fait rien", "le parc est trop abstrait", "on connaît mal ses actions" »* (*ibid.*, p. 40). Ces remarques se retrouvent en interne : les liens avec les signataires de la charte et leurs représentants mais aussi avec les organes consultatifs comme le conseil scientifique sont considérés comme à travailler et une attention doit être portée sur les questions d'évaluation (Smith et Terrier, 2009, p. 67 et 68). Il est intéressant de voir ce que le préambule de la seconde charte retient de ces remarques : la gouvernance interne et externe, la politique d'évaluation et les objectifs plus « *mesurables* », ainsi que les actions de régulation (urbanisme, loisirs) et d'expérimentation sont mises en avant (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2013, p. 8). Le développement durable est réaffirmé comme central (*ibid.*, p. 18). Le bilan de la charte à mi-parcours, effectué en 2021, montre que beaucoup de ces remarques restent pertinentes aujourd'hui. Les recommandations formulées par le bureau d'étude indiquent que la lisibilité des actions du Parc doit être renforcée, que la gouvernance doit être plus structurée et claire, ou encore que l'évaluation doit être mieux saisie (clarification et suivi des indicateurs, intégration à une dynamique collective). La charte est considérée comme trop copieuse pour être mise en acte avec les moyens dont le Parc dispose et trop cadrée pour favoriser un travail en transversalité. Les actions menées par le Parc et ses partenaires sont multiples (500 entre 2014 et 2020) mais elles peinent à être valorisées. Certains volets sont particulièrement peu investis : la préservation de la nature ordinaire, des terres agricoles, la mise en œuvre d'infrastructures de télécommunication, et les outils de veille de prospective.

Il semble donc que le Parc dans ses premières années a tenté de mener de nombreuses actions en tentant de concilier les voies du développement et de la préservation. Cet équilibre reste présent dans la seconde charte même s'il s'est révélé difficile à tenir dans les faits. La transversalité, dans les actions mais aussi au travers de la gouvernance, est particulièrement difficile à réaliser.

Le contexte territorial est marqué par une histoire industrielle ancienne et qui reste marquante dans l'activité économique contemporaine et les paysages. Le territoire du Parc est aussi celui d'une mosaïque de réalités locales dont la caractérisation reste complexe. Le projet Parc lui-même se veut touche à tout, entre développement et préservation, activités

économiques et conservation mais c'est un pari qu'il a des difficultés à tenir. Cela reflète une lecture différenciée des enjeux patrimoniaux : le patrimoine peut être un objet à conserver ou une ressource à mobiliser. A travers ces premiers éléments de contexte, la mobilisation des ruralités comme multiples rapports humains à l'espace justifie sa pertinence vis-à-vis d'une caractérisation de l'espace rural.

2. Les patrimonialisations des héritages industriels

Nous avons évoqué en introduction les particularités des héritages industriels ruraux et de leurs patrimonialisations : il s'agit ici de découvrir ce qu'il en est pour le cas des Monts d'Ardèche. Est-ce que les patrimonialisations des héritages industriels y sont également marginales ? Qu'en tirer vis-à-vis de nos hypothèses et de la construction théorique qui y répond ? Afin de dresser un tableau assez complet sans pour autant entrer dans le cadre spécifique de l'analyse des données, nous proposons une entrée par les acteurs. La patrimonialisation est une construction sociale, partir des acteurs est un moyen de sonder différentes manières de faire patrimoine. Nous débuterons par les patrimonialisations les plus classiques, celles menées ou dirigées par les institutions patrimoniales et qui fondent nos conceptions patrimoniales à la française. Nous développerons ensuite le rôle des collectivités territoriales, avant de questionner la place des patrimonialisations citoyennes.

2.1. Des patrimonialisations institutionnelles en marge

L'Etat et ses services déconcentrés ont été, et restent dans l'esprit de beaucoup, la principale expertise en matière de patrimoine. Son empreinte sur les territoires se lit en de multiples marques patrimoniales : monuments historiques (MH), sites classés ou inscrits, sites patrimoniaux remarquables (SPR), musées de France, maisons des Illustres, label XXe, ou encore le label Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH). Par ailleurs, d'autres institutions partagent cette expertise comme la Région et l'*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation* (UNESCO). Ces acteurs permettent ainsi d'identifier un premier état des lieux patrimonial, et d'interroger la place de l'industrie dans ce contexte.

Pour comprendre la place relative que les héritages industriels occupent au sein des patrimonialisations étatiques, il faut commencer par un état des lieux de celles-ci. Deux logiques voisinent. La première est celle de reconnaître les héritages qui par leurs qualités intrinsèques, sélectionnées par des experts, deviennent des patrimoines. Ainsi, 293 sites comptent sur le classement ou l'inscription aux Monuments historiques, auxquels il faut ajouter 65 sites classés ou inscrits. Pour les premiers, l'accent est mis sur le bâti alors que l'aspect paysager et naturel prime chez les seconds. Le label Maison des Illustres, visant à mettre en avant les lieux qui racontent l'histoire d'une personnalité locale, identifie deux sites : le Domaine du Pradel pour l'agronome Olivier de Serres (Mirabel) et la maison des frères

Montgolfier, à la fois pour l'invention de la montgolfière et pour l'industrie du papier (Davézieux). La seconde logique est celle de reconnaître des patrimonialisations portées par des acteurs locaux. Ainsi les treize SPR, héritiers des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), sont mis en place par les collectivités locales mais validés à l'échelle nationale. Il en va de même pour le label VPAH attribué au Vivarais Méridional ou le label Musée de France qui concerne huit sites (le Musée de la terre ardéchoise à Privas étant fermé).

| Marques | Nombre |
|------------------------------------|---------------|
| Monuments historiques | 293 |
| Sites classés ou inscrits | 65 |
| Sites patrimoniaux remarquables | 13 |
| Musées de France | 8 (7 ouverts) |
| Label XXe | 10 |
| Villes et pays d'art et d'histoire | 1 |
| Maisons des illustres | 2 |

Tableau 6 : les marqueurs patrimoniaux de l'Etat en Ardèche

(D'après les données de l'Atlas des patrimoines et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)

En France, les patrimoines marqués par l'Etat ne font pas la part belle à l'industrie. Les causes peuvent être temporelles : l'émergence de l'intérêt pour ces patrimoines contemporains n'émergent que tardivement, avec environ 150 ans de décalage avec les premières démarches patrimoniales étatiques. Elle peut également être due aux difficultés de prise en compte du patrimoine industriel comme patrimoine à part entière, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction. En tout cas, ce décalage se lit également dans les marqueurs présents sur l'Ardèche. Seuls cinq sites industriels sont mis en avant comme Monuments Historiques sur ces départements : le site papetier du Vidalon (Davézieux, inscrit en 1992), les puits n°2 et 9 des mines de fer de Saint-Priest (inscrits en 1995), les fours à chaux, les cités, la chapelle et la sacherie Lafarge (Viviers, inscrits en 1995), le site des fonderies de La-Voulte-sur-Rhône (inscrit et en partie classé en 1996), et le carreau de la mine de Champgontier (Prades, inscrit en 2010). Ils représentent d'ailleurs principalement le secteur industriel de l'extraction et les traitements du minerai ou de la pierre. Seul le site du Vidalon à Davézieux, évoque la papeterie. Le Label XXe, qui a justement pour but d'isoler des éléments contemporains, permet de marquer l'existence du puit de Montredon (mine de plomb argentifère de Largentière) et d'un barrage hydraulique (Malarce-sur-la-Thines). Les sites patrimoniaux remarquables prennent parfois en compte les héritages industriels : par exemple, ils font partie des éléments identifiés à Chomérac et des usines se trouvent dans le périmètre à Largentière. En revanche, les sites inscrits ou classés et les musées de France ne sont pas directement concernés par la thématique de l'industrie. Globalement, le travail du cuir ou de la soie sont ici invisibles.

Il faut ajouter à ces marquages les sites sélectionnées par le service de l'Inventaire du patrimoine culturel, d'abord compétence de l'Etat, puis qui passe aux Régions en 2007. En Ardèche, il a étudié de façon approfondie le canton de Viviers et celui de Saint-Agrève, mettant en avant quelques sites sur ces territoires (Hartmann-Nussbaum *et alii*, 2000; Inventaire général, 1989) puis une fois en Région, quatre sites d'ouvraison du fil : le moulinage et la filature Payen à Saint-Julien-en-Saint-Alban, le moulinage et filature du Moulinon à Saint-Sauveur-de-Montagut, les filature, moulinage et tissage Fougeirol aux Ollières-sur-Eyrieux et le moulinage de La Neuve à Marcols-les-Eaux. Par ailleurs, les travaux menés par Nadine Halitim-Dubois, chercheure au Service de l'Inventaire, donnent une visibilité importante aux héritages industriels lyonnais et aux Monuments historiques régionaux, mais peu aux sites ardéchois (Halitim-Dubois, 2012, 2013, et 2019). Les institutions patrimoniales se retrouvent aussi à l'échelle mondiale. A la sortie de la Seconde guerre mondiale, les Nations Unies créent leur pendant culturel avec l'UNESCO. Depuis 1972, la *Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage* permet d'identifier des aspects naturels ou culturels, qui représenteraient un patrimoine mondial. En France, deux sites industriels sont reconnus ainsi : la saline Royale d'Arc-et-Senans et le bassin minier du Nord Pas-de-Calais. En Ardèche, c'est le cas de la grotte Chauvet. Le patrimoine industriel garde un statut ambigu dans ces reconnaissances institutionnelles : son existence est reconnue mais les sites marqués se reconnaissent à leur caractère exceptionnel (château d'industrie, paysage minier, ...). Il entre aussi en concurrence avec d'autres types de patrimoines, plus consensuels.

Les marquages institutionnels, bien qu'ils prennent en compte un grand nombre de sites et monuments, ne font pas la part belle aux héritages industriels. C'est le cas sur notre terrain d'étude mais aussi à l'échelle nationale. L'étude que nous menons devra questionner ces quelques reconnaissances institutionnelles du point de vue du local, et tenter de saisir les tensions et blocages identifiables. Mais les acteurs ne sont pas qu'institutionnels, d'autres structures s'intéressent à la question patrimoniale.

2.2. Des collectivités territoriales présentes

Aujourd'hui le patrimoine se reconnaît à des échelles multiples, qui ne se limitent plus à celle de l'Etat. Nous tentons ainsi d'interroger ici le rôle des collectivités territoriales : Département, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et Parc. Les héritages industriels sont-ils plus identifiés à cette échelle ?

Dans les actions du Département de l'Ardèche, le patrimoine industriel est une catégorie fléchée, notamment au sein du Fond innovant pour le Patrimoine Ardéchois (FIPA), mais ces lignes ne sont pas forcément mobilisées. A la même échelle, le comité départemental du tourisme remet le label Villages et cités de caractères qui reconnaît les communes possédant

un patrimoine remarquable (paysage et MH). Les héritages industriels, a fortiori non classés ou inscrits MH, ne sont pas visibles dans cette démarche. En ce qui concerne le Parc, les héritages industriels sont considérés comme constitutifs de ses paysages dès la première charte (dans quatre des six ensembles décrits). Par ailleurs, quatre articles font référence à la mise en œuvre d'une politique patrimoniale incluant l'industrie : le 14, *Connaissance et valorisation du patrimoine rural typique*, le 17, *Protection et valorisation du patrimoine bâti et industriel*, le 18, *Développement et coordination des actions de valorisation*, et le 36, *Promotion des savoir-faire industriels*.

| Ensemble | Éléments remarquables et paysagers |
|----------------------------|---|
| Piémont cévenol | « De nombreuses usines témoignent d'une ancienne activité industrielle. Les hautes cheminées de briques en sont les vestiges les plus notables. » |
| Cévenne méridionale | « Ces rivières sont restées sauvages, peu interrompues de barrages ou de retenues ; des prises d'eau et des béals de pierre alimentaient néanmoins des moulins à huile ou à farine. Les anciennes mines de plomb argentifère ou d'antimoine sont désaffectées. » |
| Haute-Cévenne | « Les usines (scierie, industrie d'extraction) et les moulinages pour la soie, ont utilisé l'énergie hydraulique pour leurs activités. Les cours d'eau ont été aménagés en conséquence : barrage et seuils, canaux d'amenée d'eau pour alimenter les roues puis les turbines. Il en reste de beaux bâtiments, constituant un patrimoine bâti industriel exceptionnel, et des prises d'eau qui peuvent aujourd'hui alimenter aussi des potagers. » |
| Boutières | « Les longs bâtiments des anciens moulinages et les traits élancés des cheminées de brique témoignent d'une tradition industrielle formant un patrimoine bâti et social à ne pas délaissier. » |
| Plateau de Vernoux | Pas de mentions. |
| Sucs | Pas de mentions. |

Tableau 7 : les héritages industriels dans les paysages de la première charte

(Vigné, 2021, d'après PNR, 2001)

Dans la seconde charte établie en 2013, le patrimoine bâti et les savoir-faire industriels sont cités comme constitutifs de l'identité du Parc (PNR, 2013). Dans la traduction paysagère de la charte, entre montagne, pentes et piémont, les héritages industriels sont mentionnés comme remarquables dans ces deux dernières entités. Une mesure (3.4.) est consacrée à *Valoriser le patrimoine industriel*, avec deux objectifs : « *affirmer et valoriser l'identité industrielle des Monts d'Ardèche* » et « *inscrire ce patrimoine dans une perspective de "recréation" et d'affirmation des nouveaux usages* ». Mais, nous avons évoqué plus haut la difficulté que le Parc a de tenir tous les engagements pris sur chaque thématique : aussi, il paraît intéressant de faire le bilan des actions menées à travers les programmes d'action annuels. Le premier constat est l'omniprésence de la thématique industrielle ou technique (en gras dans le tableau ci-dessous) au fil des programmes avec, presque chaque année, une action concernant ces thèmes et des actions au long court (répétition en italique). Les deux chartes

successives se trouvent donc bien traduites dans ces actions et le Parc se positionne comme un acteur particulièrement conscient et engagé pour le patrimoine industriel. D'autres thématiques majeures se dégagent également nettement : la pierre sèche (terrasses et calades) et le patrimoine géologique.

ANNEE ACTION PATRIMONIALE INSCRITE AU PROGRAMME ANNUEL

| | |
|-------------|--|
| 2001 | <p>II-9 Rénovation des terrasses et des béalières</p> <p>II-13 Exposition sur les eaux de sources du territoire</p> <p>II-19 Lancement d'un produit touristique « Route des Dragonnades »</p> <p>II-20 Route des Paysages : équipement d'une aire d'interprétation à Sarrasset</p> <p>III-26 Conception exposition : Les moulins à eau</p> <p>III-27 Etude muséale de la « Maison de l'Air et du Feu »</p> <p>III-28 Ecomusée des Vans : conception et étude muséographique</p> <p>IV-30 à IV-37 Valorisation des terrasses : film, manuel technique, plaquette de sensibilisation, séminaires, coordination, médias</p> |
| 2002 | <p>II-7 Valorisation de la mémoire locale</p> <p>II-8 Valorisation de la vannerie traditionnelle</p> <p>II-9 Centre de ressources occitanes</p> <p>II-10 Toitures de lauzes et genêts</p> <p>II-11 Mise en valeur Rocher de Brion</p> <p>III-19 Maison de Thines</p> <p><i>V-29 Valorisation des sites de béalières du canton d'Antraigues</i></p> <p><i>V-31 Equipement muséographique de la « Maison du Vent »</i></p> <p>V-32 Réalisation d'une exposition sur les moulins à eau</p> |
| 2003 | <p>3 Programme de réhabilitation de fours à pain</p> <p>4 Cahiers de recommandations architecturales</p> <p><i>17 Maison de Thines</i></p> <p>18 Réalisation d'une exposition sur les moulins à eau</p> <p>28 Haltes de Bourlatier</p> <p><i>29 Mise en valeur Rocher de Brion</i></p> <p>30 Valorisation du patrimoine ethnologique</p> |
| 2004 | <p><i>1 Sauvegarde des toitures de lauzes et genêts : évaluation et perspectives</i></p> <p><i>3 Cahier de recommandations architecturales</i></p> <p>5 Sécurisation et valorisation de terrasses à Ailhon</p> <p>20 Pierre sèche : chantiers démonstratifs pour création de références</p> <p>25 Balisage de la route des Dragonnades et conception du topoguide</p> <p><i>32 Haltes de Bourlatier</i></p> |
| 2005 | <p><i>2 Sauvegarde des toitures de lauzes et genêts</i></p> <p><i>3 Réhabilitation d'un four à pain</i></p> <p><i>15 Edition du topoguide « Route des Dragonnades »</i></p> <p>22 Mémoire des gens du Parc : Travaux préparatoires à la réalisation d'une exposition itinérante</p> <p><i>23 Edition Rocher de Brion</i></p> <p>25 Les chemins du patrimoine (journée du moulinage)</p> |

| | |
|------|---|
| | <p>26 Le mai des Terrasses</p> <p>30 Halte de Bourlatier</p> <p>27 Entretien de la collection vannerie du Gerboul (ex maison de Thines)</p> <p>42 Cahier de recommandations architecturales (Edition)</p> |
| 2006 | <p>3 Concours photographique sur le thème des patrimoines</p> <p>4 Inventaires du patrimoine</p> <p>29 Conception de l'exposition sur la mémoire orale</p> <p>32 Réalisation d'une exposition itinérante sur la vannerie</p> <p>34 Edition d'un ouvrage sur le moulinage</p> <p>38 Organisation des rencontres de Bourlatier</p> <p>42 Formation pierre sèche pour employés communaux, agriculteurs</p> <p>60 Réalisation d'outils de sensibilisation sur les terrasses</p> |
| 2007 | <p>2 Valorisation des béalières de Sainte Marguerite Lafigère</p> <p>18 Sauvegarde du patrimoine sentier traditionnel</p> <p>20 Etude d'interprétation du parc de l'Ecomusée du Moulinage de Chirols</p> <p>30 Poursuite des aménagements de la Maison du Gerboul</p> <p>33 Organisation des Rencontres de Bourlatier</p> <p>36 Résidence de création artistique à la Fabrique du Pont d'Aleyrac</p> <p>41 Marquage d'eaux minérales naturelles</p> <p>53 Témoignages photographiques</p> <p>62 Réflexion pour la valorisation du patrimoine religieux monastique</p> <p>67 Aménagements et fermetures d'anciennes mines</p> <p>Réflexion pour une étude patrimoniale des terrasses du domaine de la Barèze</p> |
| 2008 | <p>31 Mémoire des gens du Parc : réalisation d'une exposition</p> <p>33 Le village et l'œuvre de Jean Saussac</p> <p>36 Organisation des Rencontres de Bourlatier</p> <p>40 Etude action pour la valorisation du savoir-faire et de l'activité du bijou</p> |
| 2009 | <p>28 Eaux minérales marquées : appui à la mise en œuvre de la marque sur les outils de communication et promotion</p> <p>30 Test d'activités nouvelles et promotion/communication suite à l'étude globale de valorisation du bijou</p> <p>37 Entretien, insertion et patrimoine des sentiers : états des lieux et expérimentation</p> <p>47 Cycle de formations aux projets patrimoniaux</p> <p>48 Appel à projets « Les chemins du patrimoine »</p> <p>49 Construction des itinéraires d'influences monastiques</p> <p>50 Exposition photographique des cheminées d'usine</p> <p>51 Regards croisés sur ma vallée</p> |
| 2010 | <p>17 Inventaires du patrimoine bâti : 2010-11-12-13 Appui méthodologique à la réalisation d'Inventaires à l'échelle des communautés de communes. Ateliers, expositions, publications, manifestations</p> <p>18 Promotion des sites et itinéraires d'influences monastiques</p> <p>25 Coopération paysages industriels (DM)</p> |
| 2011 | <p>14 Paysage industriel (coopération année 1)</p> <p>34 Appel à envie Culture et patrimoine</p> |

| | |
|-------------|---|
| | <p>35 Cycle de formation aux projets Culture et patrimoine</p> <p>36 Itinéraire d'interprétation « la montagne aux moines »</p> <p>37 Edition d'un carnet de découverte du patrimoine industriel (Cheminées d'usines)</p> <p>38 Organisation du mai des terrasses</p> |
| 2012 | <p>3 Appel à partenariat : restauration des terrasses</p> <p>Appel à envie Culture et patrimoine</p> <p>20 Paysage industriel (coopération année 2)</p> <p>36 Inventaire du patrimoine industriel</p> <p>40 Rénovation de toitures de lauzes</p> |
| 2013 | <p>5 et 6 Renforcement du réseau maisons et musées à thèmes</p> <p>28 Coup de pousse Culture et patrimoine</p> <p>29 Carnets de voyages Terrasses</p> <p>44 Coup de pousse Terrasses et calades</p> <p>49 Inventaire patrimoine industriel</p> <p>52 Rénovation des toitures en lauzes</p> |
| 2014 | <p>12 et 13 Toits de montagne</p> <p>14 Coup de pousse Pierre sèche</p> <p>15 et 41 Itinérance douce : interprétations patrimoniales et mise à niveau technique</p> <p>20 Réseau maisons et musées du Parc</p> <p>38 et 39 Equipement des Géosites</p> |
| 2015 | <p>17 Coup de pousse Pierre sèche</p> <p>27 Promotion des eaux minérales du territoire</p> <p>31 Inventaire du patrimoine industriel et recueil des mémoires ouvrières</p> <p>48-50 Confortation des dynamiques de valorisation du patrimoine géologique</p> <p>62 Valorisation des calades en pierre sèche</p> |
| 2016 | <p>17 Toits de montagne inventaire</p> <p>18 Coup de pousse Pierre sèche</p> <p>19 Le petit patrimoine en chemin</p> <p>32 Valorisation du patrimoine vernaculaire de sept communes altiligériennes</p> <p>43 Coup de pousse Géosites</p> |

Tableau 8 : les actions à destination du patrimoine culturel au Parc

(Vigné, 2021)

Les premières actions à destination du patrimoine industriel s'orientent nettement autour du faire connaître l'histoire et les héritages : expositions, évènementiel, publications, aide aux musées. A partir de 2007-2008, plusieurs actions questionnent plutôt la valorisation des savoir-faire dans leur histoire mais aussi leur actualité (eaux minérales, bijou) et un lien se construit également avec les aspects artistiques (photographie, art contemporain). Depuis 2013, et avec la nouvelle charte, le Parc tente de contribuer à l'amélioration des connaissances tout en continuant à promouvoir leur diffusion : actions d'inventaire, de travail de mémoire, ... Plus généralement, le Parc mobilise ainsi les héritages industriels dans un but de développement culturel du territoire, beaucoup plus que dans une dynamique de préservation.

Ceci est particulièrement visible en comparant les actions fléchées industrielles et celles portant sur le petit patrimoine : les calades, béalières, terrasses, four à pain et toits de montagnes sont valorisés mais aussi restaurés. C'est notamment le cas à partir de 2012, sans doute en réaction à l'évaluation de la première charte : alors que la plupart des objectifs affichés sont très investis, la protection des « *éléments remarquables du patrimoine bâti* » est noté comme non investi. Mais ce n'est pas le cas pour le patrimoine industriel : la seule action d'aménagement correspond à la mise en sécurité des mines de Sainte-Marguerite-Lafigère en 2007 et il s'agit en fait surtout d'une action naturaliste pour la sauvegarde d'un habitat de chiroptères. En marge de ces actions, il faut noter la participation du Parc à l'inscription aux monuments historiques du carreau de la mine de Champgontier en 2009, ce qui ouvre la voie aux travaux de sécurisation qui ont suivi.

Au niveau des communautés de communes et communautés d'agglomération, la compétence patrimoniale n'est pas forcément exercée. Elle est parfois incluse au sein de la compétence Culture (compétence supplémentaire depuis la loi NOTRe en 2015) ou mentionnée avec le tourisme dans la compétence développement économique (compétence obligatoire). Ainsi, elle est plus difficile à saisir et la thématique industrielle peut l'être encore moins. Le tableau ci-dessous montre si le patrimoine est mentionné dans les compétences des EPCI compris dans le territoire du Parc et si oui dans quelle compétence. Cela permet d'observer que deux communautés de communes se sont munies d'une compétence spécifique « *Patrimoine* » ou « *Valorisation patrimoniale* ». Pour deux autres, elle est incluse dans une compétence « *Actions touristiques* » ou « *Tourisme* » qui existe en surplus de la compétence « *Développement économique* ». Deux autres encore incluent uniquement le terme « *patrimoine* » dans la section tourisme de cette dernière compétence. Montagne d'Ardèche, dont les statuts sont la synthèse des statuts des trois anciennes intercommunalités, mobilise le patrimoine dans ses compétences « *Développement économique* » ou « *Aménagement de l'espace* », dans la compétence optionnelle « *Protection et mise en valeur de l'environnement* » et en compétence facultative. Enfin, quatre ne l'identifient pas clairement. L'hypothèse est que cela pourrait correspondre à une politique plus ou moins volontariste sur les questions patrimoniales. Deux de celles qui ne l'identifient pas clairement dans leur statut le mentionnent à la page Compétences de leur site internet : est-ce que le manque a été identifié *a posteriori* ? que la formule utilisée incluait le patrimoine de manière détournée ? En tout cas, les actions proposées sont de l'ordre de l'étude, de l'animation, de la création et/ou de la gestion (de sites, de musées ou de parcours), de la valorisation de l'existant (sauvegarde, restauration, réhabilitation) et de la mise en réseau des sites. Cependant le patrimoine est peu qualifié dans les extraits trouvés : il est parfois noté avec l'adjectif « *historique* », « *bâti* » ou « *non bâti* » ou doté de l'adjectif « *petit* ». Sur Montagne d'Ardèche, le patrimoine est qualifié avec plus de précision : le petit patrimoine regroupe « *four, fontaine, croix, lavoirs, calvaires, moulins* »,

le patrimoine culturel recouvre les « *histoire, légendes, éléments ethnographiques, patois* ». Les autres mentions s'en tiennent au terme « *patrimoine* » lui-même ou à ses dérivés. Le patrimoine industriel et artisanal ne semble pas être clairement identifié comme préoccupation centrale mais il est cité sur Ardèche des Sources et Volcans (écomusée) et sur montagne d'Ardèche (site de Champlonge, moulins et particulièrement moulin de Masméjan).

| EPCI | Mention du patrimoine | Compétence (date) |
|-----------------------------------|---|--|
| Ardèche Sources et Volcans | Pas de mention (Mais mention du patrimoine par l'écomusée de Chirols sur le site internet à la page Compétences) | (2014) |
| Bassin d'Aubenas | « <i>Pour l'avenir, les sentiers de randonnée qui pourront être reconnus d'intérêt communautaire doivent permettre la mise en valeur du patrimoine et des paysages du territoire intercommunal, privilégier la domanialité publique ou le conventionnement préalable sur terrain privé.</i> » | Compétence obligatoire Développement économique (2013) |
| Montagne d'Ardèche | Ex intercommunalité Entre Loire et Allier : « <i>Aménagement et réhabilitation du patrimoine historique de Mazan-l'Abbaye</i> » « <i>Sauvegarde et restauration du petit patrimoine communal d'intérêt communautaire : four, fontaine, croix, lavoirs, calvaires, moulins</i> » « <i>Création et entretien de l'éclairage public [...] ainsi que les illuminations des sites et monuments remarquables</i> ». Ex intercommunalité Cévenne et montagne d'Ardèche : « <i>Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine d'intérêt communautaire, c'est-à-dire :</i> - <i>Pour le patrimoine naturel ou bâti : les éléments publics, ouvert au public et pour lequel l'intérêt dépasse le cadre d'une commune ;</i> - <i>Pour le patrimoine culturel (histoire, légendes, éléments ethnographiques, patois et les éléments dont l'intérêt dépassent le cadre d'une commune ;</i> <i>Mise en réseau et gestion du patrimoine naturel, culturel et bâti d'intérêt communautaire, c'est-à-dire du patrimoine public, ouvert au public et dont l'intérêt dépasse le cadre d'une commune (la Tour de Borne et de Saint-Laurent-les-Bains, les ruines de l'Abbaye des Chambons, le moulin de Masméjan, les Gorges de la Borne, le site naturel et industriel du Champ de Cham Longe, le Chapelas) et également les patrimoines communaux pouvant présenter un ensemble cohérent au niveau communautaire et méritant une action commune</i> » | Compétence obligatoire Aménagement de l'espace, compétence optionnelle Protection et mise en valeur de l'environnement, et compétence facultative (2016) Compétence obligatoire Développement économique (2016) |

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| | Ex intercommunalité Sources de la Loire : « <i>Gestion et animation du patrimoine historique d'intérêt communautaire</i> <i>Aménagement et réhabilitation du patrimoine bâti historique reconnu d'intérêt communautaire. L'Abbaye de Mazan est reconnue d'intérêt communautaire</i> » | Compétence obligatoire Aménagement de l'espace (2016) |
| Pays Beaume-Drobie | « <i>Aménagement et gestion du Musée de la Châtaigneraie et de ses collections muséales. Gestion d'espaces patrimoniaux et culturels d'intérêt communautaire à Chandolas (Jardin Gurlhie) et à Ribes (Espace Bresson). Création, aménagement, entretien, balisage, signalétique, valorisation et promotion de circuits de découverte du patrimoine d'intérêt communautaire.</i> » | Compétence facultative Patrimoine (2017) |
| Pays de Lamastre | Pas de mention | (2008) |
| Pays des Vans en Cévennes | « <i>Définition, mise en œuvre et coordination d'une politique de développement touristique et patrimonial.</i> » « <i>Etude et animation portant sur la valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire</i> » | Compétence obligatoire Développement économique et supplémentaire Valorisation du patrimoine (2018) |
| Privas Centre Ardèche | Pas de mention (Mais mention des évènements culturels dont la valorisation du patrimoine sur le site internet à la page Compétences) | (2013) |
| Val de Ligne | « <i>Assurer la promotion de l'économie touristique du territoire par informations, publications et par l'Office Intercommunal du Tourisme en Val de Ligne, pour faire mieux connaître le Patrimoine, les sites naturels de même que les aménagements ou établissements touristiques (Camping – Hôtels - Restaurants - Gîtes - Lieux de baignade - et autres équipements ou activités).</i> » | Compétence obligatoire Développement économique (2018) |
| Val Eyrieux | « <i>Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti</i> » | Compétence facultative Tourisme (2015) |

Tableau 9 : le patrimoine dans les compétences intercommunales

(Vigné, 2021 ; sources : statuts des EPCI et plans de coopérations Parc)

Bien identifié à l'échelle du Département et du Parc, les héritages industriels sont pris dans des patrimonialisations qui sont de l'ordre de la connaissance et de la valorisation plutôt que de sa conservation et sa restauration. Cette conclusion peut être interprétée comme le maintien d'un patrimoine à deux niveaux : le patrimoine industriel justifie sa place de patrimoine s'il peut servir de ressource, mais il n'est pas intrinsèquement patrimonial et ainsi conservé et restauré sans usage. A l'échelle intercommunale, la thématique se fonde dans des compétences patrimoniales et culturelles au mieux, économique et touristique parfois, ou même disparaît. Notre analyse devra interroger ce constat : est-il réel à l'échelle des sites ou

est-ce que ces structures mènent des actions qui s'apparentent à une patrimonialisation mais ne l'identifient pas comme tel ?

2.3. La place des patrimonialisations citoyennes

A l'échelle locale, des communes, des associations, des particuliers, les héritages industriels sont pris en compte dans des dynamiques de patrimonialisation à partir des années 1980, soit plus ou moins dans le même temps que les préoccupations patrimoniales qui investissent l'industrie au niveau national. Mais les patrimonialisations qui se mettent en place sont multiples et plus ou moins identifiables.

Quelques démarches permettent de saisir la prise en compte et la patrimonialisation des héritages industriels en Monts d'Ardèche. L'association Mémoire d'Ardèche et Temps Présent (MATP), fondée en 1983, titre son premier colloque *Regards sur l'histoire industrielle de l'Ardèche*, en avril 1984 (MATP, 1985). L'étude sur les moulinsages de l'école d'architecture de Lyon se conclut ainsi : « *Tout au long de notre enquête la question de la valeur patrimoniale de l'ensemble d'usine s'est posée. [...] Par leur prégnance dans le paysage tout autant que par les souvenirs qu'y attache encore une population monopolisée par l'ouvroison de la soie il n'y a pas si longtemps, ces édifices participent fortement au caractère ardéchois* » (Duprat et Paulin, 1985). L'historien Gérard Chastagnaret introduit quant à lui l'ouvrage grand public des frères Nace, *Ardèche Terre d'industrie*, en le décrivant comme « *le modèle d'une démarche patrimoniale réussie* » (Nace et Nace, 1992). Mais la démarche semble poussive et le travail toujours remis sur l'ouvrage : Pierre Ladet indique ainsi, dans l'éditorial du numéro 127 des Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent que « *l'Ardèche n'a pas échappé à ce désintérêt* [ndlr : pour le passé industriel et ses héritages] » (Ladet, 2015). Pourquoi ce constat ? D'abord, il faut se rappeler qu'il fait miroir à celui établi au début de ce chapitre : les héritages industriels ardéchois sont eux-mêmes discrets, voire invisibles. Ils le sont d'autant plus qu'ils ne correspondent pas à l'imaginaire de l'industrie, ni à celui des campagnes rurales, comme vu en introduction. La mine de Banne, exploitée de manière intensive dès le 18^e siècle et jusque dans les années 1950, est un bon exemple. Ses vestiges, souvent ruinés, sont dispersés sur 1191 hectares envahis par les bois. En suivant les chemins, le promeneur peut découvrir ici une entrée de galerie, là un bâtiment abritant le mécanisme d'un puits ou d'un pan incliné, ou encore se trouver nez à nez avec le grand viaduc du Doulovy. La patrimonialisation du site est aussi discrète et éclatée : un livret fait en 2008 guide le visiteur sur un sentier au niveau du site du viaduc, des articles et ouvrages racontent son histoire (Tardieu, 2003 ; Appourchaux 1996 et 1999 ; Lagagnier, 1986), des visites guidées sont organisées pour les journées du patrimoine par l'association Les Amis de Banne. Le deuxième argument est justement que les démarches peuvent être très isolées et s'ignorer les unes et les autres. Sur notre terrain, trois musées de la soie retracent l'histoire des magnaneries, des filatures et des moulinsages. Chacun s'est

constitué de manière indépendante selon son propre mode de fonctionnement et propose des narrations différentes de l'histoire soyeuse.

- Le premier en date est celui de Pont-de-Veyrières, à Chirols, connu aujourd'hui sous le nom d'Ecomusée du Moulinage. Il est inauguré en 1988, sur une partie d'un site alors encore en fonctionnement sous la direction de la famille Plantevin. L'activité de moulinage cessera en 2005. Quant au musée, il poursuit son action de transmission, après une rénovation importante en 2008. Sa muséographie évoque l'histoire de la soie, et s'intéresse spécifiquement à l'étape du moulinage et à son importance au niveau départemental. Il est animé par une association, avec l'appui de la Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans et celui de la commune, propriétaire du bâtiment occupé par le musée.
- Les ateliers du Moulinet se situent sur la commune de Tauriers, à la limite de Largentière. Il s'agit d'un site privé que des propriétaires passionnés ont restauré à partir des années 1990. La visite s'articule autour des trois étapes du travail de la soie : éducation des vers, filature et moulinage. Le bâtiment accueille aussi un salon de thé et le jardin ouvre ponctuellement à la visite. Fermé en 2019, il est en train d'être vendu à un repreneur qui souhaite développer une activité culturelle et *a priori* non patrimoniale.
- Le moulinage de la Neuve, à Marcols-les-Eaux, propose également des visites. Sa particularité est d'avoir conservé toutes ses machines à sa fermeture en 1967. Le visiteur peut donc y découvrir une salle d'ouvraison comme figée dans le temps : mais elle n'est pas si immobile que cela, car la visite comprend la mise en route des machines, que le public peut donc voir tourner afin de mieux comprendre le processus de torsion du fil de soie. Propriété privée, les visites sont animées par une association : Moulins et moulinages de la Glueyre.

Enfin, les actions patrimoniales peinent à être remarquées car elles sont très disparates. Restons dans le bassin de la Glueyre : en dehors du moulinage de la Neuve ouvert au public, plusieurs autres formes de patrimonialisation peuvent y être observées. A la Sauzée (Albon-d'Ardèche), encore un moulinage, le propriétaire privé a reproduit une roue à aubes dans un des moulinages du hameau et avait le projet de faire des visites. La Fabrique du Pont d'Aleyrac (Saint-Pierreville) est un ancien moulinage devenu galerie d'art et résidence d'artistes. Sur la même commune, à Chabriols, le plus ancien moulinage de la vallée, se trouvent des chambres d'hôtes : les propriétaires ont demandé une conférence sur l'histoire du site à Yves Morel en 2012. Une ancienne filature de laine est devenue une SCOP dite Ardelaine qui a relancé la filière avec la fabrication de matelas, de vêtements et d'accessoires, nous reviendrons sur ce cas ci-dessous. Il faut y ajouter des études historiques sur la vie sociale (Charpigny, 1996) et les

publications de valorisation du patrimoine de la soie dans la vallée (Moulins et moulinages de la vallée de la Glueyre, 2019).

Les exemples cités, musées, monuments, écrits, forment la partie émergée d'un ensemble bien plus complexe. Sur le terrain, d'autres formes de patrimonialisation des héritages industriels se rencontrent. C'est dans les initiatives locales, publiques ou privées, individuelles ou collectives, que se lisent le mieux les patrimonialisations des héritages industriels. Par leur diversité et leur dispersion, elles expliquent la discrétion des démarches pour le regard extérieur.

Les héritages industriels des Monts d'Ardèche sont pris en compte depuis quarante ans, dans des processus de patrimonialisation offrant des valorisations extrêmement diverses, portées dans des acteurs tout aussi variés. Marginaux du point de vue des institutions patrimoniales, ils sont bien identifiés aux échelles départementales et à celle du Parc mais difficilement lisibles dans les stratégies des communautés de communes et d'agglomération. Nous avons pu citer plusieurs patrimonialisations citoyennes, proposées au niveau local. Est-ce à dire que la majorité des patrimonialisations des héritages industriels se situeraient à cette échelle ? Tout l'enjeu de notre étude s'explique ici : tenter de comprendre cet ensemble d'initiatives morcelées, de saisir le rapport au passé que les acteurs entretiennent et ce en quoi ce dernier influe aussi sur leur rapport à l'espace et la construction des ruralités.

3. Les ruralités... en transformation ?

Quelles transformations des ruralités en ce qui concerne les Monts d'Ardèche et la période contemporaine ? Il ne s'agit pas encore de vérifier notre première hypothèse et donc d'explorer l'évolution des ruralités collectives en vis-à-vis des prises en compte des héritages industriels. Le but est plutôt de saisir des marqueurs spécifiques à l'identité ardéchoise et qui peuvent permettre de lire les ruralités avec plus de facilité. Nous sommes donc dans une lecture assez normative et objectivante du rural, qui ne dit rien des ruralités vécues telles que nous souhaitons les saisir mais leur offrent un cadre à leur étude. En premier lieu, il s'agit de saisir les dynamiques de population. Mais nous tenterons aussi de les qualifier à travers les activités présentes sur le territoire. Ensuite, il faut examiner un critère qui relève de la qualification de l'Ardèche comme territoire d'innovation : elle est « *référéncée dans l'univers alter comme étant un espace des possibles* » (Koop et Senil, 2015).

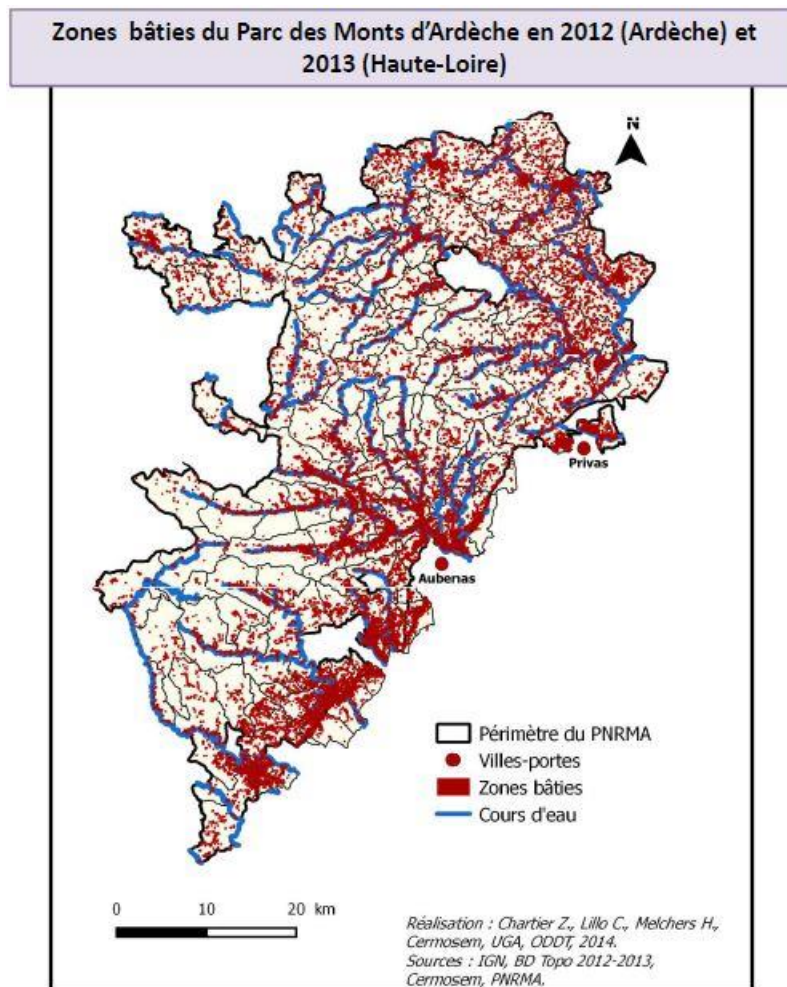
3.1. Entre déprise et pression, caractériser l'évolution de la population

L'Ardèche a marqué son maximum de population en 1861, avec 388 529 habitants sur le département. A partir de la fin du 19e et pendant une bonne partie du 20e siècle, la population

va diminuer jusqu'à un minimum de 248 516 en 1962, un siècle plus tard. Depuis, la tendance est à la croissance démographique : les dernières statistiques de l'INSEE donnent le chiffre de 325 157 habitants en 2017. Il s'agit ici d'entrer dans les détails de cette dynamique globale : qu'en est-il sur le territoire du Parc ? Comment cette hausse de la population peut-elle être qualifiée ?

La reprise démographique ardéchoise ne concerne pas immédiatement les communes qui constituent aujourd'hui le Parc : dans un premier temps, leur population continue de décroître, depuis 99 724 habitants en 1968, jusqu'à 91 215 en 1999, soit un taux d'évolution de - 8.5 %. Mais de 1999 à 2017, la croissance démographique est bien présente, avec un taux de 8 %, pour atteindre 98 558 habitants en 2017. Le travail mené par des étudiants de l'Université de Grenoble pour l'*Observatoire du développement et des dynamiques territoriales du Parc des Monts d'Ardèche* (Chartier et alii, 2014 et Coronado et alii, 2020) sera le support des données présentées dans cette partie et la suivante. Il montre que cette augmentation de la population ne se répartit pas de manière égale sur le territoire. Les pentes, et particulièrement le piémont, voient leur population augmenter ; la montagne continue de perdre des habitants. Comment expliquer cette augmentation de la population ? Entre 1999 et 2010, elle serait due plutôt au solde migratoire : + 1% par an, alors même que le solde naturel est négatif. La même analyse reproduite de 2006 à 2016 montre cependant un ralentissement de ce solde migratoire (+0,5%), qui devient même négatif sur la zone de montagne. D'où viennent ces nouveaux habitants ? En 2008, une moitié (47%) résidait dans une autre commune ardéchoise 5 ans auparavant, tandis que l'autre (50%) vient d'un autre département, et que quelques uns (3 %) viennent de l'étranger. Ce sont les secteurs de piémont et de pentes qui profitent le plus de ces arrivées extra-départementales. Enfin, pourquoi ces populations extérieures au département viennent s'installer sur le territoire du Parc ? La question n'a pas été posée dans ces termes mais une enquête sur l'attractivité en 2015 interroge une trentaine de personnes, majoritairement des jeunes, ayant grandi en Monts d'Ardèche sur les atouts et inconvénients du territoire. L'isolement et la tranquillité, l'environnement naturel et la beauté et diversité des paysages arrivent en tête des citations pour les avantages. Mais l'isolement est aussi vécu comme le plus important des problèmes, corrélé avec le manque d'activité culturelle, d'emplois et un accès limité aux services. Dans le secteur de la montagne s'ajoute à égalité avec ces derniers, l'hiver difficile et le mauvais entretien des routes. Par ailleurs, sur 34 interrogés, 3 n'ont jamais quitté le territoire du Parc, 12 en sont partis et sont revenus et sur les 19 actuellement résidants hors du territoire du Parc, 8 affirment qu'ils y reviendront, 8 l'envisagent éventuellement et seuls 3 souhaitent rester domiciliés ailleurs. La plupart des départs sont dus aux études supérieures, que peu peuvent poursuivre au sein du Département, et les retours sont argumentés par un « *attachement au territoire* ». Face à ce dynamisme migratoire et démographique et à cet attachement au territoire, il faut néanmoins noter que la

population des Monts d'Ardèche comporte moins de jeunes et plus de personnes retraitées et âgées que le reste du département et que la moyenne nationale : 36% des résidents ont plus de 60 ans, 38% entre 30 et 60 ans et seulement 24% entre 0 et 30 ans. Par ailleurs, les revenus des foyers sont plutôt modestes, là aussi inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Ils le sont sensiblement plus en montagne, qu'en pentes, et moins encore en piémont.



Carte 6 : les surfaces bâties en Monts d'Ardèche, des piémonts aux vallées

(Chartier et alii, 2014)

Ces dynamiques démographiques s'illustrent physiquement sur le territoire, notamment à travers la gestion du foncier. Comme la carte ci-dessus le montre, les surfaces bâties sont concentrées dans les zones de piémont et le long des cours d'eau dans les pentes : là où se concentre la population. Mais le bâti ne représente que la moitié des sols artificialisés en 2006 : les aménagements dus au transport forment l'autre moitié. Ces espaces artificialisés ne représentent eux-mêmes qu'1 % de la surface du Parc mais ils progressent : de 2000 à 2006, les changements d'usage qui ont concerné plus de 5 hectares sont pour 69 % des espaces agricoles ou naturels devenus artificiels. Les 31% restants sont des espaces agricoles devenus naturels, signalant une déprise dans le secteur de la montagne. L'artificialisation est en partie

due à l'étalement urbain, avec l'installation de zones pavillonnaires. De 1968 à 2016, le Parc a vu son nombre de logement augmenter de 67%, et 10 points de cette hausse sont dus exclusivement aux années 1999-2006. Cette hausse s'illustre particulièrement au Sud du Parc et dans les zones de pentes et de piémont. Dans le même temps, le nombre de logements vacants a augmenté de 31%, avec d'abord une relative stabilité jusqu'en 1982, une baisse jusqu'en 1999 et une reprise depuis. Le parc de logement est donc en augmentation sans pour autant être pleinement occupé, marquant une tension entre les habitats existants et la manière dont les résidents souhaitent se loger. Cependant, les résidences principales sont largement occupées par leur propriétaire (67%) et les logements sont souvent investis sur le long terme (55% des personnes y vivent depuis plus de 10 ans), marquant une certaine stabilité dans les installations.

Le territoire du Parc des Monts d'Ardèche est caractérisé par une certaine attractivité, illustrée par une démographie en hausse, supportée par son solde migratoire positif. Nous retrouvons ici des caractéristiques assez classiques du rural. Les espaces de faible densité étudiés dans *Territoires 2040 « bénéficient pour la plupart d'un regain démographique constaté dans le monde rural depuis une dizaine d'années »* (Barthe et Milian, 2012, p. 144). Cette arrivée de population justifie l'analyse des « nouvelles ruralités », qui viennent interroger l'attractivité que peuvent avoir ces marges. Parmi les raisons citées pour les territoires de faible densité (*ibid.*), la quiétude, un « mieux vivre » pour des populations précaires, un militantisme (autonomie économique, de fonctionnement, territoires porteurs d'expérimentation), celle qui semble particulièrement porter l'attractivité de l'Ardèche est la tranquillité (comme vu ci-dessus). Cette attractivité a pourtant pour conséquence une urbanisation importante qui consomme des terres agricoles et naturelles. Ce constat est très différencié selon les zones du Parc : ces dynamiques sont plutôt celles du piémont et des pentes, alors que la montagne se situe dans une logique de déprise.

3.2. Une fragmentation des activités

Les Monts d'Ardèche peuvent paraître être le territoire exclusif de la châtaigne. Pourtant, la castanéculture et les marrons glacés ne sont pas les seules activités du territoire. Elles sont en fait multiples, dans le secteur agricole mais aussi dans les autres domaines économiques.

Comme beaucoup d'espaces ruraux, les Monts d'Ardèche sont marqués par leurs productions agricoles. Ils le sont d'autant plus que certaines ont fait l'objet de patrimonialisations plus ou moins aboutie. Nulle n'est allée aussi loin que la châtaigne d'Ardèche, mais nulle n'est partie de plus bas. La châtaigne est un fruit décrié pendant toute une partie de notre histoire et jusqu'au début du 20e siècle, ne se contentant pas d'être le fruit du pauvre, il serait même responsable du faible développement des parties montagneuses :

« les “gens de châtaignes” sont présentés de façon récurrente comme des paresseux incapables de pratiquer une véritable agriculture moderne » (Dupré, 2005). Pourtant aujourd’hui la châtaigne d’Ardèche est la « reine des châtaignes », fruit emblématique du territoire (citée dans 65% des cas comme telle, 2020), protégée par une Appellation d’Origine Contrôlée (AOC) depuis 2006 et symbole du Parc des Monts d’Ardèche. Pourtant la châtaigne est surtout emblématique des pentes, et moins présente sur le piémont et sur la montagne (qui n’est pas couverte par l’AOP). D’autres marques mettent en valeur le terroir du Parc : l’AOC fin gras du Mézenc, l’AOP Picodon, et sur la partie altiligérienne, l’AOC lentilles du Puy. L’agriculture du Parc est aussi reconnue pour ses myrtilles, son miel, ses pommes de terre primeur, le cépage du chatus, *etc.* Plusieurs productions agroalimentaires y font écho : le marron glacé, les eaux minérales, les confitures, *etc.* Au-delà de ces productions identifiées, de nombreuses communes sont en fait marquées par une polyculture dans les pentes et des pratiques d’élevage dans les montagnes. Les Monts d’Ardèche s’illustrent aussi dans le développement de l’agriculture biologique avec 465 exploitations en 2018, notamment dans les pentes. Ce chiffre est à mettre en parallèle des 872 exploitations bio en Ardèche (53% sont donc dans le Parc) qui fait du département le 11^e français en nombre d’exploitations. Il est cependant loin derrière son voisin drômois qui compte 1 267 exploitations agricoles en bio. Plus généralement la surface agricole utilisée du Parc se réduit, et avec elle le nombre d’exploitants et de salariés agricoles. Les marqueurs de l’agriculture, et notamment les terrasses, peuvent alors subir un enrichissement ou être plantés de conifères pour une production de bois : dans les deux cas, les paysages se ferment.

C’est que l’activité agricole n’est pas la seule à marquer le territoire. Nous avons déjà évoqué le rôle de l’industrie plus haut, mais la majorité des emplois au sein du Parc se trouvent dans l’administration publique et les services (dont commerces) avec 68 % des emplois. L’offre de service est importante mais mal répartie sur le territoire, avec un déficit sur la montagne notamment. Cette disparité est alimentée par la création de nouvelles entreprises : la majorité d’entre elles se situent dans le piémont ou la pente en 2018. Parmi ces créations, 27 % sont des entreprises de services aux particuliers, 20,8 % des services aux entreprises, 25,7 % des entreprises de transport ou de commerce, 13,6 % dans le secteur du bâtiment et 12,9 % dans l’industrie. Il faut noter que proportionnellement aux chiffres ardéchois, le territoire du Parc se distingue par une part plus importante de l’industrie, de la construction et des services aux personnes. Néanmoins il n’y pas de spécialisation du Parc dans un seul type d’activité : chaque commune a son orientation particulière et il est difficile de poser des limites exactes aux différents types d’usage. Les dernières années ont également été marquées par la structuration d’une offre touristique. Entre 1968 et 2010, le nombre de résidences secondaires a presque été multiplié par trois et cette hausse concerne notamment les secteurs de pentes et de montagnes. Ainsi, si les communes ardéchoises du Parc concentrent 40% des lits touristiques de l’Ardèche

en 2012, 75% d'entre eux sont des résidences secondaires, puis 15% de campings, 7% de gîtes, 2% d'hôtels et 1% de maisons d'hôtes. Dans les secteurs de pentes et de montagnes, la part de lits en résidences secondaires passe même la barre de 80%. Les touristes viennent principalement pratiquer des activités de plein air : « *la randonnée et la promenade (pour 77% des personnes interrogées), la baignade en rivière (35%), le canoë et le kayak (28%), le vélo (21%), les découvertes et visites culturelles (15%), l'escalade (12%), le ski (7%) et le canyoning (6%)* ». La châtaigne retrouve sa place dans les activités touristiques, puisque parmi les sites touristiques du Parc, elle arrive en tête des fréquentations de 2013 avec 15 455 visiteurs. Elle est suivie par Ardelaine et la filature du Moulinet avec 12 587 et 7802 visiteurs : deux sites présentant une industrie textile. Cela montre que si le patrimoine industriel est moins emblématique que la châtaigne ou les paysages, il questionne et attire néanmoins les visiteurs.

Le Parc des Monts d'Ardèche est ainsi marqué par ses productions agricoles emblématiques et notamment la châtaigne. C'est cependant un territoire marqué par une activité économique assez diversifiée, entre économie présentielle, agriculture, industrie et tourisme. L'économie repose donc sur de multiples ressources et de multiples acteurs, notamment des petits entrepreneurs. Cette fragmentation pose la question de la difficulté à définir une ruralité collective.

3.3. Une particularité, les alternatives

L'Ardèche dispose d'un certain nombre de lieux qui diffusent une culture de l'alternative et de l'innovation sociale. Elle repose sur des mouvements marginaux mais qui existent de longue date et sur des « *hauts-lieux* » (Koop et Senil, 2015), dont certains ne sont pas sans lien avec l'industrie. Le rôle du Parc dans ces dynamiques, même si une proximité importante existe dans le discours d'« *une autre vie s'invente ici* », n'est pas si simple à définir.

L'Ardèche a été particulièrement marquée par cette territorialité « *hippie* » ou « *bab* ». Ceci est notamment dû au fait qu'elle a accueilli une population de « *néo* » très importante et très tôt : les premières communautés se seraient fondées dès 1969 (Rouvière, 2016). Cette implantation ne s'est pas faite de manière homogène sur le territoire : plutôt en Cévennes que dans les Boutières, moins encore dans les zones de montagnes ; mais la construction d'une territorialité alternative, qui remet en cause les normes dominantes de la société (et notamment ici le consumérisme), englobe l'intégralité du département. Catherine Rouvière met en avant plusieurs représentations ayant contribué à l'installation des néo-ruraux : le sauvage, la beauté, la pauvreté mais également un idéal de résistance. Elle liste également les transformations qu'ils apportent avec eux : leur poids démographique, les changements agricoles, mais aussi économiques et culturels. Deux exemples sont cités dans l'article de Koop et Senil comme étant des « *hauts-lieux* » de cette mouvance. Le premier est le Viel Audon

(Balazuc, à la limite de notre terrain) : ce hameau abandonné a été repris par une association « *Le MAT* » dans les années 1970. Restauré à l'aide de 11 000 bénévoles, c'est un lieu de développement local, écologique et solidaire. Il est décrit aujourd'hui comme « une pépinière à projets » et se réclame du mouvement de transition. Le second est le siège du réseau Terre et Humanisme au Mas de Beaulieu (Lablachère). Fondée par Pierre Rabhi en 1994, il s'intéresse principalement à l'agroécologie et mène des actions en France mais aussi à l'international. Ces « *hauts-lieux* » et l'histoire ardéchoise sont une conséquence de l'attractivité du territoire mais contribuent aussi à rendre ce territoire « *attracteur* » (Koop et Senil, 2015) d'initiatives alternatives.

La thématique de l'industrie n'est pas centrale ici, mais elle s'y illustre malgré tout, c'est ce que nous allons développer. Un autre haut-lieu alternatif est Ardelaine. L'histoire de cette entreprise remonte à 1972 où un groupe de néo-ruraux achète une filature à laine en mauvais état sur la commune de Saint-Pierreville. Le lieu les interpelle pour sa valeur productive, et plus particulièrement parce qu'il permettrait de mettre en avant une matière première alors mal traitée : « *nous nous intéressions à la laine, et nous étions choqués de voir qu'elle était considérée comme sans valeur et jetée sur les tas de fumier* » (Barras, 2004). Pendant les premières années, il s'agit de remettre le site en état et de profiter du droit d'eau pour faire fonctionner une turbine. Il faut aussi trouver des machines, car ce qui reste sur le site n'est pas restaurable. L'entreprise commence véritablement son activité avec la création d'une Société coopérative ouvrière de production (SCOP) en 1982 : la première production concerne la literie. Le projet est donc d'abord patrimonial parce que la question de la conservation du savoir-faire, industriel mais aussi agricole, est centrale. Mais plus tard, et à la faveur de la vente sur place, le site accueille un musée racontant la fabrication de la laine mais aussi l'histoire de l'entreprise : c'est « *un "plus" culturel* » (ibid.). Aujourd'hui Ardelaine compte 58 salariés et sur le site de Saint-Pierreville voisinent un restaurant, une boutique, une partie de la production, un café- librairie et des espaces d'ateliers pédagogiques. Un autre site a été créé en 1986 pour la partie vêtement et accessoires, au cœur de la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de Valence. La patrimonialisation se conjugue ici avec l'alternative. « *Nous faisons partie dès le début de l'aventure d'une frange de militants qui refusait d'admettre que la route était vraiment droite et qu'il fallait se débarrasser du passé* » indique Gérard Barras, un des fondateurs (Bourdeau et Jarrige, 2015). Ardelaine a aussi la particularité, parmi les initiatives alternatives de première génération, d'avoir un lieu fort avec la société et le régime socio-technique (Geels, 2011 d'après Koop et Senil, 2015) : « *Il y a eu beaucoup d'expériences communautaires, y compris en Ardèche, mais avec une forme de rupture par rapport au milieu environnant. Le mot d'ordre c'était "Société, tu ne m'auras pas !", avec la volonté de rompre avec la société. Les autochtones disaient d'ailleurs : ils sont marginaux, hors société. Nous, ce rapport-là, nous ne l'avons jamais accepté. J'étais Ardéchois, mais pas du même*

coin, la logique de vallée était forte, donc j'aurais pu être perçu comme un "marginal", mais notre projet était d'emblée inscrit en lien avec les gens et le territoire » (Bourdeau et Jarrige, 2015). Ardelaine est un exemple souvent traité de développement local. Le projet est en fait rendu possible par le déplacement de plusieurs valeurs : celle de la laine, du rebut à la ressource ; celle du territoire, de la « *désolation* » (ibid.) à la mobilisation ; et celle de l'héritage industriel, de l'abandon à la patrimonialisation

Les Parcs naturels régionaux sont souvent mis en avant comme acteurs de la transformation des espaces ruraux. Cependant leur rôle dans les projets alternatifs est assez peu clair. De la campagne traditionnelle marquée par la production agricole, les Parcs participeraient à l'émergence d'une société « *post-rurale* », illustrée par trois figures chronologiques (Baron et Lajarge, 2015) :

- Le Parc compensateur faisant barrière à l'urbanisation et la modernisation de la seconde partie du 20^e siècle dans une vision conservatrice.
- Accompagnateur d'une ruralité positive « *choisie, heureuse et alternative* », en opposition à la ville pendant les années 1970-1980.
- Opérateur de l'habitabilité quotidienne du territoire, en articulation avec les territoires voisins à partir des années 1990.

Les deux dernières postures font évidemment écho aux innovations sociales évoquées plus haut. Cependant ce portrait demande à être tempéré : les auteurs eux-mêmes indiquent que les décideurs au sein des Parcs gardent une méfiance vis-à-vis des projets alternatifs, gardant à l'esprit l'image d'une ruralité agricole et forestière. Le Parc des Monts d'Ardèche, étant créé en 2001, est arrivé après la première vague de projets alternatifs impulsé par les néo-ruraux de la première génération. Il apporte son soutien à des projets existants, déjà installés de longue date : ainsi Ardelaine fait partie des Maisons et musées possédant la Marque Parc. Une partie des éléments mis en avant dans les chartes du Parc vont dans le sens d'un développement alternatif : par le lien avec l'environnement ou l'idée de durabilité, par la question de la responsabilité, par l'entrée de l'innovation. Il faut cependant relativiser ces engagements. D'une part, le Parc reste porteur des normes du « *régime* » et s'il peut soutenir ponctuellement les actions alternatives, il n'en est pas l'initiateur. D'autre part, « *les Parcs, sous couvert de développement durable, confondent initiative et innovation, en présentant comme novatrices des actions relativement banales* » (ibid.). Ainsi avec l'action « *Coups de pousse* », le Parc des Monts d'Ardèche « *accompagne les associations, les communes et communautés de communes pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux* » : il s'agit en fait de projets pédagogiques, de l'accueil d'expositions, d'une signalétique d'information locale, de l'équipement d'accueil d'un géosite ou encore de l'installation de toilettes sèches sur un lieu touristique. Si les Parcs portent dans leur dynamique l'idée

d'innovation et d'alternatives, la mise en application d'actions dans ces directions reste superficielle.

Le terrain choisi est donc le support de territorialités alternatives : il devient alors possible d'imaginer un rapprochement entre patrimonialisation et innovation, ce qui consolide notre problématique et notre troisième hypothèse. En revanche, le positionnement du Parc dans cette pratique d'alternatives n'est pas clairement identifié.

Dans cette troisième partie, nous avons pu saisir quelques dynamiques du territoire. Elles sont marquées par un découpage territorial interne, la montagne, les pentes et le piémont suivant des trajectoires distinctes. Aussi, ces paragraphes se concluent plutôt sur des représentations en tensions : entre croissance et déprise démographique, entre friches agricoles et pressions foncières, entre tourisme et économie présentielle et productive locale, entre attachement et difficultés. Parmi ces dynamiques émergent certaines figures emblématiques : celle de la châtaigne et des produits de qualité, celles des activités de plein air, ou encore celle des alternatives. Ces dimensions se retrouveront-elles dans les ruralités que nous allons observer ?

Conclusion de chapitre

Ce chapitre nous a permis de comprendre certaines particularités du territoire des Monts d'Ardèche, socle de cette étude : l'histoire longue de son industrie, la création du Parc sur des objectifs de développement, mais sans vouloir omettre les dynamiques de préservation, le tout sur un territoire complexe et morcelé. Il s'est agi aussi de pouvoir saisir la réalité des patrimonialisations culturelles visibles chez les acteurs institutionnels, territoriaux et locaux et d'asseoir la particularité des héritages industriels ruraux au sein de ces dynamiques, marginales, discrètes mais néanmoins présentes. Enfin, nous avons pu tenter de dessiner quelques caractéristiques et dynamiques de ce territoire : globalement dynamique et pluriactif mais localement plus contrasté. Parmi les éléments de compréhension, la dynamique démographique et urbaine, les activités agricoles et touristiques et les expérimentations alternatives marquent le territoire comme rural sans effacer la pluralité de ses réalités.

La conclusion de ce second chapitre nous permet d'appuyer certaines dimensions de notre réflexion dans chacun de nos sous-hypothèses.

Les héritages industriels ardéchois sont le fait d'une histoire longue et dense qui s'est construite en lien avec les ressources du territoire. La multiplicité des héritages, en nombre et

par secteur, ainsi que le caractère contrasté des réalités territoriales suppose des liens divers avec la société locale. La prolongation de l'activité industrielle jusqu'à nos jours dans certains secteurs pose aussi la question de l'évolution de l'industrie elle-même et des héritages qu'elle produit. Certains changements majeurs comme l'effondrement du secteur textile viennent directement interroger l'évolution des ruralités.

Saisir les patrimonialisations des héritages industriels en Monts d'Ardèche se révèle complexe du fait de la diversité à la fois des réalités territoriales au sein des Monts d'Ardèche, des héritages eux-mêmes et de leurs patrimonialisations. La relative absence de patrimonialisation institutionnelles en ce qui concerne l'industrie laisse la place aux collectivités locales et aux acteurs privés. Quelles approches mobilisent-ils ? Quelles représentations construisent-ils ? Une triple approche des patrimonialisations, comme proposée dans le premier chapitre, nous permettra d'avoir plusieurs prises de cette complexité. Il en va de même pour les ruralités, si des marqueurs territoriaux existent et permettent l'analyse du rural, l'approche par les modes d'habiter pour prendre en compte des relations plus locales semble justifier de son opportunité. C'est d'autant plus vrai que des nouvelles ruralités semblent se construire au sein du territoire ardéchois, notamment parce que comme beaucoup d'espaces ruraux il attire de nouvelles populations.

Ces nouvelles ruralités sont aussi porteuses de ressources et de dynamiques diverses qui interpellent la question de la transformation. C'est d'autant plus le cas au travers de l'identité de territoire alternatif, qui amène ses propres emblèmes et sa propre historicité. Quelles valeurs sont mises en avant au sein de l'innovation sociale ? Quelles ressources mobilise-t-elle et quels besoins cherche-t-elle à combler ? Quelle place peut trouver le patrimoine industriel dans ces dynamiques ?

Chapitre 3 : méthodologie

Introduction de chapitre

Ce chapitre est l'opportunité de questionner la manière dont les éléments de réponse à la problématique et de validation des hypothèses sont traités. Nous avons évoqué en introduction que ce travail a été effectué à travers un dispositif CIFRE et qu'il s'inscrit donc dans la réalisation d'une commande en lien avec des objectifs locaux. Il s'agit de comprendre comment cette posture a influé sur le travail de recherche. Par ailleurs, nous avons présenté les données utilisées, mais il nous faut revenir ici sur le mode de collecte et de traitement de celles-ci, en fonction de nos trois hypothèses.

1. Du Parc au périmètre d'étude

Dans cette première partie, l'objectif est de comprendre en quoi la posture de la doctorante en thèse CIFRE au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a joué sur la construction de la recherche. Après un retour sur le contexte de la thèse et notamment sa dimension partenariale, nous questionnerons deux axes sur lesquelles la posture CIFRE a eu une grande influence : le choix du périmètre d'étude d'une part, et le positionnement en observation participante de l'autre.

1.1. Une recherche partenariale

Parmi les actions menées par le Parc sur le patrimoine industriel, une s'est particulièrement construite sur le temps long et sans faire appel aux programmes d'action annuels : il s'agit de la commission Patrimoine industriel, rassemblant le Parc, le Département, les associations Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, et des passionnés. Comme nous l'avons évoqué en introduction, cette commission a joué un rôle important dans la mise en place de la CIFRE. Par la suite, la recherche d'un montage financier viable va amener d'autres acteurs à être en lien avec le projet de recherche.

Les travaux de cette commission Patrimoine industriel débutent en 2008 : les membres se rassemblent pour pouvoir construire des projets communs concernant le patrimoine industriel. Après plusieurs réunions informatives, en 2012, une offre de stage est diffusée afin de faire l'inventaire des moulins de l'Ardèche, en se basant sur les travaux de Duprat et Paulin et d'Yves Morel, lui-même membre de la commission. Le stage de 6 mois⁵ est porté par le Parc : il donne lieu à la constitution d'une base de données dénombrant 366 moulins sur le territoire du Parc (87 communes concernées). Des pistes de développement sont également

⁵ Comme cela a été précisé en introduction, j'ai été la stagiaire en question.

proposées, en s'appuyant sur plusieurs démarches : mise en valeur des recherches, collecte de mémoire, appui sur les espaces de médiation existants, travailler les actions locales, utiliser l'impact paysager des bâtiments, faire le lien entre l'histoire du lieu et ses nouvelles fonctions et constituer un réseau. L'année suivante, le stage n'est pas renouvelé et la commission Patrimoine industriel vit une période de sommeil et c'est l'action d'une autre commission qui va permettre de trouver de nouveaux objectifs.

La seconde commission se situe à l'échelle de la région Rhône-Alpes et débute en 2011 : elle est portée par la fédération d'associations Patrimoine Rhônalpin (qui devient Patrimoine Aurhalpin en 2016). Les commissions sont une forme de mise en réseau déjà utilisée par cette structure, sur les thématiques du funéraire, militaire et des musées. La mise en place de la commission Patrimoine industriel vient prendre la suite d'un colloque organisé par l'association VALorisation du PATrimoine Scientifique, Technique et Industriel (VALPASTI) en 2011. En dehors d'un échange d'information, le but est de travailler sur plusieurs thématiques : animer le réseau, commencer par les thèmes rassembleurs du textile ou du ciment, investir la fête de la science, former un label « *Ensemble industriel remarquable* » et garder une vigilance sur les sites en danger. Dès la seconde réunion, en 2013⁶, l'activité se resserre sur la mise en place d'un recensement des « *Ensembles industriels remarquables* », c'est-à-dire des sites industriels qui ont eu un impact fort sur leur territoire, notamment par une installation énergétique, des logements, des services, ... Ce recensement est relayé à la commission ardéchoise par Guy Delubac, administrateur de Patrimoine Rhônalpin et président honoraire de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche. L'Ardèche propose sept des vingt-cinq sites soumis à la commission régionale de septembre 2014. Dans les trois années qui suivent, c'est finalement onze sites ardéchois qui sont soumis à la commission et obtiennent le label « *Ensemble industriel remarquable* » :

- Les industries de la peau et du cuir (Annonay) ;
- L'usine Murat et la vallée du bijou (Saint-Martin-de-Valamas et Le Cheylard) ;
- Le Moyen-Bassin de l'Eyrieux (Saint-Sauveur-de-Montagut et Les Ollières-sur-Eyrieux) ;
- La station thermale de Vals-les-Bains ;
- Les mines de plomb de Largentière ;
- Les papeteries de la vallée de la Deûme (Davézieux) ;
- Le site de Champ-la-Lioure (Chomérac) ;
- Les hauts-fourneaux de la Voulte ;
- Le moulinage Payen (Saint-Julien-en-Saint-Alban) ;
- Les quartiers de Pont d'Aubenas et pont d'Ucel ;

⁶ A cette date, je prends mon poste à Patrimoine Rhônalpin.

- Les usines, châteaux et cité ouvrière Lafarge (Viviers et Le Teil).

La démarche menée par la fédération Patrimoine Rhônalpin/Aurhalpin permet de relancer les travaux de la commission Patrimoine industriel ardéchoise. La première action a été d'éditer un numéro des Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent consacré au patrimoine industriel de l'Ardèche, en 2015. Il s'ouvre sur un article qui présente la démarche « *Ensembles industriels remarquables* » mais aussi développe l'histoire des différentes branches de l'activité industrielle dans lesquelles l'Ardèche s'illustre depuis le 19^e siècle : les articles décrivent les activités liées à la papeterie, aux moulinages avec la soie naturelle ou artificielle, les mines de charbon et de fer et les industries de la sidérurgie, et encore la tannerie et la mégisserie. En avril 2016, la commission organise un colloque sur le patrimoine industriel : une centaine de personnes y assiste. A cette occasion, une exposition sur les « *Ensembles industriels remarquables* » ardéchois est éditée et exposée sous le nom d'« *Ardèche, terre d'industrie* ». Cette exposition est ensuite conservée parmi les expositions temporaires du Parc afin d'être disponible au prêt à la demande. Pour compléter l'exposition, un catalogue est publié : il approfondit les éléments de connaissance des onze sites industriels mais mentionne aussi huit nouveaux sites emblématiques de l'histoire industrielle ardéchoise. C'est dans ces cadres d'échanges et de travail que se sont construites les bases de la réflexion sur les nouveaux usages des sites industriels.

- Les mines de charbon de Banne et le viaduc du Doulovy ;
- Annonay, capitale de la carrosserie ;
- Les mines du Chassezac ;
- Les mines de fer de Privas ;
- Le chemin de fer du Teil ;
- Les moulinages de la Ligne et de la Lande ;
- Marcols-Albon. Des moulinages nombreux et précoces ;
- Les mines de charbon de Prades.

Le projet de thèse CIFRE est nourri par ces expériences personnelles (comme habitante du territoire) et professionnelles (le stage auprès du Parc et trois années auprès de Patrimoine Aurhalpin). C'est le cas pour deux tiers des thèses CIFRE en sciences humaines et sociales en 2011 (Collectif, 2011). Il a donc fallu trouver une structure d'accueil et un laboratoire de recherche : « *La thèse CIFRE est une rencontre, et comme toute rencontre, elle nécessite de prendre le temps de faire connaissance, de comprendre les intérêts réciproque des parties* » (Jacques Comby dans Collectif, 2011). Le sujet évoqué à ce moment là est celui de la valorisation du patrimoine industriel en Ardèche. Deux potentielles structures d'accueil sont contactées : le Département et le Parc. Le premier entretien se déroule auprès de Marine Bellier, alors chargée de mission Patrimoine au Conseil départemental en octobre 2015. La

courte note rédigée à cette occasion évoque les patrimonialisations et leurs liens aux représentations territoriales, et surtout la volonté de « *co-construire* » le sujet. Dès ce premier temps, émerge la nécessité d'une recherche partenariale ouverte également au Parc, au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), aux associations patrimoniales (Mémoire d'Ardèche et Temps Présent et la Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche). Par ailleurs, ce temps oriente aussi le sujet vers les questions de reconversions des sites. La Direction de la Culture se montre intéressée sur le plan politique et technique et dans un premier temps les échanges se poursuivent dans ce sens, en gardant le Parc en contact. Le projet est finalement abandonné à la fin de l'année 2015 : les priorités budgétaires et stratégiques sont évoquées pour recentrer l'activité du Département dans ses prérogatives obligatoires, écartant ainsi la recherche. Ce partenariat revient par la suite, après le début de la thèse, avec un financement de l'action d'inventaire participatif, nous y reviendrons dans la partie suivante. Les échanges se poursuivent alors uniquement avec le Parc, auprès de Marie-Françoise Perret, mais le projet est évidemment ralenti par la perte d'un partenaire. D'autres sont recherchés : les communautés de communes, les archives départementales, les chambres de commerce et d'industries, le CCSTI de l'Ardèche, l'Agence de développement touristique de l'Ardèche, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), le VPAH Vivarais Méridional, et la Fondation Marc Seguin. En avril 2016, le Parc se positionne comme porteur de la thèse, dans la mesure où des financements tiers sont identifiés. Le projet devient dès ce moment-là un de ceux suivis par la commission Patrimoine industriel ardéchoise (CR de mai 2016). Une réunion est proposée à tous les partenaires le 16 juin 2016. Le sujet est devenu le patrimoine industriel de l'Ardèche et la reconversion du bâti. L'orientation est clairement celle d'une recherche action, comme le document de présentation le précise : « *il s'agit d'identifier en quoi le patrimoine industriel peut être une ressource territoriale et de l'utiliser en tant que telle* ». Plusieurs dispositifs de sensibilisation sont évoqués auprès des élus, des propriétaires privés, et du grand public. La réunion regroupe une dizaine de participants, principalement associations, communautés de communes et VPAH. Le projet intéresse les partenaires, et des pistes de travail sont évoquées, mais les financements ne suivent pas. Ainsi, d'un « *état d'esprit* » à un « *projet* », appuyé sur une « *expérience préalable* » et des contacts avec les acteurs de terrain, les conditions professionnelles et scientifiques se constituent au cours d'une première année (comme le propose Hélène Hatzfeld dans Collectif REDI, 2011). Il oriente le fond du sujet mais aussi la construction d'une recherche partenariale ayant pour but l'action.

A la fin du premier semestre de 2016, si le projet se précise, il n'est alors supporté par aucun financement. La recherche de partenaires se poursuit alors sur ces questions financières. Plusieurs pistes sont explorées sans succès : co-financement par l'Arche des Métiers, le CCSTI de l'Ardèche, par les Archives départementales, par les Communautés de communes

intéressées, par des fondations patrimoniales,... La piste d'un financement par Crowdfunding à travers la Fondation pour l'Université de Lyon, et le projet Fund by U, est poursuivie un temps mais semble trop aléatoire pour satisfaire les exigences du dossier ANRT. En parallèle sont montés les dossiers de financements LEADER Ardèche 3 et Projet d'Investissement d'Avenir (PIA) Ardèche, Jeunesse, Innovation Ruralité (AJIR). Le PIA AJIR se construit sur l'année 2016 avec une cinquantaine de partenaires publics et privés ayant pour chef de file le Département de l'Ardèche : le Parc et le CERMOSEM s'y trouvent. Il s'étend sur la période 2016-2021 et se compose de huit grandes orientations :

- « *Participation des jeunes dans la vie du territoire* » ;
- « *Cohérence et lisibilité des politiques jeunesse* » ;
- « *Recherche – Action – Formation* » ;
- « *Accès équilibré aux services* » ;
- « *Parcours d'engagement* » ;
- « *Parcours professionnels* » ;
- « *L'expérimentation et la coopération* » ;
- « *L'interculturalité et la mobilité international et européenne* ».

Le Parc dépose un dossier de demande de bourse de thèse sur l'avant-dernière orientation et plus spécifiquement sur l'action 7.1 « *Emergence de tiers-lieux* » où se trouve les projets « *Bourses de thèse* ». Le dossier est validé au début de l'année 2017. Par ailleurs, le programme LEADER est porté par trois territoires de projet, le Parc, le Syndicat Mixte Centre Ardèche et le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM), et s'étend sur la période 2014-2020. Il se découpe en trois instances regroupant des acteurs publics et privés : le Groupe d'Action Locale (GAL) d'une centaine de membres, le Comité de programmation composé de 24 personnes et leurs suppléants et l'exécutif, réduit au président et ses cinq vice-présidents. Sa stratégie défend quatre axes (urbanisme durable, ressources agricoles et sylvicoles, économie rurale équilibrée et territoire responsable et responsabilisé), traduits en fiches actions :

- « *Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural* » ;
- « *Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières* » ;
- « *Transformer nos atouts en moteurs de développement* » ;
- « *Déployer des dispositifs d'accompagnement des compétences humaines* » ;
- « *Favoriser le développement de modèles économiques innovants* » ;
- « *Pour un territoire responsabilisé et responsable* » ;
- « *Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires* » ;

- « Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondamentaux LEADER ».

Du fait de l'orientation du sujet vers la reconversion, le dossier est déposé à l'automne 2016 dans la première fiche action, la thématique urbanisme, sous le titre « *La reconversion du patrimoine industriel* ». Des objectifs très opérationnels sont adjoints aux travaux de recherches : un recensement, des actions grand public, de la mise en réseau et des outils d'aide à la décision. Le dossier est auditionné le 10 décembre 2017 et le Comité de programmation le valide le 17 janvier 2018.

La construction du projet de thèse CIFRE a joué dans la constitution d'une recherche partenariale, regroupant le Parc, les financeurs mais aussi les associations et les communautés de communes et d'agglomérations. Sur le long terme, les travaux des commissions Patrimoine industriel du département et de la région ont permis une effervescence patrimoniale sur le sujet et, dès la naissance du projet de thèse, le soutien des associations. A plus court terme, les soutiens financiers mobilisés par le Parc ont donné des orientations au projet : celui d'une action vers les publics, et notamment les publics jeunes et celui d'un axe opératoire proche des questions d'aménagement et d'urbanisme. Le Département, pressenti comme porteur de la thèse, revient finalement en appui du travail de recensement. Les communautés de communes et d'agglomération, en incapacité de se positionner financièrement, sont des partenaires pour le recensement et sa diffusion. Ces deux types d'acteurs vont aussi influencer le périmètre de l'étude. Le schéma ci-dessus résume ces prises de contact et nous allons détailler les choix évoqués dans les parties qui suivent.

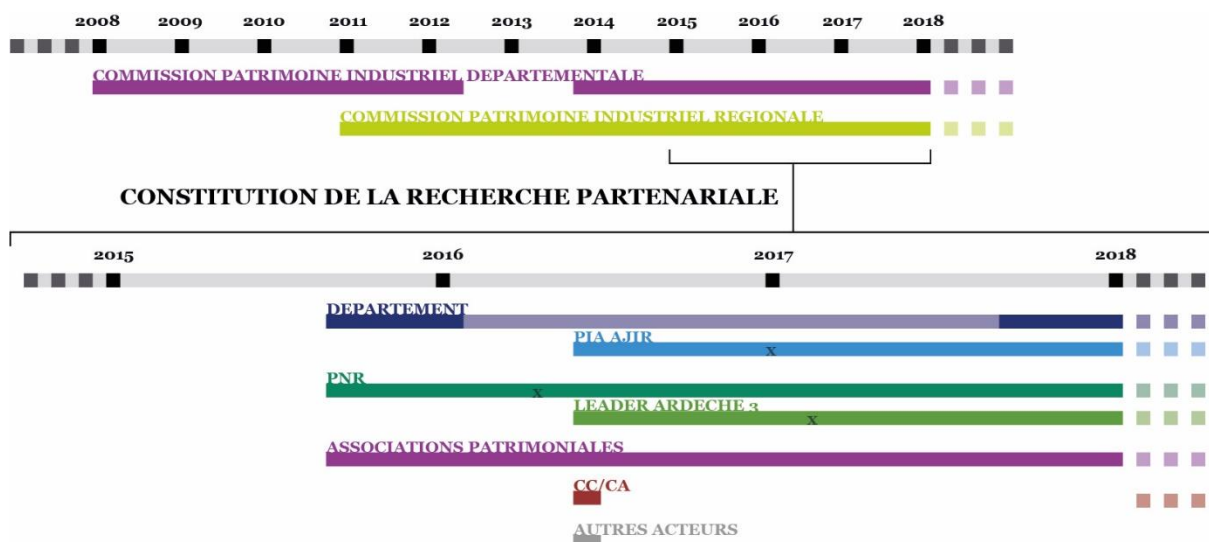
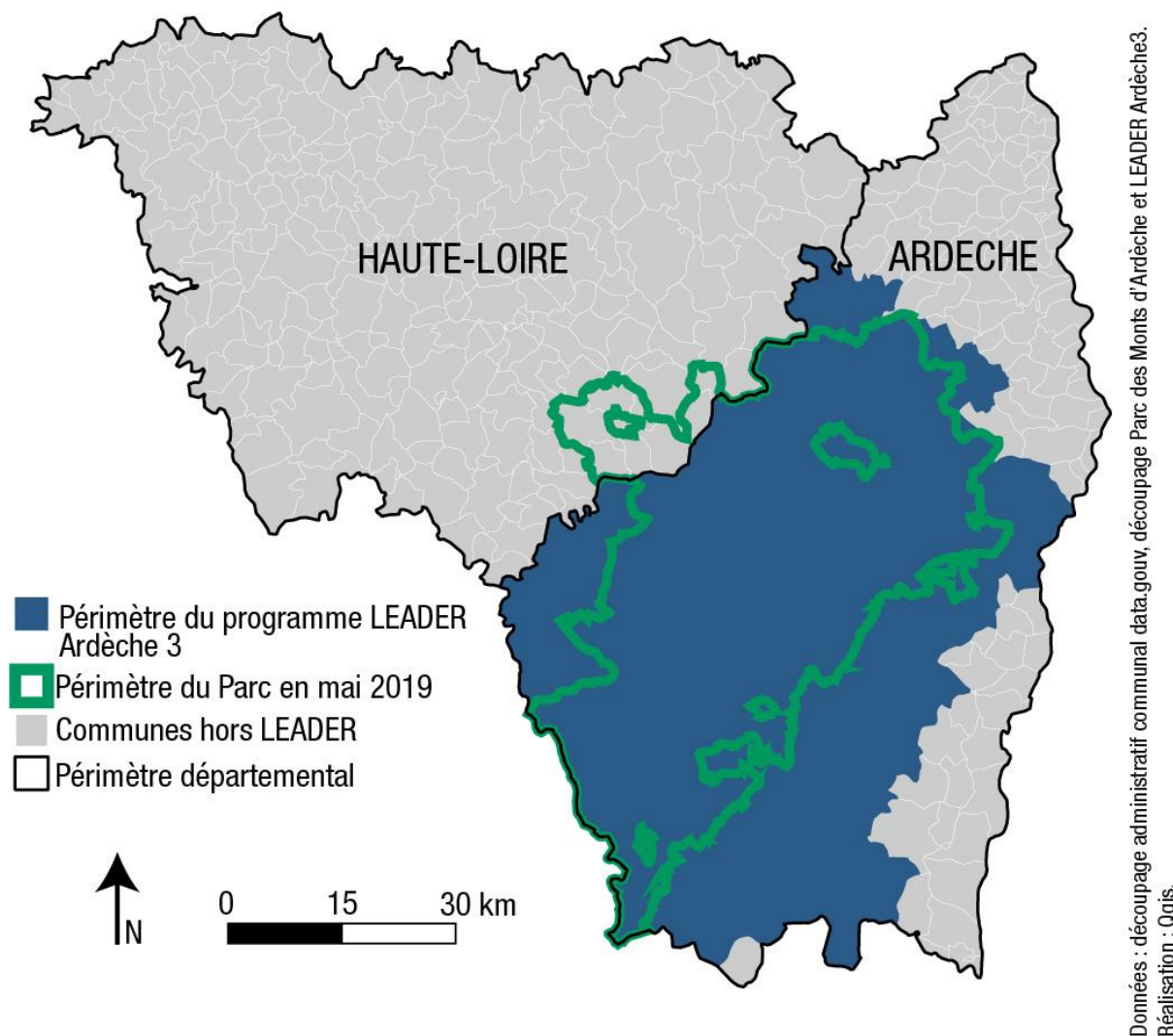


Figure 14 : la constitution de la recherche partenariale

(Vigné, 2021)

1.2. Le périmètre choisi

Initialement, le travail de recherche avait l'ambition de couvrir tout le département de l'Ardèche. Il a finalement été modifié en lien avec des considérations de faisabilité mais aussi en fonction de partenariats sur lesquels nous revenons ici avant de décrire rapidement les caractéristiques générales de ce périmètre.








Carte 7 : les périmètres LEADER et Parc

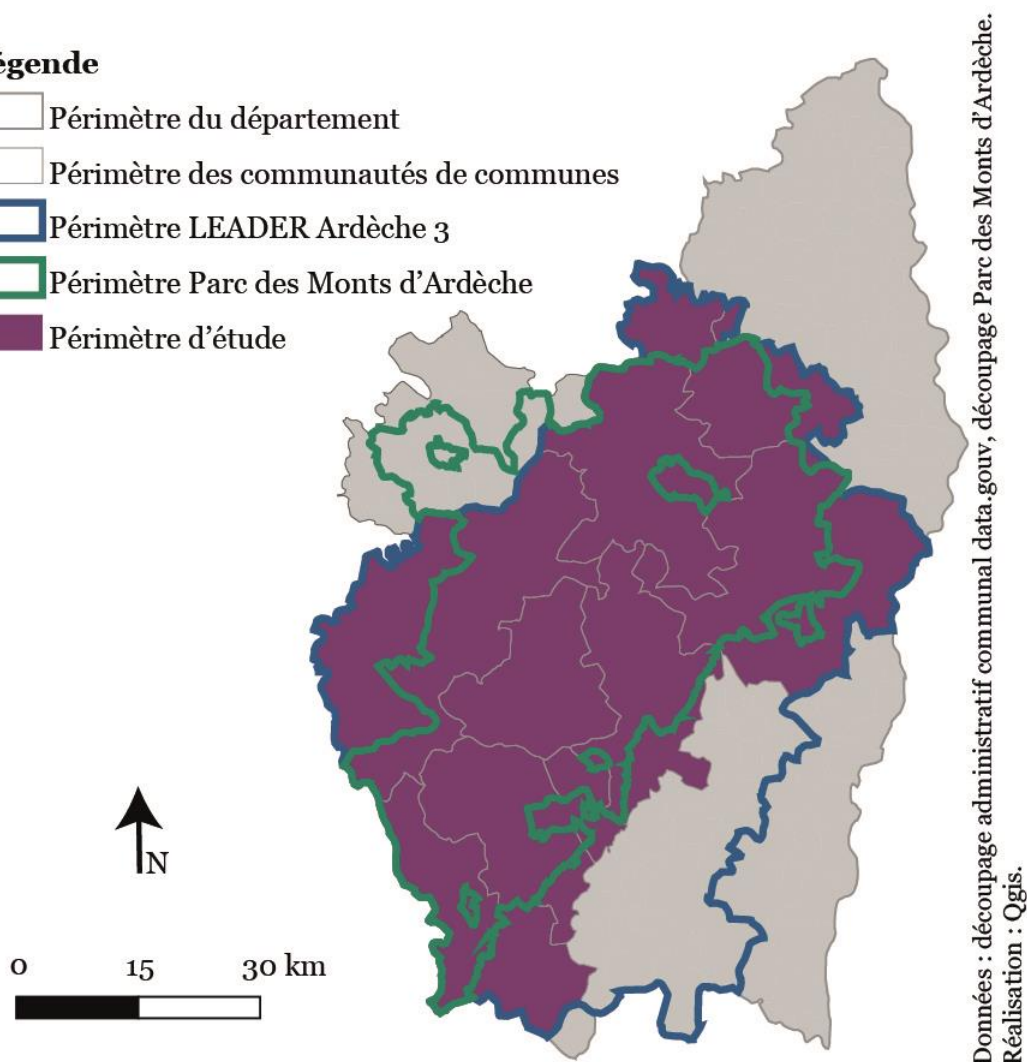
(Vigné, 2021)

Le périmètre de l'étude est le résultat de la définition de la question de recherche, des hypothèses mais aussi de considérations territoriales : vis-à-vis du périmètre Parc, mais aussi de celui des financeurs et partenaires. Le périmètre originel du département de l'Ardèche dans son intégralité posait plusieurs problèmes. De faisabilité d'abord, le département comptant 335 communes et 5 529 km² et laissant prévoir environ mille sites industriels. De logique territoriale par ailleurs, le Parc des Monts d'Ardèche se trouvant en fait à cheval sur l'Ardèche et la Haute-Loire. Dans le cadre de la CIFRE, où la question de recherche est supposée répondre à une problématique de la structure d'accueil, il semblait anormal d'étudier les

territoires du Nord-Ardèche hors Parc et non ceux de Haute-Loire dans le Parc mais hors Ardèche. Par ailleurs, la thèse étant en grande partie subventionnée par le programme LEADER Ardèche 3, il s'agissait de prendre en compte tout ou partie de son périmètre également. Celui-ci est composé des territoires du Parc, du SYMPAM et du syndicat mixte Centre Ardèche. Il couvre 232 communes.

Légende

-  Périmètre du département
-  Périmètre des communautés de communes
-  Périmètre LEADER Ardèche 3
-  Périmètre Parc des Monts d'Ardèche
-  Périmètre d'étude



Carte 8 : un périmètre d'étude en lien avec les partenariats




(Vigné, 2021)

Le périmètre final de l'étude est le résultat d'une troisième composante : la coopération avec les communautés de communes telle qu'elle se préfigurait dès le commencement du projet. Il inclut ainsi toutes les communautés de communes ayant tout ou partie de leur périmètre dans le Parc et ayant mis en place un plan de coopération avec le Parc. Cela exclut la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, sur la partie altiligérienne, dont sept communes font partie du Parc depuis la seconde charte mais qui n'a pas mis en place de plan de coopération. Cela permet également de faciliter l'appréhension des données en utilisant uniquement celle du département de l'Ardèche. Par ailleurs, le financement du recensement

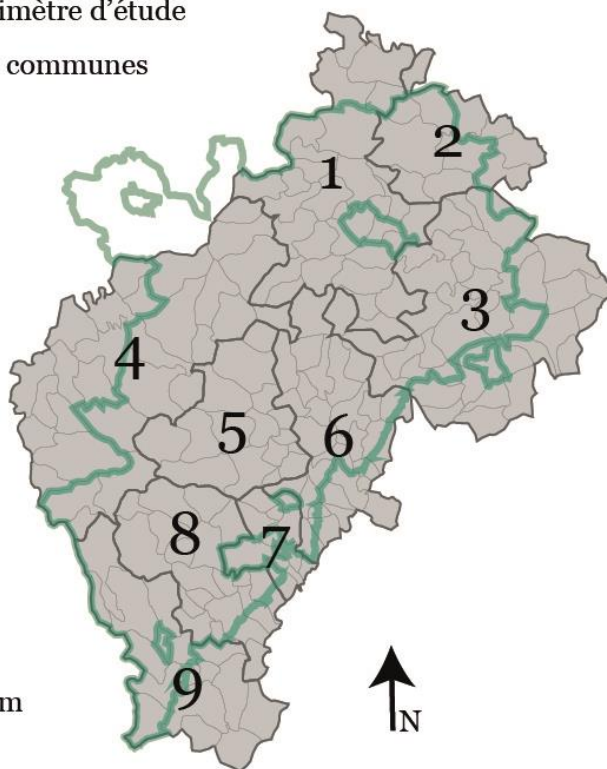
participatif par le Département a également joué pour concentrer les efforts de collecte de données sur la partie ardéchoise du Parc. Le périmètre final garde ainsi une cohérence territoriale autour du périmètre Parc, en incluant plusieurs communes du périmètre LEADER Ardèche 3 mais en excluant les parties altiligériennes.

Le périmètre comprend ainsi neuf structures intercommunales : sept communautés de communes, Val Eyrieux, Pays de Lamastre, Montagne d'Ardèche, Ardèche Sources et Volcans, Pays des Vans en Cévennes et Val de Ligne, et deux communautés d'agglomération, Privas Centre Ardèche et Bassin d'Aubenas. Il compte ainsi 208 communes dont 123 sont entièrement incluses dans le Parc, seize le sont en partie et deux sont les « *villes portes* » d'Aubenas et de Privas. Les communes hors Parc de la Montagne, du Nord de Val Eyrieux, ou de Pays de Lamastre n'offrent pas un grand nombre d'héritages industriels. En revanche, la partie hors Parc de Pays des Vans en Cévennes comprend le bassin minier de Banne, celle de l'enclave de Val-Eyrieux le bassin industriel du Cheylard et celle de Privas-Centre-Ardèche les vallées soyeuses de l'Ouvèze et de la Payre, le bassin minier de Privas et une petite partie de la vallée du Rhône à l'industrialisation plus intense (fonderies, soie artificielle).

Légende

-  Communes incluses dans le périmètre d'étude
-  Périmètre des communautés de communes
-  Périmètre LEADER Ardèche 3

- 1 - Val Eyrieux
- 2 - Pays de Lamastre
- 3 - Privas Centre Ardèche
- 4 - Montagne d'Ardèche
- 5 - Ardèche des Sources et Volcans
- 6 - Bassin d'Aubenas
- 7 - Val de Ligne
- 8 - Beaume-Drobie
- 9 - Pays des Vans en Cévennes



Données : découpage administratif communal data.gouv, découpage Parc des Monts d'Ardèche. Réalisation : Qgis.

Carte 9 : les communautés de communes sur le périmètre d'étude

(Vigné, 2021)

Le choix du périmètre d'étude s'est construit en prenant en compte la dimension partenariale de la recherche, en lien avec les financeurs mais aussi les Communautés de

communes en coopération avec le Parc. Le terrain ainsi constitué s'ouvre sur certains héritages industriels complémentaires à ceux du Parc, mais toujours représentatifs de l'histoire industrielle de l'Ardèche. Nous utiliserons parfois abusivement de l'expression « Monts d'Ardèche » pour qualifier le périmètre d'étude, alors même qu'une partie du Parc ne se situe pas dans le périmètre et qu'une autre partie du périmètre ne se situe pas dans le Parc.

1.3. De l'observation participante à la participation observante

La longue constitution du projet de thèse et les interactions avec les acteurs du terrain a favorisé un positionnement en observation participante que nous allons détailler. Rapidement, la mise en place d'actions au sein du Parc a demandé une posture complémentaire, celle de la participation observante dans le cadre de l'expérimentation d'une recherche-action.

L'*observation participante* (OP) est une méthode sociologique utilisée notamment par l'école de Chicago dans les années 1920 : il s'agit d'« *observer à l'occasion de la présence dans les lieux l'action même* » (Chapoulie, 2000). Le chercheur est alors aussi acteur de ce qu'il observe. La posture du doctorant en thèse CIFRE s'y prête particulièrement, puisque pendant trois ans il est immergé dans le fonctionnement de sa structure. Dans le cas qui nous concerne, cela est d'autant plus vrai que la mise en place de la recherche, suivie par la commission Patrimoine industriel, favorisée par la réunion partenariale de juin 2016, passée en revue dans le cadre des processus de financement, a permis une immersion préalable au début officiel du contrat CIFRE. Il s'agit d'une observation participante « *par opportunité* » : « *une "participation pure", par le biais d'une "conversion à la recherche", devient observation* » (Soulé, 2007). A partir d'avril 2017, celle-ci se poursuit au sein du Parc, de la commission Patrimoine industriel mais aussi très rapidement à travers des projets en cours : reprise du mini-site « *Atelier patrimoine* » visant un inventaire participatif du patrimoine (03/04/2017), implication dans la finalisation du projet « *Paysages industriels* » en partenariat avec la CAPCA (12/04/2017), ou encore le début d'un partenariat avec le Département de l'Ardèche dans le cadre du volet recensement du Fonds Innovant pour le Patrimoine Ardéchois (FIPA – 24/04/2017). L'observation participante est plutôt « *diffuse* », par opposition à une observation participante « *analytique* » où l'observation est guidée par des focales prédéfinies (Chapoulie, 2000). Elle se traduit notamment par la prise de notes, *in vivo* ou parfois décalée dans le temps, dans une série de carnets. Ces observations seront prises en compte dans les parties descriptives de l'écrit, l'analyse des données mais aussi dans la construction de l'analyse théorique grâce à « *des abstractions fondées* » (Jones, 2000). Cette méthode ouvre évidemment à un certain nombre de critiques. Les données collectées sont difficilement objectivables car elles dépendent de la subjectivité de l'observateur participant. Mais cette objectivité est difficile à obtenir en sciences, en peut-être plus encore en sciences sociales. Ne pas tenir compte du contexte d'immersion sur le terrain et refuser cette posture ce pourrait

être « *risquer la pire forme de subjectivisme : celle dans laquelle l'observateur objectif, au lieu de saisir le processus d'interprétation tel qu'il se produit dans l'expérience de l'acteur, lui substitue ses propres conjectures* » (Blumer, 1962). Le recueil sur les expériences vécues et le retour réflexif sur celles-ci en lien avec l'analyse théorique sont ainsi les garde-fous d'une forme de subjectivisme total. La seconde critique est celle de l'altération du déroulement des actions par la présence de l'observateur participant. Elle est inévitable et difficile à évaluer. Dans notre cas, elle a pu être minimisée par la préexistence de rapports professionnels avec une partie des acteurs, notamment au sein du Parc, du Département et des associations. Mais il est impossible de prétendre qu'elle n'existe pas. Le parti pris est alors inverse : il s'agit d'*en tirer parti* (Olivier de Sardan, 2004) et de basculer dans une logique de participation observante.

Dans la *participation observante* (PO), le chercheur est acteur de son terrain : il fait avant tout partie de son milieu et l'analyse de l'observation vient du recul réflexif pris *a posteriori* (Soulé, 2007). D'observateur, il devient donc opérateur sur son terrain. Cette méthode se rapproche de l'*expérimentation* comme « *observation provoquée* » (Bernard, 1865). Celle-ci a peu été reconnue en géographie « *la géographie n'est pas une science expérimentale : elle ne peut pas créer des conditions artificielles ou idéales de production de l'espace pour en observer les processus et les effets* » (Brunet *et al.*, 1992, p. 205, cité par Rufat, 2019) mais elle y est pourtant pratiquée depuis une vingtaine d'années (*ibid.*). Elle se définit par l'introduction d'un facteur nouveau dans une situation. Dans notre cas, une première expérimentation se constitue par la thèse CIFRE elle-même et ses effets sur le territoire. Mais elle a été à nouveau utilisée dans la mise en place d'outils : diffusion du site participatif Atelier patrimoine, organisation d'animations territoriales « *Histoires d'industries* ». Nous reviendrons sur ces actions en détail dans la suite de ce chapitre. Là encore, cette méthode pose un grand nombre de questions que nous ne prétendons pas écarter. L'expérimentation demande à ce que l'élément inséré dans le processus (ici : la doctorante, l'outil participatif ou l'animation) et ses effets puissent être isolés vis-à-vis d'une situation sans intervention. Par ailleurs, une expérimentation a pour but d'être reproduite. Pour nous, le but de l'expérimentation est d'avoir conscience de l'impact de ces actions sur les acteurs et participants du terrain à travers un nouveau recul réflexif, mais nous ne pouvons prétendre démêler ou reproduire l'expérience. D'abord parce que la complexité des rapports sociaux rend impossible la reconstruction de chaînes causales qui seraient trop simplistes. Ensuite parce que l'expérience est toujours inédite : par exemple, la thèse CIFRE est la première portée par une collectivité sur le département de l'Ardèche, les relations préexistantes ne seront pas les mêmes pour une autre expérience de CIFRE, la seule participation aux animations est tributaire de facteurs très divers (date, lieu, météo,...), *etc.* La participation observante est aussi liée à la *recherche-action*. Là encore, cette méthode est classiquement reliée aux thèses CIFRE : « *trait d'union entre deux univers, le doctorant s'engage à marier deux positions,*

interne et externe, à conjuguer deux postures, praticien et chercheur » (Collectif, 2011). Cet état d'entre-deux n'est pas toujours facile à tenir : là où la recherche veut formuler une problématique et des hypothèses pour ensuite les confronter au réel saisi par une méthodologie spécifique, la recherche-action a pour but d'agir sur les pratiques en proposant un accompagnement vers la résolution d'un problème spécifique. Ainsi, à plusieurs reprises, nous avons agi sur les phénomènes de patrimonialisation observés : participer à l'organisation d'évènements ou de publications, mais aussi construit des démarches de patrimonialisation au sein du Parc. La *neutralité axiologique*, c'est-à-dire le fait d'adopter une « *visée* » de neutralité dans le jugement (Heinich, 2002), implique une distanciation, difficilement compatible avec l'action. A l'inverse, la recherche-action appelle une posture qui est de l'ordre de l'*implication* (Rautenberg *et alii*, 2000) ou même de l'*engagement* : « *c'était reconnaître la présence active de l'ethnologue, ou du spécialiste en ethnologie, active au sens où il ne pas se contente pas de documenter des êtres éligibles à la distinction patrimoniale mais est invité, par ses fonctions, à participer à l'engagement d'actions patrimoniales, à participer de l'expérience patrimoniale. Engager une action patrimoniale, c'est s'y engager* » (Tornatore, 2019). Cet engagement n'est pas une simple posture, une forme de condition de départ mais au contraire, il fait partie des données analysées puisqu'il est considéré comme un facteur déclencheur de l'expérimentation.

La posture de thèse CIFRE a ouvert l'opportunité de s'immerger dans le terrain de la thèse. En observation participante, nous avons ainsi pu accéder à des données d'expérience prises *in vivo* et en observation participante, nous avons même pu déclencher des processus amenant à la production de nouvelles données. Ces deux postures sont le socle de la méthode que nous allons développer.

Pour conclure cette première partie, nous avons montré comment la constitution de la recherche partenariale avait permis l'immersion progressive dans le terrain. Elle influe également sur la définition du périmètre de recherche, étendu aux communautés de communes ardéchoises ayant des communes membres du Parc mais écartant la partie altiligérienne. La recherche partenariale induit aussi des choix de posture méthodologiques : celle de l'observation participante et de la participation observante permettant de prendre en compte les données quotidiennes de la vie professionnelle sur le terrain et les éléments déclenchés dans le cadre d'une recherche action. La connaissance préalable du territoire et de certains acteurs, doublée de l'immersion dans le terrain proposée par la CIFRE, pose évidemment des questions de subjectivité. Même si nous ne prétendons pas les résoudre, ce travail a été mené avec une prise de recul et une réflexivité constantes. Une fois ces aspects

généraux posés, il s'agit maintenant de comprendre quelles données sont mobilisées et de quelles façons, afin de répondre à notre problématique.

2. Une méthodologie à trois niveaux

En quoi la patrimonialisation des héritages industriels ruraux participe-t-elle à la transformation des ruralités en Monts d'Ardèche ? Les trois sous-hypothèses que nous avons présentées en introduction et enrichies au fil de ces premiers chapitres servent de cadre à cette partie. Pour chacune, il s'agit d'évoquer les données saisies et les méthodes de collecte et d'analyse qui nous permettent de construire notre étude.

2.1. Héritages industriels ruraux, une histoire en cours

Notre première hypothèse, celle de la possibilité d'une lecture des trajectoires des héritages industriels en parallèle de l'évolution des ruralités, suppose une analyse de ces dynamiques conjointes. Le regard est donc historique autant que géographique. Le choix a été fait d'une lecture par l'usage des bâtis. D'une part, parce que les représentations et les perceptions des acteurs du passé ne sont pas suffisantes ou accessibles. D'autre part, parce que l'usage permet malgré tout d'entrevoir à la fois un ancrage local et des pratiques disparues. Les héritages immatériels ou matériels non bâtis ne sont pas écartés mais ils ne sont pas le point d'entrée de notre travail.

La collecte des données s'est faite sous le mode du recensement, sans prétendre à l'exhaustivité de l'inventaire dans les éléments collectés. Une base de données a été construite : elle est en ligne pour des raisons de stockage des données (sauvegardes), d'export sous différents formats (en fiche à remplir, en tableur, en résumé) et d'accès à celles-ci (plusieurs contributeurs à la fois, ce qui a été utile ponctuellement, nous y reviendrons). Elle sera mise en ligne à nouveau à l'issue de la thèse⁷. Elle repose en grande partie sur la méthodologie du *Système descriptif de l'architecture* de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Chatenet et Verdier, 1999) : trente-neuf critères en proviennent (marqués « I » dans le tableau ci-dessous). Ce système descriptif avait déjà été utilisé et adapté lors du recensement des moulinages du Parc en 2011 (Vigné, 2011) : intégration des communautés de communes dans la partie « Localisation », des réseaux dans la partie « Intérêt et protection » et de toute la partie « Gestion documentaire » (neuf critères marqués « 2011 » dans le tableau ci-dessous). Leur pertinence pour notre étude n'était pas remise en question et les reprendre permettait de conserver les données existantes dans cette première base. Vingt-deux nouveaux critères (« N ») ont été ajoutés ou détournés : ils permettent d'obtenir des détails sur la structure industrielle ou son intégration dans le contexte territorial. Neuf de tous ces critères sont

⁷ Données conservées par le Parc des Monts d'Ardèche et utilisées dans le cadre du recensement participatif Atelier patrimoine.

automatisés soit parce qu'ils sont invariables (copyright, cadre d'étude, région, département, aire d'étude), soit parce qu'ils peuvent être déduits par la base de données en ligne (date de rédaction de la notice, communauté de communes ou d'agglomération, code INSEE, canton).

| Abrév. | Critères du recensement | Origine |
|---------------------------------|--|----------------|
| REFERENCES DOCUMENTAIRES | | |
| REF | Référence informatique | I |
| COPY | Copyright | I |
| DBOR | Date de rédaction de la notice | I |
| NOMS | Noms des rédacteurs de la notice et du dossier | I |
| ETUD | Cadre de l'étude | I |
| DESIGNATION | | |
| DENO | Dénomination | I |
| APPL | Appellation et titre | I |
| ACTU | Destinations successives et actuelles | I |
| TICO | Titre courant | I |
| PART | Parties constituantes | N |
| LOCALISATION | | |
| REG | Région | I |
| DPT | Département | I |
| COM | Commune | I |
| EPCI | Communauté de communes ou d'agglomération | 2011 |
| INSEE | Numéro INSEE de la commune | I |
| AIRE | Aire d'étude | I |
| CANT | Canton | I |
| LIEU | Lieu-dit ou secteur urbain | I |
| ADRS | Adresse | I |
| CADA | Référence cadastrale | I |
| COOR | Coordonnées Lambert d'un point | I |
| IMPL | Milieu d'implantation | I |
| ACCE | Accessible depuis la voie publique | N |
| ESPP | Structurant pour l'espace public | N |
| ABOR | Nature des abords | N |
| HYDR | Cours d'eau | I |

HISTORIQUE

| | | |
|--------------|--|---|
| SCLE | Datation des campagnes principales de construction | I |
| SCLD | Datation des campagnes secondaires de construction | I |
| DATE | Datation en années | I |
| AUTR | Auteur de l'œuvre | I |
| PERS | Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'œuvre | I |
| HIST | Commentaire historique (du bâtiment, des techniques et social) | I |
| DAT_F | Date de fin de l'activité industrielle | N |
| DAT_R | Date de reconversion | N |
| RECV | Description et historique de la ou des reconversion(s) | N |
| MOB | Présence de mobilier (machines, outils) | N |
| ARCH | Présences d'archives | N |

DESCRIPTION

| | | |
|-------------|---|---|
| MURS | Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre | I |
| TOIT | Matériau de la couverture | I |
| ENER | Source de l'énergie | I |
| BEXT | Espace d'extraction | N |
| BENE | Structure énergétique | N |
| BDEC | Espace de gestion des déchets | N |
| BSTO | Espace de stockage | N |
| BCIR | Structure de circulation | N |
| BADM | Espaces d'administration et de services | N |
| BLOG | Logements | N |
| BSER | Bâtiments de service | N |
| DESC | Commentaire descriptif | I |
| EMPR | Emprise au sol | N |
| TYPO | Typologie du bâti industriel | N |
| ETAT | Etat de conservation | I |

INTERET ET PROTECTION

| | | |
|-------------|-------------------------------------|---|
| PROT | Nature de la protection MH | I |
| DPRO | Date de la protection MH | I |
| SITE | Site, secteur ou zone de protection | I |
| OBS | Observations | I |

| | | |
|------------------------------------|---|------|
| RESO | Intégration du site dans un réseau | 2011 |
| STATUT JURIDIQUE ET ACTEURS | | |
| STAT | Statut de la propriété | I |
| PROP | Nom et coordonnées des propriétaires | N |
| AFFE | Affectataire | I |
| VISI | Ouverture au public | I |
| VALO | Valorisation culturelle | N |
| PROJ | Projet à venir | N |
| GESTION DOCUMENTAIRE | | |
| RIGN | Relevés IGN | 2011 |
| RCAD | Relevés cadastraux | 2011 |
| RSAT | Vue satellite | 2011 |
| PRC | Photographies récentes | 2011 |
| PCPA | Carte postale ancienne ou photographie ancienne | 2011 |
| SRCI | Sources des données imagées | 2011 |
| SRC | Sources des données inscrites dans la base | 2011 |

Tableau 10 : les critères de la base de données

(Vigné, 2021)

Une fois la base de données constituée, elle a été alimentée des 365 moulinages recensés en 2011, mais leurs données devaient être reprises. En effet, en 2011, il ne s'agissait que d'un inventaire historique : le devenir de chacun de ces sites était à compléter. Par ailleurs, le territoire couvert par le recensement de 2011 était plus petit que notre territoire d'étude : il a aussi fallu l'élargir. Enfin, il était nécessaire de prendre en compte les autres types de sites industriels. La base de données ne comprend que les sites industriels, c'est-à-dire pour lesquels il est possible de supposer une mécanisation, une main d'œuvre de 10 personnes ou plus, et/ou un export des matériaux au-delà de la limite du canton. Par ailleurs, elle ne recense que les sites anciens (visibles sur le cadastre rénové ou les photographies aériennes de 1950-1960) et qui ont changé d'usage. Durant la thèse, la collecte de données s'est organisée communautés de communes par communautés de communes. Plusieurs types de documents ont été mobilisés :

- Des études thématiques existantes pour le moulinage (Duprat et Paulin, 1985, Morel, 2002), les mines (Maurel, 2009), les sources (bureau des recherches géologiques et minières – BRGM, 1989), les sites pollués de la base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS, BRGM, 2019).

- Des études locales publiées dans les revues et ouvrages de littérature régionale : *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, la *Revue du Vivarais*, les *Cahiers du Mézenc*, les *Boutières en histoires* et la *Viste*.
- Des supports cartographiques et imagées : les cartes IGN de 1950 et actuelles, les photographies aériennes des années 1950 et 1960 et actuelles⁸, les cadastres napoléoniens, rénovés⁹ et actuels¹⁰, les cartes postales et photographies anciennes¹¹.
- Des sites internet : sites des communes, page Medarus¹² et page Wikipédia¹³.

Par ailleurs, la mémoire locale a pu être mobilisée par des temps de terrain, effectués par la doctorante, des étudiants de la Licence professionnelle Concepteur de Produits Touristiques Patrimoniaux (CERMOSEM), ou des stagiaires du Parc, Océane Royon et Adrien Vinson. Le mini-site Atelier patrimoine a également été mis en ligne en décembre 2017 afin de permettre un inventaire participatif du patrimoine du Parc. Une dizaine d'héritages industriels ont été repérés par ce moyen. Bien évidemment, chaque héritage n'est pas décrit à travers l'ensemble des critères. A minima les champs « titre courant », « commune » et « historique » sont remplis : c'est le cas des sites aujourd'hui disparus et qui n'ont pas pu être localisés avec précision. Dans la majorité des cas, leur localisation précise et leur devenir actuel est complété. Malgré la pluralité des sources utilisées, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les données collectées peuvent être interrogées de plusieurs façons, en écho avec notre hypothèse. Il s'agit de comprendre la construction des héritages industriels, d'abord en tant que ressource pour la production. L'export d'un tableur Excel permet un premier traitement statistique et cartographique nous amenant à saisir quelles sont les industries installées sur le périmètre d'étude. En proposant une analyse approfondie de certaines fiches du recensement, nous pourrions évoquer les liens qu'entretient le site industriel au territoire et questionner sa dimension de ressource générique. Ensuite, l'analyse des données peut nous permettre de saisir la trajectoire du site industriel une fois que sa valeur productive disparaît : une nouvelle ressource se constitue-t-elle ? Quel lien au territoire entretient-elle ? Des trajectoires territoriales peuvent-elles y être lues ? Là encore, les va-et-vient entre l'échelle globale du périmètre du point de vue statistique et cartographique et l'échelle des sites seront utiles. Nous mettrons ces éléments en parallèle des représentations du rural évoquées dans le chapitre 2 mais aussi des ruralités collectives mises en avant par les collectivités locales pour questionner les évolutions des héritages.

⁸ www.geoportail.gouv.fr

⁹ archives.ardeche.fr

¹⁰ www.cadastre.gouv.fr

¹¹ archives.ardeche.fr et www.delcampe.net

¹² www.medarus.org

¹³ fr.wikipedia.org

Le recensement des héritages industriels ruraux de notre terrain permet d’obtenir des données historiques illustrant leurs usages industriels et leurs transformations à l’issue de la fermeture des lieux. Cette analyse globale, à la fois statistique et cartographique, est complétée par la possibilité de se saisir des sites de façon individuelle afin de proposer une lecture plus locale des rapports au village, à la vallée, au territoire. Mise en lien avec l’analyse des ruralités collectives, la lecture de trajectoires co-construites est rendue possible.

2.2. Patrimonialisations, des pratiques aux modes d’habiter

Notre seconde hypothèse, selon laquelle les patrimonialisations mettraient en jeu des modes d’habiter, demande à utiliser plusieurs types de données. En premier lieu, de reprendre celles du recensement, en y ajoutant des données d’observation participante et de participation observante, pour parler des patrimonialisations des héritages industriels de manière globale. En second lieu, de mobiliser les données des études de cas, toujours croisées avec les données précédentes, pour pouvoir saisir des modes d’habiter.

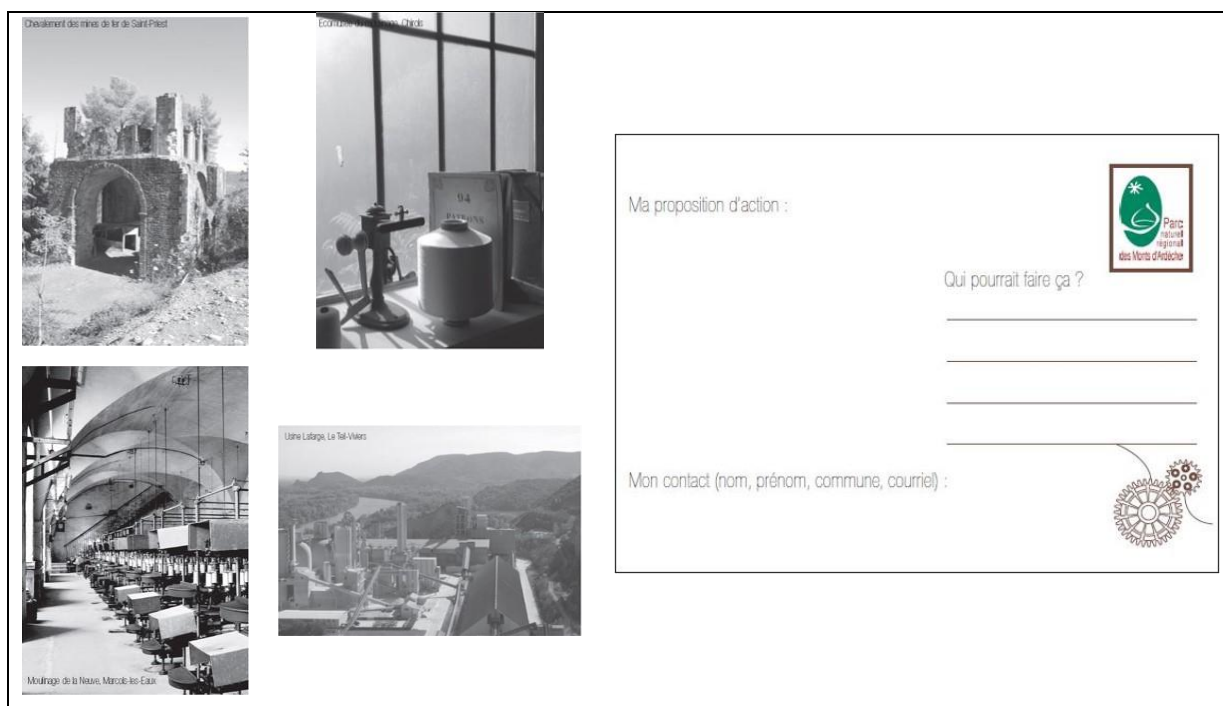
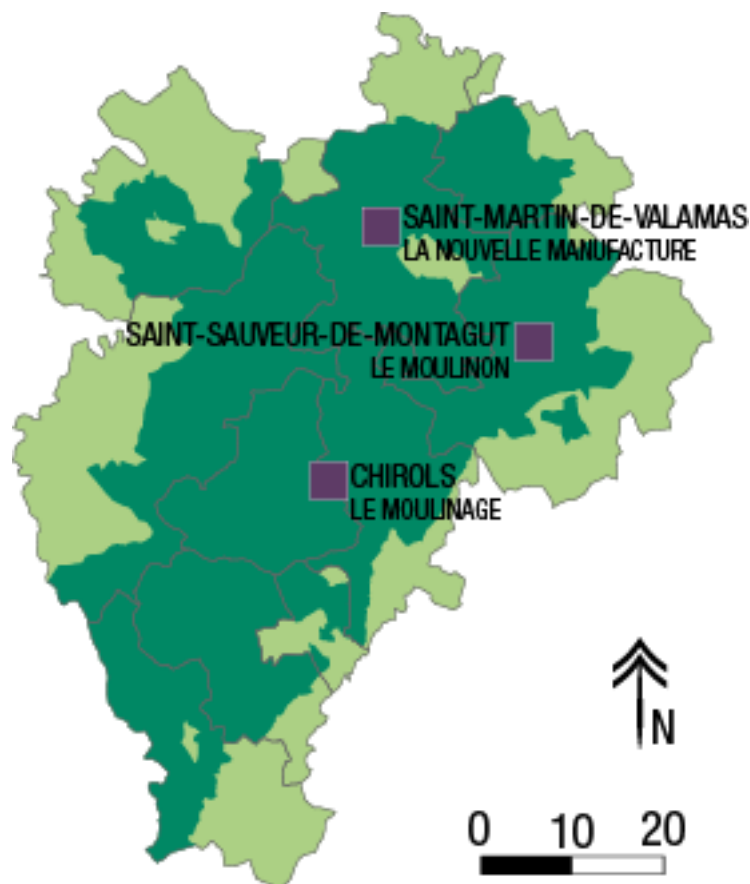


Illustration 1 : questionnaire « Cartes postales »

(Vigné, 2021)

Le travail de recensement a permis de mettre à jour des pratiques patrimoniales, c’est-à-dire une mobilisation des héritages industriels allant dans le sens de leur valorisation et de leur transmission. Ce peut être par la transformation du site lui-même, ou plus souvent par une activité ou un récit annexe. Avant de traiter les modes d’habiter eux-mêmes, il nous a paru important de proposer un état des lieux un peu plus général des patrimonialisations repérées sur le territoire. Au-delà de cet aspect statistique, cet état des lieux est nourri d’une part par les données de participation observante et de d’observation participante : visites de terrain,

animations à la demande, réunions de coordination de projets auprès des communautés de communes et associations,... D'autre part, il mobilise également les données récoltées lors des *Histoires d'industries* à travers un questionnaire administré à la fin des animations. Il comporte deux questions : quelle action proposeriez-vous pour la valorisation des héritages industriels de votre territoire ? et « qui pourrait faire cela ? ». Les questions étaient posées à l'oral et les participants répondaient à l'écrit au format carte postale (voir figure ci-dessus). Il faut préciser que ces réponses arrivaient à l'issue d'une discussion sur un patrimoine local proposé par un conférencier, et des échanges sur la recherche en cours, orchestrés par la doctorante. Les participants sont conscients de répondre à un questionnaire qui a à la fois pour but la recherche, mais aussi la construction d'actions à venir par le Parc. Les données ont été regroupées dans un tableau (annexe 1) et servent à la mise en contexte des patrimonialisations : des manques sont-ils clairement identifiés sur les territoires ? Y a-t-il une différence en fonction des lieux ?



Carte 10 : localisation des trois études de cas

(Vigné, 2021)

Ces données permettent de situer l'hypothèse des modes d'habiter par une compréhension générale des patrimonialisations mais elles ne la vérifient pas. Ce sont les études de cas qui vont être mobilisées pour aller plus loin sur ce sujet : nous les avons mentionnées en introduction. Elles sont situées sur trois communautés de communes

différentes : Val Eyrieux, CAPCA, Ardèche des Sources et Volcans. Il est évident que ces trois études n'ont pas vocation à être représentatives des patrimonialisations en Monts d'Ardèche : elles sont toutes en secteur de pentes et se situent plutôt en centre et nord du territoire du Parc.

Pour comprendre les modes d'habiter les données mobilisées ici seront principalement les entretiens semi-directifs que nous avons pu faire sur les trois lieux (quatre à cinq entretiens par site¹⁴). La grille d'entretien s'organise autour de trois pôles : l'espace, les acteurs et les représentations. Une série de questions est comprise dans chacun de ces pôles afin de permettre des relances. Les interviewés font partie des porteurs du projet ou en sont les partenaires. Selon l'interlocuteur, l'entretien commence sur le projet lui-même (porteur) ou sur son territoire de référence (acteur accompagnant le projet).

| THEME | QUESTIONS DE RELANCE |
|------------------------|---|
| Espace | <p>Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre territoire ? Comment le décririez-vous ? Quelles sont ses qualités ? Ou au contraire ses difficultés ?</p> <p>Quels sont ses liens avec l'extérieur ? Est-ce qu'il fait partie d'un réseau spécifique ?</p> <p>Quelle place tient le site dans ce territoire ? Est-ce un bâtiment représentatif ? Exceptionnel ?</p> |
| Acteurs | <p>Quelles actions avez-vous mis en place pour valoriser le patrimoine industriel ? Quels impacts ont-elles eu ?</p> <p>Comment envisagez-vous votre rôle dans les temps à venir ?</p> <p>Quels liens avez-vous avec les autres acteurs ? Comment les décririez-vous ? Qu'est-ce qui vous rassemble ? Vous éloigne ?</p> |
| Représentations | <p>Comment qualifieriez-vous le projet ? Comment se déroule-t-il ? Quels seraient pour vous les principaux jalons du projet ?</p> <p>Quelles orientations aimeriez-vous lui donner ? Avez-vous des regrets ? des envies ?</p> <p>Quelle qui fait que ce site est un patrimoine ? Qu'y a-t-il à valoriser ? A transmettre ?</p> <p>Est-ce que le projet vous semble innovant ?</p> |

¹⁴ Les détails des personnes interrogés sont données en début des chapitres 7, 8 et 9 pour chacun des cas.

Quelles sont vos valeurs ?
Que porte-il de nouveau ?

Tableau 11 : grille d'entretien

(Vigné, 2021)

Ces temps sont enregistrés et retranscrits à l'aide de la plateforme YobiYoba¹⁵, mais relus et vérifiés manuellement. Les textes sont ensuite codés grâce au logiciel Nvivo¹⁶. Concernant leur analyse, nous n'avons pas utilisé les fonctionnalités de Nvivo d'encodage automatique. Le logiciel a surtout été mobilisé comme un facilitateur du travail de codage, en priorisant une analyse basée sur l'expérience des cas, nourrie par l'observation participante. Nous avons fait le choix de ne pas placer ces entretiens en annexes de ce travail dans leur intégralité pour des questions de confidentialité, les interviewés n'étant pas anonymisés. Nous nous engageons cependant à réfléchir à la possibilité d'un archivage et d'une mise à disposition pour des travaux de recherche ultérieurs. Des contacts sont pris pour cela avec Ariane, groupe méthodes du laboratoire PACTE. Dans le cas de Chirols, une collaboration avec Lucie Boissenin, doctorante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, a permis d'émettre un questionnaire à destination du Collectif, administré en ligne via un formulaire Google Form¹⁷. Il comprend trois catégories : les valeurs, le territoire et des données sur l'interviewé lui-même. Pour saisir des modes d'habiter, l'analyse va se porter particulièrement sur les manières de caractériser les lieux, sur les valeurs portées par l'espace, que ce soit le territoire ou le lieu.

Le panorama global des patrimonialisations des héritages industriels permet d'abord d'ancrer nos considérations dans un contexte territorial au regard duquel les études de cas se révèlent non pas des exemples représentatifs mais des percées exploratoires. Le but est de saisir les modes d'habiter qui s'y expriment à travers une analyse plus qualitative, portée sur le rapport à l'espace et les valeurs qui le caractérise.

2.3. Patrimonialisations transformatives

Notre dernière hypothèse vise à comprendre comment ces patrimonialisations peuvent être mises au service d'innovations sociales : des patrimonialisations transformatives. Mais le but est aussi de comprendre comment ces patrimonialisations questionnent l'action du Parc lui-même.

Cette partie va reprendre notre corpus d'entretiens mais y ajouter d'autres productions, de textes, de supports audio ou vidéos. Ils peuvent être produits directement par les porteurs de projets (documents de cadrage, demandes de financement, contenus de sites web) ou par des tiers (presse). Nous avons écarté les articles purement informatifs publiés dans les

¹⁵ www.yobiyoba.com

¹⁶ ritme.com/fr/logiciels/nvivo/

¹⁷ Voir annexe 2.

journaux locaux (reprenant les programmes d’animation par exemple). Ils permettent d’aller au-delà du point de vue individuel pour saisir la construction de représentations collectives.

| SITE | DOCUMENTATION |
|---|---|
| Le moulinage et tissage de Pont-de-Veyrières (Chirols) | <ul style="list-style-type: none"> • Site web lemoulinagedechirols.org dont podcasts <i>Le moulinage en chantier</i> et vidéos Youtube. • Charte du collectif, statuts de l’association, statuts de la coopérative, rapports d’activité • « Reconversion des patrimoines industriels », <i>Les pieds dans le Parc</i>, novembre 2017. • Emission <i>Place publique</i>, Fréquence 7, septembre 2018. • « Faire revivre un lieu, l’usine du moulinage de Chirols », dans <i>Ma Bastide</i>, novembre 2018. • Ardèche 1/5, Carnet de campagne, 2018, octobre 2018. • Emission <i>La Focale</i>, Fréquence 7, février 2019 • « Quand l’Europe investit en Ardèche », dans l’Hebdo de l’Ardèche, février 2019. • Reportage <i>France 3</i>, septembre 2019. • « Le moulinage de Chirols (07), un projet de fous », sur le blog de <i>Copin des bois</i>, 2020. • « De la révolution industrielle à la révolution écologique : un collectif redonne vie à un moulinage ardéchois », dans <i>Colibris, le mag</i>, avril 2020. • Emission <i>Paillette et grelinette</i>, juillet 2020. • « Ecovillages, logements participatifs... Une autre manière d’habiter la Terre », dans <i>Le Monde</i>, août 2020. • « Ardèche : "la mission Bern" en aide à l’ancien moulinage de Chirols », <i>Dauphiné Libéré</i>, janvier 2021. • « Un coup de pouce ce 241 000 € », dans <i>la Tribune</i>, janvier 2021. |
| La Nouvelle Manufacture (Saint-Martin-de-Valamas) | <ul style="list-style-type: none"> • Site web www.lanouvellemanufacture.org dont vidéo produite par le Département de l’Ardèche et vidéos Youtube. • « Saint-Martin-de-Valamas - Les projets à la Nouvelle Manufacture » dans <i>l’Hebdo de l’Ardèche</i>, novembre 2018. • « Saint-Martin-de-Valamas - Le jeu de stratégie s’installe en Ardèche », dans <i>l’Hebdo de l’Ardèche</i>, septembre 2020. |
| Le Pôle d’activité du Moulinon (Saint-Sauveur-de-Montagut) | <ul style="list-style-type: none"> • Pages consacrées au Pôle d’activité sur le site de la CAPCA www.privas-centre-ardeche.fr. • Site web de Terre Adélice www.terre-adelice.eu dont vidéos Youtube. • Télématin, France 2, août 2011. • « Les givrés du sorbet », <i>Le Point</i>, 8 septembre 2011. • « L’atelier des gourmandises : Glaces Terre Adélice », Ministère de l’Agriculture et de l’alimentation, octobre 2012. • « Les glaces Terre Adélice en Ardèche », Reportage France 3, juin 2014. • « Terre Adélice s’agrandit », dans <i>l’Hebdo de l’Ardèche</i>, octobre 2014. |

- « Le patrimoine industriel réhabilité au pôle d'activités du Moulinon », dans le *Dauphiné Libéré*, juin 2015.
- « Une glace éthique et locale ? Terre Adélice ! », les *Ethicuriens*, octobre 2017.
- « Les travaux redémarrent au Moulinon », dans *l'Echo Drôme-Ardèche*, juin 2020.
- « Saint-Sauveur-de-Montagut : les travaux de réhabilitation du Moulinon ont redémarré », dans le *Dauphiné Libéré*, juin 2020.
- « Saint-Sauveur-de-Montagut - La transformation du moulinage du Moulinon se termine », dans *l'Hebdo de l'Ardèche*, juin 2020.
- Reportage Radio des Boutières, juin 2020.
- « Portrait croisé », Maison Trafalgar, n.d..

Tableau 12 : la documentation complémentaire aux entretiens

(Vigné, 2021)

Leur analyse s'axe sur les valeurs communes, le caractère innovant de l'initiative et bien sûr l'intention de changement prononcée et ce face à quoi elle est construite. Nous tenterons également de cerner si ces expériences ont la volonté d'être reconnues sur le territoire et même diffusées sur et au-delà de celui-ci. Là encore, les temps passés sur les différents sites en observation participante sont également mobilisés.

Notre troisième hypothèse porte sur les patrimonialisations transformatives étudiées à travers nos trois études de cas, avec des documents à portée plus collective. Ils permettent également de questionner les intentions de diffusion des innovations sociales.

| HYPOTHESES / METHODES | DONNEES | ANALYSE |
|---|---|--|
| <i>La relation aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités.</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des héritages industriels (usages). • OP/PO. | <ul style="list-style-type: none"> • Statistique. • Cartographique. • Variation d'échelle d'analyse : du site au périmètre d'étude. |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des héritages industriels (patrimonialisation). • Questionnaire « carte postale ». • Etudes de cas. • OP/PO. | <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des patrimonialisations. • Qualitative : patrimonialisations |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux peuvent prendre la forme d'une innovation sociale</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de cas. • OP/PO. | <ul style="list-style-type: none"> • Qualitative : patrimonialisation transformative et intentions. |

Tableau 13 : une méthodologie à trois niveaux

(Vigné, 2021)

Notre méthodologie de recherche se développe sur trois niveaux qui correspondent à nos trois hypothèses. Le tableau ci-dessus vise à résumer les données mobilisées pour les vérifier. L'observation participante et la participation observante (OP/PO) sont présentes dans chaque étape mais particulièrement dans le dernier volet.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre nous a permis d'exposer les particularités du travail de recherche mené. Fondé sur une recherche partenariale, il répond aux enjeux des partenaires tout en prenant en compte les besoins méthodologiques de l'exercice. Ainsi le découpage du périmètre et la posture de la doctorante sont le résultat d'une prise en compte et d'une adaptation au contexte de la thèse.

La méthodologie elle-même se nourrit des dimensions d'observation participante et de participation observante. Cela permet des intrusions qualitatives dans l'analyse du recensement, pour comprendre les liens entre usages passés et présents des héritages industriels, leurs patrimonialisations et leurs territoires. Cela enrichit aussi les études de cas par entretiens et analyse de la documentation, afin de comprendre les modes d'habiter mais aussi de saisir de possibles patrimonialisations transformatives. Surtout, cette immersion appelle à un retour réflexif sur les patrimonialisations à l'œuvre au sein même de l'exercice de thèse, en lien avec la recherche-action et les hypothèses de ce travail.

Conclusion de la première partie

Ce travail étant effectué lors d'une thèse CIFRE, il poursuit également un objectif d'apport de connaissances opérationnelles en lien avec les préoccupations du Parc des Monts d'Ardèche. La posture de recherche est ainsi particulièrement immersive. La problématisation se compose en itération entre la conceptualisation et les spécificités du contexte et de la commande.

Le but affirmé de ce travail est d'interroger la capacité des patrimonialisations à accompagner des transformations des ruralités. Pour cela, nous avons mobilisé plusieurs grilles de lecture.

| HYPOTHESES | APPORTS THEORIQUES | CONTEXTE ARDECHOIS | METHODOLOGIE |
|---|---|---|--|
| <i>La relation aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités.</i> | Ressource et trajectoires territoriales | Des héritages industriels en lien avec la société locale | Recensement des héritages industriels et de leurs usages |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter</i> | Ressource patrimoniale, expérience et modes d'habiter | Patrimonialisations citoyennes et locales des héritages industriels | Recensement des héritages industriels et de leurs usages, questionnaire « carte postale », études de cas et OP/PO. |
| <i>Les patrimonialisations des héritages ruraux peuvent prendre la forme d'une innovation sociale</i> | Innovation sociale, patrimonialisations transformatives | Nouvelles ruralités et hauts lieux alternatifs | Etudes de cas et OP/PO. |

Tableau 14 : grilles de lectures

(Vigné, 2021)

La première sous-hypothèse, constituant la première ligne du tableau, est antérieure à la patrimonialisation. Les héritages industriels ardéchois sont construits sur le temps long et dans ce qui semble être un lien étroit avec les ressources du territoire. L'analyse questionne la transformation des héritages industriels et leurs liens à la société locale à travers les notions de trajectoires et de ressources. Elle mobilise principalement les données de recensement des sites industriels anciens, dans leur histoire et leurs usages présents, mais aussi des données d'observation participante.

La deuxième sous-hypothèse, constituant la deuxième ligne du tableau, dédouble la lecture de la patrimonialisation, entre ressource et expérience, pour aller saisir des ruralités, intimes et collectives, comprises comme modes d'habiter. Elle semble nécessaire à la compréhension des patrimonialisations citoyennes et locales des héritages industriels. Cette sous-hypothèse mobilise en croisé la quasi-totalité du jeu de données collectées.

La troisième sous-hypothèse, constituant la dernière ligne du tableau, interroge plus spécifiquement des patrimonialisations en lien avec des innovations sociales, c'est-à-dire des patrimonialisations qui seraient transformatives. Elle vient en écho aux mutations territoriales récentes, faisant de l'Ardèche une terre attractive et donc un lieu de rencontre pour des nouvelles ruralités, avec une particularité, celle de posséder une identité alternative liées à des lieux existants. Nous rentrerons ici au cœur des études de cas, nourries aussi de l'observation participante et de la participation observante.

PARTIE 2 : DES HERITAGES AUX PATRIMOINES

Introduction de la deuxième partie

La deuxième partie de ce travail vise à saisir en quoi les patrimonialisations des héritages industriels ardéchois accompagnent les transformations du territoire. Il ne s'agit pas encore de « *patrimonialisations transformatives* » telles que nous les avons définies dans notre chapitre 1 (3.1), c'est-à-dire de patrimonialisations mises au service d'une transformation sociale et répondant ainsi aux caractéristiques de l'innovation sociale. Pour le moment, notre objectif est plutôt de justifier ainsi de la possibilité même d'une patrimonialisation transformative, c'est à dire de comprendre comment les patrimonialisations peuvent s'assortir de transformations.

Ces transformations débutent avant même la patrimonialisation, à travers l'existence des héritages industriels eux-mêmes. Les héritages industriels sont définis comme ce qui est transmis du site industriel une fois que son usage productif premier a pris fin formant ainsi un ensemble de traces matérielles et immatérielles. Pour les prendre en compte, il faut donc considérer la construction du site industriel, son existence, sa disparition mais aussi ses survivances ; ces dernières pouvant être remobilisées pour des objectifs industriels ou tout autres. C'est ce que sous-tend notre première sous-hypothèse : ces héritages sont le résultat de multiples relations construites avec la société locale et son environnement. Dans ces dynamiques évolutives, l'héritage est en proie à des transformations successives. Ces dernières offrent un miroir à des transformations plus larges : celles du territoire. L'entrée en scène des patrimonialisations pourrait être interprétée comme un coup d'arrêt des transformations de l'héritage : une mise sous cloche qui empêche ou altère autant que possible les effets du temps et des dynamiques locales. Notre hypothèse est qu'il n'en est rien : la mobilisation des héritages comme patrimoines continue de transformer les relations socio-spatiales. A travers les démarches de patrimonialisation, et particulièrement dans la sélection des héritages, dans les jeux d'acteurs et dans le mode de valorisation choisi, les transformations continuent d'être palpables. Dans le cas des patrimonialisations des héritages industriels en Monts d'Ardèche, ce sont des ruralités individuelles, parfois intimes, qui sont projetées. C'est aussi un rapport au patrimoine spécifique qui se construit, où la transformation prend toute sa place. Nous amorçons ainsi dans cette deuxième partie l'exploration de notre seconde hypothèse : les patrimonialisations mettent en jeu des modes d'habiter car elles stimulent des ruralités diverses.

Pour toucher à ces transformations à la fois historiques et contemporaines, collectives et individuelles, nous allons mobiliser des jeux de données divers. Dans un premier temps, la base de données des sites industriels anciens nous permet de plonger dans la constitution des héritages industriels, telle que nous l'avons présentée dans notre chapitre 3 (2.1). Pour rappel,

elle regroupe les sites pour lesquels il est possible de supposer une mécanisation, une main d'œuvre de 10 personnes ou plus, et/ou un export des matériaux au-delà de la limite du canton et qui existent avant les années 1960. Cette base de données permet également de saisir l'histoire post-industrielle des sites : les nouveaux usages mis en place y ont été répertoriés. L'adjectif « *nouveau* » se rapporte à l'existence de l'ancien usage productif et signifie « *plus récent* » et non « *qui vient d'apparaître* ». Nous utiliserons le mot « *site* » pour parler à la fois du site industriel et du site hérité comprenant de nouveaux usages. Nous reviendrons sur les limites de l'exploitation de ces données dans le cours du développement, au fur et à mesure de leur mobilisation. Pour aborder la question des patrimonialisations, les données de la participation observante et des études de cas sont mises en avant dans une lecture plus qualitative.

Nous déroulerons ce chapitre de façon assez chronologique et en emboitements successifs : d'abord en évoquant les liens que constituent le site industriel avec la société locale, ensuite en interrogeant l'évolution de ces liens au regard du changement d'usage. Par la suite, nous mettrons en parallèle les trajectoires identifiées dans la construction des héritages industriels et les patrimonialisations.



Figure 15 : économie de la partie 2

(Vigné 2021)

Chapitre 4 : Sites industriels et sociétés locales

Introduction de chapitre

L'objectif de ce chapitre est de questionner les liens existants entre les sites industriels de notre périmètre d'étude et les lieux sur lesquels ils s'installent. Ces premiers liens fondent un premier rapport au territoire mais aussi les premières traces de ce qui constituera l'héritage industriel : ils sont le temps zéro de la construction des héritages industriels mais ils expriment aussi une forme de ruralité que nous tenterons de définir.

Nous avons vu dans le chapitre 1 (1.1) que les sites industriels ruraux étaient favorisés par trois facteurs : les gisements de matières premières, la force motrice de l'eau et la main d'œuvre (Edelblutte et Legrand, 2012). A ceux-ci s'ajoutent d'autres éléments cités dans le chapitre 2 (1.1) : la présence de moulins, de manufactures royales et de travail à domicile. Ces éléments sont autant de potentiels liens construits entre le site industriel et le lieu (Edelblutte, 2018). Ces faisceaux de relations sont constitués de liens que nous allons tenter de décrire. Ce sont d'abord des liens productifs, issus classiquement de la mobilisation des *ressources* par l'industrie : l'usine mobilise des moyens présents sur le territoire. S'y ajoutent des liens sociaux et spatiaux : l'usine s'installe dans le paysage et dans la vie quotidienne des habitants du territoire. Mais cette partie ouvre également la voie à une interrogation sur la nature des liens entre le site et le lieu : mobilisent-ils les composantes citées dans les chapitres précédents ? En mobilisent-ils d'autres ? Sont-ils durables ? Forts ? Par ailleurs, il semble que ces liens ne se lisent pas qu'à l'échelle du site mais réclament aussi une attention portée à une échelle plus petite.

Nous mobiliserons la base de données des sites industriels anciens (implantés avant les années 1960), en portant une attention particulière aux données historiques : quelles sont les usines qui se sont implantées ? Où sont elles, dans leur environnement proche et lointain ? Pour compléter ces éléments, nous ferons aussi appel à des écrits d'historiens pour mettre en avant les interactions plus sociales.

A l'image des emboitements d'échelles proposés par Simon Edelblutte (2010) et détaillés dans notre chapitre 1 (1.2), nous proposons de les explorer à l'échelle du périmètre d'étude, de la vallée puis de celles du village et enfin du site lui-même. Par la suite, nous reprendrons ces considérations d'un point de vue plus social afin d'en éclairer la qualité.

1. A petite échelle : du périmètre d'étude à la vallée

Le recensement a permis de repérer 697 sites sur le périmètre d'étude. Leur répartition dans l'espace permet de mettre en avant certains liens : aux matières premières, à la main d'œuvre, à l'eau et à la pente mais aussi aux savoirs.

1.1. Typologie

Une première entrée dans notre base de données est une typologie des sites industriels.

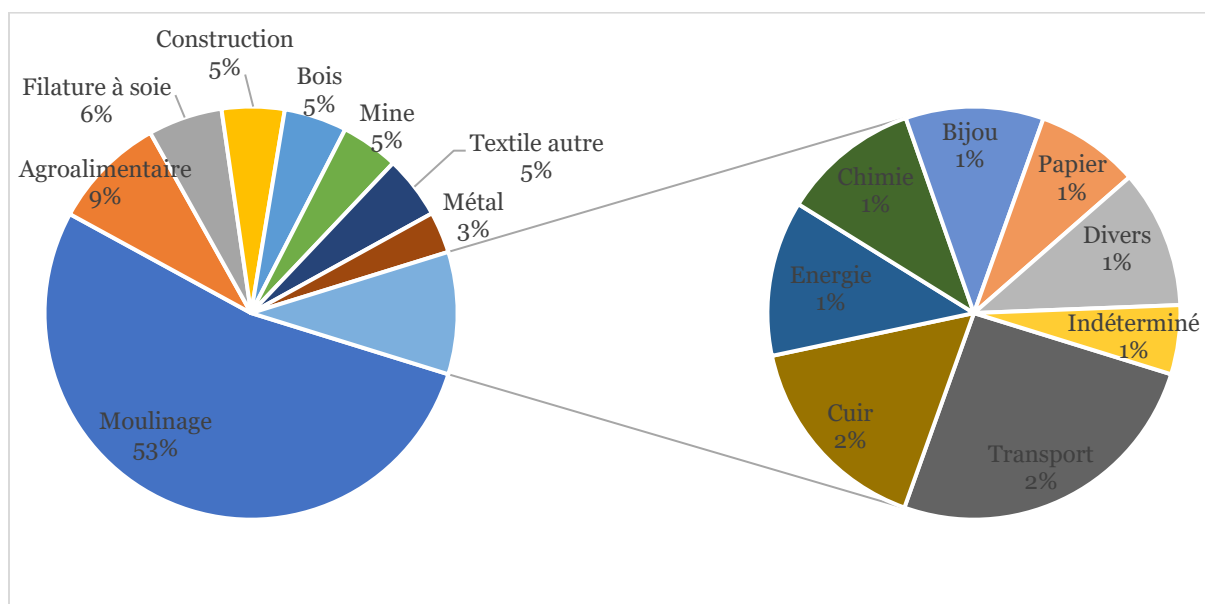


Figure 16 : les sites industriels anciens par secteur

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

- La majorité du corpus est composée des moulinages, soit les usines de torsion du fil de soie (411 occurrences).
- Les industries agroalimentaires (69 occurrences) sont principalement représentées par les minoteries, les sources et leur embouteillage, les conserveries (dont marrons glacés) et des fabriques de boissons.
- Les filatures à soie (45 occurrences) sont également suffisamment nombreuses pour être mises à part.
- Les industries de la construction (38 occurrences) regroupent majoritairement les carrières, les usines de tuiles, de briques, et de chaux.
- Les scieries, menuiseries et usines de tannins ont été rassemblées dans la catégorie du traitement du bois (38 occurrences).
- Les installations minières sont au nombre de 35 : elles correspondent aux sites miniers, qui peuvent faire partie d'une même concession.

- Les établissements textiles (38 occurrences, hors moulinages et filatures à soie) sont représentés par les tissages, les confections, les filatures à laine et les teintureries.
- Les secteurs suivants sont le travail du métal (25 occurrences : fonderies, charpentes métalliques, mécanique), les transports (19 : voies ferrées et entreprises de transport), le travail du cuir (12 : tanneries, mégisseries et confection), la production d'énergie (9 : usines à gaz et hydroélectriques), la chimie (8 : produits pharmaceutiques, engrais, pellicule photo), le bijou (8), le papier (6).
- Les usines notées dans divers (8 occurrences) forment un ensemble hétéroclite de fabriques de râtaux, de brosses, d'allumettes, de cierges et bougies et de verre.
- Sont restées indéterminées (4) des usines identifiées par leur forme architecturale mais dont la production n'est pas connue.

Il faut noter que la somme des occurrences indiquée ne se rapporte pas au nombre de sites : certains ont pu avoir plusieurs vocations, simultanément ou successivement, nous y reviendrons par la suite. La surreprésentation des moulinages n'est pas uniquement due à la bonne connaissance de ce secteur couvert par plusieurs études (Duprat et Paulin, 1985 et Morel, 2002). Comme le montrent les statistiques des établissements industriels en Ardèche en 1874, ils forment une partie considérable des sites industriels hérités. En revanche, les faibles recherches historiques sur certaines petites industries rurales (filature à laine, scieries, menuiseries) et leur installation dans des locaux relativement modestes rendent leur identification plus complexe : c'est un biais de lecture de cette base de données.

Ce recensement des types de sites industriels permet de mettre en évidence un premier lien : celui à la matière première. La présence du travail de la soie dans ces proportions est en partie due à la possibilité de mettre en place une production de cocons abondante. Il ne s'agit pas de prétendre que l'Ardèche était occupée par les muriers sous l'impulsion d'Olivier de Serre et que le moulinage découlerait ainsi de la présence des magnaneries (bâtiment d'« *éducation* », d'élevage, du ver à soie) et filages (filatures artisanales) préexistants : comme l'indique Yves Morel (2020, p. 99-100), c'est probablement plutôt l'inverse, début 18^e la soie moulinée en Ardèche ne provient du département qu'à raison d'un cinquième. Les propriétaires de moulinages, pour gagner en indépendance vis-à-vis de Lyon, ont donc largement encouragé la culture du murier, l'éducation du ver à soie et la filature au début du 19^e siècle. Cependant la possibilité de mise en place de cette culture, de cet élevage et de la première opération de transformation du fil en Ardèche mais aussi dans le Gard, a probablement entraîné en retour un développement du moulinage. Il faut nuancer ce lien géographique car la zone d'approvisionnement en soie est assez large : les sites industriels avaient donc une certaine latitude dans leur choix de localisation. Ce lien à la matière première est d'autant plus évident dans le cas des industries extractives, carrières, mines, sources d'eau

minérales, qui ne peuvent s'installer que là où se trouve leur ressource. La faiblesse des transports entrainera des installations importantes de traitement du minerai, laveries, fonderies, usine de briques. Le lien à la matière première existe aussi dans les usines traitant le bois, que ce soit les scieries en montagne ou les usines à tannins utilisant le châtaignier, ou dans les productions de peaux, en lien avec l'élevage. Il est bien moins évident dans des secteurs comme le bijou, le métal ou la chimie. C'est un autre lien qui se joue : celui du savoir-faire. Après que Georges Murat amène depuis les Vosges la méthode du travail de la chaîne à Saint-Martin-de-Valamas en 1868, le développement du bijou plaqué or se poursuit par la création d'établissements d'anciens ouvriers formés chez Murat dans les communes alentour. Au savoir-faire se lie le savoir social des réseaux : l'établissement mécanique Rouméas à Chomérac doit sa création à un mécanicien des moulins de Champ-la-Lioure (même commune) qui fabrique des pièces pour les moulins à soie. Ses coronelles (guide fil mobile dans l'opération de moulinage) seront brevetées et récompensées à l'exposition universelle de Paris en 1889, lui permettant d'étendre son entreprise (Guérin puis Suchier, encore en activité aujourd'hui).

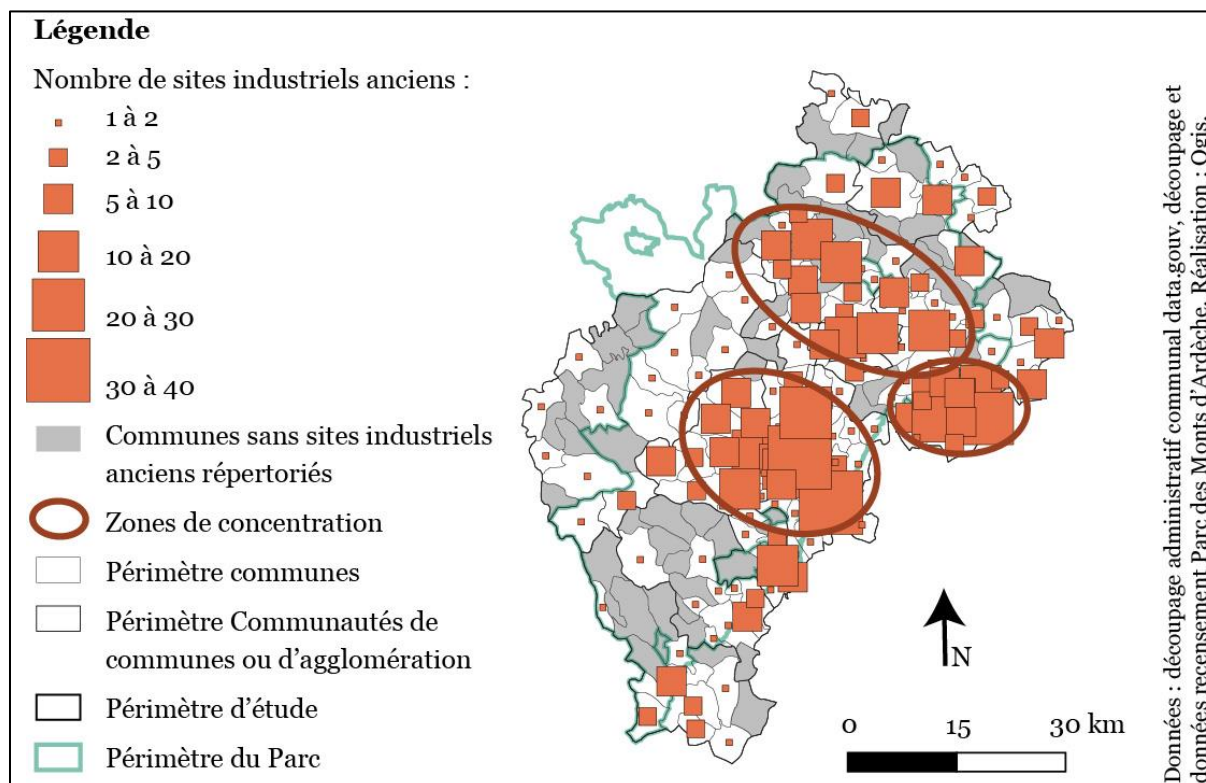
L'entrée par la typologie des usines permet d'identifier des premiers liens au territoire : ceux aux ressources exploitées sur place mais aussi aux savoirs, qu'ils soient savoir-faire développés localement ou savoir sociaux comme ceux des réseaux.

1.2. Répartition géographique

Les sites industriels sont répartis sur 144 des 201 communes de notre périmètre d'étude. La répartition des sites industriels anciens (construits avant les années 1960) par communes montre trois zones de concentration : du Nord au Sud, la moyenne vallée de l'Eyrieux, le bassin privadois et le bassin albenassien.

Des concentrations de moindre importance se trouvent autour de Désaignes-Lamastre à l'extrême Nord de notre périmètre, de la moyenne vallée de l'Ardèche sous Aubenas, et le secteur des Vans, à l'extrême Sud. Certaines de ces polarités peuvent être expliquées par la présence d'une ville ou des bourgs ruraux qui regroupe des possibilités de commerce (par exemple le marché aux cocons d'Aubenas cité par Morel, 2002) mais surtout un accès à une main d'œuvre importante. Par ailleurs ces concentrations peuvent être aussi dues à la présence d'un entrepreneur portant des investissements précoces : Murat pour le bijou à Saint-Martin-de-Valamas ou les Deydier pour la soie à Chomérac puis à Ucel. Nous identifions ainsi deux relations, celle déjà évoquée aux savoirs (savoir-faire et réseaux) et celle à la présence de main d'œuvre. Mais la polarisation autour des villes et bourgs ne suffit pas à comprendre la répartition géographique des usines : un étagement des sites selon l'altitude peut être observé. Les sites se trouvent en plus grand nombre dans les communes dont l'altitude moyenne est

inférieure à 600 m (458 cas) ou dont l'altitude moyenne est comprise entre 600 et 1000 m (210). Passé 1000 m d'altitude moyenne, seuls 35 sites ont été repérés. Cela s'explique notamment par l'importance des installations travaillant la soie : le fil devient cassant à basse température et réclame donc des salles chaudes, ce que devient d'autant plus difficile en montagne. C'est à nouveau le lien à la matière première qui peut se lire ici. Mais une autre raison fait que les installations industrielles se font moins en plateaux qu'en zone de pentes.

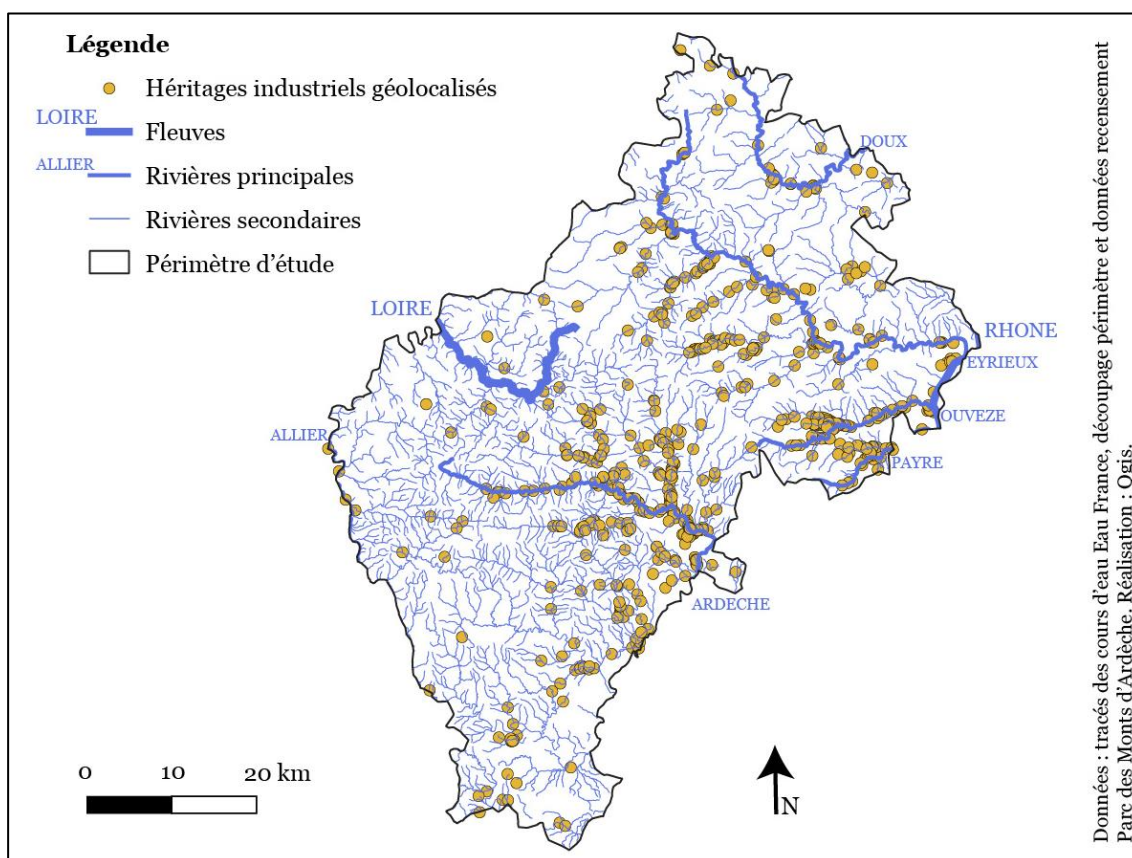


Carte 11 : Les sites industriels anciens par commune

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

Parmi les 697 sites recensés, 626 ont pu être géolocalisés. Les 71 autres sont soit des sites localisés de manière imprécise (si une usine existe sur telle commune mais n'apparaît pas sur les matrices cadastrales et/ou a actuellement disparu, cela rend sa localisation difficile), soit des sites à localisation multiples (voies ferrées et leurs gares). Cette géolocalisation permet une identification plus précise des concentrations des sites. La double relation à l'eau et à la pente est ainsi rendue visible. Les sites s'identifient en grappes le long des cours d'eau, selon le modèle des « vallées industrielles » (Edelblutte, 2010). Il peut être surprenant de constater que cela ne se réduit pas aux cours d'eau les plus importants : l'Allier rejoignant la Loire, l'Ardèche, la Payre, l'Ouvèze, l'Eyrieux et le Doux rejoignant le Rhône. Les concentrations se forment aussi autour des affluents de ces rivières, et même sur les affluents de leurs affluents. C'est que, outre l'eau, la production d'énergie suppose la pente : les deux sont indissociables. Yves Morel observait que la Drôme, pourtant tout aussi bien située géographiquement vis-à-

vis du pôle soyeux lyonnais, n'avait pas connu cette même expansion du moulinage : il l'explique par l'absence de pente sur toute la partie ouest du département, repoussant le potentiel énergétique loin du couloir rhodanien (2020, p. 50). Sur chaque cours d'eau, le potentiel hydraulique est exploité pour faire tourner le plus d'usines possibles : les filatures, moulinages, scieries, minoteries, mégisseries, tanneries, usines mécaniques l'utilisaient pour faire tourner les machines. Il en va de même pour tous les sites équipés de machine à vapeur. La présence antérieure des moulins, pour la reprise de leur droit d'eau, est donc courante. Mais dans les tanneries, les usines à tannins, les laveries de minerai ou les filatures, l'eau est aussi un intrant dans la production. Bien entendu, tous les sites n'entretiennent pas ce lien au cours d'eau : les sites d'extraction d'une part (mines, carrières ou sources), et les sites plus récents d'autre part (première moitié du 20e siècle) n'ont pas forcément besoin de l'eau.



Carte 12 : les sites industriels anciens et les cours d'eau

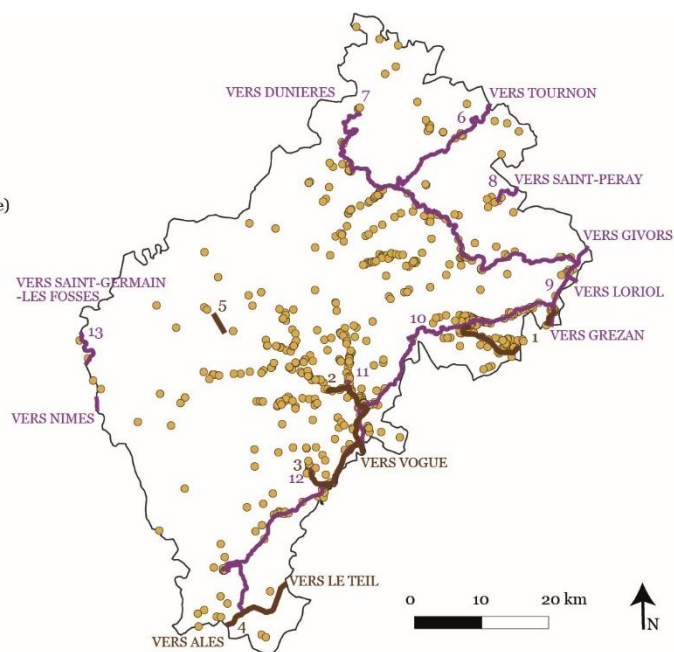
(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

Les vallées sont également des axes de communication, non pas par voie fluviale mais parce qu'au cours des 19e et 20e siècle, le réseau routier a largement évolué en se constituant notamment en fonds de vallées. L'organisation en vallées tient aussi à la présence d'un autre mode de transport. Aujourd'hui seul département français dépourvu de gare voyageurs, l'Ardèche a pourtant développé au 19e un réseau ferroviaire important. Plusieurs voies ferrées doivent leur existence à l'industrie minière, sans cesse à la recherche de débouchés. Les mines

de charbon de Prades ont tout intérêt à se mettre en contact avec les cimenteries Lafarge en fonctionnement en bordure du Rhône à Viviers-Le Teil et à Cruas (2). C'est dans cette même recherche de débouchés que la Transcévenole (5), ligne qui devait raccorder Lalevade-d'Ardèche au Puy-en-Velay, est déclarée d'intérêt général et que les travaux pour sa mise en œuvre commencent sans jamais aboutir (le tronçon noté sur la carte correspond au tunnel du Roux, reconverti en tunnel routier). Les mines de charbon de Banne ont besoin de se raccorder au bassin minier d'Alès mais aussi à la vallée du Rhône (4). C'est le cas aussi pour les mines de plomb argentifère de Largentière (3). Les mines de fer de Privas se mettent en rapport avec les fonderies de La-Voulte-sur-Rhône et du Pouzin (1). D'autres lignes n'ont pas un lien aussi direct à l'industrie mais il paraît logique de supposer que leur mise en service a facilité d'une part les déplacements de main d'œuvre, et d'autre part le transport des marchandises. Il s'agit de plusieurs voies de tramways (numérotées 8, 10, 11 et 12), de lignes largement internes au département (6 et 7) mais aussi de lignes à caractère régional (9 et 13). Les sites industriels s'implantent aussi en fonction du réseau de communication, expression d'un savoir social.

Légende

- Héritages industriels géolocalisés
- Voies ferrées en lien direct avec l'industrie
 - 1 - Le Pouzin - Privas : mines de fer
 - 2 - Vogüé - Lalevade-d'Ardèche : mines de charbon
 - 3 - Vogüé - Largentière : mines de plomb argentifère
 - 4 - Le Teil - Alès (30) : mines de charbon
 - 5 - Le Puy (43) - Lalevade : mines de charbon (non réalisée)
- Voies ferrées en lien indirect avec l'industrie
 - 6 - Tournon - Lamastre - Le Cheylard
 - 7 - La-Voulte-sur-Rhône - Le Cheylard - Saint-Agrève - Dunières (43)
 - 8 - T - Saint-Péray - Vernoux-en-Vivaraïs
 - 9 - Givors (69) - Grezan (30)
 - 10 - T - Le Pouzin - Privas - Aubenas - Uzer - Les Vans - Saint-Paul-le-Jeune
 - 11 - T - Aubenas - Vals-les-Bains
 - 12 - T - Uzer - Largentière
 - 13 - Nîmes (30) - Saint-Germain-les-Fossés (03)
- Périmètre d'étude



Données : tracés des voies ferrées, découpage périmètre et données recensement Parc des Monts d'Ardèche. Réalisation : Qgis.

Carte 13 : les sites industriels anciens et les voies ferrées

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

La répartition géographique met fortement en avant le lien à l'eau et à la pente. Les liens à la présence de main d'œuvre et celle de voie de communication (pour la main d'œuvre et pour le transport de marchandises) sont également identifiées.

A petite échelle, le recensement des sites industriels anciens nous permet de saisir l'importance des usines consacrées au travail de la soie sur notre périmètre d'étude mais aussi

la diversité des secteurs industriels existants, même en nombre restreint. Des figures spatiales émergent : les bassins industriels du Cheylard, de Privas et d'Aubenas mais aussi les vallées industrielles. Tout ceci nous permet aussi de commencer à questionner les liens produits par ces sites industriels en termes de lien à la matière première, à la main d'œuvre, à l'eau et à la pente, mais aussi aux savoirs que sont les savoir-faire industriels évidemment mais aussi les savoirs sociaux. Les tropismes observés en fonction de ces liens interrogent une généricité apparente des ressources mobilisées. Si ces relations semblent individuellement reproductibles et ainsi délocalisables, chacun pouvant se retrouver par ailleurs, leur combinaison dans cet espace restreint ouvre la possibilité d'une spécificité. Nous proposons de continuer à explorer cette hypothèse dans les parties suivantes. Ce tableau général nous permet maintenant de s'approcher plus concrètement de réalités plus locales : celles des villages mais aussi des sites.

2. A grande échelle : le village et le site

Les installations de sites industriels peuvent également être appréhendées à une échelle plus humaine. Proches des bourgs, ils créent des dynamiques urbaines. Plus éloignés, ils entrent néanmoins en interaction avec leur environnement. Ces relations spatiales, outre l'attachement au lieu, questionnent la réciprocité du lien : les sites industriels se positionnent en fonction de caractéristiques spatiales mais ces caractéristiques évoluent aussi en interdépendance avec eux. Nous proposons de les explorer dans ces configurations :

- Le « *village industriel* » pour reprendre la définition de la « *ville industrielle* » de Simon Edelblutte (2010), un village déjà existant accueillant de nombreuses usines au 19e et 20e siècle.
- Le « *hameau-usine* » pour réinterpréter à nouveau les « *villages-usines* », soit des géosystèmes industriels dans lesquels l'installation de l'usine a généré des usages d'extraction, d'alimentation en énergie, de gestion des déchets, de stockage, de circulation, d'administration, de logement ou de services (*ibid.*).
- Les « *grappes* » d'usines ou « *faubourgs industriels* », qui, à une échelle plus importante que celle de la vallée, regroupent un grand nombre des sites sans se rattacher à un centre-bourg.
- L'« *industrie diffuse* » composée de sites isolés.

Pour cela chacun des 325 sites localisés s'est vu affecter une forme spatiale en fonction de la continuité du bâti : isolé, en faubourg (rattaché au centre-bourg par un bâti lâche), en hameau (bâti dense non rattaché au centre-bourg), et en centre-bourg.

| FORME SPATIALE | NOMBRES DE SITES | NOMBRES DE COMMUNES CONCERNEES |
|-----------------|------------------|--------------------------------|
| ISOLES | 344 | 130 |
| EN FAUBOURG | 128 | 19 |
| EN CENTRE-BOURG | 126 | 47 |
| EN HAMEAU | 28 | 14 |

Tableau 15 : les formes spatiales des sites industriels anciens

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

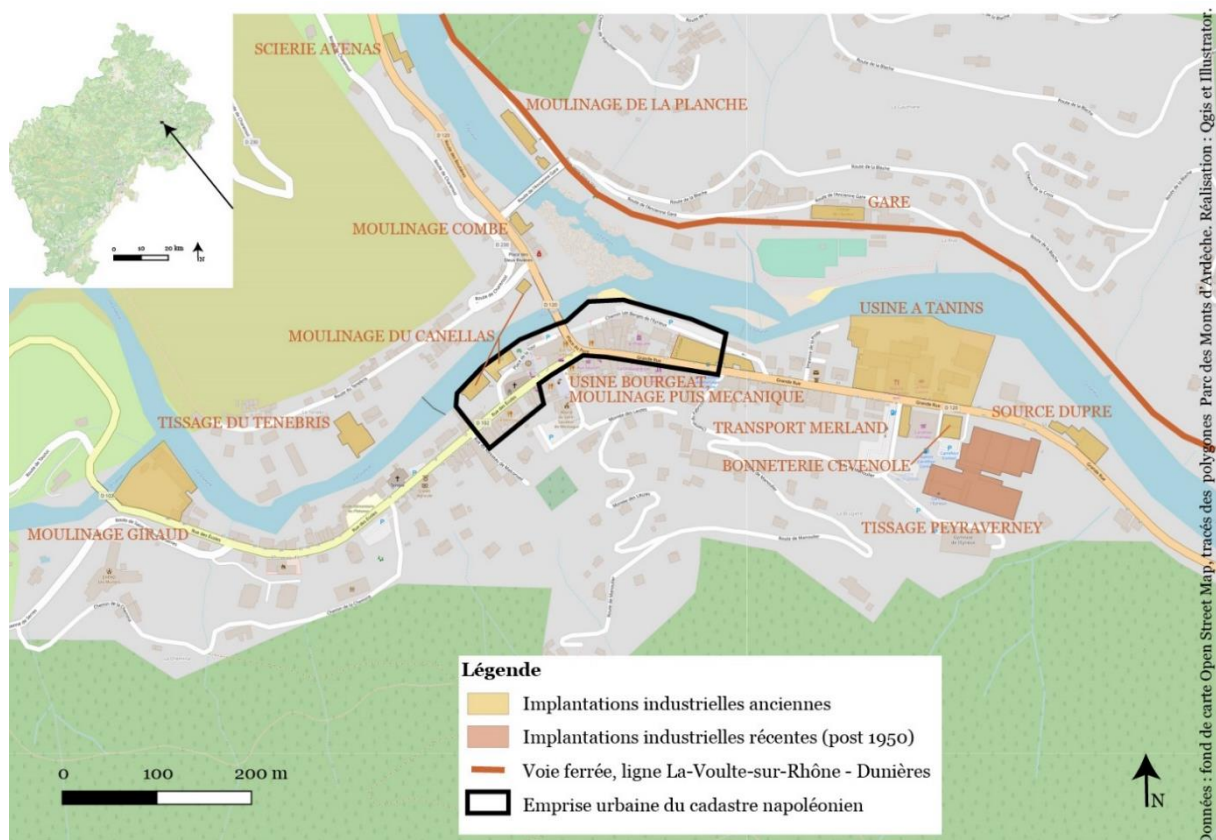
2.1. Villages industriels en hameaux-usines

Certaines usines se sont construites à proximité direct des bourgs existants : c'est le cas pour environ 20% des sites (parmi les localisés) concernant 47 communes. Dans un premier temps, c'est la stratégie de nombreux entrepreneurs : ils sont ainsi certains d'avoir une main d'œuvre à proximité.

Cela ne signifie pas que chacune de ces communes abrite un village industriel. Pour vingt-et-une d'entre elles, l'installation en centre-bourg ne concerne qu'une usine. Pour les autres, d'autres critères sont à prendre en compte. Dans sept villages, le nombre d'usines, leur taille ou leur disparition rapide illustrent un impact restreint de l'industrie sur le centre-bourg : à Burzet, Dornas, Mayres, Meyras, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-Labrousse ou Thueyts. Huit communes comptent quelques sites dans leur centre-bourg mais la majorité se situent dans un faubourg ou un hameau extérieur ou encore sont isolés : à Aubenas, Le Cheylard, Marcols-les-Eaux, Privas, Le Pouzin, Saint-Pierreville ou Les Vans. Enfin, dans dix cas, les villages ou les villes peuvent être caractérisés comme industriels : à Flaviac, Labégude, Lalevade-d'Ardèche, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierre-de-Colombier, Saint-Sauveur-de-Montagut, Vals-les-Bains ou La-Voulte-sur-Rhône. Pour illustrer cela, nous allons prendre en exemple Saint-Sauveur-de-Montagut, village au confluent de l'Orsanne et de la Glueyre et de la Glueyre et de l'Eyrieux.

Sur le cadastre napoléonien, établi sur cette commune en 1841, le centre bourg est très réduit, se résumant à quelques maisons autour de l'église et à une usine déjà installée, le moulinage du Canellas ou du Gadet. Le village est pourtant déjà en croissance démographique importante, puisqu'il compte 804 habitants, contre 590 en 1800. Au fil du temps, le village va accueillir treize sites industriels dans ses abords directs (l'un d'eux, trop récent, ne fait pas partie de notre recensement mais a été inclus ici pour des raisons de compréhension générale). L'emprise de ces sites sur le village est ainsi très conséquente. Par ailleurs, ces sites de production sont directement rattachés à la mise en place de logements, patronaux ou ouvriers. Sur la rive gauche de la Glueyre se trouve ainsi la maison de maître correspondant au moulinage du Canellas ou du Gadet. Nous pouvons également nous accorder avec Didier Picheral (2015) à considérer que la facture de certains bâtis du village rappelle l'architecture de logements ouvriers : façades qui se répètent le long de la rue, bâtiments en pierres de tout

venant, sans enduits. Parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique à ce jour, nous ne les avons cependant pas inclus dans la représentation cartographique. Il faut cependant bien comprendre que si l'industrie a employé 550 personnes sur le bourg dans la première moitié du 20e siècle (*ibid.*), pour une population qui avoisinait alors les 1200 à 1700 habitants, une grande partie des aménagements urbains sont liés indirectement au moins à l'installation industrielle. Cela vaut pour les logements mais également pour les commerces et pour un certain nombre d'artisans vivant d'activités de sous-traitance. Le terme de « *village industriel* » ne peut donc s'appliquer à tous les cas où les sites industriels se situent en centre bourg. Il convient de distinguer : les centre-bourg marqués par un grand nombre d'usines sur le long terme et, d'une part, ceux qui comptent un petit nombre d'usines et/ou sur un temps assez court, qui rejoignent ce corpus de l'industrie diffuse, et, d'autre part, les communes où les usines en centre-bourg sont assez nombreuses et durables mais qui ne constituent pas la majorité du corpus de site de la commune, et qui seront plutôt qualifiées dans les hameaux-usine ou les grappes.

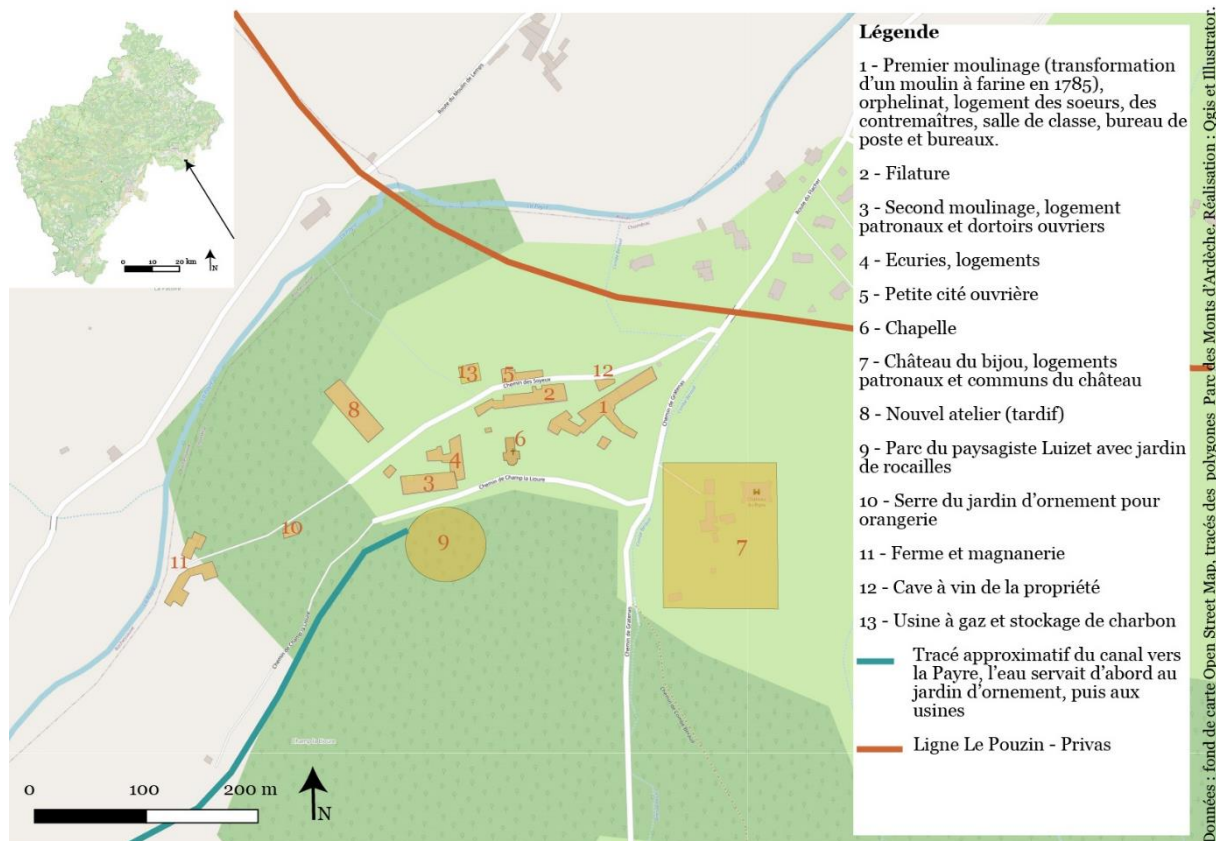


Carte 14 : les usines du village de Saint-Sauveur-de-Montagut

(Vigné, 2021)

Lorsque les sites ne se situent pas en centre-bourg, ils peuvent être regroupés dans un hameau ou un faubourg : c'est le cas pour 156 sites concernant 33 communes. Nous n'avons pas identifié sur notre périmètre d'étude de géosystème industriel (Edelblutte, 2010) où l'usine

aurait donné lieu à la constitution d'un « *village-usine* ». La plupart des sites en hameau s'installent dans des hameaux existants et ne fonctionnent pas de manière synchrone entre eux : ils sont plutôt de l'ordre de l'industrie diffuse. Le cas du « *hameau-usine* » de Champ-la-Lioure forme une exception. Au XVIIIe siècle, une habitation et un moulin, utilisant les eaux de la Payre, se trouvent sur le site. L'installation d'un moulinage vers 1785 constitue la première installation industrielle. Au cours du 19e, un second moulinage, une filature et un orphelinat s'ajoutent au site.



Carte 15 : un « hameau-usine », Champ-la-Lioure (Chomérac)

(Vigné, 2021)

Au début du 20e siècle le site a sa forme la plus aboutie. La Payre met toujours en route les moulinages mais elle est complétée par une usine à gaz qui sert particulièrement à la filature et à l'éclairage du site. Le charbon est également utilisé. Ce sont 200 employés qui y travaillent en 1911 et leur nombre ira jusqu'à 300 (Chaudanson, 2015). Ils logent à l'orphelinat, encadré par des sœurs, à la petite cité ouvrière ou dans les dortoirs. Un service de transport assure les allées et venues hebdomadaires des ouvrières locales. Une école et une chapelle se trouve également sur le site. Les entrepreneurs logent au château du Bijou, à proximité. Pour leur confort, un jardin d'ornement et une orangerie sont installés. La ferme assure une production qui permet une forme d'autarcie. La voie ferrée Le Pouzin – Privas passe à proximité directe

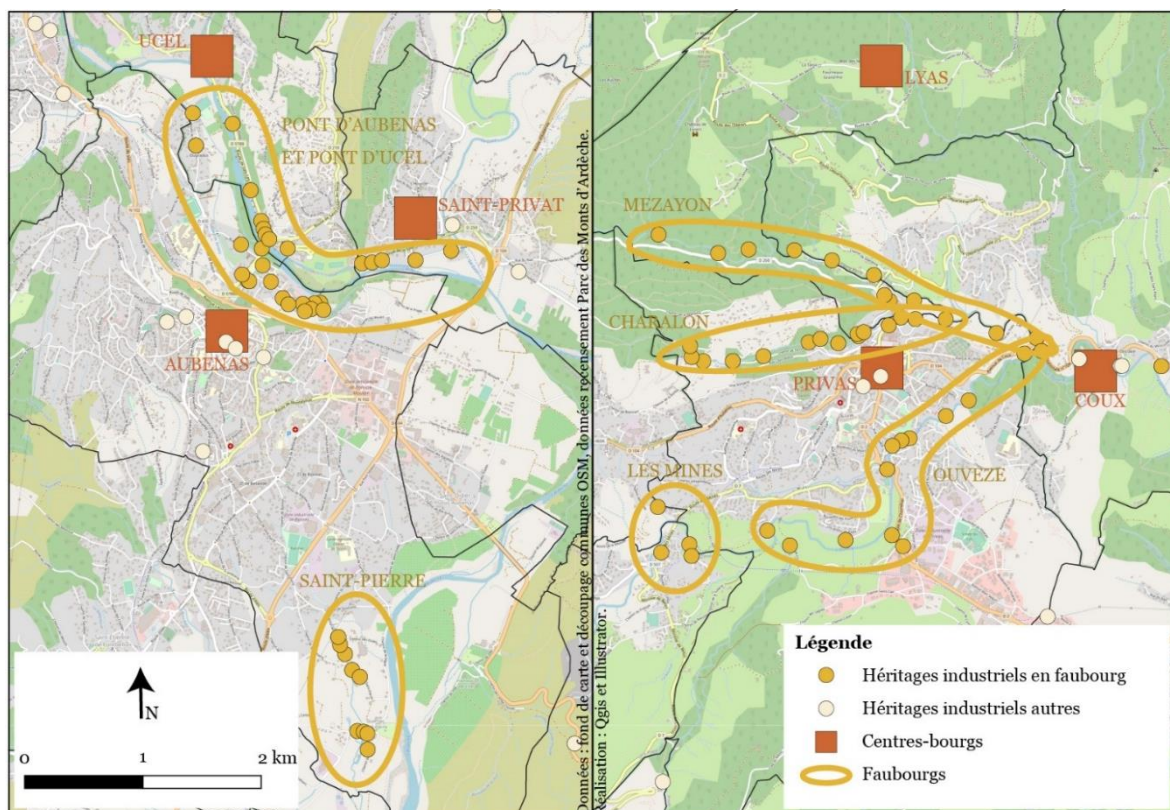
du site mais les interactions pour le transport de voyageurs comme de marchandises ne sont pas très documentées.

Si les sites comme Champ-la-Lioure demeurent une exception, quelques uns s'en approchent : les moulins et tissage Plantevin à Chirols (alimentation énergétique, logements, orphelinat, chapelle, boulangerie), les moulins, filature et tissage de Landes à Chassiers (énergie, logements, chapelle), les moulins et filature Deydier à Ucel (énergie, logements, chapelle) ou encore à l'usine hydroélectrique de Montpezat-sous-Beauzon (cité ouvrière). Il faut également noter le site minier Penarroya à Largentière (cité ouvrière Neuilly-Nemours) et le site hydroélectrique de la Compagnie Nationale du Rhône de Beauchastel (cité ouvrière), tous deux non compris dans notre inventaire car trop récents.

L'approche à plus grande échelle permet d'identifier des formes spécifiques : celle du village-industriel et du hameau-usine. Ils sont l'expression d'un lien fort de l'industrie au territoire, avec une organisation urbaine et sociale qui colle à l'installation industrielle.

2.2. Installations en faubourgs et sites isolés

Si les concentrations d'usines demeurent une exception, c'est donc que l'implantation des sites est dans l'ensemble peu liée aux tissus urbains existants. Deux modèles apparaissent donc dominants : celui des grappes d'usines et celui des sites isolés.



Carte 16 : les installations en faubourgs à Aubenas et Privas

(Vigné, 2021)

Le modèle des grappes d'usines est plus habituel. Cependant là encore, toutes les usines de faubourg ne créent pas de faubourgs industriels : deux des communes ayant des sites en faubourg sont plutôt caractérisées par le nombre de sites au sein du bourg (Saint-Martin-de-Valamas et La-Voulte-sur-Rhône) et deux autres comptent seulement deux sites en faubourg, nombre trop faible pour constituer un faubourg industriel, et sont plutôt de l'ordre de l'industrie diffuse (Saint-Cirgues-en-Montagne et Saint-Etienne-de-Fontbellon).

Sur le secteur d'Aubenas, les usines se sont installées un peu à l'écart des centres-bourgs anciens d'Ucel, d'Aubenas et de Saint-Privat formant deux faubourgs industriels : celui de Pont d'Aubenas et Pont d'Ucel et celui de Saint-Pierre. Aujourd'hui l'urbanisme s'est largement étendu sur le premier faubourg : un véritable quartier de la ville existe à Pont d'Aubenas, alors que le centre-bourg d'Ucel s'est bien déplacé sur le faubourg industriel laissant l'appellation Le Vieil Ucel au centre-bourg historique. Du côté de Saint-Pierre, l'urbanisme n'est pas aussi dense mais les usines se sont largement développées depuis 1950. Sur le bassin Privadois, la même concentration sur les faubourgs se retrouve hors des centres-bourgs de Privas, Lyas, Coux, Veyras ou Saint-Priest. Trois grappes se forment autour des trois cours d'eau : Chalaron qui se jette dans le Mézayon qui se jette dans l'Ouvèze. Un autre faubourg existe sur le quartier des mines de Saint-Priest et Veyras (leurs centres-bourgs sont à l'Ouest de notre carte). Ici, si le quartier des mines, la confluence du Chalaron et du Mézayon (dit Petit Tournon) et la basse partie de l'Ouvèze se sont densifiés, ce n'est que peu le cas sur le reste des faubourgs. Ce qui dirige l'installation des usines reste la présence de la ressource : en eau le long des rivières, en fer pour le quartier de la mine.

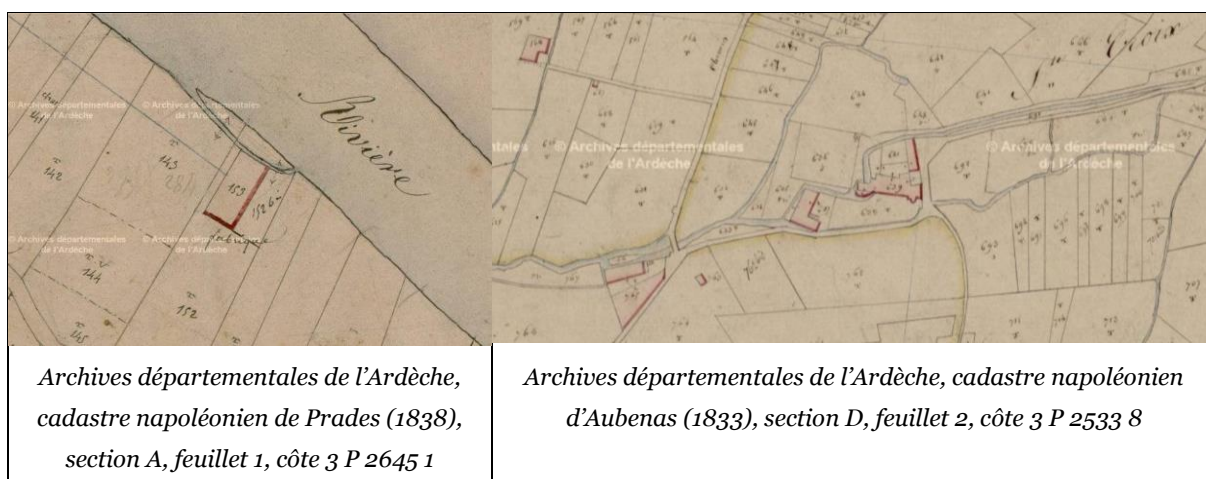


Illustration 2 : les moulinages, isolés ou en grappes

(Source : Archives départementales de l'Ardèche)

Ce lien par les ressources implique que le site industriel ne se résume que rarement à l'usine, y compris dans le cas de sites isolés. C'est la majorité de notre corpus : 344 sites sur 130 communes. Le modèle architectural du moulinage (Duprat et Paulin, 1985) comprend, outre la salle d'ouvroison, un étage d'habitation (qui peut accueillir le patron, le contremaître

et/ou les dortoirs et la cuisine des ouvrières) et un de combles. Il comporte aussi un local dédié à la production d'énergie, par roue à aubes, puis par turbine. A celui-ci est rattaché un canal d'amenée et à son seuil sur la rivière. Structures assez légères d'abord, les prises d'eau sont maçonnées à partir de la fin du 19e siècle, modifiant plus fortement les rivières. Parfois le site s'agrémente d'un jardin (potager ou d'ornement), d'une terrasse, d'un logement patronal distinct, ... Le site peut être isolé, comme la fabrique du Salyndre à Prades, ou en lien avec d'autres, notamment par le biais de l'utilisation de l'eau, comme les fabriques Sainte-Croix à Aubenas (quartier Saint-Pierre).

La même organisation se retrouve sur beaucoup de sites 19e : dans les filatures, les usines à bijoux, les tanneries et mégisseries, les papeteries, les minoteries. Pour les mines, l'organisation est sensiblement différente : l'isolement des sites et la quantité de main d'œuvre nécessaire entraînent la construction de bâtiments spécifiques pour l'accueil sur place des ouvriers et encadrants. Mais se retrouvent les espaces d'extraction, de traitement (souvent avec leur gestion de l'eau, nécessaire), les logements, les bureaux, ... Il semble que les sites plus tardifs prennent moins en compte cet environnement nécessaire : avec l'arrivée de l'électricité, ils s'autonomisent vis-à-vis de la force motrice de l'eau ; avec la fin du paternalisme, la vie des ouvriers est moins régie par le patron ; avec la prise en compte des pollutions, les alentours de l'usine ne sont plus fréquentables ; avec les progrès de la mécanisation, les machines sont plus fiables et ne nécessitent pas une attention aussi constante. Mais industrie diffuse ne signifie pas forcément que son impact sur le lieu est inexistant : pour prendre l'exemple d'Alissas, qui compte neuf sites industriels anciens dont deux seulement se situeraient dans le village (l'une d'elle n'a pas été localisée avec précision et n'est donc pas comptabilisée comme « *en centre-bourg* ») et toutes les autres sont isolées, il semble pourtant difficile d'imaginer que pour une population qui oscille entre 449 et 944 habitants entre 1793 et 1946, la présence de ces usines n'ait pas impacté la commune. La relation ici n'est pas forcément spatiale, mais elle est probablement sociale.

La grande majorité des sites industriels anciens sont de l'ordre de l'industrie diffuse. Il est difficile de poser une limite franche avec les sites implantés en grappe tant les usines s'organisent en chapelet le long des vallées. Nous avons retenu les grandes concentrations à proximité d'un pôle urbain. Ces considérations permettent aussi de questionner l'organisation même des sites, souvent en lien avec la rivière ou la ressource, rarement constitués du seul espace de production, ils sont de toute façon ouverts sur la société locale.

Qu'elles s'en servent comme appui ou qu'elles contribuent à le construire, les usines investissent l'espace ardéchois. Les configurations les plus polarisantes, villages industriels,

hameau-usine, grappes ou faubourgs industriels, ne recouvrent que peu des réalités de l'industrie ardéchoise. La majorité reste à l'industrie diffuse. Mais comme cela pu être évoqué, diffuse ne signifie pas non ancrée. Nous retiendrons de cette exploration à grande échelle que les relations sont effectivement le résultat d'une co-construction : entre le site de l'usine et la vie de la commune qui l'accueille. Ceci alimente l'hypothèse d'une industrie qui peut se construire comme une spécificité. En effet, la dépendance au contexte socio-territorial, marque de la ressource spécifique telle que définie dans le chapitre 1 (1.1), est ici à la fois due à la prise en compte de singularités géographiques (l'eau, la pente, la vallée, l'altitude) et à une mobilisation d'acteurs : les propriétaires d'usines qui les implantent, les populations ouvrières qui s'y déplacent (pour s'y installer ou ponctuellement). Cette emprise spatiale est un socle pour questionner leur influence sur la construction sociale.

| FORME SPATIALE | NOMBRES DE SITES | NOMBRES DE COMMUNES CONCERNEES |
|---------------------|------------------|--------------------------------|
| DIFFUSE | 377 | 130 |
| HAMEAU-USINE | 5 | 5 |
| FAUBOURG INDUSTRIEL | 93 | 13 |
| VILLAGE-INDUSTRIEL | 126 | 10 |

Tableau 16 : les formes spatiales de l'industrie par commune

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

3. Des liens sociaux

Le nombre d'usines, leur emprise spatiale et la continuité de l'exploitation de certaines sur près de trois siècles invitent à considérer que le lien social était particulièrement fort. Qu'en est-il ? Nous avons principalement à notre disposition pour répondre à cette question les travaux historiques produits sur le moulinage, mais aussi quelques éléments sur le passé minier. Ces deux industries totalisent 58% des sites industriels et sont donc assez représentatives du périmètre d'étude. Nous allons examiner ces relations sociales à travers deux aspects : la quantité de population mobilisée d'une part et la qualité des liens sociaux d'autre part. Ces indicateurs sont disponibles à travers des études existantes, nous permettant de ne pas nous plier au travail de l'historien. Bien sûr, ils ne sauraient résumer le lien social en son ensemble : elles sont plutôt à saisir comme des fenêtres d'observation sur ces réalités sociales diverses.

3.1. Observations quantitatives

Pour dresser un portrait assez large, nous proposons de nous intéresser d'abord aux variables statistiques. Nous reprendrons d'abord l'analyse d'Yves Morel sur les données démographiques à propos du moulinage, avant de tenter de l'élargir sur toutes les formes d'industries et sur tout notre périmètre.

En 1874, l'Ardèche compte 28 234 salariés travaillant dans le secteur secondaire constitué de 999 établissements (Morel, 2002). Pour mémoire en 1876, le département est à son maximum de population avec 384 378 habitants : le secteur emploie donc environ 7% de la population (toutes classes d'âge confondues). 113 de ces établissements sont recensés comme fermés à cette date. L'activité industrielle était beaucoup plus aléatoire à cette époque : il y a les variations saisonnières (plus assez d'eau pour faire tourner l'usine, plus assez d'ouvriers qui sont pris au travail des champs) mais aussi des épisodiques arrêts de l'activité pour des raisons financières. Par ailleurs, comme le montre l'exemple de Saint-Sauveur-de-Montagut avec un tiers de la population en activité dans l'industrie au début du 20e, il y a des écarts importants entre les communes et selon les époques. A défaut de statistiques générales plus larges, prenons l'exemple de la soie. En 1874, les filatures, moulinages et tissages représentent 535 établissements mais 20 555 ouvriers (*ibid.*), qui sont en fait en très grande majorité des ouvrières. Sur le village d'Ucel (neuf fabriques dont la grande « Royale »), sur les 450 mariages célébrés entre 1830 et 1889, 135 impliquent une ouvrière en soie, soit 30% (*ibid.*). Sur le village d'Issamoulenc (une fabrique appelée « *Foulix* » de taille importante, et quatre fabriques dans le bourg voisin de Saint-Julien-du-Gua) pour un nombre à peu près identique de mariages entre 1833 et 1902, 183 impliquent une ouvrière en soie, soit 40% (Morel, 2011). En conclusion de sa thèse (2002), Yves Morel compare les bourgs mouliniers à d'autres bourgs équivalents en taille au début du 19e mais n'ayant pas accueilli d'activité industrielle. Il semble ainsi que la présence des usines retarde ou freine l'exode rural. Cela pourrait illustrer deux choses. D'une part que les installations industrielles ont un effet sur la démographie des communes qu'elles occupent. D'autre part que le lien social n'est pas forcément indexé au nombre de sites industriels ou à leur forme spatiale : Ucel est une représentante des communes avec un faubourg industriel, alors que Foulix est le seul site d'Issamoulenc et possède un caractère isolé ; pourtant l'un et l'autre ont un impact important sur leur commune.

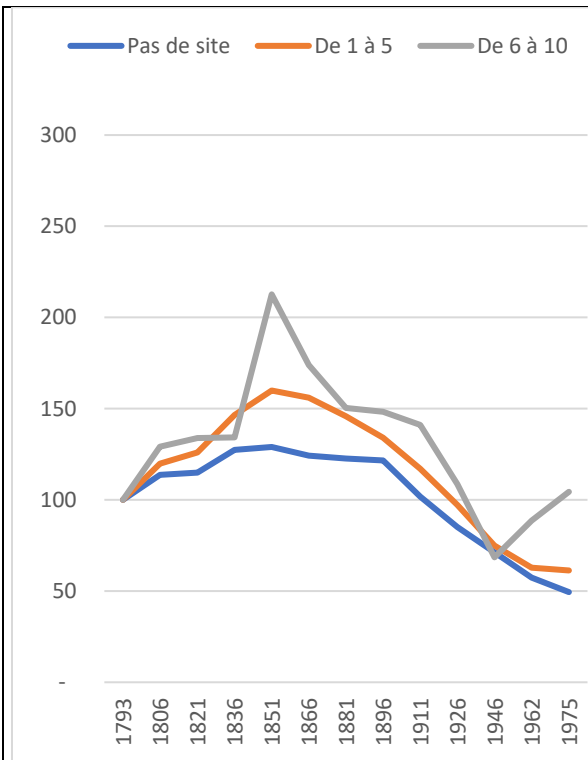
Pour prolonger cette analyse, nous proposons d'interroger les transformations démographiques de notre périmètre d'étude en lien avec l'industrie et plus largement l'activité économique. Ce choix de se concentrer sur ces variables de population par commune est opportuniste : ce sont les seules statistiques disponibles sur le temps long grâce à la mise en place des recensements (base Cassini de l'EHESS de 1793 à 1946 puis base INSEE de 1954 à 2014). Les liens à la société locale que nous avons identifiés dans notre première partie étaient pris du point de vue de l'implantation des sites anciens : nous proposons ici de faire la démarche inverse et de voir si, à l'échelle du périmètre, les évolutions démographiques se corrélaient avec les implantations industrielles. Dans un premier temps, nous proposons donc de reprendre l'analyse d'Yves Morel concernant la comparaison de communes ayant beaucoup de moulinages à d'autres de taille comparable n'en ayant pas mais, d'une part, en l'étendant à

toutes les communes du périmètre et, d'autre part, en considérant toutes les implantations industrielles anciennes. Nous avons à cet effet constitué des groupes de communes¹⁸ en fonction de leur population en 1793 : moins de 500 habitants (43 communes), entre 500 et 1000 habitants (74), entre 1000 et 1500 habitants (42), entre 1500 et 2000 habitants (19) et plus de 2000 habitants (23). En effet, la supposition était que la présence de 1 ou 2 sites industriels pourrait avoir des effets sur la population d'une petite commune mais pas forcément sur une autre dont la population était plus importante : il s'agissait donc de comparer des effets comparables. Pour chaque classe, des subdivisions ont été construites en fonction du nombre de sites industriels recensés sur la commune (toutes dates confondues)¹⁹ : pas de sites, de 1 à 5, de 6 à 10, de 11 à 20 et plus de 20. Pour que les évolutions de population soient comparables, elles sont exprimées en base 100 pour la population de 1793. Les cinq graphiques sont présentés avec la même légende et le même écart des axes pour plus de lisibilité. Les dates de recensement retenues en abscisse proposent un écart de 15 ans (sauf 1793-1806 et 1962-1975 : 13 ans, 1946-1962 : 16 ans et 1926-1946 : 20 ans)²⁰ et portent jusqu'à 1975 : les derniers sites anciens recensés datant des années 1950, il a été considéré que la nature des évolutions liées à leurs implantations n'influençait pas ou peu au-delà.

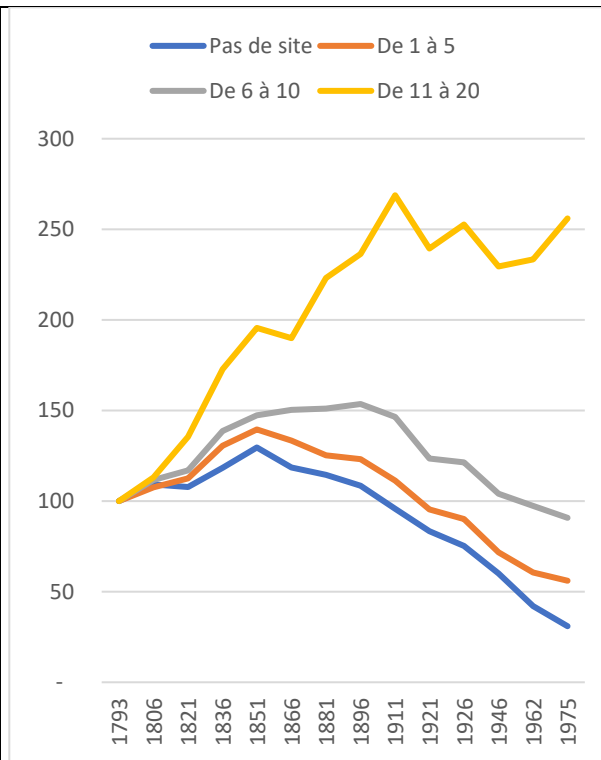
¹⁸ Nous avons, pour plus de lisibilité, pris en compte les communes actuelles mais aussi les communes qui faisait partie de leur territoire en 1793 : par exemple Antraigues-sur-Volane et Asperjoc sont comptabilisées ensemble car elles sont aujourd'hui Vallées-d'Antraigues-Asperjoc ; mais elles sont aussi comptabilisées avec Laviolle, qui ne possède une existence administrative propre qu'à partir de 1841.

¹⁹ Le décompte des sites s'est fait sur la base communale énoncée plus haut : pour reprendre l'exemple cité, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc possède 23 sites et Laviolle 3, la commune a été comptabilisée comme possédant 26 sites (dans la catégorie plus de 20 donc).

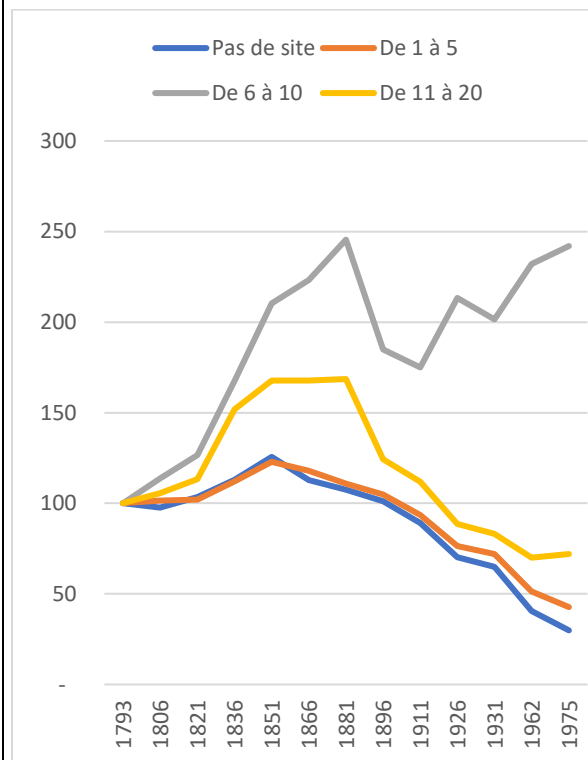
²⁰ Pour quelques communes, le recensement de 1836 n'était pas rempli : la moyenne des recensement de 1831 et 1841 a été faite et utilisée dans le calcul.



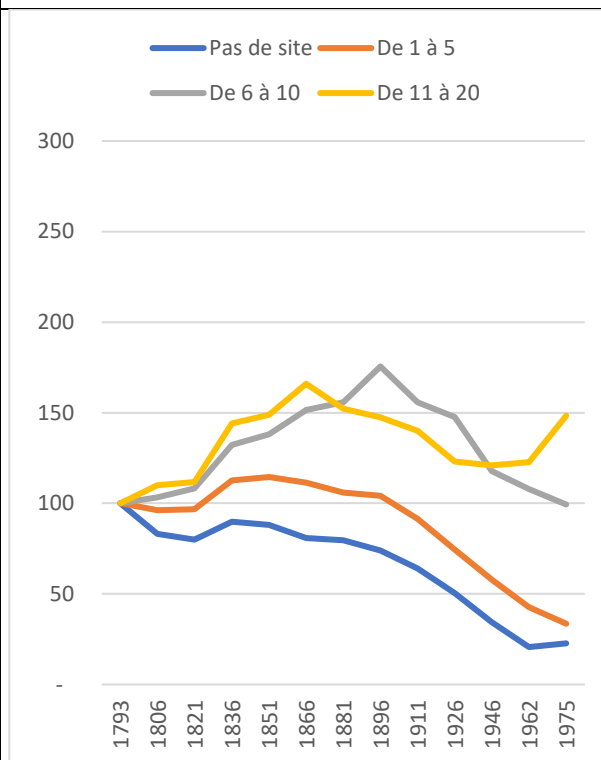
1 - Communes de moins de 500 habitants en 1793



2 - Communes entre 500 et 1000 habitants en 1793



3 - Communes entre 1000 et 1500 habitants en 1793



4 - Communes de 1500 à 2000 habitants en 1793

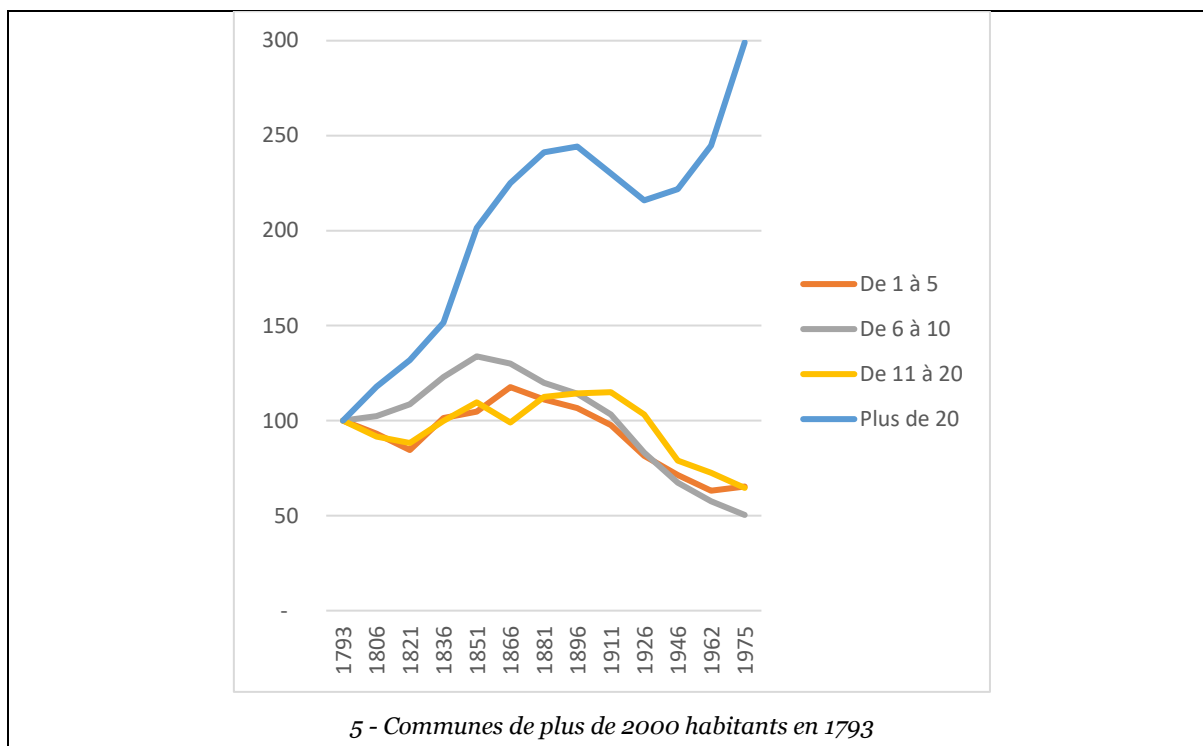


Figure 17 : l'évolution de la population par catégorie de communes et par nombre de sites industriels par commune

(Vigné, 2021 ; Sources : données INSEE et Casini.EHESS, traitement statistique sur base 100 en 1793.)

Qu'est-ce que ces graphiques peuvent nous apprendre ? D'abord que les communes ne possédant pas de sites industriels restent globalement moins peuplées que leurs homologues qui en sont dotées. Leur évolution démographique s'exprime aussi plus à la baisse. Elles ont tendance à décrocher plus rapidement : dès 1851 pour les communes jusqu'à 1500 habitants, dès 1793 pour les communes entre 1500 et 2000 habitants. La présence de un à cinq sites ne produit pas une différence notable quand à la date pivot de ce déclin démographique (hormis pour les graphiques 4 et 5) ni à l'amplitude de celui-ci. En revanche les communes équipées de un à cinq sites attirent une population plus importante entre temps (hormis dans le graphique 3) et gardent ainsi une population plus importante en 1975. A l'exception des communes de moins de 500 et de plus de 2000 habitants, la présence de 5 à 20 sites industriels entraîne une augmentation de population plus importante et une date pivot à partir de laquelle le nombre d'habitants chute plus tardivement (au tournant du 19e-20e, voir hors de notre période). Cela valide l'affirmation d'Yves Morel sur le fait que l'industrie a décalé en partie l'exode rural sans l'annuler (*ibid.*). En revanche, les évolutions selon le nombre de sites sont plus difficiles à lire : très visibles sur les communes de 500 à 1000 habitants mais plus aléatoires sur les autres graphiques. Il faut noter que dans le premier graphique, la classe « entre 6 et 10 sites » n'est tenue que par la seule ville d'Uzer qui compte effectivement six sites mais dont trois fours à chaux, qui ont dû fermer rapidement au 19e face à la concurrence de Lafarge. De la même façon dans le graphique 3, la seule ville de Jaujac forme la catégorie « entre 11 et 20 sites » et l'activité

moulinière est en difficulté à la fin du 19^e siècle. Dans les villes de plus de 2000 habitants, l'impact de l'activité industrielle sur la démographie est plus aléatoire également hormis pour le groupe de plus de vingt sites. Il faut cependant noter que la reprise démographique de 1926 a probablement peu à voir avec l'industrie : les communes de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc et de Vals-les-Bains continuent de décliner tandis que Privas et Aubenas repartent à la hausse, probablement sans lien avec l'activité industrielle. Pour synthétiser, nous observons une corrélation entre le fait de posséder des sites industriels et le fait d'avoir un dynamisme démographique plus important au 19^e siècle et un déclin plus tardif et moins affiché au début du 20^e siècle. Bien entendu corrélation ne vaut pas causalité : d'autres facteurs peuvent sans doute être pris en compte pour expliquer ces différences.

Nous pouvons néanmoins faire l'hypothèse d'un effet de l'implantation des sites industriels sur la dynamique démographique des communes. Cela induit la possibilité d'une interdépendance entre les communes et les sites industriels qui s'y installent.

3.2. Une qualité du lien social

Deux aspects sociaux semblent être importants à souligner : d'une part la complémentarité avec le monde agricole qui existe, au moins dans un premier temps, d'autre part les liens de certains industriels avec le pouvoir politique.

Ce qui est particulièrement marquant dans le tissu social c'est la complémentarité avec l'agriculture. Pour revenir aux ouvrières en soie qui se marient à Issamoulenc, plus de 78% viennent du monde agricole et sont filles de cultivateurs (Morel, 2011). Et elles y retournent, car 72% épousent un cultivateur. Les mêmes statistiques se retrouvent à Ucel : 53% des ouvrières mariées épousent un cultivateur : « *Le passage en fabrique n'est qu'une parenthèse* » (Morel, 2002). Les filles y entrent dans l'enfance : la loi de 1841 régleme l'admission à partir de 8 ans puis celle de 1874 à partir de 12 ans, et ces lois ne sont pas toujours suivies ; elles se marient vers 25 ans ; ce qui signifie qu'elles restent dans la fabrique une quinzaine d'années. C'est une précision importante dans notre observation des relations sociales : le lien qui unit les ouvrières en soie à l'usine peut être considéré comme temporaire. Mais c'est oublier le lien dans la durée : les moulinsages peuvent ainsi accueillir non pas une mais plusieurs générations d'ouvrières à la suite. Cette complémentarité avec l'agriculture se joue aussi pendant la période de travail. Yves Morel relate des cas de défection d'ouvrières qui restent au travail des champs. Le moulinage est aussi une possibilité d'investissement pour un cultivateur bien installé, mais qui laissera la gestion à un directeur ou louera son bien. Ce statut un peu hybride existe dans le cas de la mine, avec les paysans-mineurs de Banne par exemple (Tardieu, 2003). Il faut noter que le phénomène s'estompe avec le 20^e siècle mais ne disparaît

peut-être pas complètement. Une source orale évoque l'agriculture vivrière à laquelle s'adonnent toujours de nos jours les ouvriers tanneurs à Annonay.

L'industrie fraye aussi avec le pouvoir. Les mouliniers ont pu ainsi constituer des dynasties familiales par le biais de mariages, correspondant à des réseaux d'usines conséquents. Le moulinier a plusieurs traits du notable : par ses alliances avec les familles de notaires, par son rôle ponctuel de banquier, par ses revenus et ses propriétés. Les familles sont aussi liées avec les villes de Lyon ou de Paris par des alliances ou des arrangements professionnels. Puissants et informés, il semble pourtant qu'ils se soient peu engagés en politique, même s'ils cherchent à peser sur les élus (Morel, 2002). Au 20^e siècle, certains accèdent cependant à des postes d'élus locaux comme Plantevin à Chirols. La notabilité des industriels est aussi visible dans l'établissement des concessions minières. La concession de charbon de Prades est d'abord confiée au Comte d'Antraigues en 1774 mais il cherche l'appui d'associés en 1785 : ce sont Duclaux, juge de paix à Aubenas, Bernardy, propriétaire terrien sur Burzet et Montpezat, et Verny, propriétaire de la manufacture royale de draps de Pont d'Aubenas (Joffre, 2008). L'influence indirecte des concessionnaires successifs de la mine de Prades comme de celle de Banne ou de Privas, est aussi lisible dans l'installation des voies ferrées permettant d'augmenter leurs débouchés.

Les usines en Ardèche se sont fortement intégrées à l'organisation sociale en place et si elles ont pu prendre une place conséquente dans la vie de certains villages, elle n'ont pas bouleversé l'organisation rurale solidement ancrée dans l'agriculture. L'influence des industriels se lit dans leur posture de notable plus que dans leurs engagements politiques, en tout cas pendant le 19^e siècle. D'un point de vue plus large, il semble que l'industrie ait eu des effets lisibles sur la hausse démographique du 19^e siècle et sur le retard de la baisse démographique du 20^e. Il n'y a cependant pas de causalité établie. Cette absence de transformation radicale des pratiques locales pourrait indiquer que les sites industriels sont, somme toute, assez génériques et transposables. Ce serait écarter les autres formes de liens : ceux liés à l'organisation géographique à l'échelle des vallées et à celles des communes voire des sites industriels eux-mêmes. Le lien social, qui pourrait être lu comme faible car il ne déplace pas les liens agricoles vers l'industrie, est en réalité fort de son adaptation aux besoins des populations (des entrées d'argent ponctuelles pour améliorer le quotidien autarcique) et à leur disponibilité (ponctuelle quand les travaux de la ferme les laissant libres).

Conclusion de chapitre

A l'issue de ces premiers constats, nous avons repéré plusieurs types de liens socio-spatiaux. Il y a tout d'abord ceux résultant de la mobilisation des ressources, naturelles et

humaines. Par ailleurs, si chacune de ces ressources prise individuellement, l'eau, la pente, la main-d'œuvre ou la matière première, ne semble pas porter de caractéristiques spécifiques, leur réunion contribue à alimenter des savoirs sociaux, savoir-faire et savoir-être, qui permettent l'actualisation du site industriel et l'approfondissement des liens au fil du temps. Il y a bien ici une forme de co-construction reposant sur une appropriation des ressources d'une part et sur l'impact social du site industriel d'autre part. Ainsi la relation découle aussi de la marque que l'installation industrielle dépose sur l'espace qu'elle occupe, tant au niveau paysager, avec l'installation d'un seuil sur une rivière ou la construction d'une voie ferrée, qu'au niveau social, avec l'imprégnation du monde agricole ou les réseaux constitués par les familles industrielles. Ici aussi, la relation se construit dans les deux sens, le lieu résonnant sur le fonctionnement de l'usine. Cela ouvre la voie à un autre type de lien qui est difficile à saisir et que nous n'avons ainsi pas évoqué précédemment : celui de la construction identitaire qui peut être alimentée par toutes les relations citées. La réalité industrielle peut construire une réalité culturelle commune qui imprègne les représentations du monde.

Il ne serait cependant pas juste de finir cette partie sans nuancer notre propos. Ces liens sont extrêmement dépendants de leur contexte : ils peuvent être très forts sur une commune et presque inexistantes sur une autre. Il convient par ailleurs de ne pas les réduire à la forme spatiale prise par l'industrie sur la commune : l'importance de l'industrie diffuse n'est pas un gage de relations toutes aussi diffuses. La diversité de ces réalités socio-spatiales ouvrent la voie à une interrogation des territorialités qui en émergent. Et pour débiter sur ce questionnement : que reste-il de ces liens dans les héritages industriels actuels ?

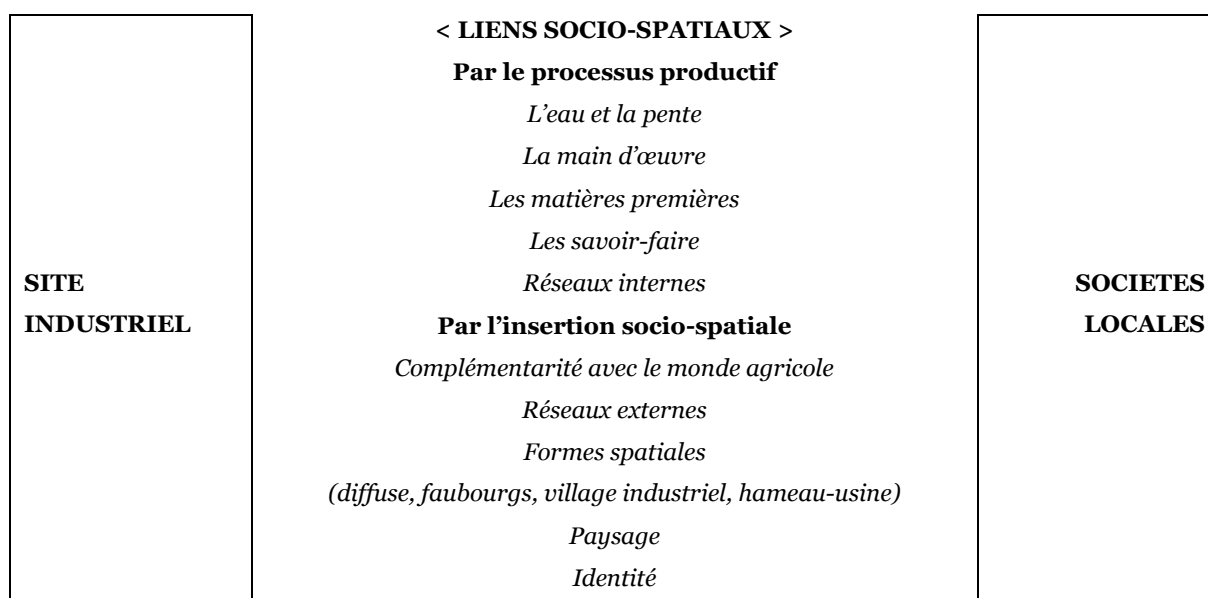


Figure 18 : les liens du site industrie aux sociétés locales

(Vigné, 2021)

Chapitre 5 : Devenir des héritages

Introduction de chapitre

Que sont devenus les sites industriels anciens ? Pour beaucoup, ils ont perdu leur vocation industrielle. Certains accueillent d'autres usages, d'autres ont disparu. La construction des héritages industriels ruraux se poursuit dans ces nouveaux usages. Surtout, cette partie s'intéresse au devenir des relations que ces sites avaient construit avec la société locale, et bien sûr aux nouvelles relations qu'ils construisent aujourd'hui.

La fermeture de l'usine et la perte de la vocation industrielle du site est l'indicateur que certains liens historiques se sont défaits. Mais pas tous : l'héritage industriel se constitue dans la survivance et la trace de certains de ces liens. Nous tenterons de comprendre cette première transformation : du site à l'héritage. Mais la caractérisation de l'héritage ne s'arrête pas là : une seconde transformation saisit l'héritage dans de nouvelles dynamiques. D'autres liens se construisent et impactent les relations préexistantes qui peuvent être mises de côté ou adaptées à la nouvelle pratique mise en place sur le site. Pour décrire les pratiques actuelles sur les sites industriels anciens, nous parlerons d'*usage*. Nous nous questionnerons alors sur l'évolution des liens entre le site industriel et la société locale : quels processus sont à l'œuvre ? Conservation, abandon, transformations ? En cela, nous proposons aussi une lecture, certes limitée, de nouvelles ruralités qui s'expriment dans les nouveaux usages établis.

Nous proposons de nous saisir de ces évolutions par le biais de leur usage actuel (connu, au moins en partie, pour 577 sites). L'usage ne signifie pas forcément l'existence d'un lien mais nous allons mobiliser également la documentation disponible sur certains sites pour argumenter notre interprétation. Il est évident qu'une étude plus fine, sur le mode qualitatif pourrait prolonger les conclusions de cet exercice : c'est une piste d'investigation ultérieure. Le tableau dressé ici est donc partiel et n'a vocation qu'à servir de cadre de réflexion pour des observations qui seront poussées plus avant dans les chapitres suivants.

Chaque site s'est vu affecter un à trois usages (car évidemment certains sites en ont plusieurs). La première catégorie est en fait l'absence d'usage, qui se décline en deux cas : la destruction (la matérialité du site a disparu) et la friche (le site n'a pas d'usage mais il est encore visible). Les usages ont été regroupés en quatre catégories : le logement (en résidence principale ou secondaire, individuel ou collectif, locatif ou occupé par ses propriétaires), l'activité (industrielle ou tertiaire, incluant les commerces), le tourisme et la culture (hébergements touristiques, lieux de culture et de loisirs) et les services à la population (services publics, éducation, santé).

NOMBRE DE SITES CONCERNES

| ABSENCE D'USAGE | |
|----------------------------|-----|
| FRICHE | 133 |
| DETRUITE | 117 |
| USAGE | |
| HABITATION | 224 |
| ACTIVITE | 117 |
| TOURISME ET CULTURE | 96 |
| SERVICES | 29 |

Figure : les usages actuels des sites industriels anciens

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

A travers l'usage, nous allons tenter de comprendre si les liens identifiés dans la première partie de ce chapitre perdurent, et constituent ainsi des héritages, et si de nouveaux liens se créent. Pour cela, nous proposons de traiter d'abord de l'absence d'usage, qui semblerait porteuse de relations qui se défont dans le temps. Nous allons ensuite questionner les usages actuels, qui peuvent être porteurs de liens préexistants mais aussi de nouveaux liens. Enfin, nous allons porter un regard plus large sur ces usages, en questionnant la permanence des liens, d'une part dans la succession des usages dans le temps, et d'autre part, dans la multiplication de différents usages sur un même site.

1. Démolitions et friches : des liens défaits ?

Il paraît logique de considérer que la perte de l'usage d'un site entraîne la perte des liens qu'il avait constitués avec le monde qui l'entoure : la déprise des ressources mobilisées pour l'industrie se conjugue avec la déprise du site industriel lui-même. Pourtant les situations de destruction comme de friches ne sont pas si homogènes que ce qu'il semble au premier abord.

1.1. Démolitions

La destruction concerne 99 sites. Il n'est pas toujours possible de connaître la raison de la destruction mais les causes identifiées sont assez diverses.

Il y a les destructions accidentelles, notamment par les crues, qui emportent les bâtiments en bord de rivière, et par les feux, à l'époque où les machines en bois sont éclairées par des lampes à huile ou à pétrole. A Barnas, les deux moulinages de Chanaleilles, construits en 1854 et 1856 et dénommés « fabriques de Boueyres », sont tous les deux détruits par une crue : la première en 1857 et la seconde en 1890 ou 1899 (Morel, 2002). A Albon-d'Ardèche, trois moulinages brûlent dans le hameau de Serrepuy sur les années 1870 et 1871, amenant l'association ayant porté des travaux sur leur histoire à s'interroger sur le caractère réellement accidentel de ces incendies (Moulins et moulinages de la Glueyre, 2019). Ici la destruction est la cause de l'abandon de l'activité. Des reconstructions peuvent avoir lieu après des accidents similaires : la fabrique Vincent à Neyrac, emportée par la crue de 1857 et reconstruite en 1858.

Cela peut signifier que les usines non reconstruites n'étaient pas rentables (équipements vétustes notamment) ou que le lieu d'installation n'était pas bien choisi (trop dans le lit de la rivière, afin d'augmenter le potentiel énergétique mais suscitant trop de dangers).

Que dire des liens alors ? Ici les liens aux ressources semblent avoir été insuffisants pour nourrir une relation solide et d'autres ont été construits par ailleurs, sur d'autres sites industriels ou dans d'autres secteurs d'activité. Il faudrait étudier de façon plus approfondie les archives pour connaître l'impact que ces destructions ont pu avoir sur la société locale mais il est possible de supposer que celle-ci s'appuyait sur d'autres ressources (industrielles mais surtout agricoles), rendant la reconstruction moins nécessaire. Le lien au paysage disparaît en tout cas avec le bâtiment. L'histoire ne s'arrête pas là. A Barnas, le bord de rivière a aujourd'hui été regagné par la végétation. A Albion, le moulinage dit Moulin Vieux a disparu en laissant des bâtis annexes qui ont pu avoir un temps une vocation agricole mais qui sont aujourd'hui une habitation ; les deux autres sites sont en ruines et regagnés par la végétation et certains habitants viennent y prendre des pierres. Les liens passés ont bien disparu, laissant la place à de nouveaux : à une matière première, au foncier, ou encore à une forme de paysage naturel.

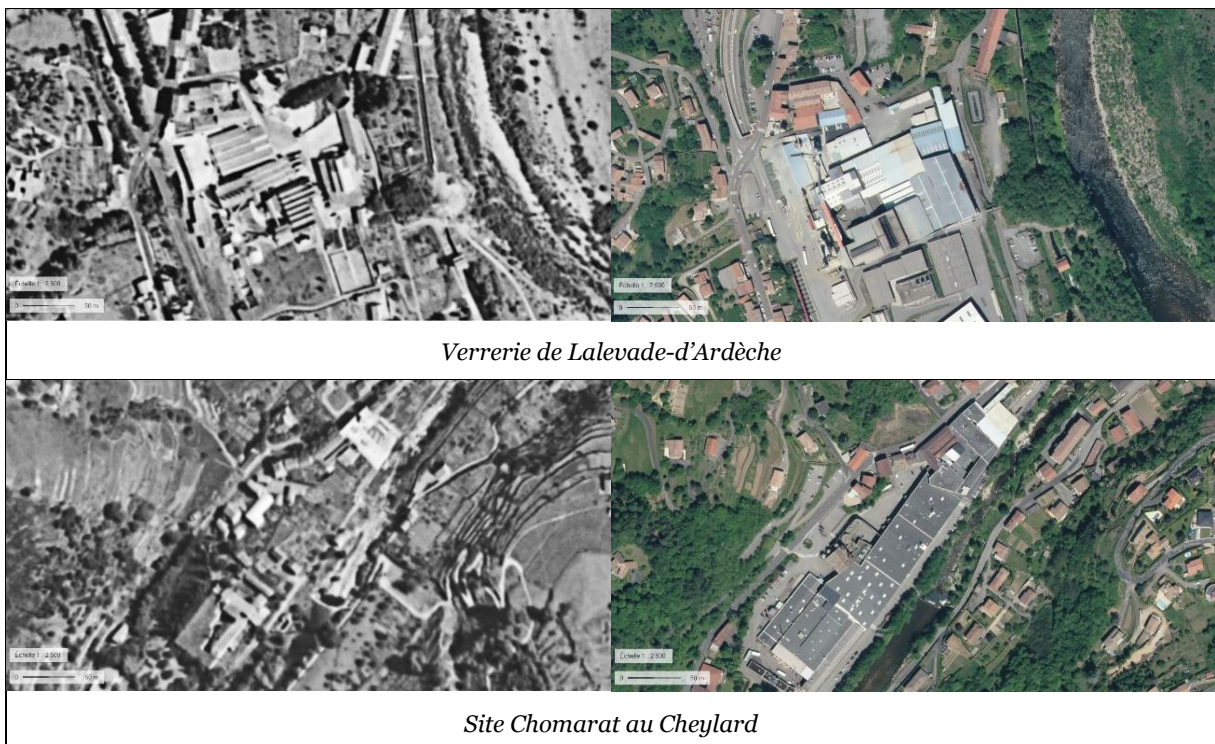


Illustration 3 : les destructions pour aménagement du site industriel

(Source : Géoportail, vues aériennes 1950-1965 et vues actuelles)

La destruction volontaire a elle aussi toute une série de causes. Elle peut être due au réaménagement du site industriel lui-même, pour les besoins de la même entreprise ou d'une entreprise voisine : ce n'est pas la fin de l'activité qui motive la destruction mais au contraire son expansion, sa modernisation. Ce sont les exemples de l'aménagement progressif du site de

la verrerie de Labégude (reprise de la verrerie de Vals datée de 1885) et de l'entreprise Chomarat au Cheylard en 1996 (ex mégisserie, tannerie et filature à laine Léorat datée de 1861 et reprise du site de tissage teinture et filature Chomarat daté de 1927). Ces destructions pour aménagement du site industriel ont la particularité de préserver voire de renforcer un lien social : l'usine continue d'être pourvoyeuse d'emplois. Elle continue ainsi à être liée à la société locale *via* certaines ressources : la main d'œuvre et le savoir-faire notamment. Dans les deux exemples cités, il ne semble pas que le lien à la pente et à l'eau perdure et dans les deux cas, la matière-première n'est plus locale. Par ailleurs, le lien au paysage, lui, est complètement modifié. Mais de nouveaux liens sont aussi à mettre en avant : nous y reviendrons dans la partie consacrée aux usages des sites.

Les destructions pour aménagement urbain ou par arrêté de péril permettent rarement la survivance des relations préexistantes. Dans les centre-bourgs, les destructions donnent régulièrement lieu à la mise en place de parkings : à Vernoux-en-Vivarais, le moulinage Sapet puis Lafont daté de 1910, à Saint-Martin-de-Valamas, la première usine Marius Legros datée de 1912, ou, pour parler d'actualité, le moulinage d'Aubesson, daté du Premier Empire, devenu Palluat puis laboratoire Omega Pharma et détruit pour sa partie aval en 2020. Toujours dans le registre de la gestion des flux de véhicules, les voies de tramways de l'Ardèche, qui étaient souvent à côté des voies routières, ont permis leur élargissement. Ce rapport très fonctionnel au foncier est d'une part destructeur d'un rapport au paysage mais il est aussi assez peu créateur de liens nouveaux. Il y a quelques exceptions notables : à Vals-les-Bains, deux moulinages des Prades, datés de 1797 et 1836, ont cédé la place au parc urbain et au casino entre 1883 et 1898. Ici il y a de nouveaux liens, dans une économie touristique basée sur la ressource en eau, non plus liée à la pente, mais en temps que ressource extractive.

Les pratiques de recyclage du foncier semblent néanmoins être restées assez discrètes par rapport à ce que certaines régions françaises ont pu connaître. Le fait que le tissu industriel ardéchois soit composé de sites assez isolés et de petite taille, ainsi que la faiblesse de la pression foncière, a donc permis à la plupart des sites de parvenir jusqu'à nos jours. Certains éléments ont cependant été plus prompts à disparaître que d'autres : les cheminées d'usines, inutiles, porteuses de risques et à l'entretien coûteux ont largement été détruites ou arrasées. En 2011, le Parc subventionne un travail photographique sur les cheminées d'usine de son territoire : dix-sept sont alors recensées. Parmi elles cinq ont depuis été arrasées ou détruites : à Joyeuse (usine hydroélectrique), Largentière (site Palluat/Omega-Pharma), Lalevade-d'Ardèche (usine à tannin Roubin et cie) et Privas (usine Faugier et hôpital psychiatrique). Les destructions de cheminées ont un impact particulier : elles composent une relation paysagère très forte et elles sont un marqueur symbolique puissant. Inversement certaines démolitions interviennent pour redonner une lecture au site industriel le plus ancien : notamment par la

suppression d'adjonctions faites au cours du 20^e siècle. C'est le cas dans l'aménagement de l'Atelier du Bijou dans l'usine Murat à Saint-Martin-de-Valamas où le site a été remanié pour s'ouvrir sur la rivière et l'entrée de village. Si l'évolution du site est moins lisible, le lien paysager s'en trouve ainsi renforcé : nous y reviendrons dans la partie suivante.

Les destructions de tout ou partie d'un site industriel ancien ont des causes diverses qui entraînent des évolutions multiples des liens sociaux-spatiaux : sa disparition, la création d'un nouveau lien lié au nouvel usage, avec ou sans référence au lien passé, ou sa relecture et son renforcement. Ce qui est détruit peut avoir une importance symbolique plus ou moins forte : globalement l'impact sur les liens sociaux-spatiaux ne seraient pas les mêmes dans la destruction des parties les plus récentes d'un site (adjonctions bétons) que des éléments anciens et marquants (comme les cheminées).

1.2. La friche

Le nombre de sites considérés comme tout ou partie en friche est de 133. Là aussi, il y a en fait une forte hétérogénéité.

Le nombre important est en partie expliqué par la présence de micro-friches que sont les salles d'ouvraison des moulinsages. Celles-ci sont d'ailleurs probablement sous-estimée car tous les sites n'ont pas pu être explorés à ce niveau de détail. Si la partie supérieure du bâti est souvent réinvestie (nous y reviendrons dans la partie suivante), la salle d'ouvraison, voûtée, humide, reste régulièrement à l'abandon. Cependant cet état de friche n'est pas un problème pour le bâti qui reste hors d'eau et est entretenu par ailleurs. Cela peut même être une forme d'opportunité car certaines de ces salles abritent encore leurs machines, nous y reviendrons. En tout cas, le lien paysager, mis à mal dans les démolitions citées ci-dessus, n'est pas affecté ici : de l'extérieur le bâtiment est intact. D'autres friches sont de taille plus conséquente : l'usine de construction métallique Roux à Vals-les-Bains a une emprise au sol de 5000 m² ; la partie en friche du site des fonderies de la Voulte-sur-Rhône et de l'ancienne usine CIMECA (Constructions industrielles mécaniques) compte 3200 m² de bâti pour un espace total de 10 000 m² (bassins, vestiges des hauts fourneaux). La friche va poser plus ou moins question selon si elle est isolée ou inscrite dans le tissu urbain mais également selon le temps pendant lequel elle a été abandonnée. Cependant il n'y a pas d'automatisme : la décision de la démolition ou de la restauration est d'abord un acte politique.



Illustration 4 : la salle voûtée du moulinage des Buissières à Meyras, une micro-friche dans le bâti en 2018

(PNR, 2018)

Il nous faut évoquer le cas d'une partie des friches qui ne sont pas hors d'eau. Une pratique assez courante est le démontage des toits des usines, les réduisant à l'état de friche mais aussi très rapidement de ruines. Plusieurs sources indiquent que la pratique est une question de taxes réduites sur le bâtiment sans toit. D'autres indiquent que la charpente peut également se vendre pour couvrir des dettes. Un grand nombre de ruines se trouvent également parmi les héritages miniers : les chevalements, les galeries, les usines de traitement du minerai sont des bâtiments très spécifiques et qui sont difficiles à reprendre. Par ailleurs ils sont souvent disséminés sur le large périmètre de la concession selon l'organisation propre des couches géologiques. Les sites de traitement eux-mêmes sont installés, en tout cas au 19^e, à proximité directe de l'extraction car le transport n'est pas aisé. De grandes bâtisses peuvent donc se trouver complètement isolées dans la montagne : à Planzolles, à Sainte-Marguerite-Lafigère, à Banne ou encore à Saint-Cierge-la-Serre pour les plus impressionnants. Les plus petits bâtis, cabanes, dynamitière, mais aussi certains puits, entrées de galerie et de pans inclinés, disparaissent assez rapidement sous la végétation. Un autre groupe de cas particuliers est celui des carrières. Elles aussi sont souvent isolées puisqu'elles dépendent surtout de leur

matière première, en montagne. Leur abandon les laisse se renaturaliser mais ne supprime pas complètement le lien au paysage. Il est même possible de postuler que ces ruines ont un statut paradoxal : elles marquent certainement la déprise des liens aux ressources mais elles entretiennent un imaginaire marqué par le temps, selon la valeur d'ancienneté proposée par Riegl (2016 [1903]).



Le moulinage et filature de Coste Chaude en ruines car sans son toit depuis les années 1980 (PNR, 2018)



Le site de la mine de Saint-Cierge-la-Serre, des ruines isolées (PNR, 2018)

Figure : des friches dont les bâtis ne sont pas hors d'eau

La friche présente également une multitude de cas, selon sa durée, la partie de l'implantation industrielle concernée et son insertion dans le site. Là encore friche ne peut pas être par défaut rapproché de la disparition des liens sociaux-spatiaux : la réalité est plus complexe.

L'hétérogénéité des cas évoqués laisse supposer que le devenir des liens constitués avec les sites industriels est plus complexe qu'il ne paraît. D'abord parce la destruction et la friche ne signifient pas forcément l'absence d'usage : une nouvelle fonction a pu être mise en place et créer de nouveaux liens, que nous explorerons dans la partie suivante. Ensuite parce que l'absence d'usage n'est pas forcément à assimiler à la disparition de chacun des liens construits

lors de l'activité industrielle : ce sont même précisément ces liens qui aident à la constitution des héritages industriels. Nous proposons de les relire à travers trois figures : l'héritage intègre, l'héritage diminué et l'héritage immatériel.

- L'héritage **intègre** correspond à un arrêt de l'activité classique avec une mise en friche de l'héritage bâti mais aussi mobilier (les machines restent en place), documentaire (les archives existent) et immatériel (les anciens acteurs sont vivants et se souviennent). Les liens aux ressources sont affaiblis : la matière première, l'eau et la pente, la main d'œuvre et les savoirs ne sont plus mobilisés pour la production mais ils ont laissé des marques. Les liens par l'insertion socio-spatiales sont encore forts, notamment en termes de paysages.
- L'héritage **diminué** a vu une partie de ces éléments disparaître : par un accident et/ou par une démolition qui a dégradé le bâti, le mobilier ou les archives ou tout simplement par le temps dans le cas d'une friche qui se dégrade ou de la mémoire et des savoir-faire qui se perdent. Les liens historiques perdent de leur lisibilité car leurs marques disparaissent. Selon le ou les élément(s) perdu(s), l'héritage sera plus ou moins mis en danger : il faut garder à l'esprit que de petites disparitions (nous avons évoqué l'exemple des cheminées) peuvent avoir un impact très fort, alors que des pertes importantes (comme celle de machines qui sont connues par ailleurs) peuvent être assez légères.
- L'héritage **immatériel** correspond à ce qu'il reste quand toutes les marques matérielles, bâti et mobilier, ont disparu. Les liens aux ressources comme à l'insertion du site sont réduites à leurs aspects immatériels : la mémoire ou les savoir-faire. Cet héritage est extrêmement fragile : d'une part car l'absence de marqueur matériel fait qu'il est facile à oublier et, d'autre part, car les éléments sur lesquels il s'appuie, mémoire et savoir-faire, sont des plus volatils. Les héritages matériels que sont les archives (textes mais aussi illustrations, supports sonores ou visuels) peuvent encore exister mais elles ne sont identifiables que lorsqu'elles sont étudiées, d'où ce classement dans la catégorie immatérielle. Étudiées, elles forment un autre support permettant de visualiser les liens disparus : les histoires locales et l'analyse historique.

Les démolitions pour réaménagement du site posent la question des nouveaux usages mais aussi des nouveaux liens. Cette interrogation se retrouve aussi dans le cas de la ruine, héritage diminué s'il en est, mais la valeur que peut prendre l'ancienneté visible dans les traces du temps pourrait permettre un renouvellement du lien paysager. Ces nouveaux liens, nous proposons de les explorer dans cette deuxième partie.

2. Les usages et les liens

397 sites occupés, c'est-à-dire qui ne soient totalement ni détruits, ni en friche, ont été identifiés, soit 57% de tous les sites et 68% des sites dont l'usage a pu être identifié au moins en partie (580 sur les 699 recensés). Nous proposons de faire une lecture globale de leurs usages, qu'ils soient habitation, activité économique, touristique et culturelle ou de service. A travers ces usages, nous serons attentifs à la survivance des liens évoqués précédemment mais aussi à l'intervention de nouvelles relations.

2.1. Les habitations

La majorité des sites, 224 d'entre eux, ont un usage d'habitation.

Ce sont surtout des moulinages et il s'agit en fait pour la plupart d'un prolongement d'usage qui existait déjà lors du fonctionnement de l'usine : c'est la partie supérieure du bâtiment qui est occupée, comme elle l'était lorsqu'elle accueillait la résidence du moulinier, du contremaître ou les dortoirs des ouvrières. Ce cas de figure se rencontre aussi dans le cas des exploitations de sources, pour les minoteries, les filatures mais plus généralement pour les usines de très petites tailles, voisinant avec l'artisanat. La déprise économique n'est donc pas forcément suivie d'un abandon du site. Pour d'autres, il y a bien changement d'usage et le site en déprise est remobilisé pour devenir un habitat. C'est surtout le cas d'usines de taille un peu plus conséquente qui deviennent de l'habitat collectif. Le moulinage Rochebert aux Ollières-sur-Eyrieux est un exemple de mise en place de logements sociaux par une structure publique : la commune, en lien avec Ardèche Habitat. La papeterie du Malpas à Labégude a en revanche été découpée en plusieurs appartements privés.

Les liens aux ressources ont largement disparu. Tout au plus, les descendants de la famille exploitant le site peuvent rester dans les murs. Parmi les six moulinages du village de Marcols-les-Eaux, c'est le cas à Labrot, La Neuve et Ambert. Pour ce dernier, le site avait été vendu en 2002 par la famille Luquet à des privés mais est racheté en 2019 par un descendant de la famille (Moulins et moulinages de la Glueyre, 2019). Les liens qui maintiennent, ou rappellent, les descendants sur le site industriel ne peuvent pas être lus uniquement comme des liens hérités de l'industrie. D'une part parce qu'ils sont mélangés avec des considérations liées aux pratiques actuelles : celle d'un cadre de vie agréable par exemple. D'autre part parce que ces liens hérités ont évolué. C'est particulièrement marquant pour les propriétaires évoqués sur la vallée de la Glueyre : les relations sociales liées à l'activité moulinière ont été adaptées à sa disparition, donnant notamment lieu à la création de l'association Moulins et moulinages de la Glueyre.

Quand le site devient des logements collectifs la survivance des liens historiques est bien plus incertaine : en revanche ce nouvel usage peut être porteur de nouveaux liens. Il est difficile à cerner dans le cas de découpage du site en logements privés. En revanche, lorsque la collectivité met en place ces logements, c'est souvent pour marquer sa politique d'accueil de nouveaux habitants et en l'occurrence aux Ollières, aux habitants les moins favorisés. Ce nouveau lien social se couple avec la promotion d'une qualité de vie : le site internet de l'association Patrimoine Olliérois note ainsi en juin 2015 que les logements inaugurés se situent « *dans les beaux bâtiments refaits à neuf, profitant d'une superbe vue sur l'Eyrieux* »²¹.



Le site Rocheberg avant travaux



Le site Rocheberg après travaux, en 2015

Illustration 5 : le site Rocheberg (logements et maison de santé)

(site internet de Patrimoine Olliérois)

²¹ <http://www.lesollieres-pittoresque.fr/projet-rocheberg.html>

La relation paysagère est relue : non pas celle du site industriel dans le paysage mais celle du paysage depuis le site. Ce lien paysager au site industriel demeure dans la plupart des cas : les remaniements radicaux et les destructions importantes sont rares, soit parce que le site est remis en état, soit parce l'entretien du bâti se fait sans évolution notable. Il serait néanmoins faux de prétendre que le lien paysager hérité est parfaitement inchangé : des caractéristiques spécifiques du bâti peuvent se trouver gommées par les travaux. La multiplication des propriétaires d'un même bâtiment peut aussi créer des difficultés de lecture du lieu : ici le propriétaire aura restauré, là son voisin aura réaménagé différemment, créant ou fermant des ouvertures, posant un enduit extérieur en ciment (qui outre son caractère esthétique peut créer des problèmes d'humidité dans le bâti ancien). Sur le site des Ollières, des différences de traitement s'identifient : les logements sociaux (deux corps de bâti les plus à gauche) ont donné lieu à des remaniements importants dans les ouvertures et les enduits ; le pôle médical (partie centrale avant la cheminée) en revanche est rafraîchi mais inchangé dans son élévation ; la cheminée elle-même est conservée ; la partie à droite est privée et donc non concernée par les travaux.

La même diversité d'évolution des liens socio-spatiaux se retrouve dans l'usage d'habitat, qui est loin d'être uniforme. Ce sont en fait plusieurs façons d'habiter différentes qui questionnent chacune à leur manière les liens industriels passés.

2.2. Les activités économiques

Par ailleurs, dans 117 sites, une activité économique est installée. Il peut s'agir d'une prolongation de l'activité industrielle : vingt-neuf sites ont une activité en lien avec leur vocation première.

- Les héritiers du moulinage sont au nombre de sept : la Société Moulinages Riou à Beauvène (soie), Payen à Saint-Julien-en-Saint-Alban et Les Vans (fils techniques), Cordtech à Saint-Julien-en-Saint-Alban (fils techniques), Massebeuf à Pont-de-Labeaume (soie), le Moulinage de la Volane à Vallées-d'Antraigues-Asperjoc (soie) et la Société Blanchard à Saint-Julien-d'Intres (passementerie). Ce sont assez largement des entreprises très innovantes, qui ont su s'adapter aux besoins du marché en fils artificiels puis techniques ou ont des activités de niche sur de la soie naturelle de grande qualité. D'autres entreprises travaillent dans cette même continuité de savoir-faire mais dans des locaux qui n'existaient pas en 1950 et à ce titre ne font pas partie de notre inventaire : Vernède à Prades (soie) ou Contifibre à Saint-Julien-de-Saint-Alban (fils techniques) par exemple. Une autre entreprise est héritière du secteur textile : Chomarat au Cheylard (textiles enduits).

- La seconde catégorie la plus représentée dans la durée concerne les sources et leurs embouteillages avec cinq sites : Le Vernet à Prades, la Source du Volcan d'Aizac, la Reine des Basaltes à Vallées d'Antraigues-Asperjoc, et les eaux de Vals-les-Bains et d'Arcens dans leurs villages éponymes. Ce sont en fait la totalité des sources en exploitation sur le territoire : le secteur ayant été bien couvert dans les siècles précédents, il n'y a pas d'exploitation d'une nouvelle ressource sur un nouveau site.
- Quatre anciens sites industriels sont toujours aujourd'hui des usines hydroélectriques de taille variée : trois petits sites à Beauvène, Saint-Sauveur-de-Montagut et Arcens et un site important, celui de Montpezat-sous-Bauzon. L'usage hydroélectrique se retrouve aussi dans l'utilisation de microcentrales dans les anciennes usines fonctionnant à la force de l'eau : toutes n'ont pas été repérées mais le recensement en contient sept, elles sont probablement bien plus nombreuses.
- Dans les sites industriels anciens encore en activité, nous listons également trois carrières (granulats au Pouzin, marbre à Alissas et basalte à Saint-Julien-d'Intres), deux usines à bijoux (Saint-Martin-de-Valamas et Le Cheylard), deux voies ferrées (fret sur la rive droite du Rhône et passagers sur la ligne de Cévennes), deux ateliers de mécanique (Chomérac et La-Voulte-sur-Rhône), la verrerie de Labégude, une fabrique de chaussure à Rochepeule et une scierie à Pont-de-Labeaume.

Ici les liens aux ressources s'inscrivent dans une forme de continuité : celle d'une main d'œuvre qui reste souvent locale, d'un savoir-faire hérité mais qui bien entendu évolue, de réseaux qui fonctionnent encore partiellement (des enfants de mouliniers qui, quand ils ne reprennent pas l'affaire familiale, se font employer dans les moulinages encore en activité par exemple). Le lien à l'eau et à la pente est parfois maintenu, notamment dans le cas de microcentrales. Le lien à la matière première est plus complexe. Dans le cas des sources et des carrières, il est évidemment central. Mais dans le cas du textile, il a bien évolué : les moulinages de soie naturelle actuels s'approvisionnent en Amérique du Sud, en Asie,... ; et les moulinages de textiles techniques fonctionnent sur des réseaux entièrement différents. Ces réseaux internationaux changent aussi le lien que certaines entreprises entretiennent avec le local : Chomarat produit aux Etats-Unis, en Chine et en Tunisie²² ; la verrerie de Labégude est possédée par le groupe Américain O-I (pour Owen-Illinois)²³ qui produit dans 21 pays. Cela ne signifie pas que ces liens historiques soient perdus : pour reprendre les mêmes exemples, Chomarat raconte toujours son histoire depuis le moulinage d'Auguste Chomarat en 1898 au

²² chomarat.com/groupe-industriel-textile-international-novateur/

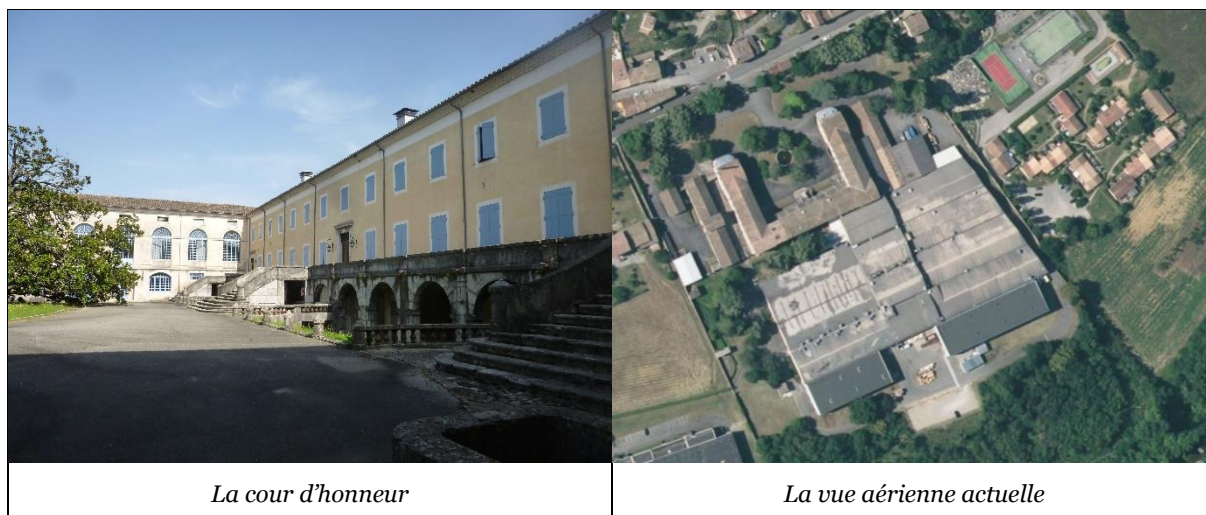
²³ fr.wikipedia.org/wiki/Owens-Illinois

Cheylard (vidéo, « *le temps des pionniers* » puis « *le temps de l'audace* ») et le site de Labégude se vante d'avoir « *la production la plus rentable au monde selon son classement interne* »²⁴.



Illustration 6 : le moulinage Massebeuf à Pont-de-Labeaume : un patchwork bâti

(PNR, 2021)



La cour d'honneur

La vue aérienne actuelle

Illustration 7 : le siège social Payen à Saint-Julien-en-Saint-Alban : l'histoire en façade, le développement économique en arrière-plan

(PNR, 2021 et Géoportail)

C'est finalement le lien paysager qui se trouve le plus bouleversé : comme nous l'avons évoqué dans la première partie, le maintien de l'activité donne lieu à des remaniements

²⁴ www.emballagesmagazine.com/bouteille/labegude-l-usine-la-plus-efficiente-d-o-i.46525

importants ainsi qu'à des démolitions et des constructions. Sur certains sites comme à Saint-Julien-en-Saint-Alban, sur le site Payen, cela se fait sans démolition et en complément du site ancien. A Pont-de-Labeaume, sur le site Massebeuf les ajouts sont plus visibles. En tout cas la relation paysagère en conservation ou en évolution continue à être forte.

D'autres activités se sont installées sur les anciens sites industriels :

- Trente-cinq sites sont dans le secteur commercial : douze commerces de bouche (magasins de nourriture, bars, restaurants, traiteur ou boîte de nuit), huit garages, sept magasins d'usine et sept commerces autre (coiffeur, magasin de jardinage, de bricolage, de fourniture de bureau,...).
- Trente-deux sites accueillent une activité de production. Cela va de l'artisanat : à la pépinière du bijou de Saint-Martin-de-Valamas (ex usine Murat), à l'atelier de poterie de la Volane à Vallées-d'Antraigues-Asperjoc (moulinage du Téoulas) ou à la fabrique d'huiles essentielles de Désaignes (source et embouteillage Moïse) ; à l'industrie : la Drômoise des Céréales au Pouzin (ex Fonderies), Ardelaine à Saint-Pierre-ville (ex filature à laine) ou l'usine de bijoux GL (ex moulinage Dejoux) ; en passant par le BTP : menuiserie Antouly aux Ollières-sur-Eyrieux (ex atelier mécanique Fougeirol) ou dépôt de matériel Lafarge à Lablachère (ex usine de moellons Bellidenty).
- Sept sites accueillent plutôt des bureaux, quatre sites des exploitations agricoles et un site une infrastructure de transport (le tunnel du Roux, prévu pour la Transcévenole est devenu un tunnel routier).

Comme dans les sites en continuité de production, dans la grande majorité de ces sites en activité aujourd'hui, la priorité est au développement, entraînant des remaniements importants même sans destruction effective. Le lien paysager est donc souvent malmené. Les liens aux ressources ont largement disparu. A quelques exceptions près, dans le cas des activités nouvelles artisanales, où le lien au savoir faire local se retrouve ponctuellement : pour le bijou à Saint-Martin, pour la laine à Saint-Pierre-ville (nous y reviendrons dans le chapitre 5). En revanche, il est beaucoup plus rare dans les activités industrielles ou de BTP ou même dans les activités de bureaux et de commerce. Le cas des bats-restaurants est spécifique car ils peuvent mettre en avant dans leurs noms ou sur leur site un lien à l'industrie : la Béalière à Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, le Moulin des Sources à Saint-Privat, le Minerai à Saint-Priest ou les Coloquintes à Aubenas (qui indique sur son site être dans un ancien moulinage à soie, il s'agit en fait d'une filature à laine) par exemple.

De nouveaux liens se constituent dans beaucoup de ces nouvelles activités mais ils sont très divers. Pour prendre quelques exemples, un lien à d'autres savoir-faire que ceux du site industriel qui les accueille est visible dans de nombreuses activités : la Menuiserie Antouly

marque son « *désir de perpétuer la tradition artisanale et de valoriser les savoir-faire acquis au fil du temps* », l'Atelier de la Volane indique chercher à « *ramener la technique de cristallisations, très souvent réservée aux pièces d'exception, dans le champ de la poterie traditionnelle, à laquelle nous sommes fondamentalement attachés* ». Un lien à des ressources agricoles est lisible dans les exploitations agricoles bien sûr, mais aussi chez des entreprises comme la Drômoise des Céréales (rassemblement de coopératives), des commerces comme la Maison d'Olive à Aubenas (coopérative d'achat de produits biologiques, ex moulinages de l'enclos Radal) ou des restaurants comme La Cerise sur l'Agneau à Saint-Pierreville (Ardelaine).

Les usages économiques sont, eux aussi, l'expression d'une diversité de point de vue beaucoup plus importante que ce qui pouvait être présagé : selon si la production se poursuit en lien avec l'histoire industrielle, si elle apporte des éléments nouveaux, et ce qu'elle souhaite valoriser de son entreprise. La diversité de l'évolution des liens sociaux-spatiaux est aussi présente : certains liens sont renforcés par la poursuite d'une vocation productive, d'autres se délitent.

2.3. Tourisme et culture

La catégorie suivante est l'usage touristique ou culturel : il concerne 87 sites pour 91 usages identifiés.

- Pour quarante-huit d'entre eux, il s'agit d'hébergements touristiques : gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels et centre de vacances, réceptions.
- Dix-huit sites proposent des activités de loisirs. C'est le cas des voies ferrées : cinq ont été tout ou partie transformées en voie douce, deux accueillent des trains touristiques (Le Mastrou entre Tournon et Lamastre et le Velay Express entre Saint-Agrève et Tence ; le train touristique des Cévennes installé sur la ligne des Cévennes étant hors périmètre, il n'est pas comptabilisé), et une du vélo rail (Tournon-Lamastre ; le vélo rail existe aussi sur la ligne Le-Teil-Alès mais au niveau de Saint-Jean-le-Centenier, hors périmètre). Plusieurs sites sont aménagés pour la pratique sportive : espaces sportifs (3), boulodromes (3), base de loisir (La Neuve à Lyas) et site d'escalade (Les Carrières à Chomérac). Deux sites accueillent des stages : Le Moulin d'Ozon à Saint-Etienne-de-Fontbellon et Au fil de Soi à Issamoulenc. Un site accueille l'entreprise Ardèche Canyon. Enfin, un site en ruine a été aménagé en jardin à Saint-Genest-Lachamp (fabrique de Lascours) : il est possible que d'autres aménagements discrets de ce type existent et aient échappé au recensement.
- Dix-huit sites sont des espaces plutôt culturels. Ce sont surtout des lieux de création (7) mais aussi des espaces culturels publics (bibliothèques (3), centre socio-culturel,

centre de danse à Aubenas, école de musique à Saint-Sauveur-de-Montagut, salle de cinéma à Joyeuse) ou privé (locaux d'associations (3), centre culturel ukrainien à Rochepaule).

- Enfin, onze sont ouverts à la visite et proposent une médiation sur la thématique de l'industrie (avec un bémol pour le Musée des Vans dont ce n'est pas la thématique centrale mais qui se situe en partie dans une filature).

Comme les restaurants, certains vont mettre en avant leur lien à l'activité industrielle dans leur nom ou sur leur site internet : La Manufacture à Vallées-d'Antraigues-Asperjoc ou à Vals-les-Bains, La Fabrique à Jaujac, Au fil de soi à Issamoulenc, les anciennes voies ferrées sur leur parcours, ... C'est moins le cas des espaces de loisirs, à l'exception des lieux de stages. La relation paysagère reste souvent préservée : les sites industriels anciens en pierre de pays marquent et les activités touristiques jouent la carte du charme comme La Fabrique qui s'adresse aux « *amoureux des vieilles pierres* »²⁵. Parfois des modifications sont faites sur le bâti mais elles sont assez réfléchies : par exemple les ajouts de terrasses métalliques design sur le bâti en pierre sur La Manufacture (site de Vallées d'Antraigues-Asperjoc)²⁶. Les liens aux ressources industrielles sont complètement relues : le paysage mais vu depuis le et autour du site, l'eau mais comme lieu de baignade, la pente mais comme challenge sportif, les savoir-faire mais ceux de l'accueil et de la découverte. D'autres liens interviennent également. Sur le site du Domaine de l'Eau Vive à Largentière, le visiteur peut lire « *notre cadre est celui de la Nature, du Soleil et des Cigales, loin de l'agitation ... au Calme absolu* » (sic)²⁷ : le lien à la nature, au soleil, et à l'éloignement se retrouvent dans beaucoup d'usages touristiques et de loisirs mais aussi dans les lieux culturels et artistiques. Les espaces agricoles ou les jardins, aménagés pour la subsistance ou le loisir des propriétaires et usagers de l'usine, prennent alors cette vocation « *naturelle* ».

Les usages touristiques et culturels n'écartent pas les liens à l'industrie, certains les mettent même en valeur. Mais ils proposent aussi un second récit, en relecture de ces liens et en accord avec des valeurs plus contemporaines.

2.4. Services

La dernière catégorie compte vingt-neuf sites : ce sont les espaces de service.

- Huit sont des établissements de santé, depuis la maison de santé, jusqu'à l'hôpital en passant par des casernes de pompiers et des établissements d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap.

²⁵ www.la-fabrique-ardeche.fr/domaine-location-salles-et-hebergements-jaujac.html

²⁶ www.ardechemanufacture.eu/fr/home/

²⁷ www.domaineeauvive.com/

- Dix sont le siège de services publics ou assimilés (service des eaux, CAUE) et parmi ceux-ci quatre ont des utilisations pratiques : stockage de véhicules, équipement.
- Neuf sont des salles des fêtes ou salles de réunion.
- Trois sont des établissements scolaires.
- Un est un établissement social.



L'intérieur du CAUE de l'Ardèche à Privas, ex usine Luquet



Intérieur du SEBA à Largentière lors d'une conférence, ex usine de la Cigallière

Illustration 8 : l'intérieur de deux usines devenues bâtiments de service

(URCAUE, 2009 et PNR, 2019)

Dans ces usages, l'espace en plateaux proposé par l'architecture industrielle est convoqué pour une réutilisation pratique : le bâti est souvent largement remanié. Le lien paysager n'est

pas prioritaire mais il compte parfois et ce jusque dans les aménagements intérieurs : au siège du Syndicat des Eaux du Bassin d'Aubenas (SEBA) à Largentière, ou encore du CAUE de l'Ardèche à Privas par exemple. En revanche les liens aux ressources ont là aussi largement disparus. Ici aussi les nouvelles relations sont trop diverses pour toutes les évoquer. Il faut noter que le lien social est fort, avec l'idée de répondre aux différents besoins des habitants. Il le sera d'autant plus que le site sera rendu accessible au public.

Les usages de services sont assez divers dans leur rapport aux liens socio-spatiaux construits par l'industrie. Il n'y a pas de lien direct entre un service public et l'intérêt porté au passé industriel. Il semble que la conservation des héritages soit bien plus une histoire d'individualités chez les acteurs que simplement d'usage.

Pour conclure cette partie, nous avons la construction de l'héritage sur le temps long à travers les usages. De cette partie, nous retenons que les sites industriels anciens restent largement adaptables puisque largement reconvertis pour des usages variés. La multiplicité de ces usages rend la lecture des nouveaux liens très morcelée : nous avons résumé dans le tableau ci-dessous les principaux facteurs de diversité évoqués.

| USAGE | NB | FACTEURS DE DIVERSITE |
|----------------------------|-----|--|
| HABITATION | 224 | Héritées ou achetées Individuelle ou collective Principale ou secondaire En gestion publique ou privée Morcelée ou intègre |
| ACTIVITE | 117 | Héritée ou nouvelle Commerciale, tertiaire ou productive Agricole, artisanale ou industrielle |
| TOURISME ET CULTURE | 96 | Hébergements ou activités de loisirs Privé ou public Ouverture au public |
| SERVICES | 29 | Education, santé ou administration Ouverture au public |

Tableau 17 : Les usages dans leur diversité

(Vigné, 2021)

Mais il s'agit aussi de souligner encore à quel point la lecture par l'usage est insuffisante pour parler des rapports à l'espace : la réalité de la diversité des situations rend difficile son absorption par l'analyse statistique. Dans ces lectures de nouveaux usages installés sur les sites industriels anciens, il est possible de reconnaître certaines figures évoquées dans la partie précédente. Les habitations peu réaménagées forment des héritages presque **intègres** où les liens à la ressource restent lisibles et où les relations dues à l'insertion du site industriel dans

l'espace sont encore forts. D'autres sites peuvent être lus comme des héritages **diminués** : une partie des liens ayant été affaiblis dans le temps (décès des personnes qui avaient la mémoire du savoir-faire et de l'histoire du site) ou ayant disparus (démolition partielle ou réaménagement radical). Sur d'autres lieux, il semble que quelque chose de nouveau se joue, donnant lieux à deux nouvelles figures :

- L'héritage **dépassé** : les liens historiques ont été gommés pour céder la place à de nouveaux liens. Cette figure est notamment illustrée par des usages d'activité ou de service où les aspects pratiques priment. La Bonneterie Cévenole à Saint-Sauveur de Montagut, malgré son histoire dynamique, puisqu'elle a donné lieu à la marque Montagut qui perdure encore aujourd'hui, est un bâti ignoré de presque tout à chacun : il accueille en revanche une agence immobilière et un contrôle technique très utile à la population des environs. Pour donner un autre exemple, l'ancienne scierie Ollier-Pailhes de Saint-Cirgues-en-Montagne est avant tout la caserne des sapeurs pompiers.
- L'héritage **augmenté** : une partie des liens historiques se sont combinés à des nouveaux liens construits par l'usage. C'est le cas des sites industriels qui ont prolongé leur activité et se reconnaissent à la fois dans leur passé et leur capacité d'innovation, des sites touristiques qui mettent en avant leur histoire mais pour ouvrir vers leur vocation au repos et au calme aujourd'hui, des habitations dont la mémoire est conservée par ses propriétaires et à laquelle s'ajoute leur propre histoire.

Ces nouvelles figures invitent à replacer la réflexion sur le site dans son ensemble, qui peut porter une multiplicité d'usages, mais aussi de tenter d'avoir une lecture des sites dans le temps. Plus largement, elles renvoient aussi aux acteurs et à leur rapport à l'héritage qui sont décisifs pour comprendre les liens socio-spatiaux : nous le verrons dans la partie 3 à travers une approche qualitative.

3. Multiplicité des usages et des liens

En utilisant les usages actuels, nous nous sommes placés face à deux types de biais. Le premier est de considérer que chaque usage d'un même site est indépendant des autres dans ses liens à la société locale, ce qui n'est évidemment pas le cas. La diversité des combinaisons de ces usages ne nous aurait cependant pas permis de lecture statistique et d'essai typologique. Le second est de voir dans cet usage l'évolution unique du site industriel, alors que certains d'entre eux ont déjà connu une succession d'usages, renouvelant leurs liens plusieurs fois. Cette succession n'est pas connue pour tous, ce qui nous empêche une lecture globale, mais certains cas peuvent cependant nous éclairer. Cette partie a vocation, à défaut de corriger les biais inhérents à nos données, d'ouvrir la réflexion sur ces deux aspects.

3.1. Multi-usages, multi-liens ?

Nous avons déjà évoqué les sites en partie en friche ou en partie détruits, nous allons donc nous concentrer sur les sites ayant de multiples usages. Nous écartons également les sites ayant plusieurs usages identiques : logements collectifs ou pôles d'activité par exemple. Le décompte montre ainsi 57 sites qui possèdent au moins deux usages identifiés. Ces sites présentent plusieurs points d'intérêt : ils donnent un contexte à nos études de cas, pour lesquels la multiplicité des usages est de mise ; ils questionnent également une pratique assez courante dans la reconversion des sites industriels, celle du morcellement des sites. Il faut encore une fois souligner la non représentativité de cet échantillon, certains sites ayant des usages qui n'ont pas pu être déterminés : nous les évoquons ici simplement comme marqueurs de pratiques existantes.

Dans un premier temps nous avons voulu voir si certains usages étaient souvent corrélés, indiquant des paires d'usages plus récurrentes dans les reconversions.

- Le lien entre activité et habitation (21 paires) marque trois types de démarches : le morcellement des sites de grande taille, comme au moulinage du Poisson à Saint-Privat qui accueille à la fois des logements et la Société Viande Salaison (SOVISAL) ainsi que sa boutique ; le couple entre une habitation et sa microcentrale ; et le lien entre une habitation et l'activité portée par ses propriétaires.
- La paire culture et habitation (15 occurrences) est particulièrement intéressante car si, comme indiqué précédemment, certains couplages sont des faits d'opportunité dus à la taille des sites ou des sites groupant habitations et activité d'hébergement touristique, huit sont des habitations privées qui s'ouvrent à des projets culturels : le moulinage de la Neuve accueille ainsi des visites de sa salle d'ouvrison avec le support de l'association Moulins et moulinages de la Glueyre mais dans le même temps le logement de sa propriétaire et un hébergement locatif.
- Le couple activité et culture est également bien représenté avec 13 occurrences. Certaines paires sont probablement encore des questions d'opportunité, comme la cohabitation de la menuiserie Gero et d'Ardèche Canyon dans une ancienne usine à Pont d'Aubenas. Les microcentrales se retrouvent représentées ici mais cette fois-ci en lien avec des hébergements touristiques. Mais certaines associations méritent d'être soulignées : pour prendre un exemple privé celui de l'activité de produits d'huiles essentielles Les Essentielles dans l'ancienne source Moïse de Désaignes qui voisine avec le bar artistique La Source ; pour prendre un exemple public celui de l'Atelier du Bijou à Saint-Martin-de-Valamas, qui met côte à côte une pépinière d'artisans bijoutiers et un espace muséographique sur le passé industriel.

- Les quatorze paires restantes sont liées à une activité de service : en grande majorité ce sont des reconversions menées par les collectivités. Les couples récurrents sont les salles des fêtes et logements ou espaces de loisirs et de culture. Le morcellement du bâtiment dans ses fonctions peut être ici compensé par la cohérence de la maîtrise d’ouvrage : c’est l’exemple de la reconversion de l’imposant moulinage Deydier à Pont d’Ucel qui regroupe logements, pôle administratif et espace de service (salles des fêtes, salles des associations, salle d’exposition).

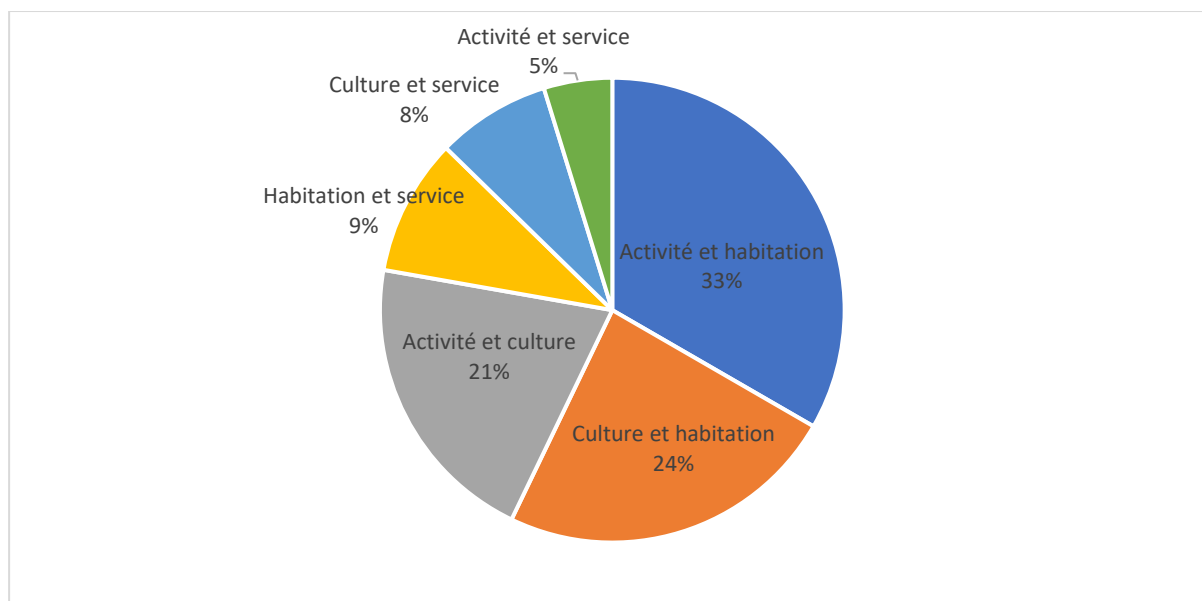


Figure 19 : les sites à usages multiples

(Vigné, 2021 : source base de données PNR 2021)

Que signifie les multiplications des activités dans un même site dans l’évolution de ses relations ? Ce morcellement des sites industriels lors de leur reconversion est souvent analysé comme une réponse à l’urgence de la fin de l’activité industrielle. En tant que telle, elle a tendance à gommer les liens historiques et voir le site comme une coquille vide, une opportunité foncière. Mais nous voyons dans cette courte exploration que la multiplicité des usages peut être avisée : pour créer une activité de tourisme sur un lieu d’habitation, pour appuyer une activité de tourisme par une production hydroélectrique, ou pour construire un pôle de service permettant de mieux vivre sur une commune. Par ailleurs, l’existence de sites privés qui s’ouvrent à des initiatives artistiques ou patrimoniales montre un engagement des acteurs privés dans la vie culturelle du territoire. Ces initiatives peuvent donc être de l’ordre de l’héritage augmenté proposé dans la partie précédente. Nous rejoignons ainsi Simon Edelblutte lorsqu’il propose : « si cette mixité, lorsqu’elle est réfléchie, est plutôt un gage de réussite, elle est au départ réalisée sans réelle concertation et aboutit souvent à de cruelles déceptions » (2010, p. 188).

La multiplicité des usages n'a pas forcément une influence négative sur la conservation des liens sociaux-spatiaux de l'industrie. Encore une fois, chaque cas semble apporter sa propre réponse et illustrer un rapport particulier au passé industriel.

3.2. Les usages dans le temps

Pour commencer à traiter des usages des sites industriels anciens dans le temps, il faut avant tout noter que l'abandon d'un certain nombre de productions ne s'est pas fait brutalement dans les années 1970 et 1980. D'une part, beaucoup de sites avaient fermé auparavant. Il ne s'agit pas uniquement de destructions accidentelles mettant fin à l'activité comme nous avons pu le voir au début de cette partie. Ce peut être de mauvais investissements comme sur la fabrique de Landes à Chassiers (Morel, 2002). En 1879 Alexandre Giraud rachète un site aux enchères et y fait des travaux conséquents : moulinage, filature, tissage, le site devait accueillir 600 ouvriers. Mais le bassin d'emploi n'est tout simplement pas assez important et, même en profitant du train et en allant chercher les ouvriers à 30km de la fabrique, ce n'est pas suffisant. Le site ferme au tout début du 20e siècle. La fin de la rentabilité d'une exploitation autrefois dynamique entraîne aussi des fermetures : c'est le cas des fonderies de La-Voulte qui ferment en 1892 ou celles du Pouzin en 1930. Enfin l'épuisement d'une ressource extractive, filon de minerai ou source d'eau minérale contaminée ou détournée, peut également entraîner des fermetures assez tôt dans le 20e siècle. La mine de plomb argentifère et de cuivre de Sablières fonctionne ainsi entre 1877 et 1902 et entre 1930 et 1932.

Certaines reconversions arrivent donc assez tôt. Dans l'ensemble, ce sont de nouveaux usages productifs comme sur les sites des Fonderies de La-Voulte (installation de CIMECA) et du Pouzin (Rhône-Poulenc, SOPALUNA, Drômoise des Céréales). Il y a cependant certaines surprises : le moulinage de Landes à Chassiers accueille, dès 1936, l'association Béthanie et son institut médico-pédagogique (IMP) pour enfants en situation de handicap mental. L'IMP Béthanie s'y trouve toujours. Cette désindustrialisation ancienne pose la question de la survivance des liens, même immatériels aujourd'hui. Ces cas se rapprochent souvent de l'héritage dépassé : le site des fonderies de La-Voulte se situe aujourd'hui dans le Parc Baboin, du nom de Guy Baboin-Jaubert, maire de La-Voulte et industriel de la soie ; le site Medarus, évoquant l'histoire des communes ardéchoises, mentionne seulement pour le Pouzin « *La ville voit depuis quelques années se développer une pépinière d'entreprises, de commerçants, une zone artisanale, une zone industrielle, un parc industriel départemental de 100 hectares, le tout près de l'échangeur autoroutier de Loriol. Parc éolien de 2 éoliennes pour une puissance de 4,6 MW* »²⁸ ; dans la page histoire de la commune de Chassiers, l'IMP Béthanie est

²⁸ www.medarus.org/Ardeche/07commun/07comTex/pouzin.htm

mentionné mais pas l'activité moulinière²⁹ ; enfin, le site de Sablières, comme sa page Medarus, ne mentionne pas la mine³⁰.

Arrêtés il y a longtemps ou juste quelques décennies, certains sites ont déjà connu plusieurs usages depuis la fermeture de l'usine. A toute fin utile, rappelons que les productions industrielles ne sont pas le premier usage de certains sites : ils succèdent à des moulins ou parfois à d'autres bâtis (citons la filature accolée au couvent des Vans ; le moulinage du Crouzet, à cheval sur Ailhon et Mercuer, d'abord une métairie pour l'abbaye des Chambons). Indiquons aussi que des changements d'usage ponctuels ont lieu pendant les temps de crises, et notamment les deux guerres mondiales : la production est modifiée ou même, comme cela a été le cas à Champ-la-Lioure, le site prend un autre usage en réponse à la situation martiale. Ces changements peuvent aussi être liés à l'intrication de l'agriculture dans les pratiques industrielles : sur plusieurs sites mouliniers des Boutières, des pêchers ont été plantés au tournant du 20^e siècle, marquant l'adaptation à la perte du vignoble (phylloxera) ou à l'inutilité des muriers (maladies du ver à soie).

Parmi les sites que nous avons pu repérer ayant changé d'usage plusieurs fois depuis la fermeture de l'usine se dégagent quelques tendances.

La première est que, dans un premier temps, l'usage productif laisse place à un autre usage, productif lui-aussi. Le moulinage du Pont à Coux, construit vers 1740 et auquel s'ajoute une filature, devient en 1885 une usine de boisson hygiénique « *coco de calabre* » à laquelle s'ajoute en 1889 un moulin à farine. La fabrique de coco s'arrête en 1922 mais un tissage de tapis fonctionne à sa place entre 1923 et 1932. Le moulin est finalement le dernier à s'arrêter en 1956. Toutes les usines n'ont pas une histoire aussi complexe : au moulinage de Gratteloup à Gluiras, qui ferme en 1959, une menuiserie est installée dans les années 1980 (Duprat et Paulin, 1985), à celui d'Anchèse à Saint-Etienne-de-Serre, qui ferme dans les années 1920, une fabrique de savon fonctionne pendant la Seconde Guerre Mondiale (Moulins et moulinages de la vallée de la Gluyere, 2019); au Moulinet à Tauriers, les bâtiments de la filature sont utilisés comme bureaux pour la mine Penaroya dans les années 1960-1980. Aujourd'hui ils accueillent respectivement une habitation et une cave à vin (à partir de 1998), une habitation (depuis 1964), et une habitation, un espace muséal et une friche (depuis les années 1990).

Dans d'autres lieux, ces premières reconversions sont de l'ordre du commerce : le site soyeux Reyne à Lamastre a accueilli une discothèque « *l'Opéra club* » jusqu'en 2016, il est aujourd'hui en friche. Dans l'usine de tannin de Saint-Sauveur-de-Montagut, les fonctions productives et commerciales s'enchaînent après sa fermeture dans les années 1960 : la

²⁹ www.chassiers.fr/Histoire

³⁰ www.medarus.org/Ardeche/07commun/07comTex/sablieres.htm et www.village-sablieres.com

coopérative fruitière Coop'Eyrieux s'y installe d'abord, ainsi que les abattoirs Ribes ; dans les années 1990, c'est finalement l'enseigne Gamm Vert ainsi qu'un ferrailleur qui investissent une partie des locaux. Le moulinage Giraud à Saint-Sauveur-de-Montagut ferme en 1966 et pendant un temps sera loué à la commune pour accueillir gymnase et cantine scolaire (Picheral, 2015): un exemple d'utilisation ponctuelle comme services qui n'empêchera pas la transformation du site comme habitation à la fin des années 1990. Comme pour la transformation productive, l'opportunité semble avant tout foncière. Nous sommes dans le cas de « *la substitution de l'activité disparue par une autre* » (Edelblutte, 2010, p. 184) : la crainte des conséquences de la perte d'activité pour le bassin de vie et de l'abandon du bâti menant à la friche guide les décisions. Les liens historiques sont peu réactivés et si de nouveaux liens se créent, ils survivent rarement à la nouvelle fin de l'activité sinon dans de manière anecdotique : à Saint-Sauveur-de-Montagut, certains disent encore « *aller à la coop* » pour se rendre à Gamm Vert. Dans l'ensemble, il semble que les héritages industriels, comme les héritages productifs ou de service les suivant, sont diminués. Cependant il y a des exceptions : le site de Coux est aujourd'hui animé par une association qui raconte l'histoire du site dans son ensemble : portant un regard global sur un héritage augmenté.

La deuxième tendance est la transformation en centre de vacances. C'est le cas de trois anciens moulinages.

- A Beauvène, celui de Galovesse, arrêté en 1972, devient pendant les années 1980 le Centre Dumas mais ferme dans les années 2000, restant un temps salle des fêtes mais en friche ces dernières années.
- A Burzet, celui d'Astier ferme en 1960 et se transforme en colonie de vacances avant de devenir un gîte de groupe en gestion communale.
- A Pont-de-Labeaume, le moulinage de la Planche ou de Chanareilles, dont la date de fermeture se situe au milieu du 20e siècle, devient la colonie de vacances de l'Amicale (qui joue le rôle du comité d'entreprise) Paul Ricard dans les années 1960, avant de devenir un centre social pour l'accueil de jeunes en difficulté La Charderie.

Il semble qu'il y ait là la volonté de suivre ou d'alimenter un modèle existant par ailleurs : des centres de vacances dans des anciens sites industriels s'installent à Saint-André-en-Vivarais (années 1940), à Rochepaule (années 1950), à Meyras (deuxième moitié du 20e), à Saint-Agrève (deuxième moitié du 20e) ou à Dunière-sur-Eyrieux (années 1990 ; d'ailleurs en cours de fermeture actuellement) ; hors de notre périmètre mais à proximité à Darbres (date inconnue).

Un cas à part mérite peut-être d'être mentionné ici : celui de l'installation en 1966 du Centre de recherches d'écologie humaine et de préhistoire (CREP, qui serait rattaché au CNRS)

dans une filature de Saint-André-de-Cruzières. Il s'agit semble-t-il d'une initiative privée impliquant l'archéologue préhistorien Jacques Cauvin et l'ethnozoologue Pierre Ducros. L'expérience dure 20 ans. Nous faisons l'hypothèse que la filature mentionnée (Basset, 2010) est celle de Chadouiller, devenue depuis gîte et chambres d'hôtes puis siège de l'association La Filature, porteuse d'événementiels. L'autre filature (Polge) de la commune est en effet déjà reconvertie en école depuis le tout début du 20^e siècle.

Dans ces reconversions ponctuelles plus culturelles ou touristiques, l'avenir des liens historiques, tout comme des nouveaux liens mis en place, est très aléatoire. Le nom, Le Moulinage, choisi par la commune de Wasquehal pour son centre de vacances à Dunière-sur-Eyrieux ne laisse pas de doutes sur l'histoire du site et continue d'ancrer ce passé productif. Localement c'est pourtant le nom de Wasquehal qui est désigné pour le site, peut-être pour ne pas le confondre avec les trois autres moulinages de la commune. L'association La Filature retrace aussi son lien avec la vocation productive du site mais, si le CREP était bien installé dans ce moulinage, ne mentionne pas son histoire plus récente. La peinture murale Pierre Ricard sur le moulinage de Pont-de-Labeaume est toujours visible depuis la route nationale mais l'histoire industrielle et touristique du lieu s'arrête à ce site pour le non initié. La commune de Burzet ne fait pas mention de son histoire proche ou lointaine de l'espace Astier. La commune de Beauvène ne dispose pas d'un site internet mais un travail de médiation en cours sur le Sentier du Talaron raconte uniquement l'histoire industrielle (et agricole, le lieu ayant produit des pêches) du lieu.

L'histoire des héritages industriels continuent au fil de ses usages et dans certains sites plusieurs se sont succédés. Les usages laissent leur propre trace, jusqu'à parfois effacer les empreintes industrielles en y plaçant de nouvelles, mais qui sont aussi parfois trop ténues pour être prises en compte comme nouveaux liens socio-spatiaux. Il est sans doute possible de proposer une dernière figure à la liste des héritages : l'*héritage inchangé*. Il illustre les cas où les liens apportés par les nouveaux usages ne prennent pas dans le temps et sont réduits à l'état d'héritage diminué ou immatériel face à un lien passé plus fort dans sa symbolique, sa représentativité ou sa vigueur.

Cette troisième partie a permis de toucher du doigt l'influence de la cohabitation sur un même site de plusieurs usages, dans l'espace et dans le temps. Il en émerge des questionnements sur la multiplication des liens et leurs conséquences sur les héritages.

| USAGE | NB | FACTEURS DE DIVERSITE | |
|----------------------------|-----|--|--|
| HABITATION | 224 | Héritées ou achetées Individuelle ou collective Principale ou secondaire En gestion publique ou privée Morcelée ou intègre | |
| ACTIVITE | 117 | Héritée ou nouvelle Commerciale, tertiaire ou productive Agricole, artisanale ou industrielle | Succession des usages Cohabitation des usages |
| TOURISME ET CULTURE | 96 | Hébergements ou activités de loisirs Privé ou public Ouverture au public | |
| SERVICES | 29 | Education, santé ou administration Ouverture au public | |

Tableau 18 : les usages dans leur diversité (2)

(Vigné, 2021)

En plus des figures proposées précédemment, nous envisageons la prise en compte des liens construits à travers les nouveaux usages, non seulement à travers l'héritage augmenté mais aussi dans l'héritage inchangé.

Conclusion de chapitre

En nous posant la question du devenir des sites industriels anciens, nous avons interrogé la forme que prenaient les liens qu'ils avaient pu constituer vis-à-vis des ressources qu'ils mobilisaient mais aussi vis-à-vis de l'espace, compris dans ses dimensions sociales, qu'ils avaient pu occuper.

Le constat général est que si quelques liens historiques perdurent ici ou là, ils se traduisent surtout par leurs marques matérielles et immatérielles. Nous parlons alors d'héritages, que nous avons d'abord traduit en trois figures reflétant la qualité et la quantité des marques laissées par ces liens mais aussi leur accessibilité. Un héritage immatériel ou une archive, connu des initiés, historiens ou acteurs de l'histoire industrielle, n'aura pas la même portée qu'un héritage matériel et notamment paysager, à la vue de tous. Ainsi sont construites les figures de l'héritage intègre, l'héritage diminué et l'héritage immatériel. Ce ne sont cependant pas des catégories figées : elles forment un continuum et sont poreuses.

L'histoire ne s'arrêtant pas à la fin de l'activité, ces héritages peuvent être réutilisés ou non : ce critère que nous pensions central peut en fait être remis en perspective par le biais d'une réflexion sur la constitutions de nouveaux liens et leur relation avec les héritages (et donc les marques des liens historiques). Quatre dynamiques des héritages se font jour. Un nouveau lien fort (durable ou intense) pourra se conjuguer avec les héritages (intègres, diminués ou

immatériels) ou bien participer à les menacer : ce sont respectivement les dynamiques de l'héritage augmenté ou dépassé. Un nouvel lien faible pourra lui aussi s'harmoniser ou non avec les héritages : ce sont les dynamiques de l'héritage inchangé ou *stérile*. Cette dernière figure, qui n'a pas été développée plus haut, correspond à des héritages qui, après la perte des liens historiques, n'en ont pas connu de nouveaux : un nouvel usage peut pourtant exister sur le lieu mais celui-ci ne produit pas forcément de nouveaux liens.

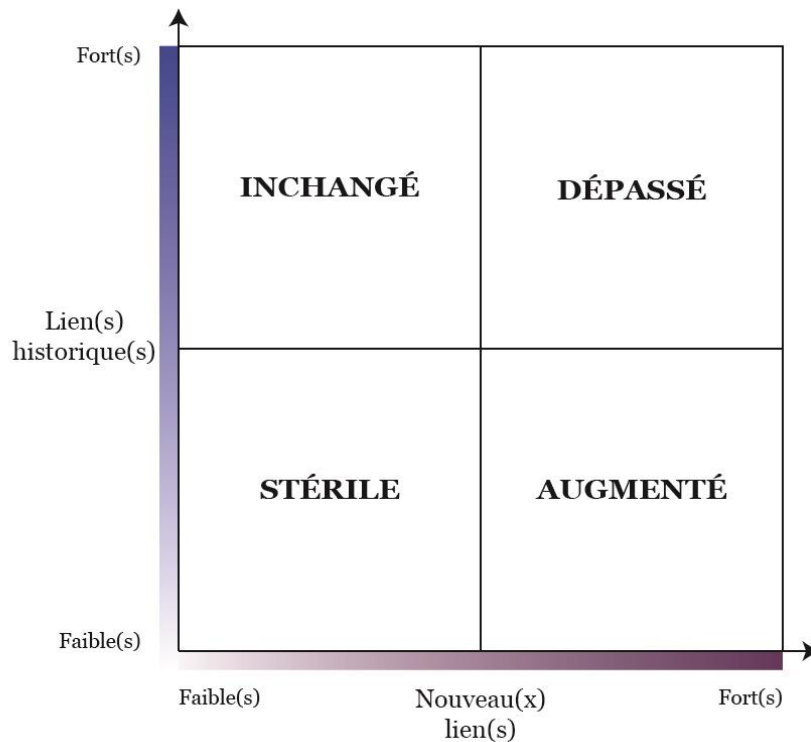


Figure 20 : liens historiques et nouveaux : des héritages en tension

(Vigné, 2021)

Ces dynamiques peuvent avoir un effet sur les héritages eux-mêmes. Un héritage intègre menacé deviendra sans doute diminué, voire immatériel. Un héritage immatériel mobilisé par les liens d'un nouvel usage dans le paysage pourra constituer un nouvel héritage intègre. L'héritage aurait ainsi des capacités adaptatives importantes qui ouvrent les questionnements sur la patrimonialisation d'une part et ses possibilités transformatives d'autre part.

Chapitre 6 : Des trajectoires patrimoniales

Introduction de chapitre

Nous avons traité les liens à la société locale, constitués pendant l'activité industrielle ou à sa suite, depuis le point de vue de l'ancien site industriel : il en ressort des trajectoires d'héritages, stériles, dépassés, inchangés et augmentés. En proposant une lecture des patrimonialisations, pouvons-nous alimenter l'hypothèse d'une évolution des ruralités ?

Nous avons évoqué dans notre premier chapitre les trajectoires territoriales de marginalisation, de banalisation et de territorialisation (1.2). Après avoir évoqué la constitution de relations entre le site industriel et la société locale, l'entrée par les usages s'est révélée insuffisante pour qualifier dans le détail l'évolution de ces liens, entre héritages et nouveaux usages. Elle a en revanche permis de construire une typologie de ces évolutions, que nous proposons de mettre à l'épreuve ici. Il semble en effet possible de mettre en parallèle les évolutions des héritages et les patrimonialisations. L'héritage stérile serait une marque de marginalisation, l'héritage inchangé pourrait dénoter une banalisation, les héritages augmentés et dépassés suggéreraient une patrimonialisation, qui pourrait alimenter une territorialisation. Il ne s'agit pas de proposer ces évolutions des héritages comme facteur explicatif des trajectoires territoriales mais plutôt de définir en quoi elles les accompagnent. Nous proposons de nous attarder sur la qualité des liens mis en place avec la société locale : sont-ils de l'ordre de l'appropriation ? est-il possible de les qualifier d'ancrages territoriaux ? comment sont-ils mobilisés dans la patrimonialisation ? Nous accorderons un intérêt particulier à l'*appropriation*, conciliant l'adoption d'un lien passé et la création d'un nouveau lien par l'usage. Nous nous intéresserons aussi spécifiquement à la compréhension des liens entre le site industriel et le territoire : quels liens peuvent être considérés comme des *ancrages territoriaux* (Aderghal et alii, 2017, p.359), définis comme « *la résultante dynamique de la co-construction située et intentionnelle [...] de liens matériels et immatériels entre un lieu (un terroir, un milieu) et une ou plusieurs de ses composantes spécifiques* » ?

Pour cela, nous mobilisons des données collectées lors de l'observation participante, dans les études de cas mais aussi plus largement sur le périmètre d'étude, en parallèle de sources écrites (littérature locale). Afin de ne pas laisser notre analyse se disperser, les situations territoriales étant diverses et complexes sur le périmètre d'étude, nous proposons d'observer en particulier les territoires de nos trois études de cas : autour de Chirols, Saint-Martin-de-Valamas et Saint-Sauveur-de-Montagut.

Nous développerons cette partie en trois temps : nous tâcherons d'abord de qualifier les territorialités industrielles produites sur ces trois lieux, puis d'identifier leur trajectoire lors de

l'abandon de l'industrie et, enfin de comprendre quelles nouvelles territorialités y émergent aujourd'hui à travers les patrimonialisations. Dans chacune de ces sous-parties, nous reviendrons à la fois sur les trajectoires des héritages et sur celles du territoire.

1. Des territorialités industrielles

Dans ce premier temps, nous proposons d'évoquer la construction des territorialités industrielles autour des trois sites choisis pour nos études de cas. Pour cela, nous faisons appel à des écrits d'historiens ou d'observateurs locaux. Comment la mise en place des sites industriels accompagne l'émergence d'une territorialité industrielle ?

1.1. Saint-Martin-de-Valamas

Commençons par le territoire d'accueil de La Nouvelle Manufacture : le canton de Saint-Martin-de-Valamas. La référence à l'échelle cantonale est historique : c'est à cette échelle qu'Albin Mazon (connu sous le pseudonyme du Docteur Francus) traite le secteur lors d'un de ses voyages en 1886 (1991 [1896]).

Il utilise dans sa description un rapport préfectoral complété en 1800 par l'adjoint au maire de Saint-Martin-de-Valamas, M. Soulier-Lafayolle. Il décrit un territoire agricole (pommes de terre, céréales, châtaignes, noix, pommes, poires et cerises), une tentative d'exploitation de charbon sur Chanéac (qui restera à l'échelle artisanale), deux carrières (lauzes à Borée et trachytes à Villard qui n'a pas été localisée) et les sources minérales (Chanéac, encore artisanales). Il insiste sur la pauvreté des habitants, l'« *âpreté* » du canton et son isolement. Albin Mazon, impute cette pauvreté au « *défait de commerce et d'industrie* » (*ibid.*, p. 19). Pourtant à l'époque où il écrit, Saint-Martin et ses environs comptent plusieurs moulinages de soie : Pont-des-Lièvres (Chanéac), l'Ouche (Lachapelle-sous-Chanéac), et Malosse, Lafont et peut-être Mayaud (Saint-Martin-de-Valamas) ; mais aussi l'usine à bijoux Murat (Saint-Martin-de-Valamas). L'industrie qui s'installe a commencé à tisser des liens avec son environnement et la société locale mais ceux-ci sont encore faibles.

Les choses semblent évoluer au début du 20^e siècle. Elie Reynier (1923) décrit le village comme un terroir agricole qui s'est transformé en bourg industriel : « *Saint-Martin-de-Valamas déjà exportateur de pommes, de bois de châtaignier, de porcs et de veaux, de saucissons au filet de porc, est devenu un petit centre industriel (scieries, 5 moulinages, un tissage, deux bijouteries sur doublé et une sur l'or pur)* ». Si les scieries n'ont pas été localisées (trop petites ? disparues ?), notre base de données montre effectivement cinq moulinages (Lafont devenu Montaland, Mayaud, Malosse, Armanas et Poncet), le tissage Montaland, les usines à bijoux Murat et Legros. S'y ajoute une minoterie (qui existe dans les années 1920 et jusque vers 1950), la source Saint-Martin (date de fin d'exploitation incertaine) et une fabrique

de limonade (date inconnue). La densité des sites a grimpé et les usines sont pour beaucoup accolées au bourg, ce qui nous a permis de le définir comme village industriel plus haut. Le village de Saint-Martin-de-Valamas a alors une identité double, celle de son agriculture et celle de son industrie, la seconde semblant prendre le dessus sur la première. Les industriels se retrouvent dans les élus locaux : Georges Murat (1908-1918), Auguste Poncet (1919-1935 et 1947-1952).

| | 1850 | 1875 | 1900 | 1925 | 1950 | 1975 | 2000 | 2021 |
|---|------|------|---------|------|------|------|------|------|
| Usine à bijoux Murat / Ardilor | | 1868 | | | | | | 2015 |
| Moulinage Mayaud | | 1869 | ? | | | | | |
| Moulinage Lafont / Plantevin / Laurent / Usine à bijoux Altesse (bureaux) | | 1870 | | | | | 1991 | |
| Moulinage Malosse / Impression de tissus Chomarat | | 1871 | | | | | | 2004 |
| Tissage Chambon / Montaland-Migier / Laurent | | ? | ? | | | | 1976 | |
| Moulinage d'Armanas | | ? | ? | ? | ? | ? | ? | |
| Fabrique de limonade | | ? | ? | ? | ? | | | |
| Embouteillage Saint-Martin ou Ranc | | | 1896 | ? | ? | | | |
| Usine à bijoux Legros (Garail) / Font'Art Création et Oktane | | | 1917 | | | | | |
| Usine à bijoux Legros (La Poste) | | | 1912-17 | | | | | |
| Minoterie Duchamp / Banchet / Nicolas | | | | 1924 | 1950 | | | |
| Moulinage Poncet | | | | | 1925 | | 1986 | |
| Usine à bijoux Altesse de Valamas | | | | | | | 1991 | |

Tableau 19 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Saint-Martin-de-Valamas

(Vigné, 2021)

Saint-Martin-de-Valamas construit sa territorialité industrielle au tournant du 19e et du 20e siècle par la densification de ses industries et leur intégration à la vie locale. Cette territorialité industrielle cohabite avec une identité agricole forte.

1.2. Saint-Sauveur-de-Montagut

Le Moulinon se situe sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. Il n'est pas au cœur du bourg, dont nous avons développé la situation dans le chapitre 4. Il participe cependant à la mise en place d'une atmosphère industrielle sur la commune.

En passant à Saint-Sauveur-de-Montagut pendant son *Voyage autour de Privas*, le Docteur Francus s'intéresse principalement aux sources d'eaux minérales (Mazon, 1882). Arrivant au Moulinon par Chalencon il décrit le château de la Cheisserie et le Mons Acutus (Mont Aigu) qui a donné son nom au village. Il prend la vallée de l'Auzène pour aboutir à Maléon où se trouve une première source. En reprenant la direction du village, il mentionne la source des Blaches (qui sera exploitée par la source Dupré au début du 20e) mais surtout la

source située le long de la Glueyre. Ici il s'indigne : « Celle-ci [...] se trouve le plus souvent submergée à cause d'une levée construite un peu plus bas qui a notablement élevé le niveau de la rivière, en sorte qu'il est rare de pouvoir boire de l'eau minérale pure. Il est vraiment incompréhensible que l'autorité locale laisse ainsi détruire pour le bon plaisir d'un seul, une propriété publique ». La levée en question est celle du moulinage du Canelas ou du Gadet. C'est la seule trace du passé industriel du village dans ce texte. Pourtant le village de Saint-Sauveur-de-Montagut en 1882 s'est déjà résolument tourné vers l'industrie textile : les moulinages du Canelas/Gadet, Bourgeas, Giraud/de l'Auche, de la Planche/des Rancs sur le village, mais aussi du Buis dans la vallée de l'Auzène et du Moulinon à la confluence avec l'Eyrieux. Il est intéressant de noter ce qui semble être un conflit de territorialités : celle d'une société traditionnelle marquée par une certaine vision des communs ; celle d'une société industrielle en construction.

| | 1825 | 1850 | 1875 | 1900 | 1925 | 1950 | 1975 | 2000 | 2021 |
|--|------|------|------|------|------|------|-------|-------|------|
| Moulinage du Canelas ou du Gadet | | 1832 | | | | | | 1993 | |
| Moulinage et filature du Moulinon | | 1834 | | | | | | | 2001 |
| Moulinage Bourgeas / Usine de mécanique | | ? | ? | | | | | | 2010 |
| Moulinage Giraud ou de l'Auche | | | 1857 | | | | 1966 | | |
| Moulinage du Buis | | | 1858 | | ? | ? | | | |
| Moulinage de la Planche ou des Rancs | | | 1861 | | | | 1956 | | |
| Usine de tanins | | | | | 1906 | | 1960* | | |
| Embouteillage Dupré | | | | | 1906 | | | | 2015 |
| Moulinage de Bas-Courbine ou du Crouzillon / Usine hydroélectrique | | | | | 1909 | | | | |
| Moulinage Combe | | | | | 1924 | | | 1980* | |
| Bonneterie cévenole | | | | | | 1925 | 1952 | | |
| Tissage du Ténébris | | | | | | 1930 | | | 2002 |
| Scierie Avenas | | | | | | 1940 | 1970 | | |
| Embouteillage Merland (construit mais prend une autre fonction) | | | | | | | ? | | |
| Entreprise Peyravernet | | | | | | | | ? | 2002 |

Tableau 20 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Saint-Sauveur-de-Montagut

(Vigné, 2021)

Lorsqu'Elie Reynier écrit en 1953 sur Saint-Sauveur-de-Montagut (1996), la seconde a clairement pris le dessus. Après avoir décrit les conditions historiques de la vie rurale, il indique « ainsi se continue, sans changement appréciable jusque vers le milieu du XIXe s., cette vie rurale âpre et rude [...] en ce village insignifiant et sans avenir apparent » (p. 45). La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la « transformation économique » depuis la seconde moitié du 19e siècle à travers le développement des voies de communication (le chemin de fer départemental mais aussi les voies routières), de l'industrie mais aussi de

l'agriculture (la culture des pêcheurs). Sa conclusion pointe notamment les « *initiatives individuelles et fécondes* » qui ont permis cette transformation. Une territorialité industrielle s'est installée et son ralentissement est une perspective qui engendre la crainte : l'avenir du territoire a du mal à être envisagé sans l'industrie, la situation est proche de la dépendance. Les pouvoirs publics appuient la dynamique de transformation à travers la mise en place et l'entretien des voies de communication mais aussi l'électrification. Les financements se font beaucoup à l'aide de souscriptions locales pour lesquelles les industriels abondent (*ibid.*). Cet entremêlement s'ajoute à l'importance du développement industriel pour constituer un argument allant également dans le sens d'un lien industriel fort. L'idée d'un territoire plus agricole est dynamisée par la culture du pêcher : l'hypothèse d'une tension entre deux territorialités se maintient comme le présente Elie Reynier « *Il y a un conflit difficile à résoudre, entre développement industriel [...] et le développement agricole* » (*ibid.*, p.91).

La même construction d'une territorialité industrielle se retrouve, comme à Saint-Martin-de-Valamas, sur Saint-Sauveur-de-Montagut. Ici aussi la territorialité agricole est forte, notamment à travers le développement d'une culture spécifique, celle du pêcher. Ces deux territorialités semblent entrer dans une forme de concurrence.

1.3. Chirols

Le moulinage de Pont-de-Veyrière se situe sur la commune de Chirols, non pas en cœur de village qui se trouve sur les hauteurs, mais en fond de vallée. La commune est marquée par un nombre de sites industriels beaucoup plus faible que les deux communes citées précédemment : quel impact sur sa construction identitaire ?

Dans le *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais* (Mazon, 1878), le Docteur Francus suit la géologie : c'est dans les environs de la source du Pestrin qu'il évoque la fabrique du Pont de Veyrières. Ce n'est pas tant le fait industriel qui l'interpelle mais la mise en place de l'orphelinat, « *une initiative dont nous voulons ici le [NDLR : M. Plantevin, propriétaire de la fabrique] féliciter hautement* ». Il argumente ses compliments selon deux orientations : un industriel ne doit pas s'occuper de politique mais plutôt d'améliorations pratiques, accueillir des orphelines est une œuvre de charité ; par ailleurs il considère l'industrie comme une « *école des mauvaises mœurs* » parce qu'elle met en contact trop rapproché des femmes et des hommes, l'orphelinat n'étant ouvert qu'aux jeunes filles et la surveillance étant faite par des religieuses, il évite ceci. De l'environnement de la fabrique, Albin Mazon ne dit pas grand-chose. Dans cet écrit, il est surtout préoccupé par des lieux spécifiques : les voies romaines, les églises et chapelles, les sources ; ou très généraux : la géologie, la politique. A Chirols, trois fabriques fonctionnent mais, hormis celle de Pont de Veyrières, elles sont de petite taille. Le remaniement orchestré par Plantevin est d'ailleurs alors récent (1876). Il se couple avec une

politique foncière : lorsque Plantevin achète le site, il a les droits d'eaux et des terres agricoles qui jouxtent les usines, il va alors chercher à avoir la maîtrise foncière de tous les terrains depuis l'usine, jusqu'à la prise d'eau, 750m en amont. Yves Morel commente cette dynamique : « à Pont-de-Veyrières, on est désormais moulinier avant toute chose, l'agriculture n'a plus qu'un rôle accessoire [...] A l'origine la manufacture s'intégrait dans un espace rural et se soumettait à ses règles, désormais elle impose sa logique » (Morel, 1996, p. 124). L'usine produit sa propre territorialité : la dynamique des environs ne lui suffisant pas (notamment en termes de main d'œuvre), elle construit un microsystème orienté vers son développement. Le recensement de 1881 décompte 122 habitants : autant que le village de Chirols, accroché à la pente, qui en compte 117 (Riou, 2009).

| | 1775 | 1800 | 1825 | 1850 | 1875 | 1900 | 1925 | 1950 | 1975 | 2000 | 2021 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Moulinage Avias | | 1798 | | | | 1881 | | | | | |
| Moulinage du Mas du Mourier ou Pont de Veyrière / Tissage | | | 1816 | | | | | | | | 2005 |
| Moulinage Méjéan | | | | ? | ? | 1880 | | | | | |
| Moulinage Prat | | | | | 1873 | ? | ? | ? | | | |

Tableau 21 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Chirols

(Vigné, 2021)

La « Cévenne Vivaroise » du début du 20e siècle (Reynier, 1923) est caractérisée par un sol assez pauvre, hormis quelques « plates-formes fertiles » (p. 80), une industrie « favorisée par la pente rapide des eaux » (p. 81) : principalement la soie, le charbon et les eaux minérales. L'usine de Pont-de-Veyrières ou la commune de Chirols n'y sont pas citées précisément. L'industrie de la soie est saisie à l'échelle du canton de Thueyts, isolé comme le territoire où les moulinsages sont les plus actifs, et les villages de Jaujac, Pont-de-Labeaume et Lalevade-d'Ardèche sont pointés comme des « petits bourgs industriels ». A Chirols, l'activité soyeuse n'a pas cette intensité : le site du Pont de Veyrières est le seul en fonctionnement. Il a cependant encore été agrandi, d'abord par un tissage en 1914 et par un remaniement entre les deux guerres, donnant au site sa configuration actuelle : fin de l'orphelinat, de la chapelle, réorganisation des salles de productions mais toujours cette politique paternaliste (jardins ouvriers, logements). La place de l'usine dans la commune est toujours identique : en 1925 s'y trouvent 160 habitants contre 98 dans le centre-bourg ; en 1938, 119 contre 74 (Riou, 2009). Il faut noter que l'usine de Pont-de-Veyrières a une difficulté importante en 1934 : elle est incendiée et toute une partie du bâtiment est endommagée et doit être remise en état. La commune commence à perdre de la population à partir de 1931 et l'usine prend une place toujours plus conséquente en regard de ces départs : en 1967, elle emploie 113 personnes alors que le recensement de 1968 décompte 358 habitants sur la commune. Ce rapport de force tend à constituer un lien très fort entre le site et la société locale : pour autant, y a-t-il ancrage

territorial en ce qu'il y aurait co-construction d'une territorialité ? La famille Plantevin (organisée en société anonyme depuis 1923) a des usines à Montpezat, Prades, Thueyts, Saint-Pierre-de-Colombier mais aussi à Litton en Angleterre (Morel, 1996). Mais cela n'empêche pas l'engagement politique de plusieurs membres de la famille : en 1932 le maire de Chirols et conseiller général du canton de Thueyts est le propriétaire de la fabrique de Pont-de-Veyrières (Riou, 2009), Victor Plantevin sera maire de Burzet, conseiller général et même député sous la Quatrième République. Il ne s'agit pas tant de co-construction que de pénétration de l'industrie dans la vie locale mais le résultat est le même : la vie municipale, cantonale, départementale se confond avec la vie de ses industriels locaux.

L'existence d'un nombre restreint de sites industriels sur la commune n'est pas un obstacle à la construction d'une territorialité industrielle. Le seul site de Pont-de-Veyrières est responsable de celle-ci : constitué en micro-société, il pénètre néanmoins la vie locale.

En guise de conclusion de cette première partie, nous constatons la mise en place de territorialités industrielles basées sur des liens industrie-société locale forts. Cependant ceux-ci se constituent de manière différenciée : à Saint-Martin-de-Valamas et à Saint-Sauveur-de-Montagut, c'est la multiplication des usines qui finissent par caractériser le local, plus encore que l'agriculture qui les précédait ; à Chirols, c'est la mise en place d'une seule usine importante qui, devenant une micro-société elle-même, s'agrège la société villageoise proche. D'autres particularités peuvent être évoquées : à Saint-Sauveur-de-Montagut, la mise en place de la culture du pêcher revitalise une territorialité agricole qui vient porter une forme de concurrence pratique (usage du foncier) et idéologique (conflits de territorialités) à l'industrie. Cela questionne la constitution des ruralités actuelles : absorbent-elles les territorialités industrielles ou se construisent-elles dans une ruralité plus consensuelle et agricole ? Nous garderons à l'esprit cette question. Dans les crises que vont connaître ces industries, la survivance de ces liens va dépendre de leur réappropriation dans d'autres territorialités.

2. Fin de l'industrie, fin de la territorialité industrielle ?

Dans chacun des cas présentés, les fermetures des sites industriels évoqués ont remis en cause les liens construits entre l'industrie et la société locale. Se faisant, elles laissent en suspens les territorialités industrielles que nous avons décrites : sont-elles réappropriées ? Construisent-elles des ancrages territoriaux ?

2.1. Saint-Martin-de-Valamas

La commune de Saint-Martin-de-Valamas est marquée par une persistance de l'activité industrielle : quelles conséquences sur la territorialité industrielle ?

A Saint-Martin-de-Valamas, cette idée de « *centre industriel dès le milieu du XIXe siècle avec l'industrie textile, [...] berceau de la bijouterie* » (Dugua, 2002) et d'une « *vocation industrielle marquée grâce à la bijouterie et au textile* » (Veullens, 2003 ; l'auteur est alors maire du village) reste accrochée à l'identité de la commune. A la date de publication de ces textes, plusieurs fermetures ont pourtant eu lieu : les moulinages et le tissage ne fonctionnent plus, à l'exception de Malosse qui a été repris et transformé par Chomarat (probablement avec Armanas) ; les bijouteries fonctionnent encore mais avec certaines difficultés (fermeture de Murat en 1985, reprise par la SCOP Ardilor). Les liens sociaux de l'industrie sont affaiblis mais la territorialité industrielle subsiste. L'article rédigé par Roland Veullens évoque également les pistes de développement poursuivies, dans le contexte de l'émergence des intercommunalités. Le développement touristique se structure avec l'installation du camping municipal, du plan d'eau, le début des réflexions de la restauration de l'ancienne voie ferrée en voie douce mais aussi à travers le Festival du Bijou « *organisé une année sur deux à la mi-septembre, met en valeur un savoir-faire très ancien, perpétué par plusieurs sociétés qui ont su allier à leurs traditions une modernité et une technicité remarquables* » (ibid.). Cela marque une appropriation des liens entre industrie et société locale, notamment par le biais du savoir-faire. Mais plus largement, la haute vallée de l'Eyrieux est encore imprégnée d'une territorialité industrielle bien vivante. Il faut préciser qu'en 1999, la part des actifs occupés dans l'industrie est de 48% (Guibourdenche, 2003). Le choix des communes d'Accons, du Cheylard, de Mariac, de Saint-Barthélémy-le-Meil, de Saint-Michel-d'Aurance et de Saint-Julien-Labrousse de ne pas intégrer le Parc des Monts d'Ardèche lors de sa création est symbolique d'un engagement territorial pour l'industrie. La crainte est que l'avenir de l'industrie locale soit entravé par l'entrée dans le Parc : « *l'ensemble des maires du canton montraient leur attachement à la spécificité industrielle, ne se reconnaissaient pas dans le projet de charte et s'inquiétaient pour l'avenir* » (Chabal, 2003). Il semble que nous pouvons parler ici d'ancrage territorial de l'industrie : une co-construction entre les industriels et la collectivité impliquant les liens passés, actuels et à venir.

Aujourd'hui, Saint-Martin n'a pas totalement perdu ses industries. La filière textile a périclité avec la fermeture de Chomarat (le site est encore utilisé mais comme stockage, il est à l'état de friche). Elle se maintient néanmoins dans deux villages voisins : au Cheylard (Chomarat) et à Saint-Julien-d'Intres (Blanchard). La bijouterie est encore présente à travers le site Altesse de Valamas, installé en 1991, les entreprises Font'Art Création et Oktane Concept sur le site du Garail (ex Altesse) depuis 1999 et 2011 respectivement, mais aussi dans sa dimension artisanale avec la pépinière de l'Atelier du Bijou, installée dans l'ex-usine Murat. Cette dernière initiative marque une nouvelle fois l'intégration de la territorialité industrielle dans la constitution d'un ancrage territorial : c'est l'initiative de la Vallée du Bijou, sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie de ce chapitre. L'orientation vers un artisanat

montre une certaine fatalité des élus en ce qui concernant les fermetures des sites industriels. C'est ce que nous avons saisi dans l'entretien avec Yves Le Bon, maire actuel de Saint-Martin-de-Valamas (2021) : « *Le territoire est en train de vivre une désindustrialisation. Vous savez, à Saint-Martin, elle a été finie, ça y est, il y a plus. [...] C'est fini, ça n'augmentera plus* ». Cependant ce constat n'est pas partagé sur toute la communauté de communes Val'Eyrieux : Jacques Chabal, son président, indique au contraire « *nous avons maintenu le cap de l'industrie* » (*Dauphiné Libéré*, édition spéciale du 8 novembre 2017). De fait, encore 33% des emplois se situent dans le secteur industriel³¹ sur la communauté de communes. Intégré dans le projet économique via l'artisanat ou la poursuite d'un développement industriel, l'ancrage territorial de l'industrie est toujours fort aujourd'hui. D'ailleurs, si la plupart des communes citées précédemment ont finalement intégré le Parc, la commune du Cheylard et celle de Saint-Barthélémy-le-Meil forment toujours deux enclaves dans le périmètre.

L'industrie a toujours une place importante sur la commune de Saint-Martin-de-Valamas et dans ses environs. La dimension agricole semble s'être étiolée, tandis que l'émergence d'un développement touristique se profile. L'industrie reste cependant le maître mot, bloquant l'inscription de certaines communes dans le projet du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : nous sommes dans un ancrage territorial exacerbé et dans une situation de l'ordre de la dépendance.

2.2. Saint-Sauveur-de-Montagut

A Saint-Sauveur, les usines ont bien fermé les unes après les autres : la territorialité industrielle survit-elle malgré tout ?

« *Y a-t-il une vie après l'industrie et les pêches ?* » : ainsi est titré l'article de Michel Riou sur Saint-Sauveur-de-Montagut (2003). Il faut préciser que le contexte est particulièrement difficile : l'usine textile Peyravernet vient de fermer ses portes en 2002, c'est 150 emplois qui ont disparu. C'est la dernière d'une série de fermetures qui égrènent toute la seconde moitié du 20^e siècle. A cette date seule l'usine hydroélectrique, l'embouteillage Dupré et l'usine mécanique Bourgeas fonctionnent encore. Du côté de la culture des pêches et plus largement des fruitiers, c'est l'effondrement du nombre des exploitations : 78 en 1970, elles ne sont plus qu'une dizaine au début des années 2000. L'article dénombre cependant des pistes de renouveau économique : le commerce via la coopérative, devenue Gamm Vert, installée dans l'ancienne usine à tanins, des structures médico-sociales (médecin et maison de retraite), l'accueil de population à travers des logements collectifs, l'installation du collège et de structures sportives, le début d'un développement touristique (camping, résidences

³¹ Guide *Entreprendre en Val'Eyrieux*, <https://jacqueschabal.com/2021/04/22/guide-pour-sinstaller-en-valeyrieux>, consulté le 20/05/2021.

secondaires, gîtes ruraux). Tout ceci contribue à transformer un village industriel en un « *centre de services* » (p. 157) mais le ton de l'article reste assez fataliste : « *on est loin, on le voit, des moulinages et des pêcheraies, sans parler des utopies rurales* » (p. 158). Le constat est donc celui d'une dépendance aux liens à l'industrie textile et à l'agriculture de qualité : elle se traduit par la vision idéale d'une territorialité active qui alors se meurt. Ici, contrairement à Val'Eyrieux, la piste d'un renouveau économique via l'industrie n'est pas une possibilité évoquée : « *nous ne reverrons probablement pas de sitôt des implantations industrielles pourvoyeuses de plus de cent emplois (ni même de quelques dizaines)* » ajoute Pierre Vigné, le président de la jeune communauté de communes d'Eyrieux aux Serres (2003, p. 154). Celui-ci se refuse cependant au pessimisme : « *ce territoire est encore porteur de femmes et d'hommes [...] qui ont la volonté de vivre, de travailler au pays et de participer ainsi à un développement durable pour demain* » (*ibid.*). Il propose un développement diversifié : des activités industrielles et artisanales de petite taille, du tourisme, de l'agriculture, des commerces. Il met en avant les qualités du territoire : le passé industriel en fait partie mais aussi la proximité avec la vallée du Rhône, la qualité de l'environnement et les locaux. Au-delà de la vision de l'avenir proposée par ces deux articles, les liens à l'industrie, alors que celle-ci a disparue, sont vifs, douloureux ou non.

Aujourd'hui, ce lien à l'industrie n'a pas disparu. Dans les entretiens menés avec Annie Louis, présidente de la communauté de communes Eyrieux aux Serres au moment de l'inauguration du Moulinon, et de Jacky Barbisan, maire actuel de Saint-Sauveur-de-Montagut, tous deux citent les industries comme élément identitaire spécifique de la vallée et du village. L'agriculture, les terrasses, les pêcheurs, arrivent en second plan. Pourtant aujourd'hui, les derniers sites industriels ont fermé, hormis l'usine hydroélectrique reprise par EDF. Ce passé industriel est inclus dans les dynamiques de développement actuelles : « *le patrimoine qui était sur le territoire, de le consolider, de le garder, de le mettre en valeur et après de créer des choses pour venir en aide à la population* » ; « *notre challenge aujourd'hui, c'est de recréer une dynamique à partir de ce qui existait* ».

D'une façon plus détournée que sur Saint-Martin-de-Valamas, inséré dans le développement local, l'ancrage territorial de l'industrie est encore présent aujourd'hui. La territorialité industrielle apparaît plutôt comme relue à l'aune des nouveaux besoins du territoire, nous y reviendrons.

2.3. Chirols

A Chirols, la seconde partie du 20^e siècle est marquée par la seule survivance de l'usine de Pont-de-Veyrières, qui ferme en 2005 : le rapport à l'industrie est donc entièrement

concentré dans le rapport à cette usine. Cette partie doit largement au témoignage d'Yves Paganelli, maire de Chirols de 1977 à 2008 (2019).

La seconde moitié du 20^e siècle est marquée par deux aspects : celui de l'exode rural d'abord, avec l'idée que l'avenir ne se situait plus vraiment « *au pays* », mais en parallèle un maintien de l'industrie qui est encore très pourvoyeuse d'emplois et de richesses. Yves Paganelli fait partie de ces Ardéchois qui sont partis. Il l'évoque ainsi (*ibid.*) : « *cette grand-mère-là [la sienne] ne m'a jamais parlé du pays, dans les années 60. [...] Elle me disait "Pars d'ici. Tu as des qualités. Va !" [...] "Vas-t-en d'ici quoi, ne restes pas là, il y a rien à foutre ici" et c'est vrai que tout le monde disait "c'est foutu". Or les usines continuent à tourner même s'il y avait déjà la chute depuis des années 50* ». La territorialité industrielle perdure. Elle est même encore très présente dans les années 1970-1980 : « *moi j'ai connu [en tant que maire] Chirols, honnêtement, à la grande période de prospérité, c'est-à-dire qu'il y avait l'usine qui rapportait la fameuse taxe professionnelle. [...] j'ai vécu l'époque où il y avait : le barrage [de Pont-de-Veyrières] qui donnait, parce qu'il y avait une turbine, la taxe professionnelle ... Et c'était une commune qui, au prorata des habitants, était aisée* » (*ibid.*). Il y a donc une déprise mais qui n'est pas forcément corrélée avec l'effondrement industriel : la territorialité industrielle continue mais les représentations ont changé, la ville attire et les Chirolains y voient l'avenir. C'est aussi que le rapport à l'usine est devenu conflictuel. En 1977, Yves Paganelli prend la suite de plusieurs maires qui étaient aussi patrons ou rattachés à l'usine. Dans l'usine même, des rapports de force se créent. « *En 1979, il y a une grande grève ici. Grande grève en 79. Moi, j'étais élu depuis 2 ans. [...] L'usine en grève, et je vois à la mairie, qui était sur la place là-haut, je vois, mais, quarante ou cinquante femmes qui viennent, qui font la queue. "Mais qu'est-ce que ... qu'est-ce qui arrive ?" [...] "Yves, on se met en grève !". [...] Il y a eu grève. Et c'est là que j'ai vu, dans le parc où vous êtes rentrée tout à l'heure, les ouvrières ou les ouvriers qui venaient travailler malgré les grèves, qui étaient insultés, on leur crachait dessus, on leur jetait des cailloux. [...] Trois mois de grève. Elles [et ils] n'ont rien eu. Et les syndicats se sont installés, [...] ils ont commencé à voir un peu les conventions collectives* » (*ibid.*). Par la suite, les ouvrières viennent de plus loin, de Vals-les-Bains ou d'Aubenas notamment. Le village de Chirols perd son lien direct à l'usine.

La fermeture du moulinage laisse ces tensions encore à vif. « *Moi, j'en voyais des anciennes qui disaient "Oh, oui ça va fermer, mais tant mieux ! Oh !" [...] Il y avait ce rejet. Et puis [...] les filles voyaient pas l'intérêt de ce qu'elles faisaient. Pas du tout* » (*ibid.*). En parallèle, il y a la constitution de l'Ecomusée du moulinage sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie. Il joue un rôle important dans le travail du deuil de l'activité mais aussi des conflits qui y sont liés. Chirols et ses environs sont investis par le mouvement régionaliste des années 1970. « *C'était l'époque où il y avait déjà des mouvements régionalistes, des chanteurs*

occitans, et qui montaient. [...] Il y avait tout ce côté "pays" » (ibid.). Les Cévennes ardéchoises sont un des points d'ancrage privilégiés de ce mouvement lié au néo-ruraux : Mayres et Thueyts, deux communes proches sont souvent citées (Rouvière, 2016). Mais ces initiatives ne sont pas toujours bien reçues par les locaux. « Les gens d'ici, les Ardéchois, [...] ils ne ... comme leurs enfants étaient partis, ils ne toléreraient pas qu'un jeune ou une jeune comme vous, vienne réussir. [...] Et j'ai vu les nouveaux qui arrivent dans les années 75, je me suis installé en 76, les nouveaux qui arrivaient, qui essayaient de faire quelque chose. Et ben les vieux qui avaient 60 ans ne les aidaient pas du tout. Parce que "Elle va pas réussir cette nana, alors que ma fille est partie, si ma fille est partie c'est qu'elle avait ses raisons. Et si la nana vient ici., faut pas qu'elle réussisse sinon on va dire 'mais votre fille, elle est nulle. Elle aurait pu faire pareil'" ». Il y avait tout ce côté rancœur (entretien Y. Paganelli, 2019). Par ailleurs un développement touristique s'installe à proximité, avec la présence des stations thermales de Vals-les-Bains et de Neyrac-les-Bains (Meyras). Ces initiatives font peu de liens avec la territorialité industrielle.

A Chirols, la territorialité industrielle induite par l'activité de l'usine finit donc par être particulièrement conflictuelle. Elle ne disparaît pas mais se mêle difficilement au redéveloppement de la région, hormis dans le cas de l'Ecomusée que nous allons développer dans la partie qui suit.

Dans ces trois cas, les liens socio-spatiaux de l'industrie survivent après la fermeture des usines, formant des ancrages territoriaux en étant pris en compte comme supports de développement par les collectivités ou une association. Néanmoins les territorialités industrielles s'affaiblissent avec la dynamique industrielle. Nous avons choisi de parler d'ancrages territoriaux mais nous pouvons aller plus loin dans l'analyse. Debarbieux (2014) propose de différencier l'enracinement (marquant la dépendance forte), l'ancrage et l'amarrage (marquant tous deux la dépendance occasionnelle, puisque celui qui a jeté l'ancre peut la remonter et celui qui s'est amarré au port peut en repartir). La différence entre l'ancrage et l'amarrage tient justement au point d'ancrage : dans le premier cas, c'est l'acteur lui-même qui porte son point d'ancrage (l'ancre donc), dans le second, le point d'amarrage est préexistant à l'acteur. Il semble que dans le cas de Saint-Martin-de-Valamas, nous sommes plus proche de l'enracinement, avec une dépendance très forte qui n'est pas forcément remise en cause mais au contraire cultivée. La territorialité industrielle est toujours forte. A Saint-Sauveur-de-Montagut, plusieurs points d'amarrage étaient mobilisés, celui de l'industrie mais aussi celui de l'agriculture. Les amarres ayant été larguées avec la fermeture des dernières usines dans les années 2000, les collectivités semblent vouloir s'y rattacher mais en multipliant les points d'amarrage : l'histoire industrielle et agricole ont leur importance mais pour porter un autre

type de développement, celui du tourisme et de l'activité résidentielle. A Chirols, le déracinement industriel lié à la fermeture de l'usine de Pont-de-Veyrières a eu lieu et est encore très vif. Des acteurs ayant choisi cet ancrage cévenol dans la mouvance néo-rurale et régionaliste s'intéressent cependant à l'amarrage à cette histoire industrielle à travers la patrimonialisation. C'est ce que nous allons développer ci-après.

3. Patrimonialisations et territorialités

Pour développer cette partie sur les patrimonialisations, nous nous appuyons sur une série de diagnostics réalisés pour le Parc des Monts d'Ardèche à l'échelle des communautés de communes actuelles. Cela nous permet de proposer un regard sur les patrimonialisations en cours, sans aborder directement nos études de cas, mais plutôt pour leur fournir un contexte.

3.1. Val Eyrieux et Saint-Martin-de-Valamas

103 sites industriels anciens ont été répertoriés sur le périmètre de la communauté de communes Val Eyrieux. Ce sont majoritairement des sites textiles mais des sites de l'industrie des eaux minérales, du bijou et du cuir se retrouvent également. Certains donnent lieu à des patrimonialisations.

Nous proposons de débiter par les « *reconversion patrimoniales intégrales* » (Edelblutte, 2010), c'est-à-dire les sites industriels qui sont devenus eux-mêmes des espaces de transmission de cette histoire.

- Le plus ancien se situe en marge du territoire intercommunal, à Saint-Pierreville, il s'agit d'Ardelaine, que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 2, et dont la patrimonialisation commence en 1972.
- En 2005, naît l'Arche des métiers dans une ancienne tannerie du cœur de la ville du Cheylard. Porté initialement par la commune du Cheylard et les industriels locaux, le projet passe à la communauté de communes Pays du Cheylard puis à l'actuelle Val Eyrieux. Le site est devenu le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de l'Ardèche et est mis en réseau avec deux autres espaces d'interprétation : la Planète Mars à Mars (2015) et l'École du Vent à Saint-Clément (2018). L'Arche des métiers propose un parcours permanent « *Doigts d'or et savantes machines en Ardèche* », quatre espaces thématiques « *Paysage et eau* », « *De la soie aux textiles modernes* », « *Mécanique et doigts d'or* » et « *Terre d'Ardèche, produits du monde* ». Des espaces d'expositions temporaires complètent le lieu. Plusieurs animations à destination des jeunes publics, scolaires ou familles, sont également proposées. En lien avec le Département, des animations sont aussi construites à destination des seniors depuis 2016.

- En 2010, le projet Vallée du bijou voit le jour sous l'impulsion des communautés de communes Pays du Cheylard et des Boutières, aujourd'hui fusionnées dans Val Eyrieux. C'est d'abord une série événementielle : Musique et or en juillet, le Festival du Bijou en août. Une première incarnation se constitue en 2015 au Cheylard avec la Maison du bijou. Installée dans l'ancien couvent des sœurs de Saint-Joseph, le site propose une espace d'interprétation dédié à la fabrication du bijou. Un deuxième lieu ouvre ses portes en 2018 à Saint-Martin-de-Valamas : l'Atelier du Bijou, installé dans l'ancienne usine Murat, berceau de l'industrie du bijou en Ardèche. C'est à la fois un espace muséal expérientiel, où le visiteur se met à la place de l'ouvrier bijoutier, une pépinière des métiers de la bijouterie accueillant trois jeunes artisans et une boutique dédiée à leurs créations.
- Un quatrième lieu est en cours de constitution : le moulinage de La Neuve à Saint-Pierre-ville est devenu une habitation. Sa salle d'ouvraison a été gardée intacte avec les différents propriétaires : elle possède encore tous ses moulins en bois. Eugène Mercury, son propriétaire actuel, a le souhait de restaurer sa salle d'ouvraison et d'ouvrir à la visite ponctuellement : pour les écoles des Boutières mais aussi pour des événements grand public.

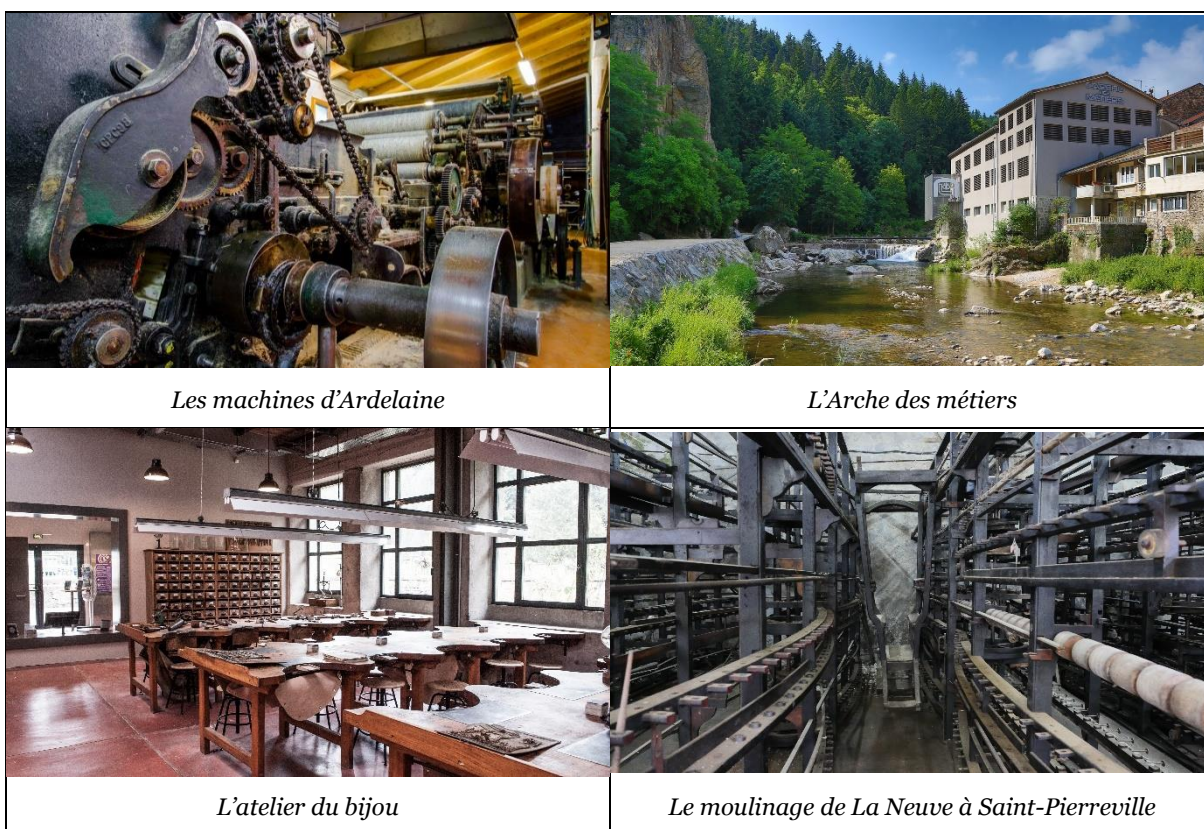


Illustration 9 : mosaïque des reconversions patrimoniales intégrales de Val Eyrieux

(sources respectives : Ardelaine, Fougeirol, Combaroure, Tran)

Plusieurs sites du canton de Saint-Agrève ont été inventoriés par le Service Régional de l'Inventaire en 1999 : l'usine de teinturerie Charrier, une scierie devenue filature, un moulin devenu une usine à carder la laine, la voie ferrée et la gare de Saint-Agrève, les moulinages des Ruches et de Daudinet sur Saint-André-en-Vivaraïs et les moulinages de la Grangeasse et du Rey ou de la Chapelle à Rochepaule. Par ailleurs, le moulinage de la Chèze, à Dornas, est en train de constituer un dossier d'inscription aux Monuments Historiques. L'usine Murat et la vallée du bijou sont aussi reconnues par Patrimoine Aurhalpin comme Ensemble industriel remarquable (voir chapitre 3).

Il faut ajouter à ces sites des itinérances centrés sur les héritages industriels : la Dolce Via, voie douce, installée sur l'ancien tracé du chemin de fer de la vallée de l'Eyrieux ; la randonnée de la vallée des Tuiliers qui met en avant la fabrication de tuile sur Mariac ; celle des Moulinages, qui évoque le travail de la soie sur Issamoulenc ; et celle du sentier du Talaron, elle aussi largement centrée sur les moulinages et leur rapport à la rivière (à cheval sur la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche). La vallée des tuiliers, ainsi que la carrière de basalte de Saint-Julien-d'Intres sont également valorisées ou en cours de valorisation à travers le Géopark mondial UNESCO (label de promotion d'un géotourisme durable, obtenu en 2014). De savoir-faire industriels et artisanaux sont mis en avant à travers le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV): Ardelaine, les Salaisons Teyssier à Saint-Agrève et l'entreprise de passementerie Blanchard à Saint-Julien-d'Intres.

En 2010, la communauté de communes des Boutières participe également au projet *Paysages industriels*. Ce dernier est le fait d'une collaboration nationale entre les Parcs naturels régionaux de Lorraine, du Vercors, du Pilat et des Monts d'Ardèche et la Fondation de France. Localement elle se décline avec deux autres partenariats entre le Parc des Monts d'Ardèche et les communautés de communes des Boutières et d'Eyrieux-aux-Serres. Ces deux collectivités acceptent de jouer le rôle de « *nouveaux commanditaires* » d'œuvres d'art contemporain auprès de quatre artistes, chacun proposant deux œuvres sur deux sites industriels de chaque Parc. A Saint-Martin-de-Valamas l'œuvre, *Ces Mains*, de Lani Maestro, est installée. Elle se situe dans et sur l'ancienne usine Murat (alors SCoP Ardilor) : à l'intérieur une installation est faite avec la reprise de matériel ancien (tables, pinces) et un enregistrement sonore, à l'extérieur les fenêtres sont opacifiées de bleu et les mots « *Si vous devez prendre ma vie, laissez moi les mains* » (de *Flower of Glass* de José Perez Bedurya) sont inscrites en néon bleu sur la façade. L'artiste a été particulièrement marquée par la créativité qu'exerçait le bijoutier de la SCOP Ardilor (alors occupante de l'usine Murat), alors même qu'il reproduisait des gestes industriels. Cette œuvre est aujourd'hui démontée, nous y reviendrons dans le chapitre 9. Une autre valorisation culturelle est à noter dans ce sens, celle de la Fabrique du Pont d'Aleyrac à Saint-Pierre-ville : après avoir été une résidence secondaire, le moulinage du

Pont d'Aleyrac est racheté en 1991 par des particuliers qui décident de le transformer en lieu d'exposition et résidence d'artiste. A travers une association, le site accueille ainsi artistes et visiteurs depuis 1997. Il fait partie des échappées du Partage des Eaux. C'est également dans cette démarche au croisement des activités culturelles et patrimoniales que se trouve La Nouvelle Manufacture.



Illustration 10 : Ces mains, de Lani Maestro

(source : dossier de presse Paysages industriels)

Il faut compléter par des patrimonialisations plus détournées. Ce sont d'abord celles de sites touristiques qui se réclament de ce passé industriel. Cela va de leur nom, à une histoire du lieu sur leur site, à des éléments rappelant l'histoire du moulinage sur le lieu, voire à des recherches demandées ou effectuées par eux-mêmes : le *Moulinage des ruches* à Saint-André-en-Vivarais, *Le Moulinage* à Saint-Christol, *Le Moulinage Chabriols* à Saint-Pierre-ville et *Au fil de soi* à Issamoulenc. La patrimonialisation la plus originale est probablement celle du moulinage du Cros à Saint-Pierre-ville qui accueille ponctuellement des visites car il est devenu refuge pour les petits rhinolophes (chauves-souris).

Ce tour d'horizon nous permet plusieurs constats. Une forte attention est portée au bijou, vécu comme une spécificité locale. Inversement le travail du cuir ou les eaux minérales sont peu évoqués, sinon à travers le site de l'Arche des métiers qui garde une vocation de médiation très généraliste sur l'industrie mais aussi la technique, les sciences. La même curiosité se trouve dans le secteur textile : la filature à laine, peu représentative de l'histoire industrielle locale est largement mise en avant ; la soie, très présente, n'a pas de site dédié. Les démarches de patrimonialisation ne sont pas forcément corrélées à la densité des héritages mais sont bien le produit des choix des acteurs. Le fait que certaines entreprises fonctionnent encore oriente la patrimonialisation, c'est le cas pour le bijou mais aussi dans le cadre du label Entreprise du Patrimoine Vivant. Les patrimonialisations institutionnelles sont mineures et n'ont pas encore à ce jour donné lieu à une valorisation. Le secteur privé est assez présent : individus propriétaires, associations, entreprises. Les liens entre les acteurs privés et publics sont également récurrents : entreprises et collectivités pour l'Arche des Métiers et la Vallée du bijou, association et syndicat des eaux pour le Sentier du Talaron. Plusieurs valorisations se font par des chemins détournés : l'art, la géologie, l'itinérance et le tourisme.

Dans les réunions *Histoires d'industries* que nous avons pu faire sur le territoire de Val Eyrieux (Saint-Agrève, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierreville et Le Cheylard), les propositions d'actions collectées auprès des participants reflètent assez cette dynamique (voir annexe 1). La proximité avec les entreprises en fonctionnement se lit dans des propositions comme l'organisation d'un forum des entreprises du patrimoine vivant ou mettre en valeur les savoir-faire artisanaux à travers des cours grand public. Une des propositions a même peu ou pas de liens avec le patrimoine : produire de la poussière de carrière de pouzzolane en sac pour la production en biodynamie. Le tourisme et la fête sont aussi présents avec des propositions sur l'organisation de spectacles dans des lieux industriels désaffectés, la production d'un document à destination des hôtes des anciens sites devenus hébergements touristiques ou la construction d'un parcours d'orientation et d'implanter des panneaux explicatifs. Mais un vrai enjeu de connaissance et d'appropriation se dégage aussi de ces propositions : l'inventaire des mouvements sociaux, la poursuite des animations Histoires d'Industries, la création de support de type carte, de temps d'échanges, et une meilleure identification du patrimoine industriel. La mention des mouvements sociaux est particulièrement intéressante : l'auteur de la proposition m'indiquait par ailleurs que la patrimonialisation sur Val Eyrieux était plus le fait des patrons que des ouvriers et que toute cette histoire sociale était sous-valorisée. Des enjeux de restauration émergent également, notamment à travers la restauration du petit patrimoine ferroviaire, en bordure de la Dolce Via. La proposition de la création d'un Pays d'Art et d'Histoire sur le secteur des Boutières montre aussi l'importance de la valorisation de l'histoire locale dans son ensemble et sur le temps long.

Sur Val Eyrieux, la territorialité industrielle est donc encore bien vivante et la patrimonialisation contribue à la construction du récit industriel actuel. Elle se retrouve aussi dans des patrimonialisations qui mettent en avant des territorialités plus culturelles, artistiques et touristiques. L'appropriation est aussi une relecture des héritages.

3.2. Privas Centre Ardèche et Saint-Sauveur-de-Montagut

La communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) compte 207 sites industriels anciens. Ici encore l'écrasante majorité est constituée par des moulinages, viennent ensuite les exploitations minières et leurs traitements, les filatures et le secteur textile en général, ainsi que les eaux minérales. Différents types de patrimonialisation les valorisent.

Trois sites sont des reconversions patrimoniales intégrales :

- Le moulinage de la Neuve à Marcols-les-Eaux ferme en 1967 et ses propriétaires refusent la vente ou le démantèlement des machines. La salle d'ouvraison reste donc en place, équipée de machines datant des années 1930 et 1960. L'association Moulins et moulinages de la vallée de la Glueyre est créée en 2002 sous l'impulsion de François et Isabelle Ferenbach, propriétaires du moulinage de La Neuve : il s'agit d'ouvrir le site au public, de faire découvrir l'histoire du travail de la soie à travers des machines qui fonctionnaient encore mais aussi l'histoire locale à travers le destin de Marie Giraud, descendante de moulinier mais aussi femme politique locale. Actuellement le site se visite sur réservation, à raison de cinq visites guidées par semaine sur la période estivale. L'association valorise également l'histoire de tous les moulins et moulinages de la vallée de la Glueyre à travers une brochure et un livre. Au sein de l'association sont aussi organisées des visites sur d'autres sites de la soie en Ardèche. Le site fait partie des Maisons et musées du Parc et possède la marque Valeurs Parc.
- La source Janvier, également à Marcols-les-Eaux, forme un petit site ouvert au public sur le lieu du puit d'extraction : la visite est libre et gratuite. Une exposition « Dans le secret des bulles » est installée en permanence : elle permet de découvrir l'histoire des cinq sources exploitées localement.
- Le site du moulin de la Pataudée à Pont de Coux abrite de multiples activités : moulinage, filature, fabrique de coco de calabre, machine à vapeur, moulin, fabrique de tapis, ... Le dernier à fermer est le moulin, en 1956. La commune rachète l'ensemble en 1975 : c'est l'installation du camping et des gîtes (Le Moulin d'Onclaire), de l'auberge rurale (Poivre d'âne) et des services techniques de la commune. Le moulin reste à l'abandon. L'association Arts et mémoires, créée en 1994, se saisit en 2006 de la restauration du lavoir de Masneuf, sur la commune. Après ce coup d'essai réussi, elle choisit de s'intéresser au moulin : de 2008 à 2018, les travaux se succèdent pour

mener à une restauration exemplaire. La façon de mener cette restauration citoyenne a fait cas d'école en ce qui concerne le patrimoine et le lien social. Aujourd'hui, le site se visite pour les Journées européennes du patrimoine, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins et sur demande spécifique. Un autre moulin (sans lien avec l'industrie) se visite sur le territoire de la communauté d'agglomération : celui de Mandy à Pralles

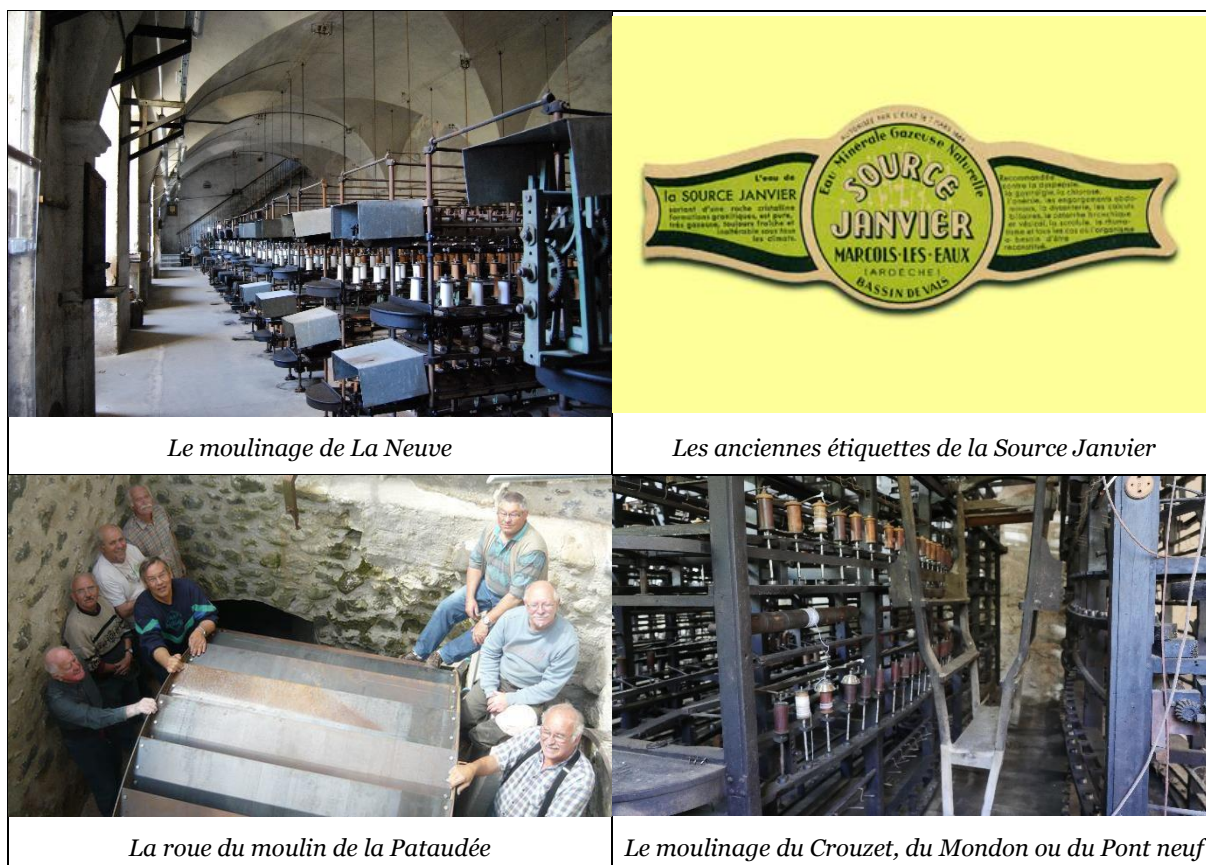


Illustration 11 : mosaïque des reconversions patrimoniales intégrales de Privas Centre Ardèche

(sources respectives : PNR, OT Ardèche Buissonnière, Moulin de la Pataudée, Tran)

- Le moulinage dit Crouzet, du Mondon ou du Pont neuf a fermé au début du 20e siècle : ses machines en bois ne permettaient pas l'adaptation aux nouvelles façons. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'elles n'ont pas été revendues ou détruites : elles sont donc restées intègres dans la salle d'ouvraison. Seules deux banques ont été déménagées à Champ-la-Lioure pour l'ouverture aux visites pendant les journées européennes du patrimoine. Depuis 2018, Dominique Barilar et Jean-Marc Fert en sont les propriétaires et ils ont pris la décision de restaurer les moulins en bois. C'est une première en Ardèche : les quelques machines de cette époque qui sont connues ne fonctionnent pas et les gareurs (mécaniciens textiles) ne savent plus comment les réparer. Pourtant, ils aboutissent en 2020 : les machines tournent à nouveau. Leur

projet est d'accueillir les visiteurs qui le souhaitent sur leur site de façon ponctuelle. Ils souhaitaient faire de premières visites rapidement mais la crise sanitaire à retarder cet aspect.

- A Saint-Sauveur-de-Montagut, un musée Montagut est un des projets en cours de la municipalité dans le cadre de la reconversion de la friche Bourgeas en centre-bourg. Une partie pourrait être consacrée à un musée du fil de soie, et plus particulièrement à l'histoire de la Bonneterie cévenole devenue Maison Montagut. Nous y reviendrons dans le chapitre 7.
- Le site du Moulinon pourrait également se situer dans cette liste : l'entreprise Terre Adélice s'agrandit et ouvre une partie glacier dans l'usine du Moulinon. Elle comprendra un petit musée retraçant l'histoire de l'entreprise mais aussi l'histoire du bâtiment qu'elle occupe. La muséographie est en cours de construction et devrait être mise en place pour l'automne 2021. Nous y reviendrons également dans le chapitre suivant.

Deux sites sont inscrits et classés aux monuments historiques : les vestiges de l'ancienne fonderie de La-Voulte-sur-Rhône et les puits n°2 et 9 des mines de fer de Saint-Priest. Le puits n°2 a récemment été restauré par son propriétaire (privé). Deux des quatre hauts-fourneaux classés de La-Voulte-sur-Rhône ont également été restaurés (propriété communale). Quatre moulinages ont été inventoriés par le Service Régional de l'Inventaire : les usines Fougeirol des Ollières-sur-Eyrieux, le site Blancho-FIMOLA-Payen à Saint-Julien-en-Saint-Alban, les grandes usines du Moulinon à Saint-Sauveur-de-Montagut et le moulinage de La Neuve à Marcols-les-Eaux. Quatre sites sont labellisés Ensembles industriels remarquables par Patrimoine Aurhalpin : le Moyen-Bassin de l'Eyrieux (Saint-Sauveur-de-Montagut et Les Ollières-sur-Eyrieux dont le site Fougeirol), les Hauts-fourneaux de la Voulte, le Moulinage Payen et les manufactures textiles de Champ-la-Lioure (Chomérac). Chacun de ces sites ayant déjà été évoqué dans les chapitres 2, 3 et 4, nous ne revenons pas en détail sur leur composition.

Plus localement, la commune de Chomérac a mis en place une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) en 2016. Aujourd'hui cette protection porte le nom de Site Patrimonial Remarquable (SPR). Les documents de règlement et de zonage comportent une section « *patrimoine industriel* » qui visent la préservation, la valorisation et la reconnaissance des potentialités propres aux sites industriels dans leurs reconversions. Plusieurs points détaillent ce qu'il en est pour les toitures, façades, composition, ouvertures, décors, menuiseries, limites foncières et annexes. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, la commune d'Ajoux possède également un Site Patrimonial Remarquable mais il ne comprend pas de patrimoine industriel (pas de sites repéré sur la commune).



Illustration 12 : l'œuvre « Vous me direz »

(PNR)

La communauté de communes d'Eyrieux aux Serres (fusionnée avec la CAPCA par la suite) participe également à la démarche *Paysages industriels* (voir 3.1). La commande artistique s'oriente rapidement sur les industries textiles, dans leurs aspects architecturaux et dans leurs mutations en cours. Les aspects mémoriels sont évoqués mais les membres du groupe de travail craignent une vision « *passéiste* ». La réponse d'Elisabeth Ballet est de « *s'émanciper du bâti pour aborder son histoire sociale* » (2015). Elle investit l'ancien arrêt de gare d'Issantouans, sur la rive opposée du Moulinon et à proximité directe de la *Dolce Via* (voie à mobilité douce aménagée sur l'ancienne voie de chemin de fer), qu'elle peint en bleu. Elle l'aménage en point d'observation du Moulinon et en point d'écoute des bruits de l'usine et des mémoires locales. L'œuvre s'intitule « *Vous me direz* » et est inaugurée en 2014.

Deux anciennes voies ferrées forment des parcours à mobilité douce aujourd'hui : la *Dolce Via*, déjà évoquée, et la voie douce de la Payre reliant le Pouzin à Privas pour les besoins de la mine. Comme sur Val Eyrieux, des hébergements touristiques mettent en avant leur dimension patrimoniale : le Moulinage La Morel à Marcols-les-Eaux, le Domaine de Salomony (ex-moulinage) sur la même commune, Les Blaches (ex-moulinage) à Vernoux-en-Vivarais, le Moulinage Chez Soie à Saint-Etienne-de-Serre et Le Moulinage à Dunière-sur-Eyrieux. Tous sont des propriétés privées hormis le dernier, propriété de la ville de Wasquehal qui l'utilisait pour des colonies de vacances mais souhaite le vendre. Comme sur Val Eyrieux, les patrimonialisations de ces sites sont très inégales. Des sites ont des orientations culturelles : l'ancien moulinage des Crozès ou du Creuset à Saint-Priest est racheté en 2000 par l'artiste Dalva Duarte pour en faire son atelier et un espace d'exposition ; à Champ-la-Lioure, une association a été créée en 1994 et une partie du site a été ouverte à plusieurs reprises : lors des journées européennes du patrimoine mais aussi pour des conférences d'été accueillies dans la chapelle.

Les patrimonialisations sur la CAPCA laissent une impression de dispersion. A l'inverse de Saint-Martin-de-Valamas, les patrimonialisations sont déconnectées des entreprises encore

en fonctionnement. Par exemple, le site Payen est mis en avant à deux reprises par le SRI et par Patrimoine Aurhalpin mais il n'y a pas de lien avec l'entreprise. D'autres entreprises directement héritières des savoir-faire anciens ne se situent dans aucune des démarches de patrimonialisation identifiées. Le lien à l'artisanat est fort, notamment avec la patrimonialisation des moulins. Certains secteurs comme la vallée de la Glueyre, de Marcolles-Eaux à Saint-Sauveur-de-Montagut sont particulièrement identifiés : c'est l'effet de l'action locale de l'association Moulins et moulinages de la Glueyre. Globalement, beaucoup de patrimonialisations sont le fait d'acteurs privés. Celles qui sont mises en place par des acteurs publics, hormis la reconversion des voies ferrées en voies douces, ne sont pas coordonnées à l'échelle de la communauté d'agglomération mais plutôt à celles de communautés de communes antérieures ou de communes. Les patrimoines institutionnels sont également assez présents, notamment à proximité de la vallée du Rhône et du bassin privadois. Ils posent la question de leur valorisation.

L'enjeu de protection du patrimoine se retrouve dans les propositions faites lors des animations Histoires d'industries sur la CAPCA (Les-Ollières-sur-Eyrieux, Vernoux-en-Vivarais et Privas : voir annexe 1). La cheminée de mines de Flaviac est notamment citée. Beaucoup de propositions appellent à une médiation patrimoniale : sur l'extérieur des moulinages (notamment botanique), sur l'organisation interne des moulinages, sur le puits et le quai de chargement des mines de Saint-Priest, à travers des randonnées, des visites et des circuits découvertes, des expositions temporaires, la publication d'un ouvrage. Le site de La Neuve est cité pour son accueil des scolaires. Certaines actions prennent des dimensions très humaines et citoyennes : un projet photo avec des acteurs et des habitants, une mise à disposition du site du chevalement de Saint-Priest pour des jardins partagés, des ateliers, expositions, rencontres, ... La thématique de la fête se retrouve aussi mais dans son volet scolaire, à travers les différentes écoles de l'Ardèche.

Sur le périmètre de CAPCA, les patrimonialisations sont assez éparses et peu coordonnées à l'échelle de la communauté d'agglomération. Elles sont plutôt le fait d'initiatives isolées ou à l'échelle infra-communautaire. Plusieurs sites sont très emblématiques et font vivre une territorialité industrielle appropriée au niveau local, voir privé. Le mélange avec des activités touristiques et culturelles se retrouve également sur cet espace.

3.3. Ardèche des Sources et Volcans et Chirols

Ardèche des Sources et Volcans compte 101 sites industriels anciens répertoriés sur son territoire. L'écrasante majorité, les deux-tiers, sont des moulinages. Les eaux minérales et les mines sont les deux autres industries particulièrement visibles. Ici aussi, les patrimonialisations sont diverses.

La seule reconversion patrimoniale intégrale est l'Ecomusée du Moulinage. Elle débute par un projet économique : la mise en place d'un barrage hydroélectrique à Pont-de-Veyrières au début des années 1980. Celui-ci nécessite le rachat de terrains et de droits d'eau en amont de l'usine, méthodiquement acquis à la fin du 19^e siècle par Jean-Louis Plantevin et donc appartenant à l'usine en activité. Electricité de France (EDF), le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) et Etienne Plantevin, le propriétaire et dirigeant de l'usine, entrent en discussion : le SDEA se porte finalement acquéreur de tout le site Plantevin, ce qui permet à ce dernier de restructurer son activité. La partie supérieure du bâtiment le plus ancien, correspondant à la maison de maître, puis à la maison du contremaître, devient vacante. Le SDEA interpelle le maire de Chirols, Yves Paganelli, pour que la commune se saisisse de ce bâtiment public. Il croise alors la route d'Yves Morel, professeur agrégé d'histoire au lycée Gimond à Aubenas et responsable du service éducatif des Archives départementales, et de Georges Durand, fils de producteurs de bobines et de matériel de moulinage, tous deux passionnés de moulinage et souhaitant mettre en place un musée. Ensemble, ils fondent l'Association pour la Création d'un ECOMusée (ACECO) vers 1984-1985, avec pour but de s'installer dans l'étage inutilisé. L'Ecomusée du moulinage est inauguré officiellement en 1988 : il est constitué de deux salles avec des panneaux explicatifs et d'une salle de projection de diapositives. En 1991, Plantevin rachète son usine mais le SDEA ne lui revend ni le Parc, ni le bâtiment de l'écomusée : un bail de mise à disposition gratuite de 20 ans est contracté entre le SDEA et l'ACECO (à ce moment-là, la commune rachète les terrasses en pierres sèches se situant au-dessus).

Des infiltrations d'eau demandent la mise en place d'un gros plan de rénovation dans les années 2000, qui permet la refonte de la muséographie et la réparation du toit. Des financements sont rassemblés : LEADER, Région, SDEA, Département, le syndicat intercommunal (SIDACA), et l'ACECO. Le musée se déplace dans l'étage inférieur (semi-enterré, correspondant à la salle d'ouvrison). L'inauguration intervient en 2008 : entre temps l'usine a fermé. La médiation mise en place propose une découverte du travail du fil depuis la sériciculture et la filature jusqu'au moulinage, qui occupe la majeure partie du parcours. Les conditions de travail des ouvrières et particulièrement des orphelines accueillies sur place est mise en parallèle avec les conditions de travail actuelles des enfants dans le monde. L'Ecomusée prend un certain essor, notamment avec de l'accueil de groupes venant en bus et l'embauche d'une salariée à l'accueil. En 2011, le SDEA veut vendre le bâtiment de l'écomusée et le Parc à la faveur d'un projet hôtelier (au vu de la proximité avec Vals-les-Bains et Neyrac-les-Bains). La commune se porte acquéreur afin de garantir la poursuite de l'écomusée et récupère la fin du prêt contracté par le SDEA pour les travaux. A la création de la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans (ASV) en 2014, celle-ci prend en charge « *l'aménagement et la gestion de l'écomusée de Chirols par convention avec la commune de*

Chirols, propriétaire » au sein de sa compétence Economie (promotion touristique). L'accueil du musée est alors assuré par un salarié de l'Office de Tourisme. Les visites guidées sont toujours le fait d'Yves Morel et d'Yves Paganelli mais a un rythme ralenti par rapport aux années 2010. La question du renouvellement de l'association ACECO est une des problématiques actuelles. Par ailleurs, la commune s'interroge sur l'usage des étages supérieurs du bâtiment, aujourd'hui inoccupés. Un projet de musée de l'eau a un temps été en question mais n'a pas abouti.



Illustration 13 : mosaïque de l'Ecomusée du moulinage de Chirols

(sources : Ecomusée du moulinage et PNR)

Un monument historique, le seul concernant l'industrie sur le territoire du Parc, se situe sur Ardèche des Sources et Volcans : le carreau de la mine de Champgontier à Prades. Le site a été consolidé, notamment par l'installation de tirants sur le côté rivière, à la suite de son inscription. Le propriétaire, Jean-Pierre Joffre, a publié un ouvrage sur l'histoire de la mine aux éditions MATP (2021) et il propose régulièrement des visites lors des Journées Européennes du Patrimoine. Le bassin carbonifère de Prades-Jaujac-La Souche fait également partie des géosites repérés par le Géopark mondial UNESCO mais n'a pas encore fait l'objet d'une valorisation en ce sens. La station thermale de Vals et ses usines d'embouteillage ont reçu le label Ensemble industriel remarquable mais ne sont pas valorisées *in situ* à ce jour.

L'entreprise Vernède, installée dans des locaux neufs à Prades, possède le label Entreprise du patrimoine vivant et continue de travailler la soie naturelle. Les visites restent très rares car le secteur est hautement concurrentiel. Plusieurs sentiers évoquent les héritages industriels : soie et nature à Chirols, le chemin ferré à Prades, le tour du Volcan à Jaujac (source du Peschier) et la future Via Ardèche en cours de viabilisation. Cependant ils le font avec une certaine légèreté : le sentier de Chirols ne fait que conseiller la visite de l'Ecomusée, le sentier de Prades ne passe pas par le tracé du chemin ferré lié à la mine.

Deux modes de valorisation sont très présents sur la communauté de communes. Ce sont d'abord les hébergements touristiques (quatorze sites). Ici aussi le discours patrimonial est assez aléatoire. Certains sites racontent leur histoire et s'identifient dans le nom de leur hébergement. D'autres ne le font pas du tout ou se trompent (les filatures et les moulinsages sont assez régulièrement confondus). Le deuxième trait assez marqué est celui des activités culturelles (quatre sites) : local associatif de Méli-Mélo à Mayres, atelier d'artiste et futur lieu d'exposition à Meyras, lieu de spectacle et résidence d'artiste Le Nautilus à Lalevade-d'Ardèche et le Moulinage de Chirols à travers l'action du Collectif. Ils sont vus comme des opportunités non seulement foncière mais aussi créative : l'histoire industrielle, son architecture et ses objets sont mis en avant.

Une seule animation Histoires d'industries a eu lieu à Prades (annexe 1). Les propositions se portent majoritairement sur la mine, et particulièrement le site de Champgontier : le restaurer et l'entretenir tel quel, puis le valoriser à travers un sentier et la visite de scolaires. Un autre bâtiment emblématique est cité à deux reprises : la papeterie devenue ensuite moulinage du Malpas à Labégude (communauté de communes du Bassin d'Aubenas). C'est sa reconversion, en logements, qui est proposée. Le moulinage est aussi évoqué à travers le site de Neyrac-les-Bains (Meyras) qui a fonctionné tardivement : la proposition a les accents du regret (« *un témoin de l'activité textile si prospère au siècle dernier et hélas ! presque inexistant sur notre territoire, de nos jours* »). Deux autres patrimoines apparaissent comme nécessaires à être conservés : les moulins et la voie ferrée.

Les patrimonialisations sur Ardèche des Sources et Volcans dénotent une appropriation des différents héritages par le biais de sites emblématiques : le moulinage de Chirols pour la soie, le carreau de Champgontier pour la mine. Les sources, bien que toujours en activité pour certaines, sont peu appropriées par la patrimonialisation. L'Ecomusée est un des acteurs majeurs, parmi une multitude d'acteurs privés. Les acteurs institutionnels et la communauté de communes ont un rôle plutôt secondaire, avec un site seul site reconnu par la DRAC et une reprise de l'écomusée, complexe, nous le verrons, par Ardèche des Sources et Volcans. Cette dernière n'a d'ailleurs pas encore pris la compétence Culture (voir chapitre 2). Le mariage du patrimoine avec le tourisme et la culture est particulièrement présent, avec des discours parfois peu approfondis.

Comme sur le territoire de la CAPCA, il est difficile de lire une territorialité industrielle à l'échelle collective. La constitution de l'Ecomusée a fédéré un temps les énergies, mais ce dynamisme est plutôt amoindri aujourd'hui. En revanche, des territorialités industrielles se lisent dans beaucoup d'initiatives privées portant des patrimonialisations locales.

Chaque patrimonialisation est une relecture de l'ancrage industriel qui prend appui sur des territorialités plus contemporaines. Le tourisme est très présent, à travers les visites, les itinérances, les hébergements. Le secteur culturel est aussi développé sur les trois intercommunalités. Ces deux aspects laissent supposer un dialogue entre patrimonialisation, et donc territorialités industrielles, et territorialités nouvelles, exprimant des facettes de la ruralité. Sur chaque territoire, une ou plusieurs reconversions patrimoniales intégrales se sont mises ou se mettent en place, marquant une survivance de l'ancrage territorial de l'industrie. Cependant, les héritages industriels sont inégalement appropriés par rapport à la représentation réelle des secteurs d'activité. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la survivance de l'activité semble favoriser les démarches de patrimonialisation, de même que le caractère spécifique au local de telle ou telle production. Cependant il semble aussi que cela dépende de sensibilités très personnelles chez les acteurs de la patrimonialisation. Val Eyrieux propose une patrimonialisation collective reposant sur des initiatives croisées privées et publiques, particulièrement en lien avec les industries en activité. C'est moins le cas sur les deux autres communautés de communes et d'agglomération. Pourtant les territorialités industrielles s'y expriment également, à travers des appropriations plus citoyennes. Le lien aux patrimonialisations institutionnelles et supra-territoriales est partout assez faible. Cela pose la question de la complémentarité ou de la mise en tension entre les différents processus de patrimonialisations, ce sur quoi nous allons porter particulièrement notre attention dans les études de cas à venir.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre met particulièrement en avant la complexité des processus par lesquels les héritages industriels deviennent des patrimoines. Chacune des communes où se situent nos études de cas a construit différemment son rapport à l'industrie, par la multiplication des usines et des productions ou par l'effet centralisateur d'un seul site particulièrement dynamique. Cependant elles développent toutes une territorialité industrielle forte, qui efface, ou entre en concurrence avec, les autres représentations locales. Les trois territoires ont ensuite été confrontés à l'affaiblissement, voire à la disparition, des industries. Tous ont pourtant gardé une survivance de leurs territorialités industrielles qui reste présente dans les discours actuels avec des degrés d'implication divers que nous avons tenté de décrire à travers l'enracinement, l'ancrage et l'amarrage. Ces situations expriment des ruralités diverses : productives, résidentielles et touristiques ou même alternatives. Certaines patrimonialisations se positionnent en reflet de celles-ci. La ruralité productive se lit fortement dans l'expérience de l'Arche des métiers, de la Vallée du Bijou ou encore des entreprises du patrimoine vivant. Les hébergements touristiques et culturels ou les itinérances semblent correspondre à des ruralités du « *bien vivre* », résidentielles ou touristiques. Les patrimonialisations mobilisent

des héritages augmentés, portant l'histoire industrielle et l'activité en cours, mais aussi des héritages inchangés, comme arrêtés dans le temps. Même dans le cas de cette conservation à l'extrême, l'intrication avec les ruralités actuelles existe puisque dans la transmission, le discours propose aussi une lecture située (exemple de l'histoire de Marie Giraud au moulinage de la Neuve ; de l'incursion dans le monde du travail des enfants dans les pays en développement aujourd'hui à l'Ecomusée du moulinage). Les héritages stériles (comme l'industrie du tanin sur la CAPCA et Ardèche des Sources et Volcans) et les héritages dépassés (comme l'industrie des eaux de Vals-les-Bains ou Prades) co-existent avec les patrimonialisations en cours.

Conclusion de la deuxième partie

Cette seconde partie avait comme enjeu d'introduire la notion de patrimonialisation transformative à travers l'exploration de nos deux premières sous hypothèses. La première est que les transformations sont inhérentes au processus de construction des héritages industriels ruraux, qui accompagnent une évolution des ruralités. La seconde n'est explorée qu'en partie à travers le fait que les patrimonialisations se constituent elles-aussi en miroir des ruralités, non seulement collectives mais individuelles, ouvrant la voie à une exploration de ces dernières à travers les modes d'habiter.

La construction des héritages industriels a été interrogée d'abord par le biais de l'exploration de l'implantation de près de 700 sites industriels anciens. Cela nous a permis de mettre en avant l'intrication de liens à la société locale, par le biais des ressources et des modes d'exploitation mais aussi à travers des relations socio-culturelles plus ou moins intenses sur les territoires. Ce sont les figures des villages industries, des hameaux usines, mais aussi de l'industrie diffuse et des sites isolés qui ne sont pas exempts de liens à leur environnement et à la société locale. Une première typologie des héritages se constitue ainsi, dont les catégories sont différenciées par les traces des liens passés : ils sont intègres, diminués ou immatériels. Nous avons ensuite tenté une lecture de l'évolution des héritages industriels à travers leurs usages, qui se sont révélés insuffisants pour synthétiser la diversité des transformations (différence d'appropriation des liens au sein même des usages, multiplicité des usages d'un même lieu dans l'espace et dans le temps) mais nous ont permis de développer la diversité des adaptations des sites aux besoins contemporains. Nous avons ainsi préféré une lecture des trajectoires des héritages qui peuvent être stériles, dépassés, inchangés ou augmentés en fonction de l'intensité des liens hérités et des nouveaux liens constitués. En recentrant notre propos sur la patrimonialisation des héritages sur les territoires de nos trois études de cas, nous avons pu comprendre plus précisément l'émergence des territorialités industrielles et contemporaines dans les espaces ruraux et leur survivance dans l'entremêlement avec les ruralités actuelles, qu'elles soient productives, résidentielles, touristiques ou même alternatives. L'étude de la transformation des héritages industriels en patrimoines accentue encore cette idée de tissage entre les territorialités industrielles et les ruralités actuelles : même dans les sites en reconversion patrimoniale intégrale, le travail de transmission est teinté de problématiques actuelles. L'entrée par le point de vue des acteurs montre aussi que les thématiques investies relèvent des choix contemporains, en fonction des développements territoriaux en cours pour les collectivités, ou des attirances personnelles pour les organismes privés. Cette observation ouvre à un questionnement plus précis, celui des modes d'habiter, que nous proposons de traiter dans notre troisième partie.

PARTIE 3 : ETUDES DE CAS

Introduction de la troisième partie

Nous entrons au cœur de la discussion de notre hypothèse principale : l'existence de patrimonialisations transformatives, qui privilégieraient l'innovation sociale aux motifs de conservation et de restauration, et pourraient ainsi participer à la transformation des ruralités, à commencer par l'expression de modes d'habiter chez les acteurs de la patrimonialisation.

Nous avons vu dans l'introduction générale et le premier chapitre (1. et 2.) que la patrimonialisation était un processus. Elle peut être étudiée comme ressource patrimoniale, une appropriation par étapes successives de sélection, justification, conservation et exposition entraînant changement de statut, d'état et d'usage. Elle peut également être saisie comme expérience patrimoniale, en portant attention aux tensions et ruptures au sein du processus, aux aspects explorés mais inaboutis. Ces deux approches nous paraissent complémentaires pour saisir la complexité des patrimonialisations des héritages industriels en Ardèche. En effet, nous avons exploré dans le chapitre 2 (2.) que si les acteurs institutionnels avaient relativement peu investi la thématique industrielle en Ardèche, les collectivités locales et les démarches citoyennes l'interpellaient de multiples façons. Le recensement des sites industriels anciens de notre périmètre a permis de faire émerger trois cas de patrimonialisation qui épousent les contours de l'innovation sociale telle que définie dans notre premier chapitre (3.). Ces trois cas, La Nouvelle Manufacture, Le Moulinon et le Moulinage de Chirols, ne sont pas isolés : d'autres projets existent avec des caractéristiques similaires mais ils sont, à l'heure actuelle, moins importants ou moins aboutis. Inversement, le cas d'Ardelaine n'a pas été retenu car déjà bien connu et travaillé. Nous développerons pour chaque cas leurs caractéristiques patrimoniales mais aussi innovantes et surtout nous verrons comment ces deux aspects entrent en dialogue : comment s'influencent-ils ? qu'est-ce qu'ils transforment ? quels sont leurs liens au territoire ? Car nous allons également explorer la seconde sous-hypothèse : comment ces patrimonialisations mettent-elles en jeu des modes d'habiter, c'est-à-dire comment les acteurs donnent-ils une valeur au lieu, en lien avec leur propre organisation sociale et en quoi questionnent-ils ainsi leurs propres ruralités (chapitre 1, 2.).

Pour bien se saisir des subtilités de chacun des projets et de leur relation à l'espace, les données utilisées seront principalement celles de l'observation participante et celles des entretiens semi-directifs menées dans chacun des sites.

Cette partie se compose ainsi de trois chapitres présentant chacun une étude de cas : nous commencerons par celui du Moulinon à Saint-Sauveur de Montagut, puis celui du moulinage de Chirols et enfin le cas de La Nouvelle Manufacture à Saint-Martin-de-Valamas.

Chapitre 7 : le Moulinon, réinventer la production

Introduction de chapitre

Le Moulinon, à Saint-Sauveur-de-Montagut, a été sélectionné parce qu'il propose la rencontre entre une innovation sociale, qui se manifeste par la constitution d'une entreprise artisanale responsable, et une patrimonialisation, à partir de la construction d'un lien à l'histoire industrielle du moulinage.

Ces deux aspects juxtaposés ne suffisent pas à caractériser la patrimonialisation transformative telle que nous l'avons définie dans le chapitre 1 (3.) : la patrimonialisation accompagne l'innovation sociale. Ici, l'installation de l'entreprise dans l'ancienne usine interagirait donc avec son développement. Il s'agit donc de tenter de saisir les rapports que ces deux dynamiques entretiennent : y a-t-il une forme d'opportunité ? de contrainte ? de contradiction ? de convergence ? Mais il s'agit aussi de comprendre les modalités de cette mise au service de la patrimonialisation : quelle transformation produit-elle ? de quoi ? comment cela participe-t-il de l'innovation sociale ? Par ailleurs, notre deuxième sous-hypothèse suppose que les patrimonialisations mettent en jeu non seulement les héritages eux-mêmes mais aussi des modes d'habiter le lieu et le territoire. L'implantation de Terre Adélice au Moulinon interroge également sur ses liens au lieu et plus largement au territoire. D'autres transformations, celles des pratiques et des représentations du territoire, peuvent-elles être saisies ? Finalement, en quoi le Moulinon présente-t-il les caractéristiques d'une patrimonialisation transformative ? Comment cette patrimonialisation met-elle en jeu des dynamiques au-delà de l'ancien site industriel lui-même et vient questionner les ruralités ? Nous faisons ainsi une double hypothèse. D'une part, le Moulinon présente les caractéristiques d'une patrimonialisation transformative. D'autre part, celle-ci facilite la construction d'un ancrage local pour l'entreprise Terre Adélice, sur le lieu mais aussi plus largement sur le territoire.

| Enquêtés | Qualité | Entretien |
|----------------------------|--|--|
| Véronique Rousselle | Responsable administrative Terre Adélice | 30 avril 2018, à 14h, au Moulinon, 53 min |
| Jacky Barbisan | Mairie de Saint-Sauveur-de-Montagut | 4 mars 2021, à 10h, en mairie, 30 min |
| Annie Louis | Ancienne présidente de la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres | 24 mars 2021, à 14h, à son domicile, 49 min |
| Armelle Le Dû | Directrice de l'antenne de l'Eyrieux du conservatoire départemental Ardèche Musique et Danse | 1 ^{er} avril 2021, à 16h15, au Moulinon, 39 min |

Tableau 22 : entretiens pour le site du Moulinon

(Vigné, 2021)

Pour répondre à ces questionnements, nous utiliserons les données des études de cas menées sur le territoire et notamment les entretiens semi-directifs, en lien avec celles collectées via l'observation participante.

Nous proposons d'explorer cette affirmation en trois temps : dans un premier temps pour interroger conjointement les processus de patrimonialisations et d'innovation sociale à l'œuvre, pour ensuite questionner la transformation de l'ancrage au lieu, avant d'explorer plus largement l'expression d'un ancrage au territoire.

1. Une patrimonialisation transformative

L'histoire industrielle du Moulinon commence avec la transformation d'un moulin à farine en moulinage, une usine de torsion du fil de soie, dans les années 1820 ou 1830 au confluent de l'Auzène et de l'Eyrieux. Le site a ainsi deux prises d'eau, une sur chaque rivière. Au premier bâtiment rectangulaire, une nouvelle aile (côté Eyrieux) s'ajoute en 1860 : elle comprend un nouveau moulinage et une filature. Une troisième aile (côté Auzène) est rajoutée au tout début du 20^e siècle, *a priori* plutôt pour servir de dortoirs, cuisines, stockage. Dans l'acte de vente de 1924, il est aussi fait mention d'habitations et de jardins. En 1928, il est fait mention de 150 ouvriers et ouvrières dont 25 Italiennes et 10 Arméniennes (Picheral, 2015). La cour elle-même est progressivement « comblée » par des bâtiments à l'usage de la production pendant la seconde moitié du 20^e siècle. Le site n'a pas une histoire linéaire : beaucoup de propriétaires différents (pas de dynastie industrielle familiale), plusieurs arrêts de productions (notamment dans les années 1930-1940). Pendant les dernières années d'activité, le site travaille des fibres synthétiques avec un effectif ouvrier réduit (27 employés en 1999). Il ferme définitivement en 2000/2001 (les deux dates se trouvent), licenciant une dizaine de personnes.



L'usine au début du 20^e siècle (carte postale qui a circulé en 1908) : la troisième aile (côté Auzène) n'est pas encore en place, la cheminée de la filature est bien visible à l'angle de la cour.



L'usine au milieu du 20e siècle (carte postale qui a circulé en 1953) : la troisième aile est construite mais la cour n'est pas encore comblée, la cheminée est toujours visible, ainsi que la prise d'eau sur l'Eyrieux.

Illustration 14 : le site du Moulinon au début du 20e siècle

(collection privée, P. Vigné)

En l'espace de vingt ans, une transformation complète du site va se mettre en place, sans pour autant tourner le dos à son histoire : c'est ce que nous proposons d'explorer dans cette première partie.

1.1. Des processus...

Aux débuts des années 2000, le site est en friche. D'autres histoires croisent alors celle du site industriel.

La première commence en 1996 dans une ferme caprine de Saint-Etienne-de-Serre, commune voisine de Saint-Sauveur-de-Montagut, où Xavier et Bertrand Rousselle installent leur sorbetière dans la ferme caprine de leur beau-frère. Bertrand connaît bien le lieu : après son mémoire de fin d'étude sur les élevages de chèvres en Ardèche, il a mené le projet d'installation en lien avec son beau-frère vers 1982. Ils connaissent ce coin d'Ardèche pour y avoir été en vacances adolescents dans une maison familiale à Saint-Agrève. Bertrand est reparti pour d'autres projets et le retour était loin d'être assuré. Xavier est installé dans le Jura, Bertrand se situe en Touraine. Ils explorent beaucoup de pistes, sur d'autres départements mais aussi en Ardèche. Finalement, c'est la ferme de Saint-Etienne-de-Serre qui accueille leur activité. Ils sont en reconversion professionnelle, depuis l'industrie automobile pour Xavier et une coopérative agricole pour Bertrand. Leur souhait est de transformer des fruits locaux. Pâte de fruits ? Confiture ? C'est finalement les glaces qu'ils choisissent : *« on a suivi ce qui vibrait à l'intérieur. Il n'y a qu'à offrir un cornet à un gosse, son visage va tout de suite s'éclairer. Aujourd'hui encore, je ne saurais pas l'expliquer ; c'est à part, ça provoque le rêve [...] le but était de monter une activité à notre compte qui nous permette d'en vivre, rien de plus. On ne*

s'imaginait pas Terre Adélice devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Pour ça, il aurait fallu de l'ambition, et on n'a jamais été ambitieux ! » (portrait croisé par la maison de portraits Trafalgar). En dehors des fruits, ils se spécialisent dans des parfums originaux, en lien avec la restauration : fromage de chèvre, lard fumé, avocat, foie gras, vin chaud,... Le succès est là et la production « à la ferme » n'est plus possible : *« les locaux étaient trop exigus et puis les camions, vous savez, là-haut, [...] il y a un accès qui est vraiment limité »* (entretien A. Louis, 2021), *« on se demande comment on a fait, parce que, tout notre sucre, par exemple, était stocké de manière très sympathique chez le boulanger, qui était livré aussi. Et donc, nous, on allait chercher chez le boulanger parce que le camion ne voulait pas monter là-haut à la ferme. Ça ne pouvait durer qu'un temps »* (entretien V. Rousselle, 2018). Par ailleurs, en 2003, Terre Adélice emploie 6 personnes. Le déménagement s'impose mais avec deux critères clés : ne pas se déplacer trop loin d'une part et ne pas consommer de terres agricoles d'autre part (*« on s'est cogné, en fait, au fait de trouver des terrains et de construire. Mais ça n'allait pas non plus dans notre idée de prendre des terres agricoles, que, pour nous, on vit de l'agriculture en fait à Terre Adélice et que voilà, supprimer les terres agricoles ça nous va pas »*, *ibid.*). L'ancrage territorial et le lien à l'agriculture sont deux valeurs déjà bien ancrées dans le profil de l'entreprise. Terre Adélice découvre alors le Moulinon : *« Ce site, c'est une opportunité quand même vraiment. [...] On cherchait activement et on avait repéré ce lieu comme étant à vendre. Pas cher, c'est sûr, mais avec tout à faire. Et nous, à l'époque, sachant que le lieu fait plus de 4000 m² je crois, on avait besoin de 1000 et on trouvait que 1000, ça serait énorme voilà et donc ça nous intéressait mais voilà »* (*ibid.*). Le site industriel est d'abord pertinent pour un usage très pratique : l'installation de la production. Sa taille en revanche est un premier frein, qui va demander l'arrivée d'un autre acteur.

La seconde histoire est celle de la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, créée le 25 novembre 2002. Elle se compose de dix communes : Beauvène, Chalencon, Dunière-sur-Eyrieux, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Vincent-de-Durfort. Elle prend pour compétences l'aménagement de l'espace (charte intercommunale pour harmoniser les politiques urbaines), l'économie (création d'emplois et d'activités, attractivité du territoire), la culture et le sport (équipements, randonnées, actions culturelles), l'environnement (collecte et traitement des déchets) et l'action sociale et le logement (amélioration de l'habitat, logements sociaux, services aux personnes). Le volet économique est particulièrement marqué par la fermeture récente de l'usine textile Peyravernet à Saint-Sauveur-de-Montagut qui supprime 150 emplois. Le discours d'inauguration d'Annie Louis, présidente de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres pour l'installation de Terre Adélice commence d'ailleurs ainsi : *« chez nous, comme hélas sur d'autres territoires, la crise du textile a laissé des traces : des emplois perdus et de*

nombreuses friches industrielles. Les élus que nous sommes ne peuvent rester insensibles à ce problème ». De fait, les discussions entre la Communauté de communes et Terre Adélice débutent dès le printemps 2003. Le site du Moulinon est racheté par l'intercommunalité à l'entreprise « *Moulinage des Crozes* », dernière occupante, en juillet 2004 pour une somme modique : 76 506 euros pour 4400 m² (financements Région à travers le contrat global de développement, la dotation de développement rural, le fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et 25 000 euros d'autofinancement).

Le projet est d'abord économique : il s'agit de garder une entreprise locale sur le territoire de la communauté de communes. Les travaux d'aménagement débutent en 2005 (1 million d'euros pour la première tranche financé par l'Etat, la Région, le Département et 530 000 euros d'autofinancement). Un premier bail de 15 ans est signé en 2006 avec Terre Adélice, qui s'installe dans 1000 m² en février 2007, avec 11 salariés (« *ça correspondait au fait de ne pas trop investir dans des bâtiments parce que voilà, [une] toute petite structure et pas avec des reins très solides. Et puis notre objet est de fabriquer des glaces mais pas de se lancer dans l'immobilier* », *ibid.*). Dans un premier temps, la patrimonialisation du lieu et le développement de l'entreprise semblent ne pas avoir de liens. La dimension patrimoniale semble d'abord être le fait de l'intercommunalité, cela passe par :

- les travaux de reconversion eux-mêmes : la dimension patrimoniale est présente dans les documents de projet, et en cela les financeurs (Etat, Région, Département) sont également acteurs de la patrimonialisation,
- des recherches historiques et un travail de médiation (« *En fait quand on a fait l'inauguration du bâtiment, on avait fait des portes ouvertes, où donc la population était invitée à visiter le bâtiment, et donc on avait fait des recherches où, justement c'est tout expliqué là-dedans, donc de l'origine, donc avant 1820 jusqu'à maintenant quoi, et il y avait eu des panneaux avec des photos qui expliquaient un peu, donc en fait, on avait fait des groupes d'élus, on faisait avec des groupes de personnes, et puis on avait potassé un petit peu l'histoire, et puis on leur expliquait ce qui se passait* », entretien A. Louis, 2021),
- puis le travail photographique *Moulinages*, d'Aurore Valade et Laetitia Bianchi, accueilli par la communauté de communes de 2009 à 2010
- et enfin le projet *Paysages industriels* en 2013 (voir chapitre 6). L'œuvre s'intitule « *Vous me direz* » et est inaugurée en 2014. En parallèle, en 2013, des temps de médiation autour des paysages industriels de Saint-Sauveur-de-Montagut sont organisés avec l'Atelier des Fantasques (un second temps sera ajouté en 2017). Une poursuite du travail de collecte de mémoire et une valorisation de l'œuvre par des supports de communication sont prévues en 2015 mais ils ne voient pas le jour.

Par ailleurs, le projet du Moulinon s'étoffe rapidement, dans l'installation d'autres locataires mais aussi dans le développement de Terre Adélice. Les deux tranches de travaux suivantes permettent l'installation d'espaces de bureaux en 2008-2009 (étude notariale, cabinet d'architecte, géomètre-expert, expertise comptable, agence immobilière) et de l'école de musique en 2012. Le projet de l'école de musique lui-même a ses particularités qui méritent quelques précisions. Depuis 2001, un établissement public d'enseignement artistique, Ardèche Musique et Danse, a permis le regroupement des écoles de musique municipales ou associatives. Cela a permis une meilleure réponse aux besoins du territoire mais aussi une autre manière de travailler la pédagogie de l'enseignement artistique. C'est bien ce projet qui a attiré Armelle Le Dû (2021) : *« je connaissais des gens ici, et des gens qui étaient aussi Ardèche Musique et Danse et en fait, le projet était quelque chose d'assez enthousiasmant, de se dire : ben voilà, la musique en milieu rural, et il y avait vraiment des orientations pédagogiques, en fait, je me suis beaucoup intéressée à la pédagogie qui me tenait à cœur, qui était importante et qui était réalisable, enfin, sur laquelle on pouvait réfléchir, on pouvait avancer, enfin, les choses n'étaient pas du tout fixées »*. L'inauguration de l'antenne de l'école de musique se fait en parallèle de celle de la Dolce Via qui fait face au Moulinon. Une quatrième tranche de travaux, visant l'agrandissement (production et stockage) de Terre Adélice est lancée en 2013 pour aménager 955 m² supplémentaires. Après la fusion des communautés de communes en 2014, Eyrieux-aux-Serres se dissout dans la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) qui devient donc propriétaire du site. Une nouvelle inauguration a lieu en 2015. L'essor économique que prend Terre Adélice semble particulièrement inattendu : d'abord les 1000 m² paraissent trop grands mais le temps que les travaux se mettent en place, l'entreprise a encore grandi : *« on y est arrivé et on a bien vécu pendant quelques années, tout en se disant que ça y est, ça allait devenir trop petit, ça va devenir trop petit, oui, ça devient trop petit, ça y est, c'est trop petit »* (entretien V. Rousselle, 2018). En 2018, l'entreprise compte 30 salariés sur le site du Moulinon. En se développant, l'entreprise a aussi approfondi ses valeurs :

- celles d'une production bio (conversion débutée en 2009, achevée en 2020),
- celles liées au local ou valeurs localistes (*« on essaye de faire des contrats avec les producteurs locaux et de travailler avec un approvisionnement le plus local possible. Alors local peut-être à géométrie variable, parfois c'est Drôme-Ardèche mais c'est déjà bien local par rapport à d'autres approvisionnements de fabricants de glaces »*, *ibid.*),
- de qualité (faiblesse du taux de foisonnement, c'est-à-dire d'air dans la glace),
- mais aussi de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) impliquant une attention environnementale (production électrique 100% renouvelable, écodesign des emballages, mais aussi une distribution spécifique des produits orientée par la

maîtrise de la croissance : « *pas de GMS [grandes et moyennes surfaces], pas d'exportation. Et puis de s'orienter vers les salons glaciers aussi en propre, nos salons glaciers à nous, Lyon et Grenoble maintenant. Pour garder la valeur ajoutée, mais aussi être en direct avec le client* », *ibid.*) et sociale (intéressement des salariés puis à partir de 2018 passage en « *entreprise libérée* » : « *c'est un management qui est sans hiérarchie où tout salarié peut prendre une décision quasiment quelle qu'elle soit, [...] du moment qu'il en réfère à ses collègues, enfin aux personnes impactées par cette future décision* », *ibid.*).

L'entreprise libérée est un concept qui surgit dans les années 1990 et particulièrement 2000. En France, elle est particulièrement mise en avant par Isaac Getz, professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ASCP Business School). Il n'y a pas vraiment de mode d'emploi spécifique : l'entreprise libérée est « *plutôt comme un mouvement d'idées* » (Gilbert *et alii*, 2017). Dans bien des aspects, elle se rapproche d'un management participatif mais une nouveauté nous intéresse particulièrement : la participation quotidienne de tous les salariés ne poursuit pas uniquement des objectifs productifs mais construit aussi à un projet sociétal (*ibid.*). La RSE émerge elle-aussi dans les années 2000 en France et se calque pour beaucoup sur la notion de développement durable. Elle est d'abord mise en place par les grandes entreprises (Boutillier et Fournier, 2009) mais se diffuse ensuite parmi les plus petites. Se distinguent trois grands types de RSE : défensive (en réaction à une pression), stratégique (participe à la création de valeur) et éthique (qui se rapproche du mécénat, sans lien avec l'activité) (Bertrand *et alii*, 2020). Des études ont été menées sur les liens entre RSE et innovation mais surtout dans le domaine de l'innovation technique. Nous retrouvons pourtant ici certaines caractéristiques de l'innovation sociale, notamment en ce qu'elle modifie les relations entre acteurs : Terre Adélice n'est pas un simple client pour les fournisseurs de matières premières ou d'énergie, sa démarche de consommation est réfléchi et construite ; de même le salarié n'est pas seulement responsable d'une tâche mais peut prendre un rôle de pilote dans certaines opérations ; la collectivité n'est pas que le propriétaire des lieux mais un acteur du développement de l'entreprise. La dernière tranche de travaux a commencé en 2020 et s'achève en 2021 : c'est une nouvelle extension de Terre Adélice, pour des bureaux, des lieux de stockage, mais surtout la mise en place d'un salon glacier, d'une terrasse et d'un espace d'interprétation. Ces derniers éléments entraînent une démolition de tout l'étage supérieur de l'aile Auzène. Ils mettent aussi en valeur la salle des Verrières (ex-filature) dont l'architecture est respectée, selon les vœux de l'entreprise. Par exemple, le sol est laissé tel quel, avec les marques des machines. Dans cet espace, une médiation sera mise en place en septembre 2021. Une partie est dédiée à l'histoire de l'entreprise et de ses produits mais aussi à l'histoire du lieu lui-même. L'entreprise semble devenir de plus en plus actrice de la patrimonialisation. Par ailleurs, d'autres liens semblent progressivement se constituer avec l'antenne du conservatoire

Ardèche Musique et Danse : « *et ils ont l'idée de, à plusieurs reprises, ils nous ont dit "oui voilà on va faire, enfin il y aura une scène", enfin voilà. On sent qu'on sera les bienvenus sur le fait de faire des choses avec eux* » (entretien A. Le Dû, 2021). L'emplacement de la scène est déjà visible dans le fond de la salle de Verrière. Véronique Rousselle indique qu'ils pourront aussi accueillir des conférences dans le cadre d'une programmation hivernale. La salle des verrières accueille aussi une boutique de producteurs, mettant en avant les produits locaux utilisés par Terre Adélice. L'innovation sociale prend aussi une dimension plus culturelle et des complémentarités se créent entre certains acteurs du site.



Illustration 15 : le magasin et le salon glacier durant l'été 2021

(source : PNR)

Une première trajectoire semble se dégager de ces premières observations. Dans un premier temps, la reconversion du site, le développement de l'entreprise et la patrimonialisation de l'héritage semblent se dérouler en parallèle sans forcément se

rencontrer. Progressivement, un attachement au lieu se construit cependant. Nous proposons d'explorer les marques de la construction de cet ancrage dans la relation entre le site, la démarche d'innovation sociale et la patrimonialisation dans les deux parties suivantes.

1.2. ... en tension...

La constitution d'un ancrage au lieu n'est pas automatique et certains aspects de l'héritage industriel, de sa reconversion et de sa patrimonialisation, entrent en tension avec le développement de l'entreprise et son processus de construction d'une innovation sociale.

Un premier élément de frottement est le chantier lui-même. Lorsque la communauté de communes prend possession des lieux et s'étonne de la taille et de l'architecture du bâtiment, décrit comme un « *véritable labyrinthe* » (discours d'inauguration) avec de « *nouvelles salles découvertes régulièrement* » (note de synthèse de la phase acquisition et pré-opérationnelle). Les aspects de la friche rebutent : « *c'est vrai que c'était complètement moche [...] c'était en moellon, c'était pas crépi donc ... bon* », entretien A. Louis, 2021), « *quand on est arrivés au tout début, c'était avec l'autre bâtiment, et de pouvoir enfin visiter l'autre bâtiment avec ses chambres, enfin c'était, c'était très, très, très étrange quoi* » (entretien A. Le Dû, 2021).



Illustration 16 : le site du Moulinon en friche

(Source : A. Louis)

De plus, le site industriel ancien n'est pas adapté aux process de production actuels : « *on a vu que c'était compliqué puisque c'est un vieux moulinage et que c'était ... on va dire tout de guingois, quoi, il y a aucun étage d'une aile qui correspond au niveau de l'étage de l'autre aile, sur les trois ailes c'était comme ça [...] on a fait appel à un ingénieur process qui nous a aidé parce qu'il fallait répondre aux exigences de la marche en avant du produit et puis du transport de marchandises d'un étage à l'autre et donc il nous a aidé à penser tout le cheminement, donc ça c'était précieux de l'avoir franchement, on n'aurait pas pu faire sans et puis tous les fluides aussi, donc tous les tuyaux à faire passer quoi et dans un ancien bâtiment, c'est chaud* » (entretien V. Rousselle, 2018). D'autres aspects des travaux sont compliqués par l'installation dans un site existant : « *c'est très compliqué, par contre, pour les faire [les travaux] parce que les engins n'y accédaient pas, donc ça a été tout un bin's [bazar] pour leur faire couler du béton, dans le coin, ils sont passés par l'Eyrieux. Je pense que les travaux sont beaucoup plus compliqués et on se rajoute aussi des coûts, par rapport à faire*

un bâtiment bien carré, bien fonctionnel, on a des coûts supérieurs, il fallait renforcer la voûte d'un côté, il fallait ... » (ibid.). Cela crée des tensions entre l'entreprise et la collectivité, qui n'a pas forcément conscience de toutes ces problématiques : « l'exemple type [...] c'est un ascenseur monte-charge, qui est toujours en panne et en fait, [...] ils ont choisi le moins cher et monté, je ne sais comment, enfin bref, ça marche pas [...] c'est un sacré problème dans un ancien, enfin un ancien bâtiment comme ça où ... On sait qu'on aurait mis le paquet si ça avait été nous sur cet ascenseur parce qu'il est un peu clé, il faut qu'il porte de lourdes charges, on le savait, on l'avait dit, hein, mais voilà c'est un exemple où ben, une collectivité n'est pas l'entreprise, donc peut pas se rendre compte » (ibid.). La question des temporalités du projet cause aussi des tensions, la collectivité n'ayant pas la même dynamique qu'une entreprise en pleine croissance. C'est particulièrement mis en avant pour la première phase des travaux (« On s'attendait, enfin, on n'avait pas l'habitude, donc on a trouvé que c'était long, ça a mis 3 ans, pour une entreprise, c'est un temps long, quoi voilà », ibid.) mais aussi pour la dernière (« pour la 3ème phase qui s'appelle Moulinon 5 d'ailleurs, où là, on bloque depuis des années », ibid.). Le fait que le projet de la phase 5 ait débuté en 2015 et ne voit le jour que l'été 2021 (6 ans) est sans doute symptomatique de ces tensions.

D'autres problèmes liés au site industriel ancien cause des tensions entre les locataires. La question du stationnement et de la circulation pour venir sur le site est mentionné dans trois entretiens (« on a un problème crucial de parking », « on n'a pas de parking » « il faut qu'on traite encore les problèmes de stationnement », respectivement entretien V. Rousselle, A. Louis, J. Barbisan). Plus globalement la circulation dans le site, notamment pendant les travaux est problématique, et cela est rattaché à l'idée de reconverter un site industriel ancien : « c'est peut-être aussi le fait de réhabiliter un lieu, et qu'il y a cette notion de transformation, et voilà, c'est à dire que, initialement, il n'était pas prévu pour ça et, et donc c'est de s'adapter, là ça a été quand même un peu complexe dans la gestion [...] là ça a été subi » (entretien A. Le Dû, 2021). L'acquisition progressive des bâtiments et le phasage progressif des travaux a entraîné une accumulation des problématiques au fur et à mesure du chantier (« parce qu'il y a eu beaucoup de soucis quoi quand on a repris les dossiers du Moulinon, il y a beaucoup de sujets qui n'avaient pas été traités, que ce soit le stationnement, que ce soit les problèmes si vous voulez les problèmes inhérents, même, à la conception même du chantier quoi », entretien J. Barbisan, 2021). Globalement, un flou dans les relations entre les locataires du site est déploré de part et d'autres. Véronique Rousselle (2018) le résume ainsi : « C'était cloisonné quoi. [...] Il y a jamais eu de rencontre entre tous. On l'apprenait, même par hasard qui étaient les autres quoi ». Des envies de travail en commun sont évoquées : pour la résolution de la problématique de parking sur le site, pour le suivi des travaux, mais aussi plus globalement pour mieux se connaître. « Moi, je me dis que peut-être là, on attendait un petit peu de la CAPCA qu'elle organise quelque chose, une rencontre, on n'a jamais organisé une

rencontre, organisée par la CAPCA, où on se retrouve tous et puis, je ne sais pas on fait un pot. Personne n'a pris l'initiative, non plus, hein, mais il n'y a rien eu de tout ça » (ibid.).

Surtout, le site industriel questionne par sa taille en lien avec la croissance de l'entreprise. D'un site trop grand, qui questionne la petite entreprise de huit salariés, rapidement les questions se tournent vers la recherche de place et le développement n'est pas forcément prévu : « on trouvait ça grand au début mais très vite, on a vu qu'on serait finalement à l'étroit, parce qu'entre-temps on avait grossi. Entre le temps du projet 2004 et 2007 on avait grossi », « peut-être que la CAPCA, enfin bon l'Eyrieux aux Serres auraient dû nous pousser plus à dire : mais si jamais vous grossissez et voilà, de dire : "voilà, vous êtes ...", à l'époque on était à 12 % par an, 13, je sais plus, "13 % par an, ça vous fait tant, et donc tant, ça vous suffira, là vos 2000, vos 1000 mètres carrés ?" Nous on n'a pas poussé le bouchon plus loin quoi parce que pour nous c'était, "houlala non on va jamais louer 2000", enfin. Et le faire voilà réaliser, on l'aurait, je pense, un peu mieux pensé ou anticipé » (ibid.).

Hormis ces préoccupations matérielles, il y a un décalage entre certaines démarches de patrimonialisations et l'idée que l'entreprise, les habitants ou les élus peuvent se faire de ce que ces patrimonialisations devraient être. Une démarche est menée par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) de la Région Rhône-Alpes. En 2015 et 2016, Nadine Halitim-Dubois recense trois sites industriels de la soie en Ardèche (voir chapitre 2, 2.1). Le Moulinon est décrit en 2016 avec pour commentaire « *Un des plus beaux moulinages d'Ardèche, une bâtisse imposante presque fortifiée. Mérite une protection Monuments historiques* »³². Aucune démarche allant dans ce sens n'a été lancée par la suite d'après ce que nous en savons. Les travaux menés par les EPCI successifs ont ainsi pu s'affranchir des règles habituelles des sites historiques protégés. Par ailleurs, le Moulinon est ponctuellement mis en avant dans des études locales ou encore à travers le label Ensemble industriel remarquable de la « *Moyenne vallée de l'Eyrieux* » (2014) même s'il n'est alors pas traité pour lui-même mais en lien avec les sites industriels de soie ou à proximité. Ces deux exemples de patrimonialisation sont méconnus localement : aucune mention de ces démarches dans les entretiens menés.

D'autres actions sont mentionnées mais ne récoltent pas forcément l'adhésion du locuteur ou de son entourage. « *Vous me direz* » est de celle-ci : « *la boîte bleue comme disent les salariés, bon qui l'ont pas trop encore accepté ce truc-là* », « *je sais pas si vous avez vu la petite maison bleue au Moulinon là-bas, ce truc horrible, mais bon et pour que ça soit, comment dire. Pour que les gens en tiennent compte, il fallait que ça sorte de l'ordinaire, donc on a été obligés de faire avec. [...] bon au début ça dérangeait parce que ça faisait du bruit,*

³² <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/moulinage-magnanerie-et-filature-dit-grandes-usines-du-moulinon-actuellement-glacier-dit-terre-adelice-fabrication-de-glaces-et-sorbets/99b7616f-6b9b-4b27-ad4b-fa986d477e91>

parce qu'ils l'entendaient, parce que ça se mettait tout le temps en route, parce que vous avez des rôleurs de première » (respectivement entretien V. Rousselle, 2018 et A. Louis, 2021). Mais, comme nous le verrons plus loin, ce n'est pas la patrimonialisation elle-même mais le mode de transmission qui est mis en question.

Les dernières tensions réunissent ces questionnements patrimoniaux et la question de la réhabilitation du site. L'entreprise a une vision beaucoup plus esthétique du bâtiment que la collectivité, et plus particulièrement que l'architecte mandaté pour les travaux. Véronique Rousselle (2018) en témoigne tout particulièrement : *« c'est toujours lié à l'architecte là, je pense que quand, comme ça, les pouvoirs publics se mettent dans un tel projet, c'est de choisir un architecte artiste. C'est pas qu'un architecte fonctionnel ou je ne sais pas, ou qui borne la sécurité voilà. Mais face à un lieu qui a, qui a une histoire, qui a une future vie, qui a ... [...] C'était un peu des artistes, hein ceux qui ont construit ça à l'époque, hein, sûrement sans architecte et sans machin, mais qui ont un sens inné ... peut-être que la fonctionnalité de l'époque faisait que ça devenait beau, je sais pas, quelque chose comme ça, mais que là ... On a été déçu oui, cassés par ça, parce que aussi, avant d'y arriver, c'est un peu une sorte de rêve, on va aller au Moulinon [...] Si on y va c'est pas comme si on prenait un carré, un bloc et qu'on construit dedans, pas du tout, donc il faut qu'il y ait autre chose aussi dans le projet quoi »*.

Sous les premières tensions liées à la réhabilitation du site industriel ancien, dans ses aspects de friche, ses dimensions pratiques, et ses liens aux patrimonialisations en cours, se livrent des conceptions différentes de ce qu'est la conservation, la restauration et la transmission de l'héritage industriel. Aucune de ses tensions ne mène à un point de blocage et c'est finalement un dialogue entre les différentes dynamiques qui se met en place.

1.3. ... et en dialogue

Inversement, sous certains aspects, le développement de Terre Adélice, le développement du site du Moulinon et sa patrimonialisation entrent aussi en dialogue, pour finir par faire corps.

Des points d'accroche entre le projet patrimonial, entrepreneurial et collectif existent dès le début du projet. Ce sont d'abord des espaces du site qui rencontrent une admiration. La salle voûtée (salle du moulinage de l'aile Eyrieux) et la salle aux verrières (salle de filature) marquent particulièrement par leur qualité architecturale : *« il y a une salle qui est magnifique hein, cette salle aux verrières »*, *« Après je veux dire, bon, il y a des sous-sols, je vous explique pas. C'est grandiose, quoi, je veux dire »* (entretien A. Louis, 2021), *« une belle salle aux verrières [...] c'est une salle très belle »* (entretien V. Rousselle, 2018). D'autres qualités propres aux bâtiments en pierre sont aussi mises en avant : *« et c'est vrai qu'on est aussi dans des murs anciens, que avec les chaleurs qu'il fait c'est pas désagréable non plus aussi, d'être dans un*

ancien bâtiment avec des murs relativement épais, plus un peu d'isolation. Je pense que pour des glaces, enfin voilà nos chambres froides elles sont quasi enterrées quoi » (entretien V. Rousselle, 2018).



Illustration 17 : les salles du moulinage et de la filature avant travaux

(Source : PNR)

La reconversion est menée dans une logique du « *faire ensemble* ». Les premiers temps du projet semblent se dérouler au sein d'une relation plutôt apaisée. Au sein de l'intercommunalité, le projet semble poser question dans ses aspects pratiques (« *Combien, alors, combien coûte le bâtiment ? Combien il va y avoir de, quel sera le montant des travaux ? Bon vous savez c'est des projets qui sont quand même grandioses et c'est normal aussi que les élus se posent des questions* ») mais assez peu dans sa pertinence (« *on n'a pas vraiment de blocage en fait [...] de toute façon c'est un atout pour le territoire* », « *si cette entreprise arrive pas à se développer, enfin ici, elle va partir ailleurs donc c'était aussi une opportunité* », entretien A. Louis, 2021). Cette idée d'opportunité se retrouve aussi du côté de Terre Adélice : « *c'était vraiment l'opportunité qu'il y ait un partenariat avec la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres qui s'est bien mobilisée là-dessus* » (entretien V. Rousselle, 2018). Les travaux semblent se faire en concertation. Un architecte est mobilisé par la communauté de communes, en lien avec un architecte process mobilisé par l'entreprise : « *on a travaillé avec eux, [...] on a travaillé ensemble, [...] nous on n'a pas été les maîtres des lieux, c'est un peu eux qui nous ont dit ce qu'il fallait quoi, donc voilà, on a suivi* » (entretien A. Louis, 2021). La même démarche semble être mise en place lors de l'installation de l'école de musique : « *l'équipe d'Eyrieux aux Serres avait vraiment été, j'ai vraiment un très bon souvenir du travail avec ces équipes, qui du coup étaient tout à fait investies avec des élus qui étaient présents* », « *avec toutes les phases de préparation où on a été associés, enfin les choses ont été tout à fait faites dans un bon équilibre* » (entretien A. Le Dû, 2021). Malgré les tensions évoquées dans la partie précédente, la relation Terre Adélice et CAPCA est aussi décrite positivement : « *on se sent quand même entendu en tant que locataires de ce qu'on a*

déjà, voilà. Oui c'est une relativement bonne relation. [...] il y a quand même une relation de confiance quoi » ; avec ses avantages : « en tout cas c'est vrai qu'il faut reconnaître qu'on a un loyer relativement peu cher. Puisque le principe aussi de la collectivité c'est : elle fera un loyer en fonction de ce que ça lui coûte à elle, donc s'ils trouvent des subventions, on n'a pas ça à payer, et donc ce qui fait que, surtout pour la première tranche, le loyer était vraiment peu cher, il a été rééquilibré avec la 2ème tranche : il y a eu un peu moins de subventions, peut-être que la 3^e pas du tout, mais enfin quand même globalement c'est un loyer peu cher » (entretien V. Rousselle, 2018). Aujourd'hui c'est 3000m² qui sont utilisés par l'entreprise dans des activités de productions, administratives mais aussi commerciales avec l'ouverture du glacier. Les intercommunalités successives constituent des réserves foncières avec l'achat et la mise en attente des bâtiments, en attendant la constitution des projets (« sachant qu'on avait un peu, des endroits, c'était un peu des réserves pour Terre Adélice. Si Terre Adélice s'agrandissait, ça serait sûrement là et que donc la CAPCA n'avait pas essayé de le louer à qui que ce soit d'autre », *ibid.*).

Le bâtiment et les temps de reconversion servent par ailleurs de régulateurs de la croissance de l'entreprise. « Je dirais, c'est plus un choix de ne pas grossir trop vite ou un choix de qualité. Parce que toute façon l'approvisionnement, il est limité, donc on pourra pas grossir. Les bâtiments nous aident à ça parce qu'ils sont limités, on pourrait, on serait dans un immense bâtiment, on peut s'étendre, s'agrandir, c'est vrai que là ça nous aide un peu à nous dire : ben, qu'est ce qu'on veut. On aurait très bien pu chaque année doubler le chiffre d'affaires, franchement, il y avait des grandes surfaces qui nous demandaient : on pouvait aller, on pouvait exporter, on pouvait ... voilà. Mais on s'est dit qu'on voulait garder la qualité, qu'on pourrait pas de toute façon dans ce bâtiment, qu'on voulait y rester. Donc on s'est limité en taille » (entretien V. Rousselle, 2018).

L'histoire ancienne est présente dans les déclarations : à travers l'ancienneté (« ancien », « vieux », *ibid.*), ses usages passés (« à l'origine, cette usine c'était un moulin à blé », entretien A. Louis, 2021 ; « je connaissais pas plus son histoire que de savoir que c'était un moulinage », entretien A. Le Dû, 2021) et ses liens à la société locale de l'époque (« le Moulinon, il a son histoire, il est né de la volonté des générations passées pour construire ces bâtiments », « des gens qui étaient au-dessus pouvaient y travailler, [...] certains venaient à pied, en fait ils faisaient tous ces kilomètres pour descendre », *ibid.*). Cependant ce n'est pas cette dernière qui guide le projet mais le fait que le bâtiment était « libre » (entretien A. Louis, 2021), « à vendre » (entretien V. Rousselle, 2018). Nous retrouvons ici certaines caractéristiques du patrimoine industriel pour lequel l'histoire seule ne justifie pas sa conservation (voir chapitre 2, 2.). L'école de musique participe également directement au travail artistique mené par Aurore Valade et Laetitia Bianchi sur les moulinages de la communauté de communes

d'Eyrieux-aux-Serres : « *on voit l'intérieur en dessous avec des élèves en nombre. [...] c'est très joliment fait ça d'ailleurs, je sais plus sur lequel on les voit le plus, ou du coup, moi je peux reconnaître aussi les silhouettes pour certains* ».

Progressivement, le site prend une dimension de patrimoine vivant, ou en tout cas cette caractéristique est mise en avant. Pour Terre Adélice, il s'agit de « *faire de la continuité* » dans un lieu vivant et productif qui fait le lien avec le territoire. Le Moulinon se fonde dans l'identité de Terre Adélice et inversement. L'entreprise offre une relecture des héritages et des patrimonialisations en s'appropriant (entretien V. Rousselle, 2018) :

- La mémoire locale : « *Je crois que ça participe à notre lien avec les gens du territoire, ceux qui viennent travailler, enfin ... Beaucoup, beaucoup de gens sur le territoire consomment du Terre Adélice parce que c'est là, parce que c'est là que leur grand-père a travaillé, parce que, enfin, parce que voilà et qu'on est en lien avec tout ça, et qu'on fait partie de la mise en valeur et donc ils sont heureux qu'on mette en valeur leur pays [...] Je pense que les gens du coup sont d'une fidélité absolue quoi* »,
- Le lieu et son territoire : « *je pense que c'est une image d'artisans aussi sur le coin, c'est une image. On est vraiment implantés ardéchois et on le croit, voilà, si on avait un bâtiment dans la zone industrielle du Pouzin, ben je pense qu'on serait moins crédibles là-dessus. Donc ça participe à notre image. Et puis qui est vraie quoi, enfin, de faire vivre le pays et de rester au pays, donc de plus en plus de gens apprécient cette donnée quand même dans leur achat* »,
- Le processus de reconversion lui-même : « *Et puis on aime bien cette image aussi d'être dans des locaux qu'on fait revivre quelque part, et on est attachés au pays, donc on est attachés à ce qu'il vive et puis que des bâtiments tombent pas en ruines alors qu'il y a des possibilités* »,
- Les patrimonialisations qui lui étaient extérieures : « *Si dans cette boîte bleue [l'œuvre « Vous me direz »] on montrait qu'une coquille vide, ça aurait perdu de son sens un peu* ».

Les deux dimensions, entrepreneuriale et patrimoniale, finissent par se confondre : « *[Le Moulinon] c'est les deux éléments [l'histoire et le présent] et je crois qu'on ne peut pas les séparer* » (entretien J. Barbisan, 2021). Dans les entretiens, le site est aléatoirement désigné comme « *Le Moulinon* », nom du hameau mais aussi du pôle d'activité, mais aussi comme « *Terre Adélice* » (entretiens J. Barbisan, 2021 ; A. Louis, 2021 ; V. Rousselle, 2018). Il y a une forme de synthèse de l'histoire du site dans ces appellations : le toponyme Le Moulinon apparaît déjà sur le cadastre napoléonien (1841), sans que nous ayons pu identifier s'il faisait auparavant déjà référence au moulin préexistant ou au moulinage plus récent ; l'emploi de « *Terre Adélice* » montre le poids du projet entrepreneurial dans la globalité du projet de Pôle

et dans le même temps celle de son histoire récente. Mais il forme aussi cette synthèse historique, bien saisie par l'entreprise elle-même qui devient acteur de la patrimonialisation : « *on a la place de parler de l'histoire du moulinage [dans l'aménagement du glacier], donc ça nous tient aussi à cœur* » (entretien V. Rousselle, 2021).

Le dialogue entre l'entreprise, la collectivité et l'héritage industriel débute dès les premiers temps de la reconversion : certaines salles sont mises de côté pour attendre un projet plus construit, d'autres comme réserves de développement. Les liens aux héritages et à leurs histoires sont progressivement réappropriés par Terre Adélice, qui fait le lien avec ses valeurs et son identité d'entreprise ancrée localement. Les deux aspects, celle de l'entreprise innovante et celle de la patrimonialisation, entrent alors en symbiose.

Pour conclure cette première partie, nous avons pu mettre en avant deux processus qui peuvent sembler à première vue parallèles : le développement d'une entreprise responsable et la patrimonialisation d'un héritage industriel. Malgré les frottements et les tensions engendrés par la reconversion et les patrimonialisations, elles ne remettent pas en cause la pertinence de l'usage du passé mais plutôt la manière de le transmettre. Le dialogue qui se construit entre Terre Adélice et le site du Moulinon, en lien avec les intercommunalités successives et les autres locataires du pôle, se fonde sur des aspects aussi bien matériels qu'immatériels : l'entreprise se réapproprie les dimensions historiques et patrimoniales pour les conjuguer à ses valeurs et les inclure, symboliquement mais aussi très matériellement dans son parcours d'interprétation, à son identité propre. Nous sommes ici au cœur de ce qui constitue une patrimonialisation transformative. Parmi les éléments mis en avant, la notion d'ancrage, au Moulinon en transformation, mais aussi au territoire, nous paraît être une modalité à explorer.

2. Une transformation de l'ancrage au lieu

Une des particularités du cas du Moulinon est la construction progressive d'un ancrage au site industriel, devenant un « *lieu* » à travers l'appropriation faite par les acteurs. Cette appropriation se transforme progressivement en ouverture et engage le site dans une démarche touristique.

2.1. Du bâtiment au « *lieu* »

Nous l'avons exprimé dans la partie précédente, l'ancien site industriel est d'abord une opportunité pratique. Il se charge pourtant au fur et à mesure de sa reconversion de nouvelles valeurs et de nouveaux symboles.

Dans les entretiens que nous avons pu mener, le site hérité est souvent saisi dans sa matérialité avec des termes comme « *bâtiment* » (entretien avec A. Louis, 2021, et V. Rousselle, 2018) ou « *locaux* » (entretien A. Le Dû, 2021). Le terme de « *lieu* » est également utilisé. Dans le premier temps de l'entretien de V. Rousselle (2018), il semble correspondre plutôt au bâtiment (« *on cherchait un lieu où implanter Terre Adélice* », « *ce lieu comme étant à vendre* », « *sachant que le lieu fait plus de 4000 m²* ») mais par la suite il prend des dimensions plus symboliques marquant l'appropriation (« *maintenant c'est notre lieu* »). Cette appropriation se construit sur le lien au passé (« *l'histoire du lieu est importante pour les gens* »), l'idée d'un site vivant (« *ce n'est pas qu'un lieu, je sais pas, touristique, ou qu'un lieu... il est actif, le bruit résonne encore* »), et parfois ces deux dernières composantes ensemble (« *face à un lieu qui a une histoire, qui a une future vie* »). Dans l'entretien avec A. Le Dû (2021), le « *lieu* » a aussi ses qualités : dans son lien avec la société locale (« *on voit bien que c'est un lieu qui a eu une importance en termes économiques et pour la population ici* »), comme objet photographique dans le travail d'Aurore Valade et Laetitia Bianchi sur les moulinages (« *un lieu concret avec un environnement quand même un tout petit peu spécial* »), en lien avec ce travail photographique sur les projets à construire (« *le fait du lieu quoi, mais déjà avec cette idée de qu'est-ce qui pourrait bien s'y passer* »), comme espace de création (« *pour pouvoir créer quelque chose, il faut que les gens se sentent bien aussi dans le lieu, c'est quelque chose de ... Un lieu a une incidence en fait* »). Nous retrouvons ici la définition du lieu comme expérience sociale d'un espace, en lien avec la géographie humaniste : le lieu ne porte pas de caractère spécifique en soi mais est défini comme spécifique par l'acteur qui en fait l'expérience et donc selon ses propres représentations culturelles.

Pour les deux structures accueillies dans le bâtiment du Moulinon, leur arrivée a une dimension de jalon dans leur histoire. Pour Terre Adélice, c'est l'affirmation de leur statut d'entreprise agroalimentaire : « *2007 on arrivait ici. On l'a préparé depuis 2004 à peu près le changement. Ah oui, c'était énorme, parce qu'on quittait la ferme aussi. Donc on passait un peu d'un mi-statut agricole et Terre Adélice, à un statut d'agroalimentaire pur, quoi, on n'avait plus les chèvres à traire, on n'avait plus à vendre de fromages de chèvre* » (entretien V. Rousselle, 2018). Ce développement fait partie de ce qui vient questionner le fonctionnement de l'entreprise et la pousse plus encore vers l'innovation sociale : « *il y a une valeur, donc, humaine dans l'entreprise. Disons que ça a toujours été déjà une direction familiale et tant qu'on était petit, ça restait aussi une ambiance familiale. Bon, ça devient plus gros, donc on essaye de transcrire ça autrement, maintenant [...] on a organisé l'intéressement pour les salariés [...]. Et puis sinon, donc les deux dirigeants [...] qui ne supportaient plus trop une hiérarchie et une non écoute de la part de la direction se sont dit que maintenant qu'ils grossissaient, qu'ils reproduisaient ce système hiérarchique. Parce qu'il*

n'y avait pas, ils ne savaient pas comment faire autrement, et il y a eu toute une réflexion. [...] on a bossé dessus, sur l'entreprise libérée » (ibid.).

Pour l'école de musique, c'est la reconnaissance de leur travail par les pouvoirs publics, notamment vis-à-vis des anciens locaux qui les accueillait aux Ollières (un ancien moulinage également) : *« c'était très très vétuste, et en fait, il y avait enfin, c'était insécurisé en terme et sanitaires et d'accueil du public », « alors nous en termes d'usage, c'était [le déménagement au Moulinon] révolutionnaire. [...] j'ai le souvenir de profs émus, en fait. [...] "oh la la, mais ça c'est, c'est super quoi, on va être bien ici" [...] c'est aussi un peu une reconnaissance aussi parce qu'on est quand même un conservatoire, quoi, c'est pas, on n'est pas une structure associative, c'est vraiment conservatoire avec des gens qui sont diplômés, qui ont, c'est comme si Valence était là ou Lyon. [...] D'avoir réellement un lieu oui, et que des élus se l'approprient quoi. Et en prennent conscience et voilà, donc, voilà, sur le fait aussi de pouvoir accueillir » (entretien A. Le Dû, 2021).* De façon significative, la valeur humaine est aussi mise en avant par l'école de musique. *« il y a une qualité d'ambiance, tout simplement, enfin, on est un conservatoire, mais avec je pense quelque chose de très, très humain, dans la façon d'être des profs, de l'attachement des élèves aussi, [...] sur la façon de faire aussi à l'intérieur, en terme pédagogique, en terme de, oui, de posture en fait des enseignants, voilà. Il y a vraiment quelque chose d'assez important dans tous les cas, l'humain a son importance, je pense que oui », ibid.).* La directrice se retrouve d'ailleurs dans les valeurs portées par Terre Adélice (*« par rapport à Terre Adélice, enfin c'est plutôt plaisant, parce que c'est des gens qui ont une certaine ouverture, enfin voilà c'est pareil, c'est une société qui fonctionne, qui est sur des produits éthiques, enfin il y a, je pense que ça aussi c'est important »*) et plusieurs acteurs de l'école de musique sont aussi consommateurs (*« on a la chance quand même d'avoir une petite fenêtre sur le début de l'ouverture du magasin de glaces. On y va à chaque fois, on y va, oui, on descend, donc ça c'est quand même une chance »*).

L'appropriation est particulièrement forte pour Terre Adélice. L'entreprise occupe une grande partie du bâtiment mais marque aussi le plus son ancrage dans les discours : *« maintenant, c'est notre lieu quoi donc je crois que ça serait même dur d'en partir, s'il fallait en partir pour une raison X ou Y, parce que on s'y est organisé, on l'a fait à notre main quand-même maintenant » (entretien V. Rousselle, 2018).* Les autres acteurs se réfèrent à l'entreprise comme l'acteur principal du site :

- dans sa dénomination, comme évoqué plus haut,
- dans le récit de l'opération, tout commence avec Terre Adélice (*« au départ, il y a eu Terre Adélice et puis après, bon ben on a dit, ce bâtiment il ne va pas avoir une vocation unique, donc c'est là que après ... il y a eu donc ces bureaux d'entreprises, l'école de musique, les notaires »*, entretien A. Louis, 2021),

- dans le bilan de l'opération du Moulinon, la place de l'entreprise est première (« *le Moulinon c'est un bel outil, une belle rénovation à mon sens du patrimoine, mise en avant du patrimoine. Faire vivre un petit peu ce qui a construit toute cette énergie du territoire, voilà avec les filatures et tout ça quoi. Aujourd'hui Terre Adélice c'est 35 emplois, ce qui n'est pas neutre hein* », entretien J. Barbisan, 2021).
- dans le positionnement des autres locataires, l'école de musique exprime les représentations qu'elle apporte à l'entreprise, pas au pôle dans son ensemble (« *on sent qu'on sera les bienvenus sur le fait de faire des choses avec eux [Terre Adélice] et que même, et je pense que, aussi, enfin, il faut aussi réaliser, enfin en terme d'image, avoir une école de musique sur les toits, c'est quand même aussi assez joli* », entretien A. Le Du, 2021).

L'appropriation passe aussi par la reconnaissance de la qualité du lieu. Nous avons évoqué les premiers attachements face aux espaces architecturaux emblématiques des salles de moulinaages et de filature, mais la reconnaissance se fait aussi dans des petits détails vécus : « *un lieu, a une incidence en fait, quand vous regardez par la fenêtre, [...] on a des vols d'hirondelles qui sont fabuleux [...] et il y avait des nids et on les avait à hauteur, c'était extraordinaire* » (ibid.) ; dans les ajustements pratiques pour faire avec le lieu : « *de l'autre côté il y a un ascenseur, donc ça c'est parfait, on apprécie d'être dans des locaux plaisants* » (ibid.) « *rien que les bureaux là, ils ont été pensés comme ça. Mais là nous, première chose qu'on va faire, on va descendre. Voilà, c'est tout bête, mais bon ça c'est même pas lié au bâtiment c'est lié à la vie quand on est dans un bureau* » (entretien V. Rousselle, 2018). Plus globalement, les élus évoquent aussi la reconversion du Moulinon en des termes positifs (« *j'ai pas de regrets, moi, je veux dire, je suis fière, mais pas en mon nom personnel, mais je suis fière de ce qu'on a fait, en fait, parce que, quand on voit ce que c'était, quand on voit l'aboutissement, là c'est un beau bâtiment [...] Mais je veux dire quand on voit l'ensemble, c'est magnifique* », entretien A. Louis) mais aussi appropriables (« *alors c'est une exception, non, c'est une spécificité de notre commune, tout simplement on ne peut pas reproduire le Moulinon dans le centre du village ou ailleurs, le Moulinon il a son histoire, il est né de la volonté des générations passées pour construire ces bâtiments pour voilà aujourd'hui ça repart sur de nouvelles choses, donc voilà, mais en aucun cas c'est une exception, c'est une spécificité du territoire* », entretien J. Barbisan, 2021). La dernière phase de travaux, qui a vu l'installation du glacier mais aussi la réfection des façades est vue comme particulièrement emblématique : « *c'est très impressionnant, en fait, ce qu'ils ont fait* » (entretien A. Le Dû).

Le Moulinon passe progressivement du statut de « *bâtiment* » à celui de « *lieu* », investi par des valeurs du passé mais aussi du présent, notamment avec une place conséquente de l'humain. Il acquiert un sens nouveau en faisant intervenir d'autres lieux et d'autres temps. Ces

lieux deviennent ainsi des « *lieux de condensation* », c'est à dire « *construits et identifiés par une société qui se donne à voir à travers eux qui les utilise pour se parler d'elle-même, se raconter son histoire et ancrer ses valeurs* » (Debarbieux, 1995). Terre Adélice est situé comme l'acteur principal de l'opération, chez qui l'appropriation est la plus importante, mais elle existe également chez les autres acteurs, dans sa quotidienneté, sa beauté et son lien au territoire. Les différentes caractéristiques de l'appropriation (Ripoll et Veschambre, 2005) se croisent : cognitive (appropriation familière), affective (attachement) mais aussi existentielle (sentiment d'être à sa place). Nous reviendrons plus particulièrement sur la dimension de lien au territoire dans la dernière partie de ce chapitre.

2.2. Du site productif au site productif et touristique

Opération économique, le rachat du Moulinon par l'intercommunalité et l'installation de Terre Adélice devient aujourd'hui un projet touristique. Nous reviendrons d'abord sur la construction du projet touristique puis nous verrons comment il participe à l'ancrage au lieu.

La partie touristique se développe avec la proximité directe de la *Dolce Via*, voie douce sur l'ancien tracé du chemin de fer départemental qui accueille piétons et vélos (et ponctuellement des voitures pour l'accès aux habitations le long de la voie). Initialement les deux projets ne sont pas vus comme corrélés. Au moment de la constitution de la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, les rails de l'ancienne voie ferroviaire ont été retirés en 1968 et les aménagements sont en friche depuis plus de trente ans. « *Je vais vous dire un petit peu comment c'est parti la Dolce Via, c'est pas le Moulinon. Bon, on est la vallée de l'Eyrieux, où il y a souvent des compétitions de canoë-kayak [...] qui arrivaient là au pont de la Roche et à l'époque, et ben, il y avait des rambardes je vous explique pas. [...] on avait mis des panneaux "Attention barrière fragile et tout", et un jour en conseil communautaire, [...] je leur ai dit "bon ben moi toute seule [comme maire de Saint-Maurice-en-Chalencon], je peux rien faire" [...] donc, voilà, on a commencé à réfléchir* » (entretien A. Louis, 2021). Un volet touristique est évoqué dans la reconversion même du Moulinon mais il ne voit pas le jour : « *on pourrait peut-être y mettre l'office du tourisme. Et puis, je sais plus, c'est Roland Roucaute [le maire de Saint-Vincent-de-Durfort] qui avait dit "oh ben tiens dans l'esprit de Terre Adélice, on pourrait faire une espèce de galerie marchande, quelqu'un qui fabrique des confitures, des gâteaux"* », « *c'est vrai que moi, [...] avec mon mari, à l'époque, on partait en vacances et on visitait [...] les usines où il y avait la mise en boîte des sardines, où on était allé visiter aussi à Prague, pour la bière. Donc les gens qui visitaient, on était en surplomb, on voyait tout ce qu'ils se passait en bas, donc je sais pas s'ils auront fait ça, mais je disais voilà, ça serait bien de faire ça* ».

Pourtant le développement d'une voie douce sécurisée joue directement sur le développement actuel du glacier, les deux projets se rencontrent : « *ça peut avoir un afflux touristique, on peut accueillir des gens, voilà on voyait un petit peu ça aussi. Bon là je vous parle, avec un œil qui s'est porté ailleurs, mais en fait, bon c'est vrai qu'avec du recul, on s'aperçoit que c'est une belle opération. Moi je vois là où je suis placée il y a beaucoup de gens qui passent à vélo et on entend dire "bon, allez, on s'arrête au Moulinon, on va manger une glace à Terre Adélice" » (ibid.). L'inauguration de la *Dolce Via* est d'ailleurs concomitante avec l'installation de l'école de musique dans les locaux du Moulinon et un seul évènement les célèbre dans le même temps. C'est un temps vécu comme très positif (« *Et l'inauguration [...] on l'a fait en même temps que la voie verte, la Dolce Via. Donc ça a été une, c'était assez la fête, c'était plutôt sympa. Oui, il y avait, oui du coup, il y a le Big band de l'Ardèche qui est venu, enfin voilà, c'était très joyeux »*, entretien A. Le Dû, 2021) et une nouvelle occasion de développer le projet (« *c'était quand on a fait une l'inauguration de la Dolce Via, tout ça donc je me rappelle plus quelle date, c'est peut-être marqué là-dedans. Mais Gilbert Valette, qui était maire des Ollières et qui était vice-président à l'économie, ben, il y avait les notaires là qui étaient venus. Donc bon Gilbert Valette les a fait visiter tout bêtement, tout ça et puis bon c'est parti, en fait, le projet est parti de là »*, entretien A. Louis, 2021). Il en va de même pour l'inauguration précédente (installation de Terre Adélice en 2007) qui avait permis une première ouverture au public : « *le jour de l'inauguration, il y avait beaucoup de villageois qui sont venus »*, « *les gens, ils sont quand même, comment dire, fiers de leur passé, quoi, parce que, ils aiment bien vous raconter ce qui s'est passé »*, « *il y avait eu du monde hein franchement les gens ils étaient super contents » (ibid.). Et c'est aussi le cas de l'inauguration de 2015, qui permet aussi le lien entre Terre Adélice et l'école de musique : « on les a sollicités pour l'inauguration et c'était très bien, des jeunes sont venus jouer des morceaux pendant la journée de la fête » (entretien V. Rousselle, 2021). Quelques visites ponctuelles faites par l'entreprise ont le même écho : « *quand on fait visiter aux gens, aux clients, [...] c'est toujours une surprise pour les gens » (ibid.). Cette curiosité est un moteur pour la patrimonialisation.***

L'ouverture du Moulinon au public se poursuit, au-delà de l'accueil prévu pour les pratiquants de l'école de musique ou les clients des notaires et de Terre Adélice. La mise en place du glacier, d'abord dans des locaux aménagés sommairement et aujourd'hui dans une version plus pérenne, est aussi le fruit de cette entrée touristique. La réflexion de l'entreprise se partage entre l'intérêt d'un point de vente mais aussi un renouveau de son image : « *ce projet, ce sera une vitrine de l'entreprise. En même temps, ce sera un commerce » (ibid.). C'est même tout particulièrement un approfondissement de son ancrage ardéchois : « ça [l'implantation au Moulinon] participe à notre image. [...] Je pense que ça le sera quand on aura ce fameux salon glacier avec une belle salle aux verrières, qui montreront aussi un côté à la fois industriel de la vallée, un côté aussi élégance, enfin, c'est une salle très belle. Ah oui*

et puis aussi, dans cette fameuse salle, un espace muséal, un espace de découverte. Et donc, nous, on est franchement prêts, en plus on a la place, de parler de l'histoire du moulinage, donc ça ne nous tient aussi à cœur. De toute façon les gens posent la question, donc qu'ils aient des réponses sur cette histoire, donc on le mettra en valeur. De toute façon, il sera mis en valeur, déjà, quand les gens rentreront dans la salle ils se diront : "Tiens houla" » (ibid.).

Avant la mise en place du salon glacier du Moulinon, deux autres se sont créés en région Auvergne-Rhône-Alpes : à Lyon en 2010, puis à Grenoble en 2018. Cette localisation régionale n'est pas le fait d'une réflexion localiste mais d'une opportunité pour le premier, et d'une liste de critères pour le second. *« Je mentirais si je disais que c'était une stratégie. C'était vraiment l'opportunité : Guillaume [le fils aîné de Bertrand et Véronique] était sur Lyon, [...] c'était la ville un peu idéale, [...] l'opportunité après du lieu a fait que ça paraissait évident. Et puis après, le zème [...] on a pensé plein d'endroits [...] Et puis on s'est dit : voilà, on va dans tous les sens, donc on s'est fait des critères : on veut un endroit où on puisse mettre une terrasse, que ce soit pas que du cornet, on veut un endroit avec ... comme ça on avait une vingtaine de critères. [...] Et c'est vrai finalement, c'est un peu cohérent de rester sur le coin »*. Les glaciers reproduisent certaines des valeurs de la maison mère : circuits courts, gestion des déchets, et, pour le glacier lyonnais, énergie renouvelable et intéressement des salariés (2019). Ces glaciers existent en propre pour trois raisons principales : *« pour garder la valeur ajoutée, mais aussi être en direct avec le client. Et puis de ce fait maîtriser notre croissance »* (ibid.). Ils sont aussi curieusement une manière de conforter l'installation de Terre Adélice au Moulinon, probablement toujours dans cette idée de croissance maîtrisée : *« Mais c'est vrai que le fait de faire des salons glaciers, nous permet de rester, rester ici, je pense que ça en fait partie »* (ibid.).

L'attrait touristique du Moulinon ne doit pas, selon Véronique Rousselle, céder à la place à un imaginaire vivant comme l'indiquent ces deux verbatims déjà cités plus haut : *« c'est pas qu'un lieu, je sais pas touristique ou qu'un lieu... Il est actif oui, le bruit résonne encore », « si dans cette boîte bleue on montrait qu'une coquille vide, ça aurait perdu de son sens un peu »*. Les aspects patrimoniaux et culturels, que ce soit par la présence de l'école de musique, par celle de l'œuvre d'Elisabeth Ballet, ou par le futur musée de Terre Adélice, participent à cet imaginaire. C'est l'analyse d'Armelle Le Dû (2021) : *« en termes d'image, avoir une école de musique sur les toits, c'est quand même aussi assez joli. Je pense qu'il y a un côté assez, oui, c'est beau. Et ça amène la culture, ça amène le son, ça amène une imagination »*.

Les élus ont pris conscience de ce potentiel, en lien avec une autre innovation sociale dans la commune voisine de Saint-Pierre-ville, Ardelaine (chapitre 2, 3.3) : *« c'est vrai que c'était ... bon, on disait, en liaison avec Terre Adélice, à Saint-Pierre-ville, il y a Ardelaine. Il y a des cars qui viennent à Ardelaine, donc voilà pourquoi pas dans le circuit, intégrer Terre*

Adélice, intégrer peut-être d'autres choses quoi » (entretien A. Louis, 2021), « *il y a Terre Adélice, il y a une synergie, il y a Ardelaine, [...] avec tous les, vous savez bien, tous les croisiéristes, qu'il y a aujourd'hui, c'est un tourisme qui a le vent en poupe, [...] les gens ils arrivent le matin, ils prennent un bus, ils montent au Gerbier, ils font Terre Adélice, ils font Ardelaine* » (entretien J. Barbisan, 2021).

La transformation progressive du site productif en site productif et touristique, en lien avec la mise en place de la Dolce Via et de l'ouverture du glacier, approfondit encore l'ancrage au lieu. Les regards extérieurs valident la valeur architecturale et historique et poussent à la patrimonialisation. La dernière phase de travaux joue particulièrement sur les représentations de l'entreprise comme liée à ce lieu et son histoire, mais aussi à sa cohabitation avec l'école de musique qui ajoute un imaginaire artistique. Le lien au territoire se profile également avec l'idée d'un réseau avec d'autres sites touristiques et productifs inscrits dans une démarche de qualité et des responsabilité sociale et environnementale.

Pour conclure cette seconde partie, nous observons bien la construction d'un ancrage au lieu, en lien avec l'innovation sociale et la patrimonialisation. Les liens se constituent avec l'histoire et l'architecture de l'ancien site industriel. Ils nourrissent tout particulièrement l'implantation de Terre Adélice, dans sa vocation d'entreprise productive d'abord, puis d'ouverture touristique par la suite. L'ancrage de l'entreprise s'approfondit au fur et à mesure qu'elle questionne ses valeurs, notamment d'un point de vue humaniste. Les élus initiateurs du projet sont dépassés par son ampleur mais saisissent rapidement les point d'accroches avec le territoire : nous allons à présent nous concentrer sur ces derniers.

3. Une transformation de l'ancrage au territoire ?

La conjugaison de l'innovation sociale et de la patrimonialisation interroge au-delà de la simple reconversion du site : Terre Adélice se définit comme ancrée dans le territoire. Quel territoire ? Comment les acteurs du site construisent-ils un rapport à l'espace ? Par ailleurs, comment les élus locaux envisagent l'imprégnation du projet du Moulinon dans leurs démarches à venir ? Comment participe-t-il à la transformation du territoire ?

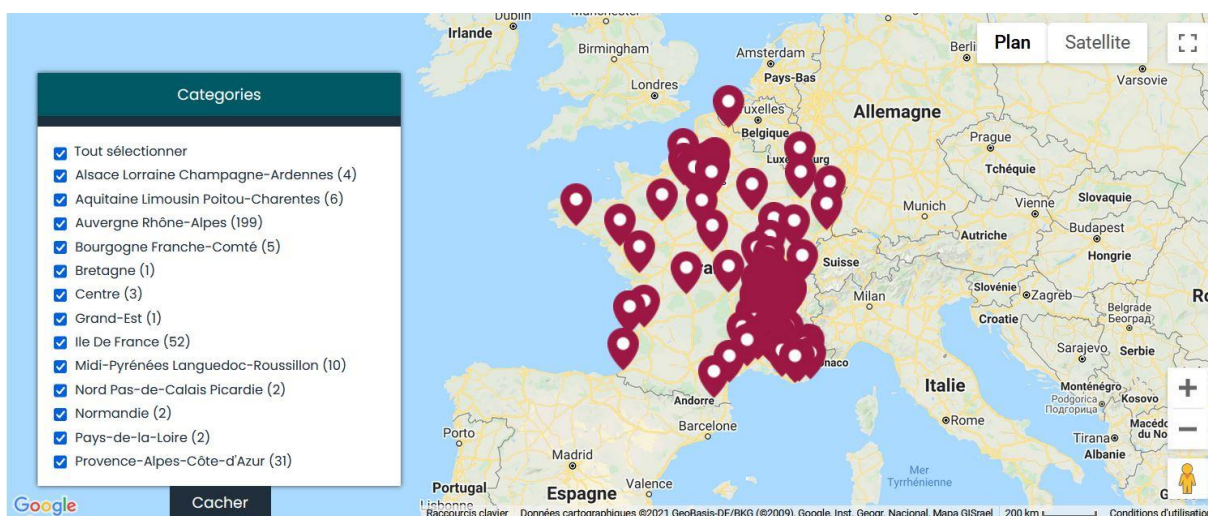
3.1. Une entreprise de territoire ?

L'ancrage territorial de Terre Adélice est à la fois évident, par ses choix productifs notamment, mais aussi difficile à saisir : plus qu'une relation directe à l'espace, c'est un tissu de relations humaines qui fonde une forme de ruralité détachée des échelles spatiales.

La première marque d’ancrage au territoire de Terre Adélice se constitue avec l’installation au Moulinon : comme évoqué plus haut, cette décision est en lien direct avec l’opportunité offerte par la communauté de communes. Dans la genèse du projet, les premiers liens établis entre Terre Adélice et l’intercommunalité sont de l’ordre des relations de personnes plus que des relations entre une entreprise et une collectivité : « *En fait, à l’époque, c’était Pierre Vigné, mon prédécesseur, donc qui était président de l’intercommunalité. Et d’après ce que je crois me souvenir, donc Xavier et Bertrand Rousselle sont allés le trouver* » (entretien A. Louis, 2021) ; « *on avait repéré ce lieu comme étant à vendre [...] Et donc on en a parlé à Pierre Vigné qui s’est emparé de la chose et qui nous a vraiment, vraiment, aidé sur ce point là* » (entretien V. Rousselle, 2018). La même démarche se retrouve pour l’installation des notaires : « *Mais Gilbert Valette, qui était maire des Ollières et qui était vice-président à l’économie, [...] les a fait visiter tout bêtement, tout ça et puis bon c’est parti, en fait, le projet est parti de là* » (entretien A. Louis, 2021). Ces relations interpersonnelles forment le socle des coopérations qui vont suivre. C’est assez compréhensible dans un contexte où les intercommunalités sont nouvelles et de petites tailles. Le mode de construction des projets de la communauté de communes repose nettement sur ce fonctionnement, où chaque élu doit convaincre ses homologues de travailler sur une idée qui lui semble pertinente : « *je me rappelle c’était un conseil communautaire à Beauvène et je leur ai mis sur la table le projet d’acheter ce bâtiment [l’aile Auzène] [...] il y avait la commune de Saint-Sauveur, qui avait le garage où elle mettait ses véhicules [...] tant que Jean-Louis Beyron, il est maire de St Sauveur, moi le bâtiment je peux l’avoir, il y a pas de soucis, parce que, bon, j’étais bien avec lui [...] j’ai demandé un rendez-vous au maire de Saint-Sauveur [...] on a fait affaire, le bâtiment on l’a acheté* », « *mais tous nos projets, c’est parti d’un truc et ça a émergé, et on a bossé et puis voilà quoi. C’est, tous nos projets sont partis [au sens de « ont débuté »] comme ça* » (entretien A. Louis, 2021). Le passage à la CAPCA aurait pu construire ce lien au territoire à l’échelle intercommunale mais il n’en est rien : les relations interpersonnelles se perdent (Véronique Rousselle en parle uniquement sous le terme « CAPCA »). La fusion des communautés de communes change la taille des équipes de techniciens et d’élus : la CAPCA compte 35 communes en 2014, 42 à partir de 2017 (fusion Pays de Vernoux), contre 10 communes pour Eyrieux aux Serres. Sans conflit important, des tensions sont mises à jour en lien avec ce changement : en écho aux tensions politiques et techniques (« [La phase 3] s’est fait un petit peu plus difficilement. Parce que il y a eu changement [entre la] communauté de commune Eyrieux aux Serres et CAPCA, pour eux, c’était pas facile non plus à vivre, mais nous, du coup, on était au milieu de cette tourmente là », entretien V. Rousselle, 2018) mais aussi dans les difficultés de dialogue (à propos de la phase 5 : « *Et il y a pas de lien, il y a très peu de liens directs, ou ils sont pas compris avec l’architecte choisi par la CAPCA* », *ibid.*). Les rapports à l’espace qui se construisent sont peu liés aux périmètres des intercommunalités

successives. La référence territoriale est donc nécessairement vague : « être situé depuis le début en centre-Ardèche » (site internet, rubrique RSE).

Les ruralités se lisent plutôt dans une forme de localisme. Véronique Rousselle utilise l'expression « dans le coin » ou « sur le coin » qui désigne une échelle indéterminée, parfois plus proche du local (dans le cas du Moulinon), parfois du régional (dans le cas des salons glaciers). De la même façon, elle utilise l'expression de « pays » : « on est attaché au pays », « faire vivre le pays », « rester au pays » ou « mettre en valeur leur pays ». C'est dans l'approvisionnement que Terre Adélice s'ancre le plus profondément dans une ruralité productive : sur son site internet, la marque du local se construit surtout via la marque « Goûter l'Ardèche », qui constitue une gamme de 28 parfums. Mais à une échelle plus fluctuante, d'autres parfums viennent de productions régionales, comme indiqué dans le verbatim déjà cité « Alors local peut-être à géométrie variable, parfois c'est Drôme-Ardèche mais c'est déjà bien local par rapport à d'autres approvisionnements de fabricants de glace » (*ibid.*). Cet approvisionnement se retrouve dans les produits proposés par les salons glaciers (gâteaux, boissons,...) : le localisme se traduit depuis chacune des implantations, nous serions donc plutôt dans le cadre d'un ancrage multi local (Duffaud, 2015). La référence à l'Ardèche reste celle qui prime néanmoins : « on est vraiment implantés ardéchois et on le croit » (*ibid.*). Le bassin d'emploi du site du Moulinon reste dans ces mêmes valeurs de proximité. Sur 32 salariés de Terre Adélice en 2021, seuls 2 vivent à plus de 20km et la majorité est à moins de 5 km. Le salon glacier embauche lui aussi des saisonniers dans une certaine proximité : étudiants qui passent les vacances chez leurs parents en Drôme ou en Ardèche pour la plupart. Le localisme se traduit aussi dans les revendeurs, tous français, sans grande ou moyenne surface, mais surtout une grande majorité sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Carte 17 : les points de vente Terre Adélice

(Site web de l'entreprise)

L'engagement de l'entreprise se lit aussi en miroir de l'engagement politique de Véronique Rousselle, conseillère régionale Europe Ecologie Les Vert et vice-présidente du Parc des Monts d'Ardèche de 2010 à 2015. Le passage en 100% bio comme la RSE sont aussi nourries par les réflexions politiques. Inversement, en tant qu'élue, elle s'engage dans une écologie du quotidien qui l'amène à interroger l'action de manière pratique : la formation dans les lycées agricoles, les pratiques énergétiques, etc.

Curieusement si l'entreprise indique sur son site internet que son ancrage territorial signifie de « *participer à des mécénats et sponsoring de structures collectives du territoire, d'impliquer des collaborateurs dans des réseaux associatifs locaux* », peu de partenariats sont cités, hormis en lien avec le salon glacier de Grenoble (Festival du film court en plein air). Nous avons cependant pu échanger avec certaines structures ardéchoises comme le Festival du film documentaire de Lussas, qui ont reçu un soutien sans publicité de Terre Adélice. Bertrand Rousselle est par ailleurs vice-président de l'exécutif du programme LEADER Ardèche 3. La constitution d'un lien à l'espace passe également par un lien humain, nourrit par l'histoire : « *Je crois que ça [le passé industriel] participe à notre lien avec les gens du territoire* » (ibid.). Cette donnée humaine se retrouve dans la démarche RSE et entreprise libérée qui a pour but de dépasser les relations hiérarchiques et d'assainir les rapports humains : « *il y a des personnes qui se révèlent, qui prennent en charge des choses alors que voilà, qu'on ne les attendait pas* », « *on a travaillé aussi en parallèle sur la communication non violente* » L'entretien de Véronique Rousselle ne livre que peu de détails sur ce lien humain/territoire mais l'école de musique, à travers Armelle Le Dû (2021), en évoque certains aspects qui peuvent être éclairants ici. Le collectif humain se construit avec le lien à la terre, au travail, à l'effort : « *il y a quand même l'Ardéchois de base, entre guillemets, de territoire, [...] dans le fait de la terre, [...] qui n'a pas été une terre forcément facile [...] c'était des familles pour qui le travail était important. [...] il y a la notion d'effort, mais quand on voit tous ces murets là [les terrasses en pierres sèches]* ». « *En fait les gens qui habitent ici, ce n'est pas tout à fait neutre* », le rapport à l'espace constituerait des qualités spécifiques : « *il y a une qualité d'ambiance, tout simplement, enfin, on est un conservatoire, mais avec je pense quelque chose de très, très humain, dans la façon de d'être des profs, de l'attachement des élèves aussi* », « *il y a une qualité, une qualité d'être je crois. C'est-à-dire qu'il y a une facilité dans le fait des relations entre les élèves eux-mêmes, élèves, profs, enfin, on voit que, on a un public assez facile, enfin facile ... En tous les cas, pas en tension, moins en tension que ce qu'on peut entendre sur des secteurs plus urbains. Après, il y a une conscience, je pense assez majoritaire, du côté nature, du côté écologique. Et qu'on peut percevoir aussi bien au niveau des profs que des élèves. Que dire, oui ,enfin, je ressens quand même comme une forme de légèreté dans la façon de, dans la notion de groupe en terme social oui* ».

Terre Adélice a un ancrage territorial marqué, dans ses approvisionnements, dans sa politique de revente, mais aussi dans ses actions menées pour le territoire. Cependant un mode d'habiter plus sensible existe également, dans les relations interpersonnelles décrites au début du projet, dans le souhait de passer en entreprise libérée ou encore saisissable par écho dans les descriptions du territoire faite par l'école de musique. Cette ruralité est, avant d'être un rapport à l'espace, un rapport à l'humain dans l'espace : ce local à dimension variable peut être réinventé dans d'autres lieux et en lien avec d'autres territoires. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un jour Terre Adélice, sans abandonner le Moulinon, développe une partie de son activité sur d'autres territoires, en contact avec d'autres producteurs, notamment à travers les questions de changement climatique.

3.2. Un territoire en transformation

Nous avons vu dans le chapitre 6 que les héritages industriels étaient nombreux sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut et dans ses environs : un projet comme le Moulinon fait donc écho sur le territoire.

Dans un premier temps, le projet du Moulinon visait à participer à une redynamisation du territoire par la reconversion du patrimoine. Il y a aux débuts des années 2000 un constat de déprise : *« on a quand même pas mal d'usines textiles qui ont fermé, des emplois qui sont partis, [...] beaucoup de petits commerces qui ont fermé, il y avait, quoi, les abattoirs Ribes, pareil, qui sont partis, il y avait l'usine Progil, il y avait... voilà c'était des grosses entreprises du territoire, quoi, qui sont parties. Notre vallée de l'Eyrieux, [...] l'agriculture, les pêcheurs, la plaine des Avallons qui a été longtemps abandonnée [...] dans le temps, ben, il y avait beaucoup de petits paysans, de la petite agriculture, donc bon les gens, comment dire, ils évacuaient leurs produits via la micheline, le train, le CFD, quoi. Après ben, tout ça, ça a été abandonné »* (entretien A. Louis, 2021). La posture de la communauté de communes n'est pas la nostalgie (*« Parce que bon, je veux dire, à un moment donné, on a vécu comme ça, après, ça s'arrête »*, *ibid.*), ni une ambition très importante (*« je sais pas, on n'avait pas une vision de tout vouloir bouleverser »*, *ibid.*). Les héritages industriels, vus comme patrimoines, sont présentés comme un support pour des actions qui visent l'accueil ou le maintien de population : *« Vous savez, quand on a des bâtiments comme ça sur le territoire, bon, d'autant plus qu'on en a beaucoup dans la région des bâtiments, enfin, des anciennes filatures, donc c'est quand même du patrimoine qu'il faut aussi conserver, et puis, enfin, réhabiliter, quoi, je veux dire, c'est quand même un plus. D'autant plus que sur notre territoire, on a eu aussi beaucoup d'usines textiles qui ont fermé, [...] on a eu beaucoup d'emplois qui ont été perdus [...] on se dit, avec tout ce qui s'est passé sur notre territoire, il faut avoir, comment dire, un autre impact », « si on veut accueillir des gens sur notre territoire, il faut aussi leur donner un petit peu ben des choses essentielles qui vont avec »* (*ibid.*). Cette logique du patrimoine

comme outil de développement se retrouve dans les descriptions des activités de la communauté de communes sur le volet agricole, lui-aussi mis en avant comme patrimoine, pour la culture du pêcher notamment (« *c'était plus l'idée de, voilà, le patrimoine qui était sur le territoire de le consolider, de le garder, de le mettre en valeur et après de créer des choses pour venir en aide à la population* », *ibid.*). Le patrimoine est mobilisé quand il peut être mis au service du territoire, dans un but principal de maintenir des services à la population (portage de repas aux personnes âgées, crèches, gymnase, programmation culturelle).

Aujourd'hui, le discours n'est plus tout à fait le même. Le succès de Terre Adélice et de la Dolce Via pointent vers des potentiels touristiques, bien qu'ils ne soient pas clairement pris comme modèles : « *le Moulinon, c'est un bel outil, une belle rénovation à mon sens du patrimoine, mise en avant du patrimoine* », « *on a une voie cyclable élue plus belle route de l'année, il y a près de 50 000 personnes qui passent par an* » (entretien J. Barbisan, 2021). Les héritages industriels présents dans le centre-bourg sont alors à la fois considérés d'autant plus négativement (« *on est en train de gérer tout un tas de friches industrielles* », « *on a un village qui est, entre guillemets, dégueulasse, [...] au milieu des tas de ferrailles et que des bâtiments tout en ruines quoi, qui sont squattés* », « *je ne peux pas vivre dans un dans un village qui ressemble à rien [...] qui est qu'une vieille épave rouillée, comme un bateau qui est percé au fond d'un quai* », *ibid.*) mais aussi comme de possibles ressources, négligées jusque là (« *il y a un lien inévitable entre l'histoire, le passé, ce qui a fait la richesse du territoire, ce qui a fait vivre le territoire, ce qui a créé le territoire, en fait, permet son développement économique [...] il y a eu un grand vide pendant plusieurs décennies, hein, et aujourd'hui on est en train, les élus, le territoire, les forces vives du territoire sont en train de prendre en charge ce patrimoine pour lui redonner une vie et qu'il y ait une connexion avec l'histoire évidemment quoi* », *ibid.*). Une forme de concurrence entre en jeu entre les acteurs des dernières années et ceux d'aujourd'hui (« *quand on a repris les dossiers du Moulinon, il y a beaucoup de sujets qui n'avaient pas été traités* », « *il faut pas oublier que le projet qui avait été fait [sur la friche Antex] par l'ancienne municipalité, c'était une maison médicale, 3 millions d'euros quoi [...] sachant qu'on n'a même pas de médecin, on ne sait pas s'il va y en avoir donc* » *ibid.*) et les acteurs voisins (« *ce qu'on me rapporte de l'extérieur [...] "ah Saint-Sauveur, ça bouge", d'accord, "ah ben tiens ça bouge plus que Le Cheylard [...] croyez moi, ça me fait plaisir"* », *ibid.*). Trois buts sont énoncés clairement : « *l'attractivité* », « *la beauté* » et « *le bien vivre* ». Contrairement à l'ancienne communauté de communes, il s'agit aussi d'une transformation radicale du paysage communal : « *je veux être élu pour faire avancer mon pays et créer du lien auprès des gens et des générations* », « *dans 6 ans la physionomie du village aura bien changée* ». Ils se traduisent concrètement par plusieurs chantiers lancés sur la commune.

- La friche Merland, qui avait été construite pour être un embouteillage mais a finalement servi à une entreprise de transport, est démolie pour devenir un parking : *« vendue pour 1 euro symbolique à la commune en 2014, mais à des fins de démolition. [...] Moi, dès que je suis arrivé, j'ai dit "attendez, ça, on fait péter quoi". D'abord c'est une verrue horrible. Horrible, on est bien d'accord. Qui posait des problèmes en terme de sécurité évidemment [...] en termes de responsabilité, voilà. En termes de visibilité » (ibid.).*
- La friche Antex (dite Bourgeas dans le chapitre 4) est démolie sur 400m² pour faire un parking (*« on a traité 400 mètres de parking, hein, sous la route, vous avez vu, donc là ça va être un belvédère pour faire une vue, une ouverture du village, sur la rivière, si vous voulez avec des protections qui vont être les mêmes que celles qui sont sur la voie cyclable voilà. Donc ça va laisser un champ visuel vraiment très agréable. En haut sur la partie haute, il va y avoir des parkings », ibid.)*) et plusieurs projets sont en cours sur le reste de la friche (*« il y a 600 m² qui ont été vendus à [...] la pharmacie, [...] il y a un projet qui est en train de se mettre en place, mais dont je ne peux pas parler [...] sur 600 m² et qui ira dans le même esprit que ce qui se fait au Moulinon [...] il y a une idée de faire un lieu qui va être [...] un endroit où on pourra installer peut-être un couple de jeunes médecins avec des infirmières [...] et une halle couverte », ibid.).*

Ces deux reconversions sont intéressantes dans ce qu'elles nous apprennent sur les sélections patrimoniales en cours. Dans le premier cas, ni l'histoire de l'embouteillage échoué, ni celui de l'entreprise de car, ne sont considérés comme suffisamment emblématiques pour être sauvegardé, même de façon immatérielle. Dans le second cas, la logique est sensiblement différente : elle allie un réaménagement pratique (parking) et une patrimonialisation. En effet, le projet dont ne peut pas parler Jacky Barbisan au moment de notre entretien a été depuis dévoilé : il s'agit d'accueillir la Maison Montagut dans une espace muséal et de magasin d'usine. La Maison Montagut est née à Saint-Sauveur, d'abord installée dans un moulinage de la vallée de l'Auzène, puis implantée sous le nom de Bonneterie Cévenole (tricotage et confection de bas) dans le village. Elle se développe ensuite sur Guilhaerand-Granges et Valence et s'oriente vers la production de pulls en maille. Elle existe encore aujourd'hui (la confection se fait au Portugal et en Pologne) et doit toujours son nom au village de Saint-Sauveur-de-Montagut : de manière très amusante, elle met d'ailleurs en photo le bâtiment du Moulinon sur la page histoire de son site internet.

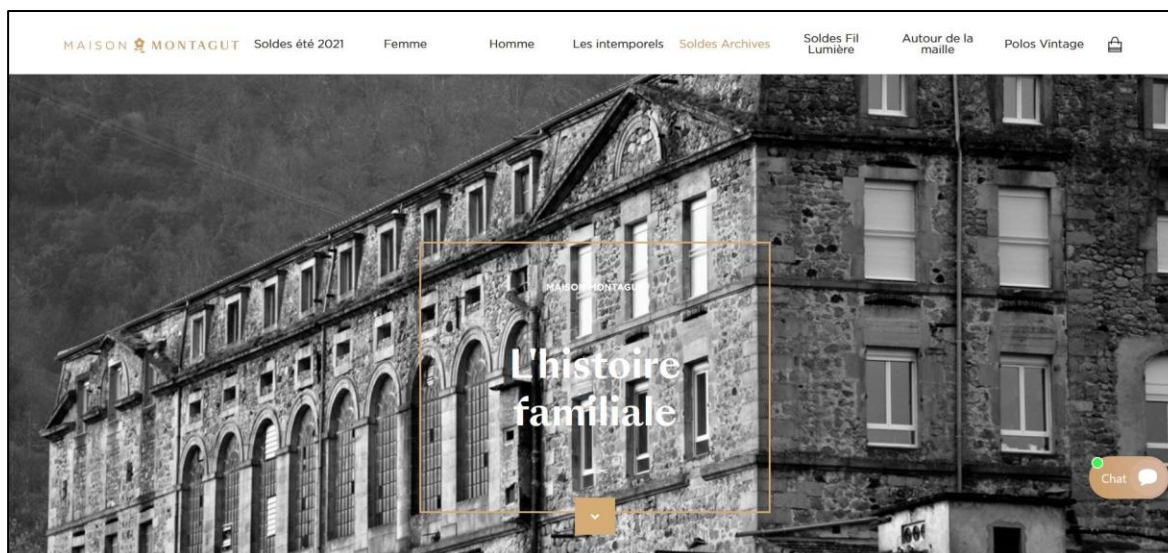


Illustration 18 : la page histoire de la marque Montagut

(site internet de l'entreprise)

Le but de l'opération menée par la commune est clairement touristique : « *amener quelque chose dont on se doute pas quoi, vous comprenez ce que je veux dire, tirer la curiosité des gens pour faire venir les gens quoi* ». En complément, une valorisation extérieure est pensée, plutôt pour un usage quotidien : « *je vais faire un trompe-l'œil, qui relate la vie de la fabrique, si vous voulez, l'histoire du fil, un petit peu au fil des générations parce que je veux en faire un endroit convivial, un endroit de balade pour les anciens du village [...], il va y avoir leur histoire qui sera là. Vous voyez, ça va être le chemin de l'histoire* ». Ces opérations semblent viser un ancrage territorial, comme ce qui a pu se produire au Moulinon. Les cas sont cependant différents : d'un côté une petite entreprise du territoire qui grandit progressivement, de l'autre une entreprise partie depuis un siècle, qui revient s'attacher à la commune qui l'a vue naître (mais pas aux sites qu'elle a occupés) ; d'un côté une œuvre contemporaine élaborée au fil d'un travail de mémoire, de l'autre une peinture murale *a priori* sans travail participatif particulier. Il sera intéressant de comparer dans le temps leur mise en place et leur appropriation locale.

Le Moulinon fait donc quelques émules : la présence de friches industrielles reste vue négativement mais des projets peuvent en émerger. Le but n'est plus seulement de maintenir la population locale sur le territoire ou même d'accueillir de nouveaux habitants : la stratégie est maintenant également touristique.

La réhabilitation du site du Moulinon a permis un double mouvement d'ancrage territorial. L'ancrage de l'entreprise est à la fois localiste et multilocal, à la fois ardéchois, grenoblois, lyonnais, régional : il fait appel au « *pays* », au « *coin* ». Il se construit surtout dans

des liens de personnes et plus largement dans les liens humains. Mais l’ancrage territorial du projet se lit aussi en creux par les dynamiques qu’il semble nourrir sur le périmètre communal. La patrimonialisation, qui joue un rôle important dans l’ancrage de Terre Adélice, est vue comme un outil pratique qui par l’évocation de l’histoire crée le lien.

Conclusion de chapitre

A l’issue de cette exploration du Moulinon, s’agit-il d’une patrimonialisation transformative ? La patrimonialisation est d’abord menée par les propriétaires du site et particulièrement la communauté de communes d’Eyrieux-aux-Serres mais aussi par des acteurs institutionnels comme le Service Régional de l’Inventaire. Ces acteurs sont porteurs de formes de patrimonialisations différentes, sans beaucoup de relations entre elles. Au contraire, il est probable que la reconversion du site n’aurait pas pu être menée de la même façon si les recommandations d’inscription aux monuments historiques avaient été appliquées (restauration à l’identique plutôt que démolitions de certaines parties du site notamment). Les premières patrimonialisations menées par la collectivité amènent à la constitution d’une ressource patrimoniale, utilisant l’héritage comme référence temporelle pour la suite du projet. Par la suite des expériences patrimoniales distinctes se mettent en place, notamment celle de Terre Adélice, qui investit le site comme miroir de son activité avec la dimension de patrimoine vivant. Cette dimension patrimoniale contribue d’abord à légitimer le projet, en particulier vis-à-vis des partenaires externes. Dans le cas du Moulinon, une coordination des échelles d’intervention, allant de l’intercommunalité à l’Europe, en passant par le Département, la Région et l’Etat se met en place. Cette coordination est particulièrement lisible au moment du bouclage des plans de financement : l’ensemble des financements qui pouvaient être mobilisés l’ont été sans difficulté majeure. La patrimonialisation légitime aussi les porteurs de l’innovation sociale proposée par l’entreprise : elle joue le rôle de régulateur de sa croissance et épouse son image artisanale locale, en lien avec la mise en place d’un réseau de producteurs bio et locaux et la démarche de responsabilité sociétale de l’entreprise. Plus qu’un simple enjeu de développement durable, Terre Adélice s’engage dans un lien social renouvelé avec ses fournisseurs et ses salariés. L’entreprise pose la question du « *travailler au pays* » mais de façon renouvelée dans son management et dans sa croissance.

Cette capacité transformative du site s’inscrit tout particulièrement dans un ancrage local des activités, sur le site du Moulinon lui-même, qui concentre, « *condense* » et synthétise l’histoire locale et l’actualité productive de l’entreprise. Elle traduit l’identité du territoire dans l’image de l’entreprise et inversement. Ainsi, sur le temps long du projet, elle passe d’une logique de déprise, « *le pays, c’est fini* » à une logique de reconquête, particulièrement visible sur le volet touristique mais aussi de reprise en main des friches industrielles du village. Pourtant, l’ancrage local n’est pas forcément territorial : les entretiens laissent deviner un local

aux dimensions variables. Il traduit une ruralité multi locale qui se fonde sur la manière de construire des relations aux autres et aux lieux plus que sur les caractéristiques spécifiques du territoire. Ce mode d'habiter se lit dans les rapports de confiance construite entre l'entreprise et les propriétaires du lieu mais aussi dans des rapports avec les autres locataires et notamment l'école de musique. Terre Adélice fait ainsi sienne la valorisation de l'école de musique à travers la mise en place d'une scène dans son glacier, comme elle fait sienne la valorisation de ses fournisseurs à travers la mise en place de la boutique.

Chapitre 8 : le Moulinage de Chirols, habiter le commun

Introduction de chapitre

Le moulinage de Pont-de-Veyrières à Chirols a d’abord attiré notre attention par le voisinage d’une patrimonialisation au long cours, l’Ecomusée du moulinage, et d’un projet d’innovation sociale, un habitat participatif, centre de ressources pour l’architecture et pôle artistique porté par le Collectif du moulinage de Chirols (nous dirons « le Collectif »).

Depuis ce simple voisinage, le collectif vient interroger la possibilité d’une patrimonialisation transformative : des aspects patrimoniaux émergent dans le projet, ils interagissent avec des dimensions d’innovations sociales évolutives (agrégations de nouveaux projets ayant cette dimension : espace de coworking, espaces partagés,...). Notre questionnement vise à envisager ces interactions, en dialogue et en tensions. Quelles formes de patrimonialisations se mettent en place ? Comment les acteurs des patrimonialisations passées et en cours échangent-ils ? Quels liens avec le projet et ses caractéristiques innovantes ? Mais il s’agit aussi d’observer ce qui se crée à cette occasion : la dimension éthique du projet, qui se veut écologique et solidaire. Comment les valeurs du collectif s’incarnent-elles dans la mise en œuvre du projet et dans les discours qui sont produits ? Comment habite-t-on le moulinage ? Et comment cela interagit-il avec le territoire ? Nous faisons ici l’hypothèse que la dimension écologique et patrimoniale participe à la constitution d’une ressource commune, c’est-à-dire « *d’un système de ressource suffisamment important pour qu’il soit coûteux (mais pas impossible) d’exclure ses bénéficiaires potentiels de l’accès aux bénéfices liés à son utilisation* » (Ostrom, 2010).

| Enquêtés | Qualité | Entretien |
|-----------------------------------|---|---|
| Brieuc Mevel | Membre du collectif, délégué Parc de la commune de La Souche | 22 mai 2018, à 16h30, à la Maison du Parc, 27 min |
| Juliette Zollkau-Roussille | Membre du collectif | 29 mai 2018, à 17h30, au parc de Vals-les-Bains, 28 min |
| Stéphane Ginevra | Maire de Chirols | 6 mars 2019, à 10h, à la mairie de Chirols, 55 min |
| Yves Paganelli | Président de l’Association pour la Création d’un Ecomusée (ACECO) | 19 mars 2019, à 14h30, à l’Ecomusée du moulinage, 1h 25 min |
| Juliet Cuer | Membre du collectif | 27 février 2020, à 11h15, au Moulinage de Chirols, 40 min |

Tableau 23 : entretiens pour le site de Pont-de-Veyrières

(Vigné, 2021)

Nous proposons ici encore de nous appuyer sur les cinq entretiens semi-directifs réalisés, les données collectées pendant l'étude de cas, qu'elles soient documents produits par ou sur le collectif mais aussi données d'observation participante.

Nous commencerons par reprendre le processus de patrimonialisation transformative dans son ensemble, avant d'interroger plus spécifiquement l'inscription des valeurs éthiques du collectif dans sa manière d'habiter le site. Nous finirons par une ouverture sur les aspects territoriaux.

1. Une patrimonialisation transformative

L'histoire du moulinage de Pont-de-Veyrières a déjà été évoquée dans le chapitre 6, ainsi que la mise en place de l'Ecomusée du moulinage de Chirols. L'objectif de cette partie est donc plutôt de se plonger dans les modalités des patrimonialisations actuelles en interaction avec la constitution du projet du Collectif comme innovation sociale.



Illustration 19 : plan du moulinage de Pont-de-Veyrières

(Source : Géoportail, repris par Vigné, 2021)

Pour la bonne compréhension du propos, nous proposons d'évoquer rapidement ici la structure du bâtiment lui-même. L'usine Plantevin est constituée de deux bâtiments en « L ». Le bâti 1 (propriété communale) se compose de la partie la plus ancienne, perpendiculaire à la Fontolière. Le bâti 2 est une seconde aile, en amont, parallèle à la Fontolière et attenante au bâti 1 : c'est celui qui a brûlé au début du 20^e siècle et qui a été remanié. Plus en retrait contre la pente, un deuxième bâtiment suit le même plan (bâti 3 et 4). Entre ces deux bâtiments se trouve un espace, en partie comblé par des extensions, dit « la rue ». Ces bâtis 2, 3, 4 et la rue qui les sépare appartiennent au Collectif. Devant la partie la plus ancienne se situe un parc arboré, appartenant à la commune. Dans la pente, se trouvent

des terrasses, dites « *faysses* », qui appartenait à l'usine et qui sont propriété communale depuis 1991. Un deuxième site de terrasses, plus restreint se trouve entre les bâtiments 3 et 4 et appartient au Collectif. Nous brosserons d'abord un portrait large du projet, avant de questionner spécifiquement les liens et tensions entre patrimonialisations et innovation sociale.

1.1. Des processus...

Le site du moulinage de Pont-de-Veyrières ferme en 2005. La SCI Plantevin, propriétaire du lieu, tente à plusieurs reprises de réutiliser le lieu, mais sans succès (« *Monsieur Plantevin, E. Plantevin, a fait plusieurs projets, qu'il a essayé de mener à terme mais il n'a jamais trouvé des financeurs. Des projets déjà bien aboutis, c'était plutôt de la résidence de tourisme* », entretien S. Ginevra, 2019). Des artisans occupent cependant une toute petite partie du site, dans le bâtiment 2. L'Ecomusée du moulinage occupe le rez-de-chaussée du bâtiment 1 depuis 2008 et le Parc est entretenu. A l'entrée du parc, le Fournil des Co'Pains a repris deux bâtiments. Tout le reste est en friche.

Le départ du projet se construit dans un double mouvement de la sélection du lieu d'une part et de la constitution du Collectif en tant que groupe humain d'autre part. Les premières bribes de réflexion débutent avec l'association « *Lignes d'horizon* » : « *ils avaient proposé à quelques structures associatives du coin de se réunir, pour ceux qui voulaient, pour réfléchir autour des lieux partagés en Ardèche. Et dans cette démarche-là, en fait, moi, ça m'avait vachement plu donc je m'étais investie dans ce petit... c'était vraiment juste un groupe de réflexion* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). La connexion au village de Chirols se fait très rapidement : « *j'avais un peu cherché et j'étais tombée sur le site du village de Chirols, où l'un des élus avait dit "il nous faudrait un collectif pour ce moulinage", [...] et puis il parlait justement en référence à des squats, à l'imaginaire, enfin c'était super quoi. Et du coup, assez vite, je me suis dis "mais c'est super il faut aller voir ces gens"* » (ibid.). En effet Thierry Dufau, un des élus du conseil municipal de Chirols, avait publié sur le site du village un article appelant à un projet de réhabilitation culturel et social nommé « *Pôle du Moulinz'arts* »³³ pour la partie supérieure du bâti 1, soit deux étages au-dessus de l'Ecomusée. L'article commence notamment ainsi : « *Les friches industrielles, privées ou publiques désaffectées – symboles de désindustrialisation, de mutations économiques (fermetures d'entreprises), de déshérence – portent la trace d'une mémoire passée. [...] Certaines friches sont requalifiées dans une perspective de développement économique (démolition, dépollution, remise en état) voire réhabilitées dans une optique culturelle ou de loisirs. Chargées d'une valeur patrimoniale, quelques friches sont classées et transformées en musées, ce que la commune de Chirols a déjà*

³³ <https://www.chirols.fr/index.php/culture/rehabilitation-de-l-immeuble-de-l-ecomusee>

entrepris. D'autres encore trouvent des occupations imprévues (légalles ou illégales) dans l'ouverture de nouveaux territoires dédiés à l'art ». Juliette et Guy Zollkau-Roussille entrent ainsi en contact avec la mairie de Chirols, rencontrent d'autres personnes motivées au sein de la commune et fondent une première association qui tente d'investir le bâti 1. Mais les regards se portent rapidement sur le reste de la friche : « Mais seulement quand ils sont arrivés là et qu'ils ont poussé la tête un peu plus loin, ils ont dit "Ah, là derrière, c'est intéressant aussi" et je pense que c'est la naissance du projet, elle est là » (entretien S. Ginevra, 2019).



Illustration 20 : le moulinage de Pont-de-Veyrières depuis le centre de Chirols

(source : PNR)

Juliette et Guy entrent alors en contact avec Antoine Demarest, un architecte de la région de Nice, qui a découvert le moulinage par l'intermédiaire d'amis résidant à Chirols et a également un projet sur le site en friche : celui d'un pôle de formation à l'architecture. « Moi, je date le début de l'histoire au moment où on a rencontré, Guy et moi, Antoine, l'un des architectes [...] Donc c'était en octobre 2015 en fait. [...] en fait, nous on a eu cette info qu'il était aussi séduit par ce lieu, nous on était séduit par ce lieu, et on l'a appelé [...] on s'est rencontré et humainement, au niveau de la philosophie, [...] on s'est dit "ça accroche bien" » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Selon les enquêtés, le groupe fondateur compte ces trois membres, ou est accompagné de deux autres : « lui, assez vite, il nous a parlé qu'il y avait un

couple de copains à lui qui avaient aussi flashé sur le lieu donc on était cinq à avoir été séduits » « Il y a des personnes, non, il y a eu un noyau disons, à la base, de cinq personnes disons. Et encore c'est jamais très clair parce que les choses se sont faites de manière assez organique donc voilà » (ibid.), « Les deux, les trois, de départ, Antoine, l'architecte, Juliette et Guy, le couple d'artistes, ils ont flashé... Et puis j'oublie Sylvain, qui est paysagiste, et Antoine, ils ont un ami commun, des amis communs, un couple d'amis communs qui habitent Chirols » (entretien B. Mevel, 2018).



Illustration 21 : la mosaïque des membres du Collectif

(source : site internet du Moulinage de Chirols)

Une association, le Collectif du Moulinage de Chirols, voit le jour en 2015, avec une direction collégiale. Elle « a pour objet de porter et animer des projets écologiques, culturels et d'économie sociale et solidaire, dans une volonté de valorisation des patrimoines et de développement territorial en milieu rural » (charte). Le groupe humain est à dimension variable et il est ainsi délicat de le définir : « il est difficile à décrire ce collectif, dans ses limites, ses frontières, c'est difficile de savoir qui en fait partie, qui en fait pas partie » (entretien J. Cuer, 2020). Entre 2015 et 2018, les enquêtés décrivent plusieurs « vagues » d'arrivées : « en tout cas on a identifié, alors je sais plus, trois déjà, trois ou quatre vagues depuis deux ans et demi, d'arrivées [...] Ca fait quelques temps qu'on emploie plus ce terme et ces expressions sont voilà assez... temporellement assez vagues » (ibid.) ; « Et puis petit à petit se sont agrégées plusieurs vagues en fait, je dirais. Parce qu'il y a eu du coup une première vague un

peu plus par des locaux et puis une deuxième vague plus de gens qui venaient d'un peu plus loin. Donc on a des gens qui sont venus de Marseille, des gens qui sont venus de la région parisienne, de Paris même, enfin Paris et ses environs » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). En 2018, les enquêtés évoquent environ 25 « *membres actifs* » de l'association, tous membres de la direction collégiale : porteurs de projets d'habitat ou d'activité, mais aussi, et c'est une nouveauté à ce moment-là, membres actifs qui ne se projettent pas sur le site (« *Alors ça se précise que, du coup, c'est assez chouette, c'est assez nouveau, mais il y a certaines personnes qui, pour l'instant, se sont dit que c'était trop tôt pour eux au sein de ce collectif pour s'engager en tant que futurs habitants* », *ibid.*). Les prises de décision se font au consentement : l'accord de tous les membres n'est pas nécessaire mais l'opposition d'un seul membre remet la décision à plus tard. Les week-ends du Collectif se déroulent toujours plus ou moins de la même façon : la première journée commence par une météo, permettant à chacun de s'exprimer sur sa posture actuelle dans le projet. Il arrive que cette phase de météo prenne la journée entière ; au week-end auquel j'ai pu participer en 2018, elle a duré toute la matinée. La communication n'est pas de l'ordre de la communication non violente, au contraire les émotions s'expriment très librement et parfois bruyamment. La suite du week-end est constitué d'une plénière puis d'un travail en commission. Le soir est un temps de partage et de fête. En 2018, alors que le Collectif se constituait, les membres parlaient de « *reniflage de cul* » pour exprimer ces temps de détente qui permettent de voir si tout le monde peut vivre ensemble : « *qui voulait dire, en gros, passer une soirée, une fête, se saouler la gueule avec chacun des membres, histoire aussi de voir dans ces moments là comment on est, comment les uns et les autres se comportent, comment on a plaisir ou pas de faire la fête ensemble ou... enfin bref. Et donc, du coup oui, chaque week-end, il y a au moins une soirée partagée autour d'une grosse bouffe et tout, et donc avec musique, danse chant... discussions sur un mode, voilà, jusqu'au bout de la nuit, plus ou moins, mais un peu* » (entretien B. Mevel, 2018). Juliet raconte aussi la place de la musique dans ces temps : « *le soir, moi, ce qui m'a marquée c'est que : il y avait une guitare, il y avait des guitares qui étaient là, et que la guitare passait, entre toutes les mains, il y avait une quinzaine, au moins, une quinzaine de personnes, entre 12 et 15, et que tout le monde à tour de rôle prenait la guitare, chantait, que ce soit leur métier ou pas, peu importe, il y avait un truc, la musique était là, le fait de jouer de la musique ensemble faisait autant partie du projet que de discuter ensemble et de construire ensemble* » (2020). Le Collectif possède une charte et une non-charte : « *La non-charte, c'est à usage interne. Et la charte, c'est public. Enfin elle est en cours d'élaboration* » (entretien B. Mevel, 2018). L'ouverture se fait aussi progressivement vers des membres sympathisants mais qui n'ont pas le même engagement dans le projet. En 2020, l'association prend le nom de l'Ouvrière. L'adhésion est à prix libre dans le but de permettre à chacun d'intégrer le projet selon ses moyens. La direction collégiale se réunit régulièrement et une assemblée générale a lieu chaque année. Les principes de la

sociocratie (travail en commission, décision au consentement) forment toujours le socle du travail de l'association. Les enquêtés interrogés notent cependant une certaine proximité culturelle des membres du Collectif : « on va dire une moyenne d'âge de trente-cinq/quarante ans. Beaucoup de gens issus du milieu culturel, artistique » (ibid.), « il y a une grosse partie des gens qui ont trente-huit – quarante ans. [...] Après il y a des sensibilités, comment dire culturelles assez proches quoi. [...] enfin tout le monde est quand même assez culturel, assez cultivé, voilà. Il y a pas mal d'homogénéité de ce point de vue-là » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). La plupart viennent aussi de milieux urbains.

L'association se double en 2018 d'une Société Coopérative par actions simplifiée à capital variable « *Le Moulinage de Chirols* ». C'est elle qui achète le moulinage (bâtiments 2,3, 4, la rue et les *fausses* de l'arrière des bâtiments 3 et 4). Nous reviendrons plus spécifiquement dans la partie suivante sur l'organisation de cette coopérative qui vise un but non-lucratif et non spéculatif. Actuellement le budget total de la réhabilitation est estimé à 2,5 millions d'euros. Un cinquième de la somme provient des sociétaires, un cinquième provient des subventions publiques (qui transitent par l'association, elle-même sociétaire). Le reste est encore à trouver. La coopérative et l'association possèdent les mêmes valeurs, inscrites dans la charte : économie sociale et solidaire, éthique et équité, solidarité et entraide, éco-citoyenneté, intérêt commun, respect et écoute de chacun.



Illustration 22 : la relation association-coopérative vue par Copin des Bois

(source : Copin des bois)

L'achat du moulinage intervient en 2019. C'est un moment fondateur, qui va d'une part changer la dynamique du groupe et d'autre part qui va faire une forme de tri dans les membres du collectif, entre ceux qui s'engagent complètement et ceux qui se dégagent partiellement. « Quand on est rentré dans le bâtiment, cet équilibre [du collectif], il a été complètement

bouleversé parce que des personnes qui étaient un peu plus en retrait parce que discuter, théoriser, gouvernance, machin, c'était moins leur truc ; et qui attendaient qu'une chose, c'était de se mettre les deux pieds dans le chantier, les pieds, les mains. Ben, tout à coup, ils devenaient beaucoup plus leader », « le moment où on a eu les clés et le moment où on a commencé à investir le bâtiment, ça a été un vrai moment charnière pour plein de raisons. Je t'ai dit tout à l'heure par rapport à l'équilibre dans le collectif, mais aussi parce que jusque-là on agrégeait régulièrement des nouvelles personnes. [...] Parce que tout était de l'ordre du fantasme, donc c'était facile de d'agréger des gens autour d'un fantasme. Quand on a eu les clés, qu'on est rentré dans le bâtiment avec les réunions qui se faisaient ici, que toute la vie du projet se faisait ici. Qui était quand même un bâtiment en ruines, crade, chaud et froid [...]. Avec des courants d'air, même si on approchait de l'été quand on a eu les clés. [...] On s'est fait des crises d'angoisse, un peu, certains. Et, à la fois parce qu'on se faisait ses crises d'angoisse à nous-mêmes et parce que concrètement le bâtiment pouvait faire peur, c'était quasi impossible d'agréger des gens » (entretien J. Cuer, 2020). Les départs ne sont pas vécus comme problématiques, tous les membres du collectif interrogés sur cette question répondent que les gens s'éloignent du projet sans le quitter : « actuellement, il y a des personnes qui s'en sont un peu éloigné, temporairement, ou durablement, pour des raisons de chemin de vie, de bébés, de rencontre amoureuse lointaine, de, voilà la vie, enfin il y a pas eu de clash avec qui que ce soit. Il y a eu des blocages humains à résoudre et à dépasser, bon, ils ont été toujours résolus et dépassés. Il n'y a personne qui s'est éloigné du projet pour des raisons humaines » (ibid.).

En revanche, le projet change en fonction des personnes qui le rejoignent ou le quittent, nous y reviendrons également plus en détail dans la partie suivante. Les *faysses*, qui n'étaient pas au cœur du projet de départ, sont aujourd'hui de plus en plus investies par le Collectif. La majorité des travaux se fait en auto construction, avec beaucoup de récupération de matériaux existants, et des pratiques écologiques. En juin 2021, des espaces collectifs « *temporitifs* » (entre temporaires et définitifs) existent (dortoirs, cuisine, salle « *polymorphe* ») ainsi qu'un espace de coworking dit « *Les p'tits bureaux* », un atelier participatif de travail du bois, plusieurs espaces dédiés à la création artisanale, un premier appartement pour une des familles du collectif. Tout au long du chantier de réhabilitation des événements culturels et des visites ouvrent le moulinage sur l'extérieur.

La dimension patrimoniale est présente dès le départ : « *on s'est dit que l'une des premières actions qu'on ferait sur le lieu c'est de faire un grand spectacle à nous tous, enfin qui réunit... On s'est dit "on va faire un son et lumière sur l'histoire du moulinage". [...] Donc ça, nous, on a tous envie de rendre hommage à ça* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Deux éléments saillants peuvent la mettre en lumière. Le premier est la constitution en 2019

d'un dossier de demande de subvention pour une collecte de mémoire, en réponse à l'appel à projet DRAC/Région Mémoires XXe-XXIe. Intitulé « *de l'usine textile aux tiers-lieux, une exploration du travail vécu autour des moulinsages d'Ardèche* », il vise à interroger le rapport au travail hier et aujourd'hui, tout en constituant une œuvre sonore projetée dans l'Ecomusée et en impulsant un centre de ressources sur les moulinsages. Le dossier est appuyé par l'ACECO, bien que celle-ci n'y participe pas directement. Il est sélectionné et débute par la mise en place d'un podcast « *Le moulinage en chantier* ». La crise sanitaire empêche cependant son plein développement. Le second élément est la réhabilitation des *faïsses* (terrasses) en pierres sèches, à l'aide de chantiers participatifs encadrés par l'Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche (ELIPS), en partenariat avec la mairie de Chirols, propriétaire. Il faut ajouter qu'une partie des travaux (la démolition de parties récentes en béton dans la « *rue* », l'espace entre les deux corps de bâtiments) a été sélectionné par la Mission Bern en 2020. Le projet récolte ainsi 241 000 euros pour avancer dans la réhabilitation du site.



Illustration 23 : le chantier du moulinage

(sources : PNR, Collectif du Moulinage de Chirols)

Nous avons bien ici la constitution d'une patrimonialisation transformative, où le patrimoine vient en lame de fond tout au long du projet d'innovation sociale, culturelle et écologique. Nous allons maintenant tenter de comprendre comment la patrimonialisation s'articule avec le projet, ou au contraire entre en tensions.

1.2. ... en tension...

L'intrication de la patrimonialisation et du projet du Collectif n'écarte pas des tensions sous-jacentes entre ces deux volets.

La première tension se développe pendant la première partie du projet : le Collectif se constitue en vue d'une installation sur le site du moulinage mais pendant 4 années, il vit une vie déconnectée de celui-ci. Si le lieu et son histoire a attiré tout particulièrement les cinq fondateurs du projet, il n'en est pas forcément de même pour ceux qui s'y agrègent par la suite. C'est le cas de plusieurs membres du Collectif : « *moi j'ajouterais que, pour moi par exemple, c'est une opportunité, c'est-à-dire que moi le bâtiment me fait pas rêver, le site ne me fait pas rêver* » ; « *L'histoire. Ça dépend pas mal des gens. Moi je vais pas y être forcément très réceptif...* » (entretien B. Mevel, 2018). Nous avons également identifié dans nos échanges informels une réticence vis-à-vis de l'aspect mémoriel : certains membres craignent de se plonger dans cette histoire qu'ils pressentent difficile, d'une forme d'exploitation des femmes et des enfants. Cette réalité est mise en balance avec une dimension enthousiasmante du projet innovant lui-même, qui attire les futurs coopérateurs. Pour Juliet (2020), c'est une « *quête du collectif* » et pas mal de hasards qui l'amènent à la rencontre du projet : « *j'ai cherché à quitter Paris, à rejoindre un groupe collectif. Un groupe d'habitat collectif et je m'étais inscrite au MOOC des oasis, concevoir son oasis. [...] j'ai une copine qui donnait un stage de danse avec Format - que je ne connaissais pas à l'époque. Et, je me suis dit "ah c'est en Ardèche, c'est loin, mais bon je suis dispo, je vais le faire et puis il y aura sûrement des gens à rencontrer dans, dans cet esprit-là". Et il se trouve que Juliette faisait aussi le stage que j'étais hébergée chez elle et Guy. [...] Et puis après, je leur ai dit "voilà, et en ce moment [...] je cherche un projet où il y a de l'habitat et des activités, des artistes, mais pas que des artistes, que ce soit un groupe pas trop restreint". Et, en fait, à un moment ils se regardent avec Guy et ils se disent "Mais ! On lui parle de Chirols ou quoi ?" ».* Pour Briec (2018), c'est le fait de vouloir changer de modèle de vie : « *moi j'habitais pendant huit ans à La Souche dans une maison que j'ai retapée, une super maison et tout, que je suis en train de la vendre et en fait au bout de huit ans, enfin non moins longtemps au bout de six ans je l'ai quitté parce que j'étais un peu, j'avais été au bout de la logique de la maison individuelle seul, j'avais, besoin de me confronter plus à d'autres... dans la vie quotidienne et dans les projets et dans tout ça* ».

L'attente du lieu est parfois compliquée à gérer. La possibilité de trouver un autre endroit est ponctuellement envisagée. D'abord de façon évasive en 2018 : « *à des moments de doutes où on se dit "putain, ils nous mènent en bateau, on va jamais réussir". Parfois on a connu ça, deux-trois personnes "dis t'as pas une autre idée ?" » (ibid.).* Ensuite de façon plus précise : « *il devenait compliqué d'acheter ce bâtiment, parce qu'il y avait plein de péripéties dans l'achat [...] on s'est dit "bon, on va regarder un peu ce qu'il y a d'autres dans le coin, peut-être,*

on peut trouver un autre truc, peut-être moins cher, peut-être avec moins de travaux à faire, qui sait". Et on est allé visiter un ancien ... Est-ce que c'était aussi un ancien moulinage, attends, j'ai un doute. Oui, c'était un ancien moulinage aussi. A Saint-Etienne-de-Fontbellon. [...] Et, il y avait des travaux à faire, mais c'est un endroit qui avait déjà été transformé une première fois, contrairement à ici. Donc il y avait la maison de maître, et puis il y avait des endroits qui avaient déjà été transformés en appartements mais qui étaient vraiment tout à refaire, qui étaient mal faits ; avec une piscine, avec des potagers déjà, enfin des choses très marquées un peu plus. Mais un truc très, enfin, qui pouvait faire très luxueux, très ... Et on la visitait et on était une quinzaine à cette visite. Et on a, on s'est projeté "A dire, ok, ouai !". [...] Tout à coup, c'était un truc qui inspirait beaucoup plus confiance » (entretien J. Cuer, 2020). Mais cette piste n'est pas poursuivie, marquant un attachement au lieu assez paradoxal : « il en est vraiment ressorti que : c'est une Rolls, cet autre moulinage là qu'on a visité, et qu'ici on avait une deudeuche pourrie mais qu'on préférerait vraiment notre deudeuche pourrie » (ibid.).



Illustration 24 : la rue en friche en 2017

(source : PNR)

L'histoire du lieu ne fait pas partie des motivations premières de tous : le lieu peut être interprété comme l'opportunité seule du projet. Dans ce caractère d'opportunité, nous retrouvons l'idée de ne pas construire sur des terrains qui sont aujourd'hui des zones agricoles ou de nature : « c'est le côté, on construit sur aucune surface aujourd'hui non bâtie. On réhabilite un truc existant » (entretien B. Mevel, 2018), « pour nous, il y a une démarche écologique déjà dans le fait de vouloir habiter un bâtiment comme ça parce que du coup c'est créer de l'habitat qui grignote pas sur des terres agricoles, c'est plutôt que se dire "ah, on va

construire notre ... on va trouver un terrain, on va faire un truc, maison entièrement autonome, tout en bois, en partant de zéro." Ben c'est super, c'est un beau projet c'est mais en fait c'est ... Il y a un côté, comment on va dire ? J'allais dire "enfant gâté", c'est pas ça, mais. Bah, nous, on se dit "ok, en fait, il y a ce truc-là qui existe, qu'est ce qu'on en fait ? comment on fait pour que ce bâtiment-là soit pas juste une ruine" » (entretien J. Cuer, 2020). Il s'agit aussi de s'appuyer sur les aspects pratiques de l'architecture industrielle : « Antoine a identifié le fait que la structure elle était solide. [...] sur un plan architectural c'est ce qui rendait le truc un peu imaginable, c'est qu'il y avait des grands plateaux vides, avec des murs sains, une structure, une charpente saine et en gros, il y a que, entre guillemets, "à rentrer dedans" et faire des boîtes dans la boîte. Et du coup sur un plan de conception de chantier c'est [...] semble-t-il beaucoup plus facilitant » (entretien B. Mevel, 2018). Le site lui-même et son aspect de friche sont, comme au Moulinon, plutôt un repoussoir, même pour ceux qu'il fascine : « c'était pas forcément conscient mais en fait c'était évident que, ce lieu, il nous attire parce qu'il porte, parce qu'il est déjà là, parce que sinon c'est une poubelle en fait, c'est une grosse poubelle et... c'est l'horreur quoi », « tu vois par exemple il y a de la laine de verre, il y a des trucs un peu dégueu sur place » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Cette idée se retrouve dans le témoignage de Renaud, arrivé dans le Collectif dès 2016 « C'est les gens qui m'ont fait y rester, c'est pas du tout la nature du projet, parce que les bâtiments de Chirols ne m'intéressaient pas du tout, tout en béton, il y avait pas de jardin, c'était assez gris » (Le Moulinage en Chantier, 14/11/2019). Cette tension s'accroît avec l'arrivée sur place : « nous-mêmes, ça nous faisait flipper de se dire "Ah oui, en fait, c'est ça qu'on a acheté, c'est là-dedans qu'on a mis tout ce qu'on possède dans notre vie et qu'on s'est engagé à donner tout le reste des 20 années à venir !" C'est hyper flippant » (entretien J. Cuer, 2020). L'entrée sur le site et l'ampleur du chantier posent également la question des temporalités de cette patrimonialisation et de la priorisation d'aspects plus pratiques : « je pense que tout le monde y serait, chacun y serait arrivé à un moment, mais le fait que moi, j'ai défendu ça dès le début, alors qu'il y avait globalement plutôt un sentiment d'urgence du chantier et que le reste viendrait après » (ibid.).

Par ailleurs, la dimension patrimoniale est déjà portée par un acteur, implanté depuis trente ans au moment de l'arrivée du Collectif sur le lieu, l'Ecomusée du Moulinage. Pour Stéphane Ginevra (2019), l'acteur qui doit jouer le rôle de la transmission « c'est l'Ecomusée ». C'est d'autant plus délicat que l'Ecomusée est en difficulté : « C'est un gros souci. [...] je sens qu'il y a quelque chose qui va nous retomber sur la tête. D'autant plus que l'ACECO n'est plus ... Les membres de l'ACECO ne sont pas très jeunes non plus. Donc. Voilà. C'est pas facile » (ibid.). Cette crainte est partagée par le président de l'Ecomusée : « J'ai peur que ça s'arrête. Peut-être. Pas de regrets, parce qu'on a avancé quand même. Mais le regret, c'est peut-être que... [...] Ne pas avoir été assez suivi par les institutions » (entretien Y. Paganelli, 2019). La

communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans a repris la gestion du site mais celui-ci ne fonctionne pas de la même manière qu'avec l'investissement bénévole fort de l'association : « *la communauté de communes a l'air de se désintéresser de l'Écomusée. [...] Parce que, jusque-là, depuis que la communauté de communes a repris la gestion du personnel, ils envoyaient des personnels des offices de tourisme. Mais les gens ils venaient à reculons. Donc pas motivés donc l'écomusée était un peu ... a périclité quoi* » (entretien S. Ginevra, 2019), en contraste avec « *parce que vous savez l'écomusée c'est une vie. C'est pas du tout un truc, bon il y a la vie et puis on a un truc à côté quoi. C'est pareil. [...] Il fait partie de la vie quoi* » (entretien Y. Paganelli, 2019).



Illustration 25 : le moulinage de Chirols depuis les terrasses

(source : Christian Tran)

Au-delà de l'Ecomusée, il y a la place du bâti 1 qui pose également question et parasite les questions de patrimonialisation. Préambule du projet du Collectif, il est aujourd'hui toujours en friche et à la charge de la commune. Il devait être au moins dépollué dans le cadre d'une convention prévue avec l'Etablissement Public Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cet acteur est mandaté par une collectivité (ici cela devait être la CC) pour racheter des friches industrielles, les dépolluer, les démolir tout ou partie, et les revendre à la collectivité susnommée. Mais pour le moulinage, au moment de l'achat par EPORA, la question des délais des travaux de dépollution et de leurs coûts n'est pas réglée. Cela ne convient pas au Collectif, ni à la commune et communauté de communes partenaires. Le Collectif dépose donc sa propre offre d'achat et entre dans les lieux sans dépollution. Mais dans ce changement, le bâti 1 n'a toujours pas eu les travaux nécessaires à sa bonne tenue dans le temps. La mairie sollicite le Collectif pour prendre en charge cet espace : « *Mais depuis le début, j'ai quand même beaucoup de mal à imaginer que... Derrière ce bâtiment, il va y avoir un projet relativement*

global. Et je n'imagine pas que ce bâtiment soit complètement isolé de ce projet. Donc, ça sera à définir » (entretien S. Ginevra, 2019) ; « le maire, Stéphane, nous avait aussi un peu branché [...] pour dire "ben moi je comptais un peu... je vous voyais bien pour gérer les espaces au-dessus de l'écomusée ». Gérer et, ou/et réhabiliter. [...] on a dit, « nous on peut pas se prendre ça en plus là tout de suite" » (entretien B. Mevel, 2018).

Une autre tension se loge dans la manière dont le Collectif a de faire patrimoine : « je crois que je suis pas fan du mot. Parce que il y a ... et puis il y a le côté Pater. Patriarcal. Et puis après, côté Moine, ce qui ne doit pas vouloir dire ça, mais du coup c'est un truc qui fait un peu.. Sanctuaire. Monacal et fermé du coup. Donc, je pense qu'il y a un autre mot à inventer » (entretien J. Cuer, 2020). Il y a une fracture nette entre le patrimoine immatériel, que les artistes manipulent aisément et avec passion, et le patrimoine matériel, pour lequel ils se trouvent face à des institutions et fondations qui n'ont pas les mêmes discours patrimoniaux. « J'avoue que moi je suis... Oui, plus touchée par l'immatériel. [...] Après on arrive plus facilement à faire défendre, enfin défendre et à faire comprendre notre engagement qu'on a sur le patrimoine immatériel, en tout cas à travers le projet Mémoires, on a plus de mal à faire entendre notre ... [plutôt] qu'on soit des défenseurs du patrimoine matériel. On a postulé à des demandes de financement de la Fondation du Patrimoine, et on a envisagé de répondre aux FIPA [Fond Innovant pour le Patrimoine Ardéchois]. On a eu une visite ici de Clémentine Pernot, du Département, de Philippe Garel [Fondation du patrimoine] et de Martine Moron de l'UDAP. L'objectif de ce rendez-vous [...] c'était de voir si on pouvait répondre à la mission Bern et au FIPA. Ben en fait, elle a tiqué tout de suite sur les fenêtres, en disant que c'était complètement absurde qu'on ait mis des fenêtres comme ça. Que ce n'était pas respectueux d'un bâtiment du 19ème [...] Qu'ils ne pourraient pas nous aider, si on avait des fenêtres jaunes, qu'il fallait au minimum les peindre en gris » (ibid.). La dimension patrimoniale vient également entrer en tension avec la dimension écologique du projet lors de cette visite : « il y a ce truc où elle disait "oui, et puis ça c'est complètement absurde que vous cherchiez à atteindre, à viser le RT [réglementation thermique] 2012, les normes en termes d'isolation, parce que de toute façon, vous y arriverez jamais sur ce type de bâtiment donc autant respecter au moins les normes patrimoniales". Et je trouve ça tellement nul qu'il y ait ce... Ben oui, cette dichotomie [...] on ne pourrait pas être à la fois respectueux d'un patrimoine et, en même temps avoir des visées écologiques. [...] c'est dommage que cet engagement-là [écologique], il puisse, soit disant, entrer en conflit avec une défense du patrimoine parce que, quelle meilleure défense du patrimoine que de le faire revivre ? » (ibid.).

Les tensions entre patrimonialisation et innovation sociale existent : selon les membres du Collectif d'une part, vis-à-vis de l'urgence du chantier gigantesque dans lequel ils sont

lancés, selon les acteurs d'autre part, vis-à-vis des patrimonialisations existantes et en difficulté aujourd'hui, mais aussi dans le lien aux acteurs patrimoniaux institutionnels.

1.3. ... et en dialogue

Il y a cependant bien une patrimonialisation portée par le Collectif et celle-ci dialogue avec le projet d'innovation sociale lui-même.

Nous avons décrit dans le processus comment les cinq fondateurs fûrent « séduits » ou « avaient flashé » sur le lieu. Le Collectif se structure en partie autour de cette histoire : même si Briec (2018) indique qu'il n'est pas sensible à celle-ci, il concède que ce n'est pas le cas de tous « *il y en a d'autres qui le sont plus. Pour qui entrer dans ces murs quand on a fait les quelques visites, voir l'exposition l'an dernier, entendre parler les gens de Chirols de ce musée, de découvrir la vie qui pouvait y exister jusqu'à il y a peu de temps. Il y a des envies de réaliser des films, des projets d'enquête, enfin voilà* » et même que certaines qualités parlent à beaucoup « *disons que le côté bâtiment industriel, je pense, nous a bien séduit pour beaucoup d'entre nous. [...] Et j'irais jusqu'à dire... jusqu'à l'esthétique industrielle* ». Juliette (2018) met particulièrement en avant deux dimensions : « *on est très sensibles à ce lieu ouvrier. Pour l'aspect aussi histoire ouvrière, un lieu féminin* ». Les femmes sont majoritaires dans le Collectif, et depuis l'entrée dans le lieu, travaillent beaucoup sur le chantier, ce qui alimente cette dimension. Par ailleurs, cette dimension industrielle est aussi un liant d'une partie du Collectif, et si ce n'est pas elle, l'existence au moins du lieu : « *il se trouve... après, c'est avec un peu du recul comme ça, que ça correspond assez bien parce que ça a un côté urbain, quand même. Et finalement pour certains d'entre nous, et la plupart en fait, ils viennent aussi plutôt de milieux urbains* », « *et moi je me dis justement que c'est parce que c'est le lieu qui nous appelle, je suis pas trop spirituelle, karma ou je sais pas quoi, tu vois. Mais... Parce que je me dis qu'on s'est pas constitué sur une base affinitaire, on s'est pas constitués sur des copains. Non, on s'est constitué parce que ce lieu, il a un potentiel qui est énorme quoi* » (ibid.), « *une autre chose qui caractérise notre collectif, c'est qu'on n'est pas une bande de potes à la base. Même si, par petits groupes de trois, des fois, on a eu un vécu passé ensemble. Mais, mais c'est vraiment pas majoritaire. Ce groupe il s'est créé autour de l'envie de faire revivre ce lieu. Donc le lieu, il est à la source du projet* » (entretien J. Cuer, 2020). Le lieu sert aussi d'ancrage au projet dans le sens où il permet son maintien dans le temps (4 ans hors les murs) car il concentre les attentions : « *c'est peut-être une des choses [le fait d'avoir un lieu spécifique] qui a permis que ce soit aussi facile entre guillemets par rapport à d'autres groupes qui se mettent ensemble pour construire un projet mais qui n'ont même pas de lieu concret sur lequel... et donc du coup là tu pars de zéro complet et là c'est, je sais que c'est vraiment super difficile de réussir à construire ça. [...] il y avait un rêve possible dans ces espaces* » (entretien B. Mevel, 2018).

Pour Juliet (2020), la première visite de l'usine est une expérience qui la conforte dans son envie de participer au projet du Collectif : « *Et du coup samedi soir je lui [Juliette] dis "Mais tu veux pas m'emmener voir l'usine quand même, que je vois un peu à quoi ça ressemble avant de repartir ?" et donc elle m'a amenée le samedi soir. Ben je sais pas, j'ai ressenti un truc en me disant "ouai, ça pourrait carrément le faire, ça, c'est, c'est pas à 100 % ce dont je rêvais mais ça y ressemble quand même vachement", suffisamment pour que ça soit troublant* ». Chez elle, l'histoire du lieu prend une place très importante, liée à son histoire personnelle dont elle ignorait tout : « *et aussi quand j'ai emménagé en Ardèche, je me disais "bon ben j'emménage en Ardèche, mais j'ai aucune attache particulière avec l'Ardèche mais bon pourquoi pas", et là j'ai des gens de ma famille qui me disent "ah mais tu fais un retour aux sources". "Pardon ?!". [...] ce que je savais pas, c'est que mon père avait été, je savais qu'il avait été élevé par sa grand-mère, mais je ne savais pas que cette grand-mère, Fanny Cuer, était du Coiron. La dernière de 14 sœurs qui avaient toutes travaillé dans les moulinsages [...] Donc tout à coup je me suis rendue compte que c'était assez flippant, cette histoire, comment je me retrouvais dans un moulinage, à revenir en fait sur les traces d'une famille dont je n'avais pas, je ne connaissais pas l'existence, à quelques dizaines de kilomètres. [...] j'assume le côté retour aux sources. Mon nom d'artiste, pour mon nom d'artiste, j'ai repris du coup Cuer le nom de cette arrière-grand-mère là » (ibid.).*

L'histoire du lieu nourrit rapidement des envies artistiques, comme nous avons pu l'évoquer à propos du son et lumière projeté par Juliette mais qui n'a pas vu le jour. En 2018, elle évoquait également des détournements des symboles de l'activité moulinière : « *il y a toute cette histoire ouvrière, et puis du travail du fil, du travail autour de la soie. Puis ça nous plait bien et qui est très inspirant. Tu vois même là bon, quand je me détends de bosser pour le moulinage pour l'aspect juridique et financier, moi, mon délire c'est de faire des guirlandes pour notre futur festival. Et du coup je fais des trucs en papier mâché et tout ça et je me dis "ah ouais je pourrais faire des grosses bobines", tu vois, "des aiguilles, des fils, ah ouais ouais". Donc voilà, forcément ça... Et puis d'ailleurs y a du matos sur place, il y a encore des vieilles machines que l'écomusée a pas utilisé, il y a, on a plein de bobines en stock et on se disait "putain si on faisait une super sculpture avec tout ça, ça serait, ça serait chouette". Donc l'héritage matériel là, qu'on a un peu si on peut le mettre en scène artistiquement, ce serait cool » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018).*

D'autres projets se concrétisent : Juliette a produit un court film sur la place des femmes dans le moulinage en chantier et elle fait le parallèle avec les ouvrières du moulinage. Elle évoque aussi un film tourné sur la mémoire locale : « *il y a quelqu'un qui est venu faire un beau travail, en fait, une connaissance qui est du coup venu loger chez Guy et moi et qui a fait un boulot pendant deux mois d'entretiens avec les gens [...] du village de Chirols, et après, ça*

a donné lieu à un film, et cetera, où il a... Et ça, ça nous a quand même... parce que les gens savaient qu'il était un peu en lien avec nous et tout ça donc ça nous a fait une belle ouverture de porte sur les villageois et tout, et puis nous on a vu toutes ces vidéos, on a appris plein de trucs sur Chirols » (ibid.). Globalement, l'énergie créatrice des artistes du moulinage rencontre bien l'histoire du lieu : « Quand on a envisagé d'acheter cette usine, on s'est dit dès le départ, qu'à un moment on créerait des spectacles, des objets artistiques, quels qu'ils soient, en lien avec l'histoire du lieu, et ça c'était même avant que j'arrive. Juliette y pensait, avec Anne-Laure, danseuse, qui n'est plus dans le collectif. Voilà donc, c'était dans l'air » (entretien J. Cuer, 2020).

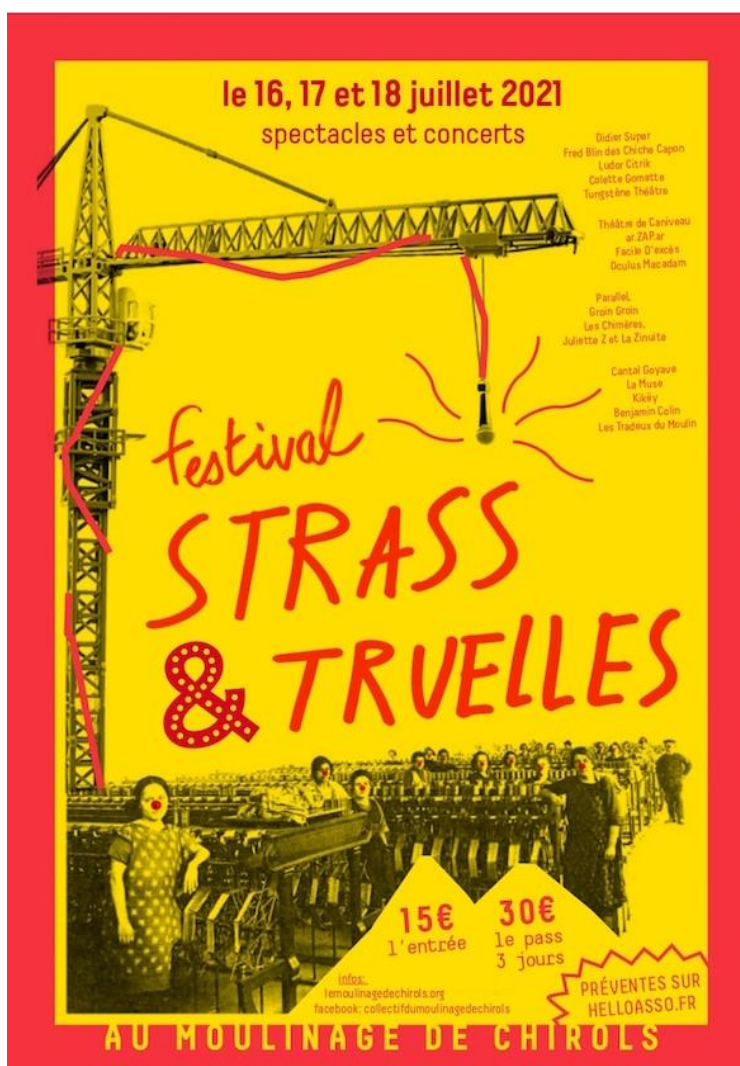


Illustration 26 : les ouvrières au nez rouge du festival Strass & truelles en 2021

(source : site du moulinage de Chirols)

L'aboutissement de ces démarches artistiques est sans doute la réponse à l'appel à projet Mémoires XXe-XXIe, même si celui-ci est encore en cours. « Quand on a vu passer l'appel à projets de la DRAC "Mémoire des XXe-XXIe siècle, mémoire du travail". On s'est dit : "ok, c'est l'occasion à saisir, on va monter un projet". [...] J'avais déjà en fait vu avec Fréquence 7

pour faire une émission de radio, j'ai fait ça, c'était avant de voir l'appel à projet. Je m'étais déjà engagée sur ça. Donc une émission de radio, Podcast, à peu près mensuelle, avec des témoignages de personnes qui ont travaillé ici mais aussi des témoignages de personnes qui y travaillent aujourd'hui. En croisant la mémoire d'hier avec des rêves d'aujourd'hui, de demain. [...] je suis partie sur l'idée d'un d'une expo en lien avec l'écomusée, en parcours sonore, [...] on a prévu, voilà, qu'il y ait 5 ou 6 moments, temps forts, de projection ou spectacle qui donnent lieu à un débat qui, lui-même donne lieu à des prises de rendez-vous pour des entretiens individuels ou en petits groupes, par la suite » (ibid.). Le projet articule donc évènements autour du travail, collecte de mémoire, collecte de témoignages actuels et une restitution artistique. Après un décalage dans le temps avec la crise sanitaire, il vient aussi interroger une dynamique locale, celle d'un groupe projet voulu par la mairie de Chirols sur l'histoire de la commune.

La patrimonialisation s'incarne également dans la mise en place du chantier, même si ce n'est pas par des méthodes de restauration habituelles. *« On va vraiment respecter cette histoire du lieu en fait. Mais ça s'est fait en fait sans forcément se dire "oh, on respecte l'histoire du lieu", c'est qu'il est agencé de telle manière à ce que le bâtiment habitat, anciennement habitat des ouvrières, va être notre bâtiment d'habitat. Et le bâtiment de travail, avec la salle voûtée et cetera, va être le bâtiment d'activité. Et y a aussi toutes les faysses, tout le paysage autour, qui étaient donc toutes les jardins d'ouvriers »* (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). De fait, le Collectif conserve beaucoup d'éléments du bâtiment et cherche à comprendre sa logique. *« Il n'y a pas un jour de chantier qui passe sans que l'histoire de l'usine ne nous interpelle. La découverte d'une conduite d'eau peut nous amener à parcourir le bâtiment de long en large à la recherche de réponses. Nous jouons les explorateurs, les archéologues, les collectionneurs de trésors. Le génie du lieu et ses mémoires enfouies nous fascinent »* (Collectif, 2021). La démolition des extensions plus récentes qui encombraient la rue, financée d'ailleurs par la mission Bern, permet la réouverture des fenêtres caractéristiques de l'ancienne filature. Le dialogue entre patrimoine matériel et immatériel est en fait constant : *« c'est quelque chose à défendre, à protéger. L'un des membres du collectif qui est plasticien mais aussi psy et art-thérapeute, qui a travaillé avec tout type de public, y compris dans des EHPAD et avec des personnes dépendantes, et il disait "en fait, patrimoine, ce moulinage, cette usine, c'est comme une personne dépendante, qu'on doit protéger, qu'on doit aider, qui peut pas avancer toute seule" [...] il avait fait la métaphore de manière très belle un jour en réunion. [...] l'un ne va pas sans l'autre, parce que l'immatériel il ramène au matériel, le matériel, il aide à faire s'exprimer le patrimoine immatériel aussi »* (entretien J. Cuer, 2020).

Les relations avec l'Ecomusée sont peu nombreuses mais toujours positives : « avec l'Ecomusée, on est pas très en lien mais il y a un vrai... On a eu des mots de soutien de la part du fondateur de l'Ecomusée, on a fait une visite avec lui » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « Yves [Paganelli] soutient très fortement, enfin très fortement, en tout cas exprime très fortement sur Facebook et en direct son intérêt, son envie de voir ce projet se réaliser. Il trouve ça super et tout » (entretien B. Mevel, 2018). L'intéressé en témoigne d'ailleurs directement : « Il y a de l'utopie. Alors l'utopie c'est quand même quelque chose d'assez extraordinaire. Et de l'utopie raisonnée. [...] Ca me séduit assez. Moi, j'aurai 20 ans de moins je serais avec eux. [...] J'espère qu'ils iront loin » (entretien Y. Paganelli, 2019). La relation va un peu plus loin que l'entente cordiale, l'Ecomusée est aussi une forme d'ancrage : il participe au récit patrimonial du lieu (« il y a l'environnement de l'écomusée qui donne aussi du sens. Qui donne un ancrage historique et qui est vraiment un beau symbole aussi déjà là pour ce lieu », entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Le projet de l'écomusée a aussi eu des dimensions artistiques et engagées (« vous savez que nous on a fait quand même des spectacles dans le parc, des animations », entretien Y. Paganelli, 2019) et certains membres du Collectif sont très conscients d'arriver dans cette suite. Dans la description de la dynamique du village de Chirols, Juliette (2018) cite « les anciens ouvriers de l'usine... Donc y a un côté et un peu ouvriers-paysans, et il y a eu aussi toute une vague de néo dans les années soixante-dix, qui eux-mêmes ont fait des enfants ou qui eux ont soixante/soixante-dix ans et qui sont... qui ben... C'est, entre autres, il y a les gens qui ont porté l'écomusée enfin voilà quoi, qui ont amené aussi plein de choses. On est la deuxième génération de ces gens là quoi ». Cela entraîne une forte volonté d'être ouvert sur le village. Elle s'exprime par exemple dans le projet des faysses : « il y a un projet de jardin... et il y a une association qui attend que ça que on vienne pour... ben pour renforcer la dynamique de l'association. Sachant que là dès qu'il y a eu quelques événements, de refaire des murs en pierre et tout ça, il y a déjà des membres du collectif qui à chaque fois s'y sont collés quoi. Parce que si... et on a envie, et on se dit "c'est une manière de rencontrer les gens du coin et puis ben de montrer qu'on est là quoi" » (ibid.).

L'Ecomusée a aussi joué un rôle important dans le travail de deuil de l'activité moulinière, notamment après la fermeture de l'usine. « Les gens de Chirols se sont appropriés l'écomusée petit à petit. Pas tous. [...] Pendant longtemps, ça a été dur [...] Non, maintenant ça a changé. C'est des générations ... expliquer aux gens », « mais les vieux, beaucoup de vieux ont fait leur cuti, ils viennent. Ils m'apportent une photo, un truc. C'est ... c'est discret », « Des ouvrières, des ... De temps en temps il y a des anciennes qui viennent », « [Etienne Plantevin] est venu avec sa famille » (entretien Y. Paganelli, 2019). Pourtant, ce n'est pas si facile pendant toute l'histoire de l'Ecomusée : « mais il faut penser aussi que l'écomusée a eu des détracteurs pendant très longtemps. C'est pas... moi, je pensais naïvement que j'allais apporter un plus à la commune », « une personne que j'ai haï, parce qu'il était contre l'écomusée, il m'a ... lettres

anonymes, chez moi, coup de fil », « c'était pas évident parce qu'ils voyaient pas l'intérêt. Des gens ne voyaient pas l'intérêt de ce qu'ils faisaient, c'est bizarre, parce que quand vous allez dans des pays miniers, vous avez des anciens mineurs qui font visiter. Ici, non. [...] Elles faisaient que des petits bouts, de trucs. [...] Elles voyaient pas ce qu'elles faisaient. On ne les mettait pas en valeur » (ibid.) Il paraît légitime de penser que l'Ecomusée a ainsi véritablement facilité les patrimonialisations à venir, portées par le collectif.

Finale­ment, les deux récits, celui de la patrimonialisation et celui de l'innovation se réunissent dans une représentation ouverte du lieu. Le moulinage est assimilé à Chirols, et plus largement à la vallée de la Fontaulière : *« je pense que ce qui caractérise Chirols c'est le moulinage puisque la vie à Chirols a beaucoup tourné autour de cette usine qui employait jusqu'à, je crois, 250 personnes. Et avec une population de Chirols qui montait à plus de 800 »* (entretien S. Ginevra, 2019), *« parce que c'est un bâtiment qui a toujours... alors même s'il y avait un propriétaire privé, mais qui a toujours appartenu, immatérielle­ment, à la vallée. Parce qu'il faisait vivre la vallée, parce que beaucoup de gens y travaillaient, parce que tout le monde connaissait quelqu'un qui y travaillait. Parce que c'est cette activité-là qui faisait qu'il y avait des commerces autour, qu'il y avait de la vie autour, enfin ça, c'est vraiment ce qui faisait vivre la vallée donc il y avait une espèce de ... Même si c'était une vraie propriété privée avec tout ce qui va avec, il y avait une forme d'appartenance commune dans l'immatériel, je sais pas trop formuler ça, mais ça appartenait en tout cas à la vie de chacun »* (entretien J. Cueur, 2020). Et cette caractéristique historique d'ouverture rejaillit sur le projet du Collectif : *« ça nous paraît évident de refaire un projet qui appartienne à nouveau à la vie de chacun où tous les gens qui en ont le souhait puissent soit, ne serait-ce que venir se promener dans cette rue au milieu. Parce que ça, ça a été une grosse discussion. Le maire avait peur qu'on mette une clôture à l'entrée et que la rue soit pas passante. Donc ça c'était clair pour nous qu'on voulait ça. Que les gens puissent venir voir un spectacle, prendre un cours de danse, de yoga, je ne sais pas quoi, venir assister à une projection, une expo, venir manger à la cantine, venir faire une formation d'auto-réhabilitation de je ne sais pas quoi »* (ibid.). Plus largement l'imaginaire du moulinage structure aussi la constitution de l'innovation sociale : *« alors par certains moments de mégalomanie collective, on s'est mis à se dire les moulina­ges étaient des lieux de production du XIXe siècle pour l'Ardèche mais [...] que l'hybridation d'activités diverses serait peut-être et principalement ancrée dans la culture, le territoire et l'économie sociale et solidaire, serait peut-être les nouvelles formes d'activités qui répondent aux besoins »* (entretien B. Mevel, 2018).

La patrimonialisation est présente tout le long du projet du Collectif même si elle suscite des appropriations diversifiées. Elle est particulière exprimée à travers des projets artistiques, aboutis ou non. L'appropriation de l'histoire du lieu passe aussi par l'appropriation de celle de

l'Ecomusée, dans le travail de deuil et de mémoire déjà effectué mais aussi dans sa dynamique culturelle. Enfin, le dialogue s'ouvre surtout sur un croisement des représentations : l'histoire industrielle ancre le projet d'innovation sociale dans le territoire et le temps.

Le projet du Collectif du Moulinage de Chirols interroge les caractéristiques d'une patrimonialisation transformative. L'innovation sociale et la patrimonialisation s'agencent pour produire un effet de lieu où l'espace prend sens dans sa matérialité, comme opportunité mais aussi comme attachement. Le projet d'innovation sociale, structuré autour de la mise en place d'un tiers-lieu à but non lucratif, se nourrit donc d'une patrimonialisation qui irrigue le chantier comme les productions artistiques et questionne aussi la constitution même du projet. Bien entendu, ces deux dimensions, patrimoniales et d'innovation, se confrontent aussi ponctuellement, dans les imaginaires et dans les jeux d'acteurs. Nous allons maintenant nous interroger sur ce que cette patrimonialisation transformative produit ?

2. Habiter les valeurs du Collectif

Le projet du Collectif du Moulinage de Chirols est une expérience collective assez inédite : la volonté d'investir le lieu rapidement, quitte à venir en caravanes, et de faire de l'auto-réhabilitation sur la plus grande partie du chantier, quitte à y passer 20 ans, place le projet dans une temporalité qui s'étire du quotidien au siècle (la coopérative est créée pour 99 ans). La patrimonialisation rajoute encore à cette temporalité spécifique. L'écart peut sembler aussi important entre les valeurs inscrites dans la charte et celles que le Collectif essaie de mettre en place chaque jour sur le chantier. Comment s'incarne ce double processus d'innovation sociale et de patrimonialisation dans la réalité du quotidien ? Nous proposons d'explorer plus particulièrement trois points qui nous semblent saillants : la forte plasticité du projet d'abord, puis deux valeurs qui s'ancrent de plus en plus dans le projet, celles de la non-lucrativité d'une part et celle de l'écologie d'autre part.

2.1. Hybridations

Comme nous avons commencé à l'évoquer dans la première partie, le projet du Collectif est très plastique. C'est un des principes de la non-chartre initiale : « *tout est écrit dans le "marbre mou"* » (entretien B. Mevel, 2018) donc tout peut changer.

Chaque nouvel arrivant le fait évoluer : « *chaque personne qui vient et qui apporte sa pierre à l'édifice, pour une période plus ou moins longue ou courte, entre dans le collectif* » (entretien J. Cuer, 2020). Ainsi en 2018, dans les statuts de la coopérative, le projet comportait plusieurs volets :

- « *de l'habitat participatif*
- *un centre de formation en architecture écologique et participative*
- *une salle de spectacle*
- *des ateliers d'artisans*
- *un foyer / cantine et une épicerie collaborative*
- *un lieu d'hébergement et de résidence temporaire*
- *un espace de co-working*
- *un pôle sciences humaines et sociales - ethnologie (espace de workshop et de partage des connaissances, recherche participative, formation)*
- *un pôle bien-être* ».

Aujourd'hui, le centre de formation en architecture n'est plus d'actualité, Antoine Démarest ayant pris ses distances avec le projet ; il en va de même pour le pôle SHS et le pôle bien-être (tous trois évoqués dans les statuts de la coopérative). Il n'est cependant pas exclu que ces projets reviennent. De la même façon, la surface des logements est en évolution constante : douze foyers vivent aujourd'hui sur le moulinage en habitats légers ou en appartement *temporitifs* et leur appréhension du lieu et de leur projet change : certains envisagent aujourd'hui des surfaces plus petites qu'auparavant et les espaces collectifs ne cessent de grandir (buanderie, chambres d'amis mais aussi cuisine partagée, salle « *polymorphe* » qui prend des usages divers au fur et à mesure des besoins). L'hybridation des usages sur le lieu est une des envies initiales (en écho au verbatim de Briec à la fin du 1.3) : « *et puis tout ce qui quand même nous fait vibrer c'est nos rêves, notre fantasme, sur ce que, là, ils appellent un tiers-lieu [...] le fait de pouvoir faire cohabiter des activités et que du fait de cette cohabitation, il y a de la créativité qui naît, il y a de la complémentarité* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Cela fait écho aux caractéristiques plastiques du moulinage décrites également plus haut par Briec : de grands plateaux dans lesquels peuvent s'aménager facilement des cloisons.

Que chacun trouve sa place dans le projet ne signifie pas que chacun le fait de la même façon : parmi les coopérateurs actuellement sur place certains sont en caravanes, d'autres en habitat léger, d'autres dans un appartement *temporitif*,... et cela est amené à évoluer selon l'engagement que chacun peut mettre dans le projet à un instant T. C'est ce qui permet à certains de quitter le projet sans vraiment le quitter : « *il y a d'autres personnes qui se projettent pas ou plus à être porteur d'activité ou habitants [...] qui restent complètement membre de ce collectif, membre actif du coup, du projet ; tout en se projetant pas pour le moment en tout cas à vivre un jour dans le coin. Ce qui nous rassemble donc c'est le faire ensemble, c'est la préoccupation qu'on a pour le devenir de ce projet* » (entretien J. Cuer, 2020). Cela va au-delà des coopérateurs : « *je pense à cette semaine qui est une semaine de*

chantier participatif, à chaque personne qui est là actuellement, elle fait pleinement partie du collectif parce qu'elle est ce qui définit le collectif, c'est [à-dire] de faire ensemble et là on est complètement dans un faire ensemble avec... on est 25, dont au moins 10 personnes qui sont vraiment de passage et qui ont pas du tout, pour le moment en tout cas, projeté de rester au-delà de cette semaine. Qui vont peut-être revenir » (ibid.).

L'individu n'est pas fondu dans le groupe mais en coévolution avec celui-ci : « *il est clair que tout le monde, individuellement, chacun et individuellement, a énormément évolué. Dans l'écoute de soi, le respect de l'autre la connaissance de soi. Et, comme chacun bouge beaucoup, ben le groupe bouge beaucoup aussi et il y avait une belle passe d'intelligence collective spontanée déjà il y a 3 ans. Mais là, ben c'est encore mieux. Il y a ça, cette intelligence collective, elle évolue, elle grandit » (ibid.).* Chaque projet doit cependant aller dans le sens du groupe dans son ensemble : c'est la logique du consentement. « *C'est-à-dire, en fait, on s'engage dans un truc qui nous dépasse. Et à un moment donné il faut avoir accepté le fait d'être dépassé. [...] Quand je dis que ça nous dépasse c'est que, oui, décider de quelque chose à vingt-cinq, ben on peut ne pas être suivi dans son choix, qu'on aurait aimé faire. Si au premier ou à la première décision prise qui ne te sied pas ça pose soucis ben, il y a un malaise quelque part » (entretien B. Mevel, 2018).*

En parallèle, chaque projet est ensuite théoriquement accompagné par l'ensemble du groupe et les membres du Collectif mettent en avant la puissance du collectif comme quelque chose de particulièrement moteur : « *c'est de pouvoir toucher pas pour la première fois mais d'une manière un peu nouvelle la puissance du collectif. La puissance de feu du collectif, c'est-à-dire [...] à partir du moment où [...] on décide d'un truc [...] il y a deux, trois, quatre, cinq, six personnes, huit personnes qui pendant cinq jours, dix jours, quinze jours, qui vont [il fait un bruissement] comme des fourmis [...] quand t'es pas dedans tu saisis pas comment ça circule et au final tu ressors avec un truc comme ça qui est plutôt bien foutu [...] ce truc-là, il est quand même assez puissant en termes de ce que ça peut inspirer comme, comme confiance, de la force d'être plusieurs quoi » (ibid.).* Cela va avec un fonctionnement que le Collectif décrit comme « *organique* » : lors des rencontres Tiers-Lieux (juillet 2021), Gaëlle Berge, la coordinatrice embauchée à temps partiel par le Collectif mais aussi coopératrice, décrivait la mise en place de tableaux de bénévoles pour l'évènement mais le jour venu personne n'est à la place qu'il avait annoncé, en revanche toutes les tâches sont accomplies. Mais cette puissance du collectif n'est pas toujours au rendez-vous, comme pour Juliet pour le projet Mémoires : « *en marge du chantier [...] j'étais la seule dans les artistes à dire "ok, moi je me sens en mesure de porter un projet, porter ce projet-là dès maintenant" » (entretien J. Cuer, 2020).* Par ailleurs les deux appuis scientifiques sur l'aspect collective de mémoire sont

éloignées du projet par des contingences personnelles. Outre la pandémie, cela fait partie des difficultés dans la mise en place du projet.

Tout ne peut cependant pas s'agréger au projet du moulinage de Chirols. Il y a la limite des valeurs portées par le Collectif bien sûr. Mais l'entrée sur le chantier pose la question de l'engagement que cela implique. L'arrivée de nouveaux venus est plus difficile devant l'ampleur des travaux et les conditions d'hébergement assez sommaires. Le projet architectural était, en 2019, très construit. L'entrée sur le site a bouleversé les choses : actuellement, les premiers appartements définitifs ne sont pas envisagés avant 2025. Les quelques éléments définitifs (les fenêtres financées par le programme européen LEADER, le vote de la première cloison définitive) se notent et forment des jalons importants du projet. Dans l'ensemble le projet demande aux futurs habitants de « lâcher la tentative de prise sur le temps » (expression de Juliet aux rencontres Tiers-Lieux). Cependant le but n'est pas d'amener des personnes qui seraient là trop temporairement : « on se mettait à agréger d'autres types de personnes, des personnes qui avaient beaucoup plus l'habitude de vivre en squat, [...] dans un mode de vie beaucoup plus alternatif [...] des personnes peut-être aussi qui sont moins dans un engagement à long terme. Mais voilà des gens dans une autre énergie que l'énergie de construction de longue haleine [...] Là on a besoin de personnes qui soient prêtes à s'inscrire dans une temporalité longue. Dans un engagement de long terme, dans une forme de projection hyper ouverte parce que tout est à construire, tout est à imaginer encore. Mais voilà, des gens qui peuvent se projeter de vivre ici, en famille, avec des enfants » (entretien J. Cuer, 2020).

Au moulinage de Chirols, l'hybridation propre au tiers-lieu se conjugue avec une forte plasticité du groupe humain, du projet lui-même et du lieu. Il nourrit une expérience qui se construit au quotidien plutôt qu'un objectif final défini. Certains en sont même aujourd'hui à dire « pourvu que ce lieu ne soit jamais fini » (témoignage aux rencontres Tiers-Lieux).

2.2. La non-lucrativité

Au sein du projet du moulinage, il y a cependant un certain nombre de valeurs qui ont été fixées assez tôt et dont le projet continue de s'inspirer aujourd'hui. La non-lucrativité et l'absence de spéculation sont de celles-ci.

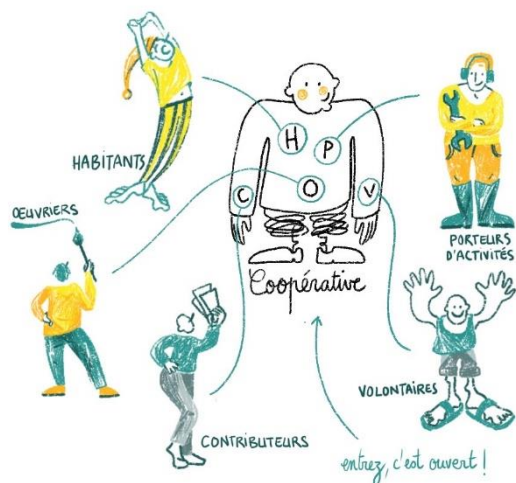
« Il y avait rien de trop décrété à la base, tu vois, on s'est pas dit "on va faire un projet anticapitaliste", enfin c'était pas énoncé, verbalisé comme ça, mais... les intuitions, les, comment dire, c'était aussi inconsciemment vraiment là très vite en fait » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). L'idée de la non-lucrativité vient rapidement « par réflexion aussi pour ce qui était le plus juste par rapport au projet et cetera on s'est rendu compte qu'il fallait qu'on crée une société qui dans les statuts soit non lucrative en fait, qui ne reverse pas

d'intérêts aux, à ses sociétaires. C'était beaucoup plus... que ça nous paraissait être plus sain de partir de ça » (ibid.). Si le projet se structure rapidement autour de cette valeur, il a fallu trouver les moyens juridiques de la mettre en place : « moi assez vite je me suis intéressée, [...] aux aspects juridiques. Parce que j'ai eu l'intuition que, là, allaient se jouer des choses essentielles au niveau [...] des valeurs sous-jacentes, des valeurs piliers de notre petite société » (ibid.). Le Collectif va chercher de l'aide auprès des Oasis des Colibris, d'Ecoravie (projet d'habitat partagé non lucratif dans la Drôme) et d'« une avocate spécialisée de ces questions de constructions juridiques autour de l'habitat partagé et de l'activité » (entretien B. Mevel, 2018). L'aboutissement de cette réflexion est la coopérative.

La création de la Société Coopérative par actions simplifiée à capital variable « *Le Moulinage de Chirols* » est un moment clé dans le sens où elle cristallise les valeurs du collectif en une forme juridique. Dans le préambule, il est indiqué : « *nous créons dans cette ancienne usine un lieu et des outils au service du territoire dans un but écologique, non-lucratif et anti-spéculatif. Nous voulons expérimenter des manières de fonctionner alternatives : solidarité sociale, gouvernance participative et horizontale. Notre objectif est de créer un tiers-lieu d'échanges culturels, de création collective et d'interdisciplinarité afin de permettre l'épanouissement de chacun, du groupe et du lieu* ». Plusieurs catégories de sociétaires (détenteurs de parts sociales) sont prévues pour permettre l'accès à tous au projet :

- Les sociétaires non-coopérateurs (ne s'engagent pas dans la gestion de la coopérative) : volontaires (parts acquises par le temps de bénévolat, minimum 60 jours soit 60 parts « *en industrie* », donne le droit de vote en Assemblée Générale), contributeurs (parts acquises par apport de capital, minimum 100 euros soit 1 part sociale) ;
- Les sociétaires coopérateurs (s'engagent dans la gestion de la coopérative) : ouvrier (parts acquises par apport de capital, minimum 500 euros soit 5 parts sociales), porteur d'activité (parts acquises par apport de capital, minimum 1000 euros soit 10 parts sociales, usage d'un espace privé), habitant (parts acquises par apport de capital, minimum 3000 euros soit 30 parts sociales, usage d'un espace privé). Les habitants et les porteurs de projet paient également une part fixe dédiée aux espaces communs (15 000 euros) et une part variable en fonction du nombre de mètres carrés utilisés : cet apport peut se faire sur le temps long.

AVANT TOUT,
LA COOPÉRATIVE, C'EST DES GENS...



... QUI S'IMAGINENT UN FONCTIONNEMENT
POUR VIVRE ENSEMBLE CETTE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE
ET BÉNÉFICIER DE CE QU'ILS METTENT EN PLACE !

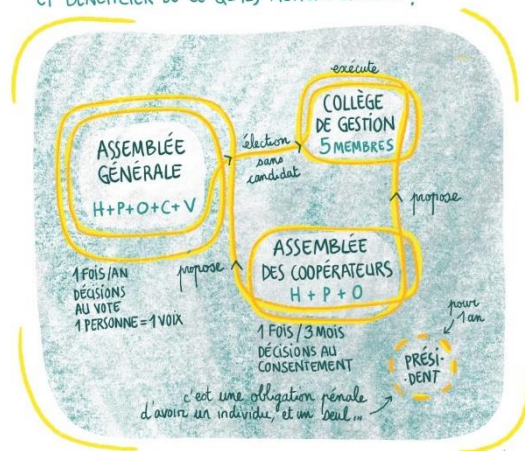


Illustration 27 : la coopérative vue par Copin des Bois

(source : Copin des bois)

C'est une propriété collective (la coopérative est propriétaire, pas les sociétaires) où la spéculation est exclue (pas de rémunération des parts en industrie ou des parts sociales). Chaque personne physique ou morale possède une voix, quel que soit son apport : pour préserver l'équilibre du groupe, une période de cooptation assez longue est prévue avant d'accueillir un nouveau coopérateur.

Plus globalement, il s'agit d'un rapport à l'argent : « on peut pas en faire abstraction, parce que ce projet... [...] on s'inscrit quand même dans un monde où les choses se financent avec de l'argent, mais qu'en tout cas, on essaye de voir comment on peut expérimenter un autre rapport à l'argent, où chacun met ce qu'il peut, apporte ce qu'il peut, tout en s'engageant à continuer à apporter ce qu'il pourra. [...] ça peut être soit en une fois soit par mensualités sur très longtemps » (entretien J. Cueur, 2020). Et ce rapport à l'argent construit un rapport social. Juliet refuse que le projet du moulinage devienne « un projet où les gens puissent commencer à spéculer en revendant leur part plus cher, ou en revendant leurs apparts plus chers. Un projet où on accueillerait des gens que parce qu'ils ont de la tune. Parce qu'on s'est dit à un moment, "est-ce qu'on a un moyen de valoriser notre apport en industrie ?". [...] En termes de modèles juridiques, c'était pas évident. Et en terme de modèle financier, c'était juste impossible. A moins de s'asseoir sur nos valeurs. Parce que là on crée un projet où chacun peut entrer dans le projet, quel que soit son apport financier mais si on voulait que, en partant, on puisse repartir avec un petit peu d'argent pour compenser le temps de travail, ben ça voulait dire que cet argent, il fallait bien qu'il arrive de quelque part. Donc soit qu'on emprunte aux banques pour payer ça, [...] soit que les prochains arrivants aient plus d'argent que les fondateurs. Donc ça voulait dire un projet qui s'embourgeoise et

qui se [...] un terme en anglais. Gentrification. Et clairement on veut pas ça » (ibid.). Il y a une dimension de solidarité entre les coopérateurs : « parce qu'en fait ça veut dire qu'il y a des gens qui sont prêts à mettre ce qu'ils ont de côté à la banque, familial ou je sais pas quoi, pour permettre à d'autres » (entretien B. Mevel, 2018).

La question du rapport au travail se retrouve ici. Elle est particulièrement nourrie par la réflexion sur le projet Mémoires : « mon axe c'est quand même de la mise en concurrence, vers de la mise en commun. Parce qu'au cours du 20ème siècle, ce qui a fait que l'activité s'est petit à petit arrêtée, c'est la mondialisation, la mise en concurrence [...] et nous, et bien, on tranche complètement avec cette activité, qui était pyramidale, hyper patriarcale. Très masculine dans les dirigeants et très très très féminine dans la base. On est un groupe très féminin et on agrège des bénévoles extérieurs très féminins aussi. Mais avec une gouvernance, complètement horizontale et avec une vraie volonté de mettre en commun, les outils de travail, les savoirs, les savoir-faire. [...] Et voilà, et puis parler du rapport au travail, en termes d'horaires, parce que, quand des gens me racontent qu'ils travaillaient de 5 heures du matin à midi avec 10 minutes de pause. Ben on est très loin de ça aujourd'hui. En même temps, les gens, les ouvrières travaillaient à ces horaires là et terminaient leur journée de moulinage, allaient travailler ensuite dans les champs, pour garder les chèvres. Donc la journée n'était pas [...] terminée [...] Enfin, on ne faisait pas forcément de différence entre le temps de travail salarié et le temps de travail non salarié. Parce qu'il fallait deux, il fallait des deux dans la famille pour que la famille vive. Et au final, nous, on est un petit peu dans ce rapport là aussi. Où on a besoin que certains d'entre nous aient une activité salariée extérieure pour qu'il y ait de l'argent qui rentre dans ce projet, mais moi, clairement, en tant qu'artiste intermittent du spectacle, je fais aucune différence, entre mon temps qui est salarié et mon temps qui ne l'est pas [...] Et là dans le moulinage, qu'est ce qu'on fait, je veux dire, on donne le même engagement le même investissement enfin même plus que si c'était un travail salarié. Il est tout autant indispensable au projet » (entretien J. Cuer, 2020).

Le Collectif a bien tenté de financer son projet via les banques dans un premier temps : « on a essayé un peu les banques. La première qui avait été plutôt très intéressée au premier contact, quand elle a fait remonter le projet au niveau régional, ils ont fait "non, non, mais laissez tomber, on va pas sur ce genre de projet complètement farfelu", donc du coup on a un peu mis l'option banque en dernier recours, dernier ressort, après avoir épuisé tout le reste » (entretien B. Mevel, 2018). Le Collectif se tourne alors plutôt vers les prêts citoyens : « on s'est dit on va faire que de l'épargne solidaire, c'est vrai que ça serait super » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « on est en train de, d'organiser pour l'automne 2018 une grande campagne de soutien, de financement participatif, qui prendra plusieurs formes, qui ne sont pas encore totalement aujourd'hui définies précisément entre appel à participation en capital social,

appel à prêt solidaire sur la moyenne ou longue durée, du don » (entretien B. Mevel, 2018). Cette grande campagne ne sera pas lancée immédiatement mais plusieurs outils existent aujourd’hui pour devenir « *financeur solidaire* » : l’apport solidaire à la coopérative (statut de contributeur) pour 5 à 20 ans (plafond de 100 000 euros, soit 100 parts, atteint aujourd’hui) ou don à l’association. Ce mode de financement suppose un projet ouvert largement au public, sur lequel nous reviendrons en partie 3.

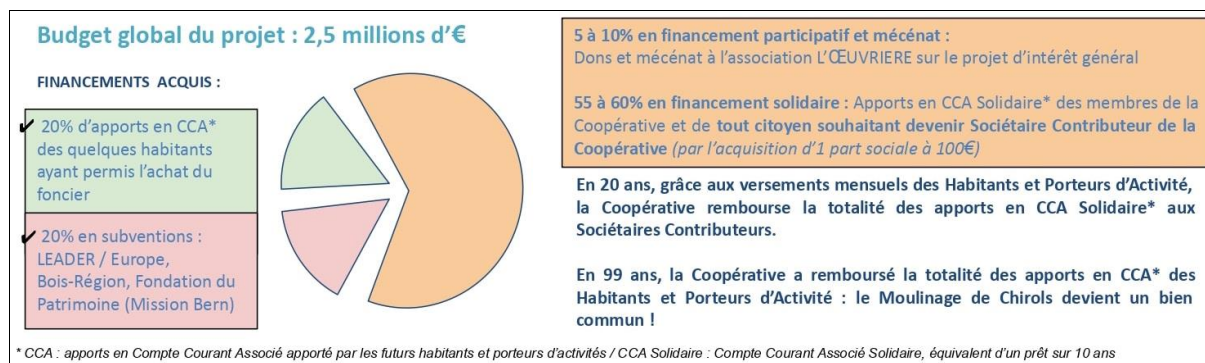


Figure 21 : le financement du moulinage

(source : site internet du Collectif)

La construction du projet du moulinage comme non lucratif a supposé la mise en place d’outils juridiques et financiers complexes mais qui collent aux valeurs du Collectif. Certes le projet n’est pas encore intégralement financé mais les membres parlent de confiance : « *on a une confiance grandissante dans le fait que nombreux sont les citoyens à douter de la solidité du système bancaire actuel, et que nombreux sont celles et ceux qui n’aiment pas l’idée que l’argent reposant sur leurs comptes en banque, serve à financer beaucoup de ces grands projets inutiles et polluants et alimente les rouages d’un système financier global inique qu’ils ne souhaitent plus cautionner [...] Nous sommes certains que notre projet génère suffisamment de confiance pour être financé par la solidarité de prêteurs issus de la société civile, dont le seul intérêt ne sera pas financier, mais humain, social, écologique, et porteur d’espoir* » (Collectif, 2021).

2.3. Vivre l’écologie dans la friche

Une deuxième dimension s’ancre fortement dans le projet du Collectif : celle de l’écologie. Elle s’exprime de manière très particulière, bien différemment des écohomeaux sortis de terres, marquée par la friche industrielle.

L’angoisse du monde en train de changer forme un des moteurs au début du projet. Les nombreux ex-urbains ou néo-ruraux qui composent le Collectif (coopérateurs, membres de l’association et bénévoles sur le chantier) sont souvent dans l’optique d’un changement de vie (Collectif, 2021). Mais elle est aussi présente chez ceux qui viennent du local : « *je trouve ça [le mode de vie en maison individuelle] un peu insupportable, un peu étouffant* » (entretien B.

Mevel, 2018). Le projet semble être l'opportunité « *de construire un mode de vie à travers ce lieu habitat-activité qui permette de se sentir un tout petit peu moins angoissé dans par rapport à notre impact sur globalement tout ça. [...] Moi, c'est comme ça que je le [le Collectif] traduis, de sortir un peu la tête de l'eau dans laquelle individuellement chacun peut se sentir un peu noyé* » (ibid.). L'écologie est d'abord un moyen de répondre à ces angoisses. Cela se structure principalement par le partage : « *de construire par une réponse collective, donc, il y a la dimension d'être ensemble, faire ensemble* », « *y compris pour se soulager concrètement la vie. Je sais pas, je dis n'importe quoi la garde des enfant pour une personne, un parent, un homme seul ou deux parents en couple, enfin bref, acheter en gros et en vrac des pâtes et du riz et du jus de pomme et des je sais pas quoi...* » (ibid.). Certaines aspirations écologiques sont aussi déçues : « *on se surprend à passer infiniment plus longtemps devant un clavier d'ordinateur plutôt que dans la terre* », « *ceux qui ne juraient que par le vélo, les bus et métros [...] se résignent à constater qu'ils ont encore besoin de leur voiture* », « *de quasi végétariens en ville, nombreux sont devenus de joyeux viandards lorsque les producteurs deviennent des personnes physiques et connues, du cercle proche, qu'on les sait respectueux de leurs bêtes et de l'environnement* » (Collectif, 2021).

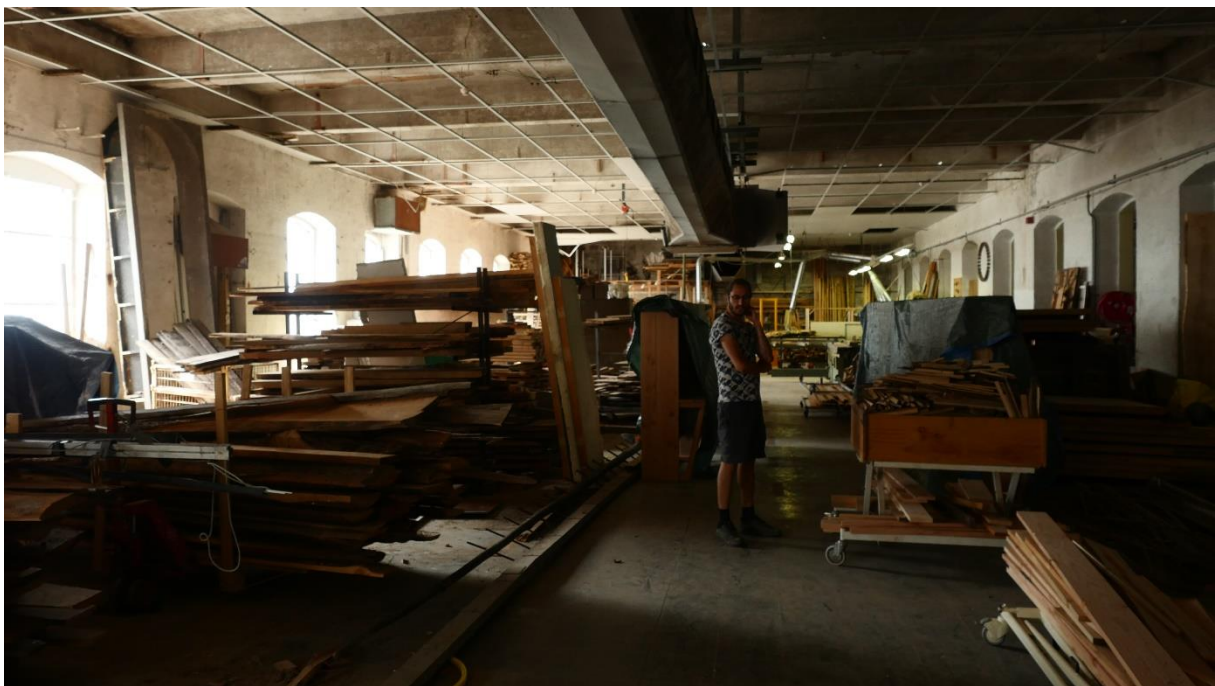


Illustration 28 : la matériauthèque

(source : Christian Tran)

L'écologie se traduit aussi concrètement dans la mise en place du chantier, mais ce n'est pas forcément par l'usage de matériaux dits écologiques. « *C'est dans l'esprit un peu récup. Et l'esprit récup parce que, bon, les gens, ils ont envie d'un truc super bio machin et tout mais finalement... le plus écolo, c'est déjà de récupérer. Tu vois par exemple il y a de la laine de verre, il y a des trucs un peu dégueu sur place mais on se dit il faut qu'on récupère tout ça*

pour isoler, on va pas jeter tout ça sous prétexte que c'est pas joli, c'est pas sain, c'est pas écolo. Non la première démarche écolo, ce sera d'utiliser déjà ce que le lieu porte comme matériaux, donc effectivement, réhabiliter, ça paraît déjà en soi une première démarche écologique » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Les espaces *temporitifs* sont construits avec des décors de théâtre récupérés et une matériauthèque se met en place à côté de l'atelier de menuiserie. Cela va avec une manière particulière d'« *habiter le chantier* » : « *vivre ici au quotidien permet d'observer et de comprendre plus finement le bâtiment en état avant d'y projeter des transformations définitives* » (Collectif, 2021).

D'autres aspects écologiques tombent sous le sens : « *c'est évident qu'il faut faire des chiottes sèches, c'est évident qu'il faut qu'on soit le plus, le moins énergivore possible, qu'on fasse du covoiturage [...] Cet aspect écologique quoi c'est quand même génial. [...] ça se mêle tellement bien, ça a tellement de sens* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Aujourd'hui le moulinage fonctionne exclusivement sur des toilettes sèches collectives avec compostage et un système de phyto-épuration. La question des eaux grises amène également un projet d'assainissement par un système de pédo-épuration (passage dans des filtres à broyat de bois). Ces deux aspects forment un projet de préservation de la ressource en eau, lauréat du budget participatif de la jeunesse en Ardèche (cadre du projet AJIR). Mais l'aspect écologique ne s'arrête pas là : il est pensé dans sa globalité et dans son rapport au site, notamment dans son interaction avec le projet des *fausses*. En 2015, sous l'impulsion de la mairie et avec l'appui d'un groupe d'habitants, ce sont 2000m² sur 17 terrasses qui ont été dégagés des pins laricio plantés dans les années 1950. Aujourd'hui, l'atelier Bivouac (coopérateur, porteur d'une activité de paysagiste) est missionné par la mairie pour continuer le projet. Le but est de faire remonter les eaux traitées par la pédo-épuration en haut des terrasses et de s'en servir pour irriguer les potagers prévus sur ces espaces. Sous cet aspect le chantier du moulinage se veut une forme d'expérimentation : les premières peintures ont été faites avec de la farine par exemple. Ce n'est pas pour rien que les chantiers participatifs attirent beaucoup de jeunes architectes « *refusant d'entrer dans le moule du métier et curieux de rencontrer d'autres manières de construire et d'éco réhabiliter* » (Collectif, 2021). Des projets sont encore en attente : récupération d'eau de pluie, installation d'énergies renouvelables,...

L'écologie se construit dans une pensée globale du lieu exprimée par Alexandre Malfait, membre du Collectif et de Bivouac : « *Bien plus que réhabiliter des murs anciens, nous souhaitons prolonger la lignée de tous ceux qui ont construit, travaillé et vécu ce lieu pendant des années. Inscrivant nos pas dans les leurs, nous essayons d'être à la pointe en montrant la capacité des territoires ruraux à se réinventer avec des solutions écologiques et sociales vertueuses* » (article dans *Colibris le mag.*). Le récit écologique croise en cela le récit patrimonial, malgré les tensions évoquées sur ces aspects dans la partie 1. Plus encore, le récit

du Collectif porte une dimension territoriale : « *c'est, en tant qu'élu, en tant que personne qui s'intéresse aux questions de développement, aux questions du paysage, aux questions de l'écologie, de la transition[...] je suis de plus en plus convaincu que ce type de projet, celui-ci en particulier [...] va être pour le territoire un lieu [...] modèle, ressource, qui va donner envie qui va inspirer, qui va faire confiance, et que, du coup, ce travail, un peu de "pionniers" entre guillemets, donne un sens à mon engagement dans ce projet* » (entretien B. Mevel, 2018).

L'écologie s'incarne dans une manière d'habiter très spécifiquement à l'organisation du lieu, à son caractère de friche, mais aussi à son histoire. Cette dimension ouvre aussi encore plus le projet sur le territoire.

Nous avons vu comment les valeurs du Collectif s'incarnaient dans le projet vécu au quotidien sur le chantier du moulinage. Le projet en évolution constante continue de s'ancrer dans son modèle culturel et social basé sur la non-lucrativité et l'écologie. Il construit aussi un système de valeurs communes dans lequel les membres du Collectif sont à la fois les passeurs d'une histoire, d'un environnement, d'une communauté humaine. Nous avons également pu évoquer que chacune de ces expériences quotidiennes viennent interroger non seulement le lieu et son histoire mais aussi plus largement son appropriation par les habitants et le territoire : « *ce projet vient questionner notre manière d'habiter le monde* » (vidéo Projet du moulinage de Chirols sur Youtube). C'est cette dimension que nous allons maintenant développer dans notre troisième partie.

3. Vers un bien commun... territorial ?

« *C'est évident que ce lieu [...] et tout ce qui va se passer dedans appartient à chacun et que ce soit un bien commun* » (entretien J. Cuer, 2020). Le terme est ainsi posé, avec les appuis que nous avons développé dans la partie précédente : propriété collective non lucrative qui laisse une large place à des usages multiples en constante évolution, tout en nourrissant des représentations collectives de liens entre passé, présent et futur. Le bien commun se structure habituellement autour d'une ressource dont il faut gérer collectivement l'usage pour la protéger. Qu'est-ce qui est protégé aujourd'hui par le Collectif dans ce lieu ? Jusqu'où va le collectif du Collectif ? C'est l'occasion d'explorer plus largement l'utopie portée par le Collectif mais aussi ses relations au territoire.

3.1. De l'utopie du collectif...

L'utopie du Collectif est, comme le projet, en constante évolution et elle varie d'un membre à l'autre. Elle se construit en interaction avec des projets existants mais aussi en réflexion au sein du groupe.

Les membres du Collectif se nourrissent de plusieurs initiatives existantes, et ce dès le début du projet. Ce sont d'abord des agrégations d'expériences personnelles : « *à ce stade du collectif, on a plus des références quand même un peu liées à nos parcours les uns les autres. Donc, bien sur les archis ils ont [...] leur réseau [...] Nous, on a notre réseau plutôt arts du spectacle, arts de rue. Et puis après chacun ses réseaux professionnels [...] il y a souvent les uns et les autres qui se réfèrent à des expériences de squats* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Pour Juliet, l'envie de collectif se forge à travers l'imaginaire des kibboutz : « *j'étais fascinée par le mode de fonctionnement du kibboutz, et puis c'était une époque où il y avait des vraies valeurs sociales défendues dans ces communautés-là [...] tous les enfants étaient tout le temps ensemble, [...] il y avait juste la grande salle à manger commune.[...] les gens travaillaient tous pour le kibboutz* » (entretien J. Cuer, 2020).

Progressivement, une culture plus collective voit le jour. Elle débute par une volonté de retours d'expériences en vue du projet : « *dès qu'on est en tournée il y a plein de lieux où on va, et maintenant on fait des entretiens [...] pour savoir comment ils gèrent* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « *certaines [...] ont les oreilles grandes ouvertes par rapport à tous les projets collectifs qui peuvent exister dans des lieux comme ça, ou pas [...] je peux pas faire la liste, je l'ai pas en tête, mais on a, les uns et les autres, rencontré quatre, cinq, six, dix projets collectifs* » (entretien B. Mevel, 2018). Certains projets marquent plus que d'autres. C'est le cas du projet Ecoravie, dans la Drôme. Depuis 2007, trois bâtiments à énergie positive de 6 à 7 logements ont vu le jour et accueillent 29 adultes et 16 enfants. La gouvernance est partagée et les valeurs mises en avant comptent la solidarité, le partage, l'écologie et la sobriété heureuse. Le Collectif se retrouve dans un certain nombre de dimensions, et notamment leur montage juridique : « *ça fait dix ans, ils sont passés par pleins d'étapes, ils ont un site qui est très fourni... et justement ils ont opté pour une société non lucrative, leur but c'est de faire un bien commun, enfin y a vraiment toute une démarche, une réflexion qui est super chouette et on s'en inspire pas mal* » (*ibid.*). Dès ce début, nous retrouvons cette envie de tendre vers un commun.

Le Collectif se met en lien avec des réseaux, comme celui déjà évoqué des Oasis Colibris : « *Et puis on commence à accumuler une culture... qui est nouvelle du réseau d'habitats participatifs, du réseau des fabriques rénovées, réhabilitées, des tiers-lieux et cetera, c'est assez frais quoi. Mais voilà par exemple on a adhéré à la fédération Habicoop* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Aujourd'hui Fédération Française des Coopératives d'Habitants, Habicoop voit le jour en 2005 pour développer et faire connaître cette forme particulière

d'habitats participatifs : Ecoravie en est également membre. La forme juridique de la Coopérative SAS, le système de propriété collective avec une personne égal une voix et la différenciation forte entre propriété (soumise à coopération) et usage (soumis à apport de parts sur le temps long, permettant l'accès à tous, équivalent à une forme de loyer prenant en compte les charges) participent à cette dimension de bien commun dont chacun dispose ponctuellement mais où les modifications du bâtiment sont du ressort des coopérateurs dans leur ensemble. Les mariages de la propriété collective et de l'auto-réhabilitation ainsi que celui de l'habitat participatif et des activités constituent le cœur du projet du Collectif : là où la dimension de bien commun diffère d'autres projets : « *en termes de surface à réhabiliter en auto-réhabilitation, ça c'est une des vraies particularités du projet, il y a aucun autre projet où un groupe en auto-réhabilitation, [va] se lancer sur un tel chantier, en ayant acquis le bâtiment sous forme de coopérative, associatif ou coopératif. Là, une des particularités aussi par rapport aux autres projets [...] c'est qu'il y a de l'habitat et de l'activité vraiment à parts égales en termes de surface* » (entretien J. Cuer, 2020).

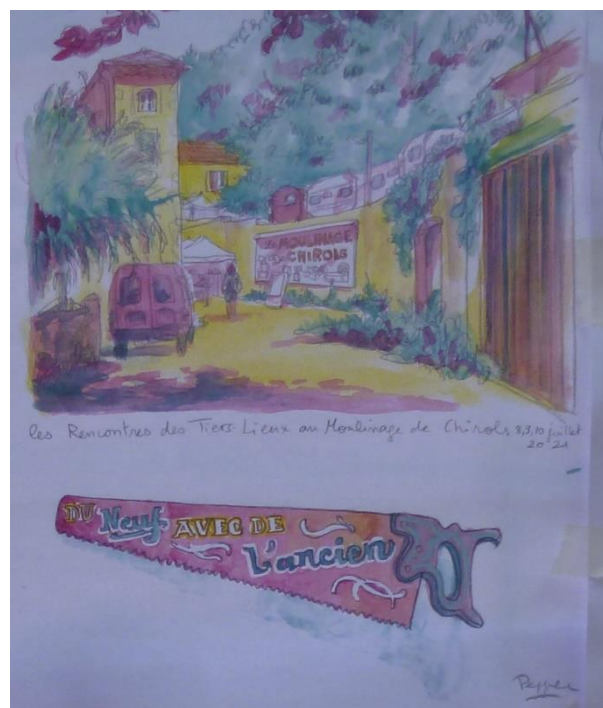


Illustration 29 : l'entrée du moulinage

(source : facilitation graphique d'un atelier des rencontres des tiers-lieux à but non lucratif, 2021)

Mais le bien commun se construit aussi au-delà de la coopérative. Le partage de valeurs avec l'association l'Ouvrière est une première ouverture. Les statuts communs stipulent notamment un « *engagement des adhérents-habitants à s'impliquer non seulement dans un projet d'habitat, mais dans un projet global d'intérêt commun visant à faire converger les différentes activités du lieu, les besoins du territoire et les souhaits de vie de chacun* ». L'association est aussi coopératrice en tant que porteuse d'activité et c'est elle qui anime le

projet « ouvert à tous et à destination des habitants du territoire » (Collectif, 2020). Des visites hebdomadaires sont organisées pour que chacun puisse découvrir le chantier. D'ailleurs, en dehors des week-ends du Collectif, les portes sont rarement fermées. Des spectacles sont organisés au Moulinage, comme dans le cadre du Festival Strass et Truelles, et d'autres types de rencontres s'y déroulent également, comme celle des Tiers-Lieux à but non lucratif. « Ces évènements sont autant d'invitations à ce que les Chirolaines et Chirolains retrouvent le chemin de l'usine » (ibid.). Sur des groupes plus restreints, les chantiers collectifs ou les résidences de création jouent aussi ce rôle. Ils montrent que le commun ne se construit pas seulement dans l'aboutissement du projet mais bien tout le long du processus. Le projet Mémoires du travail est lui aussi porté par l'association. Les podcasts du Moulinage en chantier, produits par Juliet, ont également cette vocation de rendre accessible à tous le projet. Ils mixent les nouvelles du chantier, des interviews de membres du collectif, d'habitants et d'acteurs de Chirols, d'hier et aujourd'hui, soit « la construction de notre aventure collective et humaine » (Le Moulinage en chantier, 2019).

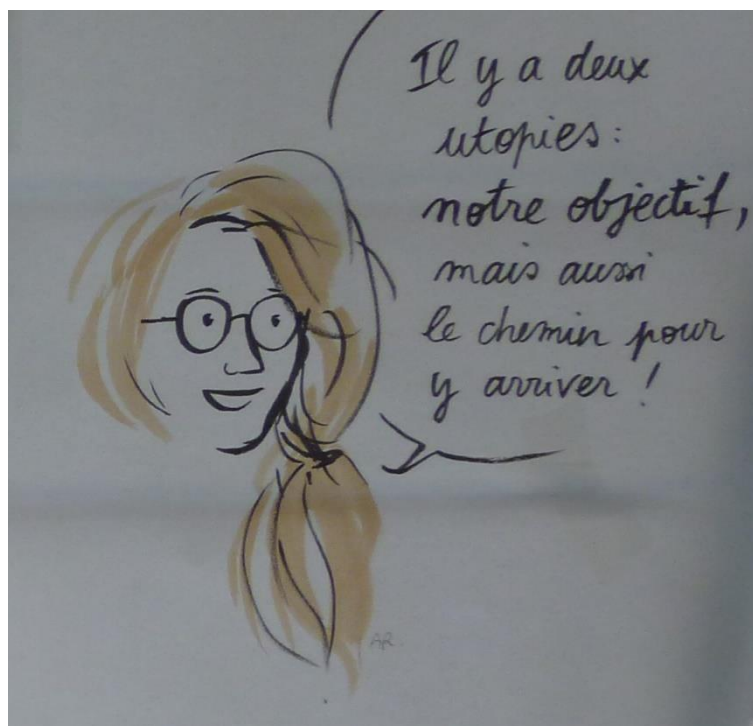


Illustration 30 : les deux utopies selon Gaëlle Berge

(source : facilitation graphique d'un atelier des rencontres des tiers-lieux à but non lucratif, 2021)

Le contexte local est un des moteurs de l'ancrage du projet : « le collectif s'est constitué autour [...] de la commune de Chirols, de son environnement politique [...] il y a une succession quand même de directions politiques qui sont motrices. [...] Et il y a tout l'environnement associatif et puis de production un peu... dans une économie un peu alternative de Chirols » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « il y a le contexte local-local de Chirols où il y a une très forte dynamique, depuis plusieurs années avec le Fournil, avec le

marché, avec la fête de la bière avec donc le brasseur, et puis avec, c'est un centre d'activités autour » (entretien B. Mevel, 2018). Le Fournil des Co'Pains naît en 2008 autour d'une production de qualité, labellisée bio, mais s'installe à Chirols en 2011, en se structurant en SCOP. Cette implantation leur permet notamment de développer un café culturel qui s'anime chaque semaine pour des soirées pizzas le mercredi et « *les rendez-vous d'après le marché* » le vendredi. Dans le marché, un espace de gratuité est mis en place. La brasserie de l'Ale'Ouët, également en SCOP et en production bio, naît en 2009 sur la montagne ardéchoise mais déménage également au quartier de Pont-de-Veyrières, à Chirols. L'environnement où s'implante le projet du moulinage est qualifié par ses dimensions humaines : « *qu'est ce qui fait la spécificité? ça ressemble bien à beaucoup de communes cévenoles [...] En fait, pour moi l'important, c'est la communauté humaine. Comment on s'entend avec les gens, comment on fait les projets communs* » (entretien Y. Paganelli, 2019).

Alors le bien commun du Collectif se construit en lien avec les projets existants : « *le Fournil des Co'Pains, c'est vraiment les copains directs parce que l'une des personnes du collectif Christelle, elle est au Fournil, elle y travaille. Ils sont complètement en résonance, en sensibilité avec un projet comme celui-là [...] quand on serait beaucoup plus sur l'opérationnel, [...] il fallait tout faire pour qu'on se serve les uns les autres pour se développer ensemble et qu'on se fasse pas concurrence [...] c'est vraiment en bonne intelligence et... Ils nous prêtent leur lieu pour faire des réunions. On a fait un cabaret de présentation au Fournil* » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « *ça a commencé à s'emboîter, avant même qu'il ne se passe des choses ici. Dans ses murs. [...] on essayait de se réunir à la salle des assos à Chirols, parce que ça faisait plus de sens de se réunir à Chirols. [...] On s'est réuni un peu au Fournil des Co'Pains au moins pour les petits groupes de travail, on a organisé un cabaret de soutien au projet. Pour commencer à en parler aux habitants, au Fournil. Avant d'avoir le bâtiment, on a organisé notre AG de l'asso à la salle polyvalente au village, on avait énormément de monde du village* » (entretien J. Cuer, 2020). Plus largement, le quartier de Pont-de-Veyrières est qualifié d'« *écosystème* » : « *on a la chance aussi de pas être les premiers à faire revivre ce quartier de Chirols, qu'il y a eu le Fournil avant nous, les brasseurs aussi à leur manière, le comité d'animation qui a commencé à faire des choses sur les faysses avec Elips, l'écomusée [...] Je pense qu'il y a une manière complètement naturelle de s'inscrire dans cet écosystème-là et spontané* » (ibid.). Le fonctionnement « *organique* » du Collectif se retrouve ici : rien n'est formalisé avec l'un ou l'autre des acteurs, mais les membres du Collectif participent au marché, aux temps festifs du Fournil,... et inversement. Par exemple, les visites du moulinage tous les vendredis à 17h30 se calent sur les temps de marché et le public est invité à s'arrêter au Fournil au retour.

D'autres lieux sont régulièrement cités comme partenaires : le Nautilus à Lalevade-d'Ardèche (un moulinage devenu lieu culturel), le Vesseaux-Mère à Vesseaux (un tiers-lieu d'habitat et de travail, qui a la volonté de s'ouvrir au public pour des évènements dans un ancien monastère/couvent/maison de retraite), la Messicole à Montpezat-sous-Beauzon (lieu culturel et de permaculture dans une ancienne ferme),... Une relation toute particulière s'est créée avec la Maison de Vallée de Burzet, un espace de vie social créé en 2015 (Collectif, 2021). D'abord proposant des évènements uniquement sur Burzet et ses environs, la Maison de Vallée a progressivement pris les fonctions d'un « *espace-test d'activité* » pour le montage et le portage de projets locaux. Lors de l'installation du Collectif du Moulinage de Chirols, la possibilité d'expérimentation est démultipliée, d'autant plus que Gaëlle Berge, salariée de la Maison de Vallée et du Collectif peut créer des liens entre ces activités. Le projet d'un espace de coworking est alors co-porté et deviendra *Les Petits Bureaux*.

L'utopie du Collectif se construit sur les bases de la propriété collective et de l'habitat partagé. Elle est intrinsèquement liée au contexte local qui l'a vue se développer, en lien avec d'autres acteurs qui partagent les mêmes valeurs et dont les membres font souvent partie de plusieurs structures. Elle cherche donc l'ouverture la plus importante possible, dans l'information et la participation au projet et dans l'accueil d'évènements et d'animations au sein du lieu.

3.2. ... au projet de territoire ?

Si le commun est l'objectif énoncé aujourd'hui par le Collectif, la relation entretenue avec les collectivités est un point qui mérite d'être questionné. Malgré les liens étroits tissés avec le local, le récit du Collectif semble être plus difficilement entendu par d'autres acteurs du territoire.

Le début du projet est marqué par l'effervescence de liens avec beaucoup de structures, associatives et institutionnelles, du territoire. « *Il y a Pôle énergie avec qui on bosse sur les questions énergie et soutien [...] on a rencontré le SDEA récemment. On a rencontré le service culture du Département. On a rencontré la Région, en tout cas les techniciens de la Région, ceux qui sont à Privas. [...] il y a Amesud, qu'on a rencontré à un moment donné sur la question du tiers-lieu, du développement d'activité, de l'accompagnement d'activité* » (entretien B. Mevel, 2018). La volonté de départ est de trouver une place aux collectivités dans le projet : « [relatant un discours tenu à la Communauté de communes] *c'est un truc un peu hybride entre public et privé, en tout cas à vocation clairement sociale et publique. Portage en partie privée mais nous on aimerait vraiment que vous [la communauté de communes] soyez un peu dedans aussi, mais qu'on se fasse pas bouffer, mais un peu dedans aussi. Enfin bref, inventez quelque chose* », « *je désespère pas non plus que le Parc par exemple à un*

moment donné trouve une place. Pas du tout en tant que financeur, au sens structure qui met de l'argent, collectivité qui met de l'argent, mais plus collectivité qui par son projet peut être intéressée pour participer à la gouvernance d'un projet de ce type, un peu innovant [...] Et le département, je désespère pas non plus, mais tout ça bon, voilà. On est plutôt quand même aujourd'hui dans une forte dimension portage privé, qu'un co-portage » (ibid.).



Illustration 31 : la question de l'intérêt général par Copin des Bois

(source : Copin des bois)

Des difficultés de compréhension se font jour rapidement. Il faut dire que le mode de fonctionnement des collectivités est en décalage avec celui du Collectif : « on a fait une grosse réunion où y avait le Département, la direction de la Culture, il y avait des gens de la Région [...] le président de l'écomusée, il y avait des gens du Parc, enfin on avait un peu un gratin là, qui était là réuni pour nous écouter dire notre projet quoi. Et des gens de la com-com bien sûr. Et c'était ben voilà ça c'était un peu une première rencontre, un rituel assez intéressant. Surtout que moi j'y suis peu habituée. D'être face à des gens qui... il y a un côté un peu protocolaire, il y a beaucoup de conventions sociales et tout ça moi je suis dans le milieu artistique au bout de trois minutes tout le monde se tutoie... Donc c'était rigolo » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Parallèlement, la dimension citoyenne et collective du projet du Collectif a du mal à être saisie. « Depuis le début c'est un peu à ça que ça nous est retourné de dire "ouais, en gros vous construisez votre maison" » (entretien B. Mevel, 2018) ; « Et, il va falloir qu'on fasse le même travail auprès de la communauté de communes. Qui est plus frileuse parce que... et on essaie de leur faire entendre... ça, c'est assez intéressant, ils nous disent "oui, déjà on vous soutient alors que c'est un projet privé que vous faites" et nous, on leur dit "c'est pas un projet privé, c'est un projet citoyen". Donc, effectivement, il y a pas de collectivités publiques avec nous, mais on va mettre plus de 50% du lieu en ouverture au

public ou à des entreprises, des artisans, à des associations. Et on a aucun intérêt financier, privé, voilà comme un promoteur pourrait avoir quoi. Et ça dans leur logiciel, c'est pas clair quoi. Quelque part on est quand même en train de se faire des ronds ou je sais pas quoi. Ils captent pas que vraiment c'est une démarche oui citoyenne parce qu'on va bosser bénévolement comme des tarés, on est non lucratif total » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018).

La mairie de Chirols joue un rôle important, outre le préambule du projet lui-même. « *Sur un plan par exemple institutionnel ou collectivité locale, aujourd'hui bon, on a un soutien plein de la commune mais qui est un soutien on va dire moral » (entretien B. Mevel, 2018).* La commune de Chirols n'a effectivement pas beaucoup de moyens pour aider directement et financièrement le projet du Collectif. En revanche, elle se veut facilitatrice : « *[Le rôle de la commune est de] faciliter oui. [...] il va falloir qu'on amène l'eau. [...] Et puis qu'on fasse des aménagements. Le plus gros souci étant le souci du parking. Ca.. Mais je crois que là, on va y réfléchir avec la communauté de communes. Parce qu'en fait on est en plein PLUI » (entretien, S. Ginevra, 2019).* Auparavant, elle a déjà fait l'intermédiaire avec la Communauté de communes pour la première version du projet qui faisait intervenir EPORA : « *du coup j'ai réussi à convaincre la communauté de communes d'appeler EPORA. Parce que tout seul, je me sentais un petit peu léger quand même, pour la commune, c'était un peu gros. La communauté de communes nous a rejoint » (ibid.).* Le Parc prend aussi une place importante à travers le programme européen LEADER Ardèche³. Un appel à projet « *Urbanisme rural exemplaire » propose en 2017 de soutenir le Collectif par le financement de la charpente et des menuiseries en bois local. Cette subvention est un moment clé du projet sous deux aspects, sa structuration d'une part et son résultat pour les habitants d'autre part : « assez vite on a été au courant qu'y avait cette histoire de LEADER qui quand même nous a aussi obligé à structurer, à faire reconnaître l'envergure du projet » (entretien J. Zollkau-Roussille, 2018), « c'est vraiment quand on a posé les fenêtres que là on s'est dit "ok là on est à un moment où on est au chaud". Tout à coup ça faisait vraie maison » (entretien J. Cuer, 2020).* Le comité de programmation LEADER a d'ailleurs visité le lieu lors d'un comité de programmation en novembre 2019. Les autres collectivités n'ont pas encore trouvé leur place dans le projet même si certaines marquent leur enthousiasme (« *Il y a un des élus du département [...] qui était venu, hyper enthousiaste et il nous a donné quand même une belle énergie, [...] on l'a plus trop revu mais il nous a dit "mais c'est super, vous allez foncer, ça va être génial" »*, entretien J. Zollkau-Roussille, 2018). Ces relations complexes sont une problématique récurrente lors de l'implantation des tiers-lieux, d'après les témoignages que nous avons pu entendre lors des rencontres tiers-lieux à but non lucratif. De la collectivité circonspecte vis-à-vis du projet à celle qui tente de le vampiriser, en passant par les collectivités

ouvertures. C'est particulièrement le cas dans l'atelier-projet *Faysses*, à proximité directe du moulinage, puisqu'Alexandre Malfait, un des membres du Collectif, a pris une année sabbatique de son travail de paysagiste pour pouvoir se consacrer au chantier du moulinage et à l'atelier-projet. Certaines activités déjà en place, comme l'atelier bois associatif Grand-Mère Scie, ouvrent le moulinage sur le local. L'atelier propose des formations au travail du bois et la mise à disposition d'un atelier pour tous. Il cherche à utiliser du bois local et a été soutenu dans sa mise en place par le budget participatif de la jeunesse en Ardèche (mis en place par le Département dans le cadre du PIA AJIR. Très peu de témoignages marquent finalement un rejet du Collectif par le local. « *Les gens sont contents de savoir que ça va revivre* » (entretien S. Ginevra, 2019). Juliet évoque pendant les rencontres Tiers-Lieux les premiers échanges avec les chasseurs, qui ont un local à Pont de Veyrières et qui faisaient attendre leurs chiens, par habitude, juste sous les caravanes des membres du Collectif à l'aube. Le problème a été exposé, les chasseurs invités à échanger autour d'un verre au moulinage, les chiens déplacés et ce qui aurait pu être la source d'un conflit semble se résoudre finalement dans la possibilité d'un échange : « *nous sommes ravis de pouvoir plaisanter autour des préjugés que les nôtres ont à leur encontre, autant que sur ceux que les "locaux" peuvent avoir sur les "bourrus"*³⁵ *auxquels nous sommes associés* » (Collectif, 2021). Un autre exemple emblématique est la prise de contact du Collectif avec l'ancien propriétaire des lieux, Etienne Plantevin, qui est venu plusieurs fois au moulinage depuis l'achat, a amené des archives sur l'histoire du site, a témoigné du fonctionnement du lieu pour aider le Collectif à mieux le comprendre pour mieux s'en saisir. S'il y a eu peu de frottements, c'est sans doute aussi que Chirols, la vallée de la Fontaulière, les Cévennes, l'Ardèche (selon l'interlocuteur) ont développé une culture proche de celle du Collectif : écologie, alternatives, identités de luttes et solidarité. Nous revenons à la culture occitane et néo-rurale mise en avant par Yves Paganelli dans le chapitre 6.

Le projet de développement territorial du Collectif du moulinage de Chirols était particulièrement ambitieux, notamment dans sa recherche d'un co-portage public-privé qui puisse se marier à une gouvernance partagée. Les relations aux collectivités sont finalement complexes, dans un spectre large allant de l'appropriation pleine et entière du projet, à une certaine retenue. La relation au local est plus vivante, en lien avec la mairie mais aussi avec les habitants.

Le projet du Collectif a une vocation de bien commun affirmé, dans son aboutissement mais aussi dans sa démarche : l'humain est au centre, dans l'histoire passée comme dans le présent. Il s'ouvre très largement au niveau local mais aussi dans ses réseaux : le partage de

³⁵ Terme ardéchois pour désigner les hippies installés dans les années 1970.

valeurs communes est capital dans ces relations. Le rôle des collectivités publiques les placent globalement plus en retrait de cette dynamique, pourtant axée sur l'intérêt général.

Conclusion de chapitre

Avec le Collectif du moulinage de Chirols, de nouveaux questionnements sur la patrimonialisation transformative s'offrent à l'analyse. L'innovation sociale s'ancre dans un projet de tiers-lieu, mêlant habitat partagé, activités économiques, culturelles et artistiques, dans une démarche de non-lucrativité. L'objectif central est de faire « *revivre* » le lieu, pour ce qu'il a représenté dans la vallée autrefois et pour ce qu'il pourra y représenter demain. La patrimonialisation s'intéresse alors moins à la conservation et la restauration du bâtiment qu'à son usage quotidien, qui intègre la compréhension de sa vie passée. L'usage est aussi une limite aux pouvoirs de la propriété : le Collectif est le gardien du site mais il ne saurait se l'approprier exclusivement. En parallèle de cette patrimonialisation productive, une patrimonialisation créative est aussi en marche. Elle croise aussi l'innovation sociale dans ses méthodes (bricolage, auto-formation, apprentissage par le faire, intégration de toutes les volontés, hybridations, délibération permanente). Elle propose des croisements avec l'art, dans la mobilisation des héritages immatériels. L'expérience du Collectif réinterroge aussi les relations entre acteurs. Son intégration dans la vie locale, notamment par son lien avec la mairie, ouvre un dialogue renouvelé avec les habitants et intègre la dimension territoriale au cœur du projet. Son attachement aux valeurs écologiques et humaines la positionne dans une dynamique héritière des traditions néo-rurales mais aussi plus ancrée dans les liens aux institutions. Le projet reste cependant peu saisi par certains échelons institutionnels, comme l'intercommunalité ou les acteurs classiques de la patrimonialisation. Elle interroge et ainsi participe à la transformation de ces relations.

Dans son rapport au lieu, à la création et aux autres acteurs, le projet chirolain transforme un rapport au monde. Il milite pour une synthèse des représentations des membres du Collectif et de ses partenaires dans un commun territorial. L'impossibilité de l'appropriation exclusive du lieu par l'un ou l'autre de ses membres laisse la place à une appropriation collective, non pas dans un sens holistique mais au contraire dans la pluralité de ses conceptions. L'histoire industrielle est relue à l'aune de multiples pratiques (écomusée, arts, mémoire). Cela est valable pour les membres du Collectif, coopérative et association, mais aussi pour les acteurs qui gravitent autour du projet : entreprises, associations, commune, Parc, Département. Le commun est alors la synthèse de leurs regards. La ruralité se lit dans ce mode d'habiter comme un rapport en permanente évolution, à la fois synthèse des rapports au local et des valeurs construites en réaction aux modes de vie dominants dans la société.

Chapitre 9 : La Nouvelle Manufacture, à la croisée du patrimoine et de la culture

Introduction de chapitre

La Nouvelle Manufacture (LNM) est un café culturel et espace d'art installé dans l'usine à bijoux du Garail, datée de 1917 et arrêtée en 1991. Le projet a attiré notre attention car il se place à la rencontre du patrimoine et de l'art, interrogeant particulièrement la sphère culturelle.

Initialement projet d'ateliers d'artistes en 2014, LNM s'ouvre finalement au public à travers un espace d'exposition d'art plastique et un café culturel qui accueille de nombreuses animations. Elle propose aussi des ateliers en extérieur, notamment avec les scolaires. Si l'installation d'artistes dans une friche industrielle a quelque chose de l'image d'Epinal, celle-ci se déroule en milieu rural, avec une entrée art contemporain et une ambition d'une ouverture à tous. Nous retrouvons pleinement ici la définition de l'innovation sociale comme réponse « *à des besoins sociaux non ou mal satisfaits* » (Richez-Battesti *et alii*, 2012). La relation au lieu et à son histoire est particulièrement riche, en tension entre le rejet d'une industrialisation synonyme de capitalisme et la volonté forte de ne pas dénaturer le lieu et de respecter les populations ouvrières qui l'ont parcouru. Une patrimonialisation bien spécifique qui dialogue fortement avec les valeurs de création, d'ouverture mais aussi de changement portées par LNM. Ces frottements questionnent directement la manière d'habiter : ils viennent irriter le modèle social établi et proposer de nouvelles formes de rapport au travail et au territoire. Comment cela s'insère finalement dans le projet Vallée du Bijou décrit dans le chapitre 6 ? Le projet culturel de LNM dialogue-t-il avec le projet territorial ? Nous faisons l'hypothèse que LNM participe à la transformation des représentations du territoire, en se positionnant non seulement dans un projet artistique et culturel mais aussi social et traitant du vivre ensemble.

| Enquêtés | Qualité | Entretien |
|---------------------------------------|--|---|
| Antoine Abel et Juliette Rault | Fondateurs de l'association | 12 février 2020, à 14h, au café culturel de LNM, 1h 11min |
| Jean-Claude Ribeyre | Membre de l'association | 4 juillet 2020, à 15h, salle d'exposition de LNM, 50 min |
| Antoine Velsch | Membre de l'association et artisan bijoutier-joaillier | 24 février 2021, à 14h, à l'Atelier du Bijou, 28 min |
| Yves Le Bon | Maire de Saint-Martin-de-Valamas | 26 mars 2021, à 10h, à la mairie, 53 min |

Tableau 24 : entretiens pour le site de La Nouvelle Manufacture

(Vigné, 2021)

Pour explorer ces éléments, nous proposons de nous appuyer sur les entretiens semi-directifs effectués, ainsi que sur la participation observante et l'ensemble de la documentation presse et associative.

Comme pour les chapitres précédents, nous proposons de développer dans un premier temps les liens entre innovation sociale et patrimonialisation, puis de revenir sur des aspects plus particuliers, celui de l'habiter d'abord, puis celui du projet culturel.

1. Une patrimonialisation transformative

Pour comprendre les patrimonialisations en cours, il faut saisir rapidement l'histoire du site du Garail. Les lignes qui suivent doivent beaucoup aux écrits de Roger Dugua (2018).

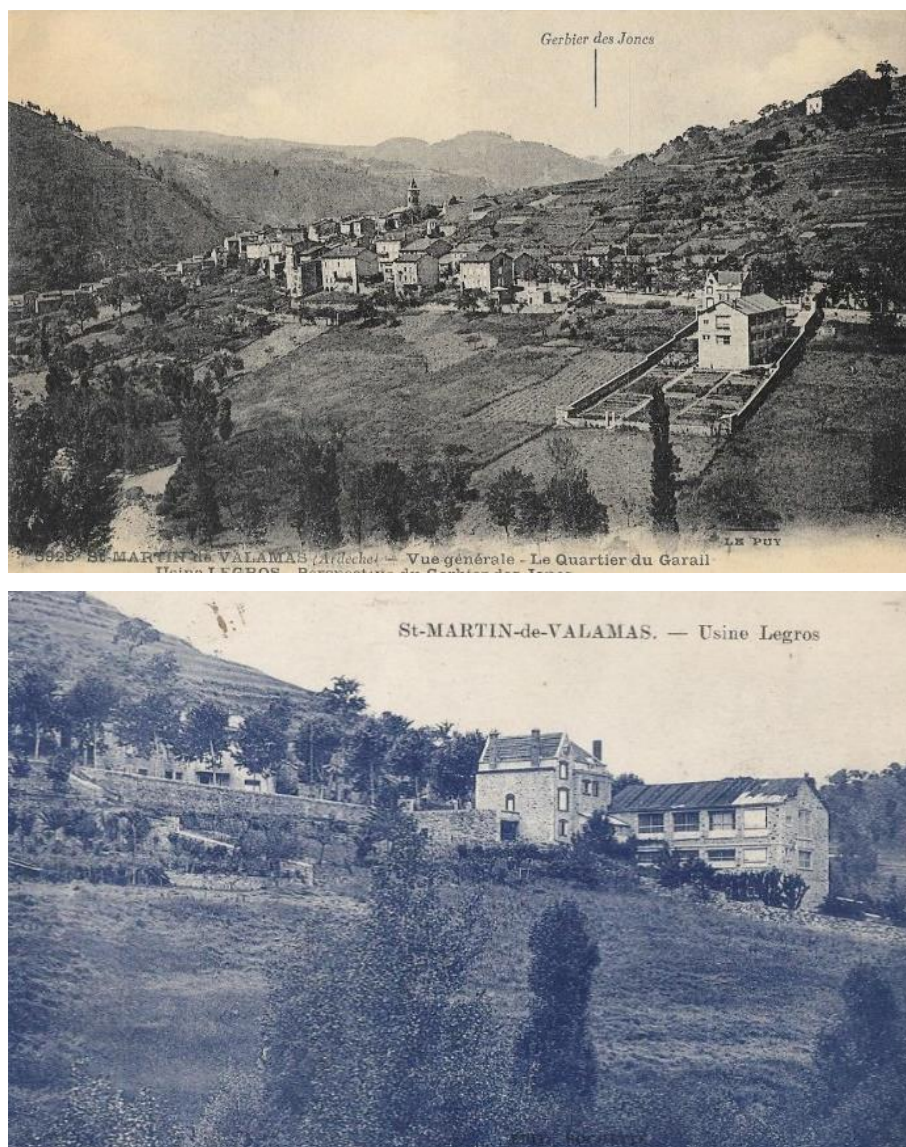


Illustration 33 : le site du Garail en cartes postales anciennes

(source : Delcampe)

L'usine de bijoux du Garail ne correspond pas à l'implantation historique du bijou dans les Boutières : ce rôle revient à l'usine Murat, implantée en 1868 à l'entrée sud du village de Saint-Martin-de-Valamas. Depuis ce site, c'est toute la haute-vallée de l'Eyrieux qui se spécialise dans le bijou dit fantaisie, soit un bijou non précieux (travail en plaqué or ou plaqué argent). La Maison Legros, qui construira l'usine du Garail en 1912 est d'ailleurs liée à ce premier site : Achille Legros père est directeur de l'usine Murat entre 1880 et 1896, puis travaille chez Murat à Paris ; plusieurs de ses treize enfants travaillent également chez Murat, à Saint-Martin et/ou à Paris ; l'un d'eux, Achille Legros fils, reprend la direction de l'usine Murat de Saint-Martin en 1902. Un autre fils d'Achille, Marius, souhaite créer sa propre entreprise, ce qu'il réalise avec trois de ses frères et une de ses sœurs : Achille (qui quitte ainsi sa place de directeur chez Murat), Alcide, Georges et Hélène. En 1905, il crée la Maison Legros à Paris et une première usine de bijoux à Saint-Martin-de-Valamas, dans le centre du village, un bâtiment aujourd'hui détruit. Une mésentente familiale entraîne le départ de Georges Legros pour Le Cheylard, où il fondera GL Bijoux. Marius décède en 1915 : ce sont ses frères Achille et Alcide qui décident la construction d'une usine et d'une maison d'habitation au Garail. Elles voient le jour en 1917. Il n'y a pas de logements pour les ouvriers sur place, les jardins sont là pour une production familiale.



Illustration 34 : vue aérienne du site de Valamas, en activité aujourd'hui

(source : Géoportail)

En 1930, l'entreprise prend le nom d'Altesse, tout en gardant la marque ML en souvenir de son fondateur. Une extension récente (postérieure à 1968) est ajoutée au site : une aile perpendiculaire à la première usine. En 1975, dans le cadre d'un contrat de pays, la commune rachète l'ancien moulinage et tissage Laurent afin de les mettre à disposition des industriels intéressés par une extension de leur activité. En 1977, Altesse installe alors ses services administratifs et d'expédition dans l'ancien moulinage, dit SMV. Dans les années 1980, la

société se tourne vers des sous-traitants asiatiques puis installe une fonderie en Thaïlande. En 1992, on compte 239 employés sur les deux sites de Saint-Martin-de-Valamas. En 1991, une nouvelle usine sort de terre au Valamas (en amont du village sur l'Eysse).

Le site du Garail est fermé à cette époque. En 1994, il accueille une filiale d'Altesse, Oslo 2 J, qui emploie 12 personnes, alors qu'Altesse compte 300 employés à Saint-Martin (SMV et Valamas) et 364 personnes par ailleurs (siège parisienne et fonderie thaïlandaise). Mais des conflits internes à l'entreprise obligent le groupe à vendre en 1998 : c'est Bijoux GL au Cheylard (fondé par Georges Legros, le frère de Marius qui avait quitté l'entreprise familiale) qui rachète. Seul le site de Valamas poursuit la production : le bijou est encore une histoire vivante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local. La filiale Oslo 2 J ferme cependant en 1999.

1.1. Des processus ...

Le projet de LNM s'installe dans le site du Garail en 2014 mais elle n'occupe qu'une partie des bâtiments : ce qui commence comme un projet d'atelier privé s'étoffe jusqu'à devenir un acteur culturel valorisant l'art « *sous toutes ses formes* ».



Illustration 35 : le site du Garail dans ses usages actuels

(source : Géoportail, Illustrator)

La première démarche qui permettra la mise en place du projet de LNM est le rachat du site du Garail, hormis la maison d'habitation, vendue à des particuliers : « *c'est un bâtiment qui avait été acquis à l'époque où c'était une ancienne bijouterie. Il y avait, il y a toujours, les trois bâtiments : il y avait la maison d'habitation des propriétaires, ce bâtiment-là qui avait été agrandi par un autre après. Puis [...] c'était Altesse qui a déménagé en construisant [...] une usine neuve à Valamas. Donc des locaux étaient devenus vacants et la commune avait racheté ça, sauf la maison d'habitation* » (entretien Y. Le Bon, 2021). Rapidement, les locaux les plus récents sont loués par Gilbert Giraud, bijoutier, dès 2001 puis rachetés en 2009 : il y

installe Font Art Création (bijoux en petites séries). « *Dans un premier temps, la plus grosse partie, c'est Font'Art création, Gilbert Giraud, qui s'était porté acquéreur. Il avait fait savoir aux collègues [de l'équipe municipale] lors du mandat précédent et puis un accord n'avait pas pu être trouvé sur les conditions, donc il était prêt à partir au Cheylard. En 2008, lorsque nous avons été élus, ça a été notre première visite, pour lui dire "monsieur Giraud on reprend les discussions". Et on s'est très vite entendus, donc c'est Gilbert Giraud qui a acheté la première partie du bâtiment* » (ibid.). Son fils, Paul-Jean Giraud occupe également les locaux depuis 2011 avec Oktane Concept (modélisation 3D pour le bijou). Les locaux de la maison d'habitation et du bâtiment de production récent ayant tous deux gardé leur vocation initiale et n'étant pas concernés par le projet de LNM, nous ne les avons pas pris en compte dans notre étude. « *Donc celle-là [la partie restante du site du Garail] était ... il n'en avait pas l'usage et elle était restée complètement inutilisée* » (ibid.) : les locaux de LNM connaissent ainsi 15 ans de friche. Un projet communal voit le jour mais il n'aboutit pas : « *il y en avait eu un [projet] juste avant mais qui s'était révélé infaisable, pas du tout dans le même domaine, c'était pour en faire une chambre funéraire. [...] ça s'est avéré impossible pour diverses raisons, dont des raisons d'acceptabilité. Donc ce projet était tombé à l'eau, c'était la seule chose qu'on ait eue là-dessus* » (ibid.).

La rencontre entre la mairie et Antoine Abel et Juliette Rault pose les premières bases du projet. Antoine Abel connaît bien le territoire, pour des raisons familiales, mais sans attache initiale : « *[Antoine :] A la base moi je suis venu m'installer ici [...] plus ou moins sur un projet familial, voilà, mon histoire de famille un peu éclatée, qui ont voulu se rassembler un peu et ont cherché un endroit pour s'installer [...] mon frère il est plutôt [...] frileux et il voulait pas que ça soit trop dans le nord et moi je voulais pas quitter le Massif Central donc on a trouvé un bon compromis ici. Ça reste la montagne mais dans le Sud. Du coup, on est venu visiter, on a trouvé une vieille maison en ruine à vendre dans les hauteurs, et ça fera dix ans le mois prochain* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). En 2011, Antoine est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole, il pratique la sculpture et il s'installe dans la maison familiale. Juliette Rault le rejoint pour poursuivre leur projet de vie commun en Ardèche. Elle s'est formée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble mais après avoir travaillé en agence d'architecture, elle s'intéresse à la création visuelle. Le couple cherche un lieu pour faire leurs ateliers : « *[Antoine :] Je suis venu m'installer près de cette maison dans laquelle j'avais prévu à la base de faire mon atelier mais c'est très long et je commence à avoir des projets, donc du coup, quand Juliette est venue me rejoindre, on a cherché un atelier. La mairie nous a proposé, il y avait ça [le bâtiment du Garail] qui les encombrait, ils savaient pas trop quoi en faire, donc ils nous ont proposé de nous vendre cet endroit* » (ibid.). Comme pour le Moulinon, l'achat se déroule avant tout sous la forme d'une opportunité foncière. « *Ça s'est passé au cours de mon mandat de 2008 à 2014. J'avais reçu la visite d'Antoine Abel et*

de Juliette Rault, que je ne connaissais pas, qui cherchaient un local pour exercer leur art [...] un endroit, un local, pas forcément communal. Je vous avoue qu'à l'époque, les locaux qui correspondaient à la demande dans le privé, je n'en voyais pas trop. Mais on avait par contre ce local, qui était un ancien site industriel effectivement, qui était vacant. [...] Donc lorsqu'ils sont, lorsque Juliette et Antoine sont passés, je leur ai dit "écoutez on a ça en magasin, je vais vous emmener voir ça" et ça leur a plu » (ibid.).



Illustration 36 : Juliette Rault et Antoine Abel

(source : le Dauphiné)

Mais l'opportunité foncière dévoile rapidement des qualités architecturales qui marquent les deux acheteurs. « [Juliette :] *On a eu un coup de foudre pour ce bâtiment.* [Antoine :] *On s'est dit qu'il fallait pas que ça se voit trop qu'on soit content pour l'avoir pas trop cher* », « [Antoine :] *Le bâtiment il est très beau, enfin moi il me plaît, j'ai toujours adoré les friches et la vieille pierre et là il se trouve que c'est une friche en vieille pierre donc...* », « [Juliette :] *il était en bon état, structurellement. Les murs, le toit* » (ibid.). Au-delà, le lieu appelle la structuration d'un projet plus ambitieux que des ateliers privés. « [Antoine :] *on est arrivé ici on s'est dit "oh putain, c'est une opportunité en or pour démarrer un projet"* » (ibid.). Les interpellations des artistes et des habitants viennent enrichir le projet : « [Antoine] *on a acheté cet endroit pour faire nos ateliers à la base et on s'est retrouvé [...] d'une part face à des populations qui étaient intéressées par la culture et l'art et qui nous ont demandé ce qu'on allait faire, si on allait ouvrir le lieu au public, si on allait faire des expositions, tout ça. D'autre part, il faut voir la difficulté qu'avaient nos contemporains à trouver des espaces de travail, d'exposition* » (ibid.). L'histoire de l'usine vient également alimenter les réflexions : « [Antoine :] *Nous on s'est renseigné assez rapidement parce qu'en fait ça nous intéresse aussi et puis on aime bien l'histoire en général et puis juste, enfin moi ça me paraît naturel de*

s'intéresser à... enfin c'est pas anodin quoi. C'est pas une maison avec un petit jardin où tu veux savoir qui habitait là avant, c'est quand même une usine, il y a une âme de ouf dans ce bâtiment » (ibid.). Ainsi, l'achat lui-même prend une dimension collective : « [Antoine :] On a tout fait avec du bénévolat, même l'achat on a essayé de contacter tous les gens qu'on connaissait pour qu'ils nous prêtent tout leur argent pour acheter le truc » (ibid.).



Illustration 37 : la salle d'exposition et son esthétique industrielle

(source : PNR)

Le projet se compose rapidement. L'association La Nouvelle Manufacture voit le jour dès 2014 : « [Juliette :] on a acheté en mars, on a monté l'association en juin » (ibid.). Elle a deux buts, celui de cadrer le projet d'abord (« [Antoine :] on s'est installé à deux, [...] je suis d'un naturel un peu bordélique et du coup, j'ai réussi à envahir la quasi-totalité du bâtiment en un mois, et on s'est dit qu'il fallait qu'il y ait quelque chose qui cadre tout ça, sinon ça allait vite devenir invivable. Et voilà. Donc c'est venu très très vite et très naturellement de faire une association », ibid.), et celui de permettre une ouverture (« [Antoine :] l'idée c'était quand même de se réunir, donc l'association, ça fonctionne comme ça ici, c'était à dire que tous les gens qui viennent deviennent adhérents de l'association, donc c'est quelque chose de très ouvert », ibid.). Pour les deux fondateurs, l'association est clairement le support du projet, sans laquelle la dimension collective n'aurait pas pu se construire « [Antoine :] si on n'avait pas fait l'association, ça n'aurait pas du tout ressemblé à ça. Cet étage là ça aurait été à moitié un logement, à moitié une salle d'exposition mais plus pour un genre de show off, un truc où on pourrait poser notre travail » (ibid.). Les statuts de l'association indiquent trois objectifs :

- « Promouvoir les différentes formes d'art (art contemporain et autres).

- Favoriser le lien social et les échanges interculturels, intergénérationnels et territoriaux.
- Développer le tissu associatif local, les partenariats avec les acteurs locaux, publics et entrepreneuriaux ».

Tout s'enchaîne très rapidement, toujours dans cette dimension collective. « [Antoine :] Ces mêmes personnes, qui nous ont prêté tout leur argent, sont venus bosser après bénévolement sur le lieu. Et il y a eu une grosse mobilisation [...] Nos copains artistes aussi, c'est aussi pour eux, enfin, plus largement pour les jeunes artistes aussi, qu'on faisait donc ça a eu une forte mobilisation. Et il y a eu 6 mois de travail intense sur le truc. Et voilà, on a essayé de faire en sorte qu'il y ait de l'électricité, de l'eau, un peu tout bricolé, internet, et des murs blancs pour accrocher des choses » (ibid.). Le projet débute par l'aménagement de l'espace dédié à la galerie d'art : « [Antoine :] en fait on a voulu très rapidement monter le projet associatif, donc du coup ce qu'on a fait c'est qu'on s'est occupé en premier lieu de l'espace d'exposition [...] On a sécurisé cet endroit et on l'a, on va dire, on l'a rendu "exposable" » (ibid.). Les ateliers eux-mêmes sont presque relégués au second plan (et aux étages inférieurs du bâtiment) : « [Juliette :] En même temps on a aménagé un peu les ateliers en bas, mais le strict minimum, le nettoyage. [Antoine :] On a installé plus ou moins sur l'existant quoi. En bas il y avait déjà des établis qui restaient et tout, donc on s'est plus ou moins installés tel quel » (ibid.). Le projet d'un espace d'art contemporain en milieu rural prend donc le pas sur les projets individuels des artistes : « [Juliette :] c'est un espace d'art, qui fait des résidences et des expositions d'artistes plasticiens. La base du projet c'est ça » (ibid.).

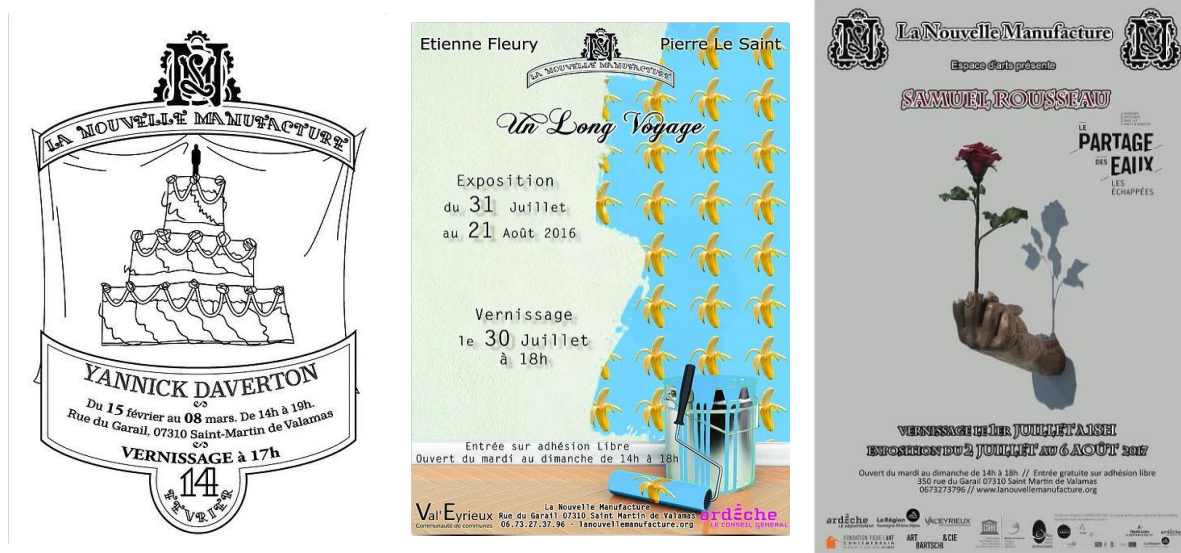


Illustration 38 : affiches d'exposition de 2014 à 2017

(Source : site internet LNM)

Le rapport à l'histoire se moule dans le projet. Le logo même de LNM en est un exemple : « [Antoine :] ça c'est le logo qu'on a fait de La Nouvelle Manufacture donc tu reconnais "La Nouvelle Manufacture" et en fait quand on est arrivés ici l'idée c'était vraiment pas de dénaturer le patrimoine ou d'effacer l'histoire ou quoi que ce soit, c'était vraiment de s'intégrer dedans et c'est pourquoi on a construit notre logo autour du fronton métallique qui est devant donc c'est "Marius Legros", donc c'est le fondateur de l'usine et on a conçu notre logo autour de ce fronton là » (ibid.). Il en va de même dans les travaux effectués « [Antoine :] Et dans l'idée, on a essayé, on essaie au maximum de pas dénaturer, de garder ce qui peut l'être, de garder un aspect industriel parce que c'est aussi ce qui nous plaisait là dedans. Et aussi c'est ce qui fait que le lieu il est atypique et que c'est pas un white cube tout naze comme on peut avoir dans les bâtiments préfabriqués qu'on fabrique pour être ces centres d'art justement » (ibid.). Les machines, les outils, les produits restants sont stockés en vue d'être réutilisés, transformés : « [Juliette :] Et on a retrouvé pleins de choses de l'ancienne usine. On a une collection de bijoux, de pleins de trucs. [...] On a tout gardé » (ibid.). La conservation se fait ainsi sur le mode du détournement : « [Antoine :] la tireuse à bière je l'ai fait avec une ancienne machine, une machine étireuse lamineuse de bijoux que j'ai trouvé ici » (ibid.). Elle traduit un rapport conflictuel à l'histoire industrielle, sur lequel nous reviendrons.



Illustration 39 : le détournement des traces historiques

(source : PNR)

La partie café culturel émerge rapidement, en fonction de besoins identifiés sur le territoire. « [Antoine :] au début on faisait surtout de l'art plastique et [...] c'était quand même relativement convivial. Par le bouche à oreille, on a souvent eu des demandes et des propositions, des gens qui étaient dans le spectacle ou la musique, savoir s'ils pouvaient venir entre deux dates, faire une halte ici et venir proposer leur spectacle. La plupart du temps on était tout simplement pas en capacité de les accueillir. Donc on a monté un petit festival parce que ça intéressait des gens et qu'il y avait un besoin en terme de salle dans cet endroit du territoire, qui était probablement souvent traversé par des gens mais sur lequel il n'y a pas beaucoup d'opportunités de se produire » (ibid.).



Illustration 40 : l'entrée et l'intérieur du café culturel

(source : PNR)

Finalement, l'émergence du café culturel est plus la validation d'un état de fait, celui de la cohabitation d'installations d'art plastique et d'autres formes de productions culturelles. La pièce d'exposition est alors coupée en deux parties : « une cloison pour permettre d'avoir un espace, un petit peu plus convivial. Là, quand on était dans tout l'espace, c'était un peu le bazar quoi. Et là, par exemple quand il y a un spectacle, de mime ou autre, quand il y avait tout le monde, qui buvait un coup et autre, c'était un peu pénible. Là il y a deux espaces séparés, deux attributions séparées, et c'est quelque chose qui est bien » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). La création de cet espace permet d'une part d'accueillir au mieux d'autres activités culturelles (« [Juliette :] on a ouvert notre programmation à plein d'autres sortes d'évènements. Les arts du spectacle, plein de choses qui se rapprochent aussi de l'éducation populaire, différents ateliers », entretien A. Abel et J. Rault). D'autre part c'est aussi l'opportunité de donner à voir les travaux d'artistes moins installés et reconnus, qui exposent dans le café (« Là, c'est plus exposition, avec des gens qui sont, disons artistes confirmés et de ce côté, c'est plus des expositions avec des plus petits artistes [...] et puis il y a toutes les

*activités qui se passent là, qui sont bien différentes les unes des autres », ibid.). Enfin la pièce offre un espace d'accueil avant l'entrée dans la partie galerie ([Juliette :] *C'est un lieu d'accueil chaleureux de transition, [...] pour les gens qui arrivent, avant de passer dans la salle d'expo* », entretien A. Abel et J. Rault). Le café culturel traduit l'envie de parler d'art « *sous toutes ses formes* » et de le faire dans un lieu convivial : « [Juliette :] *au début on disait qu'on était un espace d'art contemporain, finalement on a enlevé le –porain* » (ibid.)*

Les processus d'installation d'un lieu culturel orienté vers la promotion de l'art en milieu rural d'une part, et de prises en compte et de détournement de l'histoire industrielle d'autre part, semblent se construire dans la même lancée. Ce n'est évidemment pas exempt de tensions.

1.2. ... en tension ...

Les tensions entre le processus d'innovation sociale et la patrimonialisation sont directement liées à la situation industrielle de Saint-Martin, avec encore une usine en activité mais une perte d'ancrage des industries sur le territoire, mais aussi à des difficultés à faire le lien entre le projet artistique et patrimonial.

Comme au Moulinon, la dimension d'opportunité foncière est à la base du projet, nous l'avons déjà évoqué. De la même façon, la friche est un aspect un peu rebutant. C'est particulièrement le cas dans les discours du maire (« *elle était restée complètement inutilisée. c'était très sommaire [...] c'était particulièrement sommaire comme local* », entretien Y. le Bon, 2021) ; et de façon plus modérée dans les propos des fondateurs de LNM (« [Antoine :] *le maire nous avait présenté ça un peu comme, on a un endroit, c'est tout pourri, on sait pas trop quoi en faire. Bon c'est vrai que quand on arrive ici, l'état du machin c'était pas jojo. Il nous disait "ouais pour faire un atelier c'est compliqué parce qu'il y a des marches à l'entrée", alors c'est vrai qu'il y a quelques trucs qui sont chiants* », entre A. Abel et J. Rault, 2020) et surtout dans le cadre de la description des premiers travaux (« [Antoine :] *Faire en sorte de sécuriser tout ce qui devait l'être, enlever tous les machins qui pendaient à droite à gauche, parce que il y avait toutes sortes de ... [Juliette :] De machines, de câbles électriques partout. [Antoine :] Des rails, des trous aussi dans les murs, dans le sol, des trous un peu partout* », ibid.).

Cet effet repoussoir est augmenté par la quantité de bâtiments industriels en friche ou utilisés uniquement pour leur foncier.

- « *Bon celui de Chomarat, [...] ils y stockent, je crois, les matrices, les anciennes matrices d'impression de tissus, [...] c'est pas bien beau d'ailleurs, on leur a signalé à plusieurs reprises s'ils pouvaient enlever certains des éléments, au moins ça mais bon ...* » (entretien Y. Le Bon, 2021).

- « Il y a l'ancienne soierie au bout là. C'est pour partie communal, ça sert de garage et de locaux techniques pour la mairie, une partie appartient à un menuisier » (ibid.)
« L'autre usine, il y a un menuisier charpentier qui s'est installée dans un morceau qui appartient à quelqu'un d'autre. Et le reste est racheté, a été racheté par la mairie. Qu'est ce qu'il y a, il y a des services techniques. Et je pense que c'est tout ce qui a » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).



Illustration 41 : deux anciennes usines peu valorisées

(source : PNR)

Mais la particularité de Saint-Martin-de-Valamas c'est d'avoir toujours un site industriel du bijou en fonctionnement sur la commune. Les relations entre GL Altesse et le territoire ne sont pas apaisées : « le gars qui a repris Altesse, [...] il se fout pas mal du territoire et de ce qui peut s'y passer [...] Il l'a eu pour un euro symbolique au tribunal la boîte et tant qu'il sort du jus ... le jour où il en sortira plus, au revoir et merci [...] Donc le lien entreprise-territoire s'est fini aussi en même temps. [...] ici c'est fini, il y a plus d'industrie » (entretien Y. Le Bon, 2021). La perte de cet ancrage local de l'industrie, signifiant la perte prochaine de l'industrie tout court, est un vrai sujet d'inquiétude, y compris à l'échelle de la communauté de communes : « je suis assez pessimiste sur l'avenir industriel du territoire globalement [...] ce serait dramatique que ça disparaisse, [...] je ne vois pas d'avenir à cette affaire-là. Altesse, je vous ai dit ce que je pensais des dirigeants. [...] Perrier il y a un ancrage local fort, Perrier ça devrait continuer et l'éloignement des grands centres le gêne pas tellement. [...] Je suis beaucoup plus inquiet pour Chomarat [...] qui petit à petit, voit son ancrage familial fondre, ça va devenir un groupe comme un autre, et un groupe comme un autre, pendant combien de temps il va rester ici, j'en sais rien », « si on reste axé sur l'optique industrielle d'aujourd'hui, là je crois qu'on est foutu, ce qu'on veut, bien sûr, faut maintenir le plus longtemps possible ce qui existe, bien sûr, mais faut pas rêver, Toyota va pas venir fabriquer des bagnoles ici » (ibid.). Il n'y a pas vraiment de deuil de l'industrie possible, car les acteurs se battent encore pour la maintenir. Mais elle est bien plus faible qu'auparavant et a laissé des cicatrices dans le

paysage social. L'implantation des artisans bijoutiers-joailliers a été rendue plus complexe de ce point de vue là : « *après sur le côté client local, ça joue négativement. Parce qu'il y avait une histoire, il y avait beaucoup de familles qui étaient installées ici, du coup, c'est des familles qui ne veulent plus entendre parler de bijoux. Parce qu'il y a eu énormément de licenciements. Donc, c'est comme si les fautes qui ont été commises avant retombaient un peu sur nous* » (entretien A. Velsch, 2021).

Des tentatives de patrimonialisation ont existé en amont de l'installation de l'Atelier du Bijou ou de La Nouvelle Manufacture mais elles se font dans un contexte de regrets de l'intensité perdue de l'activité. « *A l'époque, on avait fait un recueil, en collaboration avec le Parc d'ailleurs, un recueil de mémoires de tous les anciens ouvriers encore présents, tant qu'ils étaient là de la bijouterie et on avait fait ça sous forme de chantiers d'insertion [...] avec regrets [...] beaucoup ont compris que ça repartirait pas dans la même échelle [...] c'est un peu malheureusement dans l'état d'esprit c'était mieux avant quoi* » (entretien Y. Le Bon, 2021). La démarche *Paysages industriels* (décrite dans le chapitre 6) donne également lieu à la création de l'œuvre, *Ces Mains*, par Lani Maestro. L'œuvre n'est pas bien accueillie localement : « *Je vais être critique là. [...] Il y a pas eu une belle publicité de faite [...] je pense qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas compris ce que ce qui se passait, quand les gens on vu quel prix ça coutait ils ont crié au scandale aussi. Et cette jeune artiste a eu tout plein de difficultés pour aller jusqu'au bout du travail qu'elle avait prévu. Et donc, quand on voyait l'exposition, on sentait que c'était un travail inachevé. Et il y avait, il y avait pas assez d'explications autour* » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). L'œuvre est démontée dans le processus de reconversion de l'usine Murat en Atelier du Bijou et elle ne sera pas réinstallée.

La reconversion de l'ancienne usine Murat, devenue SCOP Ardilor, en Atelier du Bijou joue pleinement ce rôle de transmission de l'histoire industrielle, jusqu'à se poser en comparaison de ce qui est fait à LNM : « *il y a la partie musée et puis il y a la partie pépinière, donc en fait il y a quelque chose qui peut rejoindre les deux, parce que c'est un élément ancien qui a une vocation actuelle et qui est tourné vers l'avenir de toute façon. Et là-bas il y a un peu plus d'histoire en fait* » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Le projet de reconversion est largement décrié par les fondateurs de LNM. Il s'agit d'abord de questions architecturales : « [Antoine :] *ils ont défiguré le village, c'est le premier truc que tu as à l'entrée cette espèce de cube en grillage tout pérave là. [...]* [Juliette :] *Oui ça fait cheap.* [Antoine :] *On voit qu'il y a pas eu de concertation ni avec des artistes, ni avec des architectes, ni qui que ce soit qui ait deux sous de bon sens parce que c'est n'importe quoi* » (ibid.). Mais il est aussi critiqué pour ses aspects de médiation. La volonté de l'espace de visite était de proposer une expérience immersive, avec l'entrée des visiteurs dans les lieux comme s'ils étaient eux-mêmes des ouvriers. Si les fondateurs de LNM applaudissent la conservation des éléments historiques du

travail du bijou (« [Juliette :] l'intérieur ça va. On était content qu'ils gardent les vieux trucs, qu'ils les exposent », *ibid.*), ils ont du mal avec ce processus de médiation : « [Antoine :] Je trouve que, au niveau de l'éthique, l'espace de Disneyland où tu te fais, où tu mets ton petit bleu de travail, où tu fais semblant d'aller pointer, c'est un peu limite. Toujours pareil parce qu'en fait on édulcore tout ça comme si c'était génial alors que c'était, enfin, c'est quand même une petite souffrance ce truc-là. Moi j'étais là à l'inauguration, quand je voyais tous les élus qui, déguisés en bleu de travail qui faisaient semblant d'aller pointer, ça m'a un peu foutu les glandes. Parce que justement, [...] le fait d'édulcorer tout ça, je trouve qu'il y a un manque de respect, entièrement. Surtout qu'ils ont fait n'importe quoi genre la machine à pointer est pas du bon côté, bon ça c'est un détail, il y a deux-trois aménagements qui ont été fait pareil, pas très judicieusement » (*ibid.*).

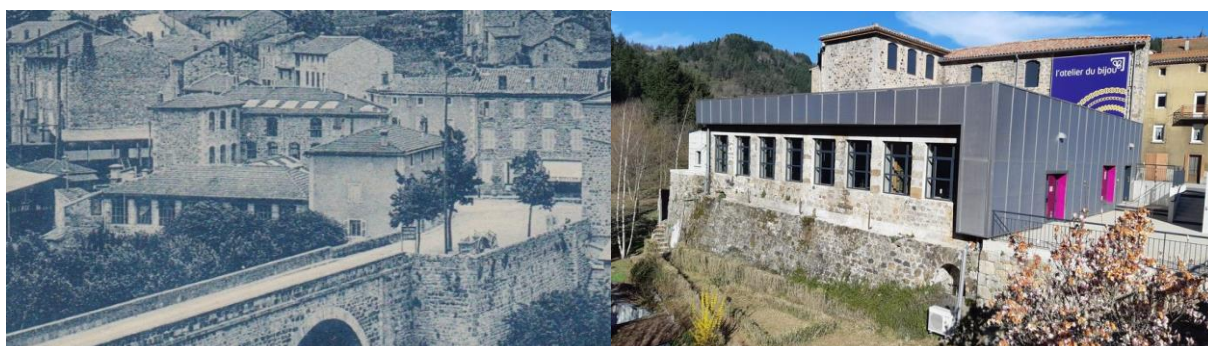


Illustration 42 : la reconversion de l'usine Murat et l'inauguration de l'Atelier du Bijou

(source : Delcampe, Franceinfo, Le Dauphiné)

Les initiatives de patrimonialisation sont plus nombreuses dans le cas du travail textile, qui n'est plus une industrie active sur la commune. « Il y a eu des petites expositions pendant les journées patrimoine, faite par les amis de Rochebonne. [...] Avec des gens de Saint-Martin,

la bibliothèque et puis l'association Arcade d'Arcens on avait fait des journées moulinage [...] Avec l'association Arnica, [...] avec l'évènement Montagne ouvre-toi et Arborescence, donc on avait fait un gros truc De fil en aiguille. [...] il y avait toute une synergie qui s'est passé sur tout ce qui fil, tissage et compagnie. Voilà, on a même fait travailler [...] les élèves sur le moulinage, ils ont fait d'une enquête chez leurs grands-parents, oncle, tante, etc. [...] on avait même fait une, alors donc, il y a une artiste qui habite à La Rochette qui travaille, qui est prof d'arts plastiques qui a monté une asso. avec des gens de la Lozère. Et donc là elle a fait des vidéos sur le moulinage qui se trouve à Bollène. Elle a été filmer, prendre des sons pour faire une vidéo qui était plus artistique que patrimoniale. Donc, on avait ça, notre couturier avait refait un costume de femme 1900 avec ce qu'il avait trouvé qui pouvait coller. Donc sur le moulinage, il y a eu des activités associatives importantes » (entretien J.-C. Ribeyre, 2021). Cependant, on retrouve la même difficulté à faire émerger un projet patrimonial conséquent : « ce qui est dommage c'est qu'on avait monté un projet moulinage sur le canton. Et on s'est fait rembarré d'une façon malpropre par la Communauté de commune qui a pas voulu relayer. Et donc là on a pas pu profiter de l'aide du Parc. Donc c'est tombé à plat » (ibid.).

Dans le projet même de La Nouvelle Manufacture, le partage de la dimension patrimoniale est aléatoire en fonction des interviewés. Pour Antoine Velsch (2021), « pour moi, c'est plus un café culturel avec lieu d'exposition. On ne voit pas trop le côté industriel en fait ». Pour lui, la dimension patrimoniale se porte plus sur l'Atelier du Bijou : « en fait, l'Atelier du Bijou, lui, il était fait, donc par la collectivité, c'est eux qui ont repris, on va dire le bijou. Il y a toute l'histoire qui va avec, donc, qui est dans l'office du tourisme, où ils expliquent bien l'histoire de l'usine Murat qui s'est installée ici. La manufacture, c'est une ancienne usine de bijoux, mais ils n'ont pas gardé ce côté historique. Le bâtiment, soit il est historique, mais moi personnellement, je l'ai su parce que c'est eux qui me l'ont dit que c'était une ancienne usine de bijoux » (ibid.). Pour Jean-Claude Ribeyre (2020), le lieu a un sens, à la fois personnel et collectif : « [Le fait que LNM soit implantée dans une ancienne manufacture ça signifie] beaucoup. Et surtout celle-là. Parce que mon père y a travaillé. Avant 1936. Donc, ça fait que de temps en temps, j'ai un petit souvenir qui revient. Et bien sûr, alors bon, dire que c'est une nouvelle manufacture dans une entreprise manufacturière, bien sûr que ça permet de continuer un petit peu l'histoire. Voilà, et puis c'est éviter qu'un lieu comme ça, qui quand même a un espace, soit il peut disparaître, soit il peut être transformé, cloisonné et puis je trouve que c'est dommage ». Le site est patrimonial mais l'activité artistique elle-même est dissociée (comme dans le verbatim cité ci-dessus sur le moulinage) : « il y a le bâtiment ancien qui est un patrimoine héritage et l'espèce de patrimoine qu'ils sont en train de construire qui le deviendra », « ici cette histoire [industrielle] est seulement présente dans les murs mais elle n'est pas présente dans les objets, si ce n'est des petits points de repères, et elle n'est pas présente dans le discours de tous les jours, ou de toutes les activités qui sont là » (ibid.).

La création d'un centre d'art et de culture sur le village de Saint-Martin peine à s'imposer comme une démarche patrimoniale, tant au sein de l'association elle-même, que dans le contexte territorial complexe où le deuil de l'industrie a du mal à se faire. Pourtant, LNM développe une patrimonialisation bien spécifique, en interaction avec son projet artistique.

1.3. ... et en dialogue

Le dialogue entre innovation sociale et patrimonialisation commence avec le regard des fondateurs. Cependant des préalables existent, inscrivant La Nouvelle Manufacture dans une continuité. Les fondateurs développent d'ailleurs un discours patrimonial qui leur est propre et qui mérite qu'on s'y arrête.

Une première installation d'artiste a eu lieu aux débuts des années 2010. « *L'ancienne usine Poncet, [...] à un moment donné il y avait une artiste peintre qui s'y était installée déjà, puis qui est repartie, je sais pas où elle est. Elle venait de la région parisienne, je crois qu'elle est à Fay-sur-Lignon actuellement* » (entretien Y. Le Bon, 2021) ; « *un moulinage qui est en haut du village au-dessus de la place. Qui a été utilisé par un artiste, une artiste et qui maintenant propriété d'un artiste. [...] Et donc, oui, dans le moulinage qui est situé derrière la tour là dans le centre-village, il y a deux artistes sont succédés* » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Sans faire référence à ce projet là, Antoine Abel (2020) a conscience de faire partie d'une dynamique qui existe déjà ailleurs³⁶ : « *ça s'inscrit donc quand même dans une tradition, enfin je veux dire les artistes qui s'installent dans des friches industrielles c'est pas nouveau. [...] J'ai envie de dire que la société contemporaine depuis qu'elle est développée, elle fonctionne comme ça, c'est-à-dire qu'il y a un espèce de cercle comme ça qui existe où il y a un endroit qui se crée, les gens s'installent, ça se développe, et puis du coup comme ça s'est développé ben les loyers augmentent, la vie se développe, les gens ont plus les moyens de vivre là donc du coup ils s'en vont, les artistes, tous les gens, les créateurs, les gens s'en vont, du coup la zone meurt, du coup ben ça vaut plus rien, du coup les gens viennent s'installer, ils redéveloppent des choses, une espèce de cycle comme ça qui se crée* ». Le processus de gentrification est souvent discuté en milieu urbain, y compris dans des cas de patrimonialisation qui deviennent excluante pour les classes les plus populaires. Son évocation ici offre plutôt un miroir sur un rural qui bouge et où l'initiative de LNM a toute sa légitimité.

Plus largement, l'installation de La Nouvelle Manufacture entre en résonance avec d'autres reprises de bâtiments industriels sur la commune. « *Il y a le moulinage qui est transformé, ah oui ça c'est bien, le moulinage, qui est en bas, anciennement Lafont je crois. Il y a une salle des fêtes en bas et en haut, il y a des activités associatives, et en dessus il y a des*

³⁶ Un des exemples étudié dans un territoire proche est celui de la friche industrielle de Saint-Julien-Molin-Molette dans la Loire (Georges, 2012).

activités sportives, donc ça c'est quelque chose d'intéressant » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Sans être une reconversion à proprement parler, la reprise de la partie la plus récente du site du Garail par Gilbert Giraud est une bonne expérience pour la commune : « *Gilbert Giraud [...] avec qui on a d'excellentes relations, on a aucun problème, s'il a besoin de quelque chose enfin on est mutuellement à l'écoute, quoi, c'est ça, à tous points de vue. Quand je suis arrivé pour les mariages en 2008, les mariés repartaient comme ça au revoir et merci, alors on est dans le pays du bijou, j'ai demandé à Gilbert, de faire un petit bijou pour la mariée et une médaille pour le couple* » (entretien Y. le Bon, 2021). La présence des friches est une richesse pour LNM : « *vu le potentiel qu'il y a ici entre le potentiel du territoire, indépendamment des friches, plus le potentiel des friches, il y aurait vraiment beaucoup de choses à faire. Il y a des bâtiments magnifiques ici* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).



Illustration 43 : le moulinage Lafont, actuellement salle polyvalente et locaux associatifs
(source PNR)

La volonté de la commune est bien la mise en résonance de l'initiative de La Nouvelle Manufacture avec la dynamique de la Vallée du bijou. « *Ce qui [la vente du site du Garail] pour moi n'était pas complètement innocent non plus. Parce qu'on était en train de lancer, on venait de lancer, la Vallée du Bijou au niveau des deux Comcom, à l'époque il y avait le Pays du Cheylard et les Boutières. Et la Vallée du bijou, c'était à l'origine l'idée que, dans le territoire, une de ses caractéristiques était la culture de la beauté et l'excellence et avec tous les savoir-faire qui vont avec. Et une activité artistique, ça me paraissait pas du tout déplacé dans ce cadre-là, bien au contraire, ça élargissait un peu le spectre* » (entretien Y. Le Bon, 2021). L'arrivée d'Antoine et Juliette et de leur projet est vue comme une véritable opportunité, mais aussi comme un étonnement : « *Comment imaginer qu'un couple de jeunes artistes débarquent un beau jour, alors qu'on peut dire qu'il y en avait pas sur le territoire, même au sens large ? Donc ça a été une bonne surprise* » (ibid.). A l'inverse, la confiance de la commune

est un point très positif pour Antoine et Juliette (2020) : « [Antoine :] *ben, par rapport, pour revenir au sujet, de base qui est quand même cette histoire de friche, je trouve qu'on a eu beaucoup de chance de tomber sur effectivement une mairie compréhensive au départ, qui avait confiance aux jeunes, le maire nous avait répété ça plusieurs fois. C'était [...] assez dingue d'ailleurs, c'était la première fois que j'entendais ça dans la bouche d'un responsable de plus de cinquante ans* ».

Le projet de pépinière porté par l'Atelier du Bijou, en dehors de ces aspects architecturaux et de médiation, est très bien vu par les fondateurs de LNM : « *Ce qui est très très cool c'est qu'ils aient fait venir des ... Parce que c'est une pépinière de joailliers donc c'est, à la différence de tout ce qui se passe réellement autour du bijou de l'industrie et donc qui ... on est loin de la création, c'est de l'industrie quoi. Là c'est des joailliers donc c'est vraiment des créateurs, il y a une vraie dynamique, le fait de faire venir, enfin de monter une pépinière de toute façon c'est génial parce que ça fait venir des jeunes. [...] C'est bien d'avoir du sang neuf, c'est cool. Et puis oui le projet en soi est bien* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Dans ce sens, LNM travaille avec un des artisans bijoutiers-joailliers, Antoine Velsch : « [Antoine :] *on essaie de mettre en place des partenariats avec lui* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Mais globalement la vision de l'histoire industrielle des fondateurs de La Nouvelle Manufacture est différente de celle mise en avant par la Vallée du Bijou. Le discours patrimonial a des accents anticapitalistes et se forme donc sur une prise en compte de l'histoire industrielle pour en rejeter les principes. « [Antoine :] *Il y a eu, je sais plus, quasiment un siècle de ... on peut dire d'exploitation non ? De l'homme par l'homme parce que c'est vrai que même si ça reste quelque chose d'assez contradictoire dans l'histoire industrielle du coin. Les gens sont très très fiers alors que je pense pas qu'il y ait vraiment de quoi en être fier quand même. C'est quand même, enfin ... entre le travail des enfants, des femmes qui bossaient je sais pas combien d'heures par jour. Enfin, les gens sont venus quand même s'installer pour faire de l'industrie ici parce qu'ils avaient [...] de la main d'œuvre pas chère et que, voilà, c'était la Chine de l'époque quoi. Et puis après même au niveau de l'industrie qui était proposée c'est du bijou en toc. Donc c'est une fierté qui est assez peu compréhensible dans le sens où tous les gens, enfin toutes les familles qui se sont impliquées là-dedans sont hyper fiers d'avoir bossé là dedans pendant des générations et des générations tout en abandonnant leurs terres, leurs savoir-faire, et qui se retrouvent aujourd'hui maintenant que ça, que l'industrie s'est effondrée, une main devant, une main derrière, avec plus rien quoi* » (ibid.). Le détournement des héritages est une forme de pied de nez à ce système industriel, détruit et remodelé par la création artistique. La volonté n'est cependant pas du tout d'effacer quelques aspects que ce soit, de ne pas « *dénaturer* » (verbatim cités ci-dessus de l'entretien d'A. Abel et J. Rault, 2021) : « *l'histoire, dans un sens tout à fait général, pas seulement les dates, et ce*

qui s'est passé, mais la vie des gens, leur culture du moment qui doit aussi se transmettre parce qu'il faut la connaître. Ça, c'est important, tout ce qui est mémoire. Quand on perd la mémoire je crois qu'on est cuit. Et quand on a pas de passé, on est cuit aussi » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).



Illustration 44 : des expositions en lien avec l'industrie

(source : site internet de La Nouvelle Manufacture)

Le patrimoine industriel est en fait une interrogation de fond dans le travail de création mené à LNM. Le projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) *La machine dans l'art* construit avec *La Fabritek* (fablab du Cheylard) et le lycée de la Cité scolaire du Cheylard en 2021 ainsi que l'exposition à LNM du printemps 2021, *L'art et la machine*, questionnent un rapport à l'industrie. « *C'est avec la première révolution industrielle que l'idée de machine s'est ouverte à tous les esprits et c'est d'abord le cinéma qui explique facilement sa fascination pour les machines du fait qu'il en soit issu, il s'approprie très largement ce thème. Très rapidement les artistes s'y confrontent naturellement, le monde change et entre critique et fascination il est alors indispensable de développer cette notion. Les révolutions industrielles se suivent et ne se ressemblent pas si ce n'est dans la crainte ou l'engouement qu'elles amènent dans leur sillon. Il existe aujourd'hui des visions très variées sur cette question et sur son rapport à l'art* » (présentation de l'exposition *L'art et la machine*). Ce n'est pas le premier projet artistique qui s'inspire de l'atmosphère industrielle du lieu : en 2019, une exposition *Bijoux-je-nous* de Noir Cambouis (collectif des Vans) avait retracé les lignes « *de l'ancienne à*

la nouvelle manufacture » avec des témoignages locaux. Sur le plus long terme, la volonté est là de travailler l'histoire du lieu de La Nouvelle Manufacture en lien avec les multiples vestiges industriels stockés : « *il y a un projet pour ça. C'est à dire utiliser ce qu'il y a au fond de la cave là-bas, il y a tout plein de choses qui sont en rapport avec le bijou et construire quelque chose de moderne avec ça. C'est une idée qui traîne depuis un moment mais bon, ils y arriveront. On en avait parlé quelque temps avant les journées Patrimoine* » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).

Pour compléter, il faut mentionner que le projet de LNM propose une certaine vision de l'art, qui vient particulièrement interroger le rapport au travail et le lien à l'artisanat. « [Antoine :] *Moi c'est un truc que je défends de base dans l'art plastique depuis bien avant le fait d'être ici, c'est-à-dire que l'aspect artisanal de l'art, c'est-à-dire ne pas confondre ... je suis pas en train de dire que l'art, pas de mélanger l'art et l'artisanat, mais la valeur artisanale donc la valeur du faire, du geste et on va dire du savoir-faire, de l'investissement dans le travail de l'artiste, le travail manuel, moi j'ai toujours ... ça a toujours été très important. Dans ce qu'on montre, il y a toujours ça. C'est-à-dire qu'on montrera très peu de travail néo conceptuel à La Nouvelle Manufacture. C'est beaucoup des choses où il y a un vrai investissement du corps, du physique dans la production. Donc en fait oui cette valeur "travail", que ce soit aussi bien au niveau de l'art plastique, de ce qui est proposé au niveau de l'art plastique, que [de] comment est gérée l'association* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Le dialogue entre la mise en place de l'espace culturel et artistique de LNM et la dimension patrimoniale est continu et vient interroger en profondeur des questions de société : Quel est le rôle de l'industrie ? Quel est notre rapport aux machines ? Quelle est la valeur du travail ? Comment transmettre cette histoire conflictuelle dans le respect des ouvriers ?

Installer un espace culturel et artistique dans une ancienne usine de la montagne ardéchoise reste un geste fort, même s'il s'inscrit dans des formes connues, de la friche artistique d'une part, et d'un mouvement, perceptible mais non comptabilisé, d'installation à la campagne pour une « *recherche d'inspiration ou de lieu "de marge", avec une sorte d'ambition missionnaire ou de volonté de sortir d'une culture de grands équipements* » (Delfosse et Georges, 2013) d'autre part. L'interaction des imaginaires artistiques et patrimoniaux propose une patrimonialisation transformative particulièrement engagée dans son discours. Elle ouvre sur des aspects éthiques forts, qui questionnent bien au-delà du projet culturel : ils portent la question d'un vivre autrement mais aussi d'un vivre ensemble.

2. Vivre ensemble autrement

Plus que sur les deux autres études de cas, à La Nouvelle Manufacture, deux représentations du monde se rencontrent : celle du modèle économique industriel, jusqu'à peu majoritaire et dont la société locale semble avoir de la peine à se détourner ; et celle de groupe sociaux qui trouve ses valeurs dans le monde de l'art et de la fête.

2.1. Sortir de la dépendance à l'industrie

L'ancrage de l'industrie sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Valamas est particulièrement prégnant (chapitre 6). Il en découle une certaine manière de vivre ensemble, bousculée par le déclin industriel.



Illustration 45 : l'Atelier du Bijou à l'occasion d'une animation Histoires d'industries

(source : PNR)

Un des premiers éléments mis en avant pour parler de la population locale est son lien à l'industrie. Saint-Martin-de-Valamas compte encore plus de 1 000 habitants. La commune a bien sûr perdu de la population sur le 20^e siècle : de plus de 2500 habitants en 1911, vers plus de 2000 encore en 1936 et plus de 1500 en 1982. C'est cependant un nombre encore conséquent et il est relié à l'histoire industrielle : « *cette histoire industrielle, moi, me paraît [...] à l'origine d'une certaine richesse, d'une certaine population, qui est restée, qui ... On peut peut-être se gratter la tête en se demandant pourquoi il y a 1000 habitants ici ? D'où ils sortent ? Qu'est ce qu'ils font ?* » (entretien Y. Le Bon, 2021). Par ailleurs, l'industrie a permis un certain confort de vie pour toute une partie de la population : « *cette histoire industrielle, riche, parce que c'était des industries qui payaient bien, en plus, qui gagnaient bien leur vie, qui payaient très bien. A un moment donné dans le village, il y avait 8 Audi TT, je veux dire,*

si on fait le pourcentage au nombre d'habitants, on devait battre le record de France ! » (ibid.). Cependant, comme on a pu l'évoquer (chapitre 6 et ci-dessus), ces industries ont pour beaucoup périlcliter ou ont réduit leurs effectifs.

L'histoire industrielle pose alors problème. L'accent est particulièrement mis sur la dimension salariale. : « il [le territoire] garde cet état d'esprit industriel, et, industriel, et par voie de conséquence, entre guillemets, salarié » (ibid.), « [Juliette :] on venait d'arriver dans le bâtiment, et tout le monde nous demandait "vous allez créer des emplois ?" » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Cette accoutumance au salariat et au système industriel pose en fait de nombreuses questions.

- Les Saint-Martinois auraient peu l'esprit d'initiative : « [Juliette :] ils [n']ont plus la culture de prendre l'initiative de créer son propre métier » (ibid.), « il y a peu d'entrepreneurs » (entretien Y. Le Bon, 2021), « [On fait] un peu comme les parents, qui ont fait comme les parents ... » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Ceux qui prennent des initiatives restent dans un schéma d'emploi salarié, notamment du point de vue des journées et horaires d'ouverture : « à l'occasion d'une des vagues de licenciements de Chomarats [entreprise textile], il y a le boulanger [...] qui a repris la boulangerie, [...] qui était boulanger à l'origine de formation [...] En vacances scolaires [il] ferme la boulangerie, s'en va, se fout pas mal de savoir s'il a décidé de fermer le lundi s'il y a quelqu'un d'autre ouvert », « il y a trois cafetiers, les 14 juillet, il y a des hordes de motos qui baladent dans le pays qui rentrent sur la place là, les trois sont fermés » (entretien Y. Le Bon, 2021).
- D'autres éléments sont mis en avant comme issus de l'industrie mais actuellement bloquants : c'est le cas des aspects de formation. « Cette histoire industrielle, ça a eu aussi une conséquence très néfaste sur la formation, parce que la tradition était de rentrer à l'usine, dès qu'on pouvait rentrer, à 14 ou 15 ans, et puis on y gravissait tous les échelons et on finissait, on était contremaître, voilà. Se former pour quoi faire ? [...] J'ai été longtemps, jusqu'à son extinction, président du site de proximité³⁷ Centre Ardèche et il y avait 28 % des jeunes sans aucun diplôme, il y a pas longtemps » (ibid.).
- Au-delà de la formation, les aléas industriels créent une forme d'attentisme. « On voyait ça au site de proximité : quand il y a eu le dernier gros plan de licenciement de chez GL où il y a eu quand même 250 personnes au tapis. On s'était dit : nous on travaillait dans le domaine de l'emploi, on va avoir une recrudescence de visites et

³⁷ Organisations regroupant divers services liés à l'emploi et la création d'activités sur un site unique en milieu rural, créée dans les années 90 à l'initiative de l'Etat et de la région dans le cadre des politiques régionales européennes.

de ... pas du tout, pas un de plus. Parce que [...] "de tout temps, l'industrie a connu des hauts, des dents de scie, bon, il y a plus de boulot, on nous a licencié. Dans deux mois, on revient nous chercher, parce qu'il y en aura de nouveau" [...] Ils attendaient tout simplement qu'on revienne les chercher, c'est paralysant, limite dramatique » (ibid.).

- Et quand le système industriel ne redémarre pas comme escompté, le discours devient vite assez dramatique. « [Antoine :] *Quand je me suis pointé ici, il y a dix ans, les mecs étaient ... "Mais il y a pas de travail là, jeune, qu'est-ce que tu viens faire ici ? Il y a rien à faire ici" [...] L'idée même de concevoir, de construire quelque chose leur était étrangère, et absurde en plus. On va faire un truc : "mais pourquoi ? mais pourquoi faire ? tu vas gagner ta vie avec ça ? "* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Plus globalement, l'essor industriel a peu permis le développement d'alternatives à celui-ci : « *ça coûte, ça a coupé court à toute autre envie d'investir dans d'autres domaines » (entretien Y. Le Bon, 2021). Ainsi le tourisme ou l'agriculture sont des secteurs peu explorés et qui peinent à l'être.*

- « *Le monde agricole, il y en a pas beaucoup ici, [...] on est à moins de dix sur la commune et dont l'avenir est complètement incertain » (ibid.). Les profils sont souvent doubles, afin de ne pas reposer uniquement sur l'agriculture : « il y a des jeunes qui avaient repris [...] une exploitation. Le monsieur [...] est embauché au service des routes du département et l'épouse [...] est en train de lâcher prise, elle est assistante de vie scolaire » (ibid.).*
- « *Le touriste, longtemps, a été malvenu, c'était un emmerdeur qui venaient respirer votre air, cueillir vos champignons, et pêcher vos truites. [...] et ça évolue à peine. Et quand on l'accueille, on considère encore qu'il peut se contenter vraiment du minimum donc, tout, tout, tout ce qui est proposé à la location, c'est en général d'une qualité, on va dire médiocre », « un exemple, [...] la mairie à deux gîtes au-dessus de la mairie, là, et deux au-dessus de la crèche. [...] alors les gens du cru, disent "il faut les louer plus cher", parce que en été, c'est un scandale de proposer un gîte à, je crois que c'est 600 euros le mois, [...] Ce sont des gîtes, qui ont aucun espace vert, même pas un balcon[...] on est complètement hors du goût actuel » (ibid.). La Dolce Via, voie douce pour les vélos et piétons, aménagée sur l'ancienne voie ferrée (voir chapitre 7, 2.2), dessert aussi Saint-Martin-de-Valamas, mais sans drainer les passants vers la commune : « [ça évolue] doucement pourtant ça entraîne un monde de fou » (ibid.)*

Evidemment, il y a dans chacun de ces aspects une dimension générationnelle. Dans beaucoup de discours, l'âge semble être une variable importante : « *j'espère que chez des jeunes générations, ça va évoluer, il y a une des cafetières qui n'est pas de la même génération*

qui bouge d'avantage », « heureusement que les jeunes générations [...] [n']ont pas connu ça [l'attentisme de l'industrie qui s'arrête et repart] » (ibid.), « il faut savoir que Saint-Martin-de-Valamas, c'est une population vieillissante. [...] Ici, c'était, c'était l'industrie ». (entretien A. Velsch, 2021). La fermeture progressive des industries a aussi changé certaines représentations liées au travail. Antoine Velsch (ibid.) a trouvé à Saint-Martin « [une mentalité] plutôt cool. Sans prise de tête. [...] L'ambiance est très bonne et tout le monde a envie que ça avance. Et que ça ne reste pas sur place. Donc c'est bien ». Il l'oppose à la « mentalité de la grande ville » : « je ne supporte plus cette mentalité. Où il faut travailler en permanence tout le temps, tout le temps, tout le temps. Même si je ne compte pas mes heures, je ne suis pas dans cette optique de, de me tuer à la tâche ». En revanche, la ville voisine du Cheylard, qui a gardé ses industries, a aussi gardé une partie de ce rapport au travail : « la mentalité au Cheylard est différente aussi. C'est un peu la petite ville » (ibid.). D'autres aspects du rapport au travail ont été conservés : « l'amour du travail bien fait, de manière générale, c'est une valeur [...] qu'on retrouve chez l'écrasante majorité des artisans, [...] des maçons, des tailleurs de pierre [...], y compris des jeunes, mais qui, voilà, qui ont vu la transmission de leurs parents » (entretien Y. Le Bon, 2021).



Illustration 46 : festival de musique de Saint-Martin-de-Valamas, il accueille jusqu'à 3000 participants

(source : Ardèche Guide)

Par ailleurs, le dynamisme des associations de la commune dément un peu le manque d'initiatives des habitants ou démontre un changement en cours. « Il y a de tout, il y a les associations sportives, [...] beaucoup d'associations d'aînés, [...] il y a des associations

culturelles, aussi, beaucoup, [...] il y a le comité des fêtes qui est très actif, qui fait beaucoup de choses et puis il y a [...] toutes sortes d'activités physiques, il y a l'association qui gère le festival de musique aussi, il y a toutes sortes de choses [...] c'est très actif, et il y a un bénévole qui est ahurissant dans le village » (ibid.). Cette densité associative est un vrai moteur de développement du village : « s'il y avait pas d'associations il y aurait plus rien d'autre. [...] Vous enlevez les asso il y a plus rien ici » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Les associations sont aussi démonstratrices d'une autre valeur importante, celle de la solidarité. Le maire en fait le constat. « Il y a quand même cette solidarité, et cette envie de faire vivre le village. C'est un indicateur que je trouve assez révélateur [...] ici, c'est une association qui s'occupe aussi du bien-être des résidents [de la maison de retraite] et qui fait beaucoup d'investissements[...]. Il y a la même association au Cheylard. Ici pendant la période, cette période de Covid [...], les volontaires de l'association ici sont très présents et assurent ça parfaitement. La directrice [...] a lancé un SOS à l'association de Saint-Martin, en leur disant : "au Cheylard, il y a personne qui vient, il n'y a pas un seul bénévole qui vient pour aider. Est-ce que vous voulez bien descendre ?" [...] [Au Cheylard] ce n'est pas la même mobilisation, on est peut-être déjà dans l'état d'esprit entre guillemets urbain avec plus d'individualisme et plus de ... Ici, cette solidarité se manifeste à tous les niveaux » (entretien Y. Le Bon, 2021). La même différenciation avec Le Cheylard se retrouve donc ici.

Saint-Martin-de-Valamas garde des liens forts avec l'industrie, alors même que celle-ci a été fortement réduite depuis le début des années 2000. Elle reste présente dans la manière d'envisager le travail, jusqu'à une forme de dépendance. Cependant elle possède des atouts pour penser un nouveau développement : des jeunes générations qui changent, un tissu associatif et bénévole dynamique qui porte des valeurs de solidarité et une manière d'envisager le travail bien fait.

2.2. La Nouvelle Manufacture, une nouvelle manière d'habiter ?

Dans le contexte décrit ci-dessus, l'arrivée de La Nouvelle Manufacture peut-être vécue comme une bascule. Elle se vit aussi en complémentarité avec le territoire et propose ainsi une inflexion dans la manière d'appréhender le vivre ensemble.

Dans un premier temps, beaucoup de verbatims notent une difficulté de reconnaissance de LNM par la population locale : « il y a très peu de participation locale aux diverses activités », « ils ne connaissent pas le lieu. Donc, ils rejettent le lieu en lui-même sans savoir ce qu'ils font vraiment dedans » (entretien Y. Le Bon, 2021), « il y en a encore pas mal qui sont contre, entre guillemets », « c'est parce que les gens ne connaissent pas, donc du coup, ils donnent un avis négatif. Comme un peu partout » (entretien A. Velsch, 2021), « il y

a les gens ordinaires, même si c'est un mot un peu péjoratif, [qui] ne voient pas l'importance de ce site » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).

La première tension se lit dans la manière d'envisager le travail. « *Alors c'est la grosse interrogation : "mais de quoi vivent-ils ?" [...] Ce n'est pas du tout le schéma classique, c'est en-dehors du compréhensible pour beaucoup » (entretien Y. Le Bon, 2021).* Que la culture, l'art et peut-être *a fortiori* l'art contemporain soit un travail est difficile à appréhender, notamment pour les plus âgés : « *pour les aînés, cette partie, l'art, c'est pas, c'est pas un travail, c'est pas un vrai travail, si j'ose dire, je mets des guillemets. [...] On fait des sculptures, mais de quoi on vit c'est ça la question. C'est un loisir, c'est pas un travail ça » (ibid.).* Il y alors quelque chose de l'ordre du bizarre dans le projet de LNM : « *ce sont des jeunes atypiques. C'est pas moi qui l'invente ça, une fois que je parlais d'eux, une personne m'a dit : les atypiques. [...] Et donc c'est vrai que c'est des gens qui ne sont pas dans la ligne traditionnelle des Boutières » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).*



Illustration 47 : La Nouvelle Manufacture avec le café culturel en travaux en 2019

(source : Jean-Claude Ribeyre pour l'Hebdo de l'Ardèche)

Inversement, les fondateurs de LNM ont beaucoup de mal avec l'ancrage industriel encore fort dans les mentalités saint-martinoises. « [Antoine :] *Le mal que fait effectivement le paternalisme industriel quand il joue sur plusieurs décennies voire des siècles, à savoir que les gens sont absolument incapables de se prendre en main derrière puisqu'ils ont l'habitude de se dire "bon, ben, c'est facile". [...] Ça a pas manqué, ici » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).* Le passé agricole et artisanal plus ancien fait en revanche figure de référence : « [Antoine :] *Ils ont abandonné leurs fermes, elles sont détruites, elles existent plus, ils sont plus capables de ... alors que c'était des choses desquelles ils étaient capables avant. Avant ici*

tout le monde vivant de façon complètement autonome. [...] Non mais vous êtes complètement largués les gars, regardez autour de vous, il y a la forêt, il y a à bouffer dans la forêt, tu peux aller vivre dans la forêt et il y a à manger qui pousse dans les arbres » (ibid.). Le discours anticapitaliste se retrouve fortement dans ces propos et les fondateurs de LNM ne font pas un secret de leurs positions : « [Antoine :] c'était plus ou moins le grand projet, je pense, de l'industrie, c'était de rendre les gens dépendants au système pour pouvoir les faire consommer » (ibid.), « je sais qu'ils ne veulent pas être tout ce qui est côté un peu américain. Côté fast food, s'en mettre plein les poches ... ils rejettent totalement ce côté-là » (entretien A. Velsch, 2021).

Pourtant, comme cela a pu être développé précédemment (1.3), le travail est une valeur centrale à LNM. « [Juliette :] Depuis le début, nous, on travaille énormément. [Antoine :] On aime pas bien les tire-au-flanc, les types qui viennent passer des vacances ici, c'est pas pour bronzer. Mais dans l'idée c'est quand même, oui, on est ... sans parler de se donner une mission mais c'est le fait de se dire "on va faire ça", on le fait, et ben du coup maintenant qu'on en est là, qu'on a acheté ce bâtiment et qu'on se dit "on va faire ça", on le fait quoi. Il y a beaucoup de travail, les gens arrêtent pas de nous le dire : "eh ben dis donc, il y a du boulot hein". Ben oui, il y a du boulot » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Le deuxième volet de tension que nous avons pu identifier concerne la fête. A LNM, la fête est une pratique récurrente qui fonde aussi une ouverture du lieu, nous y reviendrons : « c'est vrai qu'ils aiment bien faire la fête et ils ratent jamais une occasion d'en faire une » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Cet aspect entraîne la réprobation d'une partie des habitants, comme le développe avec humour le maire du village : « ils reçoivent beaucoup de leurs collègues, de jeunes artistes, soit de passage, soit qui restent un peu plus longtemps, et c'est vrai qu'ils ont peut-être pas le même mode de vie que l'habitant local traditionnel. Ils se couchent un peu plus tard, ils consomment pas forcément les mêmes produits. [...] Alors, c'est amusant, parce qu'il y a eu une fois où ils ont fait, il y a quelques mois de ça, comme un bal, je sais plus, de printemps ou d'automne, je ne sais pas. A l'occasion de ce bal, il y a eu des consommations excessives de certains liquides qui ont amené des petits débordements. Alors qu'ici, à la moindre fête, ils [les habitants] roulent tous dans le caniveau. Je veux dire, c'est complètement subjectif et il n'y a rien de raisonnable là dedans » (entretien Y. Le Bon, 2021). La méfiance entraîne même des médisances locales : « que c'étaient des drogués, des terroristes. [...] C'est assez comique. Donc amener un lieu de fête, ben forcément, ça provoque un peu des mécontentements » (entretien A. Velsch, 2021). Par opposition, les enquêtés témoignent de l'importance de l'existence d'un lieu de fête sur le territoire et y ajoutent des qualités d'ambiance spécifiques : « un lieu festif manquait bien. Et c'est pas quelque chose de vraiment organisé comme, pas une boîte de nuit mais enfin quelque chose, un café musical

etc. Là, il y a, c'est quelque chose de différent parce qu'il y a pas la même atmosphère. Et on n'est pas dans un rapport de rentabilité à quelque part, même s'il faut qu'ils rentabilisent le système. C'est pas une base commerciale. Donc, des fois on est beaucoup plus libres » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020), « Quand ils font des gros concerts, c'est ... avec les repas, c'est juste ... C'est vraiment bon enfant et on pense à autre chose » (entretien A. Velsch, 2021).



Illustration 48 : le portail de La Nouvelle Manufacture l'été 2020

(source : PNR)

Les adhérents de LNM en parlent comme d'un lieu ouvert et particulièrement humain. « Ils ne font pas de différence, tout le monde peut franchir la porte. Le seul truc, c'est qu'il faut être adhérent, mais enfin à part ça, à part cette restriction qui est de [l'ordre de la] sécurité. Enfin bon, moi j'aime bien ce lieu, et c'est vrai que, bon, ben, on a un lieu qui est ouvert » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Le brassage est aussi générationnel : « je trouve que c'est bien qu'il y ait un mélange comme ça et qu'on on se retrouve là, des très jeunes, mais aussi des très vieux, c'est bien » (ibid.). Cette ouverture permet, non seulement l'adhésion au projet, mais plus largement l'établissement de relations d'amitiés : « C'est vrai que Juliette c'est souvent qu'elle rie, déjà. Antoine aussi d'ailleurs. Et puis bon, la mère d'Antoine, c'est pareil. [...] J'ai de la sympathie, et puis une amitié qui se développe toute seule, et en plus on a des idées politiques communes, ça joue. Voilà, plus une activité qui nous rassemble aussi » (ibid.), « je passais souvent devant. Et ce sans avoir mis un pied dedans. Et c'est un soir où, ben j'ai rencontré un ami sur Saint-Martin et il m'a parlé de La Nouvelle Manufacture. Donc petit à

petit, j'y suis allé. Pour voir des expositions, et on s'est lié d'amitié, donc, avec Antoine et Juliette », « moi La Nouvelle Manufacture, c'est pour retrouver mes amis, c'est pour partager quelque chose » (entretien A. Velsch, 2021).

Cette dimension d'ouverture à tous est centrale dans le projet de LNM et fait partie d'une sorte d'objectif global que les fondateurs se sont fixé : « [Antoine :] *Pour moi en tout cas, c'est plus le vivre ensemble qui est la clef aussi du projet. Indépendamment même de la culture, même si je pense que c'est intimement lié aussi. [...] Il y a pas, enfin moi je vois pas grand-chose qui a besoin de changer, c'est-à-dire que c'est un lieu ouvert, c'est un lieu actuellement d'accueil, on essaye de juste faire les choses correctement et de faire notre part pour que le monde soit un peu plus cool et qu'il ressemble plus à ce qu'on a envie. Au lieu de se plaindre parce que les choses sont pas comme on a envie et ben juste se bouger le cul pour que ça ressemble plus à quelque chose de positif » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).*



Illustration 49 : inauguration au café culturel en juillet 2020

(source : PNR)

Pour que ce vivre ensemble et l'ouverture aux habitants soit envisageable, les fondateurs ont fortement orienté les choses au tout début du projet pour éviter l'entre soi : « *ah et puis ce contre quoi on a lutté pendant longtemps, c'est que quand on est arrivés c'était une friche, donc on avait, enfin moi personnellement, beaucoup de mes amis à moi qui sont venus filer la main et qui venaient d'une culture plutôt punk. L'idée, c'était vraiment de pas, il y a eu un combat pendant de nombreuses années pour que ça évolue à l'opposé d'un squat de punk. Au début, ça en avait le goût, ça en avait la couleur, ça aurait pu très bien se développer comme ça. L'idée c'était vraiment de pas faire ça parce que en termes de vivre ensemble et d'accueil*

de l'autre c'est pas ce qu'on a fait de mieux » (ibid.). Effectivement au début du projet, les principaux acteurs de LNM sont « des gens de l'extérieur » : « [Antoine :] on va dire des gens du milieu de l'art plastique. Qui venaient de loin. On avait régulièrement, quand on faisait un évènement, il y avait dix à vingt personnes à chaque évènement qui venaient de l'extérieur et qui restaient une semaine. [Juliette :] Les proches, les amis. [Antoine :] Ouais, des gens, des amis d'amis, ou chacun ramène ses quatre-cinq potes ».

Progressivement, les regards évoluent et LNM accueille des locaux. Ils viennent par « curiosité déjà. Et puis, on m'en a parlé » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Progressivement, la fréquentation de LNM par les habitants se met en place, et notamment à travers le travail effectué avec les scolaires : « [Antoine :] je pense ça s'est démocratisé quand même, très clairement en terme d'ouverture sur les habitants, sur les locaux, on sent que, on peut déjà voir qu'il y a un gros travail qui a été fait. Et puis il y a les enfants. Les enfants de l'école viennent voir toutes les expositions. Il y a des enfants [...] pour qui du coup c'est normal d'aller voir une exposition. Et ça crée clairement quelque chose. C'est-à-dire que cette normalité elle se diffuse auprès des gens. Et puis il y a plein de gens qui, toujours les mêmes discours qu'on entend, c'est-à-dire "ça sert à rien tout ça", et puis du coup ça s'amenuise pour dire "pourquoi pas", et puis finalement, "c'est pas plus con qu'autre chose, pourquoi on irait pas voir l'exposition" » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Le chemin n'est pas terminé : « je crois qu'il y a des gens qui sont passés plusieurs fois devant. "Ah ben on n'a pas osé rentrer" » Quand on voit de l'extérieur des fois on peut se demander ce que c'est », « Même si sur Saint-Martin, c'est pas encore fait, mais ça commence un petit peu à prendre, c'est un pôle qui commence à attirer les gens » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020), « les jeunes ont peut-être un regard différent, peut-être, même sûrement, que les jeunes ont un regard différent. Tant mieux. Peut-être parce qu'ils les ont connu plus tôt, peut-être parce qu'ils ont eu l'occasion d'y aller, parce que je sais pas. C'est sûr qu'il y a une différence d'acceptation selon les générations, c'est sûr » (entretien Y. Le Bon, 2021).

Finalement, un premier mélange de population se met en place : « il y en a beaucoup de l'extérieur qui ont connu par rapport au bouche-à-oreille. Et les gens d'ici qui ont eu envie de découvrir le lieu » (entretien A. Velsch, 2021) « il y en a oui, et puis il y en a certains "ben c'est la première fois que je viens, mais c'est chouette". Voilà. Et il y en a certains qui "ah ben je savais pas qu'il y avait ça ici". Et pourtant, il y a une publicité qui est importante » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). De quelques membres de famille et amis, l'association se densifie rapidement : théoriquement chaque participant à un évènement ou chaque client du café culturel paie une adhésion à prix libre. En 2019, c'est ainsi 921 adhérents, pour 3086 visites. En 2020, c'est 637 adhérents dont 171 membres actifs (ayant payé une adhésion de soutien de 10 euros ou adhésion de membre bienfaiteur de plus de 10 euros, donnant droit de vote aux

AG), pour 1497 visites (la baisse de visites et du nombre d'adhérents est sans doute due aux difficultés d'ouverture du lieu à cause de la crise sanitaire). Les membres actifs se composent à la fois d'artistes, d'habitants (qui sont parfois artistes également) : « [Antoine :] *on a un cercle d'amis proches qui sont principalement des artistes, qui sont pas mal actifs.* [Juliette :] *Ouais. Et puis des nouveaux amis locaux aussi.* [Antoine :] *Oui, ça, on a tissé, depuis c'était il y a 6 ans maintenant, des liens avec tous les acteurs du coin, des jeunes qui sont venus s'installés, ou des jeunes qui étaient déjà là, ou des pas jeunes du tout, qui sont là comme Jean-Claude ... qui participe très activement au développement, à tout » (ibid.). Ce brassage est très apprécié des adhérents : « *le fait de partager une bière ou un café avec des gens qu'on ne connaît pas forcément, pendant une exposition, je trouve que c'est juste génial. On voit des petites galeries, des petites expositions, un peu partout, mais il n'y a pas ce côté familial, en fait, que propose La Nouvelle Manufacture » (entretien A. Velsch, 2021).**

Après cinq ans de bénévolat, Juliette devient salariée en emploi aidé de 2019 à 2021. Elle devait passer sur un CDI (compte-rendu de l'AG 2021) mais elle quitte finalement l'association. Antoine est le président de LNM de 2014 à 2021, date à laquelle il quitte ce poste pour devenir lui aussi salarié en emploi aidé en 2021. Thomas Pallin, artiste plasticien membre du conseil d'administration de LNM, devient président.

D'un lieu qui a pu paraître marginal aux habitants de Saint-Martin-de-Valamas, LNM devient progressivement un espace du quotidien pour toute une partie de la population locale. Lieu de travail, lieu de fête, LNM est en tout cas un lieu alternatif qui cherche à fonder une autre manière de vivre ensemble.

LNM vient bousculer un mode d'habiter construit sur le lien indissoluble à une industrie pourtant en déclin. Le projet peut s'appuyer sur des liens associatifs préexistants et sur une nouvelle génération qui émerge, mêlant locaux et nouveaux venus dans une logique d'ouverture. Il s'intègre ainsi progressivement à travers le travail et la fête, proposant de nouveaux rythmes et manières de voir le monde. Le projet culturel en lui-même est la clef de voûte de cette proposition.

3. La culture sous toutes ses formes

Le cœur du projet de La Nouvelle Manufacture est l'art sous toutes ses formes. Avec l'ouverture du café culturel, c'est même la culture sous toutes ses formes qui est explorée. Quelles sont les particularités de ce projet culturel inclusif en milieu rural ? D'un projet privé, de particuliers puis d'association, peut-il dialoguer avec un projet de territoire plus large ?

3.1. Un projet culturel en milieu rural

Dès le début du projet, les membres fondateurs de l'association portent une vision spécifique du projet artistique, qui s'élargit progressivement à un projet culturel.

L'association a pour but la valorisation de l'art sous toutes ses formes. Cependant elle est construite en rejet d'une forme particulière d'art. Nous avons évoqué les réticences des fondateurs de LNM vis-à-vis de l'art conceptuel. Plus largement, c'est une vision élitiste de l'art plastique qu'ils rejettent et cassent les codes habituels de l'art contemporain : « [Antoine :] ça permet aussi de casser ce mur un peu stupide selon lequel l'art plastique est élitiste ou je ne sais quoi encore [...] moi, j'ai pas envie d'être affilié à ce monde de l'art là qui me révolte complètement. Ça fait partie aussi de nos petits combats : c'est-à-dire qu'il y a des gens qui te parle du monde de l'art comme s'il était unique, on essaye d'en créer un autre que celui existe et qui nous plaît pas trop » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). LNM ne fait aucune concession sur la qualité des expositions proposées. Ainsi, si l'association met en place les grandes orientations stratégiques de l'année, l'espace d'exposition garde la marque du regard des fondateurs et des artistes membres du conseil d'administration : « [Antoine :] c'est pas quelque chose que j'ai spécialement envie de remettre dans les mains des adhérents parce que l'idée c'est quand même de faire une programmation vendue et professionnelle donc, voilà. De la même façon que quand on a besoin de réparer les tuyaux, on appelle un plombier, voilà on essaye de quand même rester sur un axe professionnel là-dessus » (ibid.). Le militantisme de LNM porte aussi sur la reconnaissance des artistes qu'ils accueillent. « [Antoine :] il y a un peu un combat social pour la reconnaissance des artistes qui nous incombe du coup du fait d'être un lieu de représentation. On a aussi quelque part à représenter les artistes et se battre pour eux et du coup se battre pour nous par la même occas » (ibid.).

Le café culturel a un fonctionnement plus participatif, c'est-à-dire que n'importe quel adhérent peut proposer une activité à l'association : « [Antoine :] Après pour ce qui est de la programmation du café, l'idée c'est de, on a demandé, on a mis en avant une petite fiche de dépôt de projet. L'idée c'est vraiment que les adhérents y participent au maximum. Donc eux si ils ont un groupe qu'ils aimeraient voir, un spectacle, ou quelqu'un qu'ils connaissent, un atelier, une conférence à partager, ils le proposent. On a énormément de demandes de mail qu'on nous envoie, pour faire ci, pour ça, pour faire des trucs. Que ce soit du spectacle, du théâtre, un peu tout » (ibid.). Il est aussi ouvert sur le monde associatif de Saint-Martin : « [Antoine :] on accueille aussi d'autres associations, quand ils ont une panne avec une salle, tout simplement ils savent pas où faire leur AG [Assemblée Générale] » (ibid.). Les initiatives des membres de l'association permettent aussi d'élargir les différents aspects culturels traités. « J'ai fait une activité artistique aussi, j'avais créé un atelier de collage [...] c'est vrai que ça a été bien suivi et tout le monde a été étonné du résultat. [...] Alors le sujet, c'était en gros, de

faire le paysage autour de Saint-Martin-de-Valamas, donc couper, découper, etc. » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). Dans les faits, le café culturel accueille effectivement des petites expositions, des concerts, des spectacles, des lectures, des fêtes, des soirées jeux, des ateliers d'écritures, des ateliers « fais-le toi-même ! », des ateliers connaissance des plantes dits « Ateliers des simples ».

LE CAFÉ D'LA MANUF
Café culturel à Saint Martin de Valamas

PROGRAMME JANVIER FÉVRIER MARS 2020

HORAIRES D'HIVER
DU MERCREDI 12 FÉVRIER AU DIMANCHE 15 MARS, OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE DE 14H À 18H, ET SUIVANT LES ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS.

JANVIER
MANUF FERMÉE POUR TRAVAUX!
ON CHERCHE DES BÉNÉVOLES!

FÉVRIER

MARS

S1 17H. CONFÉRENCE
«Du balais au sabbat: représentation de la sorolère dans les gravures (XV^e-XVIII^e siècle)» par Elia Tasselli-Faurie, diplômée d'un master d'histoire de l'art moderne.

19H. SOIRÉE DE RÉOUVERTURE
D1 set, traversée de l'Europe de l'est et des balkans...

M5 18H. SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

S8 17H. VERNISSAGE GRANDE EXPO
David Roncada et Damien Gete. *Arpenter le geste*

S15 15H-18H. ATELIER D'ÉCRITURE

18H. DÉBAT CITOYEN ET PROJECTION
Projection et discussion autour des films de François Ruffin, *Merci Patron !* (2016) et *J'veux du soleil* (2019)

S29 16H-18H. ATELIER DES SIMPLES L'ORANGER
18H. VERNISSAGE PETITE EXPO
Mélanie Planché nous propose ses *Natures mortes*, «pour provoquer une rencontre entre fonction et fiction, je détourne des supports et des objets sur lesquels je dessine et qui se font témoignages tantôt mélancoliques, tantôt tragiques ou comiques même.»

M4 18H. SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

M11 17H-19H. ATELIER «FAIS-LE TOI-MÊME»

S14 15H-18H. ATELIER D'ÉCRITURE
19H30 CONCERT MARTIN MIDDLE M
Invitation musicale et poétique à un voyage intime et universel.

D15 Fin de La Grande Expo de Damien Gete et David Roncada

S21 16H-18H. ATELIER DES SIMPLES LA RÉGLISSE
18H. CONFÉRENCE ET PROJECTION
Présentation et discussion autour du livre autobiographique d'Etienne Boulanger *Insoumis*, dans lequel il raconte son expérience de la guerre d'Algérie et son refus d'y participer. Suivi de la projection d'un film-documentaire.

Illustration 50 : le programme de La Nouvelle Manufacture début 2020

(source : La Nouvelle Manufacture)

Le café culturel participe ainsi à la diversification des publics : « ça a amené des gens qui iraient pas voir une exposition, mais qui iraient voir un concert, à venir voir une exposition. C'est un gros vecteur social, c'est-à-dire qu'il y a énormément de gens qui ne se rencontrent pas, voir qui ne rencontrent personne, qui, du coup, rencontrent des gens ici. Donc il y a vraiment un aspect développement social qui s'est créé, ce qui fait que du coup c'est un de nos piliers » (ibid.), « ça anime énormément le village » (entretien A. Velsch, 2021), « là ce qui est amusant, c'est qu'il y a tout plein de groupes qui passent là, de groupes de personnes qui se ressemblent pas. Suivant les expositions, suivant le spectacle, suivant les activités, vous avez pas les mêmes personnes » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). L'ouverture du café culturel attire les artistes amateurs, qui peuvent avec une place dans les petites expositions : « il y a des artistes amateurs. Et ces artistes, ben ils commencent aussi à avoir des relations avec La Nouvelle Manufacture, donc ils viennent de voir les expos, ils en parlent, etc. Mais ils ont mis

longtemps à venir » (ibid.). Ils attirent avec eux les réticents locaux « il [l'ancien maire] est venu parce qu'il y a quelqu'un qui l'a tiré un peu » (ibid.).

L'ouverture à tous est donc vraiment au cœur du projet culturel : c'est bien le rôle joué par les travaux menés avec les écoles : « [Antoine :] *des enfants, qui a priori auraient très bien pu ne jamais voir une exposition de leur vie, qui vont en voir quatre par an »*, [Juliette :] *on a bien développé en 2019, les ateliers qu'on anime dans les écoles, enfin plutôt collèges, lycées, c'est aussi une partie de notre activité, qui rapporte un peu de sous à l'association aussi.* [Antoine :] *Ce qui permet toujours pareil de sortir un peu ...* [Juliette :] *... de faire connaître ...* [Antoine :] *... en dehors d'ici, où c'est vrai qu'ici les gens quand ils viennent, ils l'ont décidé, quand on va ailleurs on va aussi à la rencontre de gens qui seraient pas forcément venus ici »* (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Dans ce même registre, le travail de médiation est aussi bien mis en avant et là encore, il confine au militantisme car le monde de l'art que LNM rejette c'est aussi celui qui met la médiation de côté. « [Juliette :] *On met un point d'honneur à faire une médiation culturelle adaptée.* [Antoine :] *Ou déjà juste une médiation culturelle hein. Parce que je sais plus où c'était, je suis rentré dans un espace d'art, c'était à Nancy, le seul mot qu'on nous a dit c'est "bonjour". Les gens s'en foutent c'est un truc de ouf »* (ibid.).

Cet aspect social est très reconnu mais n'efface pas pour autant l'ADN de l'association et même son ancrage dans l'art contemporain. Pour décrire LNM, Jean-Claude Ribeyre indique ainsi « *Alors tout d'abord oui, dire que c'est un lieu d'exposition d'art contemporain, un lieu de rencontre, voilà, même un lieu de débats »* (2020). LNM se retrouve donc à porter une double exigence.

- Celle du lien social : « [Il s'éloignerait du projet] *s'il y a un moment on sentait que dans l'ensemble il y a un conflit. Si on sent aussi qu'il y a des gens qui mettent des barrières [...] Voilà, c'est seulement le jour où il y aura des barrières qui seront mises, là c'est un petit peu catastrophique »* (ibid.).
- Celle de la qualité artistique : « *Et qui dérive sur des activités artistiques qui soient bof. [...] C'est que à un moment, quand on devant, si je ressens plus rien devant ce qui est exposé par exemple »* (ibid.). C'est d'autant plus complexe que le public commence à développer un rapport de proximité et de compréhension personnelle avec les artistes exposés : « *alors c'est vrai que par rapport à ces œuvres là, je connais le gars, je l'ai rencontré trois-quatre fois, ici, et puis bon je commence à bien comprendre quand il fait ses peintures ou autres. [...] Je sais que là il a évolué, par exemple, il a évolué du rectangulaire, enfin du droit à l'arrondi, c'est super. On sent qu'il se lâche. Et quand on ressent ça dans les artistes aussi, c'est, c'est quelque chose qui attire »* (ibid.).

Cette dualité se retrouve chez les fondateurs de La Nouvelle Manufacture : « [Juliette :] *Je pense qu'une des valeurs fondamentales, c'est la culture pour tous, gratuite et accessible.* [Antoine :] *Je pense que c'est plus le vivre ensemble, enfin, pour moi, en tout cas, c'est plus le vivre ensemble qui est la clef aussi du projet* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Ce projet artistique et culturel est une véritable réponse à un manque territorial. « *Je n'ai pas d'explication, c'est un territoire qui est profondément rural qui est profondément industriel aussi. C'est un pays, sans médire, mais c'est un pays ouvrier, qui n'y a pas la culture de l'art et qui jamais eu l'occasion d'en voir. Je veux dire c'est comme manger du poisson : ici, on mange pas de poisson. On a beau se pencher à la fenêtre, la mer est loin. C'est ni dévalorisant ce que je dis, ni une critique. C'est la culture qui est comme ça* » (entretien Y. Le Bon, 2021). Le vrai défi est pratico-pratique, c'est celui de l'éloignement des structures culturelles : « *surtout qu'ici pour voir, on va dire des œuvres d'art, des expositions, il faut faire un peu de routes pour y aller* » (entretien A. Velsch, 2021). Il est pallié par une volonté des structures culturelles départementales de faire de l'itinérance et/ou par un engagement du public même à maintenir sa vie culturelle en prenant toutes les opportunités et ce, malgré les trajets : « *si on veut aller au théâtre, on peut pas, il faut attendre le théâtre viennois, et des fois il vient. [...] Mais, mais, en fait, quand on ne compare à des Parisiens. Paris, c'est quelque chose de bien, les transports c'est la même chose, et des fois 3 quarts d'heure pour faire peu de distance, et en plus ils ont eu tellement de spectacles qu'ils y vont pas. Et quelques fois ici, j'ai plus d'activités qu'un parisien* » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). A LNM, répondre aux défis de la culture en milieu rural est un pari assumé. « [Antoine :] *Mais effectivement peut-être que la nouveauté c'est que ce soit en milieu extrêmement rural. C'est peut-être, s'il y a une innovation c'est celle-ci. C'est-à-dire que le fait de parier sur un exode citadin [...] cette logique du coup de se dire que ben là, il y a, il faut aller dans un autre quartier qui soit délaissé pour pouvoir reconstruire quelque chose, ben aujourd'hui ce quartier qui est délaissé, c'est le milieu rural* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). LNM apporte aussi une dimension artistique différente de ce qui peut être proposé par les autres espaces d'art en Ardèche : « [Antoine :] *c'est vrai que dans, il y a quoi une quinzaine de structures recensées en Ardèche, on n'est pas forcément, dans notre façon de fonctionner et ce qu'on présente, on est dans quelque chose de très jeune, de très contemporain. C'est pas du tout le cas des quinze structures, il y a des choses qui sont beaucoup plus modernes, il y a des gens qui exposent exclusivement des gens décédés ou en passe de l'être, ou des lieux qui sont vraiment dynamiques, et qui sont très bien aussi hein* ».

Le projet artistique de LNM s'élargit progressivement dans une dimension culturelle et même sociale, notamment à travers la mise en place du café culturel. La programmation artistique n'en reste pas moins liée à une sélection professionnelle. L'aspect rural du projet est

vécu comme une marginalité choisie, qui permet de s'affranchir de certains codes du milieu de l'art contemporain, mais est surtout un pari sur l'avenir.

3.2. Vers un projet de territoire ? Le pôle culturel

Le projet culturel entre forcément en dialogue avec le territoire mais est aussi le miroir du réseau des artistes engagés dans LNM. Entre départemental et en réseau, comment le projet se définit-il dans l'espace ?

La composition première de l'association et les premières expositions de LNM sont le fruit du parcours personnel des artistes investis dans le projet. « [Antoine :] *Moi, à la base, je viens du Sud de la France, donc il y avait une association dans le sud de la France avec laquelle on travaillait souvent [...]* [Juliette :] *On s'échangeait des artistes avec eux et puis ils sont venus nous aider.* [Antoine :] *Le président de cette association, c'était une des rares personnes qui a fait du commissariat [d'exposition], à part nous deux, [...]* *qui participe au commissariat pour des expositions* », « [Antoine :] *ça [les contacts à Londres] c'est tout mon réseau de quand j'étais aux beaux arts qui s'est exporté un peu partout. On a gardé des liens* », « [Antoine :] *[LNM est reconnue] à Grenoble. Il y a, parce que Juliette vient de Grenoble, et puis on connaît, il y a des galeries qui nous connaissent* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). L'installation sur le lieu a aussi permis une nouvelle reconnaissance et un redéveloppement du réseau. « [Antoine :] *On a un réseau qui est en Bretagne, en Normandie, qui s'est bien développé.* [Juliette :] *Qui a bien émergé depuis qu'on a le lieu.* [Antoine :] *Avec 2angles qui est un gros lieu en Normandie, une association de Cédric Guillermo [...]* *il est venu nous rencontrer ici, faire une exposition ici, puis il nous a filé son carnet d'adresse. [...]* *Et puis là on est en train de créer un autre réseau vers Nancy [...]* *C'est une des raisons informelles, mais du coup c'est vrai que entre notre pratique personnelle d'artiste et les gens qu'on rencontre par l'association, ça se mêle énormément, et puis ça fait qu'on a un réseau assez vaste* » (*ibid.*). Plusieurs autres lieux sont ainsi cités : Paris, Londres, le Brésil, Clermont-Ferrand,... Il est intéressant de noter que ce ne sont que des milieux urbains : l'initiative de LNM semble assez unique dans son propre réseau. Chacun des liens avec les autres lieux a son histoire et la dimension très humaine des rapports se retrouve ici : « [Antoine :] *ça marche assez bien, c'est très informel mais finalement d'échange en rencontre, on devient copains et puis voilà* » (*ibid.*). A chaque fois il y a une structure, lieux d'exposition, association, et le réseau qui se construit autour. Le public aussi participe à ce réseau : « *parce que, il y a des gens qui viennent en vacances ici. Et que vous avez des gens qui sont un peu plus curieux, ils voient une affiche exposition ou autres, ils viennent, voilà donc, en fait, ça fait des points comme ça et il y a des gens un petit peu partout en France qui connaissent La [Nouvelle] Manufacture. Et il y a des gens qui connaissent La [Nouvelle] Manufacture qui rencontrent*

d'autres gens qui connaissent La [Nouvelle] Manufacture dans les petits festivals et autres sur les arts plastiques » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).

Les débuts de l'implantation de LNM sont marqués par un faible soutien de la commune : « [Antoine :] *la ligne a changé direct après, enfin l'ancien maire quand il nous a vendu le site c'était sa dernière action, le soir même il était plus maire. [...] le maire qui est actuel [ndlr : en 2020, avant les élections municipales] [...] nous soutient comme il est obligé de le faire, comme il le fait avec les autres associations, c'est-à-dire qu'il nous prête des tables et des chaises pour les évènements. [Juliette :] Il s'intéresse pas trop à ce qu'on fait » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Le lien avec la mairie est donc très léger pendant le mandat de 2014 à 2020 : « il y a la relation avec la mairie qui doit s'améliorer un petit peu. Parce que le maire est venu une fois en 6 ans, ça fait peu. [...] il est venu 2 fois pardon » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).*

Dans un premier temps, cette méfiance est aussi le fait des acteurs du territoire. « [Antoine :] *Comme on a directement décidé de faire l'association, on a convoqué, entre guillemets, tous les responsables des différentes collectivités avant même de démarrer le projet. On les a fait venir, le bâtiment était en friche encore à ce moment là, ils ont bien halluciné d'ailleurs, ils nous ont pris pour des fous. On leur a dit qu'on allait construire un projet très ambitieux, et qu'on voulait devenir un espace d'art très actif et très pointu et ... [Juliette :] ... ils nous ont pas pris au sérieux » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Cet état de fait rend certains aspects de la vie de l'association difficile, notamment en termes de financements : « [Antoine :] *les subventions sont dérisoires en termes, enfin si on prend en compte le fait qu'effectivement en soi, ce qu'on propose en terme d'expositions, les artistes qu'on fait venir, la rénovation d'un bâtiment du patrimoine, l'activité d'accueil d'autres, le rôle de lieu ressource qu'on peut avoir dans le territoire par rapport aux autres associations, ce qu'on touche comme subventions c'est dérisoire », « [Juliette :] essayer de se rémunérer comme c'est notre activité principale. Parce qu'on a été bénévoles pendant cinq ans. [...] On l'est toujours. Moi je suis en contrat aidé depuis un an bientôt » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).**

Cependant le soutien de certaines collectivités arrive assez rapidement. Les premières sont la communauté de communes Val Eyrieux et le Département : « [Antoine :] *la toute première année on a quand même eu un FIL du département et de la communauté de commune. Donc un fond d'initiative local, c'est une petite subvention pour des projets spéciaux. On a eu ça pour 2014 » (ibid.). Ce binôme est un soutien au long cours et une reconnaissance du travail mené par LNM : « [Antoine :] *on a le Département et la communauté de commune qui nous soutiennent depuis 2014. Et maintenant depuis cette année on est en convention territoriale tripartite avec la communauté de commune et le**

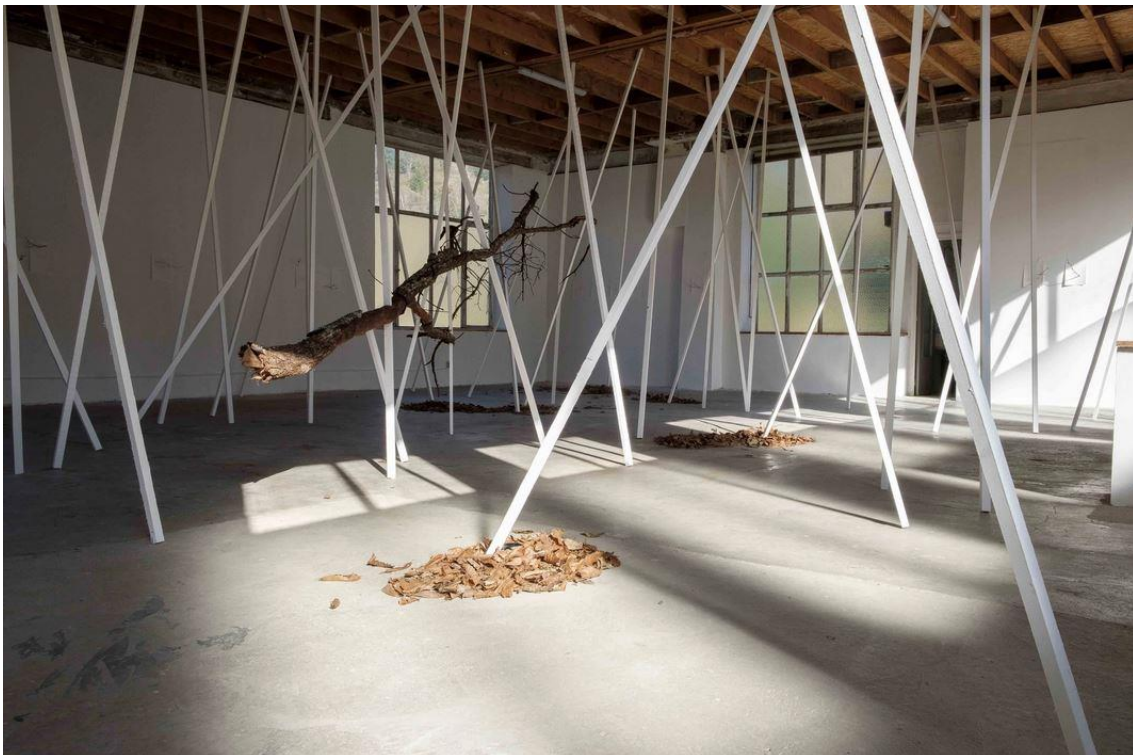
Département » (ibid.), « [Antoine :] Au niveau du Département, ils considèrent déjà qu'on fait partie des lieux ressources à sauvegarder, à développer », « les gens qui sont un peu plus dans la culture, ils connaissent l'importance du site et notamment des gens au Département. Qui sont bien contents d'avoir un pôle ici d'art contemporain, parce qu'il y en a pas tellement en Ardèche, il n'y a même pas de musée d'art plastique. Oui, il y a, du côté de Saint Pierreville. Et puis sinon après faut sauter en Haute-Loire, le Chambon sur Lignon » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).

Le soutien régional s'exprime dans un premier temps via les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) mais ils prennent fin en 2016 : *« quand Wauquiez est arrivé, il y a plus le CDDRA, on n'a plus du tout jamais eu de nouvelles de la Région »* (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Cet état de fait est un manque pour le développement de LNM, comme ses difficultés à faire le lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). *« [Antoine :] Mais ce qu'il faudrait c'est qu'on ait effectivement au niveau des collectivités territoriales, qu'on puisse avoir une ouverture sur la Région. Parce qu'on connaît, enfin tu vois, on est en rapport avec pleins de gens de, on connaît plein de gens qui font des galeries, des gens qui entendent parler de nous mais on a pas de légitimité à forcément exister sur le territoire étant donné qu'on est pas considérés par les collectivités. Voilà, à Grenoble, [...] en Auvergne, disons que sur la région Rhône-Alpes-Auvergne, on a pleins d'ouvertures qui permettraient qu'on soit implantés correctement si les collectivités faisaient le taf quoi », « [Juliette :] Et puis réussir à mieux payer les artistes aussi. [Antoine :] Voilà, donc effectivement on va développer, peut-être, arriver à se faire reconnaître par la DRAC et par [...] la Région pour avoir, ben voilà, pour déjà être reconnus et puis pour arriver effectivement à choper des financements qui permettent de rémunérer, de pouvoir faire des vraies propositions professionnelles aux artistes. Et puis c'est vrai qu'on a fait venir des artistes qui ont, qui sont déjà assez installés professionnellement et qui sont complètement hallucinés de voir qu'on a pas l'aide de la DRAC alors qu'ils nous disent "mais je vais exposer dans des endroits mais c'est tout pourrave quoi" et les mecs ils se font arroser par la DRAC à la lance à incendie quoi » (ibid.).*

Plusieurs autres partenaires locaux sont aussi cités. Le Parc est l'un d'entre eux, assez tôt dans l'histoire de LNM : *« [Antoine :] On a travaillé plusieurs fois avec le Parc dans le cadre du Partage des Eaux, on a participé à tout ce qui était concertation avant la création du projet. [Juliette :] C'était 2015 je crois » (ibid.).* LNM fait partie des Echappées du Partage des Eaux, des lieux d'art contemporain mis en valeur en lien avec le parcours artistique matérialisant la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée par des œuvres d'art contemporain et des mobiliers design. Plus globalement l'envie de LNM était bien de s'inscrire dans un écosystème culturel existant : *« [Antoine :] sachant que nous avant la première*

*exposition qu'on a fait ici, on a fait aussi, l'été avant l'ouverture, le tour de toutes les structures desquelles on a entendu parler en Ardèche, pour se présenter, dire que voilà on voulait, voilà ça nous intéressait de faire des partenariats avec les autres acteurs et aussi dire aussi voilà, on arrive, on va faire un espace d'art par là. C'est juste qu'on peut pas venir s'installer chez les gens sans prévenir, et on participe aussi à toutes les concertations départementales donc on fait partie on va dire du paysage, on travaille avec les autres structures pour le développement culturel dans le département. On est assez actif sur ce point là précis » (ibid.). Le constat est celui de la diversité des espaces d'art, où LNM vient en complément d'autres offres artistiques (3.1.). Cependant quelques partenariats sont développés : « [Juliette :] On a fait un partenariat avec *Le Silence du Monde* [...] à Saint Vincent de Durfort. Et puis là, au printemps, avec *Format* [Structure de danse de l'Ardèche méridionale] » (ibid.).*

LNM tient cependant à son indépendance. « [Juliette :] il y a un truc que j'aimerais vraiment pas qui nous arrive mais je pense qu'on se laissera pas faire mais, que du coup les collectivités publiques aient la main mise sur, un peu sur ce qu'on fait, sur la programmation. [...] [Juliette :] Moi je préfère qu'ils arrêtent de nous donner des sous mais qu'ils nous laissent libres » (ibid.). Mais LNM n'est pas dans une relation de subordination mais plutôt de confiance avec ses partenaires et tout particulièrement le Département : [Antoine :] *au Département, ils nous ont dit que de toute façon, c'est absolument pas de ça qu'ils avaient envie que s'ils avaient décidé de nous soutenir c'est parce qu'on faisait un travail très bien donc qu'ils avaient aucune envie de le faire à notre place* » (ibid.).



Diving in the leaves (avec Format)



Restitution « Le Silence du Monde »

Illustration 51 : les deux expositions en collaboration avec des partenaires ardéchois

(source : La Nouvelle Manufacture)

Il y a ainsi une véritable reconnaissance du travail de LNM au Département, en lien avec la communauté de communes : le pôle culturel se lit à cette échelle départementale, particulièrement dans son travail d'exposition et de médiation, alors que le café culturel semble garder un rôle plus local. LNM garde aussi un réseau de partenaires qui s'étend sur le territoire français et même à l'international. Elle n'en soigne pas moins sa place sur le département et les quelques partenaires ardéchois.

3.3. Vers un projet de territoire ? Le village d'artisans et d'artistes

Un autre projet de territoire est lié à l'implantation de LNM : celui porté par la commune d'un territoire d'accueil qui repose sur l'installation d'artistes et d'artisans. Cela vient questionner l'ancrage local de LNM mais aussi d'autres acteurs.

Le fonctionnement en réseau n'est pas une exclusivité de LNM. Il semble que dans son installation artisanale à la pépinière d'entreprise, Antoine Velsch décrit le même fonctionnement pour sa clientèle et ses partenariats : « *je viens de Verdun donc, département de la Meuse. J'ai plus de 50 % de ma clientèle qui est sur la Lorraine* », « *au début ça a été un petit peu dur de se faire connaître. Et par la force des choses, j'ai réussi à me faire pas mal de contacts au niveau professionnel, par rapport à la qualité de mon travail. Donc je fais quasiment que du forgé main. Donc je travaille tout, tout à la main, essentiellement de l'argent, l'or je le fais sur commande. Et du coup faire la publicité sur le tout fait main, m'a amené à un partenariat avec une professionnelle sur Paris* », « [Les gens me trouvent]

surtout grâce à la page Facebook et puis Instagram aussi qui fonctionne plutôt bien » (entretien Antoine Velsch, 2021). Est-ce que l'installation en milieu rural de nouveaux arrivants pousserait vers un fonctionnement de ce type ?

En tout cas l'ancrage local pose question. Lorsque qu'Antoine et Juliette (2020) ont été interrogés sur l'implantation de LNM (est-ce que ça aurait pu être ailleurs ?) leur réponse est très claire : « [Antoine :] *Ah ben oui. Je suis pas spécialement ... Juliette connaissait même pas l'endroit avant de venir et moi j'étais pas spécialement attaché. Même aujourd'hui encore je suis pas ... si ça tourne mal et qu'on me propose quelque chose de ... Je suis pas sentimental. J'aime beaucoup hein, j'adore cet endroit, avec tout ce qui s'y ait passé j'y ai plein de souvenirs* ». Pourtant, il y a chez les interviewés une envie de s'investir pour le local : « [Antoine :] *que des jeunes avec des diplômes aient envie de [Juliette :] créer de l'activité, de faire venir des gens [Antoine :] de mettre notre énergie au service du territoire* » (ibid.), « [S'investir ici] *c'est même un devoir. Parce que je suis pas, je suis pas d'ici, mais j'ai envie que le village s'étoffe un peu plus* », « *à l'heure d'aujourd'hui, je n'ai pas envie de m'installer sur Verdun ou Nancy-Metz. Je préfère rester à Saint-Martin-de-Valamas* » (entretien Antoine Velsch, 2021). Ils tissent des liens forts avec le territoire mais sans y instaurer une relation de dépendance.

Leur envie de s'investir est liée à l'appui qu'ils reçoivent dans leur activité. « [Antoine :] *il [le maire] nous avait dit, que si le pays, on était là, et qu'il y avait plus rien qui fonctionnait et que si les jeunes ils bossaient pas c'est parce qu'on leur coupait toute envie de le faire et que si on soutenait un peu nos jeunes au lieu de les rabaisser systématiquement "t'es qu'une merde" et ben il y aurait plus de choses qui se feraient [...] Et que ça serait bien que la chance qui nous a été donnée, ça se voit un peu plus souvent* » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020). Elle n'y est cependant pas conditionnée : LNM s'est développée sous une municipalité qui ne lui était pas particulièrement favorable (voir ci-dessus). Yves Le Bon, le maire qui a vendu le local de LNM en 2014 et qui est à nouveau maire aujourd'hui, est particulièrement moteur sur l'installation de jeunes sur sa commune. Cela se retrouve pour le projet de sortie de pépinière d'Antoine Velsch : « *le but, c'est de créer une entreprise avec Dawn joaillerie [la seconde artisane de l'Atelier du Bijou]. On va créer une autre entreprise, on aimerait sur Saint-Martin. Donc là on est en contact avec la collectivité, pour créer un local sur Saint-Martin* » (entretien Antoine Velsch, 2021), « *on a la chance d'avoir deux, trois actuellement, jeunes à la pépinière de l'Atelier du bijou. Un qui est originaire du Cheylard qui retourne, bon, mais les deux autres veulent rester là et ils ont aussi des relations, des carnets d'adresses, ils ont des copains, des amis qui souhaitent s'installer dans le coin aussi, donc je crois qu'il nous appartient de trouver les moyens de leur permettre de s'installer [...] donc on libère deux bâtiments et ces deux bâtiments, on les a déjà montré aux deux jeunes bijoutiers qui restent. Il y a l'ancienne*

école qui est à côté de la poste qui les intéresse beaucoup, ils trouvent que ça pourrait faire un très joli pôle artisanal en y installant à la fois boutique, atelier, etc. » (entretien Y. Le Bon, 2021). Cet engagement n'est pas le seul fait de la mairie. En mai 2021, l'Atelier du Bijou est cambriolé : Aurore Klein (Dawn Joaillerie) et Antoine Velsch perdent leur matière première (or, argent et pierres) et leurs créations. Le préjudice est estimé à environ 40 000 euros et les assurances ne couvrent pas toutes les pertes : leur projet d'installation est remis en cause. Une cagnotte est mise en ligne par une amie d'Aurore et elle récolte rapidement près de 12 000 euros avec plus de 200 contributeurs. Parmi ceux qui se sont identifiés se trouvent des élus, des techniciens de collectivités et des membres de LNM, manifestant ce soutien local : « Cela cautionne notre travail et cela montre combien nous avons été rapidement intégrés à la communauté ardéchoise » (article dans l'Hebdo de l'Ardèche, le 12 juin 2021).

Cette dynamique colle au projet de territoire que se propose de construire la commune, et plus largement la communauté de communes Val Eyrieux. *« Ça m'intéresse beaucoup. C'est parce que, on ... le village et le territoire sont en train de vivre une désindustrialisation, [...] donc si on veut vivre, il faut se tourner vers d'autres activités, d'autres secteurs, l'accueil, l'accueil fait partie de ces secteurs et il y a quand même cette tradition du bijou, du savoir-faire, de la beauté, de l'art, on revient à la Vallée du bijou. Et nous notre orientation actuelle et de rechercher à faire évoluer le village vers un village d'artistes [...] de l'art dans tous les domaines » (entretien Y. Le Bon, 2021). Plusieurs étapes sont d'ores et déjà identifiables :*

- L'installation de LNM en 2015 ;
- La mise en place de l'Atelier du Bijou en 2018 qui offre une possibilité d'accueil simplifié : *« l'opportunité aussi de m'installer ici. [...] Et ce qui était motivant, c'était donc le loyer attractif, on va pas se mentir et l'équipement, qui était déjà en place. Donc, ce qui fait énormément de frais en moins pour l'installation » (entretien A. Velsch, 2021).*
- L'installation spontanée d'artisans : *« Il y a des artisans bijoutiers qui s'installent dans la région. La dernière il y a trois semaines, elle est installée à Saint Martial, ça fait un an et ça fait 3 semaines qu'elle a ouvert une boutique à Saint Martin. [...] Oui, mais là elle ne s'était pas rendu compte que la Vallée du bijou était une vallée qui était vivante par rapport au bijou. Elle croyait que c'était une vallée du bijou parce qu'il y avait eu des bijoux, en fait la c'est, elle a été un peu surprise. Et elle est tombée amoureuse aussi du pays » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).*
- Le réseau interne de la Vallée du Bijou : *« à l'heure d'aujourd'hui on est dix entreprises installées dans la Vallée du bijou. Donc, qui s'étend du Cheylard jusque Saint-Agrève. Rien qu'à Saint-Martin, on est, on était six, maintenant on est cinq. [...] On a des contacts avec eux, d'une part, c'est une obligation, parce qu'il y a le,*

tous les 2 ans, il y a le Festival du bijou. Et c'est les entreprises de la Vallée du bijou qui organisent ce festival » (entretien A. Velsch, 2021).

- *La mise en place d'une transmission via la formation et les stages auprès des artisans bijoutiers : « c'est quelque chose à transmettre. Ça c'est sûr. La vallée du bijou c'est avant tout un label qui a été créé par les entreprises ici. Je vais pas parler de savoir-faire, parce que le savoir-faire, il est français, il est un peu partout pareil. Plus, la valeur de chaque, chaque entreprise. Parce qu'on a tous des choses différentes à proposer. Moi, pour mon côté, ce que je vais transmettre, c'est le savoir-faire du fait-main. Après il y a à transmettre tout le côté volonté. La volonté de faire les choses bien, comme on le souhaite, ça aussi c'est important. Et après, vraiment.. Oui, la vallée du bijou, c'est quelque chose qui commence vraiment à être connu. Par rapport au lycée, avec les formations bijouterie-joaillerie. On a beaucoup plus de demandes de stage qu'au tout début » (entretien A. Velsch, 2021).*
- *La mise en lien des artisans : « il y a ce côté ou la mairie de Saint-Martin-de-Valamas veut créer, avec les entreprises qui sont en place, créer ce côté village artisanat d'art. Donc, c'est des choses qui vont être amenées à se faire petit à petit dans le village. [...] Je sais qu'il y a un couturier qui est installé au Cheylard. Mais je l'ai rencontré au début où je suis arrivé ici, donc je ne sais pas s'il exerce, il était en quête de machines. Après hors Vallée du bijou, il y a d'autres artisans d'art » (ibid.).*

Le passé industriel est parfois un obstacle à la transmission des valeurs de ce côté artistique et artisanal. *« Ça va être surtout de transmettre les valeurs et il n'y aura pas une re création de ce qui a été fait avant. Parce que le ... financièrement c'est pas possible. L'Atelier du bijou, l'ancienne usine Murat, au début elle embauchait plus de 300 personnes. Aujourd'hui on a notre taille à nous, on ne peut pas embaucher, déjà une personne c'est compliqué » (entretien A. Velsch, 2021).*

Ces étapes donnent un socle à ce projet territorial, qui n'est pas le seul fait de la collectivité. Le maire de Saint-Martin compte bien sur la connexion avec ces initiatives privées : *« quand il y a un pied de cuve, quand ça commence, ça peut en attirer d'autres, [...] vous savez quand un village un électroencéphalogramme plat, il se passe rien, quand il y a des projets, ça peut attirer d'autres entrepreneurs dans le domaine de l'accueil, de la restauration, de tout ce qui va avec et qui manque cruellement » (entretien Y. Le Bon, 2021).* La mairie se positionne en appui de ces initiatives : *« si l'orientation artistique, entre guillemets, du village se confirme et prend la bonne route, [...] il se peut que, parce qu'on en parlait un petit peu à l'Assemblée Générale de La Nouvelle Manufacture la semaine dernière, les jeunes qui sont reçus pour huit jours, pour deux mois, sont à la recherche de logements aussi, de logements temporaires, donc il y a aussi cette réflexion à avoir. [...] On a pris une délibération en conseil*

pour faire des tarifs qui soient en lien [...] des tarifs adaptés » (ibid.). Les projets ne manquent pas du côté de La Nouvelle Manufacture : « si on peut rêver complètement, on achète la maison d'à côté, on achète le terrain, et on a de la place de faire tout plein d'ateliers d'initiations aux peintures ou d'arts graphiques. Voilà et accueillir des artistes qui [...] passent là, qui restent un mois et laissent une trace » (entretien J.-C. Ribeyre, 2021), « [Antoine :] ce serait de trouver un espace en extérieur pour pouvoir faire un ... J'aimerais bien rénover une colline avec les restanques, pas les restanques, avec les chambas comme on les appelle ici, donc virer tous les résineux tout pouraves qui ont rien à foutre ici et faire une forêt dans sa diversité, en faire un parc de sculptures pour pouvoir avoir un espace ouvert à l'extérieur. Donc pas rester enfermé, montrer que tout ça doit s'étendre et pas rester dans le cadre de cet espace » (entretien A. Abel et J. Rault, 2020).

Le deuxième pilier de la stratégie d'un village plus vivant est tout simplement de travailler l'attractivité de la commune. Pour cela le territoire possède un certain nombre d'atouts. Le paysage est souvent mis en avant, il est synonyme de loisirs de pleine nature, de cadre de vie : « De toute façon, il y a le paysage, ça, c'est la première chose. Voilà, avec sa nature et avec tous les, tout ce qu'on peut faire dans ce paysage, tout ce qui est rando, tout ce qui est balade, ça c'est sûr, et pour y vivre, c'est quelque chose de bien parce que c'est quand même tranquille » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020), « moi, ce qui m'a attiré, avant toute chose, pour m'installer ici, c'était le paysage. Le paysage, l'Ardèche, le calme, les rivières [...] Je connaissais plus le territoire, enfin je connais plus le territoire du Sud, qui est très touristique. Les rivières sont plus profondes. Mais ce côté, ce côté Nord, de l'Ardèche, me plaît beaucoup, parce que c'est vraiment un côté vert, randonnée, qui est très très nature » (entretien A. Velsch, 2021), « j'ai toujours été optimiste pour les territoires ruraux d'une manière générale, parce qu'on vit en Europe et qu'on est à peu près le seul pays d'Europe à avoir de l'espace, quand on connaît, j'ai des amis qui sont anglais et allemands, belges, hollandais, tous, quand ils viennent ici me disent "mais vous avez une chance inouïe, vous ne mesurez pas, de pouvoir passer une journée sans voir personne" » (entretien Y. Le Bon, 2021). Une stratégie touristique voit le jour à l'échelle de la communauté de communes Val Eyrieux « Ardèche Hautes-Vallées » et tente de mettre en avant les particularités du territoire. Celui-ci se confond trop souvent avec une représentation globale de l'Ardèche « étant donné qu'on est en Ardèche, on bénéficie de l'image de l'Ardèche, seulement les gens se rendent pas compte que l'Ardèche qui est ici comme dans les Boutières est complètement différente. Mais les offices de tourisme, commencent à bien bosser sur cette affaire. Et lancer des opérations qui font une promotion du territoire. En ce moment l'office de Val Eyrieux, il me fait un message par semaine. On en est au numéro cinq là, et ils en font vingt-quatre, donc jusqu'à la fin des vacances. [...] Alors, leur slogan c'est "respirez". Voilà, et sinon, là le dernier lien, il y a, "émotion", "élevez-vous" » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). L'orientation est nettement du côté de la pleine nature et des

patrimoines anciens, malgré le fait que la Vallée du bijou, l'Arche des Métiers, Ardelaine ou encore la Dolce Via constituent trois des douze visites « *incontournables* » du site de l'Office de tourisme.



Illustration 52 : la promotion 2021 de l'Office de Tourisme Ardèche Hautes-Vallées

(source : OT Ardèche Hautes-Vallées)

Un autre atout du territoire est sa potentielle autonomie, pour le moment plus de l'ordre du fantasme : « *on peut très bien ici, avoir une entité presque autonome. [...] je pense qu'une économie locale peut vivre ici. Pas complètement, mais elle peut vivre* » (ibid.). Pour Jean-Claude Ribeyre, il y a une véritable attractivité du territoire qui est en train de se mettre en place : « *c'est pas la première fois qu'on rencontre les gens qui viennent ici en vacances, en passage, et qui tombent amoureux du coin, soit pour acheter une résidence secondaire, soit pour prévoir une installation définitive* » (ibid.). Pour Yves Le Bon (2021), le territoire a aussi une carte à jouer à l'avenir : « *je pense que des mouvements, avec des nouvelles technologies,*

avec les nouvelles méthodes, modes de travail, il va arriver à un moment où il y a des gens qui vont dire "mais non, là, ça m'intéresse de changer de conditions de vie tout simplement". Donc, il y a cet aspect-là des choses. Deuxième aspect, on parle des modifications climatiques et du réchauffement, il y a peut-être dans pas si longtemps que ça, des gens qui vont avoir trop chaud, en bas là, d'autre part la flore va obligatoirement évoluer aussi, c'est pas impossible que dans vingt ans, on voit de la vigne par là, c'est pas exclu. Donc toutes ces tous ces transferts de, à la fois d'activité, de ces modifications climatiques, vont amener des modifications assez profondes et du paysage et des activités qui seront rattachées, donc je suis optimiste, par ce biais là je suis sûr qu'on a un rôle important à y jouer ».

D'autres aspects sont plutôt vu comme répulsifs : *« il y a des tas d'obstacles à l'installation de familles qui ne sont pas entre guillemets indigènes, dans le bon sens du terme, que les gens qui sont nés ici, bon, c'est le mode de vie, c'est comme ça, quelqu'un qui vient s'y installer c'est plus compliqué » (ibid.). Les déplacements reviennent régulièrement : « j'ai bien connu le directeur en second de Chomarat [...] et sa famille ne veut pas venir ici. Pourquoi, parce que quand il a été recruté, quand il a été pris sa famille est venue voir et il y a pas de transport, il y a deux enfants en études supérieures à Grenoble, vendredi soir "et on voudrait bien venir vous voir", il faut prendre la bagnole et aller à Valence les chercher, ou Lyon, et puis le dimanche soir, reprendre pour les ramener » (ibid.). « il faut compter une demi-heure de voiture dans tous les sens et pour la grosse administration, il faut une heure » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020). D'autres obstacles existent, notamment la desserte de services et de commerces : « on a des problèmes avec les commerces qui disparaissent » (ibid.), « il y a des trucs qui sont introuvables, définitivement introuvables, [...] il y a des tas de petits éléments du quotidien, parlons pas de la vie culturelle, il y a des tas de petits éléments qui font ... il n'y a pas de piscine » (entretien Y. Le Bon, 2021). En lien avec ce que nous avons développé dans le point 2., il y a aussi des difficultés d'inclusion des nouveaux arrivants, *« parce que quand même les Ardéchois sont bien sympathiques, mais pas toujours accueillants par rapport aux touristes, même par rapport aux gens d'un [autre] village. Une fois que j'étais encore là, mais après la rentrée scolaire, on m'a dit "mais qu'est-ce que tu fais là ? Les vacances c'est fini" » (entretien J.-C. Ribeyre, 2020).**

Enfin certains aspects de l'attractivité sont conflictuels. C'est le cas de l'occupation des sols : dans un territoire qui se met en avant comme territoire de nature, il y a une forme de résistance à l'exploitation des ressources et la nature et la déprise se confondent. *« Plus de 60 % de la surface est couverte d'arbres, je suis surpris qu'on ne parle pas de ces arbres là, il y a pas que de la forêt, alors chaque fois qu'on en parle, on parle pas de voirie, donc on ne peut pas l'exploiter, les grumiers se font jeter de toutes les communes. Alors qu'est ce qu'on fait ? On craque une allumette avec tout ça, c'est ... ça me paraît aberrant », « un paysage occupé*

par des agriculteurs est un paysage entretenu, humanisé et je suis en train de me battre au niveau du SCoT, parce que je suis vice-président, [...] il fallait justifier que toute activité nouvelle, humaine donc, justifie de la dégradation du paysage, je veux dire c'est un postulat qui ne me va pas. L'activité humaine ne dégrade pas, alors il y en a, oui, et non », « avoir une montagne couverte de genêts, il y en a qui trouvent ça magnifique, je trouve ça triste, ça veut dire qu'il y a plus d'hommes là dedans, que le territoire est abandonné [...] c'est une vision de quelqu'un qui habite au fin fond de Paris et qui arrive en voyant des genêts en fleurs "oh que c'est beau" » (entretien Y. Le Bon, 2021).

LNM participe aussi à une dynamique locale, agrégeant des initiatives privées, le soutien de la commune et la dynamique existante à travers l'Atelier du Bijou, celle d'un village de créateurs, artistes et artisans, qui retrouverait ainsi dynamisme et attractivité après un temps de désindustrialisation difficile. Mais cette attractivité pose question dans ce qu'elle signifie comme manière de vivre sur le territoire : entre espace de nature et vie agricole, tourisme et vie locale.

La Nouvelle Manufacture propose à la fois un programme culturel mais aussi social. Celui-ci repose sur un militantisme dans la manière de construire la culture : en marge, inclusive, mais définitivement contemporaine. Le lieu est ainsi reconnu, dans un réseau d'artistes et de structures qui se reconnaissent dans ses valeurs, et par certaines collectivités locales au premier rang desquelles le Département et la communauté de communes Val Eyrieux. Ancré localement mais jamais définitivement, LNM agit pour et avec le territoire. Elle participe aussi, à une échelle plus locale, à la déclinaison plus ouverte du projet Vallée du bijou : Saint-Martin-de-Valamas comme village de créateurs.

Conclusion de chapitre

La notion proposée dans ce travail de patrimonialisation transformative se trouve à nouveau questionnée par l'expérience de La Nouvelle Manufacture. Le projet se construit sous la forme d'un engagement, celui de l'implantation d'un lieu culturel en milieu rural. Il répond à un manque local identifié avec une entrée artistique, et particulièrement liée à l'art contemporain, mais lu comme non commercial. Le bâti industriel et son histoire font corps avec le projet dans une lecture elle-aussi militante : celle d'une industrie capitaliste qui arrive à sa fin et qui est détournée par le retour à une ruralité plus en lien avec son environnement, ses paysages et ses humains retrouvant une autonomie créatrice. Le travail, lu à travers l'idée du faire, a une place centrale dans le projet. La patrimonialisation proposée par LNM s'oppose à une conservation figée, à la nostalgie du passé industriel et à sa dilution dans une médiation consensuelle. La marge, territoriale, artistique et patrimoniale, est assumée comme espace de

liberté. Elle n'est cependant pas fermée sur le monde, mais au contraire en réseaux avec de multiples acteurs portant des valeurs similaires.

Si les points de rupture sont multiples, avec le mode d'habiter préexistant, avec les institutions culturelles régionales ou avec certains aspects de la patrimonialisation voisine de la Vallée du Bijou, les collectivités locales et l'association semblent mener ensemble ce projet culturel mais aussi social. Ce vivre ensemble autrement se construit autour des valeurs de la fête, de l'ouverture et de la culture sous toutes ses formes, notamment portées par le café culturel. Il ouvre à l'expression d'une ruralité créative pour tous, et questionne ainsi le territoire et ses acteurs autant que le lieu : habitants, touristes, artisans et artistes. Il questionne également les relations entretenues entre les acteurs eux-mêmes sur fond d'ouverture et de convivialité.

Conclusion de la troisième partie

Ces trois études de cas nous ont permis d'interroger la patrimonialisation transformative, comme un processus particulier où les transformations sociales et la patrimonialisation se nourrissent l'une et l'autre. Chacun des projets possède effectivement des caractéristiques se référant à l'innovation sociale dans leur volonté de produire un changement de fond dans la société. Au Moulinon, c'est le monde de l'entreprise qui est interrogé : comment prendre en compte la responsabilité sociétale et écologique d'une production ? Au travers d'une valorisation des produits locaux et biologiques, dans une relation de partenariat avec les producteurs, et dans un management participatif donnant une place aux initiatives des salariés, Terre Adélice propose une première réponse. Au moulinage de Chirols, le projet d'un pôle d'expérimentation autour de l'habitat partagé, de l'activité artisanale et de la production artistique questionne la manière de vivre ensemble dans le respect des autres, passés, actuels et futurs, et dans celui de l'environnement. Dans une dynamique collective traduite par une coopérative, une association et de multiples partenaires, ils proposent une réponse toujours adaptative à la construction d'un commun. A La Nouvelle Manufacture, la mise en place d'un pôle culturel permet de réinterroger la liberté de création mais aussi la constitution du lien social. C'est par l'ouverture à tous dans le cadre du café culturel mais aussi par des animations hors les murs que l'association s'engage dans la diffusion culturelle pour les territoires ruraux. Chaque innovation sociale se construit aussi dans la patrimonialisation. L'histoire industrielle est appropriée comme la possibilité d'offrir travail et produits de qualité sur le territoire, de renouveler les manières d'habiter ou de lutter pour l'autonomie créatrice de chacun. Elle produit des « *lieux de condensation* » (Debarbieux, 1995) qui synthétisent les héritages et le projet en cours. Ces lieux entrent en interaction avec le territoire, proche, lointain, en réseau, à dimension variable. Ils font sens et questionnent d'autres projets de patrimonialisation et de reconversion industrielle en cours mais aussi plus globalement l'avenir des ruralités : seront-elles productives ? Touristiques ? Culturelles ? Elles sont en tout cas toujours collectives et en liens avec de nombreux autres acteurs, notamment aux collectivités locales (bien qu'à différent échelons). La patrimonialisation apporte ainsi à l'innovation sociale en proposant une possibilité d'ancrage territorial, l'émergence d'un commun territorial, et d'un développement culturel rural.

Au-delà de ces observations, il faut également pointer des enjeux croisés qui émergent de ces différents cas. Au tout début du projet, il y a la maîtrise du foncier, auquel les trois expériences répondent très différemment : par une propriété publique pour le Moulinon, par une propriété privée collective sans but lucratif au moulinage de Chirols et par une propriété privée déléguant l'animation à une association dans le cas de La Nouvelle Manufacture. Ensuite, il y a l'hybridation des usages du lieu. Elle est contextuelle au Moulinon, volontaire à

Chirols et Saint-Martin-de-Valamas. Chaque site a aussi son propre rapport à la conservation des héritages bâtis : elle n'a rien à voir avec la conservation du patrimoine promue par les institutions et pourtant elle est un souci pour chacun et l'architecture industrielle a un grand rôle dans les débuts du projet. Si nous considérons plutôt les représentations, des thématiques croisées apparaissent aussi. La présence de dimension culturelle dans chacun des projets invite à considérer des patrimonialisations créatives s'appuyant sur des héritages matériels ou immatériels. De même, les trois études de cas traitent de la manière de travailler hier et aujourd'hui : la dimension humaine du travail, le lien au territoire (et au terroir, et à la terre) et au lieu, l'importance du faire et du faire ensemble. Enfin, chacun questionne l'environnement, l'écologie et plus largement une manière de faire durable avec l'espace et ses vivants.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cet écrit, nous proposons de revenir sur la problématique elle-même avant de rappeler les principaux résultats et d'ouvrir sur des perspectives de recherche.

Rappel de la problématique

Ce travail débute par une préoccupation, celle de l'évolution des espaces ruraux, lue dans un contexte de mutations rapides : que reste-il de leur histoire ? Ce questionnement invite à considérer trois phénomènes.

- La catégorie des espaces ruraux elle-même n'a de cesse de se morceler dans une grande diversité de caractéristiques invitant à considérer, non plus des espaces qui seraient intrinsèquement ruraux, mais des ruralités, au pluriel, reflets de rapports sociaux à l'espace spécifiques. La notion de ruralité invite donc à considérer les relations que les acteurs entretiennent avec l'espace. Il s'agit aussi de saisir leur volonté de le transformer, en apportant leurs propres réponses aux incertitudes globales et locales.
- Ces acteurs entretiennent également un rapport au temps spécifique, qu'ils mettent en jeu à travers la prise en compte d'héritages matériels et immatériels, marqueurs de l'histoire. Pour certains, cela construit des processus de patrimonialisation, particulièrement dynamiques depuis les années 1980. Nous proposons de les lire, non pas comme des processus de reconnaissance d'objets qui porteraient une valeur patrimoniale intrinsèque (leur architecture par exemple), mais au contraire comme des processus de relectures des héritages par les acteurs qui y mêlent leur intention de transmission mais aussi leurs préoccupations actuelles.
- Les héritages eux-mêmes sont issus d'une histoire construite en relation avec l'espace. En cela, ils peuvent être lus comme les marqueurs de ruralités passées : ils portent en eux non seulement les liens construits à leur création mais aussi toutes les évolutions qu'ils ont traversé.

Dans cette triple relation acteurs-espace, acteurs-héritages et héritages-espaces se trouve ainsi notre problématique.

En quoi la patrimonialisation des héritages ruraux participe-t-elle à la transformation des ruralités ?

L'établissement d'une recherche partenariale, en contrat CIFRE avec le Parc des Monts d'Ardèche et en interaction avec les acteurs du territoire, a abouti à la constitution de notre périmètre d'étude, comprenant neuf communautés de communes et d'agglomération (chapitre

3). Un choix thématique a circonscrit les objets de l'étude : ce sont les héritages industriels. Ces deux aspects ont nourri la réflexion à leur tour (chapitre 1 et 2). La patrimonialisation des héritages industriels existe depuis les années 1980 mais ils restent des héritages pris dans une forme de marginalité, celle de devoir justifier leur conservation par leur usage (Gasnier, 2018). Les héritages industriels ruraux portent de plus la difficulté de leur imaginaire paradoxal d'usine à la campagne (Vigné, 2020). Ils sont méconnus, y compris sur le territoire d'étude, où ils n'ont jamais été inventoriés : c'est la première partie de la commande effectuée par le Parc, celle de questionner la prise en compte des héritages industriels. Pourtant le corpus est prometteur, avec près de mille sites industriels anciens décomptés à la fin du 19^e siècle en Ardèche, principalement dans le travail de la soie et l'extraction (mines et carrières). Leurs patrimonialisations sont elles-aussi méconnues, car elles sont souvent dues à des initiatives locales voire privées. Les institutions patrimoniales ont peu reconnu ces caractéristiques locales, avec cinq sites inscrits ou classés aux monuments historiques et une dizaine de sites recensés par l'Inventaire en Ardèche. Plus largement, l'histoire industrielle reste méconnue et ses représentations sont en contradiction apparente avec les facteurs d'attractivité actuels des espaces ruraux et de l'Ardèche spécifiquement : le calme ou la vie de village donnent un dynamisme résidentiel et touristique qui se marie mal avec l'idée d'une atmosphère industrielle. Les héritages industriels ruraux questionnent alors fortement à la fois les ruralités mais aussi leur propre valeur pour les territoires ruraux. C'est le sens de la seconde partie de la commande émise par le Parc : comment ces héritages sont-ils pris en compte dans les patrimonialisations mais aussi plus largement dans le développement territorial ? La marginalité des héritages industriels ruraux leur offre cependant la possibilité d'interroger plus particulièrement la transformation au sein du processus patrimonial, c'est la demande finale du Parc, celle de travailler sur les interactions avec l'innovation sociale, et la première partie de notre hypothèse. La seconde repose sur une autre caractéristique des Monts d'Ardèche, il s'agit du renouveau des ruralités qui s'y expriment. Rural attractif, il est le théâtre du mélange des représentations énoncé dans l'expression des « *nouvelles ruralités* ». Par ailleurs, il participe aussi à l'identité ardéchoise d'un territoire d'expérimentation et d'alternatives.

Certaines patrimonialisations ont pour spécificité d'être transformatives et accompagnent la transformation des ruralités.

Cette hypothèse principale se découpe en trois sous-hypothèses. La première se propose de revenir sur les transformations dans la constitution des héritages eux-mêmes.

L'évolution des relations aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités.

Les apports des recherches sur le patrimoine industriel montrent que les héritages industriels ruraux se construisent souvent en lien avec des ressources, matérielles, immatérielles et humaines propres au rural. Nous supposons donc que des liens avec la société locale peuvent être identifiés dans le cas des Monts d'Ardèche. Par ailleurs, ces héritages industriels existent aussi par la fin de leur activité : les liens évoqués ont dû évoluer. Est-ce en lien avec l'évolution des sociétés locales ? Avec une évolution des ruralités ? L'état de l'art permet d'interroger ici les ressources et trajectoires territoriales.

La deuxième sous-hypothèse interroge plus spécifiquement les patrimonialisations.

Les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter.

Comment sont pris en compte les héritages industriels ruraux ? La patrimonialisation comme processus de transformation des héritages en patrimoine par les acteurs interroge deux constructions théoriques distinctes (chapitre 1) : celle de la ressource patrimoniale, qui propose de s'intéresser à la prise en compte du temps dans le développement culturel des territoires ; et celle de l'expérience patrimoniale, qui cible plus spécifiquement la lecture des circonvolutions de la patrimonialisation, ses ruptures, ses tensions, du point de vue de l'acteur. Nous proposons de garder ces deux lectures, non exclusives. A travers les patrimonialisations, il s'agit encore de poursuivre les transformations, en son sein d'une part, mais aussi dans ce qu'elles apportent aux acteurs dans leur rapport à l'espace. Nous proposons de lire ceux-ci comme modes d'habiter, permettant de lier les représentations, les pratiques, les perceptions, mais aussi de proposer des lectures croisées de rapports à l'espace distincts.

Le dernier volet de notre réflexion, représenté par la dernière sous-hypothèse.

Les patrimonialisations des héritages ruraux sont porteuses d'innovation sociale.

Elle entre au cœur de la question de la patrimonialisation transformative. Elle suppose des processus d'innovation sociale qui puisent dans la patrimonialisation pour construire leur projet. L'innovation sociale vise à produire un changement sociétal en répondant à un besoin ou en fixant de nouvelles modalités de réponse à ce besoin. C'est un processus de transformation intentionnelle mené par des acteurs organisés pour le mener à bien. Les besoins évoqués peuvent être divers, il ne s'agit pas forcément de besoins matériels mais aussi de renouveler des manières de faire, de vivre, des relations aux autres ou à l'espace. L'innovation sociale vient ainsi interroger fortement les ruralités. La patrimonialisation transformative va au-delà de la juxtaposition des deux processus, il s'agit bien d'une patrimonialisation mise au service de la transformation de la société. En retour, elle pourrait être également nourrie par l'innovation sociale.

Une fois cette problématique et ces hypothèses construites et nourries du contexte territorial et des apports théoriques, nous pouvons proposer une synthèse du corps du travail de recherche.

Principaux résultats

Ce travail a donc exploré d'abord la construction des héritages industriels, depuis leur implantation en lien avec la société locale (chapitre 4), vers leur transformation dans le cadre de leur disparition, leur enfrichement ou leur reconversion (chapitre 5). Il a ensuite saisi un état de leurs patrimonialisations (chapitre 6) avant de proposer une lecture plus fine selon trois études de cas (chapitres 7 à 9). Nous développerons ici les résultats, en lien avec les méthodes utilisées pour les obtenir (chapitre 3).

Cette recherche a d'abord permis la constitution d'un jeu de données inédit : le recensement des sites industriels anciens sur le périmètre de recherche. Constitué à partir des lectures de recherches historiques produites par des historiens ou des passionnés d'histoire locale, ce **corpus de 697 sites** représente les implantations industrielles, c'est-à-dire mécanisées, employant plus de dix personnes ou exportant leurs produits au-delà de la limite du canton, anciennes, c'est-à-dire existant avant les années 1950-1960 (chapitre 4). Ce recensement a ses limites : des recherches complémentaires aux archives départementales ou des arpentages de terrain systématiques auraient sans doute pu fournir d'autres informations. Il est cependant assez conséquent sur ce périmètre de 208 communes, soit une moyenne de trois à quatre sites par communes. Il permet de confirmer le caractère profondément industriel de ce territoire.

Par un jeu d'échelles, les implantations des sites industriels anciens permettent de révéler tout un ensemble de liens constitués avec la société locale. Ces liens sont bilatéraux, l'industrie se constitue en regard de l'espace habité sur lequel elle s'implante, et la société locale se construit en lien avec l'activité industrielle. Nous avons proposé in fine une **lecture de liens socio-spatiaux** découpés en deux catégories (chapitre 4). La première regroupe les liens intrinsèques au processus de production : la ressource énergétique constituée par l'eau et la pente, la ressource humaine de la main d'œuvre, la ressource matérielle des matières premières disponibles et les ressources immatérielles des savoir-faire et des réseaux internes à l'activité productive. La seconde dépend de l'insertion socio-spatiale de l'entreprise : complémentarité avec le monde agricole, réseaux externes, paysage, identité et formes spatiales spécifiques. Cette dernière catégorie découvre des différenciations dans le mode d'implantation de l'industrie qui peut être diffuse, en faubourgs, en villages industriels ou en hameaux usines. Ces formes sont bien connues de la littérature sur le patrimoine industriel mais n'avaient pas été développées, faute de données, sur les Monts d'Ardèche.

La base de données a également permis une lecture du devenir des héritages dans le temps long, par le biais de leur usage. Cette lecture a été particulièrement difficile à mettre en œuvre : l'usage actuel de chaque site n'a pas toujours pu être déterminé (577 sites ont néanmoins été renseignés), certains sites ont eu des usages multiples, dans le temps ou simultanément, et pour finir l'usage ne dit que peu de chose de l'évolution des liens tissés par l'industrie et donc de la constitution des héritages. Nous avons cependant pu caractériser les héritages par différentes figures : l'**héritage intègre** illustre le cas des sites presque intégralement conservés dans leurs dimensions matérielles (bâties, objets, archives) et immatérielle (savoir-faire, mémoire) ; l'**héritage diminué** considère les sites où une partie de ses dimensions est manquante mais saurait être complétée par une autre dans le cadre d'une transmission ; et l'**héritage immatériel** a la particularité de n'avoir conservé que des traces immatérielles, souvent partielles. Une autre série de figures propose de considérer les héritages au regard à la fois de la persistance de leurs liens historiques mais aussi des nouveaux liens socio-spatiaux : l'**héritage stérile** a gardé peu de liens avec le passé industriel et ne porte pas ou peu de nouveaux liens ; l'**héritage inchangé** a gardé de nombreux liens industriels et ne porte pas ou peu de nouveaux liens ; l'**héritage augmenté** a ses nombreux liens passés mais porte aussi de nouveaux liens socio-spatiaux ; enfin l'**héritage dépassé** a gardé peu de liens avec le passé industriel et porte aussi de nouveaux liens socio-spatiaux (chapitre 5). Une compréhension plus fine de la construction des héritages, en permettant en compte leur historicité en delà de leur dimension industrielle, en découle.

A travers les nouveaux usages des anciens sites industriels, des modes de développement des territoires ruraux sont visibles : productif (activités), résidentiel (habitations, services et lieux culturels) ou touristique (hébergements, visites). Cependant, il paraît difficile d'y saisir une évolution des ruralités comme relation à l'espace : cela appelle à une étude plus qualitative, à l'échelle locale. Nous avons tenté de la développer pour les territoires abritant les trois études de cas choisies (chapitre 6). Nous avons observé l'émergence des territorialités industrielles et tenté de lire la survivance en termes **d'enracinement, d'ancrage ou d'amarrage** à la société locale. Sur les trois territoires, nous avons vu également l'émergence de nouvelles ruralités (chapitres 7, 8 et 9), **productives et touristiques** à Saint-Martin-de-Valamas, également **résidentielle** à Saint-Sauveur-de-Montagut, et **alternatives** à Chirols. Nous avons lu un **entremêlement des ces ruralités avec les héritages industriels** sur ces trois périmètres.

Les données collectées et analysées nous permettent de valider notre première sous-hypothèse « la relation aux héritages ruraux accompagne l'évolution des ruralités ». Il y a bien des aspects à saisir en amont de la patrimonialisation et la construction des héritages industriels a à voir avec

des transformations des sites et des ruralités. Cette hypothèse pourrait être explorée plus encore en développant une étude qualitative systématique des territoires industriels à l'échelle locale.

L'étude des patrimonialisations sur les territoires des trois études de cas (chapitre 6), dans le prolongement de l'exploitation des données du recensement et de l'OP/PO, a permis de mettre à jour une diversité d'initiatives, largement portées par des acteurs locaux. **Les patrimonialisations apportent un discours sur l'héritage industriel lui-même, sur d'autres formes d'héritages mais aussi sur des projets actuels et à venir.**

A l'échelle de nos trois études de cas (chapitres 7, 8 et 9), **les patrimonialisations dévoilent des modes d'habiter spécifiques.**

Au Moulinon, l'identité industrielle est relue à travers les patrimonialisations comme **le moteur d'une ruralité multi locale productive et vivante**. Elle questionne la possibilité d'une production agricole locale, elle-aussi très ancrée dans l'histoire du territoire à travers la production fruitière, mais aussi d'une production artisanale et industrielle respectueuse de ses fournisseurs, de ses employés et de ses clients. Elle se lie aussi avec l'émergence d'un territoire d'accueil, résidentiel et touristique, avec ses équipements et ses services culturels. La ruralité n'est pas lue à l'aune du territoire mais à celle du local, qui implique moins la localisation que l'échelle humaine des relations. Ce multi local exprime une diversité de ruralités, ayant toute en commun une lecture qualitative des productions et des modes de travailler. Elle s'oppose ainsi à un monde économique rationnel en donnant de la valeur à une éthique écologique et sociétale.

Au moulinage de Chirols, les patrimonialisations font émerger **une ruralité en commun**. Ce commun existe d'abord à l'échelle de la partie du moulinage en propriété collective, refusant tout enrichissement de ses membres sur le projet, à travers les chantiers participatifs et l'activité de l'association (visites, animations, projet mémoires). Il existe aussi à d'autres échelles, avec des acteurs regroupés autour des mêmes valeurs, l'écologie, la solidarité et le vivre ensemble. A l'échelle du quartier de Pont de Verrières, il se retrouve dans les liens multiples tissés avec les acteurs présents, dans le but de rendre ce quartier vivant. Il se travaille aussi à l'échelle de la commune, en lien avec le projet de démocratie participative de la mairie. Plus largement encore, les liens avec la Maison de Vallée de la Bourge, notamment à travers l'espace de coworking, ou le Parc, à travers le projet d'urbanisme innovant, font aussi le lien avec cette idée de commun qui devient territorial. Cette ruralité ne se restreint pas à un domaine ou une thématique spécifique mais au contraire touche à tout : l'habitat, le travail, la

culture, ... La relation à l'espace fait le lien entre le passé, les besoins actuels et les possibles de demain.

A La Nouvelle Manufacture, les patrimonialisations militent pour **une ruralité créative et autonome**. La ruralité industrielle, encore vivante, est relue comme aliénante et créant des dépendances : elle ne doit pas moins être conservée pour servir de socle à la ruralité créative, échappatoire. Elle se lie avec une utopie d'un territoire plus autonome, dans ses productions agricoles et artisanales. Ces dernières servent aussi de support à un développement culturel émancipatoire, permettant aux populations de renouveler leur capacité d'initiative. La ruralité est ici nettement en marge, permettant des projets inédits et militants pour une revitalisation du territoire. Elle se lit aussi dans la volonté d'un meilleur accueil des populations, résidentes ou touristes, et d'une nouvelle façon de vivre ensemble, basée sur l'ouverture aux autres.

Ainsi, nous validons notre seconde hypothèse, « les patrimonialisations des héritages ruraux mettent en jeu des modes d'habiter ». Les patrimonialisations mettent en jeu non seulement des processus de conservation et de restauration, mais aussi des processus de transformation et de création. Les modes d'habiter se nourrissent de ces processus et illustrent des ruralités complexes, en lien avec des espaces locaux mais aussi des ailleurs qui recouvrent les mêmes valeurs. Pour aller plus loin dans l'exploration de cette hypothèse, il serait intéressant de lire les modes d'habiter exprimés dans des patrimonialisations plus classiques.

Nos trois études de cas (chapitres 7, 8 et 9) ont interrogé le lien entre innovation sociale et patrimonialisations à travers la figure de **la patrimonialisation transformative**.

Au Moulinon, la patrimonialisation s'exprime dans la mobilisation des héritages industriels comme cadre d'un développement économique mesuré et vitrine de l'entreprise Terre Adélice. Elle est mise en lien avec la responsabilité écologique et sociétale, exprimée notamment dans son lien aux producteurs locaux, son management participatif et ses initiatives culturelles en cours de développement (conférences et concerts à venir). **Transmettre l'histoire industrielle est le moyen d'ancrer l'innovation sociale sur le territoire**. La reconversion du bâti ancien, la réflexion portée sur le travail et le lien avec l'intercommunalité et l'école de musique nourrissent le projet global.

Au moulinage de Chirols, la patrimonialisation s'exprime beaucoup dans ses dimensions immatérielles, notamment à travers la mémoire, mais aussi dans la conservation de l'agencement du lieu. La constitution d'un tiers-lieu à but non lucratif donne au projet un

caractère très évolutif. Il requestionne les manières d'habiter, de travailler, de créer, bref, de vivre ensemble sur le territoire. **Transmettre l'histoire industrielle est le moyen de questionner nos modes de vie et nos projets.** Le moulinage est vu comme un espace qui a répondu à des besoins passés et qui se transforme aujourd'hui pour répondre aux besoins présents.

A La Nouvelle Manufacture, la patrimonialisation se joue entre conservation et détournement des héritages matériels, au service de la préservation mais aussi du questionnement du passé industriel. L'installation d'un lieu culturel en milieu rural, avec un volet art contemporain très prononcé, vient interroger la manière de faire art, de faire culture et de plus largement d'être ensemble. **Transmettre l'histoire industrielle est le moyen de stimuler l'initiative et la créativité.** L'histoire du bijou est le cadre à interroger et dépasser pour aller vers d'autres futurs.

Dans chacune de ces expériences, **l'histoire industrielle est mobilisée comme support de réflexion pour le projet d'innovation sociale.** Les démarches vont plus loin que la transmission : l'héritage industriel est un miroir pour explorer les rapports que le projet entretient avec le travail, le territoire, le développement durable, ...

L'étude de nos trois cas ont permis de vérifier notre troisième hypothèse, « les patrimonialisations des héritages ruraux sont porteuses d'innovation sociale ». Chacun montre bien les entremêlements de ces deux processus. Cependant, ces trois cas ne sont pas représentatifs de toutes les patrimonialisations. Pour la valider intégralement, des recherches complémentaires doivent être menées sur d'autres patrimonialisations rurales.

La transformation est finalement au cœur des processus de patrimonialisation. Ils mobilisent des héritages qui sont déjà eux-mêmes largement transformés par leur histoire, qu'elle soit industrielle, antérieure à celle-ci ou postérieure. La patrimonialisation elle-même n'est pas exempte de transformation puisqu'elle ne transmet jamais des héritages tels quels, au contraire elle les nourrit de discours qui en disent autant sur le présent et les futurs souhaitables que sur le passé. La patrimonialisation transformative accentue encore cette tendance en plaçant la transformation comme intention première, à travers l'innovation sociale.

Les rapports à l'espace et au territoire sont également au cœur des patrimonialisations. Les premiers liens se tissent bien avant la patrimonialisation, au cœur de la constitution des héritages. L'histoire de l'héritage lui-même est une histoire d'évolution

des relations et des liens. La patrimonialisation choisit les liens qu'elle mobilise selon ses propres rapports sociaux à l'espace en constitution. La patrimonialisation transformative va tout particulièrement se saisir des héritages pour interroger le projet d'innovation sociale et ainsi les besoins du territoire actuels et à venir.

Nous validons ainsi notre hypothèse principale : « certaines patrimonialisations ont pour spécificité d'être transformatives et accompagnent la transformation des ruralités ».

Ce travail a permis de mettre à l'épreuve la notion de patrimonialisation transformative. Elle se définit comme un **processus mis en œuvre par des acteurs qui lient la reconnaissance des héritages à l'intention de transformation des relations sociales et des modes d'habiter**. La transmission à l'œuvre concerne alors à la fois une lecture du passé, une représentation du présent et une perspective d'un futur souhaitable. La transformation, qui concerne à la fois l'héritage lui-même mais aussi l'espace qui l'accueille, prend le pas sur la conservation et la restauration. Le passé est mobilisé pour questionner les modes d'habiter contemporains et les relations à l'espace et aux autres qui s'y expriment.

La patrimonialisation transformative apporte aussi à la lecture de la patrimonialisation en sciences sociales en proposant une mise en tension dans les étapes de changement. Au moment de la justification, des choix s'opèrent pour construire la narration patrimoniale de l'oubli du passé à l'invention contemporaine, en passant par la reconnaissance des héritages. Ces choix modifient le statut de l'héritage qui devient un objet de mémoire, de lutte, de culte, etc. et parfois possède plusieurs statuts à la fois. Nous retrouvons ici les figures de l'héritage augmenté, où l'invention se marie avec une remémoration du passé et de l'héritage inchangé, où la reconnaissance du passé efface les tentatives d'actualisation. Pendant l'étape de conservation, des interventions vont venir modifier l'héritage, de la destruction à la conservation, en passant par la transformation (en restauration, rénovation, réinvention, ...). Ces interventions modifient l'état de l'héritage qui peut perdre certains de ses marqueurs et ainsi de ses liens socio-spatiaux. Nous retrouvons ici les figures de l'héritage intègre, diminué et augmenté. En cela, le processus de patrimonialisation peut endommager l'héritage et compromettre des patrimonialisations futures. Durant l'étape d'exposition, des opérations vont être mises en place par les acteurs pour transmettre le patrimoine, en ménageant des temps et des espaces qui seront considérés comme privés, publics ou même communs. Ces choix viennent questionner l'usage de l'héritage non pas dans sa fonctionnalité mais dans sa capacité à s'ouvrir à la société : l'usage permet-il l'accès à certains ? à tous ? ou chacun peut-il même proposer un usage tant qu'il ne compromet par l'usage des autres ?

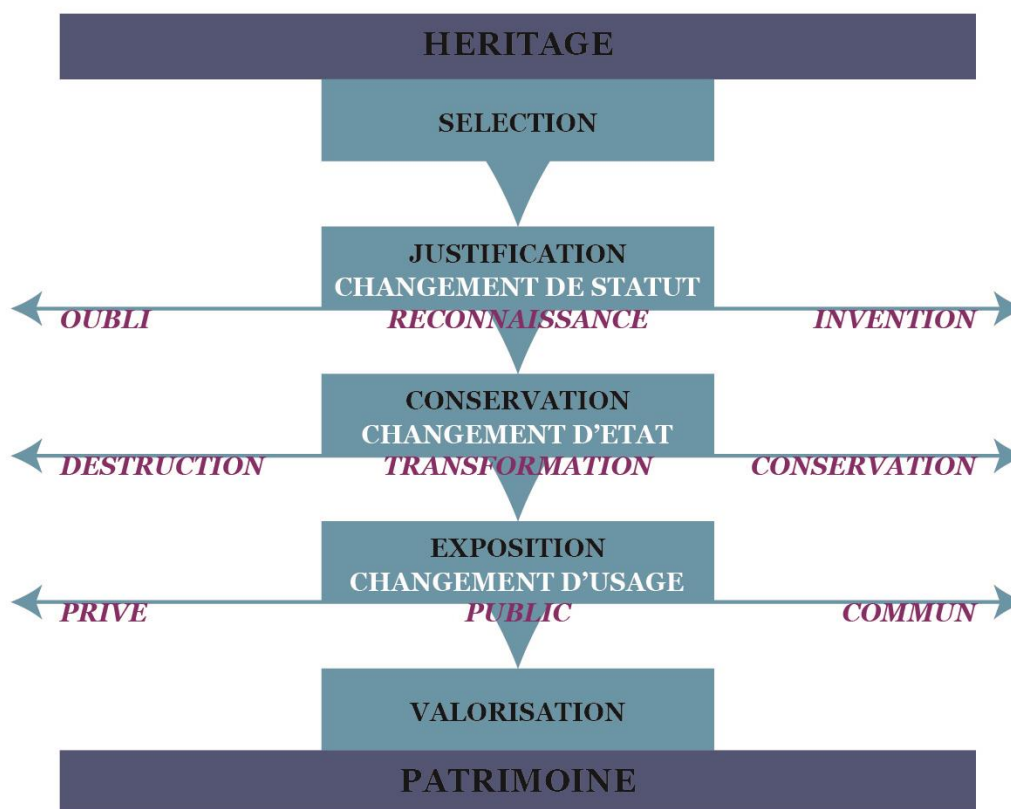


Figure 22 : Une relecture en tension de la patrimonialisation

(Vigné, 2021)

Nous avons débuté ce travail par une interrogation sur les transformations des espaces ruraux et des ruralités. Le mot clef était diversité : des dynamiques en cours, des espaces ruraux entre eux, et des manières de les caractériser. L'étude des relations aux héritages montrent des ruralités qui évoluent depuis longtemps et l'expression actuelle de territorialités industrielles, résidentielles, touristiques et agricoles qui s'entremêlent. La patrimonialisation transformative apporte un regard plus ciblé sur ce que peuvent être les alternatives rurales. Les projets évoqués se construisent en opposition à des normes actuelles comme le capitalisme, la maison individuelle, les relations hiérarchiques ou la production de masse. Elles proposent des réponses ciblées à ces problèmes de société en donnant naissance à des projets dans des niches. Elles ne sont pas pour autant coupées d'un vaste réseau national voir international ou de relations avec l'espace proche, ce qui les positionne dans une possible dynamique de transition, dans la mesure où elles réussiraient à se diffuser. Elles ouvrent ainsi à la possibilité de transformation de trajectoire des territoires, inscrites dans leur histoire longue, mais intégrant un renouvellement des modes d'habiter. Les ruralités qu'elles construisent posent d'ailleurs la question de la représentation du rural qu'elles véhiculent : il semble qu'une identité globale du rural comme espace des possibles, lié à la terre et aux productions agricoles, mais aussi offrant la liberté de la marge se dégage des trois études. Cette identité générique, c'est-à-dire qui ne se

rattache pas spécifiquement aux caractéristiques de l'espace ardéchois, alimente l'idée d'un rural comme espace d'alternatives mais questionne sur les capacités d'ancrage territorial et de pérennité de ces projets.

Perspectives de recherche

Ce travail est, comme tout travail de recherche, partiel. Il repose sur une situation de recherche partenariale qui suppose un retour critique sur sa réalisation. Il a également donné lieu à des renoncements sur des pistes à explorer et ouvre aussi d'autres recherches à venir.

La thèse CIFRE, la constitution de ce travail comme une recherche-action et les liens préalables entretenus avec les acteurs du territoire a permis une observation participante et une participation observante particulièrement riche. Elle a aussi supposé une posture à l'entre-deux ou une double posture, entre chargée de mission et doctorante, qui a rendu l'exercice chronophage et limité ainsi la collecte des données. Il est clair que ce travail de recherche pourrait être prolongé. A titre d'exemple, entre la rédaction du chapitre 4 et celle de cette conclusion, cinq nouvelles entrées ont été ajoutées à la base de données des sites industriels anciens.

Ce corpus connaît un certain nombre de limites, notamment celles des sources mobilisées et de l'impossibilité de doubler le recensement par un travail de terrain systématique. Plusieurs pistes s'ouvrent pour le compléter : poursuivre une recherche historique, notamment sur les industries discrètes comme les scieries ; documenter l'état des bâtiments par un travail systématique de terrain ; approfondir la question des usages et notamment de leurs multiplicités par un échange avec les acteurs locaux. Cette dernière démarche est particulièrement intéressante en ce qui concerne l'étude des liens socio-spatiaux actuels et de l'évolution des ruralités : outre l'usage, ces échanges permettraient de comprendre le rôle que la nouvelle fonction confère au bâtiment dans le développement local. Nul doute qu'ils aboutiraient aussi à la découverte de patrimonialisations familiales et intimes, issues notamment de propriétaires privés qui ont fait un travail de recherche sur l'histoire de leur lieu.

L'étude des patrimonialisations ouvre un autre corpus de données, tel qu'il a été présenté dans le chapitre 6 pour les trois communautés de communes et d'agglomération concernées. Une recherche plus qualitative pourrait être menée en allant à la rencontre des acteurs de ces patrimonialisations, afin d'enrichir notre troisième sous-hypothèse. D'autres patrimonialisations sont-elles porteuses d'innovation sociale ? Y compris parmi des patrimonialisations classiques ? Que représentent-elles dans le corpus des patrimonialisations ? Se diffusent-elles et comment ? Cette perspective permettrait de redonner toute leur place aux acteurs de ces patrimonialisations, parfois éclipsés par le

descriptif de la démarche et rouvrir le questionnement sur l'expérience patrimoniale elle-même et les modes d'habiter qui en découlent. Par ailleurs, nous avons observé plusieurs croisements des patrimonialisations industrielles citées en étude de cas avec des patrimoines plus classiquement rapprochés du rural comme les terrasses et l'imaginaire agricole dans son ensemble. Comment s'hybrident ces patrimonialisations et que produisent-elle ? Un ancrage supplémentaire ?

La constitution de cette recherche débute sur un projet personnel qui se rattache en bien des points à ma propre subjectivité. Le choix de la thématique industrielle et du territoire des Monts d'Ardèche répond à la fois à des interrogations portées par la charte du Parc et en écho avec les partenaires de celui-ci, mais aussi des questionnements plus individuels. L'hypothèse de la patrimonialisation transformative gagnerait donc à être explorée sur d'autres territoires, y compris urbains, et sur d'autres thématiques patrimoniales. Y a-t-il une spécificité rurale à la constitution des patrimonialisations transformatives ? Est-elle une particularité des marges territoriales et patrimoniales ?

BIBLIOGRAPHIE

- ADERGHAL, M., CASABIANCA, F., LANDEL, P.-A., MICHON, G. & SENIL N. (2017), « L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens », dans *Le Maroc et les changements climatiques : adaptation et résilience des sociétés. Hespéris-Tamuda*, 52 (1), n° spécial, pp. 357-381.
- ANDRIEUX, J.-Y. (1997), *Patrimoine et histoire*, Belin Education, Paris, 288 p.
- APPOURCHAUX, M. (1996), « Les mines de charbon de Banne et de Saint-Paul-le-Jeune », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°49.
- APPOURCHAUX, M. (1999), « Fin XIXe, début XXe, les grèves dans les mines de charbon de Banne et de Saint-Paul-le-Jeune », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°63.
- ARBOS, P. (1935), « L'industrie dans le Velay du Nord-Est », dans *Annales de Géographie*, t. 44, n°250, pp. 416-420, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/geo.1935.11105>.
- BABELON, J.-P. & CHASTEL, A. (1994, édition de 2016), *La notion de patrimoine*, Liana Levi, Paris, 142 p.
- BAREL, Y. (1981), « Modernité, code, territoire », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, n°10-11, pp. 3-21, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/aru.1981.1001>.
- BARON, N. & LAJARGE, R. (2015), *Les parcs naturels régionaux*, Quae, Versailles, 247 p.
- BARRAS, B. (2004), « Ardelaine, un modèle d'entreprise durable ? », dans *Le journal de l'école de Paris du management*, n°45, pp. 21-27, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/jepam.045.0021>.
- BARTHE, L. & MILIAN, J. (2012), « Les espaces de faible densité – état des lieux et problématiques », dans *Territoires 2040*, n°3, pp. 140-159, consulté en ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/revues-danalyses-et-de-controverses/>.
- BASSET, K.-L. (2010), « Aux origines du parc national des Cévennes. Des projets de territoire contrastés (1950-1960) », dans LARRERE, R., LIZET, B. & BERLANDARQUE, M., *Histoire des parcs nationaux*, Quae, Paris, pp. 77-93, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/quae.larre.2009.01.0077>.

- BECCATINI, G. (1979), « Dal settore industriale al distretto industriale : alla ricerca dell'unità d'indagine della economia industriale », *Revista di economia e politica industriale*, vol. 5, n°1, pp. 7-21.
- BEDARD, M., (2017), « Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité - D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite », dans *Cybergeog : European Journal of Geography*, document 838, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.28853>.
- BERGERON, L. & DOREL-FERRE, G. (1996), *Le patrimoine industriel : un nouveau territoire*, Liris, Paris, 127 p., consulté en ligne : <http://www.patrimoineindustriel-apic.com/bibliotheque/pi%20un%20nouveau%20territoire/pi%20un%20nouveau%20territoire.htm>.
- BERNARD, C. (1865, édition de 2013), *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Flammarion, Paris, 384 p.
- BERQUE, A. (1999), *Ecoumène - Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 271 p.
- BERQUE, A. (2000), *Médiance de milieux en paysages*, Belin, Paris, 156 p.
- BERQUE, A. (2010), *Milieu et identité humaine*, Donner lieu, Paris, 149 p.
- BERTRAND, A. (2014), *Hyper-ruralité. Un pacte national en 6 mesures et 4 recommandations pour restaurer l'égalité républicaine*, rapport au Sénat, 74 p., consulté en ligne : <https://www.vie-publique.fr/rapport/34216-hyper-ruralite-un-pacte-national-en-6-mesures-et-4-recommandations>.
- BERTRAND, D., LE BAS, C., MATHIEU, A. & MERCURI CHAPUIS, S. (2020), « Types d'innovation et intensité de l'engagement de responsabilité sociale des entreprises (RSE) : Aspects analytiques et empiriques », dans *Innovations*, vol. 2, n°62, pp. 221-247, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/inno.062.0221>.
- BESSE, J.-M. (2013), *Habiter - Un monde à mon image*, Flammarion, Paris, 250 p.
- BLUMER, H. (1962), « Society as Symbolic Interaction », dans Rose, A.M. (Dir.) : *Human Behaviour and Social Processes. An Interactionist Approach*. Routledge and Kegan Paul, London, 188 p.
- BOURDEAU, V. & JARRIGE, F. (2015), « Vivre en travaillant. L'expérience de la société coopérative "Ardelaine" à Saint-Pierreville », dans *Mouvements*, vol. 4, n°84, pp. 82-93, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/mouv.084.0082>.

- BOUTAUD, A. (2005), *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? : bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Université Jean Monnet - Saint-Etienne : thèse de doctorat, sous la direction de BRODHAG, C., 571 p., consulté en ligne : <http://www.theses.fr/2005EMSE0003>.
- BOUTILLIER S. & FOURNIER, C. (2009), « La responsabilité sociale des entreprises artisanales, innovation sociale ou néopaternalisme ? » dans *Marché et organisations*, vol.1, n°8, pp. 39-60, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/maorg.008.0039>.
- BRUNET, R., FERRAS, R. & THERY, H. (1992), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, La Documentation Française, Paris, 470 p.
- BULLEN, C., ISNART, C., GLEVAREC, H., & SAEZ, G. (2021), « Le Patrimoine saisi par les associations, vingt ans après. Entretien avec Guy Saez et Hervé Glevarec à propos d'une enquête pionnière sur l'engouement patrimonial en France », dans *L'Espace géographique*, vol. 1, n°33, pp. 6-37, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/insituarss.1434>.
- CARON, J.-F. (2010), « Loos-en-gohelle, laboratoire du développement durable », dans *Le journal de l'école de Paris du Management*, vol. 3, n°83, pp. 22-28, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/jepam.083.0022>.
- CHABAL, J. (2003), « Le Cheylard et les Boutières », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° spécial, pp. 176-192.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ARDECHE (2020), *Chiffres Clés de l'Ardèche*, document en ligne, 26 p., consulté en ligne : <https://www.ardeche.cci.fr/article/les-chiffres-cles-de-lardeche>.
- CHAPOULIE, J.-M. (2000), « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », dans *Sociétés contemporaines*, n°40, pp. 5-27, consulté en ligne : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2000-4-page-5.htm>.
- CHARPIGNY, F. (1996), « L'espace, le temps et le pouvoir dans deux vallées moulinières de l'Ardèche. Structures et représentations », dans *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°2-4, pp. 253-271, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/mar.1996.1611>.
- CHATENET M. & VERDIER, H. (1999), *Thésaurus de l'architecture*, Editions du patrimoine, Paris, 187 p.

- CHAUDANSON, G. (2015), « Champ la Lioure ... un site d'exception », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°127, pp. 13-21.
- CHOAY, F. (1996), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 272 p.
- COLLECTIF (1985), « Aspects du XIXe siècle ouvrier », cahier de *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°5, 46 p., consulté en ligne : <http://www.memoire-ardeche.com/cahiers/anciens/cahier05.pdf>.
- COLLECTIF (1989), *Canton de Viviers*, Inventaire Général du Patrimoine, Lyon, consulté en ligne : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA00058014>.
- COLLECTIF (1999) « Dans le vent des luttes... Mouvements populaires et sociaux en Ardèche aux XIXe et XXe siècles », cahier de *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°63.
- COLLECTIF (2011), *Le dispositif CIFRE en sciences humaines et sociales : une génération hybride, entre recherche et action*, premier séminaire du collectif Recherche Doctorale Impliquée (REDI), 2 décembre 2011, Lyon, 41 p, consulté en ligne : <https://docplayer.fr/25154825-Le-dispositif-cifre-en-sciences-humaines-et-sociales-une-generation-hybride-entre-recherche-et-action.html>.
- COLLECTIF (2021), *Tiers-lieux à but non lucratif – Un recueil pour raconter, penser et confronter nos pratiques*, coédition RELIER et réseau des CREFAD, Saint-Just-la-Pendue, 111 p.
- COLLETIS G. & PECQUEUR B. (1993), « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : ces de nouvelles rencontres productives ? » dans *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 489-508.
- COLLETIS-WAHL H.-K., PEYRACHE-GADEAU, V. & SERRATE, B. (2008), « Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? », dans *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, vol. 2, pp. 147-157, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/reru.082.0147>.
- CORNU, P. & DELFOSSE, C. (2017), « Marges géographiques, marges scientifiques ? Contribution ruraliste à une approche réflexive des enjeux théoriques et sociopolitiques de la territorialité », dans *Bulletin de l'association de géographes français*, t. 94, n°3, pp. 453-471, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/bagf.2129>.
- COURLET, C. & PECQUEUR, B. (1992), « Les systèmes industrialisés en France, un nouveau mode développement », dans BENKO, G. & LIPIETZ, A. (dirs.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 81-103.

- CRUTZEN, P. (2002), « Geology of mankind », dans *Nature*, n° 415, p. 23, consulté en ligne : <https://www.nature.com/articles/415023a>.
- DARDEL, E. (1990), *L'Homme et la Terre. Nature de la réalité géographique*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Aubervilliers, 201 p.
- DEBARBIEUX, B. (1995), « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », dans *L'Espace géographique*, t. 24, n°2, pp. 97-112, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3363>.
- DEBARBIEUX, B. (2014), « Enracinement - Ancrage - Amarrage: raviver les métaphores », dans *L'Espace géographique*, t. 43, n° 1, pp. 68-80, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/eg.431.0068>.
- DEMOULIN, H. (président), (2013), *Rapport et conclusions de la commission d'enquête publique portant sur le projet de révision de la Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche*, 151 p.
- DEPRAZ, S. (2017), *La France des marges - Géographie des espaces « autres »*, Armand Colin, Paris, 288 p.
- DI MEO, G. (1994), « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », dans *Espaces et sociétés*, t. 4, n°78, pp. 15-34, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/esp.1994.78.0015>.
- DI MEO, G. (2002), « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », dans *Géo-Carrefour*, vol. 77, N°2, pp. 175-185, consulté de ligne : <https://doi.org/10.3406/geoca.2002.1569>.
- DI MEO, G. (2007), « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », dans *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, pp. 87-109, consulté en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>.
- DROUIN, M., MORISSET, L. K. & RAUTENBERG, M. (2019), *Les confins du patrimoine*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 300 p.
- DUBY, G. & WALLON, A. (1975), *Histoire de la France rurale*, t.4, *Depuis 1914*, Seuil, Paris, 1977.
- DUFFAUD, M.-L. (2015), *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Université de Montpellier 3 : thèse de doctorat, Géographie, sous la direction de LAURENS, L.

- DUGUA, R. (2002), *Saint-Martin-de-Valamas et ses environs, d'hier et d'aujourd'hui*, Dolmazon, Le Cheylard, 128 p.
- DUGUA, R. (2018), *L'industrie du bijou - Une histoire de passion et de création en Ardèche*, T. 1, Dolmazon, Le Cheylard, 122 p.
- DUGUA, R. (2019), *L'industrie du bijou - Une histoire de passion et de création en Ardèche*, T. 2, Dolmazon, Le Cheylard, 136 p.
- DULAURANS, M. & FOLI, O. (2013), « Tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », dans *Études de communication*, n°40, pp. 59-76, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/edc.5118>.
- DUPRAT, B. & PAULIN, (1985), *Moulinage de soie en Ardèche : l'architecture des usines traditionnelles, atlas et catalogue raisonné*, Centre d'études et de recherches lyonnais d'architecture et d'urbanisme, Lyon, 452p.
- DUPRE, L., (2005), « Classer et nommer les fruits du châtaignier ou la construction d'un lien à la nature », dans *Natures Sciences Sociétés*, n°13, pp. 395-402, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/rge.3683>.
- EDELBLUTTE, S. & LEGRAND, J. (2012), « Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? », dans *Revue géographique de l'Est*, vol. 52, 3-4, pp. 2-22, consulté en ligne : <https://journals.openedition.org/rge/3683>.
- EDELBLUTTE, S. (2010), *Paysages et territoires de l'industrie en Europe. Héritages et renouvelés*, Ellipse, Paris, 272 p.
- EDELBLUTTE, S. (2014), « Reconversion industrielle ou redéveloppement territorial ? L'exemple de Thaon-les-Vosges, ancienne ville-usine textile lorraine », dans *Géoconfluences*, en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/reconversion-industrielle-ou-redeveloppement-territorial-lexemple-de-thaon-les-vosges-ancienne-ville-usine-textile>.
- EDELBLUTTE, S. (2018), « Espace rural et industrie : des liens anciens, forts et essentiels », dans RICARD, D. & WOESSNER, R., *Les espaces ruraux en France*, Atlande, pp.229-248.
- ELISSALDE, B. (2000), « Géographie, temps et changement spatial », dans *Espace géographique*, t. 29, n°3, pp. 224-236, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/spgeo.2000.2008>.
- FAGNONI, E. (2015), « L'industrie versus patrimonialisation : questionnement autour d'une transition vers une économie culturelle », dans *Bulletin de l'association de*

géographes français, 92-4, pp. 556-564, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/bagf.1110>.

- FAGNONI, E. (2020), « Quand l'usine devient patrimoine. La fabrique touristique de nouvelles images dans l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », dans GRAVARI-BARBAS, M., *Le patrimoine mondial, mise en tourisme, mise en image*, L'Harmattan, Paris, pp. 193-210.
- FOURNY, M.-C. (dir.) (2018), *Montagnes en mouvements – Dynamiques territoriales et innovation sociale*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 218 p.
- FOURNY, M.-C., PAPA, F. & PERIGOIS, S. (2010), « Un agenda métropolitain pour le Sillon alpin ? Mission de diagnostic préalable sur l'événementiel », dans *L'Observatoire*, n°36, pp. 99-105, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/lobs.036.0099>.
- FRANCOIS, H., HIRCZAK, M. & SENIL, N. (2006), « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », dans *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°2006-5, p. 683-700, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/reru.065.0683>.
- FRANCOIS, H., HIRCZAK, M. & SENIL, N. (2013), « De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ? », dans *Géographie Économie Société* n°15(3), pp. 267-284, consulté en ligne : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2013-3-page-267.htm>.
- GASNIER, M. (2011), *Patrimoine industriel et technique. Perspectives et retour sur 30 ans de politiques publiques au service des territoires*, Lieux Dits, Lyon, 304 p.
- GASNIER, M. (2018), *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis - Usages économiques et enjeux environnementaux*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 296 p.
- GAVEAU, F. (2011), « Olivier Mora ed., Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. Des relations villes-campagnes en émergence ? », dans *Études rurales*, n°188, 4 p., consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9549>.
- GEELS, F. W. (2011), « The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms », dans *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 1, pp. 24-40.
- GEORGES, P.-M. (2012), « La friche industrielle en milieu rural, de la marge artistique à l'émergence d'une spatialité créative : le cas de Saint-Julien-Molin-Molette », dans Colloque international pluridisciplinaire *De la friche industrielle au lieu culturel*, Juin

2012, Rouen, pp. 255-262, consulté en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00809450>.

- GILBERT, P., TEGLBORG, A.-C. & RAULET-CROSET, N. (2017), « L'entreprise libérée, innovation radicale ou simple avatar du management participatif », dans *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, n°127, pp. 38-49, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/geco1.127.0038>.
- GLEVAREC, H. & SAEZ, G. (2002), *Le Patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, Paris, 412 p.
- GOUNON, M. (2016), *Tanneries et mégisseries d'Annonay 1815-2015 – Excellence, innovation, savoir-faire*, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Privas, 448 p.
- GRAVARI-BARBAS, M. (dir.) (2005), *Habiter le patrimoine – enjeux – approches – vécu*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 618 p.
- GUIBERT, M. & JEAN, Y. (2011), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 407 p.
- GUIBOURDENCHE, H. (2003), « L'évolution de la population des Boutières au XXe siècle », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° spécial, pp. 96-108.
- GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B. (2007), *La ressource territoriale*, Economica, Paris, 252 P.
- HALITIM-DUBOIS, N. (2012), « La réutilisation des sites industriels en Rhône-Alpes », dans *Les Carnets de l'Inventaire*, consulté en ligne <https://inventaire-rra.hypotheses.org/971>.
- HALITIM-DUBOIS, N. (2013), « Panorama des usines et machines textiles protégées au titre des monuments historiques en Rhône-Alpes », dans *Les Carnets de l'Inventaire*, consulté en ligne <https://inventaire-rra.hypotheses.org/2008>.
- HALITIM-DUBOIS, N. (2019), *Industries en héritage : Auvergne-Rhône-Alpes*, Lieux Dits, Lyon, 160 p.
- HARTMANN-NUSSBAUM, S., LUNEAU, J., SAUZADE, L. (2000), *Le Vivarais-Lignon*, Inventaire Général du Patrimoine, Lyon, 112 p.
- HEINICH, N. (2002), « Sociologie de l'art contemporain : questions de méthode », dans *Espaces Temps*, n°78-79, pp. 133-141, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/espat.2002.4189>.
- HEINICH, N. (2009a), *La fabrique du patrimoine – De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 286 p.

- HEINICH, N. (2009b), « L'administration de l'authenticité », dans *Ethnologie française*, vol. 3, n°. 39, pp. 509-519, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ethn.093.0509>.
- HELLEC, F. (2014), « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », dans *Sociologies pratiques*, vol.1, n° 28, pp. 101-109, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/sopr.028.0101>.
- HEROUARD, F. (2007), « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », dans PAQUOT, T., LUSSAULT, M. & YOUNES, C., *Habiter, le propre de l'humain: Villes, territoire et philosophie*, La Découverte, Paris, pp. 159-170, consulté en ligne : <https://doi-org.sidnomade-2.grenet.fr/10.3917/dec.paquo.2007.01>.
- HILAL, M., BARCZAK, A., TOURNEUX, F.-P., SCHAEFFER, Y., HOUDART, M. & CREMER-SCHULTE, D. (2011), *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM)*, DATAR, 80 p., consulté en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00911232>.
- HOUSSEL, J.-P. (1992), « Petites et moyennes industries de la France rurale », dans *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n°3, pp. 173- 178, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/geoca.1992.5809>.
- JANIN, C. & ANDRES L. (2008), « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », dans *Annales de géographie*, n°663, pp. 62-81, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ag.663.0062>.
- JEAN, Y. & PERIGORD, M. (2009), *Géographie rurale - La ruralité en France*, Armand Colin, Paris, 126 p.
- JOFFRE, J.-P. (2021), *Les mines de Prades – Deux siècles d'histoire dans la Cévenne ardéchoise*, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Privas, 211 p.
- JONES, R. A. (2000), *Méthodes de recherche en sciences humaines*, De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve, 332 p., consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/dbu.jones.1999.01>.
- JULLIARD, E. (1961), « L'urbanisation des campagnes en Europe occidentale », dans *Études rurales*, n°1, pp. 18-33; consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/rural.1961.960>.
- JULLIARD, E. (1973), « Urbanisation des campagnes », dans *Études rurales*, n°49-50, pp. 5-9, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/rural.1973.1858>.
- KAYSER, B. (1988), « Permanence et perversion de la ruralité », dans *Études rurales*, n°109, pp. 75-108, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/rural.1988.3223>.

- KOOP, K. & SENIL, N. (2015), « Habiter l'alternative. La construction de "Mondes de vie" en Ardèche », dans *4e rencontres scientifiques internationales de la cité des territoires*, mars 2015, Grenoble, 20 p.
- KOOP, K., FOURNY, M.-C., LANDEL, P.-A. & SENIL, N. (2019), « Spatial patterns of transformative social innovation. The example of alternative initiatives in Ardèche », dans *Social Innovation 2015 : Pathways to social change*, novembre 2015, Vienne, 15 p., consulté en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01973262/>.
- LACAZE, J.-P. (1985), *Les grandes friches industrielles*, Ministère de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Paris, 149 p.
- LADET, P. (2015), « Editorial », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°127, pp. 1-2.
- LAGANIER, C. (1986), « Autour d'une photo : mines et mineurs de Banne au début du XXe siècle », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°9-10.
- LAJARGE, R., PECQUEUR, B., LANDEL, P.-A. & LARDON, S. (2012), « Ressources territoriales : gouvernance et politiques publiques », dans le rapport *Pour et Sur Développement Régional (PSDR)*, 43 p., consulté en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00700760>.
- LANDEL, P.-A. & SENIL, N. (2016), « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale », dans GLON, E. et PECQUEUR, B., *Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 9p., consulté en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01387636/>.
- LANDEL, P.-A. & SENIL, N. (2009), « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », dans *Développement durable et territoires*, dossier 12, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.7563>.
- LANDEL, P.-A., KOOP, K. & SENIL, N. (2018), « Quand l'innovation sociale change la dynamique des territoires de montagne », dans FOURNY (dir.), *Montagnes en mouvements – Dynamiques territoriales et innovation sociale*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, pp. 21-44.
- LANDEL, P.-A., MAO, P., REY, A. & ROBINET, N. (1999), « Les dynamiques des arrières-pays méditerranéens français : une marqueterie territoriale entre marge et périphérie », dans ROTH, H., *Espaces fragiles, Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 256p.

- LAZZAROTTI, O. (2015a), « L'habiter", sur un plateau », dans *Annales de géographie*, vol. 4, n°704, pp. 335-337, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ag.704.0335>.
- LAZZAROTTI, O. (2015b), « Brésil 3 - Croatie 2 : habiter, écrire », dans *Annales de géographie*, vol. 4, n°704, pp. 442-451, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ag.704.0442>.
- LE COQ, S. (2019), « Présentation du numéro : le patrimoine en question », dans *Tétralogiques*, n°24, pp. 9-18, consulté en ligne : <http://www.tetralogiques.fr/spip.php?article133>.
- LENIAUD, J. (1992), *L'utopie française : essai sur le patrimoine*, Mendès, Paris, 180 p.
- LEVY, J. & LUSSAULT, M. (2003), *Dictionnaire de la géographie*, Belin, Paris, 1128 p.
- MAGNAGHI, A. (2017), *La conscience du lieu*, Eterotopia, Paris, 221 p.
- MARGETIC, C., ROTH, H. & POUZENC, M. (2017), *Les campagnes européennes : espaces d'innovations dans un monde urbain*, Presses Universitaires du Midi, Toulouse, 222p.
- MATHIEU, N. (1985), « Un nouveau modèle d'analyse des transformations en cours : la diversification-spécialisation de l'espace rural français », dans *Economie rurale*, n° 166, pp. 38-44.
- MATHIEU, N. (2006), « Repenser les modes d'habiter pour retrouver l'esprit des lieux », dans *Les nouveaux cahiers franco-polonais*, n°6, pp. 33-44.
- MATHIEU, N. (2010), « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement durable », dans *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, vol. 4, n°96, pp. 41-55
- MATHIEU, N. & DUBOSCQ, P. (1985), *Voyage en France par les pays de faible densité*, Editions CNRS, Paris, 179 p.
- MAUREL, S. (2009), *Les mines de l'Ardèche 1801-1982*, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Privas, 248 p.
- MAZON, A. (1878), *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais*, consulté en ligne : <https://docteur-francus.eu.org/>.
- MAZON, A. (1882), *Voyage autour de Privas*, consulté en ligne : <https://docteur-francus.eu.org/>.
- MAZON, A. (1991 [1896]), *Notice sur St-Martin-de-Valamas*, édition Dolmazon, Le Cheylard, 130 p.

- MELIN, H. (2013), « Loos-en-Gohelle, du noir au vert », dans *Multitudes*, vol. 1, n°52, pp. 59-67, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/mult.052.0059>.
- MOQUAY, P. (2015), « "Nouvelles ruralités" pour changer les représentations des territoires ruraux », dans *POUR*, vol. 4, n°228, pp. 155-160, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/pour.228.0155>.
- MOREL, Y. (1996), « Le système énergétique des moulinages », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°49.
- MOREL, Y. (2002), *Les maîtres du fil*, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 3 tomes, 343p.
- MOREL, Y. (2011), « Les mariées d'Issamoulenc », dans la *Revue du Vivarais*, n°785.
- MOREL, Y. (2020), *L'Ardèche et ses fabriques à soie*, La Calade, Joyeuse, 239 p.
- MORICE, J., SAUPIN, G. & VIVIER, N. (2015), *Mutations de la culture patrimoniale*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 270 p.
- MOULINS ET MOULINAGES DE LA VALLEE DE LA GLUEYRE (2019), *Soie et moulinages dans les Boutières : la Glueyre et ses affluents*, 113 p.
- NACE, C. & NACE J.-R. (1992), *Ardèche, terre d'industrie*, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 254 p.
- NEYRET, R. (2004), « Du monument isolé au "tout patrimoine", dans *Géocarrefour*, vol. 3, n°79, pp. 231-237, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.746>.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2004), « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique », dans *Espaces Temps*, n° 84-86, pp. 38-50, consulté en ligne : https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2004_num_84_1_4237.
- OSTROM, E. (1990 – trad. 2010), *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Supérieur, 301 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE & SCOT CENTRE ARDECHE & ARDECHE MERIDIONALE (2017), Plan de paysage
- PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (2001), *Charte constitutive*, 97 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (2012), *Rapport de diagnostic de territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2001-2013*, 120 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (2013), *Rapport de charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2013-2025*, 132 p.

- COLLECTIF (2015), *Paysage industriel*, Presses du Réel, Dijon, 184 p.
- PERRIER-CORNET, P. (2002), *Repenser les campagnes*, Editions de l'Aube-DATAR, La Tour d'Aigues, 280 p.
- PICHERAL, D. (2015), « Le patrimoine industriel du moyen bassin de l'Eyrieux », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°127, pp. 29-42.
- PLET, F. (2003), « La géographie rurale française : quelques jalons, dans *Sociétés contemporaines*, vol. 1-2, n°49-50, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/soco.049.0085>.
- POIRRIER, P. (2002), *Les politiques culturelles en France*, La Documentation Française, Paris, 637 p.
- POULOT, D. (1988), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 312 p.
- RAFFESTIN, C. (1997), « Une société de la friche ou une société en friche », dans *Collage*, n°4, pp. 12-15.
- RAUTENBERG, M., MICOUD, A., BERARD, L. & MARCHENAY, P. (2000), *Campagnes de tous nos désirs*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 191 p., consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmh.2815>.
- RAUTENBERG, M. (2003), *La rupture patrimoniale*, A la croisée, 173 p.
- REAL, E. (2015), « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », dans *In Situ. Revue des Patrimoines*, n°26, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.11745>.
- REYNIER, E. (1921), « Les industries de la soie en Vivarais », dans *Revue de géographie alpine*, vol. 9, n°2, pp. 173-227, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3406/rga.1921.2821>.
- REYNIER, E. (1923), *Le Pays de Vivarais*, Aberlen, Vals-les-Bains, 167 p.
- REYNIER, E. (1996), *Saint-Sauveur-de-Montagut : évolution d'une petite commune rurale*, Empire et royaume, Valence, 121 p.
- RICHEZ-BATTESTI N., PETRELLA F & VALLADE D. (2012), « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », dans *Innovations*, vol. 2, n°38, pp. 15-36, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/inno.038.0015>.
- RIEGL, A. (2016 [1903]), *Le culte moderne des monuments*, Allia, Paris, 110 p.
- RIEUTORD, L. (2012), « Du rural aux nouvelles ruralités », dans *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°59, pp. 43-52, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/ries.2267>.

- RIOU, M. (2003), « Saint-Sauveur-de-Montagut : y a-t-il une vie après l'industrie et les pêches ? », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, numéro spécial, pp. 155-159.
- RIOU, M. (2009), *Mémoires de Chirols*, conférence, Chirols, juillet 2009, consulté en ligne : <https://chirols.fr/index.php/modifier-un-article-propose/14-culture/101-memoires-de-chirols>.
- RIPOLL, F. & VESCHAMBRE, V. (2005), « Introduction – L'appropriation de l'espace comme problématique », dans *Noroi*, vol. 2, n°195, pp. 1-11, consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/noroi.477>.
- RIVIERE, G.-H. (1989), *La muséologie selon Georges Henri Rivière*, Dunod, Paris, 402 p.
- ROSA, H. (2010), *Accélération, une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris, 474 p.
- ROSENBAND, L. (2015), « La papeterie en Ardèche, les Montgolfier, les compagnons papetiers et l'innovation », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n°127, pp. 7-13.
- ROUVIERE, C. (2016), *Retourner à la terre*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 500 p.
- RUFAT, S. (2019), « Qu'est-ce que l'expérimentation dit ou fait des territoires ? », dans *Espace géographique*, vol. 1, n°48, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/eg.481.0057>.
- SAUCIER, C., BOUCHARD, M. J., JOUVE, B., LEVESQUE, B., LEMMSSAOUI, A., FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. & MEDELL, M. (2007), « Axe 3 – Développement et territoire », dans KLEIN J.-L. & HARRISON D. (dir.), *L'innovation sociale. Émergences et effets sur la transformation des sociétés*, Presses Universitaires du Québec, Québec, pp. 377-395.
- SENIL, N. (2011), *Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc*, Université Grenoble Alpes : thèse de doctorat, Sciences politiques, sous la direction de PECQUEUR, B., 564 p.
- SMITH, P. & TERRIER, L. (2009), *Evaluation de la Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche*, SOPHTE Développement, Mormoiron, 95 p.
- SOULE, B. (2007), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », dans *Recherches qualitatives*, vol. 1, n°27, pp. 127-140, consulté en ligne : <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue/les-collections/edition-reguliere/>.

- TARDIEU, C. (2003), *Les mines de Charbon de Banne*, Les Amis de Banne, Banne.
- PAREYSON, L. & TIBERGHIEU, G. (2007), *Esthétique, théorie de la formativité*, Rue d'ULM, Paris, 352 p.
- TORNATORE, J.-L (2005), « L'"invention de la Lorraine industrielle". Note sur un processus en cours », dans *Ethnologie française*, vol 4, n°35, pp. 679-689, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ethn.054.0679>.
- TORNATORE, J.-L (2007), « Qu'est ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale », dans *Ethnographiques*, n°12, 29 p., consulté en ligne : <https://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore>.
- TORNATORE, J.-L (2017), « Patrimoine vivant et contributions citoyennes. Penser le patrimoine "devant" l'Anthropocène » , dans *In Situ. Revue des patrimoine*, n°33, 26 p., consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.15606>.
- TORNATORE, J.-L (2019a), *Le patrimoine comme expérience*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 304 p.
- TORNATORE, J.-L (2019b), « Pour une anthropologie pragmatiste et plébéienne du patrimoine : un scénario contre-hégémonique », dans *In Situ. Au regard des sciences sociales*, n°1, 36 p., consulté en ligne : <https://doi.org/10.4000/insituarss.449>.
- CHARTIER, Z., LILLO, C. & MELCHERS, H. (2014), *Observatoire des dynamiques territoriales du Parc des Monts d'Ardèche*, Université Joseph Fourier, Grenoble, 82 p.
- CORONADO, O., JEANPIERRE, I., LALOGUE, B., LEPOUTRE, A., MONTAGNON, J., NICOLAS, M. & PLEYNET, M. (2020), *Observatoire des dynamiques territoriales du Parc des Monts d'Ardèche*, Université Grenoble Alpes, Grenoble, 137 p.
- VALETTE, E. (2003), *Pour une analyse géographique de l'innovation sociale. L'exemple des territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine*, Université Paris VII : thèse de doctorat, Géographie, sous la direction de MATHIEU, N., 356 p.
- VERON, C. (2017), *Moulins, techniques, espace et société au bord de l'eau*, Editions du Chassel, Lagorce, 648 p.
- VESCHAMBRE, V. (2007a), « Patrimoine: Un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », dans *Annales de géographie*, vol. 4, n°656, pp. 361-381, consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/ag.656.0361>.
- VESCHAMBRE, V. (2007b), « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », dans *Café Géo*, consulté en ligne : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>.

- VEUILLENS, R. (2003), « Saint-Martin-de-Valamas », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, numéro spécial, pp. 175-176.
- VIGNE, P. (2003), « Pour un autre vision de l'avenir du Moyen-Eyrieux », dans *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, numéro spécial, p. 154.
- WACKERMANN, G. (2011), *Environnement et écosociété*, Elipses, Paris, 764 p.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

| | |
|---|-----|
| • Carte 1 : le périmètre du Parc | 23 |
| • Carte 2 : l'industrie en Ardèche en 2017, ses établissements industriels actifs | 60 |
| • Carte 3 : les entités paysagères de la première charte, indicateurs de diversité | 61 |
| • Carte 4 : les trois secteurs de la seconde charte, marqueurs des difficultés de caractérisation | 63 |
| • Carte 5 : les entités paysagères du plan paysage | 64 |
| • Carte 6 : les surfaces bâties en Monts d'Ardèche, des piémonts aux vallées..... | 83 |
| • Carte 7 : les périmètres LEADER et Parc | 97 |
| • Carte 8 : un périmètre d'étude en lien avec les partenariats | 98 |
| • Carte 9 : les communautés de communes sur le périmètre d'étude..... | 99 |
| • Carte 10 : localisation des trois études de cas..... | 109 |
| • Carte 11 : Les sites industriels anciens par commune | 124 |
| • Carte 12 : les sites industriels anciens et les cours d'eau | 125 |
| • Carte 13 : les sites industriels anciens et les voies ferrées | 126 |
| • Carte 14 : les usines du village de Saint-Sauveur-de-Montagut | 129 |
| • Carte 15 : un « hameau-usine », Champ-la-Lioure (Chomérac) | 130 |
| • Carte 16 : les installations en faubourgs à Aubenas et Privas..... | 131 |
| • Carte 17 : les points de vente Terre Adélice | 223 |

Table des figures

| | |
|---|----|
| • Figure 1 : la patrimonialisation..... | 10 |
| • Figure 2 : trois thématiques de recherche et un chaînon commun | 13 |
| • Figure 3 : the multi-level perspective | 14 |
| • Figure 4 : les trois articulations, bases du questionnement | 20 |
| • Figure 5 : l'interaction du questionnement et de la commande Parc..... | 30 |
| • Figure 6 : économie générale du manuscrit | 31 |
| • Figure 7 : économie de la première partie | 34 |
| • Figure 8 : les cinq trajectoires de ressources..... | 37 |
| • Figure 9 : la ressource patrimoniale, une appropriation complémentaire | 43 |
| • Figure 10 : deux approches de la patrimonialisation, ressource et expérience..... | 49 |
| • Figure 11 : interfaces entre innovations sociales et territoire | 54 |

- Figure 12: les mots des articles de la charte 2000-2013..... 66
- Figure 13 : les mots des mesures de la charte 2013-2025 67
- Figure 14 : la constitution de la recherche partenariale 96
- Figure 15 : économie de la partie 2 119
- Figure 16 : les sites industriels anciens par secteur..... 121
- Figure 17 : l'évolution de la population par catégorie de communes et par nombre de sites industriels par commune..... 138
- Figure 18 : les liens du site industrie aux sociétés locales 141
- Figure 19 : les sites à usages multiples 162
- Figure 20 : liens historiques et nouveaux : des héritages en tension..... 168
- Figure 21 : le financement du moulinage 258
- Figure 22 : Une relecture en tension de la patrimonialisation.....331

Table des tableaux

- Tableau 1 : reconversion industrielle et trajectoires territoriales..... 39
- Tableau 2 : les similarités de la ressource territoriale et de la patrimonialisation 42
- Tableau 3 : trois lectures théoriques..... 55
- Tableau 4 : les établissements industriels ardéchois en 1874 58
- Tableau 5 : typologie chronologique des Parcs naturels régionaux 66
- Tableau 6 : les marqueurs patrimoniaux de l'Etat en Ardèche 70
- Tableau 7 : les héritages industriels dans les paysages de la première charte 72
- Tableau 8 : les actions à destination du patrimoine culturel au Parc 75
- Tableau 9 : le patrimoine dans les compétences intercommunales..... 78
- Tableau 10 : les critères de la base de données..... 106
- Tableau 11 : grille d'entretien..... 111
- Tableau 12 : la documentation complémentaire aux entretiens 113
- Tableau 13 : une méthodologie à trois niveaux 113
- Tableau 14 : grilles de lectures..... 115
- Tableau 15 : les formes spatiales des sites industriels anciens..... 128
- Tableau 16 : les formes spatiales de l'industrie par commune 134
- Tableau 17 : Les usages dans leur diversité159
- Tableau 18 : les usages dans leur diversité (2)167
- Tableau 19 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Saint-Martin-de-Valamas..... 171

- Tableau 20 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Saint-Sauveur-de-Montagut.....172
- Tableau 21 : chronologie simplifiée des activités industrielles sur Chirols174
- Tableau 22 : entretiens pour le site du Moulinon..... 199
- Tableau 23 : entretiens pour le site de Pont-de-Veyrières231
- Tableau 24 : entretiens pour le site de La Nouvelle Manufacture..... 272

Table des illustrations

- Illustration 1 : questionnaire « Cartes postales » 108
- Illustration 2 : les moulinaages, isolés ou en grappes132
- Illustration 3 : les destructions pour aménagement du site industriel 144
- Illustration 4 : la salle voûtée du moulinage des Buissières à Meyras, une micro-friche dans le bâti en 2018147
- Illustration 5 : le site Rocheberg (logements et maison de santé)..... 151
- Illustration 6 : le moulinage Massebeuf à Pont-de-Labeaume : un patchwork bâti154
- Illustration 7 : le siège social Payen à Saint-Julien-en-Saint-Alban : l’histoire en façade, le développement économique en arrière-plan154
- Illustration 8 : l’intérieur de deux usines devenues bâtiments de service 158
- Illustration 9 : mosaïque des reconversions patrimoniales intégrales de Val Eyrieux 182
- Illustration 10 : Ces mains, de Lani Maestro 184
- Illustration 11 : mosaïque des reconversions patrimoniales intégrales de Privas Centre Ardèche187
- Illustration 12 : l’œuvre « Vous me direz » 189
- Illustration 13 : mosaïque de l’Ecomusée du moulinage de Chirols..... 192
- Illustration 14 : le site du Moulinon au début du 20e siècle 201
- Illustration 15 : le magasin et le salon glacier durant l’été 2021206
- Illustration 16 : le site du Moulinon en friche 207
- Illustration 17 : les salles du moulinage et de la filature avant travaux..... 211
- Illustration 18 : la page histoire de la marque Montagut 228
- Illustration 19 : plan du moulinage de Pont-de-Veyrières 232
- Illustration 20 : le moulinage de Pont-de-Veyrières depuis le centre de Chirols 234
- Illustration 21 : la mosaïque des membres du Collectif..... 235
- Illustration 22 : la relation association-coopérative vue par Copin des Bois 237
- Illustration 23 : le chantier du moulinage 239
- Illustration 24 : la rue en friche en 2017..... 241

| | |
|--|-----|
| • Illustration 25 : le moulinage de Chirols depuis les terrasses | 243 |
| • Illustration 26 : les ouvrières au nez rouge du festival Strass & truelles en 2021 | 247 |
| • Illustration 27 : la coopérative vue par Copin des Bois | 256 |
| • Illustration 28 : la matériauthèque..... | 259 |
| • Illustration 29 : l'entrée du moulinage | 263 |
| • Illustration 30 : les deux utopies selon Gaëlle Berge..... | 264 |
| • Illustration 31 : la question de l'intérêt général par Copin des Bois..... | 267 |
| • Illustration 32 : le rôle – à trouver – des collectivités dans les tiers-lieux..... | 269 |
| • Illustration 33 : le site du Garail en cartes postales anciennes | 273 |
| • Illustration 34 : vue aérienne du site de Valamas, en activité aujourd'hui | 274 |
| • Illustration 35 : le site du Garail dans ses usages actuels..... | 275 |
| • Illustration 36 : Juliette Rault et Antoine Abel | 277 |
| • Illustration 37 : la salle d'exposition et son esthétique industrielle | 278 |
| • Illustration 38 : affiches d'exposition de 2014 à 2017 | 279 |
| • Illustration 39 : le détournement des traces historiques..... | 280 |
| • Illustration 40 : l'entrée et l'intérieur du café culturel | 281 |
| • Illustration 41 : deux anciennes usines peu valorisées..... | 283 |
| • Illustration 42 : la reconversion de l'usine Murat et l'inauguration de l'Atelier du Bijou | 285 |
| • Illustration 43 : le moulinage Lafont, actuellement salle polyvalente et locaux associatifs | 288 |
| • Illustration 44 : des expositions en lien avec l'industrie | 290 |
| • Illustration 45 : l'Atelier du Bijou à l'occasion d'une animation Histoires d'industries | 292 |
| • Illustration 46 : festival de musique de Saint-Martin-de-Valamas, il accueille jusqu'à 3000 participants | 295 |
| • Illustration 47 : La Nouvelle Manufacture avec le café culturel en travaux en 2019 ... | 297 |
| • Illustration 48 : le portail de La Nouvelle Manufacture l'été 2020..... | 299 |
| • Illustration 49 : inauguration au café culturel en juillet 2020 | 300 |
| • Illustration 50 : le programme de La Nouvelle Manufacture début 2020 | 304 |
| • Illustration 51 : les deux expositions en collaboration avec des partenaires ardéchois | 311 |
| • Illustration 52 : la promotion 2021 de l'Office de Tourisme Ardèche Hautes-Vallées. | 316 |

ANNEXES

1. Résultats du questionnaire « cartes postales »

| Lieu de collecte | Adressage (qui fait l'action) | Action proposée |
|---------------------------------|---|--|
| <i>Largentière</i> | PNR + VdLigne | Relier Par un parcours ? Les différentes TOURS du VAL de LIGNE. Châteaux MONTREAL. TAURIERS indus Puit Mine LARGENTIERE TOUR de Brison... .. |
| <i>Largentière</i> | Mairie de Largentière | Réinvestir le château de Largentière avec des activités artistiques ou associatives. |
| <i>Largentière</i> | Communauté de communes + conseil général | Valoriser l'histoire minière de Largentière en lien avec d'autres mines du département. Je suis intéressée par vos travaux. |
| <i>Largentière</i> | Département | Remettre en valeur le site minier de Largentière : nettoyage dépollution, mise en valeur, nouvelle utilisation |
| <i>Largentière</i> | | L'architecture vernaculaire ? Le petit patrimoine rural muret / faïsses / chemins / escaliers / citernes... .. Destruction inéluctable ! Peu de mise en valeur ! Que c'est triste... |
| <i>Largentière</i> | PNR | Rénovetum (?) centre bourg Largentière |
| <i>Largentière</i> | | Impliquer les proprios des moulinages détournés dans les travaux de conservation partielle, d'information, de mémoire. |
| <i>Largentière</i> | | Créer un observatoire ouvert au public dans la Tour de la Mine de Largentière ? Avec 1 local d'explication de l'histoire de cette mine. Et éclairer cette Tour |
| <i>Le Cheylard</i> | | Créer des lieux et des temps d'échange On a besoin de s'approprier nos paysages et nos territoires des intervenants de qualité selon les thèmes |
| <i>Le Cheylard</i> | Communauté de communes + conseil général | Les abris de Moins et suivants de la Dolce Via. Le Pont détruit sur Mandon La Couarde le Cheylard St Cierge |
| <i>Le Cheylard</i> | Les O.T. ou asso patrimoine | Faire des cartes postales des différents éléments du patrimoine. Faire une carte géo, aussi. |
| <i>Le Cheylard</i> | | 1) Anciennes mines de Privas (route des mines) Pourrait être financé par Département dans l'enveloppe de la remise en état du site de l'ancienne voie de chemin de fer La Voulte-Privas 2) Anciennes mines de Largentière organisation financement ? |
| <i>Le Cheylard</i> | Les communes avec le PNR | Mieux identifier le patrimoine industriel |
| <i>Le Cheylard</i> | L'office de Tourisme et Communauté de Co Valeyrieux | Proposer un circuit sur les anciens sites industriels des Boutières Parcours à découvrir avec des points historiques comme le parcours d'orientation dans le Cheylard |
| <i>Le Cheylard</i> | la Communauté de Commune | Restaurer les abris au bord de la dolce Via Abri de la Mûre (?) |
| <i>Les-Ollières-sur-Eyrieux</i> | | Encouragements à l'association Moulinage de la Neuve. Très bon accueil des scolaires. |
| <i>Les-Ollières-sur-Eyrieux</i> | | Exposition temporaire pour l'été au fil de l'Eyrieux sur les moulinages (précision orale : en circuit balade). |
| <i>Prades</i> | ? | Usine du Malpas en faire des logements |
| <i>Prades</i> | Ministère de la culture Fondation du Patrimoine PRMA Meyras | Château de Ventadour Continuer l'œuvre de rénovation de Pierre Pottier et organiser des stages in situ conférences. - Faire des fêtes en conjonction avec médiévales pour financer la suite. |
| <i>Prades</i> | Association Commune Conseil départemental | Entretien le site tel qu'il est. Un chevalement en pierre, c'est très rare en France. Fonction éducative pour visite d'élève.... monde du travail |
| <i>Prades</i> | 1 association de sauvegarde du patrimoine | Faire connaître ce bâtiment qui est un témoin de l'activité textile si prospère le siècle dernier et hélas ! Presque inexistant dans notre territoire, de nos jours. |

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| <i>Prades</i> | Jeunes étudiants | Remise en état du carreau de la Mine de Prades |
| <i>Prades</i> | Le PNR Associations | Valorisation des mines. |
| <i>Prades</i> | L'Etat | Réhabiliter le plus possible le patrimoine industriel Moulinage Malpas par exemple que l'on voit se dégrader petit à petit pour y faire des logements. |
| <i>Prades</i> | Les mairies et la communauté de commune concerné | Sauver les derniers signes du chemin de fer : conserve les gares et leur mobilier, machines, panneaux indicateurs, horloges, quais,... ... |
| <i>Prades</i> | PNR Asso | Sauver les moulins |
| <i>Prades</i> | CDC ASV Mairie de Prades | Sur le site "carreau de ma Mine de Prades" créer un sentier pédagogique qui explicite cet aspect industriel et qui puisse faire par ex une étape d'un sentier de randonnée |
| <i>Privas</i> | Associations de Saint-Priest et du bassin privadois, collectivités (CAPCA, mairie de Saint-Priest) | Faire vivre le site du chevalement en le mettant à disposition d'associations citoyennes et de collectifs pour par ex : jardins partagés, expositions, ateliers artistiques, rencontres culturelles... |
| <i>Privas</i> | Saint-Pierreville | 1 Connaître l'extérieur du moulinage : les espèces végétales apportées par les mouliniers (arbres) visite botanique. 2 Expliquer l'organisation du bâtiment : parties vie collective des ouvrières partie patronales |
| <i>Privas</i> | La CAPCA (+ partenaires financiers) | Défricher la zone du puit de mine de Saint-Priest, consolider les installations et faire venir des anciens wagons / locomotives à mettre en scène |
| <i>Privas</i> | Mairie de Saint-Priest et CAPCA | Après consolidation et sécurisation des lieux, faire un parcours le long des arches avec photos et textes explicatifs de l'usage de ces structures |
| <i>Privas</i> | A la CAPCA | Baliser et mettre en valeur un itinéraire vers les anciennes mines de Saint-Priest et aussi de Flaviac (avec panneaux explicatifs) |
| <i>Privas</i> | guide conférencière | Médiation jeunes publics autour du patrimoine industriel - Visites de sites, circuits à la découverte du patrimoine industriel. Ces deux actions sont en cours de construction ! - Atelier de sensibilisation |
| <i>Privas</i> | | Bonjour, je suis enseignante et j'aimerais que des ateliers découvertes ou visites soient organisés dans la ville ou j'enseigne à destination des enfants (découverte de ma ville / mon village) |
| <i>Privas</i> | ? | Faire des demandes de classement ou de protection Monument Historique |
| <i>Privas</i> | | |
| <i>Privas</i> | | Protéger la cheminée des mines de Flaviac |
| <i>Privas</i> | | |
| <i>Privas</i> | La compagnie Emilie Valantin au Teil | Favoriser une large action, type album (corrigé à l'oral : projet) photo avec acteurs, habitants, photographes |
| <i>Saint-Agrève</i> | | D'un vieux château on pourrait faire un "châteauneuf" en Boutières dans une commune nouvelle Saint-Julien-d'Intres |
| <i>Saint-Agrève</i> | La communauté de communes Val Eyrieux ou une association | Organiser des spectacles dans les lieux industriels désaffectés. Les réaffecter à un usage festif ! |
| <i>Saint-Agrève</i> | Teyssier, Ed. du Chêne, Blanchard, Ardelaine | Forum des entreprises du patrimoine vivant. A la grange de Clavière |
| <i>Saint-Agrève</i> | | Produire en sac de la poussière de carrière de basalte pour la biodynamie |
| <i>Saint-Martin-de-Valamas</i> | | Créer un site internet pour proposer des cours donnés par les artisans. Sure le model de "weecandoo" pour faire vivre les savoir-faires artisanaux et industriels |
| <i>Saint-Martin-de-Valamas</i> | contacter l'institut d'histoire sociale | Faire l'inventaire des mouvements sociaux dans les industries locales |

| | | |
|----------------------------|--|--|
| | (IHS FSU-CGT) à Privas | |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | commune ? Parc régional ? autre ? | Conservez en faisant un minimum de travaux les vestiges miniers de Banne pour l'histoire |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | monts d'Ardèche | circulation de l'exposition ferroviaire. |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | | Restauration des petites cabanes le long de la voie douce |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Service Patrimoine Mairie ... | Mettre en place un affichage de l'Histoire industrielle dans les lieux revalorisés aujourd'hui. Par exemple la pharmacie était une gare à marchandises. |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Les subventions sont auprès des Communautés des Communes | Laisser l'Action à Mr Bruyère Isnard car sa compétence est extraordinaire pour faire vivre la commune à St Paul le Jeune |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | voir communes ou CDC | Digues sur rivière à usage agricole ou pour les moulins à farine ou à huile doit-on les détruire ou les entretenir |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | peut-être la communauté de communes | La cave coopérative de St André de Cruzières est un très beau bâtiment qui mériterait d'être reconvertie mais ? |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Collectifs de communes du canton de Villeneuve de Berg | Recréer un train à vapeur dans le Sud Ardèche par exemple sur Villeneuve de Berg - St Jean-le Centenier - Pour faire fonctionner un train comme le train du Vivarais. |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Associations - Commune ... | Mise en valeur des cabanes de chantier le long de la voie douce. Information sur le patrimoine ferroviaire aux cyclistes |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | La commune | Surveiller et assurer la continuité de la reconversion de la cave coopérative |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | par la communauté de communes | Installer des panneaux d'interprétation pour que le promeneur se souvienne de ce passé |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | la commune - la communauté de commune | Continuer à restaurer la "Voie Douce" - les Petites Cabanes - Garder tous les vestiges." Les signaler Voir l'extension. |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | La région | l'architecture en voûte doit se prêter à une bonne acoustique donc... pourquoi pas des lieux pour faire de la musique école... salle d'audition... concert... |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Intercommunalité | Diffuser très largement cette conférence |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Département/Communes | Prolonger la voie douce vers le Sud (le GARD) |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | Com de Com des Vans en Cévennes | Sentier de la galerie de mine de la Combe à Banne. Mise en valeur des vestiges. |
| <i>Saint-Paul-le-Jeune</i> | un professionnel du son | enregistrement du bruit du moulinage à conserver pour les générations futures |
| <i>Saint-Pierreville</i> | Le PNR | Continuer à valoriser le patrimoine en continuant à faire des animations "Histoire d'industrie" |
| <i>Saint-Pierreville</i> | le Parc / mairie | Panneau expliquant l'usine d'extraction du Tanin à St Sauveur -> lien avec les châtaigneraies |
| <i>Saint-Pierreville</i> | Mairie O.T | Mettre "en vue" les nombreuses boutiques à S.P 1 plan explicatif |
| <i>Saint-Pierreville</i> | le parc | 1 dépliant expliquant les moulinages à distribuer dans les "chambres d'hôtes" ex moulinage |
| <i>Saint-Pierreville</i> | Le PNR :-) | Aider les particuliers à restaurer leurs murs en pierre sèche |
| <i>Saint-Pierreville</i> | Val Eyrieux | A Saint-Pierreville, un parcours d'interprétation dans et autour du village permettant de comprendre - l'histoire de la châtaigne - l'histoire du mouton - l'histoire des moulinages - l'histoire protestante - l'histoire du village médiéval via un circuit de "rando" et des panneaux (qui vieillissent bien) type lave émaillée. + 1 audioguide et/ou 1 brochure |
| <i>Saint-Pierreville</i> | | Créer un pays d'art & d'histoire sur la zone des Boutières |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Réaliser une fête du patrimoine industriel au nom du PNR pour les enfants des différentes écoles de l'Ardèche |

| | | |
|----------------------------|-------------|---|
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Habitant depuis peu Alboussière je me suis particulièrement intéressée au patrimoine local. Notamment les grandes familles installées dans les châteaux ex : château des Faugs à Boffres château de Crozat à Alboussière |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Tout cela demande de l'argent. La grande question. Nos instances voudront-elles financer ? J'ai beaucoup appris sur la profession "géographe" Merci. Je connais l'émission C' dans l'air la des géographes sont parfois sur le plateau télé. Vous c'est un métier bien différent. |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | à vous | Le regard extérieur n'est pas très inspiré mais cela viendra peut-être ! ... |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Nous connaissons les randonnées certaines communes ont fait un effort grâce à leurs bénévoles de matérialiser les lieux dits sur les panneaux en bois (ronde des fours + Saint-Christol chemin des 5 sens) il serait intéressant de poursuivre cette tâche |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | Flore Vigné | Réaliser un livre de géographe "industrielle" |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Ancienne usine des Brosses (fabrique de pinceaux à Vernoux, annexe de l'usine Saux de Privas). Peut-on avoir accès à son histoire ? |
| <i>Vernoux-en-Vivaraïs</i> | | Site du bois du four à Vernoux. Fait parti du Géoparc organisé par la mairie. |

2. Questionnaire aux membres du Collectif

Questionnaire aux membres du collectif du moulinage de Chirols

Nous sommes deux doctorantes à l'Université de Grenoble, et nos cas d'étude comprennent le projet du collectif du moulinage de Chirols. Plutôt que de multiplier les démarches, nous nous vous proposons un seul questionnaire qui alimentera nos deux recherches.

AUTOUR DES VALEURS
Tiers-lieu, habitat participatif, écocitoyenneté,... le projet porté par le collectif semble reposer sur un jeu de valeurs multiples : il s'agit ici de mieux les comprendre.

1- Selon vous, quelles sont les valeurs portées par le Collectif et le projet ?

Votre réponse

2- Quelles valeurs attribuez-vous au lieu (esthétique, historique, espace de possibilité,...) ?

Votre réponse

3- Quelles valeurs attribuez-vous au territoire ?

Votre réponse

AUTOUR DE LA NOTION DE 'PROJET DE TERRITOIRE'

La notion de "projet de territoire" revient régulièrement dans les discours et les textes produits par le Collectif.

1- Quels liens avez-vous avec le territoire ?

Votre réponse

2- Selon vous, quels sont ses enjeux actuels ?

Votre réponse

3- Comment pensez-vous que le projet du moulinage de Chirols y contribue ?

Votre réponse

4- Diriez-vous que le projet du moulinage de Chirols est un projet de territoire ? Pourquoi ? (si différent de la réponse précédente) ?

Votre réponse

5- Une fois installés dans les lieux, comment imaginez-vous vos liens avec le territoire (s'investir dans le conseil municipal, rejoindre des associations, etc.) ?

Votre réponse

6- A quelle échelle situez-vous le territoire ?

- Au moulinage ;
- Au village de Chirols ;
- A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ;
- Au département de l'Ardèche ;
- A l'espace rural / la campagne.

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Cette dernière rubrique a pour objectif de mieux cerner les différents profils impliqués dans la dynamique du Collectif.

1 - Comment avez-vous pris connaissance du projet du Collectif ?

- Je fais partie des initiateurs
- A travers le flyer / le site web / ...
- Via un autre réseau / une autre structure
- Autre : _____

2 - Au moulinage, vous souhaitez :

- Habiter
- Développer une activité professionnelle
- Je soutiens l'action du collectif mais ne souhaite pas m'installer au moulinage
- Autre : _____

3 - Au moment de votre implication dans le Collectif, vous viviez :

- En Ardèche
- Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Ailleurs en France
- A l'étranger

4 - Un espace pour toute autre remarque ou observation

Votre réponse

Envoyer

3. Résultats du questionnaire aux membres du Collectif

AUTOUR DES VALEURS

1- Selon vous, quelles sont les valeurs portées par le Collectif et le projet ?

A : éco-citoyenneté, recherche d'alternatives (décroissance, gouvernance en collégiale, consentement ...), le festif

| |
|--|
| B : Partage et complémentarité |
| C : solidarité, apprentissage par le faire |
| D : Nouveau mode de vie écoresponsable et auto-organisée |
| E : Les valeurs ou principes portés par le collectif à mon sens sont celles de : - l'écologie - la solidarité, le partage, l'entraide ... "les biens communs" - l'économie sociale (anti-spéculation et non lucrativité) - la sociocratie / démocratie - la créativité et l'art de faire / agir ensemble - la diversité - la jovialité ou convivialité, l'écoute, la "parole", vivre etc ... - "oser" |
| F : partage, résilience, sobriété, respect de l'humain et de l'environnement |
| G : humanisme, écologie |
| H : L'ouverture à l'autre, la solidarité, l'interdisciplinarité, l'optimisme, le vivre ensemble, le respect du monde qui nous entoure. |
| I : écologie, solidarité, vie collective, |
| J : Expérimentations et innovations humaines, sociales, écologiques, coopération, solidarité |
| 2- Quelles valeurs attribuez-vous au lieu (esthétique, historique, espace de possibilité, ...) ? |
| A : espace des possibles et historique |
| B : richesse d'un patrimoine, trésor d'un territoire, pérennité de ces deux points |
| C : espace des possibles, un lieu qui dort, |
| D : Reconversion d'un patrimoine, un lieu chargé d'histoire qui va trouver une nouvelle fonction. |
| E : - un patrimoine industriel ancien, a la fois historique et culturel - un lieu de mémoire et un lieu d'expérimentation - un site singulier par son contexte territorial et son environnement : le Parc Naturel Régional (sites protégés, espaces sensibles, lieu de Nature et de patrimoines variés ...) - un espace "de droits" notamment de droits culturels pour les personnes (habitants, porteurs d'activités, voisins, gens de passage) ... - un lieu de vie ouvert et qui fait dialoguer local/monde - une "terre" d'accueil pour une/des communauté(s) de personnes aux visages et trajectoires diverses ! |
| F : je ne comprends pas cette question - en rapport avec la notion de valeur- comment peut on attribuer des valeurs à un lieu? |
| G : des espaces a reconquérir, une histoire à la "Godin" dans l'utilisation |
| H : Espace des possibles. |
| I : Esthétique, espace des possibles |
| J : Patrimoine industriel historique, lieu possible d'expérimentations |
| 3- Quelles valeurs attribuez-vous au territoire ? |
| A : écologie, recherche d'alternatives |
| B : Richesse, patrimoine, valorisation |
| C : dynamique , en mutation |
| D : Espace de réalisation d'actions à destination des habitants, échelle 1/1 |
| E : - un territoire de "caractère" fort ... - Singulier et sensible (PNR, géopark, site natura 2000, aux patrimoines naturels important : volcanisme, géologie, forêts, maquis etc ...) - espaces de montagne et "rural" aux paysages forts et contrastés (identité marquée, riche ...) - atypique et "créole" au sens où différentes couches / strates s'y croisent et s'y entrelacent (par ex / ligne de partage des eaux : l'Ardèche est une terre où se 'chevauche' espace méditerranéen et atlantique) - politique : le territoire se caractérise par des jalons historiques très particuliers notamment mouvement "néo-rural", et des identités agricoles/paysannes qui ont lutter/luttent pour préserver des savoirs- savoir-faire et manière de considérer la "terre" comme un espace d'attention à ne pas surexploité - poétique et unique ... |

| |
|---|
| F : je ne comprends pas cette question - en lien avec la notion de valeur - comment peut on attribuer des valeurs à un territoire? |
| G : |
| H : Terre d'accueil. |
| I : qualité de vie, écologie, |
| J : Territoire rural à l'environnement préservé, et aux expériences sociales et solidaires engagées |
| AUTOUR DE LA NOTION DE « PROJET DE TERRITOIRE » |
| 1- Quels liens avez-vous avec le territoire ? |
| A : je l'aime, je veux y vivre, le cultiver, le faire vivre |
| B : ancrage récent et progressif à visée d'une immersion totale. Par attachement familial (par alliance), par correspondance idéologique avant tout |
| C : j'y habite et je m'y développe |
| D : Impliqué sur le plan associatif, culturel et en tant qu'élu local, je suis par ailleurs très sensible au devenir de ce territoire, comme si arrivé il y a "seulement" 13 ans, je m'en sentais solidaire. |
| E : Avant tout des liens "d'observation et d'attention" ...c'est à dire qui considèrent l'existant et envisage comment être et faire avec pour agir de façon "sensée" et sensible en relation à cet environnement ... se sont aussi des liens plutôt récents ... des liens de respect et d'admiration surtout |
| F : personnellement je suis tombée amoureuse il y a de cela 6/7 ans du parc régional des monts d'Ardèche. C'est donc avant tout un rapport affectif que j'ai à ce territoire. Cette affection ne s'explique pas vraiment. C'est juste que je le trouve beau, que je m'y sens bien. A titre moins personnel, nous avons trouvé à Chirols une vraie terre d'accueil pour le projet, des élus relativement à l'écoute et disponibles, un territoire sur lequel il y avait déjà plein d'initiatives allant dans le sens d'une redynamisation de celui-ci (fournil des copains, brasserie l'ale ouet ...) et pouvant s'inscrire en complément de notre projet. Enfin un lieu avec des espaces et un agencement qui se prêtaient à la réalisation de deux des sous projets initiaux (le centre de formation en architecture écologique et la salle de spectacle/lieu d'accueil en résidence). |
| G : une osmose avec le relief, le climat la faune et la flore, vie associative, entraide locale |
| H : Un coup de foudre. L'envie de s'y ancrer. La curiosité de mieux le découvrir et de l'habiter. |
| I : partenariat avec des acteurs du territoire (Maison de Vallée, fournil des co'pains, comité d'animation ...) |
| J : Nous tentons de prendre en compte les actions, avis et besoins des autres acteurs et des habitants. L'idée est de construire un projet qui intègre parfaitement ces données, et s'inscrive dans une logique partenariale plutôt que de concurrence, pour imaginer un développement territorial dans une logique de coopération qui prenne en compte les enjeux de la transition écologique à initier |
| 2- Selon vous, quels sont ses enjeux actuels ? |
| A : transport, habitat dispersé + habitat secondaire, et agriculture, isolement |
| B : redonner du sens à une ruralité qu'on dénigre comme un échec d'une supposée réussite citadine. Redonner du sens à la terre et aux apports de la nature. |
| C : aller vers plus de cohérence locale entre paysage, histoire, avenir et occupations humaines |
| D : Développement du bien-vivre en milieu rural, renforcement de l'autonomie de ses habitants (revenus, travail, ressources ...), préservation de ses paysages (contre la banalisation pavillonnaire des zones), innovation en urbanisme rural pour allier contexte patrimonial et modernité architecturale ... |
| E : Parvenir à "préserver" les patrimoines naturels du territoire sans tomber dans une vitrine inerte du type "muséum d'histoire naturel à ciel ouvert" où ces ressources seraient réifiées seulement en "appel à touristes-consommateurs" ... |
| Mais en réussissant à associer de manière ajustée, espaces naturels / biodiversité et lieux vivants intermédiaires / "villages culturels" ... |
| Réaliser des manières de vivre plus accordée au territoire et aux enjeux de développement actuels (énergies, modes de transports, proximités/distance, façon de travailler, etc ...) |
| Permettre de nouvelles formes de citoyennetés |
| F : Je ne suis pas bien sûre de comprendre cette question. J'essaie quand même. Maintenant que nous savons que nous aurons bientôt les clés, l'enjeu principal va être de réussir justement à faire que ce projet devienne un projet de territoire à part entière, c'est à dire un projet qui mobilise, concerne, implique, intéresse des habitants de ce même territoire. |
| Ce bâtiment n'a pas vocation à être fermé sur lui même, bien au contraire. L'idée est d'en faire un vrai bassin de vie, ouvert à tous. |
| G : être préservé |

| |
|--|
| H : La redynamisation de l'emploi quelque soit le secteur, enrichir et consolider le maillage local, la mise en avant des producteurs locaux et les espaces de rencontre qu'il soit culturels, sociaux, politiques. |
| I : attractivité du territoire, renouveau économique par l'écologie |
| J : Comme tout territoire, les enjeux sont ceux de la transition écologique en premier lieu. Il doit aussi savoir s'adapter aux évolutions du travail par l'apparition du numérique. Imaginer une nouvelle façon d'habiter les territoires ruraux. |
| 3- Comment pensez-vous que le projet du moulinage de Chirols y contribue ? |
| A : habitat groupé, mutualisation de voitures, projet aménagement et culture des <i>faïsses</i> , espace de lien social |
| B : Par la mise en lien des acteurs locaux, territoriaux, étatiques et des dynamiques humaines de ses porteurs. |
| C : il essaye de prendre en compte au niveau hyperlocal la complexité de la vie et d'y répondre |
| D : Par son auto-réhabilitation écologique, par sa diversité en termes de ressources financières, par réimplanter une nouvelle fonction à un vieux moulinage ... |
| E : par ses différents objectifs le projet du moulinage contribue à ces enjeux : - acquisition foncière et immobilière innovante qui permet d'éviter l'étalement urbain - modèle social contributif et de coopérative qui propose aux bénéficiaires du projet une posture d'acteur/coopérateur plutôt que usager/consommateur. - projet de réhabilitation écologique et d'auto-construction qui valorise les matériaux biosourcés, et locaux, évite les impacts négatifs sur l'environnement - articulation entre lieu de vie/habitat et tiers-lieu d'activités pour repenser les modèles du travail et de la domiciliation, et propose d'autres modèles de vies culturelles au sein d'un petit village de montagne. etc ... |
| F : Nous essayons depuis le début du projet de travailler au maximum en concertation avec les élus locaux, de nouer des contacts, des relations avec les acteurs (entreprises, associations, habitants) de ce territoire. Nous avons cherché autant que possible à intégrer les artisans du coin dans le projet en essayant de répondre à leur besoin (notamment en terme d'espace de travail). |
| G : en empêchant la disparition de ce patrimoine tout en le faisant revivre un peu à la manière du début 20ème (habitants et activités) |
| H : Le Moulinage sera un lieu de rencontre par excellence. Au quotidien, habitants et porteurs d'activités vivront et partageront ce projet ensemble. Le lieu sera ouvert et accueillera curieux et intéressés. Il organisera des moments privilégiés de rencontre : des spectacles de danse, théâtre, musique, cirque, des formations d'architecture mais pas que, des espaces de travail partagés, des ateliers d'artisans et ateliers ouverts, une cantine, des espaces d'accueil pour réunions, clubs, cercles de paroles, séminaires. Il sera le lieu où chacun à sa place, où chaque voix compte, où les choses se font ensemble sinon elles ne se font pas. |
| I : Arrivée sur le territoire de nombreux foyers et contribution à la vie économique du territoire. |
| J : Par le biais de l'habitat participatif, des activités culturelles qu'il envisage, le centre de formation en architecture écologique et participative, par la logique de coopération et solidarité qu'il souhaite impulser dans les activités économiques qui s'y planteront |
| 4- Diriez-vous que le projet du moulinage de Chirols est un projet de territoire ? Pourquoi ? (si différent de la réponse précédente) ? |
| A : oui à fond |
| B : Oui, car il ne prône pas l'autarcie mais l'autonomie, impliquant un maillage territorial d'entraide et de complémentarité |
| C : oui, mais selon moi, TOUT est projet de territoire, car il n'existe pas de projet "hors sol". il l'est comme tout autre projet d'installation, car il s'inscrit dans un lieu et participe aux points de connexion qui font l'environnement et le quotidien des habitants de ce territoire |
| D : oui, car il a vocation à permettre l'accueil, le soutien et le développement d'activités ancrées sur ce territoire. |
| E : oui je dirais que c'est un projet de territoire au sens où la notion de "lieu" et de "projet" est ouvert et en dialogue continu avec les acteurs (collectivités, associations, entreprises, habitants etc ...) de cet écosystème territorial de différentes échelles (commune/ interco ASV, PNR, Pays d'Ardèche Méridionale, département etc ...) Ce projet a aussi pour vocation d'expérimenter et de "faire école" sur des pratiques d'habitat et d'entrepreneuriat culturel et ESS au niveau territorial. Enfin ce projet en tant que Lieu ne peut être dissocié de son environnement avec lequel il est intimement lié ... |
| F : L'intention est là en tout cas. Concernant le contenu des activités que nous envisageons dans celui-ci, il est vrai que pour tout cela n'a pas été vraiment construit de manière co-concertée, nous n'avons pas recueilli les avis de l'ensemble des habitants ni des collectivités du territoire pour savoir ce que eux voudraient voir exister dans ce bâtiment. Cela dit, la mairie de Chirols cherchait clairement à faire quelque chose du bâtiment aujourd'hui abrite l'écomusée mais ne savait pas quoi. C'est eux qui ont proposé au départ de le mettre à disposition d'un collectif (collectif qui n'avait pas encore la forme de l'association actuelle). Les artisans cherchaient des espaces pour pouvoir travailler. |

| |
|---|
| G : de part la place que prend le lieu et de part les projets (qui vont voir le jour) en lien avec les habitants du territoire |
| H : Oui |
| I : Carrément. Parce que les activités seront pour la plupart ouvertes au public, et parce qu'il sera ancré et développera sur le territoire. |
| J : OUI, complètement |
| 5- Une fois installés dans les lieux, comment imaginez-vous vos liens avec le territoire (s'investir dans le conseil municipal, rejoindre des associations, etc.) ? |
| A : tisser le lien avec les habitants (portes ouvertes/soirées/pétanques ...), inviter les asso à utiliser les lieux, s'investir pourquoi pas dans le conseil municipal (dans plusieurs années ...car on a quand même bien 5 ans de chantier!) |
| B : en participant à des commissions territoriales permettant de défendre les actions du collectif auprès de partenaires. |
| C : être actif dans le paysage social dans lequel nous nous installons, poursuivre ce que nous faisons déjà , vivre, avec un bel outil spatial capable de recevoir et mettre à disposition des espaces pour créer des temps forts, partager le savoir, l'art, etc. ... |
| D : très probablement par un investissement dans le conseil municipal, des associations, etc. |
| E : Un peu à l'image du tricot et des tapis tressés déjà à l'œuvre depuis trois ans sur place dans le quartier du moulinage et dans l'esprit du collectif et ses actions, je dirais que les liens avec les différents acteurs, lieux, projets et habitants ou acteurs culturels du territoire vont se poursuivre et se préciser/concrétiser selon différents angles et approches. Pour ma part je serai heureuse de pouvoir continuer de m'investir dans la vie associative et son développement dans le quartier du Moulinage et à l'échelle du Parc en participant à créer des partenariats ou en coconstruisant des initiatives au niveau local (éducation, formation, insertion sociale, système d'entraide et d'échange, etc ...) |
| F : Pour moi, c'est trop tôt pour le dire. J'aimerais bien qu'on réussisse à mettre en place quelques concertations publiques / citoyennes afin d'écouter les acteurs et habitants du territoire et ainsi mieux cerner leur attentes et besoins. |
| G : création d'association, conseil municipal éventuellement |
| H : Je suis actuellement fonctionnaire à Paris. Déménager en Ardèche c'est aussi trouver un poste de fonctionnaire sur le territoire, c'est donc de fait une envie de s'ancrer dans le territoire. D'autres part mon futur statut d'habitant du Moulinage porte avec lui un tissage avec le territoire, la vie que j'amènerai avec les autres membres du collectif dans ce lieu sera ma façon de me lier au territoire. Par ailleurs, il n'est pas impossible que je souhaite plus tard rejoindre le conseil municipal et je vais très certainement adhérer à plusieurs associations du coin. |
| I : Déjà en lien avec les asso locales. Un projet commun avec la Maison de vallée en cours. |
| J : J'imagine que les liens avec les différents acteurs ne pourront que se renforcer encore, et oui, l'idée de s'investir au sein du conseil municipal me paraît être indispensable. |
| 6- A quelle échelle situez-vous le territoire ? |
| A : Au département de l'Ardèche ; |
| B : Au département de l'Ardèche ; |
| C : A l'espace rural / la campagne. |
| D : A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ; |
| E : Au département de l'Ardèche ; |
| F : A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ; |
| G : A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ; |
| H : Au département de l'Ardèche ; |
| I : A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ; |
| J : A la vallée de la Fontaulière / de l'Ardèche ; |
| MIEUX VOUS CONNAÎTRE |
| 1 - Comment avez-vous pris connaissance du projet du Collectif ? |
| A : Je fais partie des initiateurs |
| B : par une des initiatrices |
| C : via une personne déjà investie dans le collectif |
| D : Je fais partie des initiateurs |

| |
|---|
| E : via un membre actif de l'association |
| F : Je fais partie des initiateurs |
| G : je connais les initiateurs |
| H : Je fais partie des initiateurs |
| I : A l'origine des premières rencontres, puis par retour par réseau de proximité. |
| J : Je fais partie des initiateurs |
| 2 - Au moulinage, vous souhaitez : |
| A : habiter et développer une activité |
| B : Développer une activité professionnelle |
| C : Habiter |
| D : Je soutiens l'action du collectif mais ne souhaite pas m'installer au moulinage |
| E : Je soutiens l'action du collectif mais ne souhaite pas m'installer au moulinage |
| F : Je soutiens l'action du collectif mais ne souhaite pas m'installer au moulinage |
| G : créer un atelier associatif |
| H : Habiter |
| I : Je soutiens l'action du collectif mais ne souhaite pas m'installer au moulinage |
| J : Habiter |
| 3 - Au moment de votre implication dans le Collectif, vous viviez : |
| A : En Ardèche |
| B : Ailleurs en France |
| C : Ailleurs en France |
| D : En Ardèche |
| E : Ailleurs en France |
| F : Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes |
| G : En Ardèche |
| H : Ailleurs en France |
| I : En Ardèche |
| J : En Ardèche |
| 4 - Un espace pour toute autre remarque ou observation |
| A : |
| B : merci & bon courage pour votre thèse ! |
| C : |
| D : On vient de recevoir l'accord du tribunal à l'instant nous permettant d'envisager l'achat tout prochainement, une grande page se tourne. |
| E : Pour le point n°6 "A quelle échelle situez-vous le territoire ?" j'aurais envie de relier les différentes échelles proposées car elles sont interdépendantes dans ce projet :-) |
| F : Concernant la question 6 de la partie "Territoire". Si j'avais pu, je n'aurais coché aucune des cases. Pour moi le "territoire", c'est le parc régional des monts d'Ardèche. Concernant la question 3, de la partie "mieux vous connaître". Au moment de mon implication dans le Collectif, je vivais principalement à Lyon mais un peu aussi en Ardèche pour des raisons professionnelles (environ 1 semaine par mois). |
| G : |
| H : |
| I : C'est un vrai projet novateur, il faudrait que les élus en prennent conscience. |
| J : |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| REMERCIEMENTS | 1 |
| SOMMAIRE | 4 |
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| INTRODUCTION GENERALE | 6 |
| Contexte socio-culturel et interprétation théorique..... | 6 |
| Ruralités..... | 7 |
| Patrimonialisations..... | 9 |
| Transformations | 11 |
| Articulations | 14 |
| Transformations et ruralités : l'innovation sociale..... | 14 |
| Patrimonialisations et ruralités : la ressource | 16 |
| Patrimonialisations et transformations : les modes d'habiter | 18 |
| Problématique et hypothèses | 20 |
| Objet, posture et méthode | 22 |
| Un objet : les héritages industriels d'un Parc | 22 |
| Une thèse en CIFRE, le choix de l'immersion | 25 |
| Méthodologie | 27 |
| Organisation | 30 |
| PARTIE 1 : PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ET IMPLICATIONS METHODOLOGIQUES . | 33 |
| Introduction de la première partie..... | 34 |
| Chapitre 1 : cadre théorique | 35 |
| Introduction de chapitre | 35 |
| 1. Ressources et trajectoires territoriales..... | 35 |
| 1.1. Trajectoires de ressources..... | 35 |
| 1.2. Trajectoires territoriales..... | 38 |
| 2. Ressources patrimoniales et expériences patrimoniales..... | 41 |
| 2.1. Ressources patrimoniales..... | 41 |

| | |
|--|-----|
| 2.2. Patrimoines industriels, révélateurs de mutations..... | 44 |
| 2.3. Patrimonialisations comme expérience..... | 46 |
| 3. Vers la patrimonialisation transformative..... | 49 |
| 3.1. Les modes d’habiter..... | 50 |
| 3.2. La patrimonialisation comme innovation sociale..... | 51 |
| 3.3. Lire les ruralités durables..... | 53 |
| Conclusion de chapitre..... | 55 |
| Chapitre 2 : contexte territorial..... | 57 |
| Introduction de chapitre..... | 57 |
| 1. Les Monts d’Ardèche..... | 57 |
| 1.1. L’Ardèche, territoire industriel..... | 57 |
| 1.2. Un territoire de contrastes..... | 61 |
| 1.3. La définition d’un territoire de projet..... | 65 |
| 2. Les patrimonialisations des héritages industriels..... | 69 |
| 2.1. Des patrimonialisations institutionnelles en marge..... | 69 |
| 2.2. Des collectivités territoriales présentes..... | 71 |
| 2.3. La place des patrimonialisations citoyennes..... | 79 |
| 3. Les ruralités... en transformation ?..... | 81 |
| 3.1. Entre déprise et pression, caractériser l’évolution de la population..... | 81 |
| 3.2. Une fragmentation des activités..... | 84 |
| 3.3. Une particularité, les alternatives..... | 86 |
| Conclusion de chapitre..... | 89 |
| Chapitre 3 : méthodologie..... | 91 |
| Introduction de chapitre..... | 91 |
| 1. Du Parc au périmètre d’étude..... | 91 |
| 1.1. Une recherche partenariale..... | 91 |
| 1.2. Le périmètre choisi..... | 96 |
| 1.3. De l’observation participante à la participation observante..... | 100 |
| 2. Une méthodologie à trois niveaux..... | 103 |

| | |
|--|------------|
| 2.1. Héritages industriels ruraux, une histoire en cours | 103 |
| 2.2. Patrimonialisations, des pratiques aux modes d'habiter..... | 108 |
| 2.3. Patrimonialisations transformatives | 111 |
| Conclusion de chapitre | 114 |
| Conclusion de la première partie | 115 |
| PARTIE 2 : DES HERITAGES AUX PATRIMOINES | 117 |
| Introduction de la deuxième partie..... | 118 |
| Chapitre 4 : Sites industriels et sociétés locales..... | 120 |
| Introduction de chapitre | 120 |
| 1. A petite échelle : du périmètre d'étude à la vallée | 121 |
| 1.1. Typologie..... | 121 |
| 1.2. Répartition géographique..... | 123 |
| 2. A grande échelle : le village et le site | 127 |
| 2.1. Villages industriels en hameaux-usines | 128 |
| 2.2. Installations en faubourgs et sites isolés | 131 |
| 3. Des liens sociaux..... | 134 |
| 3.1. Observations quantitatives..... | 134 |
| 3.2. Une qualité du lien social..... | 139 |
| Conclusion de chapitre | 140 |
| Chapitre 5 : Devenir des héritages | 142 |
| Introduction de chapitre | 142 |
| 1. Démolitions et friches : des liens défaits ? | 143 |
| 1.1. Démolitions..... | 143 |
| 1.2. La friche | 146 |
| 2. Les usages et les liens | 150 |
| 2.1. Les habitations | 150 |
| 2.2. Les activités économiques..... | 152 |
| 2.3. Tourisme et culture | 156 |
| 2.4. Services | 157 |

| | | |
|------|--|------------|
| 3. | Multiplicité des usages et des liens..... | 160 |
| 3.1. | Multi-usages, multi-liens ?..... | 161 |
| 3.2. | Les usages dans le temps | 163 |
| | Conclusion de chapitre | 167 |
| | Chapitre 6 : Des trajectoires patrimoniales | 169 |
| | Introduction de chapitre | 169 |
| 1. | Des territorialités industrielles..... | 170 |
| 1.1. | Saint-Martin-de-Valamas | 170 |
| 1.2. | Saint-Sauveur-de-Montagut..... | 171 |
| 1.3. | Chirols..... | 173 |
| 2. | Fin de l'industrie, fin de la territorialité industrielle ?..... | 175 |
| 2.1. | Saint-Martin-de-Valamas..... | 175 |
| 2.2. | Saint-Sauveur-de-Montagut | 177 |
| 2.3. | Chirols | 178 |
| 3. | Patrimonialisations et territorialités | 181 |
| 3.1. | Val Eyrieux et Saint-Martin-de-Valamas | 181 |
| 3.2. | Privas Centre Ardèche et Saint-Sauveur-de-Montagut | 186 |
| 3.3. | Ardèche des Sources et Volcans et Chirols | 190 |
| | Conclusion de chapitre | 194 |
| | Conclusion de la deuxième partie | 196 |
| | PARTIE 3 : ETUDES DE CAS | 197 |
| | Introduction de la troisième partie | 198 |
| | Chapitre 7 : le Moulinon, réinventer la production | 199 |
| | Introduction de chapitre | 199 |
| 1. | Une patrimonialisation transformative..... | 200 |
| 1.1. | Des processus..... | 201 |
| 1.2. | ... en tension..... | 207 |
| 1.3. | ... et en dialogue..... | 210 |
| 2. | Une transformation de l'ancrage au lieu | 214 |

| | |
|---|-----|
| 2.1. Du bâtiment au « lieu » | 214 |
| 2.2. Du site productif au site productif et touristique..... | 218 |
| 3. Une transformation de l’ancrage au territoire ?..... | 221 |
| 3.1. Une entreprise de territoire ? | 221 |
| 3.2. Un territoire en transformation | 225 |
| Conclusion de chapitre | 229 |
| Chapitre 8 : le Moulinage de Chirols, habiter le commun | 231 |
| Introduction de chapitre | 231 |
| 1. Une patrimonialisation transformative..... | 232 |
| 1.1. Des processus..... | 233 |
| 1.2. ... en tension..... | 240 |
| 1.3. ... et en dialogue..... | 245 |
| 2. Habiter les valeurs du Collectif | 251 |
| 2.1. Hybridations..... | 251 |
| 2.2. La non-lucrativité..... | 254 |
| 2.3. Vivre l’écologie dans la friche..... | 258 |
| 3. Vers un bien commun... territorial ? | 261 |
| 3.1. De l’utopie du collectif... .. | 261 |
| 3.2. ... au projet de territoire ? | 266 |
| Conclusion de chapitre | 271 |
| Chapitre 9 : La Nouvelle Manufacture, à la croisée du patrimoine et de la culture . | 272 |
| Introduction de chapitre | 272 |
| 1. Une patrimonialisation transformative..... | 273 |
| 1.1. Des processus | 275 |
| 1.2. ... en tension | 282 |
| 1.3. ... et en dialogue..... | 287 |
| 2. Vivre ensemble autrement..... | 291 |
| 2.1. Sortir de la dépendance à l’industrie..... | 292 |
| 2.2. La Nouvelle Manufacture, une nouvelle manière d’habiter ?..... | 296 |

| | |
|---|-----|
| 3. La culture sous toutes ses formes | 302 |
| 3.1. Un projet culturel en milieu rural | 303 |
| 3.2. Vers un projet de territoire ? Le pôle culturel..... | 307 |
| 3.3. Vers un projet de territoire ? Le village d'artisans et d'artistes | 311 |
| Conclusion de chapitre | 318 |
| Conclusion de la troisième partie..... | 320 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 322 |
| Rappel de la problématique | 322 |
| Principaux résultats..... | 325 |
| Perspectives de recherche | 332 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 334 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS..... | 350 |
| Table des cartes | 350 |
| Table des figures..... | 350 |
| Table des tableaux..... | 351 |
| Table des illustrations | 352 |
| ANNEXES | 354 |
| 1. Résultats du questionnaire « cartes postales » | 354 |
| 2. Questionnaire aux membres du Collectif..... | 357 |
| 3. Résultats du questionnaire aux membres du Collectif..... | 359 |
| TABLE DES MATIERES | 365 |

Résumé

La thèse a pour objet le processus conjoint de patrimonialisations des héritages industriels des Monts d'Ardèche et de transformations des ruralités. L'étude a été menée dans le cadre d'une thèse en Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE) liant la doctorante au Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche et au laboratoire PACTE, via son antenne ardéchoise le Centre d'Etudes et de Recherches sur les MONTagnes SEches Méditerranéennes (CERMOSEM).

L'hypothèse principale explorée dans ce travail est celle d'une patrimonialisation *transformative*, qui accompagne les changements des ruralités. La première partie pose les bases théoriques, pratiques et méthodologiques. La patrimonialisation transformative fait suite aux réflexions sur la ressource patrimoniale (considérant à la fois les acteurs, les objets et les projets patrimoniaux dans leurs rapports au temps et aux valeurs du projet) et l'expérience patrimoniale (mettant l'accent à l'échelle micro sur les pratiques et les représentations en construction et en tension). Elle interroge alors les trajectoires des espaces ruraux mais aussi les ruralités, c'est-à-dire les rapports à l'espace, via les modes d'habiter. Le cas des Monts d'Ardèche questionne la prise en compte des héritages industriels ruraux, nombreux dans cette région et signifiants pour son histoire : elle révèle les liens entre des artefacts issus du passé et la société locale actuelle. Ces héritages sont marginalisés, par leur caractère industriel, par leur caractère rural, et par la combinaison paradoxale de ces deux caractéristiques. Le constat est que la patrimonialisation se justifie difficilement sans faire appel à un nouvel usage ; de ce fait, elle peut venir appuyer un projet plus global.

L'analyse empirique menée sur les Monts d'Ardèche, qui constitue les parties deux et trois de la thèse se réalise en deux temps et à deux échelles. Elle croise des données issues, de recensement des sites industriels anciens, d'études de cas et de participation observante en immersion dans le terrain. Nous questionnons d'abord les devenir des héritages industriels ardéchois à travers les liens construits sur le temps long avec la société locale, en nous appuyant sur un recensement de 700 sites industriels antérieurs aux années 1960. Ces liens révèlent la place des sites industriels, au travers de leurs usages successifs. Ils permettent d'établir les trajectoires territoriales d'un espace rural, de la perte de ces liens dans la marginalisation ou la banalisation, à leur prise en compte dans la territorialisation. La patrimonialisation participe à cette dernière trajectoire par une réactualisation de ces liens dans un ancrage territorial. Pour approcher les dimensions expérientielles, nous considérons ensuite trois opérations particulières (Le Moulinon à Saint-Sauveur-de-Montagut, le moulinage de Pont-de-Veyrières à Chirols et La Nouvelle Manufacture à Saint-Martin-de-Valamas) pour analyser des patrimonialisations insérées dans des dynamiques d'innovations sociales : entreprise responsable, collectif d'habitants et porteurs de projets culturels. Ils rendent compte d'une

forme originale de patrimonialisation *transformative* qui remémore les activités passées tout en revitalisant le présent. Les acteurs insèrent la dimension patrimoniale dans leurs projets territoriaux, ils manifestent d'une intention sur l'espace rural, infléchi par la patrimonialisation elle-même. L'analyse des projets et des opérations met en avant plusieurs modalités de transformations des ruralités, à travers l'ancrage au lieu, l'intégration d'une trajectoire écologique et le renouveau d'une identité locale.

En final, la thèse s'inscrit dans la lignée des travaux portant sur les interactions entre patrimoine et territoire, elle propose un point de vue original en examinant un double processus de patrimonialisation et de territorialisation, via la transformation des ruralités, et en montrant comment il accompagne un projet social.

Mots clés : *patrimonialisation, héritages industriels, transformation, innovation sociale, ruralités, modes d'habiter.*

Abstract

This PHD investigates the joint process of heritage-making from industrial legacies in Monts d'Ardèche and of ruralities transformations. The study was lead in the context of a CIFRE (Industrial Convention of Formation by Research) contract binding the PHD student to the Regional natural Park (PNR) of Monts d'Ardèche and PACTE laboratory (Grenoble Alpes University), through its office in Ardèche, the Research and Studies Center on Mediterranean Dry Mountains (CERMOSEM).

The key hypothesis of this research is the transformative heritage-making, which brings or accompanies the ruralities mutations. The first part of this work lays the theoretical, practical and methodological basis. From the theoretical point of view, the transformative heritage-making consider things in the continuation of reflections on the heritage resource (considering both the agents, the objects and the heritage projects in their relation to time and to the values carried by the project) and the heritage experience (emphasizing the micro scale on practices and representations under construction and coming into tension). It then questions the trajectories of rural areas but also ruralities, that is to say relations to space, through ways of living. The example of Monts d'Ardèche opens up a questioning of the terms of taking into account rural industrial legacies, plentiful in this area and historically meaningful : terms which reveal the links between artefacts from the past and current local society. These legacies are marginalized, by their industrial nature, by their rural nature, and by the paradoxical combination of these two features. Therefore, the heritage-making is difficult to justify without appealing to a new use ; as a result, it can support a more global project.

The empirical analysis carried out on Monts d'Ardèche, which forms part two and three of the thesis, is carried out in two steps and on two scales. It combines data from a census of old industrial sites, case studies carried out on three sites and observant participation throughout the immersive fieldwork. First, we question the evolution of Ardèche industrial heritage through the links they have built over time with local society, based on a census of 700 industrial sites established before the 1960s. These links reveal the place and importance of industrial sites, through their successive uses. They make it possible to establish the territorial trajectories of a rural space, from the loss of these links in marginalization or trivialization, to their inclusion in territorialization. The heritage-making then participates in this last trajectory by updating these links in putting down territorial roots. To approach the experiential dimensions, we then consider three particular operations (Le Moulinon in Saint-Sauveur-de-Montagut, the moulinage of Pont-de-Veyrières in Chirols and La Nouvelle Manufacture in Saint-Martin-de-Valamas) to analyze heritage-making processes inserted in social innovations dynamics : responsible company, collective of inhabitants and promoters of cultural projects. They reflect an original form of transformative heritage-making that draws on past activities while revitalizing the present. The agents include the heritage dimension in their territorial projects, they express an intention for the rural space, but which can be influenced by the heritage itself. The analysis of projects and operations leads to highlight several terms of ruralities transformations, through putting down roots, the integration of an ecological trajectory and the renewal of a local identity.

In the end, the PHD dissertation follows the work on the interactions between heritage and territory, it offers an original point of view by examining a double process of heritage-making and identity-making, via the transformation of ruralities, and by showing how it supports a social project.

Key words : heritage-making, industrial legacies, transformation, social innovation, ruralities, ways of living.